

LE
CATHOLIQUE.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

LE

CATHOLIQUE.

OUVRAGE PÉRIODIQUE

DANS LEQUEL ON TRAITE

DE L'UNIVERSALITÉ DES CONNAISSANCES HUMAINES
SOUS LE POINT DE VUE DE L'UNITÉ DE DOCTRINE ;

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION
DE M. LE BARON D'ECKSTEIN.

TOME NEUVIÈME.

PARIS,
A. SAUTELET ET Cie, LIBRAIRES,
PLACE DE LA BOURSE.

1828.

N° 25. — JANVIER 1828.

LE CATHOLIQUE.

POÉSIE.

NALA ET DAMAYANTI.

(*Episode tiré de l'épopée indienne du Mahabharata.*) (*)

DAMAYANTI est entourée de la caravane qu'elle a rencontrée, et se dirige vers le pays de Tchedi, habité par une tribu du même nom. Les rois de Tchedi, souvent nommés avec ceux de Vidarbha et de Nishadha dans l'ancienne poésie épique indienne, habitaient la partie septentrionale de l'Inde. Sishoupala, leur descendant, du temps de Crishna, fut l'allié de Jarasandha, et l'ennemi acharné de Crishna qui le tua. Nous avons encore un poëme épique sur la mort de Sishoupala; poëme

* Voyez le numéro du Catholique du mois de novembre 1827.

célèbre, ouvrage de Maga. Du reste, les rois de Tchedi étaient parens des Yadous, tribu guerrière dont Crishna était issu. Mais ce qui distingua spécialement cette guerre, chantée par le Mahabharata, c'est qu'elle opposait l'une à l'autre des tribus parentes, divisées par l'ambition et par l'introduction d'une religion nouvelle. Sishoupala, rival de Crishna dans ses amours, s'alliait aux ennemis de ce dieu, et méprisait sa religion. Il protégeait le culte des Rakshasas, démons qui, suivant la tradition indienne, s'étaient incorporés dans ce roi de Tchedi.

Damayanti s'avance vers cette contrée, où régnait alors un des ancêtres de Sishoupala. Une troupe d'éléphans sauvages approche, pendant la nuit, du camp livré au sommeil. Elle sent le voisinage des éléphans apprivoisés qui font partie de la caravane, et, furieuse, fond sur cette troupe; tout le camp est détruit. Ce tableau est d'une beauté sublime; jamais plus fortes couleurs ne se sont offertes à l'imagination d'aucun poète, et n'ont fait éclater ses vers. Le silence du camp, le contraste bizarre de la nature domptée et de la nature indomptable, aussi marqué chez l'homme que chez l'animal, mais agissant diversement sur l'un et sur l'autre; sur l'homme, que la civilisation arme contre la barbarie; sur l'animal, qui, en s'apprivoisant, devient plus faible que son frère sauvage qui habite les forêts : ensuite la dispersion des marchands, les trésors devenus le bien commun de tous, les accusations de vol et de rapine, la faible Damayanti regardée comme exerçant sur la caravane

une influence néfaste, et moins exposée encore à la fureur des éléphans qu'à la colère des hommes : tous ces traits sont dessinés d'une main fière, d'un crayon aussi grandiose que celui d'Homère, avec des proportions convenables à ce sujet plus gigantesque encore que ceux du poète grec. On croit reconnaître une fusion intime des couleurs de l'Iliade et de celles de l'Odyssée. Tout s'ébranle; c'est une convulsion et un fracas semblable à ceux de puissans rochers, dont la masse, pivotant sur sa base, se détache, tombe, roule et s'enfonce dans la vallée, où elle creuse des abîmes. A ce grand spectacle se mêlent des détails d'une délicieuse naïveté. La fille des rois dans l'infortune est accueillie par la mère du prince de Tchedi. Vagabonde, errante, couverte de haillons, elle était poursuivie des huées du peuple; mais la majesté de sa démarche trahit son origine aux yeux de la reine.

« La belle femme écoute la réponse du guide, et, toujours inquiète du sort de son époux, elle suit la caravane. Bien des jours s'écoulent : les marchands découvrent enfin, au sein de la vaste forêt des terreurs, un lac autour duquel le bonheur et la paix semblaient régner. Ses rives se tapissaient de hautes herbes et d'arbres charmans; l'encens exhalé des fleurs du lotus embaumait ses ondes, où se miraient des fleurs et des fruits, où des oiseaux divers agitaient leurs brillantes ailes. La limpidité transparente de ces eaux portait dans les sens une ravissante fraîcheur, et délassait les membres épuisés. Les chevaux étaient las; les cavaliers désirèrent s'y reposer. Le conduc-

teur y consentit, et la troupe s'apprêta à passer la nuit sur ces délicieux rivages.

« Vers minuit, quand tout faisait silence, lorsque dans le sommeil du monde, dans le calme parfait de la nature, la caravane reposait, une troupe d'éléphans s'avance pour boire à la rivière qui tombe de la montagne. L'humidité qui découle de leurs tempes trouble la pureté des eaux. Ils voient les marchands et les éléphans qui sont avec eux. En apercevant leurs frères apprivoisés, les rois de la forêt s'indignent. Ivres de carnage, ils s'élancent, et, faisant jaillir l'eau de leurs trompes, courent vers le camp avec une irrésistible vitesse. Tel le sommet de la montagne, s'écroulant de ses hauteurs, roule dans la profonde vallée. Leurs pas se précipitent et broient les arbres qu'ils rencontrent; la caravane endormie est foulée aux pieds; ses cadavres immobiles, ses membres fracassés couvrent les bords du lac. Quelques-uns cherchent une issue. « Hélas! hélas! » s'écrient-ils en fuyant de toutes parts, la paupière encore fermée par le sommeil, et ils s'enfoncent dans l'épaisseur de la forêt. Les éléphans les poussent, les frappent, les écrasent sous leurs pieds, avec leurs trompes, avec leurs défenses. Les chameaux s'abattent, et ceux qui les menaient sont obligés de se ranger parmi les piétons. Dans la terreur générale, on se presse, on se frappe d'une mort mutuelle. Des cris épouvantables partent du lieu du carnage; la plupart ils tombent de faiblesse sur la terre; d'autres se jettent dans les abîmes ou gravissent la cime des arbres. Destinée affreuse de la caravane!

« Tout est désordre. « Voyez l'irruption des flammes ! « Qu'on fuie ! que chacun se sauve ! — Prenez ! — « Pourquoi fuir ? — Vous foulez aux pieds des perles ! « — Tout est devenu le bien de tous ; recueillons ces « trésors. » Tels étaient leurs discours confus, pendant que la terreur les poussait çà et là. — « Prenez garde « à ce que vous faites, disait une voix ! Je rendrai compte « de vos actions ! » — Au milieu du carnage, Damayanti s'éveille saisie d'effroi : le sang coule devant cette belle épouse, qui n'a jamais vu de tel spectacle. Elle veut s'élancer. La peur enchaîne ses pas. Quelques voix tumultueuses s'élevèrent. C'étaient celles de quelques hommes de la caravane, parvenus à se sauver sans blessure. « D'où vient cette infortune ? Avons-nous « manqué à quelqu'une de nos dévotions envers Mani-« bhadra, le magnifique ? Avons-nous oublié d'adorer « Waisravana, dieu du génie de l'opulence ? Car il ne « suffit pas de rendre aux dieux un culte assidu, et de « devancer tous les autres dans ce public témoignage « de notre vénération ; c'est la foi, la conviction pro-« fonde que nous demandent les immortels. Des oiseaux « funestes nous auraient-ils conduits à ce résultat déplo-« rable ? Les planètes ont-elles brillé d'un sinistre éclat ? « D'où nous vient ce malheur ? » — « Cette femme, » disaient quelques autres, tout couverts de sang, et sous les yeux desquels leurs parens, leurs trésors, avaient disparu ; « c'est cette femme à l'aspect insensé, aux « vêtemens en lambeaux, qui nous a préparé ces horri-« bles scènes. Oui, c'est un démon femelle, errant dans « la profondeur des nuits ; nous lui devons nos infortu-

« nes. Ah ! si nous apercevions ce monstre, coupable « de tous nos maux, nous le couvririons d'opprobre et « d'injures, nous la souillerions de terre et de fange; ce « jonc flexible meurtrirait son corps, ces bras puissans « l'étendraient sur la terre, cette tige la renverserait « mourante. La malheureuse périrait ! »

« Damayanti entendit ces paroles affreuses. La femme timide et pudique fuit, pénétrée de terreur, dans le sein épais des bois. Elle gémissait en ces mots sur son infortune, en tremblant de tous ses membres. « La « destinée appesantit sur moi son courroux vaste, im- « mense. Plus de bonheur. Quel fut mon crime? A qui « ai-je fait injure par mes actes, mes paroles, ma pensée « même? Sans doute j'ai dû commettre avant ma vie, « dans une autre existence, quelque forfait exécrable. « Que je suis loin dans l'infortune ! Et plus j'avance, « plus elle recule devant moi. Mon époux a perdu son « empire: nous avons fui loin de nos proches. J'ai vu « mes enfans arrachés de mon sein maternel. Sans ap- « pui, sans asile, me voici seule dans une forêt peuplée « de monstres ! »

« L'aurore venait de paraître, lorsque les hommes que la mort avait épargnés quittèrent ce lieu funeste : chacun pleurait un frère, un père, un fils, un ami. La fille de Vidarbha continuait ainsi ses gémissemens : « Oui, je suis criminelle : c'est moi qui suis cause de « ce désastre. Si les éléphans terribles se sont baignés « dans une mer de sang; si j'ai vu se dérouler sous mes « yeux cet océan d'hommes poussés par la frayeur, et qui « me pressaient de leurs flots, c'est moi qui en suis cause.

« Je mérite tous les traits dont le destin vient m'accabler.
« Personne, ont dit les sages, ne meurt avant son heure;
« je n'étais point destinée à périr sous les pieds de ces
« animaux redoutables. Rien n'est fortuit en ce monde:
« une destinée inévitable règle tout. Cependant, depuis
« ma plus tendre enfance, je n'ai pas fait le moindre mal.
« Actions, paroles, pensées mêmes, furent innocentes
« chez moi. Et je suis responsable de tous ces malheurs!
« Serait-ce que les gardiens de cet univers, assemblés
« pour briguer ma main, me frappent pour me punir
« d'avoir choisi le divin Nala, et me séparent de mon
« époux ? »

« Damayanti, aux membres délicats, modèle de fidélité conjugale, se désolait ainsi, et marchait avec quelques savans Brahmanes échappés au massacre. Elle ressemblait, dans sa démarche, à la douce apparition de la lune qui, pâle et vacillante, s'avance dans le ciel. Elle atteint vers le soir la vaste capitale de Souvahou, prince de Tchedi, qui ne proféra jamais le mensonge. Un manteau déchiré la couvre, et elle entre dans les rues de cette belle cité. Une affreuse maigreur la défigurait. Les cheveux épars, et flottans au gré du vent, faible, abattue, sans parure, sans ressource, et privée de sa raison, elle attirait les regards des gens de la ville. Derrière elle couraient les enfans des villages voisins, dont la foule marchait sur ses pas, en la poursuivant de ses acclamations. Elle parvint au seuil du palais du roi, et frappa les yeux de la mère du prince, qui revenait à la demeure de son fils. « Va, dit-elle à « la nourrice qui était près d'elle, amène-moi cette

« femme, qui semble malheureuse et sans asile, et qu'on « tourmente sans pitié. Son port est majestueux, elle « ornera les portiques du palais. Que ses vêtemens tom- « bent en lambeaux, peu m'importe. Je vois dans cet « œil grand et fier la noblesse de ses sentimens, l'éclat « de sa naissance. »

« La violence de la populace s'arrête à la voix de la reine. Elle conduit elle-même Damayanti dans les appartemens magnifiques du palais, et l'interroge en ces mots : « Tu es la proie de l'infortune; mais ton aspect « m'a révélé ton rang. C'est l'éclair qui brille au sein « même du sombre nuage. Qui es-tu, dis-moi? A qui « appartiens-tu? Ta démarche n'est pas d'une simple « mortelle; et, même sans ornemens, un éclat céleste « te sert de parure. Ne crains rien de la cruauté des « hommes. »

« La fille de Bhima répondit : « Je ne suis qu'une « mortelle fidèle à son époux, et de race noble. Je vis des « produits de mon travail. Je serai ta servante; mais je « ne suis point esclave. Ma couche et ma demeure sont « sous la voûte des cieux, dans la solitude; mes festins « sont les racines des bois. Mon époux, toujours fidèle, « est riche d'innombrables vertus : héros que j'adore et « que mon cœur suit en tous lieux, un sort terrible l'ac- « cable. Vaincu aux combats du jeu, il a cherché l'ombre « des forêts, où, couvert d'un vêtement unique, il a erré, « frappé par la maladie. Je l'ai suivi pour le consoler et « pour qu'il ne fût pas seul dans sa douleur. La faim le « dévorait, la démence l'égarait; et son manteau, seul « vêtement qui lui restât, lui fut enlevé. Exposé à l'injure

« des vents, il portait ses pas çà et là. Que de nuits se « passèrent sans que ma paupière se fermât ! Enfin, le « sommeil appesantit mes yeux; mon époux me quitta, « m'enlevant la moitié de mes vêtemens, et me laissant « pour guide ma seule innocence. Depuis ce temps, d'ar- « dentes flammes me dévorent nuit et jour. Je ne le re- « trouve plus, ce bien-aimé de mon cœur, éclatant « comme le calice de la fleur du lotus. Le maître de ma « vie, ce noble, ce grand, ce généreux seigneur, ah! « je ne le reverrai jamais ! »

« Ses pleurs coulaient avec ses plaintes. La mère du roi, plus affligée de sa douleur qu'elle-même, lui dit : « Reste avec moi; ce sera pour mon cœur une « pure et vive joie. Ton époux porte peut-être vers ces « lieux sa course vagabonde. Reste avec nous; crois- « moi, ton époux viendra t'y rejoindre. » — « Oui, je de- « meurerai ici, répondit Damayanti après l'avoir écou- « tée. Mais, ô toi, dont les flancs portèrent un héros, « daigne consentir à la condition que je te propose. Je « ne puis consentir à me nourrir des miettes qui tombent « de ta table; je ne puis courir à pied; il m'est impossible « d'adresser une parole à un autre homme qu'à mon « époux. Si quelque homme me convoitait, frappe-le, « punis l'insensé ! qu'il meure, j'en fais aux dieux la « promesse. Que j'aille consulter les Brahmanes sur les « lieux où mon époux se trouve. Si tu y consens, je « demeure près de toi; si tu me refuses, mon cœur « m'ordonne de continuer ma fuite et mes recherches. »

— « Oui, je le ferai; je loue hautement le vœu que « tu as contracté. » Ainsi parle la reine, dont l'ame était

joyeuse. Puis, s'adressant à Sounanda, sa fille : « Sou-
« nanda, regarde cette femme céleste ! Elle va travailler
« pour nous. Son âge est le tien : qu'elle devienne ton
« amie. Que sa présence te donne l'allégresse ; folâtre
« avec elle ; » et Sounanda, pleine de joie, enlève Damayanti, pour la conduire dans ses appartemens au milieu de ses jeunes amies. »

Tel est le tableau ravissant de fraîcheur, de grace naïve, qui succède à une narration si terrible et si profondément pathétique. Le poète s'arrêtant alors au milieu de sa narration, reprend la suite des aventures de Nala. Ce génie, qui vient de réunir les inspirations de Sophocle à celles d'Homère, trouve ici des accens enchantés, un royaume de féerie brillant comme celui d'Arioste : et jamais il ne perd de vue la grandeur, l'unité, la simplicité de son sujet. Mais si une prodigieuse richesse d'imagination indienne se déploie dans ces scènes magiques, rien n'y est fantastique comme chez le chantre de Roland ; tout y est symbole. Nala délivre un être magique, le roi des serpens, chef des puissances infernales, qu'un cercle tracé autour de lui retenait captif. Occupé à compter le dixième anneau de son corps, il est mordu par le monstre. A l'instant même s'opère une métamorphose toute semblable à celle qui se trouve dans une scène terrible de l'Enfer du Dante : le serpent revêt la forme de Nala, sans pouvoir posséder la nature de ce dernier. Nala, de son côté, se trouve pénétré du poison du serpent, qui le rend méconnaissable ; et ce mauvais esprit, auquel le prince doit sa perte, Cali, entre dans son corps.

Par une plus étrange complication, le génie mal faisant qui tourmente Nala trouve lui-même son enfer dans cette prison nouvelle; et Nala, devenu invulnérable, acquiert sous le rapport physique, mais non sous le rapport de l'ame, les privilèges de magie que la mythologie indienne accorde aux démons.

Le serpent excite Nala à se rendre dans la ville d'Ayodhya, séjour des fils du soleil, et d'y entrer au service du roi Ritouparna, auquel il veut se présenter sous le nom de Wahouka, conducteur des chars. Ce Ritouparna est habile joueur de dés; il apprendra au prince l'art de gagner à ce jeu; et Nala, en revanche, lui dira comment on dompte les coursiers. Alors Nala vaincra son adversaire au même jeu, et recouvrera ses états et son épouse; il pourra reparaître sous sa forme réelle, il n'aura qu'à se souvenir du serpent, et revêtir un manteau que ce dernier lui donne. Nala, persuadé par le démon, va chez le roi d'Ayodhya, et entre à son service.

Les dés sont le symbole de la tentation. C'est le hasard qui veut se substituer à la destinée, ou à l'action de la Providence païenne. Quiconque suit son destin, est d'accord avec les dieux; qui se confie au hasard, se révolte contre eux, et succombe. L'impie Cali, démon, sous la forme du hasard, se cache dans les dés. Nous l'avons vu priver Nala de son vêtement terrestre. Lorsque Nala, devenu habile à ce jeu, maître de la tentation, dominateur du hasard, accomplit de nouveau sa destinée, il revêt un vêtement céleste que lui donne le roi des serpens, dont le poison, entré

dans le corps de Nala, tourmente Cali, le mauvais génie. Nala est corrompu par le corps; son ame ne l'est pas. Cali, au contraire, est corrompu par l'ame; voilà pourquoi son enfer est dans le corps de Nala. Le méchant qui a fait la blessure est condamné à la guérir.

Nous avons vu Damayanti servir sans s'abaisser. Nala, dans la même dépendance, ne perdra rien de sa grandeur.

« Nala, continue le poète, après avoir quitté Damayanti, vit au sein de la forêt briller une flamme puissante. Une voix gémissante sortit des flammes. « Nala, noble prince, viens! » — « J'accours, répondit Nala, » et il s'avança vers le lieu de l'incendie. Là il aperçut le roi des serpens entouré de ses nombreux anneaux. S'inclinant devant le prince pour le supplier, tremblant de tout son corps, le roi des serpens lui dit :

« C'est moi, ô prince, qui suis le serpent Karko-« taka; j'ai trompé jadis le plus grand des saints, Na-« rada; ce pénitent, entraîné par la colère, prononça « contre moi la malédiction suivante : « Reste immobile « jusqu'au jour heureux pour toi où Nala doit t'emporter « et terminer cette malédiction. » Nul de mes replis ne « peut s'agiter. Délivre, ô délivre-moi! je t'enseignerai « la route du bonheur. Nul des serpens n'égale mon « adresse. Mon poids te semblera léger; enlève-moi, sei-« gneur, hâte-toi! »

Il dit, et se ramassant sur lui-même, devient d'une petitesse extrême. Nala le soulève et le tire des flammes,

le porte à l'air libre, hors du cercle du feu, et veut le déposer par terre. « Prince de Nishadha, lui dit le « serpent, commence par compter les anneaux de mon « corps; je te donnerai ensuite le bonheur, homme « dont le bras est doué de puissance. » Nala commence à compter, parvient au dixième anneau, et le serpent lui imprime sa morsure. Toute la figure de Nala change; il se sent défiguré, reste saisi de stupeur, et s'aperçoit que le serpent lui-même a revêtu la forme de Nala.

« Cependant Karkotaka consola le prince en ces mots: « Ta forme est détruite et les hommes ne peuvent plus « te reconnaître. Celui qui cause aujourd'hui les tour- « mens de ton ame va entrer dans ton corps, où il sen- « tira toutes les angoisses du poison que j'y ai déposé. « Il sentira les maux de l'enfer, au sein de ta forme ter- « restre, tant qu'il n'aura pas quitté ce corps que le « poison dévore. Oui, prince, tu es innocent, et il t'ac- « cable. Je le maudis et je te sauve. Héros illustre, tu « n'auras rien à redouter désormais, ni des bêtes fé- « roces, ni de tes ennemis, ni de la colère des saints, « ni du courroux des Brahmanes. C'est moi qui te pro- « tège. Toujours vainqueur dans les combats, nul poi- « son ne pourra te nuire. Vas, et dis que tu te nommes « Vahouka, le conducteur de chars. Présente-toi comme « tel devant Ritouparna, roi de la ville d'Ayodhya, « l'habile joueur de dés. Il t'enseignera l'art de ce jeu, « et en échange tu lui apprendras comment se domptent « les coursiers. Ce descendant d'Ikshvakou deviendra « ton ami. La fortune recommencera à te sourire dès que

« tu connaîtras l'art de jouer aux dés. Tu retrouveras « ton épouse, et tu cesseras de gémir. Tu retrouveras « et ton empire et tes enfans, n'en doute pas, je te le « dis en vérité; et si tu désirais recouvrer ta figure pre- « mière, pense à moi et revêts l'habit que je te donne. »

« Il dit, et remet entre les mains de Nala un vêtement céleste; puis il disparaît après ces recommandations et ce présent.

« Nala, souverain de Nishadha, prit la route de la cité de Ritouparna, qu'il atteignit au dixième jour. Il alla trouver le roi. « Je suis Vahouka, lui dit-il, le plus « habile des mortels dans l'art de guider un coursier. « C'est moi que l'on consulte dans toutes les occasions « difficiles. Je sais aussi apprêter les mets les plus délicats. « Je m'efforcerai de me distinguer dans les arts les plus « difficiles. O Ritouparna! reçois-moi comme ton servi- « teur. » — « Oui, Vahouka, lui répondit le roi, demeure; « salut à toi! Tu tiendras tes promesses; rien ne cause « plus de joie à mon cœur que la vue d'un char rapide « s'élançant dans la carrière. Soigne les deux chevaux; « commande dans mes haras; que ta solde soit de cent « fois cent pièces d'or. Warshneja que voici, et Dshiwala, « qui est près de lui, t'aideront dans ton devoir. Tu te « plairas dans leur société. Reste à mon service. »

« Estimé, respecté, Nala demeure dans la ville, et se fait assister de ses deux subordonnés. Il pense toujours à la fille de Vidarbha; chaque soir on n'entendait que ces mots sortir de sa bouche : « Où repose-t-elle « cette femme unique et pieuse, que la faim et la soif « dévore, et qui ne cesse de pleurer sur le sort de son

« époux insensé ? Près de qui peut-elle être ? » Dshiwala, couché à côté de lui, demandait : « O Vahouka ! sur « qui gémis-tu ainsi ? Confie-moi ton secret. De qui « est-elle l'épouse, celle dont le sort t'attendrit à ce « point ? »

« Et Nala répliquait : « Un insensé posséda jadis une « femme vertueuse. Il jura... mais sa parole se trouva « légère. Le destin le sépara de son épouse. Isolé main- « tenant, le coupable est errant, livré à la douleur ; « d'éternels tourmens le consument. Il pense à elle dans « la nuit solitaire, et répète sans cesse le même gémisse- « ment. Il a parcouru la terre, et se trouve maintenant « dans un lieu paisible où sa honte l'accompagne, où la « pensée des souffrances de son amie le poursuit. Elle « avait suivi son époux dans l'infortune, et le pervers « l'a quittée ; il l'a laissée seule au milieu des bois. Hélas ! « je crains qu'elle n'ait pu y survivre. Ignorant le chemin « qu'il fallait prendre, pleine d'innocence, digne d'un « meilleur destin, dévorée de soif et de faim, comment « aurait-elle triomphé de tant de maux ? Vois-la, ô Dshi- « wala ! dans la forêt affreuse que les bêtes sauvages par- « courent. » Ainsi parlait le seigneur de Nishadha dans son désespoir. Long-temps il vécut ignoré dans cette cour étrangère. »

(*La suite au numéro prochain.*)

LES NIBELUNGEN*.

Nous avons vu la reine Brunhilt, conduite par Gunther, quitter sa patrie, la terre des Francs-Saliens, pour se rendre à Worms, séjour du roi des Bourguignons. La princesse s'embarque et remonte le cours du Rhin. Depuis neuf jours ils voguaient, lorsque Hagen donna au roi Gunther l'avis d'envoyer un messager à sa famille pour lui annoncer son arrivée. Gunther propose à Hagen de se charger du message; Hagen s'y refuse, et affirme que nul n'est plus propre que Sigfrid à remplir cette mission. « S'il s'en excuse, « ô roi ! ayez recours à la prière ; suppliez-le au nom de « l'amour qu'il porte à votre sœur. »

En effet, Gunther est obligé de prier Sigfrid, qui refuse d'abord la mission, et qui ne cède qu'aux caresses du roi. « Partez, dit-il, par amitié pour moi, et « aussi par amitié pour la belle Kriemhilt. » — « Eh bien ! « je ferai tout pour obtenir sa main ; tous vos désirs se« ront des ordres pour moi. Comment renoncerais-je à la « femme que je porte dans mon cœur ? » — « Partez « donc, et dites à la reine Uote, ma mère chérie, que

(*) Voyez le numéro du mois d'août 1827.

« nous avons entrepris et achevé cette aventure avec une » haute vaillance. Dites à mes frères, ne cachez pas à « mes amis par quels exploits nous avons conquis ma « fiancée. Que ma sœur l'apprenne, ma sœur pleine de « charmes : offrez-lui mes respects et ceux de Brunhild; « saluez aussi mes serviteurs et tous mes hommes-liges. « Long-temps mon cœur aspira, dans son tourment, au « prix que je viens d'acquérir. Dites aussi à mon neveu « chéri, le seigneur Ortvin, qu'il fasse dresser des tentes « sur les bords du Rhin. Que tous mes autres parens « soient avertis, qu'arrivé chez moi je donnerai des fêtes « pompeuses en l'honneur de Brunhild. Que ma sœur « Kriemhild reçoive avec empressement ma bien-« aimée; son frère fidèle ne sera point ingrat. » —

Sigfrid entre dans la ville de Worms, escorté de vingt-quatre guerriers. Puis less erviteurs de Gunther, n'apercevant pas le roi, furent plongés dans la consternation, et tremblèrent que leur maître n'eût péri dans un combat. Giselher et Gernot, les deux frères de Gunther, partagent cette inquiétude; mais Sigfrid les rassurant, leur communique les paroles du roi.

« Allez trouver ma mère et ma sœur, répond le « jeune Giselher, ces nouvelles leur causeront de la joie. « Ma sœur vit dans l'inquiétude depuis que son frère est « parti : certes, elle vous voit avec prédilection, et je « vous en suis garant. » — « Si je puis la servir en rien, « reprit Sigfrid, je le ferai avec zèle, avec fidélité. Vas « dire aux femmes que Sigfrid s'approche. » Giselher le brave, à la course rapide, se charge d'annoncer Sigfrid.

« Il aperçoit sa sœur et sa mère, et leur dit : « Sigfrid

« nous est arrivé; ce héros des Pays-Bas Gunther l'en- « voie vers nous, sur les bords du Haut-Rhin. Il nous « apporte des nouvelles de notre roi; permettez-lui de « se présenter à la cour. Il vous dira tout ce qui s'est « passé sur la terre salienne. » Encore affligées, les nobles femmes se levèrent en hâte, et revêtirent leurs habillemens. Sigfrid fut invité à passer chez elles. La très-noble Kriemhilt parla avec bonté : « Seigneur « Sigfrid, guerrier digne d'éloges, soyez le bienvenu. « Dites-moi où est Gunther, mon frère, ce roi noble et » riche? Le bras de la puissante Brunhilt lui aurait-il « donné la mort? Ah ! s'il en est ainsi, malheur au jour « de ma naissance! » — « O belle femme! vos larmes « coulent sans motif; donnez-moi la récompense des « messagers; je vous dirai les paroles que Gunther vous « adresse : Gunther est sain et sauf, et vous offre tous « les hommages de son amitié fraternelle. Brunhild, son « amante, vous prodigue les mêmes caresses. Tous deux « arriveront bientôt. » Kriemhilt essuya ses larmes avec le pan de sa robe blanche comme la neige, et remerciant le messager, le pria de s'asseoir. « Si je pouvais « vous payer de mon or, dit la vierge en souriant, votre « message ne me serait point désagréable. Mais vous « êtes trop riche pour moi; je ne puis pour récompense « vous donner que mon amitié. » — « Je serais roi de « trente pays, que les dons reçus de votre main me se- « raient toujours chers. » — « Eh bien! que cela soit, dit la princesse riche en vertus. » Elle appelle ses camériers : « Puisez, dit-elle, dans ces coffres, et que « le messager ait sa récompense. » Puis elle lui offrit

vingt-quatre lames en or, ornées de pierres précieuses. Il ne voulut pas les garder, et les rendit aussitôt aux belles suivantes de la princesse qu'il rencontra dans son appartement. » —

Ensuite la mère de Gunther vient remercier Sigfrid, qui lui dit que le roi désire que les princesses montent à cheval pour aller à sa rencontre devant la ville de Worms. Kriemhilt entendit ces paroles avec plaisir. « Alors, dit naïvement le poète, ses joues de« vinrent plus rouges; et ce fut son amour qui lui « donna cette rougeur. Si elle l'eût pu embrasser, elle « l'eût fait volontiers. » —

Tous les vaillans hommes, le chef des équipages, celui des cuisines, l'armurier, tous hommes-liges de Gunther, se mettent au travail et dressent les tentes comme le roi le désire. D'autres serviteurs, tels que le comte chargé de la surveillance des frontières, envoient avertir de tous côtés les amis de la famille, et leur annoncer les fêtes du mariage. « Alors, dit le poète, les superbes filles revêtirent leurs ornemens pour briller à ces fêtes. » Quand tout fut en ordre, et que la splendeur et la pompe convenable eut présidé à ces préparatifs, on attendit les hôtes et les fiancés. —

« Alors on voit arriver par toutes les routes les parens des trois princes invités à la noce. On leur fit dire d'attendre le roi et sa fiancée, et de magnifiques ajustemens furent préparés. Le bruit se répandit aussitôt que Brunhild s'avançait, et que déjà son escorte se montrait au loin, portée par de nobles coursiers. Du sein de la foule, accourue à sa rencontre, un sourd

murmure s'éleva. « Tirez des coffres les plus belles pa« rures, dit la belle Kriemhilt à ses suivantes, qui de« vaient l'entourer pendant la réception ; méritez ainsi « les louanges et les honneurs de nos hôtes. » Les cavaliers s'approchèrent ensuite, chargés d'escorter jusqu'aux bords du Rhin la cavalcade des femmes. Ils posèrent sur les coursiers les selles chargées d'un or jaunissant. Jamais on ne vit harnais plus splendides. Les brides étincelaient de pierres précieuses ; et les femmes virent avec joie leurs montures amenées dans la cour, et préparées pour elles. Soixante-huit suivantes se présentèrent ensuite ornées de riches ceintures ; leurs cheveux bouclés en ondes jaunissantes se jouaient et s'enflaient sur leur cou. Quelques-unes moins belles, moins éclatantes de fraîcheur que leurs compagnes, semblaient en ressentir une vive peine. A la vue de cette belle escorte, les cavaliers qui devaient les accompagner sentirent s'accroître leur courage et leur force ; et leur main souleva plus d'une lance puissante.

« On vit aborder de l'autre côté du Rhin le roi et ses hôtes. Hommes du Salland et Nibelungen (Saliens et Ripuaires) s'élancèrent des vaisseaux. A la tête de ses femmes la puissante reine Uote s'avance : maint héros, mainte jeune fille apprirent alors à se connaître pour la première fois. Le duc Gere conduisit par la bride le coursier de Kriemhilt jusqu'aux portes de la forteresse ; le vaillant Sigfrid fut ensuite appelé à le remplacer. La vierge lui en témoigna sa reconnaissance dans la suite. Ortvin, à cheval près de la

reine-mère, dirigeait sa marche. Une admirable harmonie régnait entre les guerriers et les filles qu'ils escortaient. Avant de parvenir aux vaisseaux, les héros firent briller aux yeux des femmes leur force et leur adresse dans maints exercices militaires. Une fois arrivés, ils soulevèrent ces belles filles et les firent descendre de leurs coursiers.

« Gunther prit la main de Brunhild et la fit descendre du navire. Alors on vit éclater, des deux côtés, magnifiques vêtemens, visages brillans de jeunesse et de beauté. Kriemhild s'avança, modeste et sévère, pour recevoir Brunhild et sa suite. Ces deux belles femmes s'approchèrent l'une de l'autre; leurs blanches mains écartèrent les tresses de leurs cheveux, et elles se donnèrent le baiser sur la bouche.

« Dans ce pays, dit Kriemhilt d'une voix mo-
« deste, vous serez la bienvenue pour moi, pour ma
« mère, pour tout ce que nous avons de fidèles amis. »
Les princesses se saluèrent ensuite en s'inclinant, leurs bras s'enlacèrent plusieurs fois; jamais on ne vit réception plus amicale. Quand toutes les femmes de Brunhild furent débarquées, chaque guerrier vaillant saisit la main d'une femme belle et bien faite, et ces filles superbes se rangèrent en cercle derrière Brunhild. Les premières salutations avaient duré plus d'une heure. De doux baisers avaient pressé des lèvres de rose. Les jeunes princesses, amies, se tenaient encore debout l'une près de l'autre, et les guerriers, en les contemplant, poussèrent des cris de plaisir. Toutes deux fixaient leurs regards; ils avouaient que rien

d'aussi beau ne s'était jamais offert à leurs yeux, que leur beauté était parfaite, et que nul défaut ne la déparait. Les jeunes gens, ceux qui appréciaient le plus vivement les charmes voluptueux d'une femme enchanteresse, ne tarissaient pas en éloges de la fiancée de Gunther. Les plus sages accordaient la préférence au maintien modeste et chaste de Kriemhilt. »

— Il y a déjà dans ce tableau une nuance de courtoisie chevaleresque. Mais ce n'est pas encore cette véritable chevalerie qui éclate dans les poëmes de la Table-Ronde. Du sein du paganisme même on vit briller le respect des Germains pour les femmes. Vellèda, la prophétesse, la reine, est aussi la déesse des Bructères. L'olympe d'Odin est peuplé de femmes héroïques. Dans ces mœurs barbares, mais grandioses, vivait déjà le germe secret de cette chevalerie qui devait se développer ensuite sous l'influence chrétienne, et par les mystiques initiations aux rites des Bardes Gallois et Armoricains, qui avaient donné des formes chrétiennes aux mystères de Ceridwen, célébrés dans les derniers temps du druidisme. En s'alliant à la poésie celtique et aux devoirs imposés par le christianisme, protecteur d'un sexe faible, et qui rappelait à l'homme sa naissance du sein de la femme, et l'enfantement du Christ par la Vierge Marie : la galanterie, née du respect des guerriers germaniques pour les femmes, s'est partout empreinte d'une haute mysticité. Quoique sous sa forme actuelle le vieux poëme des Nibelungen ait subi une refonte au douzième siècle, il a conservé intact tout ce fonds de poésie originaire-

ment païenne, et qui ne renferme aucune trace réelle de la galanterie et de la courtoisie chevaleresque qui naquirent à cette époque.

Ensuite commencent les réjouissances, et quand les guerriers se sont distingués par leurs prouesses, Gernot, frère du roi Gunther, propose de mettre un terme à la violence de ces jeux, et de se rendre sous les tentes pour y deviser avec les femmes. Le soir arrive, et la fraîcheur de l'air se fait sentir. Les suivans de chaque guerrier luttent à leur tour, et les vainqueurs reçoivent des vêtemens pour récompenses. Enfin la reine-mère et sa fille se retirent au fond de leurs appartemens pour ordonner les préparatifs du festin.

— « Les sièges étaient dressés, continue le poète. Le roi voulut s'asseoir avec ses hôtes à la table du festin. Debout à ses côtés, on voyait la belle Brunhilt, riche et puissante, portant, comme elle en avait le droit, sa couronne de princesse indépendante dans le territoire du roi bourguignon. Les mets chargeaient les tables. Tous les sièges étaient rangés avec ordre ; dès qu'un convive appelait, il était servi. Dans les rangs des invités brillait plus d'un homme noble.

« Les camériers de l'hôte royal apportèrent des bassins d'un or rougissant, qui contenaient l'eau des ablutions. Le roi des bords du Rhin allait toucher cette eau, quand le seigneur Sigfrid, l'arrêtant tout à coup, lui rappela sa parole engagée. « Songez, dit Sigfrid, « au serment que scella votre main. Vous m'avez promis « que si Brunhilt venait dans ce pays, vous me donne-

« riez votre sœur. Pour vous satisfaire, j'ai entrepris « de grands travaux. Tiendrez-vous votre parole? »

« Vous avez raison de me sommer de remplir ma « parole, réplique l'hôte. Jamais ma main ne sera par- « jure. Je ferai tout ce que vous désirez. » Kriemhilt, priée par Gunther de se rendre dans la salle du fes- tin, reparut avec les belles filles de sa suite. Giselher, s'élançant de son siège : « Ma sœur doit seule se rendre « chez le roi, s'écrie-t-il. Commandez à ces filles de re- « tourner d'où elles viennent. »

« On conduisit Kriemhilt devant le roi. Dans la salle immense, on voyait debout maint homme noble et lige, vassal d'un prince étranger. On leur ordonna le silence. Brunhilt était absente. « O ma sœur, dit « alors Gunther, ô noble vierge, fais que mon serment « s'accomplisse ; j'ai juré de te donner un héros ; que « ma volonté s'accomplisse par toi ; qu'il soit ton « époux ! » — « Frère chéri, répliqua la noble fille, ne « me priez pas avec tant d'humilité ; ce que vous m'or- « donnerez, je le ferai toujours. Je serai volontiers la « fiancée de celui que vous me choisirez pour époux. »

« Sigfrid rougit d'amour et de joie; il s'offrit comme ser- viteur de Kriemhilt. On les pria de se placer tous deux ensemble dans le cercle, et l'on demanda à Kriemhilt si elle acceptait ce héros. Vierge pudique, elle eut honte ; mais pour le bonheur de Sigfrid, elle ne re- fusa pas sa main. Sigfrid la prit pour son épouse. La belle vierge fut fiancée; le roi, l'enlaçant de ses bras, déposa sur ses lèvres le baiser nuptial, en présence de tous les héros.

« Ensuite on vit le cortège des princes se diviser en deux groupes. Sigfrid, assis près de Kriemhilt, fut servi par maint guerrier : les Nibelungen se trouvaient toujours près de lui. De l'autre côté s'assit le roi Gunther avec Brunhilt la vierge. Cette dernière aperçut Kriemhilt assise près de Sigfrid. Jamais douleur plus profonde ne l'avait pénétrée. De brûlantes larmes se répandirent sur ses joues brillantes. « Qu'avez-vous ? « demanda le monarque. Pourquoi ces pleurs ternis-« sent-ils l'éclat de vos yeux ? A vous appartiennent et « ma forteresse et mon pays, et maint guerrier vail-« lant ! Que la joie entre dans votre cœur ! »

« Il faut que je pleure, répondit la belle ; il le faut, « quand je vois (ô douleur ! ô honte) ta propre sœur « assise à côté de celui qui te sert, qui t'obéit, de ton « homme lige ! Quel affront pour moi ! Quel opprobre « pour elle ! » — « Taisez vos chagrins, reprit Gunther ; « vous saurez pourquoi j'ai accordé Kriemhilt au guer-« rier Sigfrid, héros près duquel sa vie sera heureuse. » — « Non, cela ne sera pas, s'écria Brunhilt, j'ai pitié « de sa beauté et de sa décence. Ah ! je fuirais loin d'ici, « si je savais où fuir ! Dites-moi pourquoi Kriemhilt est « devenue femme de Sigfrid, ou je ne partagerai pas « votre couche ! »

« Vous le saurez, répondit Gunther. Comme moi, « Sigfrid a des forteresses, des royaumes ; il est riche ; « il est souverain ; et je lui donne en mariage cette « noble fille. » En vain parlait le roi ; l'humeur de Brunhilt était toujours sombre. Plus d'un guerrier se leva de table : alors commença une si terrible lutte, un

jeu si violent, que la forteresse se sentit ébranlée jusque dans ses fondemens. Gunther eût voulu mille fois être quitte de tels convives. « Ah! pensait-il, j'au-« rais plus doucement reposé près de ma belle épouse! » Une vive espérance anima son cœur et ses sens; il songea aux doux embrassemens de la vierge; et ses tendres regards s'arrêtèrent sur elle. Les convives furent priés de cesser les jeux du combat; ils se retirèrent, sachant que le roi conduisait l'épouse vers la couche nuptiale. Kriemhilt et Brunhilt se rencontrèrent devant l'escalier aux longs détours; et ne se portèrent pas encore envie. Les serviteurs de la cour s'approchent; les riches caméricrs leur apportent des flambeaux. Les hommes-liges de chaque roi forment deux groupes; les Nibeloungs escortent Sigfrid. »

Arrêtons-nous un moment avant de continuer la traduction et l'analyse de cette grande composition. Fixons l'attention des lecteurs sur le caractère et la conduite de Brunhilt. Il faudrait, pour faire connaître dans toute sa profondeur le génie de cette femme, traduire les chants de l'Edda scandinave, où il est question d'elle. Elle y apparaît encore dans son caractère mythologique païen. Elle n'y est pas encore revêtue de ces formes historiques qu'elle a prises dans le poëme des Nibelungen. Je comparerai plus tard ces chants avec le poëme dont je m'occupe; j'analyserai les chants de Brunhilt, conservés par la tradition scandinave; mais pour me livrer à ce travail plein d'intérêt, j'attendrai le moment où le poëme germanique nous montre l'accomplissement total de la destinée de cette femme.

De grands obstacles s'opposèrent, comme je l'ai dit, à la conquête de Brunhilt. Gunther ne pouvait seul la dompter et la vaincre au jeu de la fronde, à la course, au combat; et s'il eût été vaincu, c'était son sang qu'elle réclamait. Gunther, roi des Bourguignons, s'adressa au puissant Sigfrid, vainqueur et roi des Nibloungs, possesseur du bonnet magique, dont la vertu le rendait invisible; ce dernier promit de conquérir la vierge rebelle, sans se montrer lui-même, et de manière à laisser à Gunther tout l'honneur de la victoire; mais il demanda, en récompense de ce service, la main de Kriemhilt, sœur de Gunther. Cependant Sigfrid ne se montre aux yeux de Brunhilt que comme un simple homme-lige, confondu dans l'escorte de Gunther; l'orgueilleuse se scandalise de voir Kriemhilt, princesse libre, donnée en mariage à un roi tombé dans la vassalité d'un autre roi.

Peut-être, sous ce dépit de Brunhilt, un mystère d'amour se cache-t-il. Elle semble avoir peu de considération pour le roi bourguignon, qui paraît son vainqueur, et se sentir attirée par un secret pouvoir vers le vassal dont elle méprise le rang. C'est là le caractère profondément tragique de Brunhilt. Un voile funèbre, tissu de voluptés et de mort, semble reposer sur elle; et son caractère contraste vivement avec celui de la sévère Kriemhilt, femme qui reste modeste tant que Sigfrid vit encore, et devient mégère pour le venger. N'anticipons pas sur les événemens; un bizarre tableau va nous occuper; c'est la lutte nocturne de Brunhilt et du roi Gunther. On verra Gunther, in-

capable de se rendre maître de la vierge puissante, appeler Sigfrid à son aide. Ce dernier, toujours invisible, parvient, après une terrible lutte, à la charger d'entraves, et la livre, ainsi enchaînée, aux embrassemens de son époux.

Nous avons laissé les deux rois et les épouses entourés de leur cortège respectif. Une scène d'une extraordinaire rudesse va révéler toute la naïveté des temps anciens. Si cette poésie semble trop hardie et trop nue à la muse moderne, plus réservée dans ses paroles que chaste dans ses pensées, la simplicité du récit et le sérieux des détails adoucissent et tempèrent cette franchise du pinceau.

« Les deux rois arrivent à l'endroit où leurs couches sont préparées ; tous deux pensent à leur félicité prochaine, et oublient leur vaillance dont l'amour triomphait. Bientôt Sigfrid goûta le bonheur dans les bras de son épouse. Taisons les mystères du lit nuptial; elle lui devint chère comme sa propre vie. Près d'elle toutes les nobles femmes ne seraient rien pour Sigfrid.

« Mais comment Gunther, roi plein de noblesse et de grace, passa-t-il les heures près de Brunhild? Ah! qu'il eût reposé plus doucement près de toute autre femme! Les hommes et les femmes de sa suite se retirent : la porte est fermée soigneusement. Il croit que bientôt ses bras vont entourer ce corps si parfait. Mais avant qu'elle fût son épouse, bien du temps devait se passer.

« Elle approcha du lit, revêtue d'un tissu de soie

blanche. Le noble guerrier crut posséder tout ce qu'il désirait au monde; la beauté de la vierge devait en effet enivrer Gunther, qui d'une main cache le flambeau et s'avance vers l'endroit où elle repose. Il se place à ses côtés, et sa joie est sans bornes. Il enlace de ses bras cette créature charmante; et si la vierge eût répondu à ses vœux, rien n'eût égalé ses transports. »

Mais Brunhild se livre à un violent courroux; au lieu de l'amour, c'est de la haine qui vit dans son cœur. « Que votre ardeur se calme, ô noble prince! s'écrie-« t-elle; vos vœux ne seront pas accomplis. Je resterai « vierge, je le jure, jusqu'à ce que vous me disiez par « quel mystère un homme-lige a pu obtenir la main de « votre sœur. » Gunther, transporté de fureur, veut la saisir, et le tissu de soie se déchire dans ses mains. La noble femme détache la ceinture dont son corps est entouré, ceinture fatale qui cause de grands maux au roi. Elle lui attache les pieds et les mains, le soulève, le porte jusqu'à un clou d'airain enfoncé dans la voûte, et l'y suspend. « Prince, ne songez plus à l'amour; « n'interrompez pas mon sommeil, dit-elle. » Gunther était expirant.

« Le souverain alors s'abaissa jusqu'à la prière. « Noble « reine, détachez mes liens; jamais je ne pourrai vous « vaincre. Rarement je reposerai près de vous. » Vaines paroles; elle ne l'écouta pas. Couchée mollement, elle n'eut pas pitié de l'état où il se trouvait. Le jour naissait; l'aurore pénétrait dans les salles par les fenêtres du palais, que Gunther, toujours suspendu, semblait moins un roi qu'un esclave châtié. « Dites, ô roi Gunther!

« s'écria la vierge, vous plairait-il que vos camériers « vous vissent ainsi lié par les mains d'une femme? » — « Ce serait peu d'honneur pour vous, peu de gloire « pour moi, répondit le guerrier. Si votre réputation « vous est chère, laissez-moi me placer près de vous. « Ma main n'approchera pas de votre vêtement, puisque « mon amour vous est si odieux. » Elle dénoua ses entraves; Gunther délivré partagea la couche de son épouse, mais placé à une telle distance d'elle, qu'à peine par un mouvement involontaire touchait-il le pli de ses vêtemens. Elle voulait rester libre.

« Bientôt entra la foule des courtisans qui apportaient des vêtemens nouveaux, que l'on avait préparés pour l'usage des époux. En vain Gunther voulait dissimuler sa peine; elle se trahit pendant la journée suivante, il porta sous la couronne un front chargé d'ennuis. »

Ensuite le poète montre les deux couples sacrés et inaugurés, d'après les rites religieux. C'est le Christianisme dans le poëme des Nibelungen, et l'Odinisme dans l'Edda scandinave, que les Germains abandonnèrent pour la foi du Christ. Six cents guerriers ceignent l'épée, et combattent en l'honneur de cette cérémonie. Du haut des fenêtres du palais, les filles de la reine contemplent cette lutte. Sigfrid, dont le cœur est plein d'allégresse, voit la tristesse de Gunther, et s'approche de lui dans sa sollicitude. Gunther, interrogé sur son amour, raconte à Sigfrid la nuit cruelle qu'il a passée.

« Je te plains vivement, répondit Sigfrid l'homme fort. « Ecarte la jalousie de ton ame, et j'emporterai cette

« vierge. Cette nuit même elle reposera près de toi, « et ne se refusera plus à tes embrassemens. » Gunther ne se possède plus de joie. « Ton choix aurait pu être « meilleur, continua Sigfrid. Notre sort n'a pas été le « même cette nuit, à ce qu'il me semble; Kriemhilt, ta « sœur, m'est plus chère que mon sang et ma vie. Oui, « cette nuit même Brunhild doit être à toi. Le bonnet « magique me rendra invisible, et j'entrerai chez toi; « renvoie les camériers dans leurs chambres; j'éteindrai « les flambeaux portés par les jeunes garçons; à ce signe, « tu reconnaîtras ma présence. Je te sers de grand « cœur; je veux la soumettre à tes ordres, ou perdre « dans cette entreprise l'honneur et la vie. »

« Conserve-moi ma chère épouse; rends-la moi « vierge et fidèle, reprend le roi; je te cède tout pou- « voir sur elle, hors celui de l'amour. Si même elle ex- « pirait sous ta main, je dévorerais cette douleur. Nulle « femme ne fut aussi redoutable. » — « Non, je le jure, « je ne l'aimerai pas; je te la rendrai fidèle. Je préfère « à toutes les femmes ta charmante sœur. » Gunther se fie à la parole de son beau-frère. »

Ainsi se conclut ce pacte bizarre. Sigfrid, qui, invisible une première fois, a vaincu à la course, à la lutte, à la fronde, Brunhild, dans son royaume de Salland, va la terrasser encore et venger Gunther en la chargeant de chaînes. Plus tard nous trouverons le sens intime de ce mythe, en le comparant avec l'Edda scandinave.

Un festin nouveau se prépare; les camériers chassent la foule curieuse dont les avenues sont obstruées.

Gunther retrouve sa gaieté. Il voit avec impatience les heures s'écouler, et attend à peine que tout le monde se lève de table. Le soir arrive; voici le moment fatal: écoutons le poète :

« Sigfrid, assis près de sa belle épouse, livrait son cœur à la gaieté; de ses blanches mains elle pressait la main du guerrier, quand le héros disparut tout à coup, et ne le voyant plus près d'elle, Kriemhilt se tourna vivement vers les héros de sa suite. « Comment « s'est-il enfui? comment a-t-il disparu? demanda-t-« elle. Qui a ôté sa main de la mienne? » Sigfrid s'était avancé vers la salle où les camériers se trouvaient debout, les torches à la main; il les éteignit, et se fit ainsi reconnaître à Gunther, qui ordonna aux femmes de se retirer. Le roi ferma la porte de deux énormes verroux.

« Sigfrid cache un flambeau derrière les rideaux du lit, et commence à lutter avec la belle vierge. La joie, la douleur, font tressaillir Gunther. « Demeurez en « paix, Gunther, dit-elle à Sigfrid couché près d'elle. « Souvenez-vous de la nuit passée! » Sigfrid le vaillant poussa un cri de douleur, qu'il étouffa de peur que sa voix ne le trahît. Et le roi l'entendait quoiqu'il ne vît rien.

« Sigfrid entoura la vierge de ses bras, comme l'avait fait Gunther. Elle le repoussa avec violence; il tomba hors de la couche sur un banc que frappa sa tête; le bruit de ce coup fut terrible, et le roi l'entendait, quoiqu'il ne vît rien; mais il s'apercevait que Sigfrid lui était fidèle.

« Le héros se relève, reprend courage, et recommence la lutte. La fille terrible lui fait éprouver de nouvelles douleurs. Jamais femme n'avait montré telle résistance.

« Mais Sigfrid redouble d'efforts. Elle s'élance hors du lit. « Ce n'est pas à vous, s'écrie-t-elle, de déchi-
« rer ce tissu de soie blanche et fine. Téméraire, vous
« vous repentirez de votre audace; vous paierez votre
« insolence! » L'héroïne parle ainsi, serre de ses bras le guerrier, et veut l'enchaîner comme elle avait enchaîné Gunther, pour reposer paisiblement dans sa couche. Exerçant une cruelle vengeance sur celui qui avait osé toucher à son vêtement, elle le soulève, malgré sa force et sa valeur, et l'écrase avec violence entre une armoire et la muraille.

« Malheur à moi, pense le héros, si je dois mourir
« de la main d'une femme! Il faut donc que la femme
« orgueilleuse triomphe désormais de l'homme, et se ré-
« volte contre son seigneur. « Et Gunther, qui ne voyait rien, mais qui entendait tout, tremblait pour le sort de Sigfrid, qui, le cœur plein de honte, sentit se rallumer la flamme de sa colère. Il opposa une force surhumaine aux efforts de Brunhild. Que le temps semblait long au roi Gunther pendant cette redoutable lutte! Brunhild pressa les doigts de Sigfrid, et le sang jaillit de ses ongles. Enfin, parvenant à la dompter, et la pressant contre la couche, le héros força la vierge superbe à fléchir, et à rétracter le vœu de son ame orgueilleuse; et le roi entendait tout quoiqu'il ne vît rien; il distingua le cri douloureux que Brunhild laissait échapper.

« Elle aurait voulu détacher sa ceinture pour enchaîner Sigfrid; elle l'essaie; le héros sait l'en empêcher; tout le corps de Brunhild tremble; tous ses membres craquent à la fois. Et le combat cesse, et Gunther devient son époux.

« Noble roi, dit-elle, accorde-moi la vie. J'expierai « mon forfait. Je cesserai de m'opposer à ton noble « amour. Tu es maître, je le vois. » Sigfrid se lève, la quitte, fait semblant de déposer son vêtement, et détache un anneau d'or du doigt de la vierge, qui ne s'en aperçoit pas. Il lui ôte ensuite sa ceinture; était-ce orgueil? je l'ignore. Mais il eut la faiblesse de donner à Kriemhilt, sa femme, cet anneau et cette ceinture, qui causèrent tous ses maux. Gunther et Brunhild reposent ensuite l'un près de l'autre.

« Le roi lui témoigna tout l'amour dont il était dévoré. Elle fut forcée d'oublier et sa colère et sa honte. Son beau visage était pâle le matin, et l'amour avait détruit sa force gigantesque. Depuis lors, elle fut faible comme une femme, et toute résistance lui eût été inutile. » —

Sigfrid donne à sa femme la bague et la ceinture. Long-temps pressé de ses questions, il refuse de lui répondre. Les réjouissances durent quatorze jours : on distribue aux guerriers les vêtemens et l'or, comme dans les poëmes helléniques et orientaux. Sigfrid, accompagné de ses Nibelungen, conduit Kriemhilt, son épouse, à Xanten, siège royal de son père, souverain des Ripuaires.

(La suite au numéro prochain.)

LE PEINTRE MULLER[1].

Déja dans cette publication il a été question plusieurs fois du peintre Muller. J'ai cherché à le faire connaître comme poète dramatique, à rendre sensibles les beautés lyriques, le coloris, le mouvement passionné qui le distinguent, et les défauts qui se mêlent à ces caractères. Nous l'avons entendu chanter les prestiges du Paradis, et le malheur du premier homme quand l'Eden s'évanouit à ses yeux.

Je me suis proposé de montrer ce poète original sous son aspect le plus brillant et le plus singulier, comme reproducteur de ces compositions antiques, maintenant perdues pour nous, où Eschyle et ses prédécesseurs firent jouer avec une grace naïve et grotesque les cyclopes et les satyres. Nous n'avons plus, en dédommagement de ces pertes irréparables, que le Cyclope d'Euripide et une idylle de Théocrite. Dans ce genre, le peintre Muller s'est élevé à la plus grande hauteur de la composition lyrico-dramatique, sans jamais trahir par une recherche bizarre du grotesque l'absence intime de cette gaieté comique dont il possédait le type, et n'affectait pas d'outrer les effets. Si Muller,

(*) Voyez le numéro du mois de juillet 1827.

entraîné par la nature du sujet, est quelquefois baroque, il l'est encore avec grace; il passe avec une admirable souplesse du délire de l'enthousiasme à celui de la gaieté, de la folie extravagante et exaltée, à de purs et harmonieux accens : on croit reconnaître ces douces modulations d'une lyre toujours certaine de la naïve puissance de ses inspirations.

Mais le désir d'approfondir la théorie du genre grotesque chez les anciens, et celui de consulter sur cet objet une autorité imposante dans le domaine des arts et des lettres, l'ouvrage où M. Welker a traité, avec autant d'érudition que de génie, des jeux de la muse satyrique sur la scène primitive des Hellènes, et soumet à un strict examen les pièces de ce genre qui, attribuées à Eschyle, offrent comme une parodie nécessaire des œuvres tragiques de ce poète gigantesque : ce désir, dis-je, me fait différer encore l'analyse de cette partie des poésies de Muller. Comme d'ailleurs un poète dont la célébrité s'accroît de jour en jour, et dont les écarts mêmes méritent examen, a récemment soulevé cette question du grotesque sous un point de vue qui nous semble quelquefois déplacé, quelquefois exagéré, nous pensons que les idées émises par un homme de talent, et l'intérêt de la chose même, exigent que nous mûrissions davantage nos propres pensées sur cette matière, avant de les présenter au public.

Muller est lyrique avant tout; et son génie lyrique revêt la forme du drame. La disposition au chant est innée dans l'homme. On dirait que son sein renferme une lyre animée et vivante, d'où émanent des modula-

tions diverses; et que cette musique inarticulée repose au dedans de lui-même, comme la conscience. Ces chants intimes se taisent, quand l'homme se laisse envahir par l'égoïsme, comme la conscience reste étouffée quand on la viole sans cesse. Chez le poète lyrique, ces accens inarticulés, ces doux accords qui sommeillent chez la plupart des hommes, et s'éteignent dans le chaos des intérêts et des passions, revêtent une forme sensible. Il compose comme la corde vibre; il livre ses accens, comme la harpe éolienne, au souffle inspirateur qui anime la nature. Ce sont des accens tendres, forts et pleins, semblables aux longs murmures du vent qui s'engouffre dans la forêt silencieuse ou aux gémissemens solennels de l'orgue dans nos églises. Mais comme la hache, en abattant les chênes des bois, pour les soumettre à l'usage des hommes, les prive de ce langage; la civilisation dans ses progrès fait perdre aux hommes cette faculté lyrique, cet instinct du chant, ce bonheur de simplicité, cette candeur des affections, cette naïve terreur; en un mot, ces grandes commotions qui émanent du sein de la nature pour se répéter dans le sein de l'homme, et qui s'y prolongent comme ces lointains échos qui se perdent sous les dômes d'une vaste grotte, se répercutent de voûte en voûte, et meurent en un mélodieux murmure.

A ces époques d'une vieille civilisation, si l'on voit paraître un poète vraiment lyrique, ce favori de la muse est un enfant des temps primitifs. Tels sont, parmi les Allemands, Gœthe et le peintre Muller. Ce que leur a donné la nature, nulle étude, nulle inspiration du

génie philosophique, dramatique même, ne peuvent le remplacer. Qu'on lise avec attention les poésies lyriques de Schiller ; on ne peut être plus éloquent ni plus dramatique que ce grand poète, toutes les fois qu'une froideur systématique ne ralentit pas la marche de son génie. Cependant Schiller a beau battre des ailes, s'élancer, plonger, redescendre, couver, pour ainsi dire, sous son vaste essor, l'empyrée et l'abîme : c'est toujours un rhéteur, dont les vues sont souvent majestueuses, quoique souvent il s'égare dans une fatigante redondance de paroles et de pensées. Jamais il n'est naïf, tendre, aimable dans la pure acception du mot. Jamais il n'atteint ce doux naturel de Gœthe et de Muller dans leurs compositions lyriques. L'auteur de Guillaume Tell sentait cette impuissance.

Aucun genre n'est séparé d'un autre par des nuances absolues et tranchées. En poésie, comme en philosophie, les distinctions s'opèrent par abstraction plus que par réalité ; car chez l'homme, toutes les facultés agissent simultanément, collectivement, par la même énergie de l'esprit et de l'ame. Il est rare que le chant lyrique soit lyrique, dans la rigueur absolue du terme : il s'y mêle souvent quelque chose d'épique, de dramatique, ou même une pensée philosophique et religieuse qui s'y développe naturellement. Les chants lyriques de la haute antiquité furent d'abord des hymnes à inspiration sacerdotale. Le dogme et la philosophie s'y trouvent toujours en première ligne. Une autre forme de ces chants a été, dès l'origine, épique et dramatique ; telles sont, entre autres compositions de

cette espèce, les romances et les ballades du moyen âge. Le poète lyrique se meut avec grace dans le domaine aérien et varié du genre dont il possède le génie et l'instinct : c'est ainsi qu'un danseur habile semble quitter rapidement le mouvement qui l'entraîne, pour y revenir ensuite avec une grace et un bonheur imprévus. Il n'y a que l'imitation qui s'asservisse aux règles données par les législateurs d'école et d'académie; elle seule se parque, pour ainsi dire, dans la rigueur du cercle tracé autour d'elle. Les Raphaël de la poésie saisissent dans leur ensemble les impressions dont ils veulent se rendre les organes. Saisis d'un transport ineffable, ils le transmettent à leurs auditeurs, et mêlent, par un enchantement merveilleux, la variété des formes à l'unité de la conception.

Parmi les poésies de Muller, nous distinguons d'abord celles qui flottent entre l'hymne et l'épopée. Toutes leurs inspirations sont colossales comme les rochers même, d'où elles semblent avoir jailli. Le poète chante Rodan ou le Rhône, le géant des fleuves. Ce n'est pas la divinité des Hellènes, le dieu du fleuve, c'est le géant de la mythologie populaire des Alpes; seul, il repose au sein de la forêt sombre, où sa tête glacée apparaît au-dessus des monts voisins, famille de géans. Ici tout est invention, tout est puisé au sein de la nature. Toujours l'imagination humaine, dans sa grace enfantine, s'est jouée avec les formes gigantesques; à ces spectacles inattendus, son sourire s'est mêlé d'effroi : à une sombre majesté succédait une terreur profonde; et quelque chose de candide, de

neuf, de pur, d'inaperçu, de séduisant dans son aimable innocence, venait rétablir l'harmonie entre la terreur et la naïveté, entre les plus violens contrastes. Que le lecteur juge si le peintre Muller a été bien inspiré par l'audace d'une imagination pleine de grace et de grandeur.

Nous ne possédons que des fragmens de ce poëme. Il y a environ cinquante ans que l'auteur l'avait traité sur un plan plus vaste ; mais le manuscrit s'en est perdu, ainsi que beaucoup d'autres écrits du peintre Muller, envoyés par lui de Rome en Allemagne, et destinés à l'impression. Peu soucieux de sa gloire, il n'avait plus songé à ses ouvrages : ce fut le célèbre Tiek qui lui rappela ses titres à la gloire et à l'immortalité poétique. Nous sommes forcés de présenter ces fragmens précieux, dépouillés des graces du rhythme simple et varié, riche et naturel, qui révèle leur inspiration.

RODAN.

«Près du palais des roches, séjour de Rodan l'invincible, coulent lentement les flots d'une source. Elle bruit entre les pierres, et le chêne y baigne ses racines aux longs cheveux. Dans les rameaux de l'arbre repose une obscurité profonde, que ne dissipe jamais une caresse du soleil. On voit passer à travers des buissons les ombres terribles et sanglantes de ceux qui succombèrent en ce lieu. Adossé contre un frêne, le vainqueur orgueilleux est debout, l'épée dégouttante de sang ; à ses pieds, un guerrier jeune encore expire

sur la terre ; on entend les râlemens de sa voix qui s'éteint.

« Le héros a poussé le cri de triomphe : il saisit les cordes dorées de sa lyre : le son qui en émane se balance terrible dans les airs. Caché derrière l'escarpement du rocher qui verdoie, j'écoute l'hymne du héros.

— « Jeune homme qui portais si fièrement la lance,
« quelle montagne t'a enfanté? à quelle cime de ro-
« cher ta main enleva-t-elle ces armes dorées? quelle
« est ta mère? Dragon terrible, bat-elle les nues de
« son aile? Dans quelle forêt sombre, la crinière flot-
« tante et agitée, la bouche écumante comme la bête
« fauve, a-t-elle choisi son asile? Son corps gigan-
« tesque sait-il fendre les flots, ou enlacer de ses re-
« plis d'écailles, ces rochers qu'alluma la foudre, et
« qu'a noircis l'incendie éteint? Oui, jeune homme,
« tes membres trahissent une force surhumaine; tu
« n'es pas né d'une mortelle. Je vois ton pâle visage,
« couché devant moi dans la poussière, comme le dis-
« que de la lune, brillant d'une lueur argentée; un
« sang pur le couvre et le colore; il se répand sur tes
« vêtemens, sur ton épée, sur ta cuirasse d'or; il em-
« pourpre ta lance. Ah! tu pouvais vaincre les fils des
« hommes; mais pourquoi es-tu venu vers la demeure
« des rochers de Rodan l'invincible, là où une mort
« certaine venait à ta rencontre, à chaque pas que tu
» faisais, à chaque souffle de ton haleine? »

Tel est le chant triomphal du géant. Là respirent l'enthousiasme farouche de la solitude, la terreur et la beauté réunies et planant sur le champ de mort; là se mêle à une poésie divine une férocité que le poète a su empreindre d'un caractère sublime. L'aurore paraît, et la scène change. On découvre au fond d'une lande stérile une noire vallée ensevelie sous le feuillage des sapins; le cri des aigles s'y fait entendre; la forêt s'ébranle au bruit des hurlemens, au fracas de la tempête. Sur la cime d'un roc apparaît Imma, l'amante du jeune homme que le géant a immolé. Sa chevelure flotte au gré du vent. Laissons parler le poète qu'entraîne un délire grandiose et plein de verve.

IMMA.

« J'entends, oui, j'entends les cris de joie du meurtrier. Il a succombé le jeune homme que j'aime; le chant de sa mort résonne dans la forêt. O terreur! le hurlement de l'esprit des orages sert d'accompagnement à ce chant funèbre. L'étoile du matin pâlit de frayeur, et je reste seule!

« Jour de douleurs! jour de crime! Tu t'avances couvert de sang, du sein de l'aurore. Et me voici délaissée! Mes pleurs coulent sur mes cheveux bouclés, et s'y mêlent avec la rosée du matin. Ah! pourquoi, bien-aimé de mon cœur, ton audacieux courage t'a-t-il jeté dans cette vallée des terreurs, dans le domaine des rochers que Rodan habite! Moment maudit où je t'ai quitté, beau jeune homme! Un sort magique

arrêtait mes pas, maîtrisait mes sens, lorsque je t'envoyais vers la demeure de Rodan que nul mortel ne saurait blesser. Tout ce que j'aime est étendu sur la terre, baigné de sang, confondu avec mille autres victimes. J'entends le râlement de sa voix; il me cherche encore d'un œil qui s'éteint, de cet œil d'azur que brise la mort; ce beau visage qu'orne une blonde chevelure, roule dans le sang qui le baigne. Assassin! ah! sois maudis, si tu n'épargnes pas ce charmant jeune homme! Tant de beauté eût excité la pitié d'un monstre! mais il est tombé, il n'est plus; la forêt retentit encore de sa chute. L'onde m'environne en mugissant; elle me presse, elle grandit, elle se gonfle comme un incendie qui s'élève et dévore; elle monte jusqu'à mon cœur. O terreurs! ô angoisses! Tout se tait de nouveau! Silence horrible qui semble envelopper le tombeau de ce que j'aime. Mais trois aigles, d'un vol rapide, isolés dans le ciel, l'œil éclatant d'étincelles, ivres peut-être du sang de mon bien-aimé, s'élèvent de la forêt, s'élancent vers le soleil du matin! Quel chant font-ils errer dans la nue! Accens terribles, descendez vers moi, mêlez-vous aux voix de la tempête. »

PREMIER AIGLE.

« Plein de joie, plein de joie, mon regard se détourne et s'embrase, lorsque mes crins ondoyans flottent dans les airs. Triomphe! triomphe! m'écriai-je lorsque je vois étinceler l'épée! Volupté! volupté! je vais donc plonger dans le sang qui fume, ma langue creusée. Volupté! mes serres rapides pressent, écrasent les cœurs!

Volupté ! l'œil se brisera sous les coups de mon bec acéré ! »

Second Aigle.

« Sur les épaules du géant Rodan, trente de mes frères sont assis ; douze autres reposent sur sa tête argentée. Leurs ailes battent ivres de joie, et suivent les accens de son chant de mort. Dès que ces cris errent au sein des nuages, je les entends, mon vol se précipite, je m'élance vers le lieu du combat ; vite comme la flèche, je tombe sur ceux qui ont succombé : car mon odorat ne m'attire que vers les cadavres. »

Troisième Aigle.

« Serviteurs de Rodan, nous volons jusqu'au soleil ; nous sommes mille à qui le héros prépare tous les jours un festin de nouveaux cadavres. Voyez, cet adolescent vient de rouler sur la terre, l'épée brillante a traversé son sein. Gloire à Rodan qui prépare nos repas. Soleil, rends hommage à Rodan ! Aile rapide, siffle, emporte-moi à travers les vents et les nues, entraîne-moi vers Rodan quiprépare nos repas. Que bientôt dans la forêt des morts j'entende le dernier murmure de celui qui succombe. »

Imma.

« Qu'entends-je ! et quel cri retentit plus terrible que la tempête dans les fentes du rocher ! ô vents ! est-ce son hymne funèbre ? Enveloppé de son manteau de pourpre, couvert de son sang, le plus beau des hommes est-il étendu sur la terre ? »

L'Aigle.

« Il est tombé, damoiselle! il est tombé dans l'abîme, et vers toi Rodan nous envoie. Fille aux cheveux blonds, fais retentir le plus triste des gémissemens. La mort de ton superbe ami demande des accens de douleur, ô noble vierge! Que ta blanche main, brillante et arrondie comme un flocon d'écume, retombe sur les cordes de ta lyre, et en fasse jaillir le son funèbre, le chant de mort de ton ami, qui attirera la jeune fille errante près de la source, le jeune homme errant près du lac argenté; ils s'approcheront à travers les rameaux des arbres; la pitié brille déjà dans leurs yeux, et la gloire de Rodan s'élève jusqu'au cercle de la lune! »

Imma.

« Mon amant, tout ce que j'aime! Il est donc vrai, Frédéric a donc cessé de vivre! Soleil, voile ton visage; plonge-toi dans les ténèbres. Plus de bonheur! Ah! quand les larmes remplissent mon cœur, pourquoi mes lèvres se ferment-elles à l'accent de mes douleurs! Sanglant ami de Rodan, maudite soit ta voix terrible! Qu'un ouragan, accompagné de tonnerres, aille vous briser tous contre ces rocs! Puisse un feu dévorant, éclair sur éclair, frapper, consumer, détruire, enfoncer dans le centre de la terre cette vallée, cette forêt, ce monstre, ce géant épouvantable et vous-mêmes! Toi qu'ont engendré les ténèbres et la soif du meurtre; toi dont le père est le courroux du ciel et qui nous maudis, géant, que les serpens s'attachent à ton cœur! Qu'il batte et palpite sous leurs morsure, plus doulou-

reusement que mon cœur oppressé ne se soulève aujourd'hui ! Je suis la vengeresse, et j'accours. Ta chevelure, encore ardente du sang fraîchement versé, ma main l'arrachera. Ton sein, c'est moi qui veux le percer du fer brûlant de la vengeance. Lorsque ton ame noire te quittera, la montagne le criera à la tempête ; la tempête le répétera au nuage. « C'est lui, Rodan, c'est le géant terrassé par une femme ! » Ton ame, couverte d'infamie, s'enfuira vers le royaume des ténèbres. Partez, aigles; dites au géant comment j'ai pleuré le héros vaincu, et comment j'apporte la vengeance. »

Les trois Aigles.

« O noble fille ! ô noble fille ! évite cette contrée, évite la vallée de Rodan ! Quiconque y porte ses pas y trouve la mort ! Contre lui la mer du Midi, celle de l'Ouest, ont vomi les fils des batailles. D'impétueux chevaliers sont venus de l'Orient, du Nord, avec l'épée, avec la lance. Ils sont entrés mille : nul n'est sorti de la vallée de Rodan.

« Ah ! chacune des racines de la forêt s'étend sur la sépulture d'un héros, d'un fils de roi libre, jadis noble et fier, mais vaincu. Rodan ne sera pas abattu par une main humaine ou divine, jusqu'à son heure fatale. Femme délicate, femme à la blonde chevelure, fuis avant que ta mère aussi ne verse des larmes !

« Monts, collines, abîmes, silencieuse forêt, unissez vos voix, et redites la mort du héros en accens terribles ! Que les vents les emportent ; que la vallée, le

pays, l'Océan en retentissent; que tout ce qui est mortel, tout ce qui vit, tout ce qui vole l'entende et retourne sur ses pas. Maintenant, bercé par le chant des esprits, comme dans les ondes d'un bain voluptueux, le héros est assoupi; sur lui le noir silence étend ses ailes, et l'univers reste tremblant. »

Dans un autre fragment, le même poëme nous montre le géant Geldar, privé de raison. Le dieu du fleuve Rhyn, le Rhin, enflammé de jalousie, a frappé la fille de Geldar qui attaque le dieu dans sa rage. Ces débris d'une grande composition n'offrent aucun ensemble, et la main la plus exercée ne saurait en former un tout achevé, qui puisse faire comprendre les intentions de l'auteur. Cependant tout son génie lyrique se déploie dans le passage où Geldar exprime son délire, et suit les mouvemens d'un rhythme musical qui en reproduit toute la fureur. C'est une imagination qui se joue au milieu des grandes scènes de la nature; entraînée, non vers les chastes hauteurs de l'Hélicon, mais vers les retraites bruyantes que les Ménades effrénées font retentir de leurs chants. A son aise dans le bizarre et le gigantesque, Muller lui prête toujours un langage énergique sans dureté, brillant sans fracas, facile sans diffusion. Sa lyre exaltée a des sons naïfs et suaves, d'un rare bonheur et d'une expression ravissante; mais son penchant est plus passionné, plus fougueux; ses cordes s'enivrent du vin versé par les Bacchantes. Un peintre la représenterait sous la forme d'une belle

vierge, jouant avec la crinière flottante d'une panthère étendue à ses pieds.

Le poète nous montre Geldar, sonnant du cor, et faisant gémir les bois du bruit de sa danse frénétique. Son bouclier, qu'il fait tourner avec vitesse, brille aux clartés de la lune. Sa lance dégoutte de sang; les vautours s'approchent, attirés par l'odeur du sang, et fuient devant les transports de sa rage. Près de lui est sa fille, toute sanglante, et vengée par son père. Il laisse errer ses regards autour de lui; tout est silence; il s'approche d'elle, ne veut pas l'éveiller; il s'aperçoit que son sommeil est éternel, et de l'accès d'une gaieté insensée, aux fureurs d'une sombre tristesse, le père infortuné passe au désespoir et se précipite sur son épée. Tout son enthousiasme, toute sa rage, vivent dans cette poésie délirante. Le poète module tour-à-tour avec un talent extrême les cris du désespoir et les tendres douleurs de l'élégie. Ces mouvemens impétueux de la passion dans son désordre échappent à la critique, bravent les lois de la raison, et produisent une impression semblable à celle que laissent les grandes scènes de la nature. Tel est le spectacle de l'Océan dont les flots verdâtres s'agitent sous les clartés de la lune, et semblent rouler la perle et la nacre. Une puissance primitive de diction se fait sentir, et nous force d'oublier jusqu'à l'étrangeté d'une conception dont il est difficile de comprendre l'esprit. De l'ame du poète s'échappent, comme d'un foyer, ces étincelles qui nous étonnent sans nous éclairer long-temps.

La ballade de la *Damoiselle aux bruns cheveux*, composée sur le modèle de ces anciens chants de l'Alsace et du Palatinat, reproduits par Gœthe et Herder, est une romance tendre et naïve dans toute la pureté du genre, sans enflure, sans recherche; ainsi gémit dans les bois la colombe solitaire. La jeune fille est errante dans la solitude, et attend le chevalier qu'elle aime. Repoussée du foyer paternel, à cause de sa faute, elle ne se fie qu'à la parole du beau chevalier, qui cependant a formé d'autres liens, et lui propose de l'aimer toujours sans jamais s'unir à elle. Elle fuit, dans son désespoir, loin de celui qui l'a trahie, et expire dans sa douleur. Rien de plus naïf que l'expression de son infortune, rien de plus touchant que ses plaintes.

Muller a inséré beaucoup de ballades de ce genre dans ses tableaux idylliques des mœurs du Palatinat. Nous terminerons notre analyse et notre étude des œuvres de ce poète, en examinant dans un dernier article ses poésies pastorales, où brille son talent élégiaque et naïf.

(*La suite à un prochain numéro.*)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Lettres sur l'Histoire de France, pour servir d'introduction à l'étude de cette Histoire, par Augustin Thierry.

AVANT-PROPOS.

Si j'essayais de soumettre, comme j'en avais l'intention, l'ouvrage de M. Thierry à une critique exacte et de détails, cette entreprise me mènerait trop loin. Je tracerai autour de la discussion des bornes plus étroites, et quelques questions spéciales m'occuperont exclusivement. La forme épistolaire m'a semblé la plus convenable, et parce qu'elle a quelque chose de moins tranchant, et parce qu'elle s'accorde avec le but que je me propose, et avec l'estime qu'inspirent les talens, le savoir et le caractère de l'auteur.

LETTRE I.

Selon M. Thierry, les Francs étaient une peuplade. « Leur nom de nation, dans leur propre langue, ajoute-il, était *Frank*, pour le singulier, et pour le

pluriel *Frankon*, qui devait se prononcer *Franken.*» Je ne m'arrête point sur cette prononciation attribuée à la langue des Francs ; plus tard j'exprime pourquoi je me trouve, sous ce rapport, en contradiction formelle avec lui. Exposons d'abord une autre dissidence fortement marquée, qui sépare son système du mien. Cette existence spéciale d'un peuple nommé Franc, possédant comme tel une langue particulière, me semble entièrement illusoire ; et si l'on m'accusait de présomption à cet égard, les plus illustres savans me serviraient d'égide, depuis Grupen jusqu'à MM. de Ledebur et de Wersebe, nos contemporains.

Aucun ancien auteur ne nous parle de ce peuple franc, ni de sa langue francique. Dans les premiers classiques où il est fait mention des Francs, ils apparaissent comme une fédération de tribus voisines qui souvent diffèrent d'origine ; fédération d'une nature précaire, puisque plusieurs peuples, après être entrés dans l'association des Francs, se sont incorporés à d'autres ligues, ont embrassé la fédération des tribus dites Saxons, également formées d'élémens hétérogènes. Mais entre les uns et les autres on trouve cette différence, qu'il est réellement possible de prouver l'existence d'un peuple spécialement Saxon, chef de cette fédération puissante des Saxons qui comprenait une foule de tribus liées, dans l'origine, au sort des Francs, et plus anciennement encore aux ligues des Chauces et Chérusques : tandis que l'existence historique d'une nation franque, de nom et d'origine, n'a jamais eu de réalité que sous la plume fabuleuse de ces chroni-

queurs plus modernes, tous occupés à faire descendre nos ancêtres du fameux Hector, père du chimérique Francus.

Le premier coup d'œil jeté sur un sujet si complexe fait naître un étrange embarras. Des peuplades d'origine diverse, mais toutes de race germanique, ont occupé les rives du Bas-Rhin, depuis les environs de Cologne jusqu'à l'embouchure du fleuve. Les Romains les ont comprises sous le nom, maintenant inexplicable, d'Istævoni.

A l'orient, ils avaient les Hermioniens; au nord-est, le long des côtes de l'Océan, les Ingævoni, noms dont l'étymologie offre quelques probabilités, et dont nous n'avons pas à approfondir ici l'origine. Sous un point de vue général, les Istævoni, qu'il ne faut pas considérer comme une masse de tribus descendues d'une source commune, les Istævoni ou peuples des bords du Rhin inférieur, ont composé la ligue des Francs, qui n'en a pas moins compris un certain nombre de nations hermioniennes (plusieurs tribus Chattes ou Hessoises); et une plus grande quantité de peuplades ingævoniennes (la foule des tribus frisonnes et la masse entière des Chauces). Les anciens documens constatent ces faits : leur évidence devient certaine, si l'on consulte les auteurs de ces temps par ordre de dates, et suivant la série chronologique des empereurs dont ils firent les panégyriques.

Bien plus, quand les Saliens, qui apparurent dans la suite sous le nom spécial de Francs, sans être plus réellement Francs que leurs associés d'une origine éga-

lement ancienne ; quand ces Saliens eurent envahi les Gaules à la tête de leurs confédérés, on vit beaucoup de tribus franques qui étaient restées dans la mère-patrie, se détacher de la ligue des Saliens conquérans, répudier toute alliance, les regarder comme successeurs du pouvoir romain, et, par hostilité contre eux, se confédérer à la ligue saxonne. Ainsi devinrent Saxons, non-seulement les peuples des bords de l'Océan, les Frisons, les Chauces, Ingævoniens d'origine, mais encore les Bructères, Istævoniens. Il est vrai que les Francs des Gaules ne cessèrent pas de les considérer comme Francs, et de réclamer sur eux une suprématie dont ces peuples repoussaient la prétention.

Cependant il est facile de s'expliquer avec clarté ce qui paraît d'abord si confus, cette origine de la ligue des Francs, composée d'Hermioniens et d'Ingævoniens, avec prépondérance des Istævoniens, puis la dissolution partielle de cette ligue, quand les Saliens eurent conquis les Gaules. Ayons égard d'abord à la nature de cette association, puis aux temps, aux lieux, aux époques de l'existence de la ligue franque sous ces conditions et ces formes nécessairement mobiles, par leur origine et leur nature. Un recueil destiné à ne renfermer que les résultats et non les laborieux efforts de la science, exigera de nous une rapide brièveté dans l'exposition de ces matières importantes.

Le droit public des nations antiques, considéré sous le rapport de leurs ligues et fédérations politiques, serait le sujet d'un travail curieux. Dans l'ancienne Europe, toutes les idées à cet égard ont penché vers la

république, comme elles ont toutes incliné vers la monarchie dans l'Asie primitive. Si l'on étudie avec soin l'histoire des monarchies de l'Inde et de la Perse, si même on jette un coup d'œil sur le gouvernement plus patriarcal de la Chine et de l'Assyrie, on y voit également des fédérations, mais seulement entre les chefs de peuples soumis à un monarque unique et suprême, que nous pourrions indiquer sous le titre d'empereur, Maha-Radja, le grand roi dans l'Inde, le roi des rois en Perse. Les constitutions politiques de l'Orient furent extrêmement diverses, et des époques très-dissemblables se sont succédé. Il me suffit d'avoir indiqué en général un phénomène dont les applications et les détails ont beaucoup varié.

En Europe, même sous la monarchie, les fédérations de tribus ont quelque chose de républicain. On voit déjà chez les nations nomades de la Scythie asiatique, ainsi que chez les Arabes, certains liens précaires qui unissent entre elles les tribus, sous la prééminence de l'une d'entre elles, qui les a conquises toutes; mais dans l'Occident, on trouve à cet égard un esprit de patronage et de clientelle mieux organisé. Il est facile de l'étudier chez les anciens Hellènes, comme parmi les peuples de l'Italie ; c'est sur cette base que la politique romaine a fondé par son adresse gigantesque l'empire du monde auquel elle a aspiré.

Chez les Celtes des Gaules, comme chez ceux de la Haute-Italie, de la Pannonie, de l'Illyrie, de l'Asie mineure, de la Grande-Bretagne, les conquérans romains trouvèrent des fédérations, des ligues de

peuple à peuple avec des liens de dépendance fortement marqués qui rattachaient des tribus inférieures à une tribu prédominante, soit par la religion, soit par la gloire militaire. Les documens que les Romains nous ont laissés à ce sujet excitent plutôt notre curiosité qu'ils ne la satisfont. Nous aurions aussi peu de lumières sur la nature des ligues et fédérations germaniques, si nous ne trouvions dans le moyen âge une grande quantité de cas analogues, si nous ne recevions beaucoup de clartés des détails où les auteurs classiques ont été forcés d'entrer pour expliquer les différends survenus entre les Romains et les Germains. Les savans travaux de Justus Mœser d'illustre mémoire, et surtout de M. de Wersebe, n'ont rien laissé d'obscur à cet égard.

Si je voulais me servir du langage de cette savante école historique dont MM. Guizot et Thierry se sont constitués parmi nous les éloquens organes, je retracerais un tableau plus que barbare de cette barbarie des peuples du Nord, non pour faire des Germains une sorte de peuple anthropophage en dépit des auteurs classiques, mais pour deviner, pour ainsi dire, dans la société des barbares, ce qui constitue le caractère spécial de leur barbarie. Tentative de psychologie qui aurait son mérite si elle était plus complète. Il faudrait, avant tout, que MM. Thierry et Guizot, au lieu d'étudier les nations germaniques dans les chroniques latines, eussent approfondi leurs législations diverses, eussent comparé entre elles leurs diverses constitutions sociales. Car les établissemens des Goths et des Lom-

bards, des Francs et des Bourguignons, des Angles et des Saxons, ne s'expliquent parfaitement que par les fondations analogues des Germains de la mère-patrie, non-seulement des Alamans et des Bavarois, mais, avant tout, des Saxons, des Frisons, des Angrivariens, et même des nations scandinaves. Toute l'observation psychologique d'un W. Scott, quand même elle serait plus profonde qu'elle n'est réellement, ne suffirait pas, unie à toute la science historique, d'ailleurs si éclatante, de MM. Thierry et Guizot, pour nous donner d'exactes et intimes lumières sur la nature du barbare, si l'autre étude ne venait compléter leurs travaux et secourir leur génie.

Il faut, en parlant des barbares, faire ressentir et retracer fortement cette barbarie même, leur signe caractéristique et indélébile. Il faut faire reconnaître en eux cette nature prompte, irréfléchie, vive dans ses déterminations presque spontanées. Chez le barbare, la raison même se montre encore empreinte des passions du cœur et dela colère de l'ame, sans que cette raison cesse de briller d'un vif éclat, sans que l'astuce des vues, la profondeur des combinaisons, la sagesse des plans, cessent de se révéler sous forme plutôt instinctive qu'abstractive. Mais n'oublions pas que ce barbare a son espèce de civilisation ; qu'il est membre d'une société régie par une législation originelle. Dans l'ordre des intelligences, le barbare le plus grossier possède encore sa spiritualité ; il a, de plus, son état social, sa politique, ses plans, sa série d'idées, son mouvement d'intelligence, non pas moderne sans doute,

mais vigoureux, raisonné, et qu'il ne faut pas négliger, sous peine de fausser l'histoire et de méconnaître la nature humaine. Ni M. Thierry ni M. Guizot ne nous rendent suffisamment compte de cette nature sociale du barbare. Aussi le premier de ces écrivains n'a-t-il donné qu'une faible part d'attention au génie des ligues germaniques, qu'il est si essentiel d'approfondir pour connaître l'histoire de la conquête des Gaules par les Francs et la nature de leurs établissemens dans ce pays, ainsi que leurs longues querelles au sein de la Germanie. Il fallait, en dépit du tumulte des passions conquérantes, examiner la nature du lien social qui enchaînait ces passions dans l'origine.

En général, ces ligues germaniques s'offrent sous deux points de vue qui, par leur apparition simultanée, semblent présenter le même caractère, mais qui diffèrent l'un de l'autre. Un peuple triomphe des tribus qui l'avoisinent; quelquefois une origine commune le lie aux vaincus; et considéré comme leur aîné en vertu, en naissance, en religion, il se les associe, les protège, et reçoit leurs hommages en échange de sa protection. Ainsi se constitue une sorte de féodalité mobile de peuple à peuple. Fait-il la guerre? Ces tribus le secondent, entrent dans ses délibérations sur l'intérêt commun, et obéissent avec plus ou moins de soumission aux sommations qu'il leur envoie. Telle est la conception la plus restreinte de ce mot de ligue, qui ne présente sous cette forme aucun caractère politique digne d'être remarqué.

Les voisins d'un tel peuple entouré de sa clientelle

doivent considérer cette masse comme formant une unité morale. Ainsi l'on a compris sous le nom de Chérusques, non les Chérusques proprement dits, les habitans du Mélibocos des anciens, le Harz des modernes, mais aussi les tribus vassales des Chérusques et affiliées à eux : telles que les Dulgibins, les Fosiens et autres. Il en est de même des Chauces, des Chattes et de plusieurs fédérations aussi restreintes que celles que je viens d'indiquer. Ils s'appellent tous Chérusques, ou Chattes, ou Chauces, pour indiquer, non-seulement les tribus distinctes désignées spécialement par ces noms, mais pour fixer l'unité morale de chacune de ces fédérations et leurs rapports avec leurs cliens, qui, tenant le milieu entre les sujets et les alliés, obéissent comme sujets, et comme alliés partagent les délibérations.

Bientôt on voit s'agrandir les relations de ce peuple de cliens et de patrons. Un peuple voisin entre dans la fédération comme associé libre, non comme protégé; il ne se soumet pas aux sommations de tribus dominantes. Plus d'obéissance ni de vasselage : l'intérêt est commun : il y a pacte, association. C'est une ligue dans un sens plus vaste, c'est un empire, mobile sans doute, suivant la civilisation de ces époques. Les membres de la ligue primitive (Genossen) s'associant aux nations voisines et formant avec elles unité morale, deviennent, dans cette coalition, membres d'un empire, Reich. Ainsi une fédération d'Istævoni, unie à des tribus hermioniennes et à des nations ingævones, composa l'empire primitif des Francs, dont une par-

tie s'est ensuite détachée de cet empire pour entrer dans celui des Saxons.

Quelque trait de lumière propre à éclaircir les établissemens primitifs des peuplades germaniques au sein de l'Europe, pourrait jaillir d'une analyse critique des traditions locales conservées par les Hellènes sur les contrées voisines de la Thrace et du Bosphore Cimmérien ; analyse qui devrait, pour être utile, remonter aux anciens mythes, incorporés à ces localités et distingués soigneusement dans leurs origines et selon les époques auxquelles ils appartenaient. Nous pensons que dans la nuit des temps les Celtes, les Germains et les Hellènes se rapprochèrent avant la défaite des Pélasgues dans la Grèce, avant le triomphe complet des Hellènes. Ce n'est pas ici que nous avons à soutenir par de longs détails une hypothèse à laquelle la philologie et l'histoire des croyances peuvent seuls offrir des argumens et des appuis.

On cite un peuple hermionien, un empire de ce nom, séjour des ombres, qu'enveloppent les voiles d'une mythologie profonde. Nous croyons y découvrir quelques vestiges d'une grande nation ainsi nommée habitant les régions voisines de la Thrace. Cette nation, ayant disparu de ces contrées, est tombée dans le domaine fabuleux. On a, dans la division des anciens territoires en royaumes de la lumière et des ténèbres, placé les Hermioniens sur l'extrême frontière de la région classique des Hellènes. Plus tard ce mythe, avec son dogme sur la cosmogonie ou sur la création du monde, avec sa croyance à la migration des ames,

s'est incorporé à une contrée autrefois historique, qui a cessé de l'être dans la suite des temps.

Certes, dans la mythologie, le royaume, la cité, le peuple hermionien, ne sont pas purement des fictions, des idées; elles révèlent l'existence primitive d'une nation quelconque : c'est là un des phénomènes caractéristiques de la haute antiquité. Partout des idées éternelles, empruntées à la cosmogonie comme à la psychologie, sont incorporées à certaines localités, à certains peuples qui, dans la nuit profonde des temps, eurent une existence historique, et qui la perdirent enfin lorsqu'un flot de population nouvelle est venu remplacer le flot de la population ancienne. Les peuples celtiques furent également voisins des Hellènes, et se transformèrent également en souvenirs vagues, en pure idéalité. Le fil conducteur qui peut nous servir de guide et nous conduire jusqu'à la connaissance des Titans et des Curètes, est d'une ténuité extrême. Le souvenir des hommes a été pour ainsi dire envahi par la fable cosmogonique de la lutte des deux principes, nommée autrement guerre des dieux. Cependant à travers ces idées, reproduites éternellement sous de nouvelles formes, toujours célébrées à frais nouveaux, quelque chose de plus positif se montre à nous; sous un mystérieux nuage un fait se révèle obscurément : c'est le contact primitif d'un peuple celtique avec les tribus hellènes.

Les Nubiens, les Egyptiens, les Persans, les Indiens, nous offrent le même spectacle. Ormouzd et Ahriman, Osiris et Typhon, Dieu et Satan, le bien et le mal, la

lumière et les ténèbres, le combat de l'ange et du démon, sont des idées éternelles empruntées aux dogmes de la cosmogonie primitive. Mais la vive imagination des peuples a identifié ces idées à la lutte antique de deux partis, de deux nations ennemies, dans les jours reculés de leur existence ; l'une qui habite une contrée de délices, l'Eden, l'Olympe, l'autre qui séjourne dans une région de l'infortune, un enfer, un abîme. Souvent aussi la mythologie, par l'audace brillante de ses fictions, a interverti l'ordre des idées primitives, et transformé le séjour des ténèbres en séjour des bienheureux après leur mort.

A l'orient des Hermioniens, peuple de la région silencieuse, se trouve placé par la mythologie un autre pays des ténèbres, qui plus tard sort de ce gouffre d'obscurité, et revient à la lumière. C'est la Cimbrique, la terre des Cimmériens. Les anciens disaient indistinctement la région cimmérienne, et le Bosphore cimbrique. La géographie de Moïse y place également les ténèbres avec Gomer et les autres fils du Septentrion. Plus tard, quand un peuple d'Hermioniens, composé de tribus variées, eut occupé la Germanie centrale, on vit les Cimbres, Kynmri, Cimmériens, pénétrer dans l'Europe occidentale, par la voie de l'Orient. Partie des bords de la Baltique, leur race se montre à nous, s'établissant avec autant de solidité chez les Celtes que chez les Germains. Nous ne connaissons pas les Cimmériens historiques et leur langage. Mais nous savons que chez les Celtes, les Kynmri venus de la terre de Deffrobani ou du Bos-

phore se sont assimilés aux Celtes, comme chez les Germains, ces Cimbres, Cambres, Gambriviens, se sont assimilés aux Germains.

Les contrées de la Sarmatie voisines des bords du Tanaïs ou du Don, qui séparaient l'Europe de l'Asie, furent occupées par des peuples asianiques, d'origine arienne ou asienne, c'est-à-dire Indo-Médiques, appartenant à la grande famille des Germains, et portant le nom de Scythes royaux, descendans des régions de la haute Asie. Là, ces Ases, transformés en dieux par la mythologie du Nord, fondèrent un empire d'Aspourgitans, que l'on a vu revivre dans l'Asgard du dernier Odin scandinave. Mais, long-temps avant cette époque qui amena de nouveaux Ases dans la région scandinave et germanique, ils avaient dû pénétrer dans notre occident.

Pythéas et les écrivains qui nous ont conservé le souvenir de la migration des Cimbres et Teutons, nous apprennent qu'à côté de ces deux grandes branches de la nation germanique vivait une autre branche de Guts, Juts, Gyttons, ou Gothins; on les a regardés tantôt comme les aïeux des Scandinaves, tantôt comme ceux des Goths. Tous ces peuples occupaient les rives de la mer Baltique, depuis la Prusse jusqu'à la péninsule cimbrique.

Tacite nous donne une division mythologique des Germains en trois grandes races : une d'Hermioniens, occupant le centre de la Germanie, l'autre d'Ingævones, habitant les bords de l'Océan, depuis la péninsule cimbrique jusqu'à l'île des Bataves; la troisième

d'Istævones, sur les rives du Bas-Rhin, depuis les environs de Cologne jusqu'à l'embouchure de ce fleuve.

Pline ajoute à ces trois races une quatrième, la Vindélienne, Vindélicienne, Vandale, ainsi que la race la plus éloignée des Bastarnes et Peucins, que rien ne démontre avoir appartenu aux Germains.

Je ne prétends point faire concorder ici toutes ces notions, toutes ces divisions, que l'on ne pourrait classer et combiner que par une géographie savante de l'antiquité classique, comparée à la géographie des circonscriptions politiques et religieuses du moyen âge. Cette tâche est réservée aux hommes qui, comme M. de Ledebur, y consacrent une vie tout entière d'études aussi pénibles qu'élevées et intéressantes. Je me contenterai de saisir les divisions générales, pour y montrer un principe de ligue et d'empire, caché dans la nuit des temps. C'est à la guerre de César, à celle de Drusus et de Germanicus, que commence à poindre une lumière imprévue, qui se répand sur la Germanie occidentale, et que la guerre des Marcomans fait planer ensuite sur la Germanie orientale.

Il y a dans la guerre des Cimbres et des Teutons bien des points historiques et géographiques à éclaircir. Ces Teutons sont le peuple dont nous parle Pythéas, et qu'il place à côté des Gyttons, sur les bords de la Baltique. Peut-être est-ce une race hermionienne, le même peuple voisin des Cimmériens, et qui habitait la ville fortunée d'Hermionia, dont parle le poëme des Argonautes. Ces Teutons, ces Hermioniens, venus d'Orient en Occident, se sont par la suite alliés aux

Cimbres, et mêlés à eux dans leur grande invasion des Gaules et de l'Italie. Les Cimbres, d'après Pline, faisaient partie de la branche des Ingævones, fils d'Ingve, et qui depuis la péninsule cimbrique jusqu'à la terre des Bataves, habitaient les rives de l'Océan. Cependant parmi les nations Istævones des bords du Rhin, il y eut aussi des Cimbres. Ces Cimbres, ainsi désignés par Pline, sont les Gambriviens de Tacite, les Sicambres de Jules César et des autres auteurs anciens. C'étaient probablement les descendans de ces Cimbres qui se joignirent aux Teutons pour envahir les Gaules. Plusieurs de leurs tribus s'établirent dans la Belgique, dont les habitans leur opposèrent cependant une résistance bien plus opiniâtre que ceux de la Gaule. Du nombre de ces tribus furent les Atuaticiens, Cimbres d'origine, conquérans du pays des Eburons, et dont la résidence fut dans la contrée de ces derniers, sur les deux rives de la Meuse. Là vécurent les Tongres de la Tongrie, qui rappelaient avec orgueil leur origine germanique.

Du temps de Jules César, nous voyons les Cimbres des bords du Rhin, les Gambriviens ou Sicambres, composant la principale nation des Istævones, protéger et dominer une foule d'autres peuplades, et envoyer chez les Atuaticiens (Cimbres conquérans des Eburons), révoltés contre les Romains, deux mille cavaliers. Malgré la distance qui séparait ces peuples, les traces de leur alliance n'étaient pas effacées.

Les noms d'Hermioniens, Ingævones et Istævones, désignent moins des races distinctes qu'une division mythologique primitive. Cette division a été appliquée

dans la suite aux sièges géographiques de diverses peuplades de la Germanie moyenne, des bords du Rhin et des rives de l'Océan, peuplades qui n'ont occupé les lieux où Tacite nous les montre, et où elles nous apparaissent encore dans le moyen âge, qu'après l'invasion des Cimbres et des Teutons, même après les expéditions des Suèves qui eurent lieu du temps de Jules César. En effet, les Suèves, Hermioniens d'origine, opprimèrent diverses tribus istævoniennes, et les forcèrent à mener une vie errante, jusqu'à ce que les Ubiens, sous la protection romaine, les Tenchtères et les Usipètes, sous celle des Sicambres, aient pu jouir d'une résidence fixe, que leur race n'a plus perdue. On doit donc considérer l'époque de la défaite d'Arioviste, comme celle où les flots de peuples, mis en mouvement par l'invasion des Cimbres et Teutons, se calmèrent et s'apaisèrent enfin. Tout se rassied dès lors, tout se fixe et se décide. Et dans les déplacemens de certaines peuplades, il ne faut plus voir une migration des masses, cherchant fortune en pays étranger, mais simplement une expédition d'aventuriers qui, réunis en bandes comme les Condottiéri, vont faire la guerre pour leur propre compte.

Dans l'émigration des Teutons et des Cimbres, qui fut loin de comprendre la masse de ces peuples, nous trouvons cependant bien plutôt l'aspect d'un déplacement de peuple que celui d'une ligue semblable à celle des nations suéviques, dont les bandes aventurières furent conduites par Arioviste. Les guerres des Romains dans la Germanie orientale et occidentale, nous font

connaître diverses fédérations, soit composées de membres libres d'un même empire, soit consistant en divers peuples ligués, et dominés par une seule nation. Les associations des Chérusques et des Chattes, comme celles des Chauces et Frisons, sont, comme nous l'avons dit, des ligues dominées par un peuple : telle est aussi la fédération des Bructères, divisés en Bructères proprement dits, ou Bructères mineurs, peuple dominant; et Bructères majeurs, ou associés, qui ne devinrent Bructères que par une étroite affiliation au peuple dominant qui donna son nom au reste de l'association.

Il n'en est pas de même de la ligue des Marcomans, qui se renouvela souvent et qui succédait à celle des Suèves, ni de cette grande ligue des Chérusques dont Arminius fut l'ame, et qu'il ne faut pas confondre avec leur petite ligue composée du peuple dominant des Chérusques et de leurs cliens. L'ouvrage d'Arminius croula sur son tombeau. Celle de l'infortuné Marbod reparut dans les siècles suivans. Tout à coup s'organisèrent sur une vaste échelle trois autres ligues ou fédérations d'empires, comprenant les peuples de la Péninsule cimbrique jusqu'au pays des Bataves, ainsi que ceux du bas et du haut Rhin; ces fédérations se formèrent au moment où l'empire romain, dont le nerf militaire se composait en grande partie de soldats barbares, était forcé de se défendre sur l'immense ligne de ses frontières. Quand ces ligues, par le laps des siècles, eurent accompli leur organisation, l'une parut définitivement sous le nom de ligue saxonne, l'autre sous celui de ligue francique, la troisième sous le nom de ligue

des Alamans. Elles étaient constituées pour l'offensive et la défensive, et se proposaient pour but spécial la conquête de la Grande-Bretagne, de la Belgique et des Gaules.

A l'orient de ces ligues s'organisait une vaste fédération de nations gothiques à l'instar de l'empire des Marcomans : fédération qui atteignit son apogée sous le grand Ermanaric, et succomba sous l'empire des Hons. Alors les destinées de l'empire romain s'accomplirent du midi au nord, de l'orient à l'occident, avec une rapidité effrayante. Saxons, Francs, Alamans, Vandales, Bourguignons, Goths orientaux et occidentaux, s'établirent à la fois dans toutes les contrées de l'Europe méridionale et occidentale. Une ère nouvelle commença pour le genre humain.

Saisissons dans ce vaste mouvement l'origine des Francs et la fluctuation qu'éprouva le mot *Franc* lui-même jusqu'à la conversion des Saxons au christianisme. Les Francs originels se composaient d'une masse de tribus istævones à la tête desquelles étaient les Sicambres, dont une partie, sous le nom de Saliens, occupait les embouchures de l'Issel ou de la Saale, l'une des branches du Rhin. Les Ubiens, qui seuls des Germains se soumirent volontairement à la domination romaine, ainsi que les Tenctères, Usipètes, tout ce qui, du temps de César, fuyait le glaive suévique, tout ce que menaçait ensuite la domination des Chattes, Hermioniens d'origine : tous ces peuples étaient Istævones. Ce sont ces peuples qui, avec les Chasuariens et les autres tribus parentes, ont formé la masse des Francs

Ripuaires, dénommés ainsi par opposition aux Saliens. Leur législation, et probablement aussi leur origine ; étaient distinctes ; nous avons encore, comme on le sait, les lois des Saliens et des Ripuaires.

A l'orient de ces Francs vivaient aussi d'autres tribus istævoniennes d'origine, et qui, sous le nom de Francs orientaux ou germaniques, entrèrent dans la ligue dont les Saliens étaient membres ainsi que les tribus soumises à la loi salienne, ou les Tubantes, Chamaves, et à laquelle appartenaient les associations de peuplades dominées par la loi des Ripuaires. Les Francs orientaux se composaient, comme Istævoniens d'origine, de la masse des grands et des petits Bructères. Mais au-delà même de cette limite des nations istævoniennes, en entrant dans la Germanie moyenne, on rencontrait encore les Chattes et les Chérusques avec leurs affiliés, tous compris originairement dans la fédération des Francs. Il en a été de même des peuples de l'Océan, ou Ingævones, tels que les Frisons, Chauces, Amsivariens, et leurs associés, qui entrèrent momentanément dans la ligue des Francs. Sachons par quel moyen et de quelle manière se décomposa cette ligue primitive.

Ce furent surtout les Francs Saliens, descendans des Sicambres qui renaquirent dans leur ligue, les Tubantes, Chamaves et autres tribus soumises à leur protection et à leur direction, qui accomplirent la conquête de la Gaule. Les Ripuaires n'eurent à cette conquête aucune part spéciale ; au contraire, ils furent envahis à leur tour par les Saliens, qui finirent par s'incorporer tous les Francs établis de ce côté du Rhin. Dans le prin-

cipe, celles des tribus hermioniennes, istævoniennes, ingævoniennes, qui étaient entrées dans la confédération des Francs, s'étaient unies dans ce double but, et de se défendre contre les Romains, et de les attaquer dans leur empire même pour venger d'anciens outrages et s'enrichir de leurs dépouilles. En même temps les Germains, militairement organisés, comptaient dans leurs rangs une jeunesse inféodée au service personnel de certains chefs illustres, jeunesse qui brûlait de signaler sa vaillance en imitant les héroïques prouesses de leur dieu Wodan, récemment substitué à Theut et à Mannus.

Lorsque la ligue particulière des Saliens eut commencé l'envahissement des Gaules, et que sa voix fit entendre sur les débris de la puissance des Ripuaires l'accent du commandement; lorsque, par la valeur de ses chefs, la famille mérovingienne fut parvenue à la gloire et à la domination, les Francs orientaux, non-seulement les Hermioniens éloignés, comme les Chattes et les Chérusques, et les Ingævones des bords de l'Océan, tels que les Frisons, Chauces, Amsivariens, mais encore les Istævones proprement dits ou Bructères, commencèrent à regarder les Francs occidentaux comme successeurs de la puissance romaine; ils les traitèrent par conséquent en ennemis. La conversion des Sicambres, Saliens ou Mérovingiens, devenus chrétiens, conversion qui entraîna celle des Ripuaires, et à laquelle restèrent étrangers les Istævones de l'Orient, sans parler des peuples de la Germanie moyenne et de ceux des bords de l'Océan; cette conversion, dis-je, augmenta singuliè-

rement l'hostilité des Francs orientaux et des Francs occidentaux.

Dans laGermanie, la lutte du paganisme et du christianisme fut opiniâtre. Les Francs proprement dits, c'est-à-dire les Mérovingiens, conquérans des Gaules, qui possédèrent plus tard d'une manière exclusive ce titre de Franc, n'ont cessé, comme nous l'avons fait observer, de considérer les Francs de la Germanie comme leurs confédérés, sur lesquels ils prétendaient s'arroger la suprématie, depuis la conquête des Gaules. Cette France germaine était, suivant eux, la vieille France, mère antique des Sicambres, quand ils avaient encore les Chattes au midi et à l'orient, les Bructères au nord, à l'occident enfin les Chattuariens et les Tenctères, qui les séparaient des bords du Rhin. Mais rebelles à cette prétention des Mérovingiens, qui se servaient du christianisme comme d'une arme lente, mais certaine, les Francs orientaux repoussèrent le nouveau culte, et embrassèrent la ligue et confédération des Saxons, dans laquelle entrèrent les Bructères de race istævonienne, les Chérusques hermioniens, et tous les peuples des bords de l'Océan; Chauces et Frisons. Depuis cette époque, cette masse de population s'est nommée Saxonne, par opposition aux Francs des Gaules.

Les Chattes ou Hessois restèrent isolés dans ce grand mouvement. Le christianisme les atteignit sans les conquérir tout entiers. Ils se trouvaient placés pour ainsi dire sur la triple limite des ligues francique, alamanique et saxonne. Saisissons cette occasion d'éclaircir, sous quelques rapports, cette ligue saxonne, aussi mal

comprise que celle des Francs, et mal à propos confondue avec les Saxons proprement dits.

Ces derniers sont originaires du Holstein. On a voulu les distinguer des Cimbres, que l'on prétend être Scandinaves d'origine; mais rien n'est moins prouvé; tout semble indiquer, au contraire, que les Jutes ou Jutlandais, nommés les Cimbres par excellence, furent Saxons avant de devenir Scandinaves, c'est-à-dire avant la conquête de la Jutlande par une race danoise. Les Saxons, toujours ennemis des Scandinaves, s'allient au contraire aux Jutes dans leur expédition de la Grande-Bretagne. Le savant M. Dahlmann a très-bien indiqué cette espèce d'opposition qui a existé entre les Jutes et Danois, avant le temps où la Jutlande devint décidément scandinave. A ce sujet, il est entré dans une ingénieuse analyse des mythes et des traditions de la Jutlande, que Saxon le Grammairien a eu tort de présenter sous forme scandinave.

Quoi qu'il en soit, tout paraît prouver que les Cimbres de la grande guerre d'invasion, guerre qui les jeta, ainsi que les Teutons, sur l'Europe méridionale, étaient d'origine saxonne, quant à la nation dominante dans cette expédition. Ce sont là les Marses, qui composaient la masse originelle des nations saxonnes du Holstein, où leur nom se conserve encore dans les contrées du Stormarn et de la Ditmarse. Les Marses germaniques, voisins des Bataves et conquérans d'une région située à l'orient des Bructères, région qui embrasse Osnabruck et son diocèse, étaient-ils parens, alliés, descendans des Marses saxons, qui, sous le nom de

Teutons et de Cimbres, ont pénétré dans la Germanie occidentale, dans les Gaules, dans la Belgique? question sur laquelle rien ne répand plus la lumière. Chez les Germains, le nom des Marses fut grand autrefois, ainsi que celui des Gambriviens ou Sicambres, Cimbres de race istævonienne, qui, comme les Marses, plaçaient leur berceau dans le ciel.

Quand la ligue saxonne, sortie du Holstein, où elle fit entrer les Jutes dans sa fédération, s'étendit vers la Germanie, elle s'incorpora, sous le nom d'Angles, des nations suéviques ou hermioniennes, qui avaient pénétré dans le Nord: puis les Chauces, de gré ou de force, entrèrent dans la ligue saxonne qui embrassa enfin la masse des Ingævones des bords de l'Océan, depuis les Frisons jusqu'aux limites des Saliens et Bataves. Ensuite, par opposition au christianisme des Francs établis dans les Gaules, les Chérusques et les Bructères, les uns Hermioniens, les autres Istævones, s'incorporèrent tous à la ligue saxonne. Les Mérovingiens, qui ne cessaient de les considérer comme Francs, ne voulaient point souffrir un tel état de choses. C'est l'objet de la longue lutte des plus grands entre les maires du palais qui les combattirent par les armes temporelles et spirituelles, jusqu'à la réorganisation des contrées saxonnes, baptisées dans le sang par Charlemagne. Cependant ce dernier respecta la démarcation, les mœurs et la législation des nations conquises. Le droit westphalien, comme celui des Angariens ou Angrivariens, fut partout maintenu dans les limites respectives de la Westphalie bructéro-saxonne et de l'Ostphalie angarique ou angrivarienne.

Telle fut sous un point de vue général, cette grande association, cette ligue des Francs sous ses rapports intimes, et dans sa composition intrinsèque, avec son caractère de durée et ses germes de dissolution jusqu'à l'ère nouvelle, préparée par la sagesse de Charlemagne aux peuples de la Germanie. Peut-être me suis-je exprimé d'une manière trop absolue, en affirmant que M. Thierry considérait les Francs comme un peuple unique et originel. Dans certains passages de son livre, il y voit une fédération de peuplades. Il me semble seulement ne s'être pas assez complètement rendu compte de la nature de cette ligue ou fédération. De là est résulté, chez M. Thierry comme chez M. Guizot, une certaine exagération dans la manière de concevoir la prépondérance des maires du palais, en Austrasie, sur les Francs neustriens, et de présenter cette prépondérance comme l'irruption d'un nouveau peuple de Francs Germains contre les Francs Gaulois. Les Francs ne restèrent Germains ni en Austrasie ni en Neustrie. S'ils ne fussent devenus Romains, aux yeux de leurs anciens compatriotes, ni la ligue saxonne, ni la ligue alamanne, vaincue par les Francs, n'eussent pas manifesté si constamment un esprit d'hostilité tant contre ceux de la Neustrie que de l'Austrasie, peuples opposés sans doute, mais qui ne furent pas divisés par une opposition aussi violente et aussi importante dans l'histoire, que M. Thierry m'a paru l'admettre.

(*La suite à un autre numéro.*)

Manuel du Juré, *ou Exposition des principes de la législation criminelle, dans ses rapports avec les fonctions de juré : et commentaire de la loi du* 2 *mai* 1827, *sur l'organisation du jury, et sur les articles du code d'instruction criminelle, qui traitent de l'examen et du jugement par jurés. Par* V. Guichard et J. J. Dubochet, avocats a la cour royale de Paris. (Paris. A. Sautelet et C°, libraires. 1827.)

Ce livre, écrit avec talent, pensé avec conscience, émane de l'école industrielle. Les auteurs rapportent à l'utile tout ce qui est bon et raisonnable. Non qu'ils s'accordent avec un épicuréisme étroit et égoïste, avec la doctrine de l'utilité individuelle des Helvétius et des Lamettrie : leur philosophie est plus morale. Rejetant dans la sphère inutile des théories tout ce qui est invisible, elle s'en tient au positif de la vie, et se contente de lui donner pour sauve-garde la pratique des devoirs sociaux. Devoirs qui, selon nos auteurs, consistent dans l'accomplissement d'un but d'utilité matérielle, concourant au bien-être des membres du corps social.

C'est ainsi qu'ils réduisent toute raison à la pratique. Dans leur système, point de raison *à priori;* plus de théologie, ni même de métaphysique. Avant tout, la chimie, après elle la morale. Ce qui est positif est ce qui est visible. Ce qui est moral consiste à remplir les devoirs sociaux, c'est-à-dire à toucher un but d'u-

tilité publique, considérée elle-même comme émanation de l'utilité particulière. En dernière analyse, c'est au travail qu'aboutit cette idée d'utilité.

Qu'est-ce que le travail même? Quand nous auro is apprécié sa nature réelle, nous reviendrons à MM. D 1-bochet et Guichard et à l'examen de leur théorie. L'a 1-torité religieuse, appuyée par les vieilles traditions d 1 genre humain, nous le montre à la fois comme châti-ment et comme expiation de l'homme qui soutient sa vie à la *sueur de son front.* En un mot, c'est l'une des conditions de la faible humanité. La nourriture spirituelle de l'homme est Dieu ; sa nourriture matérielle est le pain. Ce pain devient Dieu : le mystère de la rédemption s'accomplit. La bénédiction du Christ est tombée sur les travailleurs; la sueur laborieuse à laquelle le front d'Adam fut condamné se changea en bienfaisante rosée. Quand les anciens érigèrent au travail des autels, ce n'était pas du paganisme, c'était encore une idée révélée. Ils rattachèrent les grands mystères de la nature humaine à la propagation de l'agriculture dont Adam fut le type, Adam bêchant la terre , après son crime, et l'arrosant de ses sueurs. Ils identifièrent les mêmes mystères à la plantation et à la culture de la vigne; culture enseignée par Noë, homme renouvelé en sortant des eaux du déluge, symbole du baptême, type de la résurrection promise au genre humain ; Noë que l'ivresse entraîna dans le péché , et qui, dans cet état d'abaissement, fut exposé nu aux regards. Enfin se réunissent dans le mystérieux Melchisedech les caractères typiques de

l'homme déchu et de l'homme régénéré sous les formes du pain et du vin. Roi pontife de Salem, homme de paix, il offre à l'homme de la guerre Abraham, exterminateur des ennemis, le pain et le vin. Le pain, c'est le corps matériel de l'humanité, de cette humanité si fragile, qui se transfigure et se change par le renouvellement de la substance qui la nourrit. Le vin, c'est le sang matériel qui coule dans les veines du genre humain, et se régénère par la boisson dont l'homme fait usage. Tous deux figurent aussi les forces les plus exquises de cette féconde nature, mère empressée et nourrice infatigable de l'homme dégradé, qu'elle abreuve du lait de ses mamelles.

Telle était la consécration religieuse imprimée par les mystères aux substances qui nous alimentent. Partout dans cette grande alliance se reproduisent les idées de la civilisation matérielle du genre humain, au moyen des peines et des espérances de sa destinée. Bien plus, les grands emblèmes du travail des patriarches, les symboles de l'agriculture et de la culture de la vigne, se trouvaient consacrés dans une sphère bien plus haute et bien plus majestueuse encore. Il était prédit que Dieu se ferait homme et se nourrirait de la substance des êtres naturels; qu'après avoir revêtu une vie éphémère et temporelle il la renouvellerait au moyen du pain et du vin que produit le travail de la primitive culture, ineffaçables signes, et de la déchéance humaine, et de l'espoir d'une résurrection future, et d'un rêve d'immortalité, dont l'homme régénéré boirait les délices. Dans le plus su-

blime des mystères, Dieu, devenu le pain et le vin du genre humain, a transformé en une condition spirituelle de l'éternité la condition passagère de l'existence. La nourriture terrestre s'est changée en manne céleste, le corps en symbole de l'esprit, l'aliment de la chair en aliment de l'ame, en doctrine de résurrection au sein du Père éternel. C'est sur cette doctrine qu'est fondé l'édifice de l'Eglise.

Ainsi l'école industrielle, lorsqu'elle envisage sous la forme du travail les conditions de l'humaine existence, ne dit absolument rien de nouveau. Entre elle et l'école religieuse il y a cette différence, que la dernière idéalise et ennoblit le travail, métamorphose la peine en récompense et change l'état de nature en état de grace. L'école industrielle, au contraire, n'embellit le travail qu'en l'ornant des jouissances d'une civilisation matérielle dans laquelle elle fait consister le bien même de l'humanité. Remarquons toutefois qu'elle y joint la conception du devoir envers les citoyens, une combinaison d'utilité réciproque et d'échange de bons services d'homme à homme, enfin qu'elle s'écarte de la doctrine épicurienne dont l'étroit égoïsme se renferme dans le cercle d'une satisfaction purement personnelle.

Les anciens ont placé sous l'invocation d'une divinité tutélaire chacune des branches spéciales du travail humain. Un dieu bon, prenant pitié de nos maux, a présidé à la solennelle installation des arts de la paix. Aristée élevait les abeilles ; Hercule rapportait l'olivier des contrées Hyperboréennes. L'abeille fut sacrée et

devint l'emblème des pontifes de la déesse d'Ephèse, de la grande-déesse, de la divinité de la nature, ouvrant aux hommes, dévorés de la soif de la vérité, son sein fécond et maternel. Des prêtres-rois, les Esséens ou Essènes, avaient pour symboles l'abeille qui choisit de toutes les fleurs les sucs les plus exquis, et construit ainsi sa cellule. Ainsi l'amant de la vérité extrait des connaissances humaines la substance la plus pure, l'essence sacrée, dont il fait la nourriture des êtres privilégiés qui se rapprochent des dieux.

L'olivier, apporté en signe de paix par la colombe céleste, et indiquant le refuge prochain et le salut de l'Arche sacrée, fut pour l'Attique pieuse un emblème d'économie politique et un symbole de la sagesse représentée sous les traits imposans de Minerve. Ainsi une branche de culture locale servait de symbole à la prospérité de tous les arts, ralliée à la haute idée de la paix universelle, de la culture spirituelle au sein de la céleste cité.

Plusieurs peuples, d'une activité infatigable, les Myrmidons, par exemple, reçurent le nom de fourmis, qui désignait leur industrie. D'autres peuples furent nommés dragons, comme les Chinois, qui veillaient au trésor de la sagesse. En d'autres croyances on voyait les dragons reposer sur l'or des mines, sur le produit des richesses souterraines. Le chien fidèle, gardien du troupeau, représentait la vigilance du pâtre; son dieu était le bon pasteur, le gardien de l'agneau sans tache, celui qui promène son troupeau céleste, brillante constellation des étoiles, sous la voûte du firmament où les

ames heureuses accomplissent leurs migrations, et s'épurent dans ce cercle sacré. Là coule la voie lactée, céleste Jourdain, Nil enchanté, où la brebis va étancher sa soif, guidée par le pasteur, et va renouveler la blancheur de sa toison. A cette idée d'une haute Providence, unie à celle d'un sanglant sacrifice, se joignait une autre pensée, celle de propager les travaux du nomade, occupé à élever les troupeaux, et formant des vêtemens avec la toison. On idéalisa le plus humble comme le plus noble des travaux.

Dans les idées antiques, le pasteur était le sacrificateur et le sacrifice, le pontife et la victime. Cette idée se reproduit dans la Genèse; c'est la grande figure d'Abel gardant les troupeaux. Les annales du monde anté-diluvien que la Genèse a conservées dans son style monumental, sont aussi les annales de la civilisation et des arts, par suite de cette malédiction et de cette bénédiction répandues à la fois sur les travaux du genre humain.

On ferait un ouvrage curieux et important si l'on s'occupait de cette partie de la mythologie qui se rapporte aux inventions et aux arts.

La vache est devenue un symbole de l'univers, la terre qui nourrit, la déesse nature, invoquée sous la forme de la lune. Le taureau a dû tomber en sacrifice; et le sacrificateur, en expiation du sang, a dû fuir comme Caïn jusqu'aux limites du monde. Le cheval, compagnon des races héroïques, a été pour les tribus qui élevaient des troupeaux de ces nobles animaux, le symbole du monde. Partout, sous diverses invocations,

un esprit de paix, de charité, a consacré les travaux de chaque mois, et s'est efforcé de policer ainsi les mœurs humaines.

La déesse de Saïs porte un voile mystérieux, qu'elle-même a tissu. C'est un charmant emblème. Ainsi le monde nous dérobe le Créateur qui l'a tissu et qui se cache derrière l'œuvre de ses mains. L'esprit éternel orne de figures mystiques le voile emblématique dont il doit se couvrir. Telle est l'apothéose qu'ont reçue les travaux modestes de l'aiguille, les ouvrages de la main des femmes. Je me hâte de traverser ce sujet si fécond en souvenirs. Des mythes sans nombre s'offrent à la pensée; les traditions se groupent et se pressent; la mémoire a peine à suffire aux richesses dont l'antiquité religieuse l'accable. Nul travail, même le plus vulgaire en apparence, n'est privé d'une céleste origine. La roue du potier, c'est l'orbe du monde. Entre les mains de Crishna dans son enfance, l'univers même était un jouet; Jupiter, dans son berceau, nourri par la chèvre Amalthée, saisit le globe roulant du monde; autour de lui voltigent les abeilles divines, les nymphes Mélisses. Tous les souvenirs des travaux primitifs se sont ainsi divinisés; le monde païen versait sur l'industrie même les trésors du symbole, jaillissant de sa corne d'abondance. Mais en honorant le labeur qui nourrit et soutient l'homme, il était loin de le donner pour base à l'édifice social.

Plus charitable encore, le christianisme qui, avant d'être la religion des riches, fut celle des ouvriers, ne répudia jamais l'humble origine et la crèche mo-

deste où le Sauveur est né. De tous les rangs de la société, on est parvenu à tous les degrés du sacerdoce : hiérarchie fondée sur l'originelle égalité des hommes, et non sur la distinction des castes. Quand l'école industrielle proclame comme un nouveau principe l'honneur accordé au travail, que prétend-elle donc ? Nous allons le dire avec toute la brièveté possible. MM. Guichard et Dubochet, hommes consciencieux et éclairés, nous serviront de guides.

Il y a, disent-ils, dans la nation deux classes distinctes, les travailleurs, composant la classe laborieuse, le peuple proprement dit, ceux qui paient l'impôt; et les fainéans, composant la classe absorbante des gouvernans et des propriétaires, tant rentiers que fonciers, ceux qui vivent de l'impôt, qui s'en nourrissent.

Pour ces hommes, la sueur du peuple est la manne céleste. Plus le gouvernement est riche et plus il y a de rentiers et de grands propriétaires, plus le fardeau des impôts accable le peuple. Au contraire, un gouvernement pauvre et peu coûteux, comme celui des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, s'il se maintient dans sa virginité première, est le fils du peuple même dont les élections l'ont créé, et qui peut, en lui retirant ses suffrages, le casser lorsqu'il lui plaît. Il se trouve ainsi dans une heureuse impossibilité d'abuser de la confiance du peuple, souverain réel de ce souverain fictif nommé le gouvernement. Celui-ci vit pour le peuple et ne vit pas par lui. Les membres qui composent les pouvoirs de l'état sont eux-mêmes

des industriels, et concourent de leur personne à l'idée fondamentale de l'état.

Le rentier est un homme qui, ayant travaillé pour s'enrichir, ou ayant reçu de ses pères une fortune considérable, à laquelle lui-même n'a pas contribué, fait usage de son argent pour ses plaisirs. Il dédaigne ce travail, source première de sa fortune, retire au bien public l'argent qu'il destine à son bien privé. Si, comme le banquier, il faisait travailler ses commis; comme le fabricant ses ouvriers; s'il mettait en mouvement une foule d'hommes et d'intérêts, ce serait un citoyen utile. Mais le rentier, renfermé dans son cabinet, couvant son trésor, trafiquant de son argent, attire à lui seul, comme une plante vénéneuse, la plus pure substance, et appauvrit le sol où il jette ses racines. Il est vrai que la mollesse de cet égoïste semble encourager les progrès du luxe; mais ce luxe ne va guère au delà de l'utile emploi de quelques métiers. Malgré lui, et en dépit de ses efforts, on verrait prospérer tous ces artisans qui font nos carrosses et nos serrures, qui ornent nos appartemens et nos personnes, et ces artistes dont les jeux scéniques amusent nos loisirs. N'ont-ils pas les banquiers, fabricans, même les avocats, les médecins, les notaires, les chimistes? Qu'ont à craindre les produits de l'industrie, lorsque les sommités sociales seront exclusivement occupées par ces diverses possessions?

Le propriétaire foncier est bien plus nuisible encore à la prospérité publique. Son égoïsme immobilise les biens de la terre. Le fermier ne travaille que pour lui;

et, s'il profite de son labeur, il serait bien mieux encore que la propriété du sol qu'il cultive lui appartînt. La terre se subdiviserait en une quantité de petits lots, et il s'établirait un constant échange de territoires comme de marchandises. Tout se monétiserait. Et si le sol rebelle ne se laissait pas réduire en une poussière d'or et d'argent, au moins il nourrirait le propriétaire qui, d'un côté, ferait vivre un peuple de garçons de ferme, et d'un autre communiquerait avec un peuple de marchands de blé et de bestiaux. A ce prix seul, on lui permettrait, ainsi qu'au fabricant et au banquier, d'accaparer une riche fortune. Mais, de même que ces derniers ne devront jamais se transformer en rentiers inactifs, vivant sur leur argent et le faisant valoir, il ne faudra pas non plus que les propriétaires se transforment jamais en seigneurs, maîtres de châteaux gothiques et de tours crénelées. On leur permet tout le luxe des villes, pourvu qu'ils en transportent l'industrie dans leur campagne. Que le noble et le rentier disparaissent ensemble du monde politique; que ces consommateurs cèdent le pas aux fabricans, aux agriculteurs, qui, en qualité de producteurs, doivent dominer la ville et la campagne. A eux seuls appartiennent la fortune et le sol. —

Ce système est complet : la société humaine devient une république d'abeilles. C'est le contraire de l'idée que les anciens se formaient de l'Etat. L'indépendance de la position sociale était pour eux le seul titre de citoyen : il fallait être affranchi des conditions du labeur, apporter dans la société le désintéressement

de la pensée, et une capacité politique habile, capacité acquise par une éducation forte et spéciale. Le christianisme a modifié sans la détruire cette idée de la cité politique. L'humanité est, avant tout, un édifice spirituel. L'homme, c'est la pensée; ses pieds, ses mains agissent bien moins puissamment que son regard et sa parole; son œil trahit son ame; sa bouche révèle sa pensée. Sans doute quand la soie se dévide entre ses mains, quand il dirige le mécanisme des machines, c'est encore une divine intelligence qui le dirige : mais non cette haute intelligence qui le fait homme. C'est une intelligence d'ordre inférieur qui ne paraît pas étrangère aux admirables travaux de l'abeille et de la fourmi.

Guidé par ces principes, le christianisme, trouvant dans l'homme le caractère divin de l'humanité d'une manière bien plus puissante que le paganisme, agrandit la sphère du labeur par une idée de maîtrise spirituelle, incorporée à celle de la maîtrise matérielle. Le Christ est devenu le grand-maître, le disciple du Christ est devenu l'ouvrier. Dieu s'est incorporé aux métiers, allié aux plus humbles travaux de l'homme; il est descendu au sein des derniers rangs sociaux où l'antiquité ne voyait que des esclaves. Le Christ, en conservant à ces classes obscures leur caractère d'humilité, les a tirées des ténèbres et de l'horreur de leur condition pour les appeler vers lui et les vivifier des lumières émanées de son sein. Partout la religion chrétienne a sanctifié le travail, devenu membre de la cité, l'une des conditions essentielles de l'Etat. Aujourd'hui que

cet anneau des corporations s'est rompu, et qu'une grande idée de liberté individuelle l'a remplacé, il n'est pas dit pour cela qu'il faille renverser la condition essentielle de toute cité politique, l'indépendance des situations sociales, pour la remplacer par la dépendance du labeur.

L'organisation politique de l'antiquité était dure ; exclusive. C'était la liberté de quelques-uns fondée sur l'esclavage du grand nombre. Joignez à cela ce mépris de l'humanité, résultat d'une portion spéciale du paganisme, devenu la religion de l'enfer, vous obtiendrez après les beaux jours de la république romaine, une idée des horribles fureurs de la tyrannie impériale. L'organisation politique du moyen âge, considérée comme issue de la Germanie, se montre moins dure ; moins abrutissante pour l'humanité même; mais elle a quelque chose de moins réglé encore, de moins discipliné, de moins civilisé. Moins oppressive pour la masse, elle l'était davantage par l'irrégularité de son action. Elevée sur une base de féodalité, la cité politique avait de la grandeur, de la générosité, comme la cité politique, fondée sur l'esclavage, avait de la vertu, du stoïcisme, de la dignité dans les républiques anciennes ; mais l'une et l'autre étaient, à des degrés divers, également restrictives des conditions essentielles de l'humanité. Alors le christianisme, en s'associant d'abord aux conditions du travail, sans faire acception de rangs ni de classes, en cimentant ensuite les liens des corporations, enfin, en remplaçant ces liens par la liberté légale de tous les individus; le christianisme,

dis-je, noble intermédiaire, est venu accomplir l'œuvre définitive de l'affranchissement de l'espèce humaine. A quoi peuvent prétendre de plus le libéralisme et l'industrialisme, son acolite? Comment pourraient-ils prétendre aux mêmes droits d'une manière différente?

Les plus sonores organes de l'école industrielle nous disent : Nous ne refusons pas de reconnaître le pouvoir de l'intelligence; mais qu'elle soit réelle, non chimérique, non idéale. Rien de moins positif que la religion; rien de plus abstractif que la métaphysique. C'est poésie, rêve de l'imagination, voilà tout. L'intelligence, c'est l'homme, soit; mais non bercée de chimères, et demandant le commandement, c'est-à-dire l'oppression du genre humain au nom de ces chimères. L'intelligence est l'homme quand il s'applique aux choses de la vie.

Ainsi, la société doit avoir une tête; elle doit avoir ses supériorités; l'essentiel est de bien les ordonner. La surcharger d'une tête de bronze proclamant l'oracle de Delphes, comme fit l'antiquité, c'est là une imagination contre nature. Que la tête soit en harmonie avec le reste du corps, qu'elle dirige les autres membres, qu'elles les fasse agir; que, forte, positive, elle ne se contente pas de rêver et de méditer; qu'elle soit industrielle.

Ici se présentent donc, non les ouvriers écrasés sous leur labeur, mais ceux qui les emploient et qui doivent connaître les ressorts de la machine sociale. Un comité de fabricans et de banquiers possède naturellement des

lumières. Composé de producteurs, il sait apprécier la production. Ayez aussi des médecins, hommes plus spirituels encore; habiles à guérir le corps, ils doivent l'être pour guérir les plaies de l'état. Les avocats terminent nos différends : si quelques nuages s'élèvent sur l'horizon politique, c'est à eux de les dissiper. Passant des traités, faisant des contrats, c'est aux notaires de régler, sous forme diplomatique, les protocoles des puissances, et de dresser les statuts des constitutions futures. Enfin les chimistes analysent la matière première; comment ignoreraient-ils les premières bases de la nature humaine? Les chimistes sont les gens du monde les plus positifs. Le banquier, le fabricant, le médecin, s'instruisent à leur école. L'avocat et le notaire devraient baisser le ton. Leur puissance s'éclipse devant le chimiste, devant le génie de l'alambic et de l'humanité, véritable roi de la société.

Je compte revenir bientôt sur l'analyse des doctrines industrielles, en approfondissant les conditions politiques de ces classes, qui, indépendantes du labeur, sont rejetées par la moderne sagesse en dehors de l'ordre social, de manière à ce que l'ancienne tête de la société soit menacée d'être foulée aux pieds de la multitude. Ici une foule de questions se présentent et se pressent. A travers tant d'encombremens j'essaierai de tracer ma route. Quand j'aurai accompli l'analyse fondamentale de la doctrine de MM. Guichard et Dubochet, j'aborderai les points importans qu'ils ont traités dans l'esprit de leur système, j'aurai à louer la

franchise de leurs vues, leurs talens, la bonne méthode de leur discussion, tout en repoussant la base sur laquelle repose l'échafaudage des opinions qu'ils soutiennent.

(*La suite au numéro prochain.*)

ESSAIS
DE PALINGÉNÉSIE SOCIALE.

Tome premier ; Prolégomènes.

(Paris, Jules Didot aîné. 1827.)

L'AUTEUR anonyme de cet ouvrage est M. Ballanche, auquel on doit un remarquable essai sur les *Institutions sociales*, le poëme en prose d'*Antigone*, *le Vieillard et le jeune Homme*, enfin *l'Homme sans nom*. Un même esprit anime toutes ces compositions; c'est un mysticisme religieux, politique et philosophique, assez varié dans ses formes.

En lisant ses ouvrages un air de candeur, même de pureté virginale, inconnu aux écrivains depuis Saint François-de-Sales et que Fénélon lui-même n'a pas toujours possédée, charme et ravit la pensée. La malignité moderne d'esprits plus sévèrement rigoureux, pourrait quelquefois accuser d'une bonhomie trop naïve cette confiance avec laquelle il croit à la magnificence des destinées futures du genre humain, cette conviction avec laquelle il en trace le tableau ; mais la profondeur des idées religieuses qui l'inspirent est son excuse et sa force On serait tenté sans cela de le classer parmi ces philanthropes si naïfs et si tendres, que leur niaiserie est devenue proverbe. Ce jugement serait inique

et faux. Les écrits de M. Ballanche laissent lire le fond même de son ame, et ressemblent à ces ondes d'un pur cristal, dont la limpidité laisse apercevoir les dernières profondeurs du bassin de marbre qui les contient. Rien n'est plus touchant que ce contact intime, cette parfaite connaissance du leeteur avec l'auteur. Vous étudiez M. Ballanche et déjà vous êtes à lui. Un attrait invisible, une séduction insensible vous enlacent quand vous croyez le soumettre à votre critique. Telle la magie puissante de la beauté d'une femme, du parfum d'une fleur, le sourire angélique d'un enfant. La raison, droit imprescriptible de la nature humaine, fait entendre sa voix; elle gronde, mais doucement; elle craint d'effrayer par un accent trop mâle une ame si tendre. A moitié désarmée par la pureté de la pensée de l'écrivain, et cherchant à se défendre contre ses séductions, elle est prête à inscrire ces mots sur le frontispice de l'ouvrage nouveau de M. Ballanche : *Livre des erreurs et de la vérité.*

De la profondeur alliée à de la grace: un style pur et onduleux, semblable à l'onde sinueuse, dont le doux murmure baigne la racine des fleurs: des vues souvent d'une grande portée: surtout un défaut de vigueur moins dans la forme que dans le fond de la pensée, tels sont les avantages et les défauts de ses écrits. Jamais il ne plane sur son sujet; jamais il ne pénètre dans ses plus intimes profondeurs : il se l'identifie, et, dans son transport plein d'ardeur, il s'égare dans sa propre pensée, pour se relever ensuite riche d'idées généreuses et hautes.

M. Ballanche est de l'école platonicienne. Ce n'est pas une méthode logique qu'il présente, mais une conversation vivante. Ceux qui n'admirent la raison que soumise aux formes aristotéliques, ou qui n'admettent dans l'expression de la pensée humaine que la méthode cartésienne, s'exagèrent les avantages de ce mode de composition. Au lieu de construire un édifice ils ne cherchent que la symétrie parallélique de lignes droites qui se croisent sans converger. Leur manière tient des mathématiques, et non de l'organisme de la nature. Il est vrai que l'on ne peut écrire comme Platon a composé, si l'on ne possède un grand ensemble de vues, si l'on n'a l'universalité de la conception dans les idées, l'unité fondamentale : sans cela on n'atteint plus l'abondance, mais la confusion. Les sectateurs du raisonnement sous formes mathématiques semblent en cela l'emporter ; mais en réalité ce n'est pas la concaténation extérieure des argumens et des preuves qui constitue la cohésion des parties. C'est dans le génie même des idées qu'elle réside ; elles s'assimilent tout ce qui leur est parent et repoussent tout ce qui leur est étranger. Des écoliers croient pouvoir juger une composition analytique ; s'il y a défaut, les règles sont là qui accusent la partie incohérente avec l'ensemble. Mais quand il s'agit d'une composition conçue par masses d'idées, l'œil du maître peut seul rassasier son admiration et jouir pleinement de la beauté d'un tel spectacle. Les hommes simples, droits, ainsi que les hommes forts et profonds dans leurs aperçus, sont seuls juges sur cette matière ; seuls ils peuvent appré-

cier par conviction ou par instinct l'union secrète et intime qui enchaîne entre eux tous les membres qui composent les Saintes-Ecritures ou la force organique dont les créations d'un Platon sont animées.

Il y a dans les idées consciencieuses et la profonde conviction de M. Ballanche quelque chose de la vertu et de la conception platoniciennes. Mais l'astre de vérité ne se montre à lui qu'à demi voilé d'un léger nuage incertain et flottant. Il n'est pas obscur, ni lourd, ni pédantesque, ni nébuleux, ni guindé. Ce n'est pas, si j'ose le dire, cette *glu* de paroles où nos académiciens s'embarrassent, ni cette stérilité féconde en mots qui obscurcissent la pensée. C'est le fond de sa pensée qui n'est pas toujours absolument achevé : quelquefois elle reste en germe; et la puissance manque à l'auteur pour la couver tout entière, si je puis m'exprimer ainsi, pour lui donner tout son accroissement. Faute de savoir jeter la lumière et pénétrer dans la profondeur réelle mais souvent obscure de son esprit; faute de cette énergie nécessaire pour que l'écrivain se pénètre de sa propre pensée; son jugement, que la foi rend aussi droit que sincère, mais auquel la philosophie ne montre pas tous les écueils qui le menacent, s'égare quelquefois.

M. Ballanche a passé, si je puis le dire, à côté de plus d'un système, contre lequel il a été donner sans que la présence de cet obstacle ne semblât pas s'être suffisamment révélée à son attention. C'est ce que prouvera clairement une analyse complète des élémens qui sont la base de l'ouvrage, quelquefois à l'insu de l'auteur même.

Pour obtenir cette netteté de vues il sera nécessaire de dépouiller cette noble et généreuse composition de ses dehors brillans, de ses ornemens pleins de grace et de charme. Nous découvrirons ainsi ce qui repose au fond même du système, en philosophie comme en histoire. Nous approfondirons la nature de cette philosophie et le développement de cette histoire, et nous verrons jusqu'à quel point une poésie toujours élevée, mais souvent égarée, s'est alliée aux vues du philosophe et de l'historien. Quel que soit le résultat de notre recherche, elle n'ôtera rien à la gloire de l'écrivain, à la vertu du citoyen.

Quant aux rapports qui existent entre M. Ballanche et l'époque actuelle, expliquons-nous davantage. Son génie a du passé et de l'avenir : du passé avec un mélange d'erreurs historiques ; de l'avenir avec un mélange d'erreurs philosophiques. Quant au présent, quelques efforts qu'il fasse pour s'en pénétrer, pour s'en exalter, il s'accorde mal avec les inspirations d'une ame si pure. C'est ici que la politique du temps semble appréciée avec trop de candeur. M. Ballanche, doué d'une ame généreuse, n'a pas deviné tout le refroidissement de l'égoïsme actuel. Il prête de la poésie au génie de nos temps. C'est l'excès opposé de celui où tombe l'absolutisme politique, d'après lequel le temps actuel est sombre comme un noir tableau de Rembrandt, comme une scène infernale de Breughel. L'auteur des Essais de palingénésie, en nous dépeignant ses contemporains, se sert de nuances délicates et rosées. Ces enfans de l'industrialisme, ces con-

vives du travail et de la fortune, ne sont ni insensés comme M. de Bonald nous les montre quand il nous les présente comme impuissans à se gouverner, ni sataniques comme M. de La Mennais le pense quand il en fait des démons prêts à se changer en sauvages. Mais ils ne ressemblent guère non plus à ces êtres aériens et sylphidiques que le mysticisme de M. Ballanche lui fait voir.

Je me laisserai entraîner au charme de la narration de l'auteur. Ses pages riantes m'emporteront comme le cours aimable d'un fleuve; du sein de ses ondes azurées des syrènes enchanteresses s'élèvent pour m'attirer, et leurs séductions me sont plus redoutables que tous les écueils de ma route. Qu'il me soit permis de m'orienter d'avance : jetant l'ancre avant le départ même, je pourrai avec moins de danger parcourir cette région de féerie et revenir ensuite au port auquel m'attacheront de solides liens.

Dans les destinées de l'homme tout se lie. Non-seulement il fait partie nécessaire de la chaîne des êtres, non-seulement il est l'anneau intermédiaire entre Dieu et la nature; mais, de toutes parts, sa liberté est circonscrite et soumise aux immuables lois de la Divinité et de la matière. Tel est le côté fataliste des choses, tel est leur aspect panthéistique, dans un sens de rigueur nécessaire, selon le génie même des conditions de l'existence. Mais, outrez ce système, la liberté morale disparaît devant la nécessité du grand tout. La dignité humaine n'est plus qu'une dignité dans la chaîne des êtres, et comme la sommité du règne animal; Dieu

même ne diffère de la pierre et de la mousse que par le degré de la spiritualité, qui, dans la matière, est entièrement enchaînée, en Dieu est entièrement libre. Mais alors cette liberté du Créateur ne diffère pas essentiellement de la nécessité de la créature. Elle n'en diffère que comme le parfum d'une fleur diffère de la fleur dont il émane. Dieu est donc l'émanation de cet esprit universel, qui, en parcourant l'échelle graduelle des êtres dans la variété sans cesse plus élevée de leurs formes, les tient tous enlacés dans ses vastes replis, et, au lieu de les distinguer par la liberté morale, n'établit de différence entre eux que celle de leurs modifications successives.

Ce panthéisme, qui abolit l'histoire comme un vain phénomène, et ne produit qu'une contemplation éternellement renouvelée de l'esprit éternel, ne se trouve pas dans les écrits de M. Ballanche. Nous verrons ce qui a pu se glisser de panthéistique dans ses aperçus, et comment le développement graduel de la liberté humaine lui a paru résulter d'une nécessité inévitable. Pour trancher le mot, il a fait du panthéisme avec la liberté, en lui donnant des lois nécessaires, comme d'autres, avant lui, ont fait du panthéisme avec la nécessité, ne considérant la liberté que comme une nécessité dans la modification de l'organisme, qui du sein de l'esprit emprisonné dans la matière aboutit à la manifestation définitive de l'esprit libre et pur.

Reconnaissons à la fois la grande loi de nécessité comme la grande loi de liberté dans l'existence de Dieu et de l'homme. La liberté de Dieu est sa nécessité

même. Dieu est libre et nécessaire, parce qu'il est; car il est la seule existence dans la rigueur absolue du terme. L'homme est libre sans nécessité; sa nécessité est une perpétuelle lutte pour atteindre la liberté. Telle est la véritable expression philosophique de l'histoire du genre humain. De là ce qui, dans cette histoire, est livré aux mouvemens du hasard, sans qu'il faille pour cela méconnaître les développemens réels de la destinée humaine. Cette faible portion livrée au hasard, exploitée si exclusivement par les atomistes et les épicuriens, comme si elle renfermait la grande énigme, les panthéistes la nient avec une opiniâtreté non moins tenace. Ils placent la fatalité là où les autres ne reconnaissent que des accidens. Mais ce nœud gordien est facile à trancher, en mettant d'accord les deux systèmes opposés. Alors le hasard devient fatalité, et c'est dans ce sens que Voltaire nous a donné une histoire du genre humain.

La nature est nécessaire. Mais jusqu'à quel point est-il donné à l'homme de l'entraîner dans la sphère de sa liberté, de l'ennoblir, de la purifier, d'en faire, si l'on ose le dire, l'éducation, de même que Dieu fait celle du genre humain? C'est là un grand mystère. On ne l'éclaircira pas, si l'on ne sait jusqu'à quel point l'empire de la grace peut se substituer à l'empire de l'univers. Dieu nous élève, mais il nous émancipe. Nous, au contraire, nous assujettissons la nature à notre volonté; nous subjuguons le règne animal, nous explorons le règne végétal et minéral, mais toujours au profit d'un stérile égoïsme. A cet égard, le christia-

nisme, en proclamant le miracle de la sainteté, paraît avoir indiqué une palingénésie de l'ordre naturel des choses, un affranchissement futur des formes et des idées, destinées à se dégager un jour des ténèbres et de la matière.

Mais en indiquant cette théorie, je crois devoir formellement repousser toute doctrine des deux systèmes opposés qui, pour expliquer le miracle de l'existence des choses, et donner la solution de cette antipathie constante, serait forcée de recourir au panthéisme. Ni les Persans, ni Manès, ni les Panthéistes anciens, ne furent éclairés de la lumière de la vérité.

Qu'il me soit permis maintenant d'indiquer à grands traits de quelle manière je conçois l'histoire et la philosophie de l'espèce humaine. La brève exposition d'une théorie née de ma conviction catholique, fortifiée de l'assiduité de mes études, marquera, pour ainsi dire d'avance, les points où il me sera possible de me joindre, et ceux où je devrai me séparer de l'auteur des Essais de Palingénésie sociale.

Forcé de subir les lois qu'il ne s'est pas données, et d'en supporter les conséquences, puisque les fondemens de son existence reposent sur elles et sur leur accomplissement; soumis par là à la nécessité, l'homme est en même temps un être libre, qui se constitue une volonté indépendante. Telle est la double condition à laquelle sont soumis ces deux hommes réunis en un seul homme, qui se contre-balancent dans leur essence même ainsi que dans leurs actes extérieurs.

Il fait partie du système de l'univers; créature de

Dieu, et subjugué par la fatalité, il appartient à la double loi des corps et des intelligences, lois douées d'une force virtuelle organique, qui les régit en les modifiant d'après l'infaillible puissance d'un type intrinsèque. Tout organisme possède une faculté de développement, nécessaire quant à la forme de l'apparition produite par cette capacité plastique de l'idée qui lui imprime son mouvement harmonique.

Les lois du corps ou élémens parcourant l'échelle des trois règnes de la nature minérale, végétale, animale, composent dans leur unité et dans leur diversité un principe cosmique d'engendrement qui apparaît dans la matière, où il revêt des formes réelles. L'homme possède ces lois constitutives de l'univers, dans toute leur plénitude, mais cependant en abrégé. L'homme microcosme, ou petit monde, est comme la quintessence, le résultat définitif de l'essence même de l'univers.

Les lois de l'intelligence régissent les idées innées, manifestées par la parole, qui, parcourant l'échelle graduée des relations entre les choses, embrasse la nature entière. Car la nature organisée et constituée est l'expression de la parole, et présente à l'intelligence une reproduction sous forme visible de l'idée invisible qui préside aux formes des choses. Ces lois de l'esprit constituent un principe cosmique de révélation. C'est le monde des idées, conçu sous la forme de la parole, laquelle se trouve en harmonie avec les formes de l'univers. L'homme renferme en lui ces lois constitutives de l'intelligence, d'une manière imparfaite et voilée,

quoique dans leur unité et dans leur universalité. Aussi le nomma-t-on demi-dieu, être presque divin.

Telle est la nécessité double imposée à l'homme par l'engendrement, qui rentre dans le système de la nature, et par la révélation, qui rentre dans celui de la Divinité; l'homme a ployé sous l'autorité du corps, comme sous celle de la parole. L'homme, qui ne s'est constitué ni en corps ni en esprit, est forcé de subir les conditions inhérentes à la nature des corps et des intelligences. Voyons comment cet être asservi à des conditions si sévères, pour la forme comme pour le fonds de son existence, peut se dire réellement libre et créateur de lui-même.

L'homme libre se place vis-à-vis de Dieu et de la nature. Il use et de son corps et de sa parole avec une décision qui lui appartient, en dépit de l'esclavage auquel semblent le soumettre les conditions des élémens dont se compose son corps, ainsi que celles du langage au moyen duquel son intelligence se révèle.

Sa force est la force humaine dont il est maître. S'il doit son corps à la nature, s'il doit à Dieu son ame, ce qui le constitue homme dans l'individualité de sa raison personnelle est son propre ouvrage. Il cherche à dompter les élémens, à les assujettir, à se rendre maître de la pensée par la parole. Roi de la nature et serviteur de Dieu, il lutte, non contre la Divinité, mais contre ses passions et ses intérêts pour conquérir l'éternelle félicité. C'est Titan, combattant non le ciel, mais ses propres faiblesses. Ennoblir, purifier, exalter, élever la création; se soumettre au Créateur et s'é-

panouir dans son sein : telle est sa mission véritable ; c'est là ce qu'il accomplit quand l'esprit de grace le pénètre, quand cette grace descendue des cieux, envahissant toutes les lois de son intelligence et de son corps, purifie ce qui est fatal dans l'homme, pour substituer son empire à celui des seuls élémens et de la seule parole. Voilà le problème que l'homme individuel et le genre humain sont appelés à résoudre en action et en esprit. Il s'agit d'être indépendant, de reposer sur sa volonté propre, en un mot d'être homme et de jouir dans leur plénitude des facultés de la raison humaine, tout en embrassant la foi et vouant un amour sincère à la créature dans le Créateur. Ainsi l'homme et le genre humain, loin de se livrer à ce bizarre orgueil de la raison individuelle qui méconnaît Dieu et la nature, se soumettent aux conditions de l'existence en êtres pensans et croyans à la fois.

L'homme, considéré comme soumis aux conditions terrestres et célestes, et soumis à la fatalité, est né du sein de la création par un acte de la pensée du Créateur. La terre est sa nourrice ; le ciel le couvre de son dôme, et l'éclaire de ses rayons. Il a pour protecteur et pour père Dieu même. La nature l'a doucement allaité du lait de ses mamelles. Dieu vit en lui par la parole, l'esprit vivant du Créateur respire dans son intelligence. Ainsi vivait l'homme sous la loi de Dieu et de l'univers. Sa religion était une religion de la nature, une reconnaissance du Créateur dans la créature. Sa liberté, fruit de son propre affranchissement, qui le constituait homme dans sa personna-

lité complète, était une liberté spirituelle, une complète liberté de la pensée. Adam, ou notre race tout entière sous le symbole de notre primitif aïeul, a élevé par degrés la créature pour l'amener jusqu'aux pieds du Créateur. La puissance de sa parole a exercé son action sur les élémens. C'était le mystagogue des corps, leur médiateur et leur purificateur suprême. Telle fut sa vocation sublime. Ainsi s'écoula le premier âge, l'âge du paradis, l'âge d'or.

Le second âge du genre humain est marqué par sa chute et par les conséquences de sa dégradation. L'homme, au lieu d'élever la nature, de délivrer les esprits captifs dans le sein de la matière, de surveiller la création et d'empêcher que les ténèbres ne l'envahissent, abaisse la nature entière à son propre niveau. Au lieu d'empêcher les ténèbres de pénétrer dans son ame même, il fait dominer par la mort la matière sur le royaume de la nature organisée, sur l'empire des idées et des formes. Il se plonge dans les ténèbres avec l'univers même. Une vaste plaie se révèle. La puissance du mal divise; tout devient double. L'homme, abaissé, dégradé, se courbe vers la terre pour y chercher sa nourriture; il reste seul avec sa misère, que termine l'horrible agonie de la mort. Dans son cœur luttent Dieu et le démon. Il s'endurcit contre le ciel; une insatiable faim le ramène à l'argile de la terre qu'il arrose de sa sueur. Et tandis que l'immortalité vit dans l'Empyrée, il voudrait la conquérir ici bas. Dans les convulsions de la nature, dans les abîmes de l'enfer, dans les orages du cœur, dans les sophismes de l'esprit,

une autre religion se substitue à la pure et simple adoration du Créateur au sein de la créature. C'est la créature elle-même qui devient Créateur. La poussière se fait Dieu. Dans les nocturnes orgies qu'arrose le sang, et qu'anime une terrible volupté, sur lesquelles plane enfin la mort génératrice et engendrée avec les phénomènes d'une vie inconstante, se dévorant elle-même, et s'acharnant contre la fécondité de son propre sein, naît un épouvantable culte de l'enfer.

On voit alors cette croyance aller se mêler au système plus ancien de la puissance divine, éclatant dans la création. La corruption et la misère n'ont pas encore épuisé les forces du genre humain. Il a conservé quelque chose de sa puissance antique. C'est un souvenir de sa royauté dans l'abaissement de sa condition présente. La magie opère avec une force infernale et divine au sein de la nature. Trop vains efforts ! L'homme ne retrouve plus l'immortalité. Il se précipite dans la civilisation et dans les arts ; il devient créateur d'un état social. Sous cette nouvelle forme de son existence, la perdition l'enlace encore. L'ancien homme a mûri pour l'enfer. Mais avant qu'il ait quitté le spectacle de cet univers, un nouvel homme, annoncé par le sang de la victime, ou de l'innocent Abel, et par l'ascension du prophète, Enoch repentant, apparaît dans la vieille nature dont les traces ont dû disparaître derrière lui. C'est Noë, ou le genre humain sauvé des eaux.

Le troisième âge commence avec cette régénérescence du genre humain. L'élaboration des nouvelles

destinées s'achève à travers trois grandes périodes, dont l'une offre encore une image de l'unité du genre humain, dont l'autre présente sa dispersion et le règne du paganisme, dont la troisième parcourt le cercle entier des erreurs humaines, épuise le règne de la philosophie, et les systèmes de la raison individuelle. Alors toutes les destinées ayant été remplies, apparaît ce Sauveur promis à l'univers, attendu par lui, mais engendré dans le sein d'un peuple spécial que les décrets de la Toute-Puissance ont choisi.

Babel et sa tour sont les points culminans de la primitive époque succédant immédiatement au déluge. Le nouvel homme était encore enseveli, pour ainsi dire, dans les souvenirs du vieil homme. L'iniquité était trop grande. Il fallait que cette union de toutes les forces humaines dans une seule force centrale fût brisée, avant que l'homme, accomplissant toutes les phases de son destin, pût devenir accessible à une totale régénération. Le paganisme est l'ère de la dispersion du genre humain. Partout les souvenirs de la tradition universelle, partout une religion divine, une croyance de l'enfer, plus ou moins mélangées, altérées plus ou moins : les faits, les localités, la fixation de limites nouvelles, l'isolement des races qui se rapprochent ensuite : de nouveaux arts à conquérir, une terre nouvelle à civiliser : puis cet instinct de métaphysique et de poésie qui prend une forme cosmique, avant de s'élaborer sous forme humaine : tout cela concourant à modifier et diversifier l'esprit et l'ensemble des systèmes anciens. Enfin, succédant à cette

ère de transition, une époque définitive, où la pensée de l'homme se dégage des formes de la nature et de la contemplation des choses spirituelles par voie d'intuition au sein de Dieu, par voie de fusion avec l'enfer, de pénétration dans l'univers : alors l'homme devient homme simplement, et s'appelle libre en définitive. Il devient l'esclave de la pure raison humaine. C'est l'époque des spéculations rationnelles en philosophie et en politique, sous les conditions essentielles à une société qui ne comprenait point d'état possible sans la servitude complète des classes inférieures. Lorsque toute la vanité, toute l'insuffisance de l'homme reposant sur ses propres forces, se furent révélées dans cette époque, elle acheva de se corrompre et de se dégrader dans les sophismes. Un scepticisme universel, qui doutait à la fois du corps et de l'intelligence, se livra aux aberrations de l'esprit et de la matière avec un surcroît de rage.

Tout eût fini, si les promesses de Dieu ne se fussent accomplies. L'homme ayant parcouru le cercle entier de sa destinée, après s'être jeté tour à tour dans les bras de l'Etre éternel, du démon et de la nature, pour les confondre dans un chaos inextricable, s'était retrouvé lui-même, pour ainsi dire, seul et debout avec la faible raison humaine qui l'avait aidé à se construire un édifice social, tombé en poussière par l'anarchie des fondemens sur lesquels il s'était élevé. Cette même raison avait exercé sur les facultés de son intelligence une influence de dissolution. L'ancienne synthèse l'avait plongé dans la confusion de l'idolâtrie. La nouvelle

analyse le rejetait dans les désordres du sophisme. Celui qui tient dans sa main la coupe de l'immortalité, le médecin céleste, parut enfin; l'homme, abattu, épuisé, était tombé au pied du roc stérile. Alors l'histoire des destinées humaines trouva sa solution dont nous allons contempler la nature.

Le Christ promis à Adam, au genre humain tout entier, l'était encore plus spécialement au peuple hébreu, dans lequel Dieu devait descendre pour y revêtir la forme humaine. C'était une idée éternelle de la naissance du Sauveur enfanté par une Vierge, et de la mort du serpent qui devait blesser au talon le fils de l'homme. On l'attendait; il devait briser les liens de la mort, rompre le sceau du tombeau sous lequel le vieil homme reposait enseveli, annoncer par sa présence le jugement dernier et la résurrection de l'ame. L'incarnation et l'apothéose de la Divinité incarnée, sa mort et sa résurrection, comme signes du salut de l'espèce humaine, se retrouvent avec de profondes racines dans les croyances païennes. Ces idées forment les débris d'une primitive révélation que l'idolâtrie n'a pu défigurer entièrement. Mais toute incarnation, toute apothéose, conçues au sein du paganisme, ne pouvaient agir comme signes et symboles, rappelant le souvenir d'un type qui devait se réaliser un jour pour changer la face de l'univers et métamorphoser l'homme.

Les païens se sont égarés dans les régions poétiques. Ils ont eu l'idolâtrie des arts; ils ont divinisé à l'infini l'idée éternelle, en y mêlant toutes les corruptions de

la nature humaine, toute la dégradation de l'univers, toute l'infamie du démon. Puis devenus apôtres de la raison pure, ils se sont faits incrédules et sont tombés d'épuisement dans les bras de l'épicuréisme. Mais dans leur délire jamais ils ne conçurent rien de semblable à l'orgueil du peuple juif, peuple charnel avant tout, puisque au lieu d'adorer le Christ invisible, il attendait un sauveur vivant, un roi, un prince, un conquérant terrestre. Le païen a été converti; l'athée s'est senti ébranlé; l'épicurien fut régénéré. L'inflexible orgueil du juif l'a fait rejeter de la communion des peuples; ses membres se sont dispersés au loin.

Par le Christ la grace est devenue efficace. Elle a changé la nature de l'univers et celle du genre humain pour quiconque ne repousse pas l'action pénétrante de la grace. Là sont et le mystère, et la sainteté, et l'accomplissement réel de toute destinée temporelle. La grace triomphe de la mort et l'anéantit.

L'Eglise est la forme visible de cet empire de la grace. Sa vocation est de convertir la nature humaine, et de régénérer l'univers en elle et par elle. Quant à l'Etat, elle le considère comme une puissance temporelle susceptible de se laisser toucher, pénétrer, dominer par la grace. Les armes de l'Eglise sont les prières. Punir, pour elle, c'est s'éloigner : l'excommunication spirituelle n'est que la retraite de l'Eglise, qui fuit devant le coupable, toujours prête à le recevoir dans son sein dès qu'il s'est purifié. Le glaive ne convient pas à l'Eglise; la persécution lui est odieuse. Quand on a vu dans ses annales le glaive des persécuteurs jouer

un rôle, c'était l'homme qui souillait sa sainteté.

Ce n'est pas ici mon intention d'entreprendre l'histoire de l'Eglise, qui serait celle du genre humain à travers les vissicitudes du christianisme. Quand elle se tenait cachée sous la domination des Césars, elle formait un Etat au sein de l'Etat; elle devint religion de l'Etat par la volonté de Constantin, et fut soumise en Orient aux caprices du trône de Byzance. En occident, elle s'affranchit de ces caprices, et régénéra le monde romain par le monde germain. Vassale dans les contrées où les Francs, les Goths, les Lombards, les Bourguignons, les Anglo-Saxons, promenèrent l'épée de la conquête, elle s'empara de cette vassalité même pour gouverner dans les parlemens, qui étaient des conciles, dans les conciles, qui étaient des parlemens. Elle renouvela, sous la forme des deux puissances, une alliance avec l'Etat, mais avec une division bien plus tranchée qu'elle n'avait été dans le principe sous Constantin; non pas uniquement comme religion de l'Etat, mais comme dominatrice spirituelle du genre humain sous Charlemagne. Elle se débattit entre les constitutions bizantines, les rapports de la vassalité féodale et l'indépendance naissante, mais incomplète, qui signala son existence sous la dynastie carlovingienne, jusqu'à l'heure d'un affranchissement complet sous le pontificat de Grégoire VII. Ainsi née dans le temps, quoique immortelle, vierge éternelle, mère du genre humain, l'épouse du Christ, l'Eglise a eu ici bas son berceau, son enfance et sa définitive émancipation. C'est là que se trouve, que s'est trouvé

que sera toujours le point culminant de son existence. Grégoire VII a achevé l'édifice de la papauté et sanctionné à jamais la division des deux puissances. Par lui et depuis lui une autre lutte s'engage, également rationnelle, également nécessaire, mais qui ne peut avoir sa solution sur la terre.

Il s'agit du combat entre les deux puissances, l'Eglise et l'Etat, et de la classification de leurs mutuels rapports. L'Etat, mécontent de l'œuvre de Grégoire VII, voulait toujours revenir sur le passé. D'abord vers l'époque féodale, on voulut inféoder l'Eglise à l'Etat. Ensuite le droit romain prit le dessus, et l'on voulut ramener la constitution byzantine d'une religion de l'Etat. Non seulement l'Eglise défendit son indépendance, et acheva cette lente élaboration des siècles par laquelle elle avait constitué sa hiérarchie; mais encore elle voulut, sinon s'assujettir le temporel comme temporel, ce qui ne fut jamais dans la volonté d'aucun pape, mais le dominer par le spirituel, et se prononcer toujours sur les grands faits de la morale publique qu'elle envisageait, non comme des faits politiques isolés, mais comme les élémens constitutifs de la chrétienté même. Elle se portait dans ce sens pouri ntermédiaire entre les peuples, et voulait prononcer en cas de litige entre les peuples et les gouvernemens. Sublime théorie, devant laquelle le protestant Leibnitz se prosternait: théorie de la paix universelle, mais qui n'a que trop souvent éveillé les foudres de la guerre, parce qu'elle était confiée à la garde des hommes, également faibles, soit qu'ils

s'appellent papes, magistrats, rois ou communes.

La grande erreur des temps modernes a été de croire le rôle du catholicisme terminé sur la terre, d'abord parce que la captivité d'Avignon fit reculer l'œuvre de Grégoire VII; ensuite parce que le schisme pontifical se prolongea dans l'Eglise, que le protestantisme vint déchirer son sein d'une plaie profonde; que dans la catholicité même, elle fut sourdement minée par le jansénisme d'une part avec son idée d'une Eglise primitive, Etat dans l'Etat, mais sans puissance pontificale universelle, d'une autre par le gallicanisme avec son idée d'une Eglise nationale ou constantinienne: parce que enfin le philosophisme tend à l'anéantissement des dogmes et des mystères sans distinction de sectes ou de croyances: ce qui est vrai, pris dans un certain sens, faux d'une autre manière.

Cela est faux, parce que, hors de la catholicité, il n'existe pas de connaissance réelle, approfondie, de la nature humaine. Là seulement est la totalité, l'universalité. Là seulement est l'unité. Il n'y a partout ailleurs que fraction, isolement, bientôt nivellement et poussière. Or il est dans la nature humaine, de se replier, dans ses erreurs même, vers un fond de vérité que jamais elle ne peut abdiquer tout entière. Tôt ou tard le génie de l'homme reprend ses droits. L'erreur n'a qu'un temps; la vérité est en possession de l'éternité.

On dit que l'Eglise est routinière, qu'elle reste en arrière, ne marche plus avec le siècle, ne correspond

avec nul des besoins intimes de la société actuelle. D'abord s'il y a métier, routine dans le clergé, celui-ci ne constitue pas l'Eglise. En elle-même réside un fond d'inépuisable réforme, véritable rajeunissement du Phénix allumant les flammes de son propre bûcher : réforme et rajeunissement souvent utiles, nécessaires, et qui ne deviennent dangereux que si on les place en dehors de l'Eglise même. Toujours en avant des besoins de l'espèce humaine, elle paraît immobile à ceux qui voudraient une vérité changeante, c'est-à-dire une vérité qui n'en serait pas une. Elle est l'empire de la grace, inépuisable, fécond, toujours varié comme l'empire de la nature auquel elle veut se substituer pour remplacer ce qui est fragile par ce qui est immortel. Ce développement d'une nouvelle civilisation dont on fait tant de bruit, n'est qu'une crise politique, non un rajeunissement des destinées humaines, empruntant de nouvelles formes. Après le christianisme, il n'y a que la fin des temps, et puisque nous en sommes loin encore, avançons hardiment que nous ne sommes pas encore venus au dernier jour de l'existence sociale : c'est ici que commencent les erreurs de M. Ballanche, et nous aurons bientôt à le suivre sur ce terrain même.

(La suite à un prochain numéro.)

POLITIQUE.

Débats sur la constitution de la Chambre.

L'ADMISSION des députés de la France comme membres de la chambre basse, a offert une question importante à résoudre lorsqu'il s'est agi de vérifier leurs pouvoirs. Dans le fond, dans la forme, comment la chambre se constitue-t-elle elle-même ? Quels sont ses droits sous ce rapport, et où commencent les limites de ces droits ? Comme les partis qui constituent la France même et qui se sont reproduits dans la chambre ne s'embarrassaient pas de la solution parfaite et intrinsèque du problème, on s'est contenté de le discuter *à côté*. Entraînés à la recherche de leurs intérêts, ces partis n'ont agité la question de droit que dans la tendance de ces intérêts. Est-ce calcul, est-ce, comme il arrive d'ordinaire, simple mouvement des passions humaines ? Il importe peu de le savoir.

Mais on peut affirmer que dans cette discussion personne n'a songé à faire un appel à l'histoire, au bon sens, à la raison. Les uns ont invoqué, à l'appui de leurs assertions, une législation spéciale qui semble aujourd'hui régir cette matière, au moins sous quelques

rapports. D'autres ont avancé des théories de souveraineté absolue d'accord avec la puissance parlementaire des communes de la Grande-Bretagne. Dans mon humble opinion il n'était pas possible de parvenir à une solution complète de la question par l'un ni par l'autre de ces procédés.

Je ne croirai point être inutile aux hommes de la monarchie si je leur dis qu'ils se créent un idéal fantastique de souveraineté. Symbole de la patrie, le roi est aussi l'oint du Seigneur, l'élu de la Divinité, destiné à conduire les peuples par une voie temporelle vers un but spirituel. Sous ce rapport on l'a nommé avec justesse l'évêque du dehors. J'admets donc son droit divin, le droit qu'il tient de sa naissance; et c'est dans ce sens précis de la consécration civile et religieuse que les Anglais eux-mêmes entendent la légitimité de leur dynastie. Mais comment un corps quelconque, autorisé par sa constitution à recruter ses propres membres, à s'examiner et s'épurer lui-même, peut-il blesser les droits de la royauté? Qu'un conseil d'état dépendant de la couronne, institué, nommé par le roi, ne puisse sans offenser le système monarchique, examiner les titres des membres que lui adjoint la volonté qui l'a créé : cela se conçoit. Mais chaque corps, chaque corporation, a constamment joui et doit jouir sous la monarchie chrétienne et légale, du droit de se régir, de se constituer d'après les statuts fondés sur la nature des choses; et jamais le gouvernement ne s'est élevé contre l'imprescriptible légalité de ce droit. Un corps n'existe plus au moral ni

au physique dès qu'une volonté étrangère à la sienne vient le corrompre et en vicier la substance. Ou admettez les corporations avec les conditions essentielles à leur existence, ou proscrivez-les; un terme moyen est impossible.

Je n'avance pas ici une doctrine de souveraineté, comme on a cherché à le faire entendre. C'est une règle de simple bon sens que sanctionnent, non-seulement l'histoire de tous les âges de la monarchie, mais la force et la nature des choses. Qu'auraient été les Etats-Généraux si l'on eût pu jeter dans leur sein des membres dont il leur aurait été défendu de vérifier les droits et les pouvoirs? De simples commissions; non des assemblées chargées du mandat des trois ordres. Si l'on eût contesté à la moins importante des corporations d'arts et métiers le droit de recevoir légalement ce qui s'assimilait à sa constitution spéciale ou de repousser ce qui s'en éloignait, quel chaos dans son sein! ou plutôt quelle mort! Cessant d'être indépendante et vivante, ce n'eût plus été qu'un appendice de la police, non un être réel et s'appartenant à lui-même.

M. Royer-Collard a, selon moi, singulièrement erré, en transportant dans une sphère d'absolue souveraineté la question de la constitution de la chambre, affaire, non de gouvernement, mais seulement de la chambre, dans l'acception la plus stricte. La chambre, pour être maîtresse d'elle-même, n'est pas souveraine pour cela. Sans doute M. Royer-Collard est roi de ses actions, de son mouvement, de sa pensée; maître ab-

solu de lui-même ; il est cependant sujet du roi de France. De même la chambre, comme chambre, est sa propre maîtresse, pourvu qu'elle reste intacte et ne soit pas violée dans son tempérament constitutif et propre : mais elle est aussi-bien sujette du roi comme chambre que chacun de ses membres l'est dans son individualité.

Je sais comment la pensée de M. Royer-Collard s'est laissé entraîner vers cette erreur ; il n'a pensé qu'au rôle même auquel la constitution de l'Etat appelle la chambre. De concert avec la royauté, provoquée par elle non parce que le roi demande conseil aux chambres, mais parce que le roi gouverne réellement avec elles, comme avec une des formes constitutives de son pouvoir, une des manifestations de son autorité : les chambres exercent un véritable acte de souveraineté en discutant, adoptant ou rejetant les lois sur lesquelles la couronne les consulte par l'organe de son ministère ; mais elles ne font en cela que s'associer à une des formes de la puissance royale, et ce n'est pas comme chambres qu'elles-mêmes sont souveraines. C'est toujours la souveraineté royale, mais non dans le sens de la monarchie de Louis XIV. Qu'on observe que, dans le fonds, les Etats-Généraux de France constituaient le même pouvoir, selon les antiques constitutions monarchiques, et s'associaient de plein droit au souverain dans l'exercice de sa souveraineté.

L'essentiel est de ne pas laisser envahir le roi par les chambres, comme dans la Grande-Bretagne, où les chambres sont en réalité souveraines. Que le roi gou-

verne avec les chambres : c'est là une des conditions de notre existence politique; mais les chambre ne doivent pas violer la volonté souveraine et l'annuler en réalité. Déguisée ou non, ce serait alors la république.

Les fauteurs de l'absolutisme nomment tout bonnement république notre forme de gouvernement représentatif. C'était donc aussi une république que l'ancienne monarchie, bien ou mal organisée, peu importe? Partout la royauté s'y sert pour gouverner, soit de la force collective des états généraux, soit de la force individuelle des cours de justice; plus anciennement de la hiérarchie féodale, quelquefois même aussi de telle corporation isolée, de telle ou telle cité, de telle ou telle université. Dans le fond, tout gouvernement qui n'a pas le despotisme pour base, constitue république, si l'on n'entend pas ce mot dans le sens rigoureux de son acception. Tout gouvernement se régit dans un esprit de communauté; sous ce rapport, il est vrai de dire qu'avant Louis XIV notre monarchie ancienne fut républicainement constituée. Le nerf de la monarchie, c'était autrefois cet esprit de communauté.

De grands débats peuvent s'engager, je l'avoue : les positions ne sont point assez nettement dessinées pour être inattaquables; et par conséquent on les attaque et on les défend. Tel ministère peut vouloir annuler moralement les chambres au profit apparent de la couronne. Tel autre, infidèle à son mandat, peut conspirer avec les chambres contre la royauté. Ceci s'est vu sous plus d'une forme dans notre histoire. De

semblables luttes, qui tiennent aux passions humaines, peuvent s'engager encore. Voilà pourquoi un gouvernement fort, en se maintenant dans l'exacte limite de ses devoirs, sait prévoir et prévenir de tels combats, sait les rendre impossibles.

Tenons-nous-en à l'actuelle nécessité des choses. La souveraineté réside exclusivement dans le Roi. Il l'exerce, sous une forme spéciale, collectivement avec les chambres, qu'il associe à son mouvement sans qu'elles s'imposent tyranniquement à lui. Position délicate mais forte pour qui sait la saisir.

On voit sur-le-champ, en quoi et comment mon opinion donne gain de cause à MM. Ravez et Pardessus contre M. Royer Collard, en quoi elle leur donne tort. La chambre est sujette de la loi. Ce n'est pas une souveraine; mais, maîtresse d'elle-même et se possédant seule, elle reste circonscrite dans les limites de l'Etat. C'est dans ce sens qu'elle a, sur sa propre constitution, une autorité absolue. Toute corporation y a le même droit.

Nous venons de montrer le droit fondé sur l'histoire et la raison : ce droit qui n'est autre chose, pour un corps constitué, que celui de l'existence elle-même. Dès qu'un corps est envahi, il cesse d'être lui-même, son essence est viciée, il végète, il tombe. Peu importent les élémens dont ce corps se compose : qu'il soit formé par élection populaire, ou qu'il opère dans son propre sein, s'il est indépendant, il possède sur sa propre constitution un droit absolu, incontestable, qui réside en sa propre essence. Non qu'il ait à disposer

de ses membres comme individus ; la loi seule le peut; mais il dispose d'eux comme membres de son corps.

En plaçant les questions sous leur point de vue réel, on peut s'entendre sur la théorie. Je n'ignore pas qu'il y a de l'indiscrétion à soulever certaines questions hors de propos. De ce nombre sont les questions sur la souveraineté, auxquelles on ne doit jamais toucher sans raison majeure. Mais une fois soulevées, il est essentiel qu'elles ne deviennent pas le jouet des partis qui les faussent dans le sens de leurs passions. Rien de mieux alors que d'aller droit au fait, de déchirer d'une main ferme, non le voile sacré qui couvre la majesté, mais ce voile imposteur, flottant et incertain, fantôme dont les replis offrent au vulgaire l'image menteuse d'une souveraineté populaire, aux courtisans celle d'une souveraineté sans bornes entre les mains d'un seul. Quand il s'agit de la souveraineté, il n'est pas question seulement d'une théorie, comme l'entend M. Royer-Collard, ni d'un droit, comme le veut M. Pardessus, mais d'un fait que nous indique l'histoire avec ses analogies et ses antécédens. Le philosophe et le jurisconsulte doivent se soumettre ici à l'autorité de l'historien.

On eût depuis long-temps fait justice de ce grand mot, souveraineté du peuple, si l'on eût examiné ce qu'était le peuple souverain à Rome, à Athènes, chez nos ancêtres, les Germains et les Francs, en général chez tous les peuples qui se sont gouvernés en assemblée de citoyens. La multitude étant exclue de la constitution de la cité, toutes ces formidables démocraties n'eus-

sent alors semblé que des gouvernemens d'élite, doués d'une existence vigoureuse, passionnée, peu durable de sa nature.

Si ceux qui parlent des droits absolus de la royauté eussent aussi porté leur attention sur la nature de l'exercice de ces droits, peut-être se fussent-ils effrayés d'y trouver des germes de républicanisme dont ils ne se fussent jamais doutés. Je le répète donc, ces questions sont dangereuses à soulever, et quand on le fait, ce ne doit être que sous les clartés vives de l'histoire.

Que la chambre soit sa propre souveraine : rien de plus juste. Mais il ne résulte pas de ce droit qu'elle soit maîtresse d'autrui. Ici se montre le roi, non-seulement avec sa prérogative, mais avec l'exercice de sa puissance même, incorporant les chambres et le pays en quelque sorte, à l'exercice de sa puissance législative. Si la chambre voulait donc s'ingérer dans l'administration, si sous une forme quelconque elle pensait à envahir le gouvernement du roi, elle sortirait de ses limites, elle deviendrait usurpatrice. Mais pour elle, se constituer dans son propre sein, ce n'est que faire usage de cette faculté inhérente à tous les corps, qui ont sur leurs membres un absolu pouvoir.

En pratique, il n'est donc rien de plus raisonnable et de plus légitime de la part d'un corps que de s'organiser par rapport à lui-même. Là est son omnipotence, et l'on ne saurait contredire un si juste axiome. Mais quelques difficultés se présentent. Les uns affirment, avec MM. Ravez, de Martignac, Portalis, qui n'ont pas

poursuivi ce fait dans toutes ses conséquences, ou avec M. Pardessus qui l'a franchement abordé dans ses derniers retranchemens, que la chambre ne possède sur sa constitution propre nul droit de souveraineté réelle, puisque la loi ne lui accorde que le pouvoir d'enregistrer le titre des élus après vérification de ce titre, sans lui reconnaître la faculté d'examiner la validité du corps électoral, constituant la source de l'élection. Un collège composé par la fraude, votant sous les menaces des partis ou de l'autorité, aurait-il donc la même capacité électorale que le collège pur de tout désordre? Il est évident que ce serait aller beaucoup trop loin; aussi ne pousse-t-on pas les choses jusque-là. Mais on prétend que la loi, enlevant à la chambre l'examen de la question de fraude, en a disposé en faveur des cours royales et du conseil d'état. Devant eux peuvent se poursuivre, pendant la durée de six semaines, les violences ou les fraudes qui auront signalé la composition d'un corps électoral.

Les partisans des droits de la chambre ne contredisent pas la loi. Oui, disent-ils, que la loi fasse justice. Nous souscrivons d'avance à ses arrêts. Mais si devant des faits d'une extrême gravité, elle reste muette, ou qu'un conflit d'autorité la paralyse dans ses effets : si, par exemple, on reconnaissait la validité d'un député, avant que la loi n'eût cassé le corps électoral vicieux qui l'a créé, rien ne peut empêcher la chambre d'examiner elle-même les élections. Ce n'est pas s'immiscer dans l'action de l'administration, ni

dans celle des tribunaux. Ce n'est pas exercer un droit de souveraineté, au-delà des limites de la chambre, mais tout bonnement s'organiser, se constituer dans ses propres rangs, comme la chambre en a le droit

Dans cet état de la question, où d'une part on veut s'en tenir à la lettre rigoureuse de la loi, où d'une autre on invoque la nature même des choses, il est évident que le bon sens eût décidé en faveur du dernier avis, si tout à coup le terrain de la discussion n'eût changé. Ces invocations de la loi et de la raison, voilaient dans la réalité le grand conflit de ces deux partis qui déchirent depuis long-temps la France, l'un qui veut l'entraîner dans le sens de ces idées politiques et philosophiques qui ont fait la révolution, modifiées aujourd'hui sans que leur nature ait changé: l'autre qui veut la dominer selon l'esprit d'anciens préjugés, fondés ou sur un système d'absolu pouvoir, ou sur une doctrine ministérielle d'interprétation de la Charte, dans le sens exclusif de l'administration royale.

Sur ce nouveau terrain, ce n'est point la vérité que cherchent les débats; c'est la majorité, c'est le triomphe. Ici l'on confirmera l'élection de M. Syrieys de Marinhac, non comme irréprochable, mais comme devant grossir les rangs de sa propre armée. Là tout sera mis en œuvre pour enlever la présidence à M. Ravez, que le mouvement naturel des votes semblait devoir porter à ce poste, et que du jour au lendemain une nouvelle combinaison politique a mis hors de cause. Voilà de contraires inspirations qui prouvent que l'ancienne France et ses divisions ne sont pas aussi com-

plètement mortes que le suppose le *Journal des Débats*, que la France nouvelle n'est pas aussi complètement organisée que le prétend le *Globe*. Le cri de guerre partira encore et de *Montrouge* et du *comité directeur*. M. de Labourdonnaie parlera du trône en péril ; tel membre de l'extrême gauche des droits de la nation effacés. Fasse le ciel qu'une nouvelle puissance dominatrice, avec les élémens d'une autre conviction que celle qui se survit à elle-même dans les querelles du passé, nous arrache enfin à ce qu'il y a de provisoire dans ces débats, recommencés si souvent, et auxquels de vieux ressentimens et de vieilles ignorances ne cessent d'offrir des alimens nouveaux.

De la désorganisation du parti royaliste.

Je dois déclarer avant tout, de peur que mes opinions ne subissent une interprétation téméraire et fausse, que sous le nom de parti royaliste, je comprends cette masse d'hommes qui, avant tout, se sont attachés à la royauté, à la monarchie légitime; et chez qui cet amour des Bourbons s'est joint à une conviction non moins profonde des vérités du christianisme. Je ne distingue pas maintenant les nuances. Publiciste, grand seigneur, simple plébéien, évêque, jésuite, gallican et parlementaire : tous les hommes dont le cœur s'est attaché à la maison de nos rois et au christianisme, ame de notre civilisation tout entière, ont pu donner à leur dévouement, à leur amour, des formes infiniment variées. Variété qui pouvait donner lieu à de graves et fréquentes dissensions, renfermées toutefois dans la sphère de nos croyances, de nos dogmes fondamentaux et de la légitimité.

Aujourd'hui que les soutiens de la souveraineté du peuple et de la philosophie du dernier siècle se déclarent royalistes (*constitutionnels* il est vrai); je veux bien admettre pour un moment la réalité de cette assertion. Mais comme en politique les sentimens comptent moins que les principes, il me sera permis de ne considérer ici le parti libéral que comme antagoniste de l'autre parti.

Et que l'on ne croie pas que la liberté constitue le véritable point en litige. S'il est des royalistes absolutistes et des théocrates, comme on les appelle, tous les rangs du royalisme ne se composent pas des disciples de MM. de Bonald, de Maistre, de Lamennais, de Frénilly. On a vu long-temps sous ces bannières MM. de Chateaubriand et Fiévée, l'un avec ses libertés municipales, l'autre avec ses libertés aristocratiques, tous deux préconisant dans leurs brochures nombreuses et dans leurs discours le royalisme et le catholicisme, dont il fallait imprégner la Charte. Panégyriste des trappistes et de la féodalité, M. de Montlosier, bien qu'ennemi des jésuites, et partisan de quelques mesures conciliatrices en faveur des hommes de la révolution, se montre catholique et monarchique. De bonne heure plus d'un membre du côté droit défendit la liberté; témoin Mallet Dupan, dans le feu même de la révolution.

La liberté n'est donc point la véritable pomme de discorde, ce n'est pas là ce qui divise et déchire la France depuis si long-temps. Ce sont les doctrines du christianisme et de la philosophie du dernier siècle. Ce sont les théories de souveraineté royale ou populaire, sous quelque déguisement que ces théories se voilent.

Quand même le royalisme, après son triomphe, se serait divisé sur plusieurs points, et sur les doctrines de la liberté, on aurait vu des absolutistes, des aristocrates, des théocrates, des indépendans, tous dissidens, mais tous groupés autour de l'autel et du trône.

Il n'en est plus ainsi. Nous assistons à la décomposition du parti royaliste, dans ses principes et dans ses membres. Un ferment nouveau s'est introduit dans la masse sociale. Comment cela s'est-il opéré ; nous le dirons, et nous essaierons d'expliquer ainsi tout ce dont nous sommes témoins.

Supposez d'abord un parti presque entièrement exproprié du sol, vaincu, lésé dans ses droits, privé de sa législation particulière, de ses franchises, de ses privilèges, un parti dont les mœurs politiques ont disparu de l'antique scène du monde, et ne se sont survécu que comme traditions privées : qu'une réaction ramène au pouvoir un tel parti ; le malaise de sa position ne cessera pas de l'agiter. L'exercice du pouvoir ne suffit pas. Il faut encore en réunir toutes les conditions ; et cela lui manque. Comment échapper à ce malheur? En se concentrant dans un système de lumières, en se fortifiant de l'aristocratie des talens ; en marchant de conserve avec toute cette masse de connaissances qui résultent et de la science des idées, et de celle des événemens, et de la grande connaissance des affaires. Ce n'est plus aux conditions purement physiques de la force qu'il doit s'adresser désormais ; elles sont ébranlées ou anéanties : c'est surtout aux conditions morales d'une nouvelle puissance. Le parti royaliste n'a pas semblé s'en douter.

Quand la royauté fut rétablie, combien nos vieux émigrés étaient riches d'avenir, brillans d'espérances, jeunes de souvenir et de pensée ! A les entendre, cet ouragan, par lequel les fondemens même du sol

avaient été ébranlés, ce n'était rien, il dépendait d'eux de l'apaiser, de le changer en un souffle léger, plein d'harmonie. L'instrument politique allait résonner sous leurs doigts avec une incroyable souplesse, une mollesse graduée, une obéissance sans bornes, des intonations variées sur tous les modes que leur caprice ou leur savoir pourraient dicter. Leur pied rapide franchissait d'un élan toutes les cimes et toutes les difficultés des positions les plus rudes et les plus compliquées.

Les cent jours vinrent; le tableau se rembrunit. L'hypocrisie libérale a flétri du nom de chambre ardente la chambre *introuvable*. Il ne lui manquait qu'une discipline et une règle dans ses propres rangs. Bien des dévouemens se firent jour; beaucoup de passions exaltées s'exhalèrent. Bien des opinions excellentes éclatèrent, et trouvèrent pour organes des hommes d'un talent véritable. Mais on ne vit point ce repos majestueux, semblable, dit le grand Dante, à *l'attitude du lion qui repose* (1). Aussi le parti royaliste tomba-t-il, aux yeux de la diplomatie d'Europe, dans un prompt discrédit. Dès lors ceux qui avaient cru pouvoir s'emparer du gouvernement dans une verve d'enthousiasme inconsidéré, se rejetèrent dans une fronde vive et soutenue, et serrèrent leurs rangs, dirigés contre l'administration de M. de Cazes.

M. de Chateaubriand devint alors l'idole de son parti. Si son amour pour un gouvernement de Chambres

(1) A guisa di leon quando si posa.

pouvait répugner aux systèmes de M. de Bonald, et si, aux yeux de M. de Lamennais, sa théologie manquait d'un certain rigorisme, ces dissentimens légers qu'à peine les yeux les plus pénétrans pouvaient découvrir, reposaient cachés dans le centre même du foyer allumé sur l'autel de la royauté légitime, d'où s'élevait l'encens le plus noble et le plus pur. Aux yeux de la foule, le parti royaliste marchait comme un *seul homme*. L'organe de cet être plein d'énergie et d'unité, était le *Conservateur*, où M. de Lamennais et M. Fiévée parlaient le même langage. Là ce que l'on a nommé faction dévote et bigote, fraternisait avec cette faction des *talens*, ou des *importans*, nommée ainsi dans un style de journal du soir par les partisans de l'administration de M. de Villèle.

Quelle main a lancé la pomme de discorde? Comment et pourquoi fut-elle lancée? Y avait-il à cela nécessité réelle, ou n'était-ce qu'ambition privée? C'est ce qui nous reste à examiner.

La première scission qui eut lieu entre les royalistes, fût celle qui sépara les royalistes catholiques rigides des catholiques mitigés; d'abord M. de Lamennais s'isola de M. de Chateaubriand, puis de M. d'Hermopolis et de cette portion de la congrégation qui s'était alliée à M. de Villèle, non sans blâmer sa politique, mais parce qu'il laissait une certaine liberté à la doctrine ultramontaine, telle qu'elle l'entendait, et tant qu'elle ne contrariait pas absolument les vieux souvenirs du gallicanisme. Dans ce dernier cas M. de Villèle, armé comme il le prétendait pour la défense du trône, se repliait sur M. de Frayssinous, qui, sou-

tenu lui-même par les évêques de France, repoussait M. de Lamennais et ses partisans, ou ce qu'on voulait faire passer pour sa secte. On voit d'un coup d'œil que la division qui sépara M. de Chateaubriand de M. de Lamennais, ne devait pas être absolument de même nature que celle qui éclata entre l'auteur de *l'Indifférence en matière de religion* et le grand maître de l'université, entre une partie du jeune clergé et le ministère Villèle.

Si je voulais sonder cette plaie dans toute sa profondeur, il me faudrait d'abord embrasser le fonds des choses, ce que j'ai déjà essayé de faire en traitant des doctrines ultramontaines, gallicanes rigides, gallicanes mitigées. Ensuite il faudrait examiner, et souvent avec la loupe, certaines nuances qui, tout en se rattachant au fonds même des doctrines, tiennent cependant plus encore à certains intérêts de cour, de parti, de coteries, à certains accommodemens gauchement essayés pour capter l'opinion publique. Ces observations microscopiques exigeraient une patience et une lenteur d'analyse dont les résultats ne compenseraient point la fatigue.

Dans le *Génie du christianisme*, outragé que les théologiens ont pu ne pas entièrement apprécier, M. de Châteaubriand s'est montré le panégyriste exalté des doctrines ultramontaines de Rome, de l'ascétisme des corporations monastiques, même de la puissance des jésuites. Sans hypocrisie, sans affectation, sans fausse dévotion, ce livre était l'expression franche d'une ame généreuse; on y voyait l'homme qui, sans adorer les

reliques supposées et ridicules d'un Dalaï Lama, aimait sincèrement la religion, et vénérait ses pontifes.

M. de Lamennais, non moins philosophe en religion que M. de Chateaubriand est poète, s'est surtout appliqué à faire ressortir le système de l'harmonie entre la religion et l'Etat, entrevu par Bossuet, d'après sa théorie, par M. de Bonald, selon ses doctrines, approfondi par M. de Lamennais, selon les siennes. C'était un sujet auquel le brillant auteur des *Martyrs* n'avait jamais pensé d'une manière sérieuse; et comme M. de Lamennais, dans la franche investigation des conséquences qui découlaient de ses doctrines, paraissait blesser et repousser ce gouvernement représentatif, admis par M. de Chateaubriand, et interprété par lui dans le sens de la haute administration de l'aristocratie, une première et forte dissidence sépara ces deux écrivains. Emanée des conséquences de l'ultramontanisme, tel que le présentait la théorie de M. de Lamennais, cette dissidence se porta bientôt sur le fonds même des doctrines ultramontaines, contestées, non par M. de Chateaubriand, qui ne voulait pas se contredire, mais par ses disciples. Une nouvelle complication de circonstances vint entamer ce fond de doctrines, lorsque le parti de M. de Chateaubriand se vit repoussé par cette fraction de la congrégation, qui se rattachant à M. de Villèle comme à un pis-aller, et pour en tirer un parti temporaire, rompit avec M. de Chateaubriand, et manifesta l'intention d'accaparer toutes les places à son profit.

M. de Lamennais et le *Mémorial catholique*, atta-

quent donc M. de Chateaubriand, ministre, comme se refusant aux conséquences de l'ultramontanisme, telles que les considère l'auteur de *l'Indifférence en matière de religion*, dans leur application à l'Etat. Ils lui reprochent de penser comme M. de Corbière, dont le gallicanisme se révoltait de temps à autre contre les exigences de la congrégation. Plus tard, quand une inimitié mortelle éclata entre M. de Chateaubriand et ceux des membres de la congrégation qui, sans soutenir la cause de M. de Villèle, appuyaient son administration : quand l'écrivain célèbre les frappa d'anathème, en les nommant *petite coterie bigote ;* M. de Lamennais et le Mémorial, adversaires de la section congréganiste de M. de Villèle, mais attachés à l'autre fraction, plus hardie, de la congrégation, repoussèrent M. de Chateaubriand, auquel les Débats servaient d'organe selon eux. Cette feuille, après avoir loué assez superficiellement les jésuites, éclata violemment et outrageusement contre eux, et, long-temps neutre entre l'ultramontanisme et le gallicanisme, se fit tout à coup gallicane, sans y attacher peut-être d'autre importance que celle d'une question de parti.

Au fond, l'auteur du *Génie du christianisme* ne s'est jamais prononcé ouvertement sur la manière dont il considérait les questions religieuses dans leur rapport avec les circonstances présentes. On sait qu'il a beaucoup d'aversion pour M. de Maistre; mais qui ne se souvient de ce proverbe, que deux astres ne roulent pas dans le même orbite, que deux lions ne se reposent pas dans la même couche. Il est des natures gran-

dioses et antipathiques, qui se détestent, non à cause de leurs doctrines, mais à cause de leur génie même. Faiblesse de la nature humaine, qui se mêle à sa puissance et à sa force. Certes, il est impossible à M. de Chateaubriand de réunir à ce noble enthousiasme pour les hauteurs de la religion et pour ses mystères, à cette ardeur passionnée qui l'entraîne vers les retraites les plus inaccessibles de l'ascétisme, quelque goût pour cette religion de convenance prêchée par les Débats, qui voudraient des prêtres comme des académiciens, sans conséquence pour l'Etat; mais, sans l'hostilité de MM. de Chateaubriand et de Lamennais, il est douteux que les Débats eussent pris ce ton de fougueuse hostilité contre le sacerdoce, dont le *Génie du christianisme* n'offre nulle part le précepte ou l'exemple.

Nous venons de constater un des phénomènes de la décomposition du parti royaliste, quant aux matières religieuses, dont la cause se trouve moins dans les doctrines même de M. de Chateaubriand, en fait de religion, que dans les circonstances spéciales où s'est trouvé M. de Chateaubriand ministre, et M. de Chateaubriand chef d'opposition. Le dissentiment qui s'est élevé entre MM. de Lamennais et d'Hermopolis, a fait pénétrer une source de mal bien plus fine et plus subtile encore au sein de la congrégation; voyons d'où elle dérive.

Le plus conséquent des écrivains catholiques, M. de Lamennais, doué d'un esprit vigoureux, long-temps resserré dans la sphère puissante, mais sévère et

étroite de ses doctrines, qu'il commence à élargir depuis peu, M. de Lamennais a soumis toutes les matières en discussion à cette épreuve de l'eau forte, qui témoigne de la solidité de l'or, et en trahit l'alliage. Dans son application de l'Eglise à l'Etat, il a séparé le catholicisme du chateaubriandisme professé par les Débats et modifié par ce journal qui, au lieu de son ordinaire indifférence, devenait, de temps à autre, passionné contre le sacerdoce. Bientôt l'on constata l'incompatibilité de la Charte avec la rigidité des conséquences que M. de Lamennais faisait jaillir du catholicisme ; et les partisans du gouvernement représentatif, se séparant des rigueurs ultramontaines, penchèrent de plus en plus vers un gallicanisme qui, dans les Débats, tient le milieu entre la constitution civile du clergé et la déclaration de 1682.

De même, quand M. de Lamennais, par le même procédé, appliquant à l'ultramontanisme gallicanisé de M. d'Hermopolis, la mordante et terrible force de sa pensée, eût prouvé à sa manière que ce n'était pas là une doctrine, mais un système de complaisance pour la royauté, une scission nouvelle s'éleva entre les ultramontains purs et les ultramontains mitigés, accusés, les uns d'exaltation, les autres de servilité; ceux-ci de rébellion et d'orgueil, ceux-là d'hypocrisie et de bassesse. Si d'autres circonstances ne fussent venues effacer peu à peu cette animosité, en adoucir l'amertume, il est difficile de prévoir jusqu'où aurait été cette division entre les membres d'un même parti.

La guerre s'est encore compliquée de l'animosité

spéciale contre M. de Villèle; les indépendans de la congrégation furent seuls accueillis par M. de Lamennais, et les ministériels repoussés. Comme les jésuites, partagés entre la crainte de blesser le pouvoir et leurs secrets désirs, semblaient flotter entre deux, M. de Lamennais les attaqua eux-mêmes, et dans la constitution fondamentale de leur ordre qui, prescrivant une aveugle obéissance au général, lui semblait porter atteinte à la dignité de l'homme, et sous le rapport de la complaisance apparente qu'ils affectaient pour un gallicanisme détesté. Enfin la politique de M. de Lamennais s'élargit et se libéralisa par degrés, tandis que sa foi se prononçait d'une manière plus décidée en faveur de la souveraineté pontificale.

Un homme tel que M. de Lamennais eût prodigieusement avancé les discussions politiques et religieuses, si l'effervescence de l'esprit de parti ne l'eût gagné lui-même, et si les partis contraires eussent pu le suivre dans les régions où l'entraînait l'audace de sa pensée; mais, ni M. d'Hermopolis, ni M. de Chateaubriand, n'élevèrent franchement autel contre autel; l'esprit de l'un et de l'autre n'avait peut-être pas une assez forte trempe philosophique pour amener la discussion à ce point de maturité.

Celui de tous les écrivains de la France catholique dont l'analogie de doctrines avec celles de M. de Lamennais semble la mieux constatée; le savant auteur de la *Législation primitive*, idolâtre de la monarchie de Louis XIV, forme de gouvernement qui ne touchait que peu M. de Lamennais, se sentit neutre entre la

congrégation villéliste qui soutenait monseigneur d'Hermopolis et la congrégation anti-villéliste attachée à M. de Lamennais. Son âge déjà avancé, ses habitudes paisibles et monarchiques, l'éloignèrent d'un mouvement des affaires dans lequel il n'eût pas manqué de jouer un grand rôle s'il eût voulu se prononcer.

Telles sont les nuances, qui, devenues tranchées, divisèrent le parti royaliste sur les matières religieuses. C'est ainsi que la polémique de M. de Lamennais fit éclater cette division. Esquissons un différend plus grave encore, auquel M. de Montlosier donne naissance. C'est lui qui sur ce théâtre remplace M. de Lamenais.

Fomentée par la sourde animosité née des opinions diverses de MM. de Chateaubriand et de Lamennais, la querelle des Débats et du Mémorial catholique, jointe à la scission de la congrégation elle-même, divisée en partie ministérielle et anti-ministérielle, n'eût pas suffi pour amener un véritable schisme politique, si M. de Montlosier n'était survenu. Il porta contre le clergé en masse une accusation d'envahissement du temporel au moyen du spirituel, et trouva de l'écho dans les cours royales où vivait encore le souvenir des appels comme d'abus. La révolution s'éveille et ouvre l'oreille. Le libéralisme acquiert l'intime conviction qu'il peut profiter énergiquement de cet état de choses. Il n'était plus question de doctrines, mais de faits; ni de nuances d'opinions, ou gallicanes, ou ultramontaines, ou philosophiques, mais d'actes publics et politiques, ayant,

aux yeux des passions contraires, une grande importance, et qui, l'on doit en convenir, offraient une merveilleuse prise à qui voulait les exploiter, pour attaquer le clergé dans son existence, pour le déconsidérer, le frapper dans ses intérêts les plus vifs, et amener une réaction contre le catholicisme et la rigueur de ses conséquences.

Dans l'analyse à laquelle j'ai soumis tous les partis qui divisent la France, j'ai fait voir comment le parti libéral, ou qui du moins s'appelle ainsi, s'est glissé dans cette discussion pour en profiter: avec quelle ardeur et quelle adresse le Constitutionnel surtout, s'emparant de toutes les fautes des royalistes, fit valoir et attisa leurs dissentimens sur le sacerdoce et la religion. Telle a été la machiavélique habileté mise en œuvre à cette occasion; telles ont été les fautes du clergé, les menées politiques de la congrégation; tel a été le mélange d'exigences et de négligences qui a signalé le ministère Villèle, que la cour royale elle-même, entraînée par le torrent, et flattée de rencontrer dans le Courrier et le Constitutionnel, qu'elle acquitta en les admonestant, son vieux système de gallicanisme et d'appels comme d'abus, sembla protéger en eux, non l'indifférence religieuse, ni la philosophie de Voltaire, mais toute cette politique perfide du libéralisme, qui, faute de pouvoir être quelque chose de mieux, s'est fait parlementaire. Par suite de la même tactique, M. le comte de Montlosier s'est trouvé pris, sans le savoir, aux filets du Constitutionnel, dont la démocratie à prétention de gouvernement

n'a cessé d'exciter son dégoût. Enfin, dans une nuance qui tient le milieu entre la doctrine parlementaire absolue de M. le comte de Montlosier et la doctrine parlementaire mitigée des cours royales, sévères quant à la répression des jésuites et des congrégations, nous voyons une fraction de l'ancienne contre-opposition de droite, que l'on signale et reconnaît sous le nom de réunion Agier, se détacher de la fraction dévouée à M. de Labourdonnaye, et quitter brusquement la masse du côté droit dans une circonstance décisive, dont il nous reste à démêler les élémens politiques.

Mais avant d'entrer dans cette discussion, je dois, au nom de la philosophie et de l'histoire, contredire les conséquences que les absolutistes, les gallicans, les parlementaires, les ultramontains, voudraient tirer du catholicisme. Si notre religion divine forme le lien d'obéissance le plus solide, elle exprime aussi, et c'est là son génie propre, le plus haut caractère de liberté. Rien n'est plus libre ni plus fort que la foi. Dans la liberté est la force, dans la licence la faiblesse. Bossuet et M. de Bonald ont eu tort de soutenir que le christianisme fût la religion spéciale des monarchies, surtout des monarchies absolues. Religion de tous les gouvernemens, elle n'appartient à aucun en particulier. Le lien de la société a sans doute son idéalisme; mais au fonds, c'est l'affaire des hommes; et s'il était vrai que ce fût une institution divine par essence, il faudrait que la société reposât ainsi que l'Eglise sur un fonds unique et inviolable.

Il y eut des temps où l'Etat se trouvait dans l'Eglise, et était formé par elle. C'était l'ère de la théocratie primitive, quand les grands dogmes de la création et de la fin des choses, les révélations sur la nature de la Divinité, les traditions sur la guerre des dieux, la chute du genre humain, les mystères de sa rédemption et de son jugement définitif, reproduits sous les formes des symboles, déterminaient celles du gouvernement, et représentaient, par une sorte de transfiguration, les conditions même de l'existence sociale. Mais l'homme, depuis qu'il sait penser par lui-même, n'a pas besoin de formes ni de symboles pour comprendre ce qui est intellectuel; pour fixer dans sa pensée une vivante image de l'Eglise, il n'a plus besoin que l'Eglise soit visible dans l'Etat. Quel que soit l'état social, sous quelques conditions et quelques formes qu'il se présente, le christianisme peut se rattacher à lui.

Le parti royaliste a eu ses théoristes et ses routiniers. On a vu cette portion des royalistes, qui avait commencé par se déclarer contraire à la Charte et à ses conséquences, professer le principe de l'absolutisme, soit en le fondant, comme M. le comte Ferrand, sur la puissance exclusive des parlemens; soit, comme M. de Bonald, sur la puissance combinée des parlemens et du clergé; soit, comme M. de Maistre, sur l'aristocratie des grands et la domination papale; soit, comme M. de Lamennais, sur l'autorité pontificale, reconnue seule dominatrice du souverain quel qu'il fût: ou bien, comme le prétendaient les courtisans,

sur la volonté illimitée du souverain et des grands officiers de la couronne : ou enfin, ainsi que le demandaient les Panurges routiniers de l'administration, sur le pouvoir ministériel décoré du nom du roi. Notez cependant que la force des choses a forcé les absolutistes mêmes de s'amender. Il a fallu que le courtisan, le théocrate, le ministériel même, se servissent de la Charte, comme d'un indispensable véhicule pour leurs propres opinions et pour la réalisation de leurs systèmes. En tout, la forme d'un gouvernement est moins importante que son esprit.

Le parti royaliste a eu de bonne heure ses anti-absolutistes. M. de Montlosier, qui voulait que la Charte fût considérée seulement comme provisoire, afin d'y encadrer de nouvelles classes sociales, et qui, avant tout, désirait que chaque condition de notre existence politique fût constituée en corporation; M. de Montlosier n'a cessé de séparer le roi de France du roi des courtisans. Ce qu'il exigeait, c'était la domination franchement avouée de la noblesse. Pour cette noblesse, la Charte eût été une sorte de château gothique, d'où elle aurait paisiblement défendu sa puissance à l'intérieur, et sa considération au dehors. Le plus solide de nos publicistes, celui dont les connaissances ont le plus d'étendue, se trouvait, par la nature de son esprit, trop en dehors de l'intrigue du jour et des mouvemens du temps, pour que l'on portât à son système une grande attention.

M. de Chateaubriand prit en main la défense de la Charte, mais d'une Charte interprétée dans le sens de

l'aristocratie politique anglaise, en accordant au clergé une large part dans l'instruction publique, et l'entrée dans les chambres, comme membre politique et religieux. M. Fiévée, sans différer beaucoup de M. de Chateaubriand, avait embrassé les théories municipales. Repoussé par les absolutistes de 1814, M. de Chateaubriand prit sa revanche après l'interrègne des cent-jours; alors ses doctrines, d'accord avec celles de M. Fiévée, et rattachées à celles de la partie théocratique des absolutistes, jouirent d'une haute faveur dans la chambre introuvable, dissoute inopinément par ce coup de tonnerre qui renversa au même instant l'auteur de la *Monarchie selon la Charte.*

Cet accord de M. de Chateaubriand et de la majorité des députés de 1815, n'était qu'apparent, puisque les absolutistes se voyaient forcés d'employer un langage dont ils n'avaient pas la conviction, et de se ranger en apparence sous les lois d'une Charte qu'ils repoussaient. Si le même système aristocratique semblait réunir MM. de Chateaubriand et Labourdonnaie; si M. de Villèle parlait, comme M. Fiévée, un langage départemental et communal, leur influence était balancée par l'autorité de M. de Bonald, que renforçaient les doctrines de MM. de Maistre et de Lamennais. Moins hardie à la tribune, elle s'agitait davantage, et cherchait à réaliser ses pensées au sein des congrégations. Aussi M. de Villèle, en homme qui sait exploiter, malgré ses penchans eux-mêmes, le positif des affaires, se lia-t-il avec cette portion de la chambre, qui, dévouée à la congrégation, ne s'était pas jetée dans les bras de

M. de Labourdonnaie par haine du ministre. M. de Chateaubriand, au contraire, eut toujours dans l'esprit quelque chose de trop libre et de trop impétueux, pour s'accommoder, ainsi que M. de Villèle, de la marche systématique et lente d'une congrégation politico-religieuse, et de cette double politique, par laquelle le président du conseil espérait profiter des votes congréganistes, sans adopter leurs vues, tandis qu'ils se promettaient de parvenir au pouvoir et de l'accaparer sous ses ailes. Combien devait paraître minutieuse et petite, aux yeux de M. de Chateaubriand, cette longue *expectation*, comme dit M. Fiévée, cette patience de tous les jours ! combien un tel système ne rabaissa t-il pas encore pour lui un collègue dont la domination le fit rougir.

La congrégation, dans son désir d'atteindre le monopole de toutes les places de l'intérieur, pardonnait à M. de Villèle jusqu'à ses actes libéraux, l'émancipation de Saint-Domingue, le ministère Zéa soutenu, le parti portugais de la reine-mère attaqué. Elle ne voyait au contraire nul résultat positif dans la poésie chevaleresque et le catholicisme exalté de M. de Chateaubriand ; et la prose financière de M. de Villèle, quoique moins conforme à ses goûts, lui plut davantage, comme plus utile.

D'ailleurs, si les deux ministres avaient défendu la liberté de la presse, chez l'un c'était l'adresse politique d'un administrateur prévoyant, non, comme chez l'autre, l'enthousiasme et l'ivresse d'un écrivain défendant sa propre cause. M. de Villèle méprisait la liberté et la

laissait faire ; M. de Chateaubriand la chérissait, quoique sous des conditions et des formes étrangères au libéralisme pur. Il était permis d'espérer que M. de Villèle reconnaîtrait un jour l'influence de ce pouvoir qu'il méprisait et le danger auquel il s'exposait lui-même ; au lieu que l'on pouvait prévoir que M. de Chateaubriand ne cesserait pas d'embrasser une liberté fantasque, dont il s'était à la fois constitué le champion et le héros.

Deux routes s'offrirent à l'amour-propre irrité de M. de Chateaubriand, quand il quitta le ministère ; celle où marchait la contre-opposition, sous la conduite de M. de Labourdonnaye, défendant l'aristocratie nobiliaire : et celle où les doctrinaires s'avançaient, honorés de l'appui de M. Royer-Collard et des talens de MM. Guizot et de Barante. Il semblait que ces derniers voulussent constituer une aristocratie des talens. Sûr de tenir le premier rang dans les deux partis, M. de Chateaubriand resta quelque temps suspendu entre ces deux croyances opposées ; mais bientôt entraîné, dominé par le mouvement du Journal des Débats, ce champion de l'ancienne droite la délaissa chaque jour davantage, et depuis lors son action sur le parti royaliste agit comme une puissance dissolvante.

On vit bientôt à nu toutes ses plaies et toutes ses misères, en un mot tous ses scandales. Je ne parlerai pas de l'opposition de M. de Labourdonnaye et de la Quotidienne, pure querelle de famille qui n'allait pas au fond des choses. Mais M. de Chateaubriand, à la tête du parti des Débats, se mit à battre en brèche

M. de Villèle; ses coups portent jusqu'à M. de Lamennais, M. de Bonald (le seul avec lequel on gardât encore quelques faibles ménagemens), M. de Maistre, la congrégation, tant villéliste que contraire à M. de Villèle, la cour, les tentatives d'aristocratie, le droit d'aînesse, l'indemnité des émigrés, enfin toutes les affections de la contre-opposition et de M. de Labourdonnaye. Il s'éleva contre tous les rangs de l'ancien royalisme un haro universel. Ceux-ci étaient hideux de corruption; c'étaient les partisans de M. de Villèle. Ceux-là étaient affreux de bêtise, c'étaient les absolutistes. Une troisième classe marchait à reculons, c'étaient les aristocrates de la contre-opposition; enfin une quatrième, plus perfide, plus lâche, plus honteuse, conspirait la ruine de la patrie et du Roi : c'était la congrégation.

En fait d'injures, la partie ne fut pas égale; M. de Villèle s'obstine à garder le pouvoir, et l'animosité devient rage. Il y avait long-temps que les libéraux s'étaient glissés dans la mêlée. Le Journal des Débats adopte les hommes les plus passionnés de la gauche, et les confond sous le titre de royalistes constitutionnels : M. de Chateaubriand marche moins vite et n'adopte que les doctrinaires. Enfin le ministère Villèle s'écroule de son propre poids : un cri sort de ses rangs; les royalistes doivent se réunir autour de M. de Labourdonnaye et marcher comme un seul homme. Pour les Débats, plus de retour possible; pour M. de Chateaubriand, plus de retour probable. Cependant la fraction

de l'extrême droite, représentée par les amis de M. de Chateaubriand, ne s'étant pas jointe aux doctrinaires comme lui, pouvait encore marcher de conserve avec le reste de la droite. C'est là l'espérance que vient de détruire la scission opérée entre la société Agier et la réunion de la rue de Gaillon.

Ce n'était qu'un combat d'amours-propres; c'est maintenant un combat de doctrines. Il n'est plus question d'inimitié personnelle, ni des réciproques injures ou des torts mutuels de M. de Villèle et de M. de Chateaubriand. Aujourd'hui se trouvent définitivement perdus et comme noyés dans les intérêts et les souvenirs du côté droit, toute l'importance personnelle de M. de Villèle, et ses vues particulières comme homme d'Etat. De même les représentans du centre gauche absorbent et effacent M. de Chateaubriand; toute l'importance personnelle de l'illustre écrivain, sa conception aristocratique de la chambre, ses engouemens religieux et chevaleresques, tout cela est du passé. On peut dire qu'il n'y a plus ni Villèle, ni Chateaubriand politiques. Dorénavant, affirme-t-on, le combat subsiste entre les royalistes constitutionnels et les villélistes, joints aux absolutistes : phrases vaines qui n'offrent aucune réalité. Il y a combat entre les souvenirs d'une ancienne monarchie et les récentes impressions de cette révolution qui, n'étant pas encore constituée, cherche aujourd'hui dans l'école doctrinaire une nouvelle expression de ses besoins et de ses idées. Dans cette lutte, les héros et les chefs d'hier ne sont plus

que les individualités et les soldats d'aujourd'hui ; et plus la nouvelle septennalité se développera, plus le temps constatera ce résultat.

Quant à la scission opérée par le parti de M. Agier, ce n'est encore aujourd'hui qu'un combat d'amour-propre : ces chateaubriandistes de la droite n'étant pas encore aussi avancés que leur célèbre patron, ni surtout que le Journal des Débats. Mais attendez quelque temps, vous verrez cette question passer du champ des amours-propres à celui des doctrines. On ne rougit pas impunément de ce que l'on nomme les préjugés, les faiblesses, l'aveuglement de ses compagnons. Bientôt l'on verra les importans, comme les appelle la gazette de M. de Villèle, passer de ce sentiment de honte que leur inspire leur ancienne alliance, au mépris de cette alliance même. Ils ont laissé prendre assez de pied à l'opinion doctrinaire pour que l'on y voie la capacité, le talent et le génie ; dans les rangs contraires l'insuffisance et la sottise. En vain M. Delalot se rapprocherait temporairement de M. de Labourdonnaye, en vain M. Hyde de Neuville serrerait la main d'un ancien collègue de droite : le ferment de la division est profondément introduit dans les esprits. Pour revenir sur ses pas, il faudrait d'ailleurs trouver des hommes supérieurs en tous sens aux mouvemens de petitesse que la nature humaine présente, et dont les capacités les plus hautes savent seules s'affranchir. Il faudrait fouler aux pieds une fausse honte, étouffer l'amour-propre irrité, et, ce qui peut

être est plus difficile encore, constater l'état moral du parti royaliste, l'apprécier dans toute son étendue, introduire la sonde dans ses plaies ; remède cruel, et qui achèverait peut-être l'agonie du malade.

(*La suite au numéro prochain.*)

N° 26. — FEVRIER 1828.

LE

CATHOLIQUE.

POÉSIE.

NALA ET DAMAYANTI.

(*Episode tiré de l'épopée indienne du Mahabharata.*) (*)

Nous avons vu comment Nala se trouvait placé chez le roi, dont il dirigeait les chars. Damayanti va nous occuper, et nous entrerons avec elle, au sein de la famille patriarcale, dans le Gynécée même de l'Inde. Là nous verrons la fille et la mère, le père et les parens, guidés par une mutuelle reconnaissance et une tendresse réciproque, nous offrir ce doux mélange de respect et d'amour si naïfs dans leur énergie et caractéristiques des temps primitifs.

« Quand le roi Nala, continue le poète, privé de

(*) Voyez le numéro du mois de janvier 1828.

son empire et vêtu en esclave, eut fui avec son épouse, Bhima son beau-père, avide de retrouver et de revoir son gendre, envoya des Brahmanes à sa recherche. Il leur confia des trésors considérables et leur donna les ordres suivans: « Allez chercher Nala ainsi que ma « fille Damayanti. Si vous réussissez dans cette entre-« prise, si le prince de Nishadha s'offre à vos yeux, « je vous donnerai de splendides vêtemens, et un vil-« lage aussi beau qu'une grande ville. Si elle refuse de « vous accompagner, ou s'il n'est pas possible de lui « faire quitter les lieux où elle se trouve, qu'on me « l'amène seulement. Je donnerai à celui qui m'appor-« tera cette nouvelle un trésor qui vaudra dix fois cent « vaches »

« Les Brahmanes à ces mots, joyeux de cœur, parcourent le pays à la recherche du prince de Nishadha et de son épouse; mais la fille de Bhima et son époux ne s'offrirent nulle part à leurs yeux. Un des pontifes se rendit dans la cité délicieuse de Tchédi. Soudeva était son nom, et il vit dans le palais la fille du roi de Vidarbha. Le roi de Tchédi écoutait le prêtre qui disait sous quels heureux auspices devait se lever la journée; près de lui, la princesse Damayanti, accompagnant la jeune Sounanda, se tenait dans la simplicité de sa parure: rien ne trahissait sa dignité; et, sous l'humble vêtement qui la couvrait, elle brillait encore comme l'astre du jour sous un léger brouillard. Mais à peine Soudeva le pontife l'eut-il aperçue, il reconnut à l'instant la fille de Bhima, quoique maigre et décolorée.

« Ce sont là ses grands yeux pleins d'éclat ; c'est la « même taille que j'ai admirée. C'est elle-même, tou- « jours belle comme Sri, la déesse que l'univers adore ; « ma course est terminée. On dirait l'éclat pâle « de la lune au milieu du sombre azur. Je vois son sein « se gonfler avec une élégante rondeur. Oui elle est « reine ; et partout où elle paraît, les ombres de la « nuit se dissipent devant elle. Son œil si grand « s'ouvre comme le calice du lotus aux souples con- « tours. Chérie de l'univers, sa splendeur est celle de « la pleine lune ; elle rappelle la brillante épouse du « dieu de l'amour. Enlevée aux ondes du lac de Vi- « darbha qui la voyaient fleurir, cette belle tige est « maintenant sur la terre, souillée, flétrie de poussière « et de fange. Ainsi, pendant de tristes nuits, il semble « qu'une éclipse funeste doive ravir au ciel l'astre qui « l'éclaire. J'entends ses gémissemens sur la destinée « de son époux, gémissemens semblables au murmure « d'un fleuve dont les ondes, en se perdant au sein de « la mer, forment une lugubre plainte. C'est la fleur « que l'hiver dépouille de sa parure de feuillage. « C'est le petit oiseau craintif et délaissé qui témoigne « par des cris son inquiétude. C'est l'épaisse touffe des « fleurs du lotus sur lesquelles l'éléphant verse une « onde impétueuse qui les affaisse et détruit leur sy- « métrie. Cette vierge si délicate et si douce, dont le « palais devrait être construit au sein d'une mine de « perles précieuses, le soleil ardent a brûlé son beau « visage. Elle a les vertus, la beauté, la gloire ; il n'est « pas d'ornemens si brillans dont la magnificence ne

« lui convînt; cependant elle manque de toute parure;
« l'infortune l'environne, comme ces nuages sombres
« qui roulent autour du disque de la lune. Loin de sa
« famille, privée des douces joies de l'amour, l'infor-
« tunée ne vit que dans l'espérance de revoir un jour
« son époux. Lui seul était la parure qu'elle avait choi-
« sie; elle brille encore, mais d'un éclat funèbre de-
« puis qu'elle l'a perdu. »

« Ah ! quel rude fardeau pour Nala que de vivre
« éloigné d'une telle épouse et de supporter l'existence.
« Mon cœur gémit de la voir ainsi, entourée des bou-
« cles ondoyantes de sa brune chevelure, digne de toute
« félicité, et cependant plongée dans le malheur. Quand
« les dieux voudront-ils que cette femme charmante,
« luttant contre le torrent qui l'entraîne, atteigne le ri-
« vage? Quand pourra-t-elle voler dans les bras de son
« époux, comme le dieu de la lune dans ceux de la belle
« Rohini? Oui, si le souverain de Nishadha la retrouve
« il sera heureux de nouveau, il reconquerra son em-
« pire. Tous deux ils sont égaux pour le rang, le mérite;
« elle est digne de Nala; il est digne de la belle femme
« aux yeux noirs. C'est à moi d'adresser des paroles de
« consolation et de respect à la belle et malheureuse
« épouse d'un mortel naguère puissant, maintenant
« perdu pour elle. »

Telles furent les réflexions qui affermirent Soudeva dans la persuasion que c'était bien elle la fille de Bhima. « C'est moi, lui dit-il ensuite en s'approchant
« d'elle, c'est Soudeva, l'ami cher à ton frère. Le roi
« Bhima m'envoie à ta recherche. Toute ta famille jouit

« de la santé; ta mère et tes frères, et ton noble père, « et tes petits enfans, qui habitent la demeure de leur « aïeul, et annoncent la force et la longueur d'une « heureuse vie. Tous tes parens désespèrent de te re- « voir, et les Brahmanes, pour te retrouver, parcou- « rent le globe. »

« Damayanti a reconnu Soudeva. Elle l'interroge sur le compte de ses parens, et pleure avec amertume à la vue de cet homme pieux, et ami de son frère.

« Mais la jeune Sounanda vit les larmes couler des yeux de celle que le chagrin dévorait, et la vit s'entretenir mystérieusement avec le Brahmane. Elle alla vers sa mère, et lui dit. « Cette femme qui travaille « pour nous a reconnu le Brahmane étranger, et lui « parle en pleurant. Vous pouvez apprendre qui elle « est. » Alors, sortant de la demeure des femmes, la mère du prince de Tchédi se rendit à l'endroit où Damayanti se tenait près de Soudeva. Elle le fit approcher. « Quel est l'époux de cette femme? Quel est le père « d'un être si superbe? Comment cette femme aux « yeux si beaux a-t-elle été séparée de son mari et de « son peuple? Pourquoi a-t-elle fui? Et toi, homme « pieux, à quels signes l'as-tu reconnue? Dis-le moi, « et que ton récit soit fidèle; réponds à mes questions; « fais-moi le détail exact de tout ce qui se rapporte à « cette étrangère aux membres délicats. »

« Soudeva l'homme pieux s'assit avec joie devant la reine, et lui dit toute la vérité sur Damayanti :

« Un mortel de noble caractère, éclatant de puis « sance, Bhima règne sur Vidarbha; sa fille est Da-

« mayanti, charmante épouse de Nala, seigneur de Nis-« hadha, fils de Virasena, homme sage et plein d'expé-« rience. Vaincu au jeu par son frère, ce prince a quitté « ses états, et nul n'a pu le retrouver encore. C'est pour « rencontrer Damayanti que nous nous sommes mis à « parcourir cette contrée. C'est cette belle épouse qui « est entrée dans le palais de ton fils. Sa taille est plus « souple que celle des autres mortelles. Ce signe délicat « qui la distingue et prouve sa naissance, je l'ai recon-« nu, j'ai pu le distinguer dans l'espace qui sépare ses « deux sourcils, quoique sa pâleur l'obscurcît comme « une triste vapeur obscurcit les clartés de la lune. « Brahma lui-même imprima sur son front ce mer-« veilleux signe, affaibli aujourd'hui, pâle comme un « rayon de l'astre nocturne qui se renouvelle, et brillant « encore comme l'or pur. Au sein de son infortune, « j'ai reconnu ma souveraine; ainsi le voyageur re-« connaît à la chaleur qu'il jette le feu caché sous la « cendre. »

« A ces mots, la jeune Sounanda lave l'endroit où ce signe mystérieux brillait obscurément. La froide sueur qui le couvrait se dissipa, et le laissa briller de tout son éclat. Telle apparaît la lune dans un ciel sans nuages. En la voyant environnée de cette clarté nouvelle, Sounanda et sa mère, un instant muettes, pressèrent Damayanti dans leurs bras et pleurèrent, en restant immobiles devant elle. Leurs sanglots s'apaisent enfin. « O toi, dit la mère du prince, toi que distingue ce « signe, tu es la fille de ma propre sœur. Le géné-« reux et magnifique seigneur Soudamas, roi de Da-

« sarna, nous donna le jour, à ta mère et à moi. Elle « fut donnée pour épouse au roi Bhima, et moi au « prince Wirawahou. Je te vis à ta naissance dans le « palais de ton aïeul. Ton père et toi vous règnez ici; « cet empire est à toi comme à moi-même, ô Da- « mayanti. »

« La princesse, soulagée du poids qui l'oppressait, salua la sœur de sa mère, et parla ainsi en s'inclinant devant elle. « Même quand j'étais pour toi une inconnue, « j'ai trouvé une douce et paisible hospitalité sous le « toit de ton palais. Nul de mes besoins n'a été oublié « pendant mon séjour dans cet asile; et l'abondance « de tous les biens y règnait pour moi. Cependant il « est encore pour moi une plus douce demeure, celle « de la patrie que je n'ai pas vue depuis long-temps. « O ma mère! permets-moi de m'y rendre. Mes deux « petits enfans, qui gémissent loin de leur père, loin « de moi, y sont encore. Comment vivent-t-ils sans « leur mère? Veux-tu me rendre un nouveau et géné- « reux service? Prête-moi un de tes chars qui puisse « me conduire à Vidarbha. » — « Que cela soit, » répondit sa parente, qui ayant reçu l'assentiment du prince, son fils, donna un de ses chars à la jeune femme, et ordonna à une brillante escorte de la conduire.

« Bientôt elle revoit sa patrie; accueillie avec joie, avec honneur par ses nombreux parens, elle revoit ses proches, qui jouissaient de la santé; et son père, et sa mère, et ses jeunes enfans, et la foule des amies de sa jeunesse. La noble princesse adora ensuite les dieux, paya aux Brahmanes son tribut; le roi donna mille va-

ches au pontife Soudeva, et, dans le transport de joie qu'il ressentit au retour de sa fille, il ajouta un village et d'immenses trésors à ce premier don.

« Elle resta une nuit dans le palais de son père, et après y avoir goûté le repos : « O ma mère, dit-elle, « si tu désires la vie de ton enfant, tâche de me rendre « Nala, mon héros, le plus grand des hommes. » La reine, sans répondre à sa fille, laissa couler ses larmes dans sa profonde douleur. Bientôt la demeure des femmes retentit de sanglots et de ce cri souvent répété : Malheur ! malheur ! malheur ! L'épouse de Bhima s'adressa en ces termes à ce grand roi : « Ta fille Da« mayanti ne cesse de regretter son époux ; sans dé« tour, sans réserve, elle s'écrie : Ah ! quand partiront « les serviteurs qui me ramèneront mon époux. » — Aussitôt le roi envoya dans les contrées diverses des Brahmanes à la course rapide, auxquels il ordonna de chercher Nala.

« Les Brahmanes, comme le roi le leur avait ordonné, s'adressèrent à Damayanti. « Nous partons, tu le vois ! » — « Que le monde entier, reprit Damayanti, que le « monde entier l'apprenne. Ah ! vers quel lieu as-tu « porté tes pas, toi dont le jeu a détruit la puissance ; « quel asile t'a reçu lorsque, m'enlevant la moitié de « mon manteau, tu me laissas seule endormie au pied « de l'arbre de la forêt ; tu l'as voulu ; je suis restée « seule ; ton épouse fidèle n'a pas cessé de t'attendre : « un délire terrible l'obsède ; elle ne cesse de verser des « larmes ; aie pitié d'elle, noble héros ! viens enfin « adoucir ses amers chagrins. Répétez-lui ces paroles,

« ô Brahmanes ! ajoutez-y celles qui peuvent émouvoir « sa pitié. Que vos accens frappent et brûlent son cœur « semblables au feu que l'ouragan agite. Dites-lui que « l'époux est le protecteur naturel de son épouse. Com- « ment toi qui n'ignores aucun de tes devoirs as-tu « négligé celui-ci ? ô Nala, toi si sage, si noble de pen- « sée, si compatissant au malheur d'autrui, ne seras-tu « plus le même, et mon malheur te trouverait-il sans « pitié ? O toi, le lion entre les hommes, jette sur moi « un regard attendri ! Tu me l'as dit toi-même, qu'une « douce pitié était la plus sainte des vertus.

« Voilà les mots que vous devez proclamer en tous « lieux : celui qui répondra sera Nala ; interrogez-le, « sachez où il réside et répétez-moi, ô nobles Brahma- « nes, la réponse exacte qu'il vous aura faite. Hâtez « votre retour, ne vous arrêtez point à lui répliquer ; « et gardez-vous bien de lui laisser savoir que c'est moi « qui vous envoie. »

« D'après ces ordres, les Brahmanes allèrent en des régions diverses à la recherche de Nala, entrèrent dans les cités et dans les villages, parcoururent les champs, les ermitages, les cabanes, et firent retentir en tous lieux les paroles que Damayanti leur avait recommandées.

« Après un long espace de temps le Brahmane Parnada, retournant vers Damayanti, lui tint ce discours : « J'é- « tais, ô princesse, occupé à la recherche du souverain « de Nishadha ; j'arrivai dans la ville d'Ayodhya où j'allai « trouver le roi Ritouparna. Je répétai devant lui les « paroles que je t'avais entendue prononcer, ô noble

«femme. Il se tut; nul de sa suite ne me répondit, et «je fus congédié; cependant un homme, dont le nom «est Wahouka, m'appela vers lui et me conduisit dans «un lieu écarté. Conducteur des chars de Ritouparna, «son visage est pâle et défait, un de ses bras est plus «court que l'autre; nul ne l'emporte sur lui à la course; «personne ne sait mieux que lui préparer des mets dé-«licats.

«Ah! me dit-il après de longs soupirs et d'amères «larmes, il ne faut donner aux femmes d'autres sur-«veillans qu'elles-mêmes quand leur ame est noble; «les horreurs de la misère ne sauraient leur faire ab-«jurer la vertu; nulle créature n'est plus divine qu'une «femme pure et bonne; elle nous fait goûter d'avance «quelque chose du bonheur des cieux. Abandonnée de «son époux, elle souffre et ne se plaint pas. La chas-«teté surveille toute sa vie; l'acier de l'armure n'est «pas plus impénétrable. Ah! que sa haine ne frappe pas «le coupable qui en la quittant a renoncé au bonheur! «que son œil ne voie pas avec un sombre mépris l'in-«fortuné qui, cherchant une chétive nourriture, se «vit enlever par les oiseaux de proie son dernier vête-«ment! qu'elle ne repousse pas son malheureux époux «qui s'avance vers elle, et que tourmentent les dou-«leurs du corps et les supplices de l'ame!» — «J'écoutai «ces paroles et je me hâtai de retourner vers ces «lieux. Daigne, ô ma souveraine, instruire le roi de «mon message!»

«Damayanti l'écoute en pleurant, et va trouver en se-cret sa mère. «O ma mère, lui dit-elle, que le roi

« Bhima n'apprenne aucune de ces choses! qu'il ignore « ma résolution, je t'en supplie, ô ma mère, si tu « désires mon bonheur, et que le sage Soudeva vienne « ici prendre mes ordres. C'est lui qui m'a ramenée « dans ma famille; que le même homme qui a si bien « rempli cette tâche me rende mon époux qui habite « la cité d'Ayodhya. »

« Le porteur de cette heureuse nouvelle, Parnada le Brahmane, après avoir bien reposé, fut comblé d'honneurs par la princesse, et récompensé par de magnifiques présens. « O Brahmane, lui dit-elle, si je revois « Nala, je te ferai de plus beaux dons encore. O le « plus généreux des pontifes, toi qui as réussi dans ce « dessein où tant d'autres ont échoué, c'est toi qui « seras cause du retour de mon époux. » Le Brahmane la bénit par ces mots sacrés dont l'effet ne manque jamais; et ce pontife à l'ame élevée, ayant accompli ce pieux devoir, retourna vers sa demeure.

« Agitée d'inquiétude et de crainte, Damayanti fait appeler Soudeva, auquel elle parle devant sa mère. « Pars, Soudeva, vole vers la cité d'Ayodhya. Adresse-« toi à son souverain Ritouparna; et, sans trahir le « message que je te donne, sans laisser rien soupçon-« ner, dis-lui : La fille de Bhima, la jeune Damayanti « va faire choix d'un nouvel époux. Tous les héros, « tous les rois accourent vers la contrée où règne son « père. Le temps presse; bientôt la cérémonie nup-« tiale aura lieu. Vainqueur de tes ennemis, hâte-toi si « tu veux arriver à temps; si tu ne précèdes le lever du « soleil, déjà le choix sera fait. Personne n'a pu dire

« si l'époux de la princesse, Nala, le héros, est mort « ou s'il existe encore. » Soudeva part, et exécute les ordres de Damayanti. »

Cette innocente ruse produit l'effet désiré par Damayanti. Nala se découvre après avoir éprouvé tous les tourmens de la jalousie.

Déjà nous avons eu occasion de faire observer ce caractère profondément humain de la poésie indienne, ce pathétique des situations les plus simples et les plus naïves. Ainsi la muse des bords du Gange, empreinte cependant d'un symbolisme plus imposant, se rapproche par sa touchante simplicité de la muse des Hellènes. Dans un temps où les esprits fatigués cherchent dans les arts et dans les lettres un vain fantôme de romantisme, cet exemple de la beauté pure et idéale ne m'a point semblé inutile à proposer. Ce n'est pas la profondeur des combinaisons de Shakspeare que l'on veut atteindre, ni le vaste génie allégorique de Dante, ni ce bon sens inépuisable de Cervantes, ni ces contrastes vigoureux d'une poésie qui, alliant tous les phénomènes de la vie par une opposition vive et forte, les rattache à cette divine sphère qui seule en fournit l'explication. La nouvelle école, loin de comprendre cette grandeur des idées qui résulte de la diversité des positions sociales, et qui, fouillant les derniers replis du cœur humain, y cherche les émotions les plus profondes de la tristesse et de la joie, s'attache en général au capricieux et au bizarre, qu'elle qualifie

de romantique. Non qu'elle aime le genre fantastique en lui-même, mais par la satiété du classique et par une triste affectation de l'esprit. A une telle époque, il est utile de reproduire les modèles d'une naïveté grandiose, non pour qu'on les imite, ce qui est impossible, mais pour que l'idée du beau et du vrai se fasse sentir encore, et présente aux hommes de talent son attrait ineffable. La poésie indienne est riche de ces trésors, et peut aujourd'hui réveiller le goût du beau, comme la poésie grecque, au temps des Shakspeare, des Spenser, des Guarini, des Tasse, des Cervantes, des Lope, des Calderon.

Damayanti, dans sa famille, ou ignorée à la cour d'un prince étranger, déploie la grace et le naturel les plus aimables. Dans ces passages, la diction du poète est suave comme le miel des collines d'Hybla; sa grace est pleine de majesté; elle se développe avec une lenteur noble et douce. Le poète n'est point concis; ses yeux sont ceux d'un enfant, et tous les phénomènes de la vie lui causent un étonnement nouveau. Cependant il emploie souvent les sentences morales, dont la répétition indique la sagesse d'une haute antiquité. C'est à la fois la fraîcheur d'émotion qui caractérise le premier âge, et l'expérience, la méditation de la vieillesse. En même temps tout est dramatique; le ton est soutenu; c'est le nerf et la mâle simplicité de la muse épique. Cette poésie indienne n'admet point la rêverie. Il semble que l'on porte ses pas sous une forêt de palmiers touffus, dont un soleil de feu n'a point desséché les rameaux ondoyans et détruit les ombres

bienfaisantes : là, le voyageur reste captif jusqu'à la nuit ; sous ses pas naissent les fleurs les plus riches, leurs parfums s'exhalent, et des miliers d'oiseaux, habitans de l'épais feuillage, semblent raconter au promeneur solitaire les délices de leurs volages amours.

(*La suite à un autre numéro.*)

OEUVRES DRAMATIQUES DE LENZ.

Condisciple et ami de Goethe dans sa jeunesse, Lenz fit avec lui ses études à l'université de Strasbourg. Le grand poète parle beaucoup de son jeune ami dans ses Mémoires publiés récemment sous ce titre : *Poésie et prose*. Lenz partagea la gloire naissante de Goethe; mais son talent éclipsé par de plus hautes renommées, étouffé dans son développement par les malheurs de sa vie, tomba dans un injuste oubli. Le poète Tiek a réhabilité sa mémoire, et promis pour cette année une édition complète de ses œuvres.

Goethe avait eu l'intention de les publier lui-même ; et ce fait seul peut donner une idée de leur importance et de leur mérite. Herder et Wieland ont parlé de Lenz avec estime .Le jurisconsulte philosophe, ami de Goethe et son parent, Schlosser le protégea long-temps. Il reçut les éloges des plus célèbres littérateurs de l'Allemagne; et l'on ne peut attribuer l'oubli où sa mémoire est tombée qu'à une triste fatalité littéraire et aux infortunes qui marquèrent son existence.

Il a laissé peu d'ouvrages; l'édition nouvelle et complète de Tiek, doit en contenir plusieurs qui sont

restés manuscrits. Né en Livonie, d'une famille pauvre, il fut précepteur d'un jeune noble de son pays, qu'il accompagna en cette qualité dans les universités d'Allemagne. Son caractère bizarre lui fit beaucoup d'ennemis, que sa caustique humeur dédaigna de ménager. Accueilli par Schlosser, il se rendit à Weimar. On dit qu'il s'éprit vivement pour une grande princesse, et que le délire de cette passion exaltée se trahit par des signes de démence. On prétend qu'il mourut de faim sur la grande route, aux environs de Moscou, et dans une complète aliénation mentale. Mais on ne peut accueillir ces rapports inexacts que rien n'atteste; et nulle lumière réelle n'éclaire pour nous les infortunes de cet homme si remarquable.

Considérons Lenz comme écrivain et comme poète. Son talent n'a pas exécuté la centième partie de ce qu'il devait produire. On trouve dans ses moindres ouvrages les traces évidentes du génie, et partout aussi quelque chose d'inachevé, d'incomplet, que l'on peut attribuer et à la jeunesse de l'auteur et à l'état de son ame. D'une amertume profonde, jointe à une profonde gaieté, jaillit un coloris d'une bizarrerie piquante. Ce même auteur, fécond en folles inventions, en idées de l'extravagance la plus originale, trahit en même temps la tristesse intime et vraie de son ame; vous diriez qu'une fureur sombre se cache dans les derniers replis de son intelligence. Rien de tragique en lui; et cependant les airs d'une gaieté effrénée ont quelque chose de tragique qui épouvante. Bouffon si l'on veut, mais bouffon philosophe, il n'a rien de cynique dans l'expression;

c'est un fou admirable, comme ce Diogène, nommé si énergiquement le *chien sublime* par ses contemporains. Lenz, comme Aristophane, qu'à peine il connaissait, a dépouillé tous les vêtemens de sa pensée; il s'est montré dans sa nudité, sans masque, sans voiles, sans ornemens; et, arrachant à l'homme les plumes dont sa vanité se pare, il a foulé aux pieds cet être misérable et vain, ce *coq sans plumes* comme le nommait Socrate.

Lorsque je rencontre un écrivain d'une trempe d'esprit vraiment originale, je ne lui demande point compte de ses torts et de ses faiblesses. A quoi bon incidenter sur des minuties, critiquer sévèrement des défauts unis à des beautés, et se désoler de ce qui est irremédiable? Dans ce grand carnaval du monde civilisé où chacun a son domino et son masque, où personne ne se montre tel que l'a fait la nature, c'est un vif plaisir de rencontrer sous la pourpre ou les haillons un homme qui soit homme. Lenz, qu'une mort funeste avait enlevé au monde long-temps avant ma naissance, s'offrit à moi dans mes premières années avec un charme original et une séduction de naïveté puissante: tout à coup se révélèrent à moi d'inconcevables bizarreries de l'esprit humain; mille préjugés disparurent à mes yeux. Point de phrases, de sentences, de maximes, de déclamations. C'est le fait même, jeté devant vous dans sa nudité, avec une insouciante et libre hardiesse. Je balançai long-temps. Le commerce intime de cet audacieux frondeur de toutes les convenances sociales, de ce républicain austère, de cet ennemi des belles manières et du beau langage, ne pouvait-il effacer en moi ces

douces influences du commerce des muses? N'allais-je pas compromettre dans une société si énergiquement vulgaire, cette finesse de tact, cette délicatesse et cette fleur de sentiment, cette faculté précieuse et séduisante de m'associer aux magiques enchantemens des graces, qui soupiraient dans les vers de Pétrarque, et murmuraient dans les accens de la Diane de Montémayor? Cet homme devait, par sa seule présence, effaroucher les graces et les muses; nos petits-maîtres l'auraient cru. Cependant l'enthousiasme ardent que m'avaient inspiré la poésie chevaleresque et l'idéale poésie de Pétrarque, ne perdit rien à cette étude nouvelle, à ce nouveau plaisir.

Pourvu qu'un esprit vigoureux exprime sa pensée; la forme sous laquelle il l'exprime est de peu d'importance. Les pièces dramatiques de Lenz ne valent absolument rien comme ouvrages de théâtre. Jamais elles n'ont été jouées; elles ne le seront pas et ne peuvent l'être. Envisagées sous le point de vue philosophique, souvent ce sont des chefs-d'œuvre. Tout en condamnant et repoussant l'indifférence systématique de Lessing en matière religieuse, on doit convenir que sa pièce de *Nathan-le-Sage* est à la fois l'une des plus mauvaises comédies, et l'une des plus remarquables conceptions philosophiques des temps modernes. Il en est de même du *Précepteur* de Lenz et de son *Nouveau Menoza*. Cependant on doit observer que cette facilité de conception qui distingue Lenz, manque à Lessing, savant critique, beaucoup plus mûr et plus avancé que l'auteur du *Précepteur* dans la carrière de la pensée,

homme supérieur en vues et en idées. C'est le défaut d'action et d'intérêt, l'irrégularité des scènes, où ne s'offre aucune entente du théâtre, qui rendent les pièces de Lenz très-mauvaises, comme œuvres dramatiques. En tout cela Lessing l'emporte infiniment sur lui. Mais, d'un mot, Lenz éclaire un caractère et le fait mouvoir. Il est tout feu, tout esprit, toute originalité. Plus naturel que Lessing, il n'a pas, comme lui, la profondeur des combinaisons, l'art et la patience d'aiguiser sa pensée en épigrammes. Tout se meut chez lui, rien ne se traîne, rien ne l'appesantit. C'est la flamme qui glisse et s'élève, s'étend, grandit, enlace les objets, les embrasse de ses replis comme le serpent, siffle et pétille, fait voler autour d'elle de rouges étincelles, et après avoir saisi et enveloppé toutes les formes, les pénètre et les réduit en cendres.

Sans doute Lenz n'a ni rime, ni raison; et tout en faisant cet aveu, d'après cet aveu même on peut le trouver admirable. Qui ne l'estime pas peut s'exposer à une assez amère raillerie; car c'est prouver qu'on ne demande pas à l'art le vif et rapide élan d'un esprit original, mais un divertissement de bon ton, et l'amusement d'une heure. Que je préfère la folie de Lenz à la sagesse de ceux qui le blâment! Les femmes qui ne peuvent lire Aristophane, ne liront pas Lenz; je ne sache pas qu'une femme ait jamais compris ni admiré sincèrement Don Quichotte; ni qu'une femme ait jamais supporté l'inimitable verve de folie dont se compose le caractère de Falstaff. On ne peut, sans admiration et sans enthousiasme, penser à ces aimables

vertus, à cette douce piété, à cet enjouement plein de finesse, apanage des femmes; mais le génie philosophique est placé en dehors de leur domaine. Heureusement pour le monde, et par suite de leurs qualités mêmes, elles n'ont pas cette hardiesse et cette force de la pensée qui se rient des convenances dès qu'il s'agit de découvrir un aspect nouveau de l'humanité. Si la force extrême de l'esprit s'unissait dans un même être avec les caractères spéciaux qui distinguent la femme; s'il y avait une femme qui ressemblât à Voltaire, un monstre naîtrait de cette alliance. Une race hétérogène, indéfinissable, peuplerait la terre, et rappellerait cette nation que Jornandès nous représente comme le produit redoutable des magiciennes gothiques, recevant dans un stérile désert les embrassemens du mauvais esprit.

Ce même Lenz, Diogène moderne, sait très-bien apprécier, du fond du tonneau où son cynisme se réfugie, la beauté, l'inexprimable attrait de la femme. Si elle ne peut comprendre toute la poésie, elle est elle-même poésie. Ce qu'il y a de prosaïque dans l'espèce humaine, c'est l'homme, qui cependant comprend mieux ce qui est poétique: car la philosophie, antithèse de la poésie, comme l'homme de la femme, est la véritable prose. C'est de leur union que naît la perfection idéale et sublime. Profondément philosophique par la pensée, et par conséquent prosaïque, Lenz a mieux compris que personne la poésie, à une époque où elle était méconnue. Son souffle puissant a balayé tout ce vain babil d'académie et de salon, toute

cette élégance rimée, fausse poésie qui s'est évanouie devant lui.

Kant et Hamann sont les deux penseurs de cette époque avec lesquels Lenz offre le plus d'analogie. Sans être homme d'école comme Kant, sans faire comme lui métier de la philosophie, il a sa rigueur scientifique. Profondément bizarre comme Hamann, son œil s'égare aussi vers les régions supérieures, sans qu'il possède tout le génie énigmatique et toute la richesse de pensée et d'imagination qui distinguent cet écrivain sublime. Très-inférieur à tous les deux, si l'on le juge d'après ce qu'il a pu accomplir, pendant sa vie si courte et si malheureuse : une critique plus libre et plus haute reconnaît en lui les marques d'un génie égal au leur. Lenz, par la portée réelle de son esprit, est digne de converser dans les régions bienheureuses avec ces deux sages que le destin fit vivre dans l'enceinte de la petite ville de Kœnigsberg, où Hamann remplissait les fonctions modestes de commis aux douanes : l'un, grand mathématicien et grand astronome, et l'autre, un des plus grands métaphysiciens des temps modernes.

On reconnaît dans le génie de Goethe quelque chose de l'insouciance de Lenz, qui se rapproche aussi du plus grand écrivain de l'Allemagne par la justesse de l'expression et l'originalité du coloris. Mais quant à la pensée intime et à la conception fondamentale, il ne ressemble en rien à ce grand poète, incomparablement supérieur à l'ami de sa jeunesse, et qui, dans le drame du *Tasse*, semble faire revivre un lointain souvenir des infortunes et de la tragique destinée de Lenz.

Ce dernier dans son appréciation de Shakspeare a été beaucoup plus loin que Goethe. Il a devancé l'étude et la révélation de ce puissant génie, par Tiek et les deux frères Schlegel, véritables explorateurs de cette mine féconde et inépuisable. Lenz a surtout saisi dans Shakspeare les points analogues à son propre caractère. Il a reproduit cette insouciance dans la manière, cette force dans l'esquisse, cette audace dans le coloris, cette brièveté qui indique au lieu de développer, et cette gaieté fantastique, dont si peu de talens ont connu le secret.

Il a traduit fort librement une des pièces les plus ingénieuses et les plus méconnues du grand poète; *Love's labours lost* (Peine d'amour perdue). Ce chef d'œuvre de folie et de grace, de coquetterie en fait d'esprit; ce tableau aérien, tracé par un pinceau si léger, si délicat et dont la perfection désespère; cet ouvrage si frivole en apparence, si profond dans ses combinaisons, a tout-à-fait désorienté la gravité des Steevens et de Jonson, qui, chargés de leurs perruques et ornés des manchettes du temps de la reine Anne, se constituaient les chambellans et les commentateurs du grand homme. Là ils ne trouvaient plus son génie; Lenz l'y a reconnu. En philosophie, en poésie et dans les arts, il suffit presque toujours de prendre le contre-pied de certains hommes pour avoir toujours raison.

Goethe a remarqué dans ses Mémoires cette double tendance de l'esprit de Lenz, plein de délicatesse et de finesse, féminin pour ainsi dire dans la négligence même de ses manières et de son costume, sensible au

plus haut degré à la magie des graces et au prestige des femmes, et qui cependant, profond observateur des faiblesses et des folies humaines, se plaisait à étudier en masse et dans ses détails la marche et le développement de la bêtise, inépuisable matière, insaisissable Protée, toujours changeant et toujours renaissant. Lenz est connaisseur, il est gourmet en ce genre, et si la nature lui offrait une riche variété de ces jouissances, il n'en a oublié aucune, il les a toutes reconnues et appréciées, depuis l'importance de la bêtise qui se pavane jusqu'à la niaiserie de la bêtise qui se livre. Peut-être même la ruine de sa raison a-t-elle été causée par le contraste de ces deux penchans dominans chez lui; par la double force d'une organisation sensible à tous les charmes de la beauté et d'une perception fine et sagace, qui lui révélait trop complètement le pouvoir qu'exercent ici-bas les niais et les sots. Quand Shakspeare, dans *les Peines d'amour perdues*, s'avise de faire le niais, Lenz l'imite admirablement, ou plutôt c'est un second Shakspeare. Mais l'esprit humain a des retraites qu'il n'est pas donné à tout le monde d'explorer; elles ont leurs dangers et leurs précipices. Quelquefois le pied manque sur ces hauteurs, comme le voyageur imprudent rencontre dans les Alpes des abîmes où il s'engloutit dès qu'il a touché la surface d'une neige trompeuse et unie comme le miroir. Rien de plus téméraire que de violer le sanctuaire de la folie; si l'homme qui tente cette entreprise n'a pas la plus ferme raison en partage, il succombe.

Grotesque sans exagération et ne faisant jamais grimacer le grotesque, comme ces écrivains qui suent sang et eau pour être bouffons, Lenz, alliant cette faculté à ce qu'il y a de plus humain et de plus naturel, est quelquefois sublime dans le grotesque même. Ce Wenceslas, l'un des personnages les plus audacieusement burlesques de la pièce de Lenz intitulée *le Précepteur*, fait rire; et l'on est pénétré de vénération pour ce caractère, on voudrait embrasser les genoux de cet Origène nouveau. Rien de plus risiblement fou; rien de plus absurde même, et malheur à qui ne serait touché de la sagesse profonde de cette absurdité même, à qui ne pénétrerait pas le mystère de grandeur qui se cache dans cette sublime abnégation, dans ce stoïcisme pratique de l'honnête Wenceslas, pauvre maître d'école, et plus content qu'un roi de son sort.

Analysons rapidement les plus remarquables productions de Lenz. Les exemplaires de ses œuvres ont depuis long-temps disparu de la librairie et ne se retrouvent que dans le cahier de quelques amateurs. Le célèbre Tiek s'est engagé à les faire réimprimer incessamment, pour ajouter ce nouveau titre à la reconnaissance que la littérature allemande lui doit.

— *Comédies imitées de Plaute.* (Francfort et Leipsig 1773.) Goethe et Lenz coopérèrent à cet ouvrage; et comme Goethe n'en a rien inséré dans la collection de ses œuvres, on peut croire que Lenz en fut le principal auteur. Dans cette imitation ou plutôt dans cette création, Lenz devient Plaute; toutes les inventions du comique latin sont conservées avec scrupule; le cos-

tume seul est changé; les sentimens modernes sont exprimés avec une franchise et une nudité antique. Cependant le projet de Lenz était inexécutable en lui-même; on s'amuse de ce *Plaute-Lenz*, mais on n'y retrouve d'une manière assez complètement individuelle ni le Romain, ni le Germain; jamais une fusion entière n'aurait pu joindre sans incohérence les deux génies différens. Essai d'un homme d'esprit, d'imagination et de talent, cet ouvrage restera comme monument littéraire, non comme œuvre à étudier.

— Une traduction de *Love's labours lost* de Shakspeare, sous ce titre: *Amor vincit omnia*. Lenz l'a fait précéder d'une longue préface (Leipsig, 1774).

Herder venait de publier à Strasbourg, où il vivait dans l'intimité de Goethe et de Lenz, une petite brochure périodique, intitulée *du Génie allemand et de l'Art chez les Allemands* (Von deutscher Art und Kunst). Goethe a coopéré à cet ouvrage, qu'il a enrichi de ce morceau plein d'éloquence sur Ervin de Steinheim, célèbre architecte de la cathédrale de Strasbourg: là respire un enthousiasme ardent dont l'expression fougueuse trahit la violence d'une admiration soudaine. On voit combien cette apparition majestueuse d'un genre de beauté inconnue avait frappé l'esprit de Goethe, avec quelle véhémence il se livrait aux sentimens exaltés dont le pénétrait cette architecture du moyen âge, si sottement dédaignée par les classiques, et pour laquelle lui-même n'a pas professé depuis le même enthousiasme.

Dans le même opuscule, Herder vantait la simplicité

populaire de ces chants naïfs, de ces antiques ballades, remplis de malices et de mélancolie : la muse de ce grand écrivain lui inspirait la majesté dithyrambique des prophéties orientales ; quelquefois, ménade échevelée, elle lui dictait des accens d'une mélancolie profonde et d'une véhémence sublime. Tout dans cet ouvrage était premier jet, premier aperçu, divination instinctive et non réfléchie ; éclairs rapides qui versaient une vive lumière sur le domaine des arts et de la littérature moderne. Lenz se joignit à ces écrivains de génie ; il imita leur manière et partagea leurs théories. Sa préface, ou plutôt son introduction à la pièce de Shakspeare, qu'il imita, est absolument du même genre. C'est un désordre souvent sublime, une profondeur souvent naïve. Mais aussi c'est un délire, une fougue, et, si je puis le dire, un tapage de paroles et d'idées qui de temps à autre rappelle le style convulsif de Diderot dans ses grandes extases.

— *Le Précepteur*, *ou les Avantages de l'Éducation privée*. (Leipsig, 1774.)

Il s'agit d'analyser une pièce étrange dont le cynisme même est une partie constitutive, et où la nudité des expressions, qui ne peut se voiler sans lui faire perdre son originalité profonde, se montre avec une telle franchise, que jamais Voltaire ou Diderot, en leurs philosophiques élucubrations, ne bravèrent plus résolument la décence. Goethe a été aussi loin que Lenz dans son Faust. Tous deux emploient sans rougir l'expression qui désigne la chose ; mais c'est là le seul point de rapport qui se trouve entre Lenz et ces grands écrivains : son

but, son intention, sa pensée, sont différens. Chez Lenz, aucune de ces impiétés dont *Jacques le Fataliste* est rempli ; nulle effrontée moquerie des choses saintes et sacrées, comme dans les facéties d'Arouet. Si le langage qu'il emploie choque par sa grossièreté, si ses paroles sonnent mal aux oreilles académiques, sa pensée est toujours chaste et d'une moralité sévère : c'est ce contraste qui constitue la piquante originalité de son cynisme.

Jean-Jacques, saisissant avec avidité les données d'un ennuyeux ouvrage de Locke, le couvant et l'échauffant de l'ardeur de son génie, avait mis à la mode ce système d'éducation qui avait fait fortune en Allemagne. On le commenta, l'agrandit, le modifia ; il fut approprié à toutes les délicatesses, à toutes les erreurs, à toutes les aberrations du sentiment, à toutes les aberrations de la philanthropie. C'était une nouvelle industrie qu'on ne manqua pas d'exploiter. Tous les marchands d'éducation s'y appliquèrent à l'envi. A leur tête, et le plus infatigable, marchait ce Basedow, charlatan devenu célèbre, rustre emphatique, cyclope littéraire, dont l'éducation était à peine ébauchée et qui se chargea de réformer celle de tous les hommes. Goethe le rencontra sur les bords du Rhin et s'amusa beaucoup de cet homme, qui sut à la fois mettre en mouvement tous les princes et tous les littérateurs de l'Allemagne, et fit retentir de son nom et de ses systèmes le palais de Copenhague et celui de la Czarine. Les gens qui s'intitulaient alors les *hommes de lumières*, le choisirent ou l'acceptèrent pour chef. Favorisé par Nicolaï, fonda-

teur d'un ouvrage critique, espèce d'*Encyclopédie* allemande et destiné à produire le même effet que l'ouvrage de Dalembert, Diderot et leurs amis avait produit en France; cet homme, profondément ignorant de la littérature antique, se mit à heurter de front le système des universités et toute l'éducation des collèges. Il raffina encore sur les théories de Jean-Jacques, perfectionnement de celles de Locke. Il voulait nous créer une société de démocrates aux sensibles cœurs, déistes sans foi aux mystères du genre humain, ennemis jurés des rois, des prêtres, et des nobles; et cependant passant leur vie dans les cours et les châteaux, dans les abbayes et les presbytères, pour mettre à profit, en attendant mieux, la niaiserie des possesseurs du pouvoir temporel et spirituel.

Le bon sens de Lenz se souleva contre ce système, contre ce charlatanisme de Basedow, exploitant la fausse doctrine d'éducation mise au jour par Locke et commentée par Rousseau. Défenseur d'une philosophie plus haute, cet esprit vigoureux et jeune frappa mortellement une secte dont la haine éternelle le poursuivit et nourrit son existence d'amertume. L'auteur du *Précepteur* voulait que l'instruction fût publique, et, soutenant la cause des universités et des fortes études classiques, persifla sans pitié le délire des prétentions, l'emphase des manières, et le vide des cervelles ignorantes qui propageaient la philosophie Basedovienne. Presque seul, il combattit l'opinion générale, et l'énergique causticité de son esprit lutta contre le torrent. Quand même toutes les parties du tableau qu'il a laissé ne seraient pas de

même force, ni tracées avec une même hardiesse, on ne pourrait lui refuser le tribut d'une vive admiration.

Le Précepteur, tel que le font Jean-Jacques et Basedow, ne peut être qu'un fat sentimental et insipide, capable peut-être d'enivrer la faiblesse d'une jeune fille timide, et non de former pour la vertu et de mûrir l'esprit vigoureux d'un homme. Voyez ce qui se cache derrière cette élégance des manières et des mœurs; égoïsme, pensées étroites, un apprêt de délicatesse et de sentiment qui n'est qu'un appât pour la débauche. *Courantin* (*Lauffer*); tel est le nom burlesquement significatif que Lenz a donné à son héros. Eunuque moral dès son enfance, emporté par la ridicule exaltation d'une sensibilité platoniquement romanesque, il le devient tout de bon, dans un accès de bizarre et miraculeux repentir; puis regrettant la félicité dont il s'est privé lui-même, il s'avise, en dépit de son imperfection volontaire, de convoler à un mariage risible. On voit que je n'ai point avancé sans raison que Lenz dit tout et ose tout : c'est que sa pensée sait tout embrasser. Une si téméraire singularité d'imagination recèle un grand fonds de sens et de vérité. Il semble qu'un bouffon vous égare; et tout à coup un esprit éminemment philosophique vous révèle votre guide et votre maître.

Au jeune, brillant et romanesque précepteur, l'auteur oppose le vieux et pédantesque, mais sensé Wenceslas. Jamais celui-ci ne perdit, comme l'aimable *Courantin*, sa virilité morale : et lorsque entraîné par le souvenir de l'héroïque exaltation d'un père de l'Eglise, il va, dans un moment d'enthousiasme, imiter ce-

lui dont la mollesse ne lui inspira que du mépris ; cette audacieuse résolution d'un esprit mâle, qui, révolté contre les passions, veut les anéantir d'un seul coup, contraste avec le désespoir indolent et vaporeux qui inspira la même action à l'autre personnage. Wenceslas, dans la sphère de ses devoirs, se montre de feu. Sage sous la bure, comique, divagateur, burlesque même au plus haut degré, il offre cependant le modèle de ce que le devoir a de sublime, le martyr de surhumain, et dans le ridicule achevé et naïf dont Lenz l'environne et le pénètre, la grandeur réelle de son ame nous fait tressaillir d'admiration.

Ce phénomène s'accomplit sous la plume de Lenz, qui, doué du véritable génie dramatique, ne nous montre pas des abstractions raisonneuses, fait agir, parler, se mouvoir des êtres réels, marqués d'une forte et spéciale individualité, riches de toute la puissance d'une énergique originalité. Peut-être n'avons-nous pas rencontré de Wenceslas dans le monde; il existe cependant; son type est réel, et vit dans les profondeurs même de la nature humaine. Ce pauvre *Courantin*, cet être insignifiant, que la vanité et l'affectation poussent à une action éloignée de son propre caractère, devient par là même à la fois méprisable et risible. Son faux enthousiasme tombe; et il ne sait pas supporter les suites de son audace. Wenceslas, esprit qui se renferme dans une étroite et matérielle sphère, mais puissant dans une autre région de l'intelligence; Wenceslas, qui n'accomplit pas cette espèce de suicide, est cependant le véritable héros par opposition à l'au-

tre ; on le voit capable de soutenir les résultats même du sacrifice auquel il se résout. Quant à l'énergie cynique de l'invention, si elle est l'objet du blâme, demandons aux critiques quel symbole plus vigoureux et plus profond de sa pensée, le poète aurait pu trouver. Cet excès, cette exagération même sont l'indispensable condition du sujet, qui n'est philosophique que sous cette nécessité. Plus le goût se révolte, plus cette révolte accomplit le dessein de l'auteur et satisfait réellement le goût lui-même

La famille où *Courantin* s'introduit pour y faire entrer le déshonneur, est composée d'originaux, la plupart fort plaisans. On y voit deux frères ; l'un dont la justesse et le bon sens diplomatique, assez froid d'ailleurs, servent à faire ressortir le caractère de son frère, soldat déterminé, étourdi, loyal, mais vindicatif, et capable de satisfaire par la déloyauté les irritations de son orgueil outragé. Plein de dévouement, de désintéressement, d'avarice, facile à vivre et entiché de sa noblesse, le tout par excès et par entraînement, il est le jouet de toutes les bourrasques de ses passions, de toutes les inégalités de son humeur. Ce major aime tendrement sa fille, et voudrait que l'éducation de son fils fût plus sévère et plus franche. Asservi à sa femme qu'il déteste, il accepte, en dépit de lui-même, le précepteur *Courantin* qu'il persifle à chaque instant. Il y a une scène admirable et sublime, où le vieux major, sauvant sa fille égarée qui voulait se noyer, se sent assaillir à la fois par les mouvemens les plus contraires, la maudit, la bénit, l'injurie et la

caresse, la repousse et la presse sur son sein tour à tour, avec une confusion extrême d'idées, un chaos de passions contradictoires, et une inexprimable force de pathétique. Là se touchent encore, sous un autre point de vue, le ridicule et le sublime. Rien de plus tendre, de plus fougueux, de plus risible, de plus vrai, de plus absurde et de plus senti ; c'est l'homme même, l'homme livré à son incomplète nature, avec sa faiblesse pleine d'intérèt, ses contradictions bizarres.

Vieille coquette, la femme du major réunit l'égoïsme et la sensualité gourmande. Un comte Wermuth se présente pour obtenir la main de la jeune fille ; mais sa mère, qui la déteste, voudrait accaparer à son propre compte le cœur du prétendant. Elle se met sans cesse en avant ; Wermuth, dans sa fatuité impudente et sa rouerie achevée, fait semblant de ne point la comprendre ; et quand elle lui parle d'elle-même, il feint de croire que c'est de sa fille qu'il s'agit. Impitoyable et froide ironie qui la désole, et qu'elle est obligée de souffrir. Seul en effet, il semble occupé sérieusement de la vieille baronne, quoique tout le monde sache quel motif l'attire auprès d'elle. Dans la scène où le major, qui n'a que mots de corps-de-garde et généalogie dans la bouche, s'affranchit, par amour pour sa fille, du joug de sa femme, on reconnaît un fonds charmant de bonté réelle, qui se cache au fond de l'ame du vieux sabreur, et se mêle à son originale brusquerie. La baronne, grande dame qui prend en pitié les trivialités de son époux, introduit *Courantin* dans la maison, pour se mettre à la mode, pour adop-

ter la nouvelle éducation, et trouver à la fois dans le jeune homme une sorte de domestique et de secrétaire. L'esprit et le cœur de cette femme, également étroits, sordides et pour ainsi dire racornis, la portent à l'avarice; vice que son époux partage, à cette différence près que chez lui une générosité native se fait jour quand il est question de son enfant, et prouve que son cœur n'est pas envahi par ce travers. Modèle de ridicule, de fausseté, de prétention, la baronne serait odieuse, si l'auteur, par l'extrême délicatesse de son pinceau, ne l'avait arrachée à notre aversion pour la livrer à notre risée, et ne l'avait rendue amusante, en la rendant constamment absurde.

Quant à la jeune fille, c'est une enfant dont le cœur tendre et l'imagination sentimentale se sont exaltés par la lecture de la Nouvelle Héloïse. Si l'auteur ne la représentait jolie, on pourrait la croire niaise. Son cousin, qu'elle épouse après avoir obtenu le consentement et le pardon de ses parens, est comme tant d'autres, honnête, mais faible. Peut-être Lenz aurait-il pu se dispenser de développer de tels caractères. Tels qu'ils sont pourtant, ils contrastent avec tous ces originaux si marqués, dont la diversité même pourrait fatiguer l'attention, et, par leur commune énergie, devenir monotone dans la variété. L'excès nuit toujours; l'esprit se repose avec ces personnages secondaires. Lenz connaissait les bornes où le goût s'arrête; il joignait à une rare souplesse de diction une facilité qui n'avait rien de tudesque; il savait que les beautés même du style et de la pensée ont besoin d'intervalles, de repos,

comme un jardinier place entre ses plate-bandes, riches de fleurs diverses, un gazon qui les sépare et les fait valoir.

Sur le second et le troisième plan de cette composition remarquable, l'œil aperçoit une foule de personnages, qui ne se lient pas à l'action, mais qui n'encombrent pas la scène. Le cousin de la jeune fille est envoyé dans les universités, et donne à l'auteur l'occasion de montrer les résultats d'une éducation publique. Il fait bien ses études; et son caractère se développant et se formant au milieu de ses camarades, acquiert par ce frottement des intérêts et des passions, de la force et de la souplesse. Bien des dangers l'environnent. Le jeu, les femmes, la paresse, un duel même. Le jeune homme dans ces égaremens ne perd pas la noblesse de son caractère, ni la rectitude de son esprit. Il a pour compagnons de ses folies, deux mauvais sujets, bons garçons au fond, Pætus, prodigue et joueur, Bollwerk, toujours prêt à tirer l'épée pour ses amis. Le caractère de Pætus est fort original; facilement entraîné, jovial, assaisonnant de gros sel tout son langage, il ne trahit cependant pas une ame commune, et il faut le voir, grugé par sa vieille hôtesse, la mégère Blitzer, qui le rançonne et le malmène, réduit à vendre ses habits, et conservant, pour tout costume, une fourrure d'hiver au cœur de l'été.

Il y a aussi un M. de Seifenblase, jeune noble, accompagné de son mentor, et qui contraste d'une manière piquante avec l'insouciance de notre Pætus. Chez lui tout est élégant, mais perfide; et son mentor ne vaut

pas mieux que lui. C'est l'égoïsme achevé de la haute société, la rouerie des salons, germant dans l'esprit d'un jeune gentilhomme, ivre de son mérite, et méprisant ceux qu'il est loin de valoir.

Quelques traits nous révèlent le caractère de mademoiselle Hamster, coquette de petite ville, de son amie mademoiselle Knicks, et de sa mère madame Hamster; c'est le beau sexe des cités universitaires d'Allemagne, aperçu sous son point de vue le moins favorable. Rehhaar, maître de musique, vindicatif et poltron, dont Pætus a voulu enlever la fille, retrouve tout à coup, après avoir causé familièrement avec lui, le souvenir de son injure, insulte le jeune homme et reçoit un soufflet : ce qui, sans la forte et piquante originalité de Rehhaar, serait assez vulgaire. Après avoir voyagé à la suite du duc de Courlande, ce Rehhaar, congédié par le duc, est venu donner des leçons de violon aux étudians dont-il est le plastron. Rien n'est plus drôle que la scène où il se bat avec Pætus : duel bizarre, dont la condition première est que Pætus ne se servira pas de la pointe. Dans son irascibilité lâche et comique, ce vieillard se relève par son amour vrai pour sa fille; caractère peint de main de maître, délicieuse caricature.

Courantin séduit la fille du major, et se réfugie chez le vieux Wenceslas, maître d'école de la vieille roche, qui demeure à la campagne, et qui le sermonne rudement. Tandis que le précepteur à la mode rougit de l'antique simplicité du Nestor des précepteurs de village, ce dernier, qui découvre l'ignorance radicale du

maître bel-esprit, le traita avec une dureté très-originale. Scènes charmantes et fortes, où l'intérieur de l'école s'empreint d'une couleur patriarcale et plaisante. C'est Rembrandt dans sa vulgarité apparente, dans l'indigence réelle de ses ornemens, mais sublime au milieu de cette grossièreté, mais vrai, mais profond, mais offrant, sous un demi-jour créé par le génie, tout le recueillement d'une profonde solitude, mère de l'élévation de l'ame.

Enfin Wenceslas a suffisamment préparé le jeune homme, et le croit digne de figurer comme son adjoint; quoiqu'il se scandalise encore de sa distraction et de son indolence. Mais bientôt le vieux chantre, prédicateur et maître d'école de son village (car il réunit toutes ces dignités), voit l'abomination de la désolation. *Courantin*, qu'il regardait comme arraché aux portes de l'enfer, et libre enfin des séductions des filles de notre mère Eve, séduit une innocente de village, la jeune Lise, créature ravissante. Il semble que Lenz ait concentré toute sa force comique dans la scène où Wenceslas, embarrassé de faire entendre à l'ingénue pourquoi elle ne peut pas épouser *Courantin*, devenu digne de garder un harem de l'Asie, se tourmente des difficultés qu'il rencontre, et lutte contre l'explication d'une énigme que l'innocence ne devine pas. Mais Lise a sa volonté; elle n'écoute qu'elle-même, et le vieillard, avec un inexprimable courroux, dit adieu à ce monde de perdition et d'infamie. La fille du major s'unit à son cousin; et *Courantin*, qui semble assez puni de ses torts, ne peut jamais se relever du

ridicule qui l'écrase ; rien ne peut arracher désormais au mépris ce système qui ne produit que la corruption des femmes , et l'impuissance des hommes.

Il est plus facile d'analyser Lenz que de le traduire. es plaisanteries d'un d'Aristophane tudesque , ces fortes et philosophiques bouffonneries , ont une trop profonde portée, pour que nos Aristarques y voient autre chose qu'un sujet de pitié. Ces gardiens du Parnasse excommunieront peut-être Lenz sous le nom de romantique. Rien ne sera plus faux. Nulle trace chez lui de chevalerie , de galanterie , de cette poésie tendre et délirante , de cette imagination qui folâtre avec les objets. Son style est comme celui de Molière , le style de la chose. Il est ferme et repose sur son Pégase , comme un cavalier bien assis. Il n'a pas cette élégance aimable qui glisse avec souplesse et se balance sur la pointe du pied. C'est un style de bon aloi , sans alliage , sans mélange , et qui révèle un homme destiné , si la fortune lui eût souri plus long-temps , à devenir un grand prosateur.

— *Le Nouveau Menoza* , histoire du prince Tandi , natif de Coumba ; Comédie. (Leipsig , 1774).

Lenz , qui , dans le Précepteur , a tourné en ridicule le système d'éducation à la mode dans le dernier siècle, a persiflé d'une manière non moins sanglante , dans son nouveau Ménoza , ces prétendus hommes des lumières , ces gens qui n'ayant foi qu'en leur petit génie se disent éclairés , et croient expliquer avec son aide le mystère de la création tout aussi aisément que s'il

était question d'une affaire de bourse ou de banque. Voilà ce que Lenz a tenté dans le Nouveau Ménoza, écrit avec moins de soin que la première de ses comédies, drame fantasque et d'une plus grande hardiesse, mais dont le style porte des traces de cette précipitation fébrile qui caractérise les derniers élans du génie de cet écrivain.

Le sujet du Nouveau Ménoza est beaucoup plus riche. C'est un ouvrage politique, embrassant à la fois toutes les questions du goût, tout ce qui se rapporte à la littérature et les arts. Ennemi des préjugés de la noblesse et défenseur de la théologie orthodoxe, déjà Lenz avait montré dans son Précepteur l'élégant et misérable Lauffer comme un représentant du déisme, et le vieux Wenceslas comme un symbole des croyances antiques. Le Nouveau Ménoza bafoue avec moins de ménagement encore les encyclopédistes de Berlin, tristes imitateurs de la coterie française; il ne ménage ni les académiciens, ni les beaux-esprits, ni les génies de coterie et de salon. En pressentiment des ravages que doivent causer les systèmes des démocrates et leur fureur d'égalité, il raille vivement leur politique. La fable sur laquelle son drame est construit est toute fantasque; une partie en est romantique ou pourrait recevoir ce titre, parce qu'elle renferme une passion exaltée dans un style grandiose. Diana, bien qu'esquissée d'une manière incomplète, pourrait très-bien figurer dans un drame de Shakspeare ou dans une comédie de Calderon. Excepté cet épisode, on voit encore dans cet ouvrage la répugnance de Lenz pour le luxe des images et ces brillans

accessoires dont la poésie se parc. C'est là une tournure particulière de son imagination ; ce n'est point le résultat de la sécheresse d'un esprit stérile. Son expression se montre en général dans sa nudité ; non qu'il ne sache, quand il le veut, être brillant et poétique dans l'expression ; mais c'est moins dans les paroles que dans les actions et les idées que son imagination se réfugie.

Un gentilhomme saxon, M. de Biederling, agromane et le plus honnête homme du monde, est ravi dès qu'il croit pouvoir introduire dans ses terres quelque nouvelle branche de culture. Il a pour projet favori l'éducation des vers-à-soie, et il espère favoriser dans sa patrie cette industrie naissante. C'est un plaisant original que ce vieillard philanthrope qui aime sa famille à la folie, et qui, dès qu'il s'agit de ses chers vers-à-soie, oublie famille, amis et parens, l'univers entier. A travers sa bonne humeur et sa gaieté naturelle on reconnaît une légère nuance de pédantisme, caractère assez marqué de ses habitudes de province. Il aime à évaporer en paroles sa colère, qui jamais ne va jusqu'aux actes. Il en veut à son ami, le gentilhomme tyrolien Zopf, qui, entretenant des liaisons avec les jésuites, leur a confié le fils de M. de Biederling. Ces jésuites sont partis pour une mission asiatique, et le hasard de sa destinée conduit le jeune Biederling dans le royaume de Coumba où on l'élève sous le nom de Tandi, comme héritier présomptif de la couronne. Ses amis et ses parens d'Allemagne ignorent absolument ce qu'il est devenu.

Cependant il se forme dans la double science des Eu-

ropéens et des Asiatiques : en voyageant pour achever son éducation, il parvient jusqu'à notre occident, où ne tarde pas à l'entourer la foule des diplomates, des politiques de salon, des rhéteurs d'antichambre, économistes, philosophes, beaux-esprits et académiciens. C'est à qui fera l'éducation du prince, au profit de sa bourse et de sa petite gloire. Heureusement le jeune homme est doué d'un bon jugement, et la fermeté de son bon sens discerne aisément ce qui est vrai de ce qui est faux, pénètre au fond même des choses, ne confond jamais la philosophie avec l'impiété, la raison avec le déisme, la religion et la superstition. Philanthropes et gens des ténèbres sont également malmenés par lui; et il apprend à nos précepteurs du siècle à respecter ce bon sens asiatique, que l'on accuse si mal à propos d'immobilité et de doctrines arriérées parce qu'il ne sait pas comme nous changer vingt fois en un quart de siècle ses constitutions et ses modes.

Tiek s'est emparé de l'idée de Lenz avec une originalité très-heureuse. Son prince Zerbino manque de l'aplomb de Ménoza; et les modifications que lui font subir tous les arrangeurs officieux et officiels qui l'environnent, ont quelque chose de fort plaisant. Le germe était dans la pièce de Lenz; Tiek, en le développant, a fait naître un arbre magnifique, dont la végétation surabondante peut offrir quelques rameaux à élaguer; mais où l'auteur le plus moderne se distingue de son prédécesseur par des idées plus plaisantes et plus profondes encore. En revanche, Lenz l'emporte sur Tiek pour la précision du langage et la netteté du premier aperçu.

Revenons à notre analyse. M. de Biederling père reproche vivement à M. de Zopf l'enlèvement de son fils et se bat avec lui, lorsqu'une lettre de ses correspondans de Vienne instruit le gentilhomme tyrolien du sort de Biederling fils, devenu le prince Tandi. Précisément ce dernier se trouve chez son père, qui l'embrasse avec des transports de joie. Mais la reconnaissance est tragi-comique : car Tandi vient d'épouser la fille même de Biederling, Wilhelmine, sa propre sœur, à ce qu'il pense du moins.

Mais cette sœur prétendue n'est autre que la fille unique de l'ambassadeur d'Espagne à la cour de Saxe, que Babet, nourrice infidèle, a échangée dans son berceau contre la fille de M. de Biederling qui paraissait destinée à vivre plus long-temps. La véritable fille de M. de Biederling a été élevée à la cour d'Espagne sous le nom de dona Diana; elle y donne libre carrière à ses passions, à son orgueil. Devenue criminelle par amour, elle fuit avec Babet, sa nourrice, et arrive en Saxe sa patrie, où cette femme lui révèle la vérité sur sa naissance. Le désespoir de la fausse Diana est extrême, elle porte à Wilhelmine une envie furieuse, et cherche à se défaire d'elle.

Un comte Caméléon, qui a séduit dona Diana, se trouve aussi dans la Saxe où il voit Wilhelmine, fille véritable de l'ambassadeur. Il a oublié celle qu'il a séduite, et s'enflamme pour Wilhelmine, dont l'innocence deviendrait la proie de l'homme de cour, si le prince Tandi n'arrachait cette pauvre enfant des bras du coupable comte. Dona Diana a découvert l'arrivée et l'ha-

bitation du comte. Ce dernier donne un bal masqué, flatte la faiblesse de la vieille et coquette madame de Biederling, et lui fait promettre d'y venir avec sa fille. Dona Diana, instruite de tout, parvient à se rendre maîtresse du masque de Wilhelmine; le comte l'enlève et la prend pour cette jeune fille : frappé d'un coup mortel, il reconnaît que c'est Diana elle-même qu'il a saisie, et expire sous le poignard de ce démon femelle.

Autour de cette femme, tout respire horreur et volupté. C'est une figure esquissée, mais d'un dessin grandiose quoique rapide. Il y a un Gustave, serviteur de cette femme, et qui l'adore comme le Franz de la pièce de Goethe (*Goett de Berlichingen*) adore sa maîtresse Adélaïde. Entraîné par Diana dans le crime, il se détruit aussi, et prouve combien un caractère volcanique, comme celui de la comtesse, offre de dangers pour ceux qui, approchant d'une sphère si orageuse et dominés par son attraction, sont consumés et embrasés. Le mystère de la naissance de Wilhelmine se découvre enfin; mais le prince, dans l'horreur que lui inspire une union qu'il croit adultère, s'est mis à courir le monde. Son père se met à sa poursuite escorté d'une demi-douzaine de savans, tous prêts à offrir des capitulations de conscience au prince, à changer le blanc en noir et le noir en blanc; enfin à conjurer le prince, au nom de la vertu et de la morale, à revenir près de celle qu'il croit sa sœur et qu'il a épousée par mégarde.

Nul reproche ne pourrait s'adresser à cette partie romantique de l'ouvrage, qui forme un imbroglio es-

pagnol assez intéressant par le mouvement, l'éclat, la véhémence des passions, si Lenz y avait jeté de plus poétiques couleurs. Un ton élevé et noble donné à cette partie poétique en elle-même, eût offert un contraste plein de force avec la partie comique de la pièce. Mais sacrifiant tout à sa pensée individuelle, Lenz a négligé de traiter les beautés du sujet tel qu'il l'avait choisi; toute l'originalité de son esprit s'est portée sur les caricatures plaisantes dont il abonde ainsi que la comédie du Précepteur.

Nous avons vu paraître M. de Zopf, ainsi que M. et madame de Biederling; même quand leur portrait n'est qu'une ébauche, on aperçoit le pinceau du maître. On reconnaît, on approfondit leurs faiblesses, leurs ridicules, et en même temps ce qu'ils ont de beau, de vrai, d'honorable. Le comte Caméléon est un scélérat élégant, Diana une furie sublime. A peine l'auteur a-t-il indiqué les traits de l'une et de l'autre. Mais on voit que Lenz avait plus d'une ressource dans son génie, et que s'il l'eût voulu il eût pu s'élever jusqu'au tragique. Wilhelmine est un peu trop sentimentale, et l'on trouve que le prince Tandi passe un peu trop de temps à lui parler d'amour. Mais l'auteur ne pouvait bâtir sans admettre ce défaut, sa fable étant peu importante, si ce n'est sous le rapport de l'intrigue et comme un imbroglio à l'espagnol, où de fortes passions peuvent se dessiner dans leur verve native.

Le bachelier Zierau, ou si l'on veut, M. de *Jolivet*, bel-esprit maniéré, portant le classicisme jusqu'à l'excès, est d'un comique ravissant et plein de franchise.

Les préceptes de Le Batteux et de Boileau ont imprégné la substance même de son esprit. Il est le Seïde des trois unités; il veille avec une attention scrupuleuse à ce que les genres différens ne se confondent pas; d'ailleurs, lâche complaisant, flatteur des grands, et caressant les vices d'autrui. Ses efforts, pour enjoliver son existence d'une foule de riens charmans, ne le sauvent pas d'un profond ennui. Rien n'est plus plaisant que ce M. de Jolivet, offrant au prince la dédicace de son livre. Tyran de sa ville, dont il se fait le réformateur dans cet ouvrage, il veut en diriger le goût, en chasser les mœurs antiques, comme grossières et ridicules, y introduire l'élégance du vice et la gaze du bon ton, à la place de la gothique simplicité du vieux temps; que l'on change tout cela, et que la réforme commence par le bannissement de polichinelle qui, depuis un temps immémorial, excite la gaieté vulgaire des sujets du roi de Saxe. Dès que ce personnage odieux au bon goût sera expulsé, M. de Jolivet, devenu le bras droit de ses maîtres, et leur intime conseiller, immortalisera son nom par la fondation d'une nouvelle académie.

Dans une autre scène, le même Jolivet prend sous sa protection toute la littérature naissante de sa patrie; et Lenz se livre à cette occasion à une malignité impitoyable. Il fait main-basse sur ces gauches imitateurs de la France, écrivains des âges *d'or* de nos littératures modernes, vagues amplificateurs dont le goût fade et efféminé régnait en Allemagne il y a cinquante ans. Lenz regarde Wieland comme le type du genre: homme d'un grand talent, mais frivole en dépit de

lui-même, et qui voulut à toute force briller par la légèreté qu'il n'avait pas.

L'œuvre annoncée par Lenz, commencée par lui, a été, depuis, exécutée et accomplie par Goethe et Herder, par Schiller ensuite, enfin par les deux frères Schlegel, Tiek et Novalis. Ils ont opposé une digue éternelle à ce débordement de petite littérature, à cette vaine importance des faiseurs dont les autres pays d'Europe ne se sont pas entièrement débarrassés.

Le vieux bourguemestre de Naumbourg, le père de M. de Jolivet, solide négociant, qui du soir au matin travaille à son comptoir, et prend ses aises dans la soirée, ne comprend rien aux façons de son fils, à l'importance qu'il attache aux arrangemens de société qu'il organise et combine si gravement. Dans son prosaïsme, il croit son cher fils atteint de folie. Quand on lui parle des trois unités, il n'y voit qu'une règle de trois. Il prend à la lettre et calcule à la minute la règle des vingt-quatre heures, que les législateurs du Parnasse ont imposée aux œuvres dramatiques; et ce gros et solide magistrat, le plus actif des hommes, mais furieux dès qu'on le met inutilement en mouvement, se scandalise beaucoup de voir que cette règle est illusoire. Enfin il fait effort sur lui-même, et consent à ce que son fils lui serve de guide littéraire. Il se laisse conduire à une représentation au bénéfice d'Arlequin, son acteur favori, représentation à laquelle M. de Jolivet fils appliquera ses préceptes de sagesse et de régularité poétique. Mais quand il voit que cette règle n'aboutit à rien, et que son fils n'est

après tout qu'un fainéant théorétique, il redevient aussi despote qu'il fut complaisant et doux une fois dans sa vie. Le vieux bourguemestre de Naumbourg ruine l'empire des nouvelles modes dans sa cité natale; le temple du goût est renversé, les solides affaires sont réinstallées; avec elles reparaissent les devoirs de chaque jour, les grosses plaisanteries de chaque soir, le franc rire et la gaieté bourgeoise. Les Graces en pleurs s'exilent de la ville et banlieue où son comptoir domine, et les académiciens fuient avec elles.

A cet élégant Jolivet l'auteur oppose l'orientaliste Beza, vieillard hébraïsant qui végète dans le fond d'un obscur lycée et laisse son siècle marcher sans le suivre: il croit chaque matin que la fin du monde est arrivée. On n'est pas de plus mauvaise humeur, ou, pour me servir de l'expression des écoliers qui se vengent de leur précepteur, plus grognon que ce Beza; mais la moindre parole de son jeune rival le fait taire; il rentre timidement en lui-même, il se tient *coi* et ne souffle plus, quoique Jolivet lui déplaise souverainement avec sa fatuité et son impertinence. Timide, comme un vrai savant, le plus léger mot d'autorité du prince Tandi ne l'effraie pas moins. Il faut voir le prince placé entre le vieux érudit larmoyant et le jeune présomptueux, entre les jérémiades de Jean qui pleure, et l'enthousiasme débité par Jean qui rit, et forcé de leur imposer silence à tous deux.

Désespéré d'un hymen qu'il croit adultère, le prince continue sa course vagabonde et répand sur sa route des bienfaits qui font partout bénir sa présence. C'est là

que Lenz a placé cette scène originale et vigoureuse où respire tout le cynisme philosophique et nu des anciens. C'est une réunion de gueux généreusement traités par le prince, qui le fêtent à leur manière. Rien de plus étrange, de plus hardiment coloré, de plus original d'expression, de plus profond de pensée que cette bacchanale, ce caprice, cette forte caricature, où se trouve la verve des passages les plus audacieux de *Candide* et de *Jacques le fataliste*; mais où l'on ne rencontre aucune trace de l'immoralité révoltante qui repose au fond de ces ouvrages.

Voilà l'esquisse de cet ouvrage avec ses défauts et ses mérites. Cette main si ferme, ce burin si énergique et si vigoureux commencent à trembler, émus d'une agitation interne et fébrile : on voit déjà ici cette convulsion intérieure, cette violence irrégulière d'impressions, qui, s'accroissant avec ses autres ouvrages, ont fini par le conduire à la démence. Dans les écrits dont nous allons donner l'analyse rapide, il est facile d'en suivre le progrès. Les traits de génie s'y font encore jour à travers tous les désordres du style ; les idées y passent et s'y pressent comme une multitude qui se suit et s'accumule. On y voit comment s'est développé le mal qui devait faire succomber cet esprit si caustique et si tendre, si profond dans son amertume et dans sa gaieté, dans ses jeux et sa mélancolie.

— *Les Soldats*, comédie (Leipsig, 1776). Diderot venait de créer, à ce qu'il disait, le drame sentimental. Ce n'était que la comédie bourgeoise de Ménandre et de Térence son imitateur. Cette école ne possédait rien

de la verve de Plaute, qui se perpétua dans les canevas italiens et passa dans les chefs-d'œuvre de Molière, où elle s'étendit, s'agrandit, se perfectionna. Sans doute, c'est encore une sorte de comédie bourgeoise qui se trouve chez Plaute; mais non sérieuse comme chez Térence. Plaute fait la parodie des idées élevées ; c'est un symbole comique, c'est une bouffonne contre-preuve : et le trivial même devient par-là poétique. Cependant ce sont dans le fond des prosateurs que Plaute et les Italiens ses imitateurs avec leurs masques de caractère, et notre divin Molière lui-même, si nous les comparons à la comédie toute symbolique d'Aristophane, ou à la comédie toute romantique de Caldéron et de Shakespeare. Aristophane lui-même renfermait un élément prosaïque, celui de la vie commune, que le hardi et plus audacieux de tous les symboliques n'a pu dompter et assujétir entièrement.

En affirmant que la comédie de Ménandre et Térence est prosaïque par essence, puisqu'elle prend au sérieux les événemens de la vie commune, je ne prétends point l'avilir. Chaque genre a son mérite et sa sphère d'idéalité ; chacun d'eux comporte une certaine perfection qu'il lui suffit d'atteindre. Ce n'est pas sans raison que Ménandre a reçu le nom d'abeille attique ; il s'attache comme l'abeille à la fleur la plus stérile en apparence, au chardon épineux, et sait en extraire un délicieux nectar. Il y a quelque froideur chez Térence; et la vie domestique des Romains ne ressemble pas à l'existence attique. Quoique les esclaves, rhéteurs et affranchis eussent introduit à Rome la civilisation grec-

que, le fond de la nature romaine y demeura rebelle. De là naquit cette froideur de Térence, qui sans conserver les charmes de l'atticisme, restait grec sous le costume romain. Plaute, au contraire, tout en imitant les modèles classiques, se rapproche davantage de la véritable comédie romaine ou plutôt italienne, dont le type existe dans les Atellanes, et dont on retrouve l'empreinte dans ces masques de caractère que la moderne Italie a imités de l'antiquité la plus haute.

Si Diderot, créateur ou plutôt régénérateur du drame sentimental parmi les modernes, est fort mauvais en ce genre; si les essais de Voltaire sont détestables sous ce point de vue; si Mercier n'est que la grossière caricature de Diderot, et son calque déclamatoire sans éloquence; il ne faut pas déduire de là un complet anathème contre la comédie bourgeoise sous forme sérieuse. C'est un genre de poésie inférieur sans doute, mais qui offre aussi de légitimes succès, pourvu que le pathos soit banni, pourvu que la nature et la société parlent leur vrai langage. Ce qui est insupportable, c'est la fausse philosophie du siècle, revêtue de l'apparat dramatique, c'est l'urne lacrymale que les Kotzebue et les Iffland ont répandue sur leur triste scène.

Distinguons entre la comédie bourgeoise et la haute comédie, ou comédie de caractère. Dans la comédie bourgeoise, Molière est toujours comique, quelquefois bouffon comme Plaute, que d'ailleurs il surpasse de toute manière. Dans la haute comédie il est original, il est lui-même. Non que l'on voie se reproduire en lui l'élégance et les belles manières de la société française;

mais comme le romancier Richardson, il a saisi au vif les caractères; il les a tracés, approfondis, colorés, avec une rare fermeté de pinceau. La comédie bourgeoise, considérée comme sérieuse, repose sur les peines et les misères de la vie commune, sur les événemens et leur complication plutôt que sur le développement des caractères.

Lessing n'a pas dédaigné la comédie bourgeoise; il a même échoué dans sa pièce de *Minna de Barnhelm*, pièce trop épigrammatique pour le genre. Goethe a reproduit avec charme les scènes de la vie commune. Son *Clavijo* et sa *Stella* sont passionnés quoique antidramatiques. Dans ces compositions d'un ordre subalterne, le grand homme ne s'est pas assez défié des défauts du genre. Toute une école anglaise, Lillo, More, auteur de Beverley, imité par Saurin, Southern même avec un peu plus de talent et de verve, ont poussé loin la niaiserie. On s'étonnera de nous entendre affirmer ce qui n'est que la vérité; c'est que Shakspeare est encore ici le modèle du genre. Sa *tragédie du Comté d'Yorkshire* (Yorkshire-Tragedy), et son *Arden de Feversham*, deux drames que l'on a voulu lui enlever, mais qui lui appartiennent incontestablement, surtout la première, sont de grandes compositions achevées dans leur genre, admirables dans leur petit cadre. D'autres écrivains, contemporains de Shakspeare, Heywood, par exemple, ont aussi tenté cette carrière, où ils ont trouvé de grands effets. A. G. de Schlegel cite avec éloge le *Woman kill'd with kindness* (*la Femme pardonnée, que le pardon tue*), drame

rempli de passion, de vérité, et dont le titre singulier indique assez le sujet. Rowe, dans Jane Shore, atteint le sublime en ce genre ; comme Shakspeare, dans la tragédie du Comté d'Yorkshire, touche les dernières limites du terrible, et dans l'Arden de Feversham, s'il en est l'auteur, la plus grande beauté morale. Ici la comédie bourgeoise ou le drame de la vie commune franchissent leurs bornes étroites, et s'élèvent jusqu'à la hauteur du cothurne. Ce n'est plus le champ de bataille où les rois périssent ; c'est l'échafaud dressé pour les criminels qui ont enfreint les lois de la société civile. Ce n'est plus le palais des grands, c'est la maison du bourgeois, où de tragiques destinées s'accomplissent, où de grandes passions ébranlent violemment des conditions humbles. Ce genre n'a rien de faux ni de bâtard comme on l'a cru ; il ne faut que le saisir dans son intimité, le comprendre dans son ensemble et dans la grandeur qui lui appartient ; il n'est point factice ; il n'est que limité. Les grands esprits s'y essaient en passant, et n'y dépensent pas leur vie et leurs forces. Diderot, en prétendant considérer le drame comme poétique en lui-même, a prouvé qu'il ne savait ce que c'est que la poésie. Aussi fut-il d'autant plus mauvais, comme auteur dramatique, qu'il avait plus de génie. Mercier et Kotzebue surtout n'y ont été que médiocres. Iffland a une ou deux pièces parfaites en leur genre : tel est son drame des *Chasseurs ;* mais le nombre de ses mauvais écrits a prouvé que la nature, en lui accordant quelques inspirations simples, naïves et pures, semblait se tromper et se démentir.

Parlons enfin du drame sentimental de Lenz, intitulé *les Soldats;* il sort absolument du cercle vulgaire de cette espèce d'ouvrages, et révèle le génie philosophique de son auteur sous une forme nouvelle.

Il était impossible qu'un tel homme devînt larmoyant dans la triste réalité de ce ridicule. Jamais le frondeur du siècle n'eût laissé amollir son cœur par les faiblesses de ce siècle même. Jamais la sensibilité de Lenz ne se confond avec la sensiblerie : elle est franche, naïve, de bon aloi : sa douleur ne grimace pas : son pathétique n'est pas la déclamation impuissante d'une voix qui se grossit pour attendrir et toucher. Chez lui, la simplicité du récit va jusqu'à l'émotion tragique. C'est à ce genre que se rapporte l'admirable récit de l'hôtesse, dans *Jacques le fataliste*; cette histoire de madame de La Pommeraye est le modèle de la nouvelle dans le genre sentimental. Rétif de la Bretonne, généralement mauvais et même dégoûtant, a quelquefois trouvé sur sa palette grossière ces teintes délicates, profondes, naïves, dont Lenz fait usage sans effort.

Un seul entre tous les drames allemands a poussé jusqu'aux dernières limites du tragique les malheurs de la vie privée. Wagner, qui en est l'auteur, était l'ami de Lenz et de Goethe, auquel il emprunta ce rôle de Marguerite, personnage à la fois si touchant, si naïf, si gracieux et si sublime de la pièce de Faust. Ce caractère sert de base et de point central au drame de Wagner intitulé l'*Infanticide :* c'est une sculpture grossièrement exécutée, mais pleine de vérité. Malheureusement pour la gloire de Wagner, c'est dans la conversation de Goethe, qui

nous l'apprend dans ses Mémoires, que Wagner a puisé des idées et des scènes entières de son drame, animé de cette verve de naturel qui caractérise les compositions de la jeunesse de Goethe et de Lenz.

Dans *les Soldats* tous les mystères de la vie de garnison se révèlent à nous. Déjà dans *le Précepteur*, Lenz avait esquissé le tableau de la vie dissolue que mènent les étudians dans les universités. Point de sermons moraux, de bouffissure philanthropique, de vanité pompeuse et déclamatoire; mais une philosophie réelle et profonde, qui, s'asseyant à la table du festin, en partageant la folie et la joie, nous en montre tous les détails et les résultats, et sait à la fois nous instruire des plaies de la vie commune et de celles d'une vie plus poétique et plus haute. Les militaires de Lenz ont toute la rudesse et toute la dissolution des camps. Les traits comiques abondent, et, à travers les élans d'une vagabonde et folle gaieté, ce qui est tragique, sinistre même se révèle tout à coup par une explosion violente.

Desportes, gentilhomme du Hainaut au service de France, a séduit une jeune bourgeoise, douce et innocente enfant, dont le père, Allemand d'origine, exerce à Lille l'état de bijoutier. Lenz nous introduit dans la maison de la pauvre Marie Wesener et nous la montre naïve, aimable et gaie: cédant peu à peu à des séductions perfides et tombant enfin dans le désespoir. L'originalité des caractères disparaît devant ce que les événemens ont d'affreux et de tragique. La famille du vieux Wesener n'est cependant pas dénuée de toute poésie. Telles sont la vérité de pinceau du poète, la réalité

de ses personnages, qu'on entrevoit encore et non sans plaisir, une nature primitive se faire jour à travers les formes étroites et les trivialités de la vie commune.

Schiller, dans son drame intitulé *l'Intrigue et l'Amour*, nous ouvre aussi l'intérieur de la maison d'un musicien pauvre; mais son langage est aussi emphatique que celui de Lenz est naturel et simple. La Louise de Schiller n'est pas tout-à-fait la fille du maître de musique; elle a des prétentions aux belles manières, à la belle éducation : c'est une demoiselle de pensionnat. Chez Lenz, Marie au contraire n'est que ce qu'elle doit être, maligne et gaie, mais dénuée d'artifice; elle ne dépasse la sphère ordinaire de ses désirs et de ses besoins que par la beauté naturelle de son ame. Elle avait un amant nommé Stolzius, marchand de draps à Armentières, et dont les séductions d'un nouvel amant la détachent. Cet homme, d'un cœur simple et naturellement droit, devient le jouet des soldats, et une vengeance cruelle couve dans son ame. Il se fait soldat, entre au service de Desportes et l'empoisonne. L'extrême simplicité de ces scènes en fait le mérite et la force. L'insouciance du style va jusqu'à la rudesse, jusqu'à la brutalité même. L'auteur écrit ce qu'il a entendu. Devant le juge d'instruction, à l'interrogatoire de la cour d'assises, la triste vérité du cœur humain ne se révèle pas plus à nu. Sans doute cette vérité n'est pas de la poésie; mais c'est encore quelque chose.

Bouffon audacieux, Lenz ose tout dire, parce qu'il n'est rien qu'il n'ose penser. Dans sa pièce les mauvaises

plaisanteries abondent, non déplacées, mais caractéristiques de cette vie des camps dont il esquisse le tableau. Le mot de l'énigme de cette pièce, c'est une idée que Lenz avait sérieusement conçue, et dont Goethe parle dans ses Mémoires. Partisan du soldat et de la vie militaire, mais assez éclairé pour désapprouver les désordres qu'entraîne la licence des camps importée au sein des cités, Lenz voulait proposer aux monarques de fonder une colonie d'Amazones, attachées aux garnisons; les enfans mâles devaient recruter l'armée, ceux de l'autre sexe servir à ses plaisirs, sans contracter le lien du mariage; et, comme cette troupe serait légalement instituée, elle aurait eu droit au respect. Dans notre civilisation, cette idée, toute païenne, était passablement bouffonne; elle prit racine chez Lenz, et se fixa dans son cerveau avec une sorte de monomanie.

— *Écrits échappés à la plume de Lenz* et recueillis par Kayser (Zurick, 1776).

Cet ouvrage, que je n'ai plus sous les yeux et dont ma mémoire a conservé quelques impressions, contient, je crois, un drame fondé sur une histoire tragique, et dont le sujet, si je ne me trompe, est l'ingratitude atroce d'un fils qui rougit de son père et le tient enfermé dans un souterrain. De la force, de la verve, comme dans tout ce que Lenz a produit, sont, autant que je puis me le rappeler, les caractères de cet ouvrage, où l'on trouve quelque chose de plus décousu encore pour l'invention et le style que dans la pièce des *Soldats*. L'éditeur de cette pièce et de quelques es-

sais en prose qui s'y trouvent joints, Kayser, est cité dans l'ouvrage de Lavater sur les physionomies.

— *Les Amis font le philosophe* (comédie, Lemgo, 1776).

Strephon, jeune Allemand, a dissipé sa fortune à Cadix; la foule des amis qui l'environnaient s'est écoulée avec ses piastres. La sœur d'un grand d'Espagne, au service duquel Strephon a fini par s'engager, lui accorde son cœur. Il l'accompagne en France avec don Alvarez (tel est le nom du seigneur espagnol). Ce dernier promet à don Prado la main de sa sœur : désespoir des amans. Séraphine, ne prenant conseil que d'une passion effrénée, veut engager son amant à lui laisser épouser le vieux marquis de La Fare, à condition qu'elle conservera son entière liberté. Elle donnera son cœur au pauvre Strephon et jamais ne se séparera de lui. L'orgueil de l'amant se révolte et suscite des obstacles aux projets de Séraphine. Les événemens se compliquent bizarrement, et enfin la jeune Espagnole, au lieu de recevoir la main du vieux marquis, est fiancée au fier don Prado. Toutes les espérances des amans semblent à la fois détruites; mais Prado est généreux; et Strephon, sous le nom de don Prado lui-même, épouse l'objet de sa flamme coupable.

Le délire orgueilleux d'une passion sans bornes respire déjà dans toute cette pièce. Ce n'est plus le vieux Lenz : morale, principes, idées, tout a changé. Ici se reproduisent sous une autre forme toutes les combinaisons immorales qui nous répugnent dans *Stella*. Une exaltation fébrile, dont rien n'égale le mouvement

convulsif, est empreinte dans le style. On retrouve des passages entiers visiblement dictés par la folie. Le même égarement caractérise davantage la pièce suivante; déplorable monument d'une passion frénétique privée de dignité comme de vertu.

— *L'Anglais*, comédie fantasque (Leipsig, 1777).

Robert Hott, Anglais, est épris de la princesse de Carignan. Il s'engage comme simple soldat au service de Sardaigne, afin de porter les armes dans le régiment de Carignan. Il feint de déserter, afin de se faire fusiller et que le bruit de sa destinée parvienne jusqu'à la princesse qui lui inspire un si violent amour. Cependant lord Hott, son père, arrive à Turin, lui fait donner son congé et sa grace et essaie en vain de l'arracher à ses folies. Le père infortuné voudrait sauver son enfant en lui inspirant de l'amour pour Tognina, femme galante, qui vient soigner le jeune Hott dans sa maladie. Celui-ci découvre la trame et chasse violemment Tognina. Enfin Robert, quoique entouré de surveillans, trompe leur vigilance et se suicide; un confesseur accourt; le repentir approche de l'ame de Robert. Mais, comme on lui défend de mourir avec le souvenir de la princesse dans le cœur, il répudie les cieux et meurt tenant le portrait de celle qu'il aime collé sur ses lèvres, et prononçant son nom à son dernier soupir. La profonde immoralité de cette scène, délirante de passion, révolte et dégoûte.

Dans ces derniers écrits de Lenz, c'est évidemment lui-même qu'il a mis en scène; c'est le triste maniaque,

victime de l'orgueil et de l'amour ; ce n'est plus Lenz le satirique et l'observateur ; ce n'est plus le philosophe ingénieux et profond. Le même auteur a laissé un poëme sur Pétrarque, plusieurs contes et nouvelles en prose, des poésies fugitives, et une pièce de vers très-touchante sur les infortunes d'une jeune fille abandonnée : long-temps après la mort de Lenz, Schiller l'a fait paraître dans les *Horen*, recueil dont il était l'éditeur.

POLITIQUE.

De l'Asie, dans ses rapports avec l'Angleterre et la Russie.

INTRODUCTION.

La Russie et l'Angleterre sont les deux seules grandes nations qui aient un intérêt direct aux affaires d'Orient. Leur puissance, favorisée par une position isolée des mouvemens révolutionnaires et contre-révolutionnaires de l'Europe méridionale et centrale, a pu s'établir et s'étendre dans les régions asiatiques. Pour bien comprendre de quelle importance est l'Orient pour ces deux peuples, il faut mettre de côté beaucoup de préjugés répandus sur diverses parties de l'empire ottoman et accrédités parmi nos politiques. C'est en Asie plus qu'en Europe que la Russie et l'Angleterre sont en présence. C'est là qu'il convient de les suivre ; c'est l'Asie tout entière qu'il faut observer.

On peut diviser l'Orient en deux grandes masses d'intérêts distincts ; l'une appartenant à la foi musul-

mane, l'autre aux croyances païennes. Les Russes se sont trouvés en contact plus intime avec les nations qui suivent dans toute leur pureté la loi d'Ali et celle du prophète. Les Anglais ont plus de rapports avec les sectateurs de Bouddha, de Brahma et les disciples de Nanak, réformateur des Sikhs. Cependant les puissances russe et anglaise se sont rencontrées sur beaucoup de points, non-seulement en Chine, où leurs efforts n'ont pas eu grand succès, mais en Perse et surtout dans l'empire ottoman. Néanmoins le centre de la politique anglaise, quant à ses rapports éloignés, c'est l'Inde, où la politique et l'influence russe n'ont pas encore pénétré. Quant à la domination turque, c'est la pomme de discorde offerte aux deux puissances rivales, qui la convoitent, l'espèrent dans l'avenir et attendent le moment de pouvoir s'en emparer.

Commençons par fixer d'une manière précise les rapports de ces deux nations européennes avec l'Asie orientale et païenne, et le caractère de ces rapports. Ce ne sera qu'au moyen d'une appréciation exacte que nous parviendrons à comprendre le puissant motif qui peut intéresser la Grande-Bretagne au maintien de l'empire ottoman. Il y va de toute son existence asiatique. Il y va de sa grandeur, de sa prospérité, de son avenir.

CHAPITRE I.

De l'Asie païenne, dans ses rapports avec les puissances britannique et russe.

On a beaucoup déraisonné en voulant expliquer le principe de la puissance commerciale et militaire acquise par les Anglais dans l'Inde orientale ; on s'est livré aux préjugés étroits d'un esprit national, aveugle et sans étendue. Dans sa politique, l'Angleterre a constamment visé au solide. Elle a marché pas à pas ; mais au bout de sa carrière, un espace immense était franchi. La bouillante ardeur des Français a voulu au contraire cueillir les fruits de la victoire avant leur maturité. En prévoyant plus sagement les résultats probables de l'influence européenne dans cette partie de l'Orient, la France n'eût peut-être point perdu l'empire des Indes, pour le voir passer entre les mains des Anglais.

La Compagnie des Indes a su observer et connaître le caractère civil et politique de cette partie du globe. Elle a négligé la frivolité des apparences et étudié profondément le génie des populations. Bientôt elle s'est aperçue de l'horreur qu'inspirait aux indigènes le système de violence sur lequel reposait le trône de la dy-

nastie mongole, établie au centre de ces contrées, dans la région orientale de la péninsule, et professant le mahométisme. Elle n'a pas tardé à reconnaître aussi que dans la presqu'île le pouvoir récent des chefs mahrattes composait moins une régulière organisation de tribus qu'une association pour le brigandage, et que les peuples béniraient la main libératrice qui les affranchirait d'un joug si pesant. Quand cet état de choses fut évident aux Anglais, ils firent jouer tous les ressorts d'une politique machiavélique, qui semble aussi peu coupable aux regards des princes orientaux qu'à ceux des princes européens du quinzième siècle. Ils s'attachèrent à diviser et affaiblir l'un par l'autre ces potentats mahométans et ces usurpateurs mahrattes, capricieux dominateurs de la plus belle portion du globe. Les vainqueurs d'Hyder-Ali et de Tippoo-Saëb, quand ils eurent atteint leur but, s'occupèrent de remettre en vigueur l'ancienne police civile, militaire et religieuse de l'Indostan, qu'ils affermirent de toutes les ressources qu'une administration européenne peut offrir. Si l'on se dépouille de toute prévention, l'on avouera que la Compagnie des Indes et le Parlement qui surveillait ses opérations, ont déployé dans cette grande conquête une sagacité rare.

C'est sur cette grande base que le colosse de la puissance anglaise s'est assis dans les Indes. Examinons le même objet sur son autre point de vue et retournons la médaille. Il s'élève une puissance rivale de la puissance anglaise, qui grandit d'année en année à l'occident de l'Inde, dont les Anglais ne possèdent guère

que l'est et le midi : ce sont les Sikhs, secte formidable plutôt que nation organisée. Le mot *siksha* veut dire disciple en sanscrit. Le fondateur de cette secte, Nanak, est issu de la caste militaire qui habite l'occident, tandis que la caste des pontifes et des marchands semble fixée plus spécialement vers les régions orientales. Cet hérésiarque fameux, qui apparut vers la fin du quinzième siècle, fonda un empire qui semble destiné à occuper un jour une place importante dans l'histoire du genre humain. Il essaya la conciliation des doctrines brahmaniques et mahométanes, en prouvant qu'elles avaient la même base, le monothéisme. Nanak combattit l'intolérance des sectateurs du Coran, et proclama l'abolition définitive du régime païen des castes. Fondée sur le pur déisme, sa croyance, étrangère à toutes les idées de l'Inde antique, et son organisation sociale, appuyée sur la démocratie, le font moins ressembler à un Asiatique vivant il y a trois cents ans, qu'à un moderne Européen. Il recommandait à ses disciples la stricte observance de beaucoup de pratiques religieuses et d'une liturgie très-compliquée, où se montrent ses efforts pour concilier et combiner le rituel des Brahmanes et celui des Mahométans.

On a représenté les Indiens comme un peuple sans courage et sans énergie. Comme on n'a guère visité de cette grande contrée que la Péninsule et le Bengale, on vit un peuple dévot et commerçant. On a jugé du reste par cet exemple, sans songer qu'il existe des races nobles, vieillies dans l'exercice des ar-

mes, (*rajapoutras*) rois et princes qui occupent la plus grande partie de l'Inde occidentale, et prétendent descendre directement de la caste des *kshatryias*, guerriers qui s'opposèrent dans les mêmes régions à la marche victorieuse d'Alexandre. Tel fut le peuple au milieu duquel Nanak jeta les fondemens de ses institutions religieuses et civiles. Lorsque le cours des années eut agrandi et affermi son association, elle ajouta à son nom de *Sikshas* disciples, celui de *Sinhas*, lions : épithète héroïque, consacrée à la plupart des guerriers mythologiques de l'Inde ancienne. Le Dieu Sauveur, Vishnou, avait pris la forme d'un lion pour châtier l'orgueil des démons et des infidèles.

Depuis trois siècles, cette redoutable démocratie militaire s'est lentement incorporée une foule d'Indous de toutes les castes qui, dans son sein, ont fait l'apprentissage de la vie guerrière. Ainsi constitué, le peuple des Sikhs offre une armée toujours prête à se ranger en bataille, toujours prompte à conquérir, à voler comme l'ouragan, à saisir et abattre sa proie comme la vigoureuse trompe de l'éléphant saisit et déracine le chêne antique. Ainsi les enfans de Nanak, commandés par d'intrépides chefs, sont parvenus à envahir tour à tour les régions où dominait la caste militaire, entre autres le Rajpoutana. Ce peuple est voisin de la puissance anglaise dans l'Inde méridionale, vers le Coutch et le Gouzourate; et vers l'extrême Orient, où il s'est établi concurremment avec elle sur les ruines d'une partie de l'empire du Mogol.

Les entreprises de cette race martiale menacent en-

çore l'Angleterre vers le nord. Déjà maîtres de plusieurs districts de la région nommée le Petit-Thibet, ils dominent par leur position dans ces contrées les possessions britanniques du Népal, sur lesquelles ils peuvent d'un moment à l'autre crouler avec le fracas et le désastre de l'avalanche qui s'ébranle. Ce sont eux qui occupent le Candahar et l'Afghanistan, vastes provinces, barrières naturelles et presque inexpugnables entre l'Inde et la Perse.

Ces conquêtes n'ont pas été faites au hasard et avec l'imprévoyance qui caractérise souvent les entreprises des Orientaux, dont les armées ressemblent à des torrens aussitôt écoulés que formés. Il y a, dans la marche et les progrès de ces peuples-lions (tel est le nom qu'ils s'imposent dans la conscience de leur force et de leur grandeur), un système et un plan suivis avec autant de persévérance et d'ordre que ceux de la Compagnie anglaise. Les Sikhs ne se refusent ni la tactique ni la discipline européennes. Orgueilleux comme les Mahométans, ils ne partagent pas leur brutal mépris de l'étranger. Des officiers français, qui se sont mêlés dans leurs rangs, et que la politique anglaise s'acharne à poursuivre, les ont trouvés accessibles à toutes les améliorations du système militaire. Ce germe se développera peut-être. Observateurs et actifs, les Sikhs ne peuvent douter de la supériorité de la théorie et de la pratique européennes; ils ont sous les yeux les succès de la Grande-Bretagne.

Malgré l'ardeur de prosélytisme qui anime ces sectaires, partout où ils s'établissent en vainqueurs, ils

tolèrent, contre l'usage des Musulmans, la croyance et les mœurs des peuples subjugués. Ils s'affilient ces innombrables sectes d'Ismaëliens disparues de l'empire ottoman et de Perse, mais qui subsistent dans le Candahar, l'Afghanistan et les contrées mahométanes de l'Inde. Les doctrines que ces sectes professent se rapprochent beaucoup de celles des Wahabites Arabes, et tiennent moins aux principes du Coran qu'à la croyance des Sikhs. Il est aisé de concevoir l'agrandissement de puissance morale que les Sikhs doivent à de telles affiliations. Sous leur protection, l'ismaélisme, si menaçant jadis pour l'Asie mahométane, va reprendre de la consistance, et se fondra probablement avec les doctrines de Nanak et de ses disciples, auxquelles il ressemble sous tous les rapports essentiels.

Mais ce danger si grave n'est pas encore le plus imminent de ceux qui menacent la puissance anglaise dans l'Inde. Nous avons parlé des *Maha-Rashtras*, grands guerriers ou Mahrattes, amas de brigands issus de la quatrième caste indienne, celle des serviteurs, qui ont adopté des mœurs et des habitudes militaires. Les Sikhs, en se rapprochant peu à peu de la presqu'île de l'Inde, ne peuvent manquer de relever tôt ou tard le courage des Mahrattes momentanément abattu; étrangers aux distinctions de caste, ils ne craindront pas de s'affilier aux sectateurs de Siva, peu scrupuleux dans l'observation de la loi sacrée, et, malgré l'esprit religieux qui les anime encore, habitués à se permettre d'assez grandes licences. Dès que cette affiliation se trouvera accomplie, la puissance anglaise

sera cernée dans l'Indostan par une population toute guerrière, et dont la discipline ne mérite pas le mépris.

Il est vrai que la Compagnie anglaise peut lutter, en opposant à cette puissance morale une autre puissance du même genre; armer le fanatisme des Brahmanes contre l'enthousiasme des Sikhs; et, en protégeant l'ancien système des mœurs de l'Indostan, acquérir une haute influence contre les novateurs. Mais on ne doit pas oublier que les Sikhs proclament des maximes de tolérance, au lieu de suivre le système d'extermination qui guide les Musulmans.

L'ardeur guerrière et l'attaque persévérante de ces ennemis redoutables ne triompheront-elles pas de soldats indiens, armés à l'européenne et commandés par des officiers anglais? Sans doute les Cipaies sont braves; mais ce sont des troupes soldées, sans affection patriotique, sans cause nationale à servir, et qui servent pour de l'argent une puissance avec laquelle, d'après la loi des castes, il est défendu de vivre dans aucune intimité d'ordre civil.

Mais sur de telles données, quelle pensée assez audacieuse assignerait des limites plus ou moins lointaines à la puissance anglaise dans l'Inde? Toutes les régions montagneuses des Ghates, qui s'étendent et se prolongent à travers la péninsule, sont hérissées de forteresses inexpugnables. Partout la défense est formidable, et le tigre indien, dont les dents brillent au milieu de sa gueule entr'ouverte et ardente, n'offre pas plus de dangers à qui veut l'assaillir. Le système d'attaque, quoiqu'il agisse avec une plus lente maturité, ne se

montre pas moins recommandable. Les Anglais évitent surtout une guerre nouvelle dans l'Inde. Ils possèdent déjà les contrées auxquelles le bon sens leur permet de prétendre; en étendant trop leurs frontières, ils se rapprocheraient de ces mêmes régions qui ont toujours offert aux conquérans grecs et mahométans un débouché facile et un moyen d'invasion. Ce serait alors sur les cimes des monts du Badacshan, et sur les hauteurs du Caucase Indo-Persan qu'ils seraient forcés de planter leurs étendards, et d'opposer un obstacle à la lointaine usurpation des Ousbecks, si jamais ces hordes, d'origine turcomane, devenaient vassales de la Russie. Les Anglais trouvent plus facile et plus avantageux de poursuivre le système actuel, et d'entretenir, parmi les Sikhs eux-mêmes, des dissensions qui les maintiennent dans leur état de faiblesse quant à la puissance anglaise, et de force assez redoutable pour repousser la témérité des Ousbecks.

Nous n'avons soulevé qu'un coin de ce voile qui cache les futures destinées de la domination anglaise dans l'Indostan. Nous laissons à M. de Pradt, et aux spéculateurs de libelles, cette théorie particulière suivant laquelle une nouvelle espèce de créoles s'organisant dans l'Inde, et s'y fortifiant comme en Amérique, finirait par devenir indépendante de ses ancêtres indigènes et de ses parens européens. Renvoyons les doctes inventeurs de pareilles balivernes aux Anglais eux-mêmes, qui, plus intéressés que personne à cette affaire, savent fort ce qu'ils ont ou n'ont pas à craindre de leurs fils et de leurs descendans. Les Anglais, nés

dans l'Inde, ne formeront toujours qu'une très-faible partie de la population, et la masse aborigène les absorbera toujours. Si cette portion européenne prétendait à l'indépendance, on rirait de leur prétention : la mère-patrie garantit seule leur existence et fait seule leur force. Si, à Madras, Bombay, Calcutta, de sévères restrictions entravent la liberté de la presse, ce n'est certespas dans la crainte d'une insurrection de créoles, mais bien plutôt pour qu'une immense population étrangère, pénétrant le secret des divisions intestines soulevées entre les Européens, ne connaisse pas toute la faiblesse de ses dominateurs, et ne déchire pas le voile mystérieux dont se couvre à ses yeux le pouvoir qui la régit.

Lors de la guerre des Birmans, on a cru pouvoir encore menacer les Anglais d'une ruine imminente. On a cru voir ce grand nuage sortir des marécages de l'Orient; et, long-temps retenu, comme ces vapeurs suspendues sur le front des vastes forêts, écraser enfin la domination britannique. Mais à peine cette menace s'est-elle élevée sur l'horizon, qu'au lieu de se répandre sur les possessions anglaises, elle a dévasté avec la violence de l'ouragan le sol maternel dont les exhalaisons contagieuses l'avaient fait naître. Le léopard britannique peut dormir long-temps en paix; l'éléphant blanc que l'on adore à Rangoun ne le foulera pas de long-temps aux pieds.

Les Birmans, que les dialectes indiens nomment *Barmas*, sont situés, comme nous venons de le dire, à l'orient des possessions de la Compagnie anglaise. On

a singulièrement exagéré l'importance de ce peuple, devenu maître d'une région occupée par des tribus sauvages étrangères à leurs dominateurs et mal façonnées à la servitude. C'est par les terres d'Arakan, habitées par une population connue sous le nom de Roukheng, que les Birmans touchent de plus près aux établissemens britanniques. D'après les traditions des Birmans, l'Arakan est leur véritable patrie.

Les habitans civilisés de ces régions, situées entre l'Inde, le Thibet et la Chine, sont une race d'hommes qui n'a rien du caractère, des mœurs et des habitudes de l'Indostan. Beaucoup plus rapprochés des Chinois, et même des Thibétains, ils suivent la religion de Bouddha, originaire de l'Inde, à l'exception des tribus sauvages répandues en foule sur ces vastes contrées.

On a beaucoup parlé d'une alliance projetée entre les Sikhs, Mahrattes et Birmans, contre la domination anglaise; coalition que la grande distance des lieux, les différences de religion et de langage rendraient peu redoutable pour la Grande-Bretagne. Ce n'est pas cette alliance contre nature, mais le progrès de la puissance des Sikhs, que l'Angleterre doit craindre. Une telle alliance ne serait même pas dans les intérêts des indigènes d'un pays que l'invasion étrangère a si souvent conquis, et qui n'échapperait à la domination anglaise que pour tomber sous le joug des Birmans.

Il est difficile de préciser, d'après les relations anglaises et françaises, le véritable caractère des Birmans, qu'on nous représente tantôt comme des guerriers d'une intrépidité sans égale, tantôt comme des hommes

un peu moins efféminés seulement que les Siamois, mais empreints de cette pusillanimité politique, caractère général de tous les peuples qui se rapprochent plus ou moins de la nation chinoise. Suivant les uns, leur nombre est considérable; suivant les autres, ils sont très-clairsemés dans des régions encore incultes et barbares : c'est entre ces exagérations diverses que la vérité doit se trouver.

Quoi qu'il en soit, si la guerre se renouvelait entre ce peuple et la Compagnie anglaise, obligée de franchir pour l'atteindre les plaines insalubres et marécageuses qui le protègent, cette lutte serait funeste au pouvoir anglais. Cet intérêt éloigné, qui l'occuperait presque exclusivement, l'empêcherait de consacrer à ses affaires principales dans l'Inde toute l'attention qu'elles exigent. Or, si en se prolongeant cette lutte n'amenait pas de résultats décisifs, il serait possible qu'elle réveillât les espérances assoupies des Mahrattes, et donnât aux Sikhs le temps de se fortifier et de s'étendre. Aussi le gouvernement a-t-il montré la plus grande répugnance à repousser les Birmans, les armes à la main, et dans cette guerre, entreprise contre son gré, il n'a porté aucun projet d'agrandissement nouveau, si ce n'est pour l'Arakan et quelques points nécessaires à sa sécurité future. On peut ajouter même que l'impérieuse nécessité l'a seule porté à entreprendre une expédition qui rendait son contact avec les Birmans plus immédiat, et lui offrait un danger et un écueil dans le cas même du succès. Le gouverneur général de l'Inde, sir Arthur Paget, s'est vu en butte à

une accusation qui, selon toute apparence, est de la plus haute injustice. Ses succès ont paru aussi malheureux que des revers; et l'on a été sur le point de lui faire expier le bonheur de ses armes. L'Angleterre sait mieux que toute autre puissance, que l'esprit d'envahissement n'a point de bornes; qu'une conquête entraîne nécessairement une nouvelle conquête, et que c'est ainsi que les plus grands empires ont croulé en s'étendant. Si cette prudence supérieure manquait un jour à la Compagnie anglaise, il est probable que l'on verrait tomber à son tour ce colosse aux pieds d'argile.

Des officiers de l'armée de Napoléon, des Russes, et des Anglais même, ont passé, dit-on, à la solde de l'empereur des Birmans, commandent ses armées en sous-ordre et les exercent à la discipline européenne. Mais les peuples que régissent les institutions de Bouddha sont moins propres à un tel régime que les Mahométans eux-mêmes; et, s'il y a quelque vérité dans ce rapport, il est probable que la renommée l'a singulièrement grossie. Mais ce dont on ne peut disconvenir, c'est que cette foule de soldats et d'officiers élevés à l'école de Bonaparte, répandent et font germer dans les différens pays où ils se trouvent disséminés, en Amérique, chez les Musulmans, dans l'Asie païenne, la haine de l'Angleterre. Ils y jettent quelques notions de tactique européenne, et corrigent, jusqu'à un certain point, l'extrême imperfection de l'artillerie orientale.

Il y a dans l'Asie une autre puissance établie dans la péninsule des Malais, à Malacca, et répandue surtout

dans les îles de la mer du Sud, depuis Java et Bornéo jusqu'aux Philippines. Cette race, jadis conquérante d'une population indigène de noirs, s'étend par de nombreuses ramifications jusqu'aux îles des Amis et de la Nouvelle-Zélande. Ce sont les innombrables tribus des Malais, d'une constitution souple et svelte, flexibles dans leur port comme les fils de l'Indus et du Gange; mais joignant à ces caractères ceux qui distinguent la race chinoise, et surtout une idéalité particulière qui domine et harmonise ces traits irréguliers et délicats où règne une mollesse et une grace en apparence efféminée. Mais que les passions du Malais se réveillent, le tigre s'élance moins terrible du sein des ombrages de la forêt native; le chacal aux lugubres hurlemens est moins redoutable. Il assouvirait sa vengeance sur les cadavres même de ses ennemis. Un génie sauvage, un instinct féroce se trahissent toujours chez ces peuples; et le plus lettré des Javanais, celui qui connaît le mieux le Kavi ou style orné de ses grands écrivains, ne peut pas même s'en défaire.

Les tribus les plus nombreuses et les plus civilisées de ces Malais, vivent en frémissant sous le sceptre de la Hollande: joug qu'ils supportent avec colère, ce qui les fait accuser de mauvaise foi par leurs dominateurs. Ceux qui ne suivent ni les rits brahmaniques ni ceux de la religion de Bouddha (le nombre en est aujourd'hui très-limité) pratiquent sans fanatisme et avec beaucoup de relâchement, le culte de Mahomet. D'autres sont chrétiens, ou du moins se nomment chrétiens. Les vues des Anglais sur ces insulaires, quoique l'Eu-

rope n'y puisse avoir qu'un intérêt commercial très-éloigné, méritent sans doute de fixer l'attention.

Large dans ses conceptions politiques, l'Angleterre ne se montre généreuse que par suite d'un profond calcul. Quand elle a cédé au gouvernement des Pays-Bas la possession magnifique de l'île de Java, ce n'a été qu'en connaissance de cause, après avoir bien pesé les résultats de sa générosité même, qu'elle a laissé échapper de ses mains cette perle de l'Océan. Elle a été unanimement regrettée des indigènes. Quoique le baron Van der Capellen, ancien vice-roi, joigne à l'élévation du caractère la douceur de l'administration, et que sa conduite publique et privée annonce à la foi les principes de l'homme d'honneur et un esprit distingué, l'influence morale de son prédécesseur, sir Stamford Raffles, et celle de la Grande-Bretagne subsistent encore dans ces climats, soumis à la domination matérielle de la Hollande. Les Malais ont reconnu dans le gouvernement anglais une puissance solidement assise et sans inquiétude sur l'avenir, qui marche avec circonspection, mais d'un pas ferme vers un but assuré, généreuse et magnifique au besoin, quoique presque toujours dans des vues intéressées.

La puissance hollandaise au contraire, qui se montra jadis oppressive dans ses relations avec les indigènes, aujourd'hui contrainte et restreinte, lutte péniblement contre l'antique aversion qu'elle inspire aux Malais et le souvenir récent de la domination anglaise. La Grande-Bretagne s'est réservé, comme une annexe de l'Inde, l'île de Ceylan, paradis terrestre, île de science et de

volupté, où elle va consulter les lois de Bouddha pour régir les habitans selon leur esprit, tout en leur faisant sentir d'une manière habile et graduée les avantages des institutions judiciaires de l'Europe. M. Johnstoun, dans son administration judiciaire aussi sage qu'éclairée, a su atteindre ce but avec une admirable prudence et une égale humanité. L'Angleterre, en se dessaisissant de Java, n'a rien oublié de ce qui pouvait lui assurer une nombreuse clientelle en des régions dont elle a cédé la propriété matérielle en s'en réservant la propriété morale. C'est une bien profonde politique, que de confier à une puissance rivale le gouvernement d'un pays, et le faire ainsi détester des habitans en se faisant regretter soi-même.

Au milieu de ce vaste Océan, sommeillent, si j'ose employer cette image orientale, les opulentes Philippines et les îles Marianes, encore possédées par l'Espagne; l'Angleterre pourrait d'un coup de trident faire passer ces possessions sous sa puissance; mais elle n'a aucun motif pour les ambitionner aujourd'hui. Ce n'est que dans le cas improbable, ou même impossible, d'une guerre américaine où l'Espagne fût engagée, que les Anglais auraient un intérêt direct à se rendre maîtres d'une possession intermédiaire entre l'Amérique, la Chine, Java et l'Inde.

Ils sont parvenus à transplanter dans quelques-unes des îles de la mer du Sud, au milieu desquelles certaines tribus malaises avaient établi leur domination, le christianisme de leurs missionnaires méthodistes et puritains, que les Hindous ont repoussé avec tant de per-

sévérance; de ce nombre sont l'île célèbre d'Otaïti, la plus riante et la plus voluptueuse des filles de l'Océan, la gayadère des mers; et l'île d'Owayhee, où le capitaine Cook fut assassiné. L'ardeur méthodistique n'a même pas reculé devant les cannibales de la Nouvelle-Zélande. Là le christianisme est faible et fleurit à peine. Le protestantisme ne suffit pas pour attirer et fixer l'inquiet génie des indigènes. Tel qu'il est il peut favoriser la puissance anglaise et les immenses projets de colonisation et de culture industrielle que ce peuple fait entrer en première ligne dans toutes ses entreprises.

Nous venons de jeter un coup d'œil général sur la domination morale et les ressources de la marine marchande de la Grande-Bretagne, dans ces régions éloignées où nulle autre puissance européenne ne semble pouvoir l'atteindre. Quelle est la marine qui pourrait rivaliser avec elle? Les Ousbecks seuls, excités par la Russie, pourraient inquiéter le Haut-Hindoustan par leurs incursions, si les Sikhs ne s'élevaient devant eux comme une formidable barrière. Partout ailleurs il n'existe aucune action vraiment rivale de celle de l'Angleterre. La France n'insurgera plus l'Inde. Les possessions portugaises et hollandaises végètent sous la protection du léopard anglais.

Vers le Nord un autre spectacle s'offre à nos regards. La Chine est un monde à part; c'est le point de contact entre le plus grand colosse maritime et le plus grand colosse continental qui aient jamais pesé sur la terre. Mais il est aisé de sentir que si la Russie et l'An-

gleterre ne se rencontraient que du côté de la Chine, ces deux puissances auraient peu de dangers à craindre.

Il est impossible que des Européens possèdent la Chine; non que le patriotisme et l'énergie des habitans opposent aucun obstacle à la conquête, mais parce qu'il faudrait acclimater dans ce pays une armée conquérante qui y deviendrait nationale comme celle des Mantchoux, souverains aujourd'hui de ces vastes domaines. Les seules forces indigènes ne suffiraient pas à en assurrer la possession Jamais peuple n'eut moins de vertus militaires. Prédestinée à être conquise par les hordes du Nord, sous condition que les vainqueurs se soumettent à l'antique civilisation des vaincus, la Chine ne souffre de culture morale, de politique, de gouvernement que ceux qu'elle-même a enfantés.

Les Chinois, qui se méfient des étrangers avec une si constante inquiétude, voient d'un œil plus jaloux encore les établissemens armés de la compagnie des Indes, vers le Thibet, que les forces russes, campées en Sibérie. L'éloignement des lieux empêche la Chine de rien redouter de ce côté; et l'empire du Milieu accueille les Moscovites beaucoup plus favorablement que les Anglais. Les premiers ont un collège à Pékin, et font avec ce pays un commerce régulier de caravanes, tandis que le négoce maritime des Anglais est soumis à beaucoup d'entraves; tous les abords par terre leur sont sévèrement interdits. Maîtres du Nepal, de Silhet, d'Assam, ils cernent les contrées du Dalaï Lama, que la Chine protège. La guerre des Birmans a dû retentir dans le Younnan, le long des frontières

occidentales de l'empire du Milieu, dans ces vastes et hautes régions montagneuses, où se frayait sous les rajahs indiens d'Ayodhya (Oude), ainsi que sous les Mogols, conquérans de l'Inde et de la Chine, une route qui semble impraticable aujourd'hui. C'est cette route que les Anglais dévorent d'un œil non moins avide que les débouchés du grand et du petit Thibet, par où ils pourraient se trouver en communication avec les Ousbecks et les Chinois des deux Bucharies, habitans de la vaste région de la Bactriane à l'occident ainsi que de la région plus fertile de Cashgar, Khotan et Yarkhand à l'orient du mont Imaüs qui divise les deux Scythies, dont la partie orientale, deux cents ans avant l'ère chrétienne, appartenait déjà à l'empire des Sères.

La Chine ne présente à la Russie et à l'Angleterre que des intérêts purement mercantiles, sans intérêt politique d'aucune importance. Ces deux nations souffrent très-patiemment l'orgueil d'un gouvernement qui, recevant de la Grande-Bretagne et de la Russie des ambassades et des présens, les regarde comme tributaires et vassales. Quand le besoin du gain est la passion dominante des gouvernemens, la fierté se tait devant l'espoir du lucre; et un homme tel que lord Amherst, en se refusant à des génuflexions et un cérémonial, seuls moyens de pénétrer dans un pays irrévocablement fermé à la superbe étrangère, devient facilement ridicule.

Nous venons d'explorer l'Asie orientale et les intérêts européens qui s'y débattent. Passons maintenant aux régions occidentales du même pays. Là se disputent

des intérêts bien plus importans, mais que l'on ne pourra comprendre que si l'on embrasse dans leur ensemble les relations de la Grande-Bretagne avec l'extrême Orient.

CHAPITRE III.

De la Perse dans ses rapports avec la Russie et l'Angleterre.

Quelles que puissent être les vues de l'Angleterre sur l'Asie orientale, il n'y a donc que la Russie et la Hollande qui aient à les redouter ; l'une à cause de ses rapports avec la Chine, l'autre à cause de ses relations dans la mer du Sud. Quittons ces régions où le mahométisme joue un rôle secondaire, sans importance politique, et passons aux contrées occidentales. Examinons si les puissances mahométanes ne pourront pas réagir sur les intérêts britanniques dans l'Inde ; et, contre-balançant l'influence anglaise, l'atténuant par conséquent, remplir ainsi le but des puissances européennes.

Le commerce des Anglais dans les Indes orientales et dans la mer Rouge, les met en rapport avec la contrée de Mascate, le pays arrosé par l'Euphrate, devenu un pachalic, et toutes les côtes de l'Arabie heureuse. Ils y rencontrent les combinaisons du commerce français, mais à un faible degré d'importance politique, et susceptibles seulement d'en acquérir par une alliance étroite avec l'Egypte. On sait que l'avortement de la fameuse expédition de Bonaparte, qui, sur les rives de

la mer Rouge, dévorait les plaines de l'Indostan de ses avides et lointains regards, a dispensé les Anglais du soin de surveiller la France de ce côté. Sous ce rapport les rivalités inévitables, et qui ne cesseront pas tant qu'un peuple s'appellera Anglais et un autre peuple Français; ces rivalités, nées d'une opposition d'intérêts qui suscitent entre eux une éternelle jalousie, ne présentent en ce moment aucune majeure importance.

Il n'en est pas de même pour la Perse et le pays des Afghans. La politique française, qui, déjà sous Napoléon, avait tenté quelques combinaisons de ce côté, et envoyé vers ces régions l'ambassade du général Gardane, peut essayer encore de pareilles tentatives. La nature même des choses semblait engager la France à faire cause commune avec la Russie, lorsque, sous le voile de la paix, cette puissance voulut y étendre son influence. Avant l'explosion des hostilités entre les troupes du Shah et celles du Czar, la politique persane se trouvait partagée dans son inquiétude entre la Russie et l'Angleterre, rivales formidables auxquelles elle ne pouvait rien refuser. Incapable de prendre aucun parti, portée par son penchant et son intérêt à favoriser l'Angleterre, rejetée vers d'autres projets par la terreur que lui inspiraient les Russes, elle ne savait que résoudre, et semblait toujours prête à attaquer ou protéger, menacer ou défendre la puissance de la Grande-Bretagne aux Indes. Aujourd'hui que la guerre est déclarée, comme la Russie et l'Angleterre, malgré l'opposition de leurs intérêts, sont unies dans la cause

des Grecs, la Grande-Bretagne se trouve avoir les mains liées par rapport à la Perse, son alliée naturelle tant qu'elle reste indépendante, son ennemie forcée dès qu'elle devient tributaire de la Russie, soit de nom, soit de fait : situation équivoque et contre nature, qui admet les plus bizarres complications.

Les intérêts de la France, par rapport à la Perse, sont, comme nous l'avons dit, plutôt russes qu'anglais. Cela est vrai par rapport à la rivalité de la France et du pouvoir maritime de l'Angleterre, adossée à ses possessions indiennes. Cela est moins exact, depuis que la guerre a éclaté entre la Russie et la Porte ottomane. Quoique la Russie ne puisse pas inspirer à la France les mêmes craintes qu'à l'Autriche et même à la Prusse, il ne nous est pas indifférent toutefois de savoir si le Turc ou le Moscovite règne à Constantinople. La France, dans cette question, est forcé de graviter vers l'Angleterre, sans que ses intérêts maritimes y soient aussi fortement engagés que ceux de cette puissance, sans qu'elle ait les mêmes motifs continentaux que l'Autriche et le reste de l'Allemagne.

Beaucoup de fautes commises par les Persans et les Ottomans ont semblé favoriser jusqu'ici la Russie, et empêcher l'Angleterre de se prononcer ouvertement et énergiquement pour les intérêts de l'une ou l'autre de ces nations, vers lesquelles la force des choses la fait pencher. Il y a long-temps que les Anglais soupçonnent la Russie de semer habilement des germes de discorde entre elle et la Perse, pour forcer celle-ci à se laisser entraîner aux élans d'un courroux téméraire, tout en

redoutant les effets de ce courroux même : il faut voir en effet quelle crainte mal déguisée sous un faux air de bravoure anime, irrite et retient les conseils de Téhéran, lorsque le Shah jette le gant à son ennemi caché, avec lequel il vivait publiquement en paix. Cependant la Russie a mis tant d'adresse dans ses manœuvres, la Perse tant de forfanterie, de poltronnerie et d'imprudence dans les siennes, que le résident anglais à la cour de Téhéran, au lieu de dénoncer la Russie à son gouvernement, s'est vu forcé de dénoncer la Perse ; ce qui a enchaîné les premiers pas de la politique anglaise dans cette grande affaire.

Ce n'est pas tout. La Russie est intimement convaincue que l'Angleterre diffère autant qu'il est en elle à se prononcer sous ce rapport. Une guerre populaire à Saint-Pétersbourg, ne l'est nullement à Londres, ni dans le cabinet de Saint-James. Qu'arrive-t-il de cet état de choses? Pendant que la Russie s'avance au sein des provinces persanes, ou menace comme aujourd'hui les principautés valaque et moldave, l'Angleterre négocie. La Russie, de son côté, connaissant le nœud de toute cette affaire, et n'ignorant pas que l'épée seule peut le trancher, s'indigne de ce qu'elle appelle en Orient la perfidie anglaise, ne tient nul compte à la Grande-Bretagne de sa neutralité dans l'affaire de la Perse, et semble toujours prête à la provoquer à la guerre, décidée à voir jusqu'où elle pourra porter la patience. Si l'on n'avait pas à Saint-Pétersbourg la conviction des événemens futurs qui entraîneront l'une vers l'autre la Russie et l'Angleterre, on y loue-

rait la neutralité anglaise dans l'affaire de la Perse au lieu de se plaindre si vivement de la prétendue perfidie des Anglais, excitant, dit-on, l'invasion d'Abbas Mirza dans le Caucase, et inspirant aux Persans des desseins qu'ils exécutent avec maladresse, et de manière à forcer l'Angleterre à désavouer une intrigue compromise par une explosion trop prompte et trop gauche pour que les conseils de Saint-James ne désavouent pas leur allié naturel.

Le fait est que l'Angleterre, tout en cherchant à entretenir en Perse une haine sourde contre le nom moscovite, et une crainte plus forte encore de ce nom, redoute beaucoup trop les éclats de cette haine et les folies de cette peur, pour ne pas essayer de suspendre aussi long temps que possible toute querelle sérieuse entre la Perse et la Russie. L'Angleterre veut la paix en Orient, comme la Russie y veut la guerre, parce que l'une et l'autre trouvent leur profit dans cet état opposé de choses. Si les Russes taxent les Anglais de perfidie, dans les affaires d'Orient, c'est seulement comme suspendant des hostilités qui seules peuvent introduire le Czar en Perse, à la tête de ses bandes victorieuses, et faire fuir devant elles les soldats démoralisés de Feth-Ali-Shah.

La Perse, qui a tout à craindre de la Russie, n'a rien à redouter des Anglais. Jamais le gouvernement britannique ne voudra attaquer celui du Shah. Mais la formidable épée du Czar, constamment suspendue sur les plaines d'Iran, est prête à frapper au cœur ce vaste empire. Téhéran ne l'ignore pas. Avant les hostilités,

le Czar y était flatté, caressé par la politique persane; et les Anglais, que l'on favorisait davantage en secret, étaient loin d'être les objets d'une distinction aussi éclatante. Cette humiliation, plus apparente que réelle, n'a pas révolté les fiers insulaires, peuple commerçant qui sait proportionner sa patience à ses profits : certain de se redresser avec orgueil, dès qu'une complication d'intérêts plus urgente annoncerait le moment où le nœud impossible à dénouer devrait être rompu. C'est alors, et à la dernière extrémité seulement, qu'on verra s'éveiller le léopard; sa griffe sanglante marquera son empreinte, et la terre tremblera sous ses pas. Tel la mythologie nous offre le combat de l'aigle et du dragon, dont les terribles embrassemens s'enlacent avec une intimité si étrange et si merveilleuse, que leurs membres se confondent, qu'ils semblent échanger leurs diverses natures dans une constante métamorphose, et que vous diriez un seul être occupé à creuser ses propres entrailles, et à en faire jaillir sans cesse des forces nouvelles.

Depuis long-temps les Persans devaient regarder comme un objet de la plus haute importance de se faire une armée soumise à la discipline européenne. Seule, de toutes les puissances orientales, la Perse avait vivement senti la nécessité et les avantages de nos arts, de notre industrie, spécialement de notre tactique. Dans le fait, les Turcs y étaient encore plus intéressés. Mais pour les plier à cette nouveauté, pour façonner leur ignorance obstinée, il a fallu la volonté de fer du sultan Mahmoud. Seul il pouvait étouffer les janis-

saires dans une mer de sang, et écraser cette garde prétorienne dont le trône ottoman était circonvenu et la Perse à peu près exempte. Remarquons en outre que le Divan de la sublime Porte, en invoquant la fidélité de ses sujets, se garde bien de s'appuyer sur la nouvelle discipline qu'il a introduite dans quelques parties de son armée, et ne s'adresse qu'aux mœurs turques, à l'antique énergie, aux vieux préjugés, au vieil enthousiasme : ce n'est qu'à cet appel qu'un Ottoman répond ; le seul fanatisme peut secouer son orgueil indolent, et l'arracher à l'apathie de l'intelligence qui distingue sa race superbe. Au contraire le souverain de l'Iran ne trouve qu'obéissance et docilité parmi les habitans de ses vastes états ; il ne les convoque aux armes qu'au nom de sa puissance et de leur devoir ; et les trouve nécessairement beaucoup plus aptes à subir le joug de notre discipline militaire fondée sur l'obéissance passive.

La domination absolue offre donc à l'empereur persan une prise facile ; il ne peut craindre que les intrigues de son sérail, la révolte des satrapes et la guerre civile allumée dans sa propre famille. Dangers auxquels Feth Ali-Shah s'est vu moins exposé que ses prédécesseurs. Cette tranquillité de son royaume lui a permis d'envoyer dans les régions gouvernées par la discipline européenne des négociateurs et des marchands qui, traversant les Indes, la Russie, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, en y séjournant, ont pu étudier l'Europe et importer dans leur patrie le résultat de ces observations industrielles. Il n'y a pas

jusqu'aux procédés lithographiques que la Perse n'ait connus par ce moyen.

Le souverain actuel de cet empire, qui s'occupait activement de son organisation militaire, se voyait secondé par la politique anglaise, dont le vœu naturel était d'opposer à la Russie et à ses projets sur l'Asie centrale, une insurmontable barrière. Aussi la Grande-Bretagne s'est-elle efforcée de bannir des troupes du Shah tout officier qui ne fût pas anglais ; elle a surtout frappé de bannissement les militaires qui ont servi dans les armées de Napoléon, et la plupart de ces officiers qui s'étant engagés au service d'Abbas-Mirza et de son frère, se sont vus forcés de quitter l'armée que leurs travaux et leurs soins avaient contribué à organiser. L'Angleterre n'ignorait pas l'esprit qui animait ces militaires; elle craignait surtout la combinaison possible et probable des intérêts français et russes dans cette partie de l'Asie.

L'organisation militaire de la Perse sur le pied de la discipline européenne, avait éveillé depuis long-temps l'attention inquiète de la Russie. Il semblait que l'astre d'Iran menaçât les hauteurs du Caucase, occupé en partie par des tribus mahométanes habituées à une vie indépendante et asservies par la main puissante du général Yermoloff; la Perse paraissait s'indigner de voir un bras profane s'étendre menaçant sur les régions situées au midi du Kour et de la mer Caspienne; à l'aspect de cette audace, Abbas-Mirza, malgré son admiration pour la Russie, frémissait comme le coursier qui appelle les combats. De toutes les frontières

d'Iran partit un long cri contre Yermoloff. Tant que la Russie crut devoir inspirer à la Perse cette alternative de terreur et d'indignation, elle maintint Yermoloff à son poste. Mais dès que les lointaines foudres de la guerre retentirent sourdement, elle le rappela, comme pour ôter tout prétexte à la colère d'Iran. Elle céda pour avoir l'air de préférer à la guerre une paix que ses vœux secrets repoussaient. L'imprudence persane crut voir dans cette modération ou cette adresse, l'effet d'une crainte que rien ne pouvait inspirer à la Russie. Antagoniste du géant, ce David provoqua le Goliath de la Moscovie; mais la force manquait à l'agresseur. Abbas-Mirza succombe, et grand dans sa défaite, Darius nouveau, il admire l'opulente industrie de son vainqueur. Pour son père, incapable de comprendre les mouvemens d'une grande ame, cette admiration est un crime.

Avant ces événemens, des officiers russes, encouragés par Yermoloff, qui lui-même s'était rendu à Téhéran, avaient fait agréer leurs services à Feth-Ali-Shah, pour discipliner ses armées, c'est-à-dire pour y fomenter un parti russe, contraire aux intérêts de l'Angleterre. Celle-ci n'avait pu s'y opposer; tant le voisinage russe inspirait de terreur aux Persans. Dans leur pays, deux politiques étaient en présence; d'un côté la politique moscovite, qui cherchait à s'assurer la direction de cette organisation européenne des armées persanes qu'elle ne pouvait empêcher: d'un autre, la politique anglaise, alliée naturelle de l'Iran, mais craignant toujours de compromettre cette al-

liance par une guerre avec la Russie; guerre qui asservissant la Perse à la Russie, et confondant les interêts moscovites et persans, aurait tourné contre la Grande-Bretagne les forces de ces deux empires. Telle est la situation présente des affaires. Si la Russie triomphe à Téhéran, l'Angleterre est contrainte à se retirer des conseils intimes du Shah, au grand regret des deux partis, forcés d'isoler leurs intérêts que la nature des choses réunit et assimile.

Dans cette partie du continent asiatique, ainsi luttent la Russie et la Grande-Bretagne : telle est l'avant-scène du drame. Mais si l'Angleterre semble avoir la prépondérance en Perse, lorsque la paix y règne et que l'empereur n'est pas forcé d'adopter des mesures contraires à ses vues; elle a complètement le dessous dans la Bucharie et dans l'ancien Afghanistan, que les Sikhs possèdent aujourd'hui. D'une part ces derniers, de l'autre les Chinois, s'opposent à ce que l'Angleterre communique avec les Buchares, qu'un intérêt naturel prédisposerait en sa faveur; mais la terreur du nom russe, si forte dans la Perse, l'est encore plus pour les Khans de cette vaste région. L'infortuné Moorcroft, qui avait pénétré jusqu'à Bokhara et reprenait déjà la route de l'Inde anglaise, est tombé victime déplorable de son zèle pour les sciences, et de son amour pour les intérêts politiques et commerciaux de sa patrie.

Les troupes buchares forment une armée irrégulière, qui ne souffre pas plus que les Ottomans la discipline européenne. Nous voulons parler des Ousbecks, vainqueurs des anciens Buchares, et non des Buchares pro-

prement dits, race marchande, asservie, incapable de porter les armes. Quant aux Ousbecks, rien de plus facile que de les soumettre à une organisation militaire semblable à celle des Kosacks, si la Russie voulait porter son attention de ce côté. Elle n'aurait pour cela qu'à enflammer la cupidité des Kirgises, parens et voisins des Ousbecks : depuis long-temps vassaux libres de la couronne impériale, dévoués à la Russie, ils pourraient aisément exciter, par l'attrait de nouvelles conquêtes, l'ardeur martiale de ces tribus Ousbèques, campées plutôt qu'établies dans la Bucharie. L'ambassade russe, envoyée récemment dans ces contrées, semblait avoir pour but de calmer la frayeur que le nom moscovite inspirait aux Ousbecks, et de leur faire entrevoir la possibilité d'une alliance contractée pour entreprendre de glorieuses expéditions lointaines. En même temps, si l'on étendait les relations de commerce entre les trésors de l'Inde et ceux de la Sibérie, les Ousbecks, intermédiaires indispensables de ce trafic, sentiraient s'exalter chez eux la soif innée de l'or, et leurs regards se tourneraient vers une région que les Tartares semblent avoir oubliée depuis l'époque de Timour-le-Grand.

Ce qui fait la force des Khans de Khiva et de Bokhara, c'est moins encore la fertilité des Oasis, baignées par l'Oxus et le Jaxarte, que le sable stérile des déserts qui les environnent. Mais, si les ombrageux possesseurs de l'ancienne Transoxane étaient encore poussés par la crainte aux actions féroces dont se souillèrent leurs ancêtres lorsque le czar Pierre-le-Grand voulut

faire explorer les embouchures de l'Oxus et du Jaxarte par une ambassade soutenue de trop faibles troupes, le coursier léger du Kosack et du Kirgise parcourrait sans peine la mer mobile de ces sables. Dans le cas d'une résistance des Ousbecks, la Russie, forcée d'opposer à leurs bandes légères ses troupes de même espèce, donnerait la main aux Sikhs, dominateurs actuels du pays des Afghans et de l'Inde supérieure. Dès lors tout dépendrait et de la stabilité de l'empire sikhe dans l'Afghanistan, et du point de vue sous lequel les fils de Nanak pourraient envisager l'utilité d'une alliance offensive ou défensive, soit avec la Russie, soit avec la Grande-Bretagne.

On sait quelle mortelle frayeur inspirèrent aux Anglais, il y a quelques années, les démonstrations du prince belliqueux des Afghans, également hostile aux Persans et aux Anglais. Jadis on avait vu des corps nombreux d'Afghans envahir dans le Népal même les contrées voisines des Gorkhas et jusqu'à la ville sainte d'Ayodhya, célèbre dans les fastes mythologiques indiens. Une si redoutable invasion eût pu se renouveler si les Anglais n'y eussent mis bon ordre. On a plus d'une raison de soupçonner que la Compagnie des Indes a fomenté dans cet empire les divisions qui précipitèrent sa ruine et le livrèrent aux armes des Sikhs : résultat imprévu autant que peu conforme aux intérêts de la Grande-Bretagne. Elle voulait bien exciter les Sikhs contre les Afghans, armer un peuple contre l'autre ; et, se portant pour arbitre de leurs querelles, les entretenir dans une mutuelle impuissance de lui

nuire : mais l'agrandissement des Sikhs aux dépens du pouvoir des Afghans était bien éloigné de ses vues.

Elphinstone fut envoyé à Caboul ; Pottinger, dépêché vers les princes mahométans de l'empire du Sinde, sur les bords de l'Indus, traversa incognito la Perse orientale et se rendit à la cour de Téhéran. Il s'agissait de faire avorter les plans combinés de Napoléon et d'Alexandre, et d'empêcher leur politique de se lier avec celle des Afghans. On voulait en même temps s'instruire des ressources de ce peuple belliqueux, et reconnaître les contrées voisines de la Perse orientale. Nous venons de voir les Anglais punis de leur prévoyance. Les Russes doivent inspirer quelque crainte aux Sikhs, car ils pourraient fomenter des troubles dans l'Afghanistan et y relever l'étendard national. Mais aussi les Moscovites pourraient voir leur intérêt à fortifier les Sikhs, déjà dominateurs d'une partie considérable de l'Inde. Dans tout état de cause, les Anglais n'auront pas gagné grand'chose à la ruine des Afghans et à l'élévation des Sikhs ; à moins que ces derniers, craignant qu'un territoire trop étendu n'affaiblisse leur puissance, ne croient l'alliance anglaise nécessaire pour les maintenir dans leurs conquêtes.

Il semble toutefois que la Compagnie anglaise n'ait pas cru ce dernier résultat probable. Elle a tenté de fomenter dans l'empire des Sikhs les mêmes dissensions intestines qui lui ont réussi dans l'Afghanistan ; mais, en dépit de ces querelles, la puissance militaire de ce peuple continue à s'agrandir. Plusieurs officiers français, expulsés de l'armée persane, par les instigations

anglaises, ont passé chez les Sikhs, comme nous l'avons dit, et organisent leur armée. Ils montrent un penchant prononcé pour les intérêts russes. S'ils parviennent à s'établir dans leur nouvelle patrie, il est à craindre pour les Anglais qu'ils n'excitent les Sikhs à passer les montagnes pour ruiner la puissance des Ousbecks dans la Bucharie méridionale, tandis que les Russes, s'avançant par le nord de la Transoxane, viendraient se joindre aux Sikhs, maîtres de l'Afghanistan.

Considérés dans la réalité des faits, dans la probabilité des événemens, dans la possibilité même des chances, tels sont les intérêts européens dans cette partie du globe; tels sont leurs rapports avec les destinées de l'Orient. Nous allons aborder l'empire ottoman et l'Egypte; et la scène s'agrandissant va nous présenter, plus complètement dépouillée de ses voiles, la politique des grandes puissances.

CHAPITRE III.

De la Porte Ottomane dans les conjonctures actuelles.

Ecoutez les uns; le colosse ottoman touche à la décrépitude. C'est Hercule, enveloppé de la peau du centaure, brûlé d'une flamme dévorante et contagieuse, consumé vivant, et voyant tomber les lambeaux de son corps.

Prêtez l'oreille à ceux-ci. Un nouveau monde moral va bientôt révéler sa force. L'Europe, qui prétend combattre pour la foi, manque de foi. C'est le Musulman au contraire, qui, animé d'une sublime fureur, opérera les merveilles que le christianisme est impuissant à opérer : ce que la loi de Jésus ne peut plus faire, le Coran va l'accomplir.

Ainsi les uns dispersent dans l'espace les cendres de l'empire ottoman, que la flamme intérieure dévore et que le Moscovite détruit; tandis que les autres voient s'élever, des sables de l'Orient, du sein du désert, un vaste ouragan, qui arrache de ses bases le sol même de ces grandes régions, et les précipite sur l'Europe avec leurs flots et leurs montagnes. La vérité ne se trouve ni dans ce rêve de l'ambition, ni dans cet autre rêve d'un mysticisme en délire.

Sans doute la destinée ottomane est suspendue à un fil; l'épée rattachée à un cheveu s'agite sur le front de Damoclès ! Mais ce fil si léger n'aura-t-il pas la souplesse nécessaire à une longue résistance, la vigoureuse élasticité qui vaut un solide appui? N'a-t-on pas vu le navire, faisant eau de toutes parts, s'avancer et toucher la rive? Il est encore vrai de dire que le Musulman assoupi dans la routine de sa foi, n'en est pas dépouillé; qu'il peut se réveiller avec elle, comme au son de la trompette du dernier jour. Mais ce bruit qui l'éveille sonne en effet sa dernière journée : son influence morale sur les choses est anéantie à jamais.

En effet, l'action de Mahomet a été terrible et puissante; mais c'était par la force de l'épée, non par celle de la parole; et sa parole était encore une épée, non celle du Christ, le glaive du céleste amour, mais l'épée qui détruit et foudroie. Un seul mot a fait tout le prestige du mahométisme: *Allah!* mot prononcé avec la rage du monothéisme. C'était le Dieu des Hébreux, qui, après avoir, si l'on ose le dire, passé par la filière des subtilités ariennes, avait fini par se dépouiller de cette métaphysique pour résider, être abstrait et solitaire, au fond de l'inaccessible hauteur des cieux. Il n'y a pas de mystère dans la Divinité du mahométisme; son sein ne renferme aucun monde d'amour, n'embrasse ni l'univers ni l'homme. L'*Homme-Dieu* est une idée incompréhensible pour les sectateurs du Cromwell de la Mecque. La Colombe créatrice est pour eux une énigme sans mot. Pour eux, le Créateur n'étend pas sur les mondes ces ailes de son amour qui couvent et enfan-

tent la création, dont le type éternel reposait dans son sein. Loi sans amour, mais non sans charité ; sans profondeur, mais non sans majesté; sans richesse, quoique portant l'empreinte d'une imagination forte et puissante ; monotone, au milieu de l'éclat discordant de ces couleurs orientales, qui, pour me servir de l'hyperbole connue, hurlent de se rencontrer : la foi musulmane a conquis dans les intelligences tout ce dont il lui était permis et possible de s'emparer. Dès qu'elle a cessé d'envahir, le talisman de sa force s'est irrévocablement brisé : loi d'agression, si l'agression finit elle n'est plus. Enchaînant ses sectateurs dans les entraves d'un cérémonial à la fois minutieux et grandiose ; simple dans les formes et surchargé dans la pratique, elle ne domine aucun besoin profond de l'ame. Dans les destinées futures de l'espèce humaine, quelles peuvent être désormais l'influence et la signification du Coran?

Voyez le Caliphat; idée toute-puissante qui, chez les Musulmans, assimile le sultan des fidèles au pape des chrétiens. Cette institution, évanouie pour les Arabes, a passée tout entière dans la maison des Ottomans. Parmi les païens aussi, l'on voyait l'état et la religion s'unir ; et le cérémonial de l'une devenir à la fois le cérémonial et la loi de l'autre. Ainsi s'enlacent le lierre et l'ormeau; ainsi les pampres verts de la vigne surchargent et recouvrent le tronc vigoureux du frêne. C'est là un ordre de choses anti-chrétien conservé par le mahométisme, mais dépouillé, dans les états auxquels il sert de base, de cette richesse symbolique du

mysticisme cosmogonique des païens. Tout ce que le prophète a touché, a reçu de lui une force d'abstraction qui aboutit à une aridité infructueuse; mais aussi une vie d'orgueil, qui exalte au dernier point l'enthousiasme. C'était un homme prodigieux que ce Mahomet, si grandiose et si petit, si puissant et si stérile; rocher gigantesque et aride d'où s'échappait la source qui fécondait le désert.

Le Caliphat peut devenir utile aux intérêts ottomans. Ce n'est plus, il est vrai, que la momie desséchée que le Bédouin arrache à son sépulcre de pierre pour entretenir la flamme du foyer domestique, mais c'est un aliment nécessaire; et ces débris même, tout morts qu'ils sont, vont faire vivre la famille arabe. Le pouvoir du Caliphat ne nous apparaît que comme un fantôme; cependant les armées marchent et le suivent. Tel le voyageur égaré s'engage sur les pas du guide lumineux qu'il poursuit; l'aurore paraît, le guide s'est enfui : mais le voyageur a marché, une nuit encore s'est écoulée. Le lendemain éclairera un champ de bataille où vainqueurs et vaincus dorment du même sommeil. Sachons donc ne nous abuser ni sur la force du mahométisme, ni sur sa décadence et sa mort. Il périra sans doute, mais sur les débris d'un monde.

Organes actuels de la loi du prophète, les Turcs ont apporté des dernières limites de l'Orient, qui fut leur berceau, les institutions de leurs ancêtres et cette organisation purement militaire et ce système d'une hiérarchie purement administrative que leur imposèrent les monarques chinois, quand les Turcs relevaient

de cette couronne. A mesure que les Ottomans se sont éloignés de la mère-patrie et que le temps s'est écoulé, cet ordre de choses n'a point cessé d'aller en se dégradant. Mille années avant le Christ, nous les voyons fonder l'empire des Hioung-nou, et ébranler de leurs armes les frontières septentrionales et occidentales de l'empire du Milieu. Deux siècles avant l'ère chrétienne, les Hioung-nou se divisent; les Chinois insinuent parmi eux une politique perturbatrice; les nations soumises se révoltent; et les débris de ce peuple vont rejoindre, à travers les steppes de la Sibérie, les tribus finnoises du mont Oural, qui causent cette grande migration des peuples houniques, destructive de l'empire romain.

D'autres hordes de Hioung-nou (et c'était la masse principale) se réfugient et reforment leurs bataillons sauvages dans les retraites inaccessibles du mont Altaï. Là ils prennent le nom de Toukioue ou Turcs. Ils couvrent et enlacent de leurs branches, qui portent divers noms, les fertiles Oasis de la petite Bucharie; leurs racines deviennent vigoureuses et profondes; et bientôt leurs rameaux pleins de sève et de force repoussent les Chinois de leurs conquêtes et de leurs établissemens dans la Sérique. La puissance des Thibétains, en s'élevant dans ces contrées, ne triomphe pas des Turcs. Ils s'avancent dans la grande Bucharie. Les conquérans arabes de la Perse invoquent leurs secours: c'est la fureur d'une terrible milice turque, qui sert les progrès des Califes. L'Europe en sait quelque chose au temps des croisades. Mais, quoique séparés de leur pa-

trie antique par tant de pays et tant de peuples, ils subissent le contre-coup d'une révolution qui la subjugue : la puissance mongole s'établit sur les ruines de la souveraineté des Turcs.

Les Mongols présentent dans l'histoire un phénomène unique. Nation très-inférieure aux Turcs par le nombre, ils doivent une haute puissance à la présence et à l'impulsion d'un homme extraordinaire. On voit ce phénomène sillonner l'horizon oriental d'un long trait de feu, s'éteindre, renaître sous une seconde forme, non moins mystérieuse et non moins éclatante, puis laisser retomber le nom mongol dans son obscurité primitive. Comme Attila se servit des Goths pour ses conquêtes; Dshingiz les faisait avec les armes turques, et Timour l'imita. Il est évident que le peuple conquérant était inférieur au peuple conquis. La seule bizarrerie des destinées a pu faire que les opprimés s'enorgueillissent de la gloire de leurs oppresseurs, et que le Hun Attila, les Mongols Dshingiz et Timour exerçassent sur les vaincus ce merveilleux ascendant du caractère et du génie, qui les signale et les isole. Car leur pouvoir ne reposait pas sur l'affection des tribus qui les avaient vus naître, et rien ne prouve mieux leur force et le grandiose de barbarie qui leur appartiennent.

Aussi dès que le Hun vient à tomber, le Goth se relève; et quand des déchiremens intestins ont anéanti le Mongol, il est remplacé par le Turc. Vous diriez qu'un ouragan terrible a passé sur les cimes d'arbres magnifiques, et qu'après cette furie, se relevant avec plus de magnificence et de fierté, leur tête se dessine

sur le ciel brûlant avec des formes plus altières encore. Partout les nombreux établissemens où la race turque traîne encore son existence attestent sa longévité. Une grande partie de la Sibérie, à l'orient, à l'occident, surtout au midi; l'ancienne Sérique, la Transoxane, la vieille Bactriane, les contrées situées sur les bords de la mer Caspienne, le Caucase, la Russie méridionale, la Crimée, sont encore aujourd'hui peuplées de tribus nombreuses soumises à la Chine et à la Russie; où, comme à Khiva, Ferghana, Bokhara, ne dépendant que d'elles seules; toutes parlant un idiome compréhensible à Constantinople même, quoique l'arabe s'y soit mêlé avec la langue des Ottomans. Ces tribus, qui appartenaient jadis à la domination mongole, ont vu les Mongols s'écrouler autour d'elles, comme une muraille antique s'écroule, et laisse subsister une colonne superbe qui s'élève au milieu de ses ruines, dans son orgueilleuse liberté.

Ce n'est pas tout: sous le nom de Mongols les armées turques ont envahi l'Inde. Là ils ont tour à tour brillé sous de grands empereurs, qui adoptèrent une civilisation persane, sous des monstres à forme humaine, d'une énergie aussi effroyable que leur cruauté: on les a vus ensuite s'éclipser peu à peu. Mais si le trône de Delhi a trouvé sa décadence, on a vu dans la Péninsule les débris de la puissance turque, vainement frappés et écrasés, s'agiter encore avec la vivacité du serpent, dont les tronçons se rapprochent et semblent vouloir revivre en autant de serpens nouveaux. Sous Tippoo-Saëb, quelle force de vie animait encore les débris de cette puissance!

De nombreuses hordes de Turcomans établissent en Perse leurs tentes nomades, sur les bords de la mer Caspienne, dans l'Arménie persane, dans la partie persane du pays des Kourdes, le long des rives de l'Euphrate, et dans la Perse méridionale. Une de ces tribus, celle des Kadjars, a opéré la dernière révolution qui a fait monter sur le trône les souverains actuels de la Perse, Turcs d'origine. C'est bien une race parente de la race ottomane qui tient asservi le royaume d'Iran; et l'on peut expliquer par là les communications devenues plus faciles entre ces monarques et le sultan de Constantinople, en dépit de l'aveugle fureur qui anime les uns contre les autres les sectateurs d'Ali et ceux d'Omar. La Russie se ressent aujourd'hui de cette affinité entre les cours de Téhéran et de Constantinople. Peut-être aussi se servira-t-elle de cette parenté comme d'un ressort politique pour relever sur les débris du pouvoir des Kadjars, soutenus par la politique anglaise, une force nationale persane qui doive son existence aux armes moscovites.

On n'ignore pas que les Turcs, malgré l'infériorité de leur nombre en beaucoup de contrées, y maintiennent leur pouvoir, que n'ont pu ébranler ni leurs dissensions intestines, éclatant par la révolte des pachas, ni les insurrections populaires et de la Grèce et de plusieurs tribus kourdes et arabes. L'Ottoman se croit né pour dominer; de là sa force, qui subsiste au sein de la mollesse; sa sécurité, malgré le petit nombre de ses troupes; et cette audacieuse insouciance, qui avait laissé se fortifier en Egypte, pendant des siècles, une milice

étrangère, que le pacha actuel vient d'étouffer dans le sang. Malgré la conscience de sa faiblesse, le sultan ne doute de rien ; le double orgueil du Calife et de l'Ottoman lui ferment la route du désespoir.

Ces hordes qu'on appelle Tartares et qui reconnaissent la suprématie russe, habitans de Kasan, d'Astracan, de la Crimée, tous Turcs de race et de langage, mahométans comme leurs compatriotes turcs du Caucase, sont disciplinés, enrégimentés, gouvernés par la Russie, qui caresse les tribus turques des Khirgises, déjà ses vassales, et porte ses vues sur les tribus turques des Ousbecks dans les Khanats indépendans de Khiva, Bokhara et Ferghana. Peut-être n'existe-t-il aucun lien entre toute cette population et la sublime Porte ; mais comme les Slaves de la Turquie, de la Hongrie et de l'Allemagne composent, avec les Slaves indépendans de la Russie et de la Pologne, une masse homogène par les mœurs et le langage, il existe une communauté pareille et irrécusable entre les innombrables hordes turques, depuis les frontières de la Chine jusqu'aux portes de Constantinople. Quelle sympathie les réunit? Qui oserait fixer ces rapports secrets ou affirmer qu'ils ne sont pas? Rien n'est développé ; tout peut se développer plus tard : dès qu'un germe existe, ne pensez pas qu'il soit réservé à un avortement stérile.

Il ne faut s'exagérer, je le répète, ni la faiblesse ni la force de l'empire ottoman. Puisque l'ensemble des choses s'est ainsi éclairci à nos yeux, engageons-nous dans la question même. Discutons-la nettement

et avec ordre ; voyons-la telle qu'elle se présente à nos yeux, dans la complication de ses intérêts divers.

Si l'on excepte quelques Turcs de la petite Bucharie, qui ont embrassé, avec la religion du Dalaï-Lama, le Bouddhisme ; quelques convertis de Kasan et de la Sibérie méridionale, chrétiens ou qui du moins en portent le nom; peut-être aussi quelques familles turques du Caucase qui, dans la nuit des siècles, ont embrassé le judaïsme : les tribus turques forment une masse compacte de foi mahométane, ainsi que d'idiomes étroitement semblables. De plus, cette masse est en grande majorité orthodoxe. Les Ismaëliens arabes, persans, égyptiens, n'ont pas eu d'ennemis plus acharnés que les Turcs ; et, parmi ceux de l'Asie orientale, où cependant la civilisation arabe a fini par céder à la civilisation persane, on trouve très-peu de sectateurs d'Ali.

Ainsi ce furent toujours et en tous lieux les Turcs qui se montrèrent les plus fermes appuis de l'islamisme. Mais ils le défendirent avec une brutalité, une naïve et grossière intolérance, une intrépide ignorance, qui ne purent jamais s'accorder avec la subtilité des écoles arabes et du mysticisme persan, auxquels le Coran a dû un nouveau caractère, fort éloigné de son type primitif. C'est spécialement l'orthodoxie turque qui, d'accord en cela avec la parole du prophète, donne au mahométisme cette empreinte d'immobilité dans les croyances comme dans les institutions sociales. Sans les Turcs, il y a long-temps que le mahométisme eût accompli des révolutions immenses qui l'eussent rapproché des destinées chrétiennes. C'est à cela que tendait

l'ancien ismaélisme. C'est dans le même sens que les Wahhabites proclament leur loi universelle de tolérance dont ils n'exceptent que les Omaristes rigides de Constantinople, leurs tyrans inexorables. Telle était aussi l'intention du Grand-Mogol Akbar, élevé dans une civilisation persane. Mais la sublime Porte a vu dans ces efforts les signes précurseurs de la céleste colère ; elle s'est soulevée contre eux : et le mahométisme a repris dans l'Orient la sévère uniformité de ses habitudes.

Ce furent surtout les Turcs que les croisades menacèrent. Leurs forces renouvelèrent l'islamisme ébranlé par les Ismaëliens. Les Seldjoucs firent naître des guerriers prodigieux, qui avaient résolu l'envahissement de l'Occident, auquel s'opposaient alors les Mongols, ennemis des Mahométans de la Syrie et de la Perse. Ainsi les croisades purent arrêter une entreprise qui, sans cette intervention mongole, eût peut-être entraîné les Turcs vers nos plages européennes, long-temps avant l'époque où Constantinople tomba.

Qui ne connaît les projets de la maison de Bourgogne, les appels des souverains pontifes, les clameurs éloquentes des savans de Florence, et leurs prières adressées à la chrétienté, aux princes, aux protecteurs des arts, aux amis des lettres, quand le fils orgueilleux d'Otman arbora le croissant sur les remparts de Constantinople? Si les grandes puissances européennes eussent été pénétrées de leurs véritables intérêts; si le Saint-Siège avait persévéré dans sa haute entreprise, un grand schisme n'aurait peut-être pas eu lieu. En appliquant à la délivrance de la Grèce l'activité des in-

telligences, on eût resserré entre les Latins et les Hellènes des liens qui semblaient déjà, au concile de Florence, former une chaîne si étroite; et la réforme de Luther et Calvin eût avorté. La chrétienté fût restée partagée en mille sectes dont les formes diverses eussent été stables et permanentes, sans le génie de Grégoire VII, qui donna le signal des croisades; sans les efforts de ses amis et de ses disciples, qui lui succédèrent, suivirent son système et le soutinrent dans les conciles.

La triste rivalité de François Ier et de Charles-Quint fit concevoir au cabinet du Louvre la première idée d'une alliance avec les Turcs; alliance que l'Europe chrétienne ne vit pas sans horreur, et que Henri IV s'empressa de rompre. Ce grand monarque eût relevé, si cela eût été possible, le vieil étendard des croisades. Malgré son inimitié contre l'Autriche, et quoique la mode d'admirer les Ottomans fût devenue telle sous Louis XIV, que Racine osa les représenter comme des héros de galanterie et que Voltaire ensuite montra un Musulman sensible et tendre; bien que le savant Bernier, envoyé par le grand roi à la cour du Grand-Mogol, ait étudié, par ordre, la perfection du despotisme asiatique auquel le monarque français aspirait; jamais cependant Louis XIV ne favorisa les Turcs contre l'Empire, comme l'avait fait la politique de François Ier. On sait qu'à cet égard il partageait les généreux sentimens de son aïeul.

Sans compter les hommes célèbres, élevés à l'école des Grecs fugitifs qui vinrent chercher un asile à Florence; sans parler de Reuchlin, leur disciple et leur

ami ; que d'écrivains du premier ordre, que d'illustres philosophes, de Bacon à Leibnitz, ont tonné contre cette prétendue légitimité du grand-turc, honte de l'Europe civilisée et du christianisme qui la régit! Mais il n'est plus question aujourd'hui d'une indignation religieuse ou littéraire; de plus grands intérêts s'élèvent. Dans le cas où la Porte serait écrasée, que deviendra l'Europe?

Depuis que la Russie pèse dans la balance continentale, l'attitude politique de l'Europe par rapport aux Turcs a changé de face. Les Suédois furent les premiers qui regardèrent l'empire ottoman comme un allié naturel, comme un ennemi à opposer aux Czars de Moscovie. François I[er] leur avait donné l'exemple en s'unissant avec eux contre Charles-Quint. Enfin, lorsque la fin du règne de Joseph II mit un terme aux projets de ce monarque, imbu de la philosophie du dix-huitième siècle, il fut dans les intérêts de l'Autriche, non pas précisément de se montrer l'amie et l'alliée du Divan, mais de veiller à ce que nulle portion de la Turquie d'Europe n'en fût détachée. La politique autrichienne doit craindre dans tout démembrement de la Turquie, dans toute révolte des Grecs, un accroissement de la puissance russe. Je ne parle pas d'un autre point de vue sous lequel se présente la question de la Grèce, celui des intérêts révolutionnaires. C'est là une complication des événemens que l'Autriche redoute à cause de ses possessions d'Italie; mais de principale qu'elle a été d'abord, cette affaire des Grecs est devenue secondaire aux yeux de l'Autriche même, occupée d'intérêts

bien plus urgens, comme de l'agrandissement de la Russie dans les contrées slaves de l'empire ottoman : régions qui se rattachent par un rapport intime aux contrées slaves de la Hongrie, et même à celles d'autres parties de la monarchie autrichienne.

L'Angleterre n'a donné une attention spéciale à l'empire ottoman que depuis les projets de Catherine-la-Grande, lorsqu'elle sentit l'importance que ne pouvait manquer d'usurper une marine russe, maîtresse de Constantinople, et réunie à l'habileté des Grecs dans l'art de la navigation et les combats de mer. La Russie, en contact avec la Perse et sur le point d'envahir les Khanats de la Bucharie, porterait un coup terrible à la puissance britannique en Orient, si elle pouvait s'asseoir sur les débris de la domination des Turcs d'Europe. Ainsi, de quelque manière que l'on envisage le traité qui a fait intervenir la Grande-Bretagne comme protectrice des Grecs, il n'en faut pas moins regarder cette puissance comme la naturelle et la principale alliée de l'empire ottoman.

La France n'a aucun intérêt à défendre en Asie ; elle en a beaucoup à conquérir. Ses établissemens de l'Inde n'ont qu'une faible importance commerciale, tolérée par la Grande-Bretagne, parce qu'elle n'a rien de politique. Mais nous pouvons encore exercer de l'influence à Téhéran, surtout à Constantinople. Nous pouvons contrarier les vues de l'Angleterre, à Bagdad, Alep, partout où nous avons des consulats. Jamais otre politique ne prendra racine dans ces parages de l'Orient, à moins que l'empire ottoman, venant à s'écrouler,

ne forçât l'Angleterre et la France à se partager ses domaines d'Asie. L'ascendant moral de la France, l'opinion que les Orientaux ont de sa force, peuvent, si jamais le conflit des intérêts moscovites et britanniques amène une guerre ouverte, soit en Perse soit dans les pachaliks asiatiques, faire pencher la balance en faveur de la Russie.

L'obscurité de l'avenir cache tous les événemens et les dérobe aux prévoyances de l'humaine sagesse. La Russie pourra-t-elle se montrer modérée, et, sans écraser l'empire ottoman sous ses pas triomphans, le contraindre à la paix? Si, par la résistance même des Turcs, cette modération sublime devenait impossible et que la Russie, irréprochable aux yeux des puissances européennes, retirât de sa vertu même un plus grand fruit qu'elle ne pourrait l'espérer des plus habiles astuces du machiavélisme; s'il n'y a pas moralement matière à une scission ouverte entre l'Angleterre et la Russie; si la guerre de la Turquie semble justifiée par l'agression ottomane, comme celle de la Perse l'a été par la folle entreprise de ses chefs: que feront en ces conjonctures l'Angleterre, l'Autriche, la France? Répétera-t-on sur une plus grande échelle le partage de la Pologne? Accordera-t-on aux Grecs, dont la population est si faible et qui sont plus aguerris sur mer que sur terre, une large part dans l'indépendance de leur ancienne patrie? Reconnaîtra-t-on des pachaliks turcs indépendans? Et finira-t-on par laisser végéter obscurément le sultan de Constantinople, comme le Grand-Mogol de Dehli?

Supposons que la Russie se contente des principautés moldave et valaque, et que l'Autriche reçoive, comme indemnité destinée à calmer ou apaiser ses alarmes, la Servie et peut-être la Bosnie, possessions des Slaves chrétiens et mahométans, qui penchent plus naturellement vers la Russie que vers l'Autriche. Il reste encore à l'Angleterre ainsi qu'à la France la Turquie asiatique à conquérir. Si la Russie pèse davantage en Europe, le contre-poids de l'Angleterre doit nécessairement s'établir en Asie. C'est d'ailleurs une idée folle que de scinder la puissance ottomane en asiatique et européenne. De même que les Grecs, sans l'Asie mineure où vivent leurs intérêts commerciaux, feraient une puissance chétive et nulle : le sultan, s'il n'était fermement appuyé à Constantinople, manquerait de toute dignité en Asie où sa couronne deviendrait l'horrible jouet des pachas, ses serviteurs. Des divisions épouvantables déchireraient ce pays et y appelleraient les Francs. Serait-il d'ailleurs prudent, et à la Russie et à l'Angleterre, de laisser se relever la puissance ottomane après l'avoir ou détruite ou laissée se détruire dans ses angoisses? Or, elle pourrait devenir menaçante encore, je ne dis pas dans l'Asie mineure où la chose est impraticable, mais dans les hautes régions de l'Arménie et dans la Médie antique, où les Turcs n'auraient qu'à s'établir soit en conquérant un royaume soit en fortifiant la Perse. Ainsi une digue s'élèverait entre la Perse et la Russie; mais le Caucase serait constamment inquiété. Ou, si une partie de cette population ottomane se portait vers la Perse orientale, si elle occupait l'Af-

ghanistan, par exemple, l'Angleterre ne serait pas sans inquiétude pour la tranquillité de l'Inde. Il s'agit donc de dompter les Turcs, en les empêchant de rentrer dans cette existence absolue des camps; existence par suite de laquelle les Asiatiques se transportent sans peine à des distances immenses, conçoivent et exécutent les hardis projets d'un inquiet brigandage, s'élancent vers des conquêtes rapides et intrépides, et se baignent dans une mer de sang qui régénère leur antique valeur.

Civiliser le Turc, après l'avoir assujetti dans sa domination européenne; partager entre l'Angleterre et la France une portion de la Turquie asiatique; fortifier les Grecs dans l'Asie mineure; tels sont les difficiles problèmes à résoudre: tâche d'autant plus rude, qu'elle s'enchaîne à la série des événemens nécessités par l'ébranlement total de l'empire turc. Et cependant, à moins de se la proposer pour but, on tombe dans un chaos dont la Russie profite seule. Mais ensuite, en admettant le cas de la complication de ces immenses intérêts, quel rôle jouera la France auprès de la Russie et de l'Angleterre? car c'est évidemment à la France qu'appartiendra la décision dans le partage oriental. Seule, à cause de sa marine et par la nature distincte de ses intérêts, que ni la Russie ni l'Angleterre ne redoutent et n'auront de long-temps à redouter en Asie, elle peut se porter intermédiaire de ces immenses débats.

Si la France s'allie plus spécialement à la Russie, elle porte un coup terrible à l'Angleterre; car elle ne pour-

rait s'allier aux Moscovites qu'en agrandissant leur influence dans l'Asie même. Si au contraire la France, d'accord avec l'Angleterre pour éviter une guerre russe, reste attachée à la Grande-Bretagne, elle s'étend concurremment avec celle-ci dans l'Asie mineure, et porte avec elle ses regards jusqu'aux rives même de l'Euphrate. Car dans le système asiatique, comme dans le système européen, tout s'enchaîne, rien ne s'isole. Je dirai plus tard quelles raisons me portent à croire à un envahissement définitif de l'Asie par l'Europe, et à la propagation d'une civilisation européenne en Orient. A cela se joindra, selon moi, la modification des doctrines occidentales par les vieilles et immortelles croyances de l'Asie, que le contact du christianisme viendra régénérer. C'est l'affaire des siècles : leur enfantement est pénible ; souvent il commence par des avortemens.

Mais voici le résultat que je voulais faire jaillir de ces prémisses. De quelque manière que les choses soient envisagées, la France, par sa marine, son nom en Orient, et même par la nature de ses intérêts orientaux, auxquels ni la Russie ni l'Angleterre ne portent ombrage, est appelée à jouer un grand rôle entre ces puissances rivales, et à empêcher que, dans le partage des possessions de la Turquie d'Europe et d'Asie, leur contact n'aboutisse à un choc violent. Mais de quel œil l'Autriche verra-t-elle ce partage, quand bien même on lui ferait la plus large portion ; et quel sera le résultat de son contact immédiat avec la Russie, dans le partage qui se fera entre elles des provinces septen-

trionales et occidentales de la Turquie d'Europe? Susciterа-t-elle une coalition de la Grande-Bretagne, ou même de la Prusse jointe à la France contre le colosse moscovite? Son dessein sera-t-il déjoué, en tout ou en partie? Se contentera-t-elle d'un repos parfait, et de souhaiter avant tout la paix, à cause de sa position fausse par rapport à la Russie, et incertaine quant à ses possessions d'Italie? Ce sont choses sur lesquelles on peut raisonner longuement, mais qui seront probablement résolues, après beaucoup de négociations infructueuses, dans le sens de cette paix dont l'Autriche paraît avoir si grand besoin, à cause de son éloignement pour la politique du siècle et malgré la force morale de ses états héréditaires.

CHAPITRE IV.

De la politique de l'Europe dans les circonstances, actuelles.

Nous avons prouvé que la question de la Turquie comprenait non-seulement une guerre politique, mais une guerre populaire ; qu'elle se lie aux plus vastes intérêts de l'Europe et de l'Asie ; enfin qu'elle est insoluble en principe, si l'on ne commence par approfondir la situation morale et politique des puissances européennes qui doivent l'entamer ou qui peuvent s'y trouver intéressées. C'est à ce dernier point que nous allons consacrer une attention spéciale.

Toute politique tend à devenir forte au dedans, prépondérante au dehors. Le pouvoir intérieur est l'indispensable condition de la puissance extérieure. Un habile politique peut cacher la faiblesse de ses ressources, fixer l'attention publique sur l'appareil d'une grande force militaire, et la détourner ainsi d'un examen qui l'embarrasse. On le verra marcher quelque temps entouré de cette fantasmagorie, et l'employer à se tromper lui-même en trompant son peuple. Napoléon, né de la révolution, sembla ne vouloir tenir nul compte de sa naissance ; et, adoptant un système d'envahissement

emprunté à la barbarie, il négligea la puissance qui l'avait enfanté. Un tel ordre de choses, quand même la victoire eût été fidèle à son auteur, eût été contre nature ; il lui eût fallu changer les idées de son temps. Mais il les laissa telles qu'il les avait trouvées, révolutionnaires. Malgré les conquêtes de ses formidables armées, il n'avait pas fait un pas vers un avenir stable au sein de l'Europe soumise. Ses expéditions, étrangères à son époque, n'en exprimaient pas les résultats.

Le génie du siècle est philosophique, dans le sens de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau ; il est industriel, dans le sens des Economistes, des Adam Smith, et des Say. Il isole les intérêts et les opinions ; il individualise tout. S'il paraît encourager quelques associations, elles manquent d'un véhicule moral. Isolés, les hommes se ploient à la conscription, se disciplinent en régimens et en bataillons, forment le peuple des soldats, nation à part. Mais rend-on alors les nations militaires, leur donne-t-on l'ame martiale, les enflamme-t-on d'héroïsme? L'esprit actuel résout négativement cette question. Que les princes apprennent que les révolutions ne se domptent pas par la force des armes. Vit-on jamais légions plus vaillantes que les légions romaines sous les Césars? Peuple dans le peuple, elles n'ont ni prévenu ni arrêté la dissolution de l'empire.

Bonaparte n'a pu mettre d'obstacle à cette autre dissolution, dont le génie révolutionnaire menace l'Europe ; aussi depuis quinze années fait-elle d'immenses progrès. On a espéré que la censure, les gendarmes, une police générale, lui imposeraient un bâillon, ou

l'envelopperaient de leurs filets ; c'était se méprendre sur son esprit même ; esprit qui n'a rien de positif, de fixe, ni de stable, qui se compose de négations, qui ruine et détruit, et ne saurait rien édifier.

Lorsque la révolution, donnant un corps à un fantôme, s'est formée de secrètes affiliations, la police a pu la saisir, non dans la masse mais dans les individus. Le philosophisme et l'industrialisme sont des doctrines insaisissables ; on ne peut les prendre, les enchaîner, comme on enchaîne des sectaires qui professent certains dogmes fixes. Il n'était pas impossible d'arrêter par la force le progrès de la Réforme. L'inquisition la fit avorter en Espagne : mais cette contrée ne semble pas destinée à échapper à ce puissant dissolvant, l'esprit révolutionnaire du siècle.

Revenus enfin de la folle illusion de convertir notre époque par un grand mouvement militaire, quelques politiques, convaincus que cette œuvre ne saurait s'accomplir au moyen de la police, de la censure et des gendarmes, on pensé à capituler avec elle. C'est dans cette espérance qu'ils encouragent, les uns la tendance industrielle, les autres la tendance philosophique, en s'efforçant de les dominer et de les régir par un principe, extérieur du moins ; de religion et de monarchie. De telles idées ont dirigé et dirigent encore l'Europe dans la carrière des gouvernemens représentatifs ; sauvegarde qui paraît nécessaire, sorte de paratonnerre qui doit empêcher la foudre de réduire en cendres l'édifice.

Les habiles se sont aperçus que la discussion des af-

faires publiques, la tribune aux harangues, les grandes habitudes politiques, n'entrent pas dans les mœurs réelles du temps. Ces habitudes exigent un esprit d'unité, une vie commune à laquelle tous participent: rien de plus contraire au philosophisme et à l'industrialisme contemporains. Le gouvernement représentatif a été accordé à la vanité du grand nombre, comme un hochet destiné à la satisfaire. Malgré toute l'apparente profondeur de ce calcul, la révolution a malheureusement pu s'organiser, se retrancher, prendre position à l'abri de cette institution. On n'a réussi qu'à la concentrer et l'acculer, pour ainsi dire, sur un point dont on n'a pu la déloger, comme dans les affiliations secrètes que la police est parvenue à disperser.

La révolution, si elle dominait, étrangère qu'elle est à la chose publique, au maniement, au mouvement des grandes affaires, se disputerait les lambeaux de l'ordre social. Des déclamateurs lui servent d'organes, non des hommes d'état ni des penseurs. Dans la situation provisoire, la tribune lui offre un véhicule puissant; centre d'opinions qui lui constitue un point d'appui, un corps solide, et rehausse sa grandeur apparente. Mais, s'il était question d'une domination permanente, on la verrait s'évanouir, comme une ombre, au sein d'une honteuse anarchie.

«Peut-être, nous disent ceux-ci, parviendrait-on à vaincre la révolution par elle-même; et le dieu d'une folie nouvelle apprivoiserait cette panthère farouche. Il faut accepter, pour les amortir, les inconvéniens de la position actuelle; céder quant à l'industrialisme, diriger

la société dans cet esprit; et finir par lui escamoter habilement, si j'ose le dire, la philosophie du dernier siècle. » — Mais, je le demande, alimenter la fièvre est-ce la guérir? Frayer à l'esprit public la route exclusive de l'égoïsme est-ce le renouveler?

« Peut-être, disent les autres, est-il nécessaire de capituler avec le siècle : soyons un peu voltairiens; ce sera l'engager à se déclarer un peu en faveur de Bossuet. Admettons quelque chose de Locke, afin d'obtenir quelque chose de Descartes; Jean-Jacques et Newton, Condillac et Domat, Isambert et Cujas marcheront de conserve. » — « Croyez-vous qu'une ferme et saine doctrine puisse naître de pareils adultères? L'esprit du siècle en sera-t-il réellement amélioré? »

Tels sont les obstacles généraux qui s'opposent à cette politique forte à l'intérieur, qui imposerait à l'étranger le respect d'elle-même. La révolution, dans ses saturnales, s'est nommée politique; de son cratère ensanglanté jaillissaient des légions comme des torrens de lave; mais l'irruption d'un volcan n'indique rien de permanent ni de stable. Si le volcan se rouvrait, les mêmes feux n'en sortiraient plus; des flots de cendre et de fumée épaisse annonceraient qu'à une furibonde anarchie succède une anarchie languissante.

L'homme politique n'a plus qu'une seule route ouverte devant lui. Qu'il remue la société pour s'emparer des talens et des forces; qu'il aborde, au moyen de ce cortège, la presse et la tribune; qu'il s'occupe de l'instruction publique, moyen d'abord lent mais électrique dès que la première étincelle sera lancée. L'homme

est toujours capable de s'arracher aux sophistiques combinaisons d'un égoïsme étroit et d'une honteuse philosophie. De fortes doctrines, noblement énoncées, glorieusement soutenues, se formeront une clientelle puissante. Il faut soustraire à cet état d'individualité, dans lequel nous subsistons, un certain nombre d'hommes capables de se grouper autour d'un pouvoir déterminé.

Nous avons découvert la plaie de la politique européenne, religieuse et monarchique à l'extérieur, philosophique et démocratique par l'esprit intime qui la régit dans le sens de l'anarchie des intérêts et des doctrines, sans unité d'affection et de vues. Dans le système ancien, la monarchie s'allie aux libertés publiques, comme la religion au libre exercice des facultés intellectuelles. Mais le désordre révolutionnaire a tant fait que le trône et l'autel ne se lient plus à rien; ils ne peuvent s'incorporer au libéralisme et au sophisme. Que des ames libres et fortes s'occupent de retremper l'Europe, de l'enflammer d'idées nouvelles, de l'arracher à elle-même. Honorons l'industrie, encourageons les découvertes modernes, respectons tous les droits de l'homme; mais repoussons ces doctrines funestes dont le poison se cache sous de belles paroles, et qui se glissent, comme le serpent, sous une forêt d'herbes épaisses.

Les hommes d'état croient-ils pouvoir faire impunément de la politique extérieure, suivre une routine de diplomatie, encourager le matériel des choses, et fonder sur cette base une politique intérieure, en oubliant

la révolution du siècle? L'habileté n'atteint que le bout de la journée; la pensée seule assure l'avenir.

La politique européenne se compose de deux intérêts distincts. La monarchie moscovite peut être troublée par des factions; mais elle n'est pas divisée dans son esprit. La Sainte Alliance des autres peuples continentaux est plus ou moins travaillée par le génie du siècle. L'Autriche en Hongrie et dans ses possessions héréditaires, la Prusse dans la vieille Marche et plusieurs autres cercles, ont à la vérité un esprit public plein de solidité et de force : les armées y exercent un ascendant moral. Cependant les doctrines de l'époque y ont aussi pénétré, et les gouvernemens les surveillent.

Un célèbre écrivain de l'Allemagne, général-major au service de Russie, contemplant l'empereur Alexandre au jour de son avènement, prophétisa qu'un bienfaiteur venait de naître pour une grande partie du genre humain; qu'une ame royale se préparait à offrir un refuge aux malheureux contre toute espèce d'oppression. Ces paroles de Klinger éveillèrent à la fois l'enthousiasme des hommes à idées modernes et des ennemis de la révolution; les uns espéraient qu'elle grandirait sous ses mains; les autres, qu'elle se briserait contre son trône.

Le cœur rempli de sentimens généreux, Alexandre ne vit dans les systèmes philanthropiques que l'espoir et l'assurance du bonheur des peuples. Imprégné des leçons que Klinger et La Harpe lui avaient données, dans le sens de la philosophie moderne, son esprit élevé les saisit pour les épurer. Les regards fixés vers sa mère,

modèle auguste de toutes les vertus, il dissipa tout souvenir pénible dans la pensée des Russes, et résolut de combattre les envahissemens de Bonaparte.

Le puissant monarque du Nord s'occupait à briser les chaînes de la servitude dans ses vastes états, et à réparer les malheurs publics et privés, lorsque ce principe de loyauté qui l'avait appelé aux armes, lui inspira une noble et aveugle confiance à la parole d'un ennemi dont il avait combattu les héroïques légions, mais dont il ignorait l'astuce. Alexandre ne croyait pas que la trahison pût se couvrir du masque de l'amitié; il s'abandonna généreusement à Napoléon, vainqueur de l'hydre révolutionnaire. Tel fut le mobile d'une alliance contre nature, toute de politique de la part de Napoléon, toute de bonne foi de la part du Czar.

Il s'agissait de se partager l'univers; une moitié, qui aurait formé le lot d'Alexandre, se serait composée de la Russie européenne, agrandie en perspective par la Pologne, ou même aux dépens des possessions slaves de l'Autriche; en Asie, elle se serait enrichie de la Perse, peut-être de l'Inde, ou les débris de l'empire ottoman auraient servi à la fortifier. L'autre moitié, la dot napoléonienne, eût absorbé l'Allemagne et la Hongrie jusqu'aux frontières des Turcs, avec un annexe considérable de Grecs et d'Illyriens. Napoléon avait inventé ce roman. Il espérait, en s'affermissant de plus en plus dans la Prusse et dans la Pologne, tenter de là une invasion au sein de la Russie même. Une si brillante chimère ne semble pas entièrement bannie de la pensée secrète de quelques personnes; et plusieurs généraux de Bona-

parte, qui brillent aujourd'hui à la tribune, rêvent encore le partage du monde continental entre la Russie et la France, laissant le reste de l'univers maritime sous le trident de l'Angleterre.

Mais le Czar ne veut pas arracher à ses sujets le commerce maritime. Napoléon le nomme traître et l'attaque sans déclaration de guerre. La Russie, au lieu d'adorer son redoutable ennemi, marche contre lui, en invoquant le Dieu des batailles. Bonaparte la traite de fanatique. Rois et princes doivent se prosterner devant lui; Alexandre s'y refuse: il l'outrâge.

Les Russes s'insurgent pour défendre leurs foyers et leurs autels; et, s'il n'est pas donné au Czar de réprimer leur furie, sa sublime modération adoucit au moins les maux des prisonniers que vingt années de gloire lui ont appris à respecter et admirer. Il oublie les calamités tombées sur son peuple et les cruelles flammes de Moscou. Ami des Français, il modère l'exigence des alliés, réprime dans son armée la vengeance des représailles, et maintient une forte discipline, exemple et leçon pour ses confédérés.

Après les cent jours, pâle contre-épreuve des saturnales révolutionnaires, le Czar remporte sur lui-même une nouvelle victoire, en contenant la menaçante indignation des royalistes. Les partisans de la légitimité s'indignaient de voir les artisans de la discorde soustraits au glaive de la loi. Mais Louis XVIII et son allié magnanime, tout en apaisant le courroux de la France et de l'Europe indignées, ont consulté l'intérêt de la tranquillité générale: sortir de la sanglante arène des

réactions, c'est fermer la carrière des révolutions.

Une double influence a dominé Alexandre : l'esprit du siècle et les antiques croyances religieuses. Les leçons de La Harpe et de Klinger, étaient dirigées contre tout régime aristocratique et sacerdotal. C'étaient des hommes d'un talent très-inégal, qui marchaient vers le même but; l'un avec profondeur, l'autre avec une légèreté superficielle. Le disciple impérial ne put recevoir dans son ame aucun germe haineux ou violent; et, dès que les leçons de ses précepteurs fructifièrent, elles prirent une direction étrangère au but de ces précepteurs même. Alexandre ouvrit son cœur aux classes moyennes et aux paysans : c'était la cause de la révolution du siècle que le gentilhomme de Lausanne et le général russe eussent désiré qu'il embrassât.

Si la philanthropie d'Alexandre le maintint dans les voies de la justice, quant à l'administration intérieure de ses états, elle l'égara dans l'appréciation des maximes de la révolution. A la chute de Napoléon, quand la restauration triompha, son ame généreuse espéra même tirer parti des doctrines révolutionnaires. Séduit par elles, faute de précautions suffisantes, il passa d'une trop grande confiance à une excessive frayeur, après les insurrections de Naples, d'Espagne, de Piémont, d'Amérique, et les désordres partiels de France et d'Allemagne. Il lui arriva quelquefois de confondre avec les besoins d'une liberté sage et d'une juste indépendance, la hideuse manifestation de l'esprit anarchique.

Sans cette vive foi qui l'animait, sans ce caractère de

bonté, d'amabilité personnelle qui le distinguait, les idées que ses instituteurs lui avaient inspirées eussent pu l'égarer dangereusement; il eût pu aussi pousser trop loin la réaction contre ses propres principes, après avoir été averti de leur danger. Le peu de violence qui signala les dernières années de son règne, nous l'avons dû à ce qui était naturel chez lui, à ce qui n'appartenait ni à ses contemporains ni à ses ministres, en un mot, à ce qui était Alexandre dans l'empereur.

Il était nécessaire d'apprécier son caractère pour juger le rôle qu'il a rempli dans une alliance de rois dont il fut l'ame et le créateur.

Quand le projet d'une Sainte Alliance germa dans son ame, son but était de conduire les peuples à une sage liberté, sous les doubles auspices de la royauté antique et des idées modernes, également sanctifiées par la lumière du christianisme. Cette association de souverains eut pour base une générosité malheureusement un peu vague. On n'avait défini avec précision ni les moyens de satisfaire l'esprit public, ni ceux de remplir les vues et de servir les intérêts de l'éternelle vérité.

Une véritable Sainte Alliance n'était possible qu'avec l'unité de la foi. La diversité implique contradiction; et des croyances qui se réunissent dans un même intérêt, trahissent leur affaiblissement. Il est impossible que l'église catholique, les grecs et les protestans, s'entendent quant au fond des doctrines, à moins qu'elles ne s'effacent toutes dans un déisme vague et commun : variante de la philanthropie du dix-neuvième

siècle, à laquelle on ajoute un désir un peu plus prononcé de s'accorder sur les vérités principales du christianisme.

Alexandre, éclairé par la charité chrétienne, voulut, jusqu'à son dernier jour, maintenir la paix générale. Chez lui les inspirations du cœur et de l'esprit l'emportaient sur la puissance de la pensée, sur la profondeur de la méditation. Une Sainte Alliance exige un foyer central de doctrines, tel qu'on pouvait le concevoir avant la réforme : c'est alors que de grandes actions, jaillissant d'un système unique, eussent prouvé la sainteté de l'alliance, qui n'eût pas été une simple affiche.

Ce prince généreux fut guidé par une théorie mystique empruntée à Fénélon et aux quiétistes, à Spener et aux piétistes allemands. Le Hessois Iung, dont les écrits exercèrent une influence marquée sur les classes élévées du nord de l'Europe; Lavater; les nobles inspirations et l'ame élevée de notre Bergasse; enfin madame de Krudener, dont la mission religieuse sembla équivoque aux yeux des sectateurs de doctrines pareilles : toutes ces impulsions avaient donné le mouvement à un ensemble de conceptions qui pouvaient séduire les esprits dont la trempe est moins forte et persévérante que tendre et délicate. Ce doux mysticisme fit naître, chez Alexandre, la pensée de la Sainte Alliance, et lui imprima un caractère auguste qu'elle n'eût pas reçu des vagues généralités d'une bienfaisance factice. Cependant le principe commun manquait, et rien ne pouvait remplacer l'absence de cette unité centrale.

Cette association de souverains se proposait un but plutôt pressenti que formellement stipulé dans le pacte de 1814 : le maintien d'un système de monarchies légitimes opposées aux démocraties révolutionnaires. Comme on ne conçut pas l'ensemble d'un droit public, ce système fut d'abord interprété généralement dans le sens des gouvernemens constitutionnels, et finit par l'être dans celui de la monarchie absolue. Il fut impossible d'éviter et les inconvéniens de l'époque actuelle et ceux de l'ancien régime.

La Sainte Alliance n'avait pas arrêté quel système devait régir les contrées arrachées au joug de Napoléon. Fallait-il élever sur les bases jetées par lui une structure monarchique, et se servir pour l'ériger des matériaux offerts par une démocratie modérée contenue dans les bornes du gouvernement représentatif? ou fallait-il reconnaître les institutions et les mœurs du passé, en les pliant aux nécessités de l'époque, aux nouveaux intérêts, aux nouveaux rapports de la société? Nulle solution ne se présentait. De là beaucoup d'incohérence dans les divers Etats, quant à l'application des principes de liberté politique, tels que l'empereur Alexandre les avait conçus.

Après la réaction contre les idées constitutionnelles, c'est-à-dire contre celles d'une démocratie mitigée, placée sous la tutelle du pouvoir royal, avec la garantie d'une libre discussion des affaires; nouvel embarras, nouvelle incertitude. Devait-on reconnaître au nouveau système européen une base historique, dans le sens des intérêts aristocratiques et patriciens, com-

binés avec les libertés des corporations, des bourgeoisies, et des communes? Fallait-il suivre les erremens du pouvoir absolu en l'appuyant un peu sur l'aristocratie, de même que Napoléon avait fondé le sien sur une démocratie militaire? L'embarras d'une question si difficile fut habilement déguisé par l'adoption du système de *statu quo*. La prévoyance du cabinet autrichien sut particulièrement y intéresser la générosité de l'empereur Alexandre, et consolider les garanties provisoires d'une paix générale, idole d'un prince dont la parole pouvait appeler aux armes un monde entier. Avec des moyens prodigieux pour ébranler l'Europe et l'Asie, il sut garder la foudre immobile entre ses mains.

A la seconde époque de son existence, la Sainte Alliance commit la faute énorme de courir au plus pressé sans préparer l'avenir; de se contenter de se munir contre les attaques révolutionnaires. Elle considéra les mesures préventives comme le seul moyen d'enrayer le char de la révolution, par la durée du *statu quo*. Mais quelle est la puissance des bayonnettes et des gendarmes, de l'espionnage et de la censure contre la pensée? On ne peut la combattre qu'en exaltant les esprits par de contraires idées. Certains hommes espèrent la neutraliser par des intérêts; ils croient que ceux-ci captiveront les idées; ils ignorent que l'orgueil, enflé de succès matériels, érige en doctrine l'industrialisme même. Plus vous accordez au siècle, plus il exige; plus vous le comprimez, plus il mine sourdement l'ordre social, jusqu'au moment d'une explosion violente. La

police d'une part, d'une autre les intérêts, ne conjureront jamais le génie révolutionnaire.

Vers le Nord c'est l'aristocratie qui arrête encore le mouvement qui précipite les esprits vers les innovations des formes du pouvoir et des institutions sociales. Au Midi, où cette barrière a été rompue, le catholicisme peut en tenir la place, si on le ménage au lieu de le compromettre par de folles imprudences; si le clergé, s'emparant du domaine des connaissances, ne s'endort pas sur des prétentions exclusivement théologiques. C'est par l'aristocratie dans le Nord, au moyen du catholicisme dans le Midi, que doivent s'établir des contre-poids à l'état actuel des esprits. Je n'ai pas besoin de parler du respect nécessaire pour le juste et le bon, et du mépris où il faut laisser tomber les préjugés de castes et les prétentions de coteries.

On a représenté la noblesse russe comme insurgée contre l'Autocratie, et attachée à un système de moscovitisme emprunté à l'ancien patriotisme des boyars, maintenant endormis dans le tombeau, ou même à quelques doctrines semblables à celles des carbonari, qui pourraient ébranler les colonnes de l'empire.

Dans les contrées de l'Europe conquises sur l'empire romain par les nations germaniques, une race d'hommes a existé, qui, au milieu du monde asservi par les Césars, fraya une route sanglante à la liberté politique et civile. Cette race s'enorgueillissait de ses dynastes et de ses grandes familles, auxquelles elle ne demandait d'autres soins que ceux de la conservation de l'honneur national. Demeurée plus ou moins intacte dans le Nord

scandinave, plus ou moins mélangée du sang latin dans les contrées méridionales, elle a été traitée de barbare par les écrivains.

Ne nous plongeons pas dans la nuit des âges pour y chercher la destinée de cette classe d'hommes qui, sous diverses dénominations, s'établit sur des terres libres ou vassales ; et, s'appuyant sur le droit du glaive conquérant et héréditaire, se constitua caste nobiliaire. Elle a pu commettre des crimes; c'est à elle cependant, c'est aux gentilhommes que sont dus les principes de loyauté et d'honneur de nos états modernes; nous leur devons ces mœurs hautes et fières sans lesquelles la population de l'Europe n'eût été qu'un vil troupeau guidé par un satrape romain. Depuis la révolution, les gouvernemens et les peuples se sont entendus pour les cerner et les traquer pour ainsi dire.

Il y a quinze années qu'un grand mouvement se manifesta dans la Prusse orientale, voisine du Nord moscovite. Un ministre courageux, M. de Stein, que Bonaparte, accoutumé à vomir l'injure contre ses adversaires, traita de *brigand*, réunit les membres dispersés de l'aristocratie des contrées septentrionales. Deux femmes, dignes de l'adoration du monde, la reine de Prusse, et l'impératrice mère d'Alexandre, réunirent leurs efforts à ceux de cet homme d'état. M. de Stein, contraint de céder à Berlin, se réfugia en Russie. Ce fut là qu'il devint l'ame et le mobile d'une guerre sainte, dont le but était d'arracher les peuples à une démocratie militaire.

Des hommes, qu'il ne nous appartient pas de nom-

mer, au lieu de conduire à bien cette généreuse entreprise, lui ôtèrent son caractère véritable. La démagogie trouva moyen de s'insinuer à travers les idées de patriotisme et d'antique nationalité qui animaient les membres d'une association dont M. de Stein avait été le premier chef. Alors tout se trouva faussé dans ces combinaisons qu'un esprit élevé avait mises en jeu; les hommes dévoués à la cause publique volèrent aux armes, laissant à de nouveaux intrus les associations. La levée de bouclier du général d'Yorck commença cette série d'événemens qui eut pour dernier terme le sépulcre de Sainte-Hélène.

La portion allemande de l'aristocratie russe descend des chevaliers teutoniques, conquérans de la Livonie, de l'Esthonie et de la Courlande. L'aristocratie moscovite elle-même est le sang des boyars, dont Pierre-le-Grand effaça l'influence politique de ses vastes états, en les soumettant à un nouvel ordre militaire et administratif. La Russie moderne, si l'on excepte quelques familles illustres dont la puissance a résisté à une complète extirpation, ne compte parmi ses princes, sénateurs et hauts fonctionaires, que des parvenus.

Cependant le contact de la Germanie et de l'aristocratie russe a prodigieusement influé sur cette dernière, qui a contracté quelque chose des habitudes de la noblesse de l'Allemagne septentrionale. Tandis que les descendans des vieux boyars, conservant pour l'Autocrate un dévouement et un respect profond, s'enorgueillissaient d'une loyauté sans reproche; chez d'autres, une éducation française moderne combattait

l'esprit ancien et les entraînait vers les idées du jour, inapplicables en Russie. Ce mouvement, communiqué par Pierre-le-Grand, fut accéléré par Catherine. Ennemie déclarée de la révolution française, cette princesse ne put arrêter le cours des opinions qu'elle-même avait encouragées.

De quoi s'agit-il au fond? D'un bouleversement que la jeunesse moscovite effectuerait en faveur de chimères qui détruiraient sa propre influence? Non ; ce que l'on a tenté, ce qui a été réprimé, eût pu entraîner une révolution du trône, jamais une révolution de la société. En Russie le trône est national ; une fois la guerre civile apaisée, il se fût relevé avec plus d'éclat. Les Russes n'en sont pas encore à un autre ordre social qu'à celui qui les organise en vastes corps d'armées, qui remplacent les antiques campemens : la guerre est pour l'aristocratie un besoin plus urgent que pour le peuple même. Le peuple, quoique esclave, accumule des trésors dans sa servitude ; et la noblesse, tout en dominant, s'appauvrit : elle s'endette envers la couronne, à laquelle pourraient revenir un jour les biens de l'aristocratie, si cet état de choses durait. Alors la couronne rendant, à titre de vasselage, et à la charge d'être reconnue suzeraine, les propriétés de ses nobles endettés, on verrait naître en Russie quelque chose de semblable au système féodal ; mais l'aristocratie n'est point tombée si bas. Pour échapper à son état de gêne, c'est l'Europe au fond qu'elle ambitionne, l'Europe aguerrie, et qui ne lui offre encore nulle facilité pour l'attaque, la conquête, le partage. L'empire ottoman au

contraire, contre lequel le cri de guerre est national en Russie, présente à l'aristocratie civile, militaire, administrative, devenue partout territoriale dans ce pays, de quoi augmenter ses revenus et agrandir ses forces : voilà pourquoi il est absurde de supposer une révolution russe dans le sens des idées modernes. Cette révolution, loin de constituer la démocratie, au moyen d'une aristocratie territoriale de fonctionnaires civils et militaires, ne ferait que révéler au peuple la faiblesse d'une institution qui ne date que du czar Pierre, destructeur de l'ancien état social libre des Moscovites et de leur organisation par tribus. De toutes parts le peuple, livré à son propre instinct, réclamerait un Autocrate, un *père*.

Telle est la situation des choses quant à l'aristocratie du Nord en général, et spécialement par rapport à la Russie. Rien n'affaiblit et ne menace encore les forces de cet empire, surtout sous la domination d'un chef aussi décidé que l'empereur, et entouré d'appuis aussi inébranlables que le sont les princes ses frères. La Moscovie ne nourrit aucune plaie secrète ; elle n'a pas, comme tant d'autres peuples, de ver intestin qui la dévore ; elle est réellement libre, et rien n'entrave ses mouvemens politiques et militaires. Considérons maintenant l'Angleterre sa rivale brillante, et l'état d'indépendance qui la distingue.

La Grande-Bretagne peut encore jouer gros jeu avec impunité ; sa situation intérieure laisse à sa marine une liberté immense de mouvemens. Si le cancer révolutionnaire s'est attaché à son sein, il n'entrave nulle

part aucun exercice des fonctions vitales; c'est un point d'irritation auquel le médecin peut opposer ses remèdes. Les esprits peuvent bien être dominés par l'industrialisme et le philosophisme continental; mais l'ancienne constitution leur communique une force et une tenue politique qui sont d'un autre âge. Chacun est trop spécialement intéressé dans la chose publique pour souffrir que l'on abatte et frappe de ruines cet édifice féodal et communal, qui, dans la suite des âges, a été successivement restauré. Là se trouve une sagesse de politique extérieure et intérieure; quand même on serait imbu de fausses idées, on a la sagesse de ne pas les appliquer au gouvernement et à ses formes : phénomène que l'on ne peut expliquer que par les antécédens de l'Angleterre. Moralement nulle, l'Église y est forte politiquement; l'aristocratie a des pensées démocratiques, mais elle sait agir avec énergie dans le sens des vrais intérêts aristocratiques. Cet état doit-il amener une péripétie? c'est ce que nous ignorons; en tout cas, l'Angleterre, telle quelle, se soutiendra long-temps dans cette situation problématique. Elle sait ce que vaut un citoyen, un homme libre, dévoué à la chose publique; elle a placé son honneur dans le succès de la cause commune, sa loyauté dans le maintien de sa prospérité.

Si l'on excepte la Russie, toutes les puissances sont intéressées au *statu quo*, à une politique expectante, et prévoient avec inquiétude une guerre qui romprait l'équilibre général, et ferait retentir des foudres qui, d'ici à longues années, ne seraient pas éteintes. C'est

dans ce sens que la France et l'Angleterre, malgré l'opposition de leurs cabinets, se sont entendues à l'amiable sur les intérêts de la Péninsule ; l'Autriche s'est liée avec la Prusse, dans la question de la Turquie. Devant les nécessités politiques, qui ne sont nulle part plus urgentes qu'en France, encore agitée du contre-coup d'un long bouleversement, et dans l'Autriche, vulnérable par ses provinces italiennes, toutes les rivalités se sont tues. Quoique l'Angleterre possède un état intérieurement solide; cet état s'est trop mêlé aux affaires du monde entier; ses intérêts asiatiques tiennent à trop de circonstances délicates pour qu'elle ne prenne pas parti pour les puissances européennes, et ne réclame avec elles la paix universelle contre les intérêts de la Russie. Une fois le glaive tiré, la Grande-Bretagne combattrait sans crainte.

Il y avait nécessité indispensable, quand la France et l'Autriche attaquèrent en Espagne et en Italie la ré-révolution armée; le sort de la Sainte Alliance en dépendait, et la restauration allait être compromise par son principe de légitimité même. Consolidée par l'administration bonapartiste, la révolution, avec des finances et des soldats, eût été trop dangereuse, quand même elle se fût retranchée derrière les Alpes et les Pyrénées. Les deux puissances n'ont été guidées dans ces entreprises que par le juste et nécessaire instinct de la conservation.

Mais une guerre seulement politique, allumée par la rivalité de la Russie et de l'Angleterre se disputant la prépondérance dans l'Asie, ouvrirait à l'existence

européenne une nouvelle ère, dans laquelle elle s'engagerait avec les chances les plus contradictoires. Si la France y apporte une énergie spontanée et personnelle, si l'Autriche peut y prendre une part positive sans compromettre ses possessions italiennes, on verra, au bruit du choc de deux parties du monde, luttant pour échanger et transformer leurs destinées, la révolution suspendre elle-même sa marche et suivre humblement le char de la victoire, quand toutes les nécessités de l'époque auront été satisfaites. Dévorée par l'Europe, l'Asie influera par ses vieilles doctrines sur les pensées européennes, tandis que l'esprit occidental accomplira lentement la métamorphose du monde oriental. Plus tard nous reviendrons sur cette grave question, que nous espérons éclaircir dans un chapitre spécial.

Si, au contraire, dans cette universelle conflagration la France et l'Autriche voient leur politique succomber, si dans ces états la restauration cesse d'être maîtresse des événenemens et des armées, on verra la révolution grandir au sein des troubles des empires. Il y a peu d'années telle était son espérance; les mêmes sentimens l'animent-ils encore? c'est ce dont on pourrait douter. Dans la question des Grecs, elle voulait une guerre européenne plutôt qu'asiatique; elle désirait le choc de la Russie contre l'Autriche; elle espérait que l'une emprunterait du secours à une révolution contraire aux intérêts de l'autre. Dans la question de la Péninsule, il lui fallait une guerre de la France et l'Angleterre combinées contre la Sainte Alliance; de

manière à mettre partout en cause la légitimité, et à replacer la révolution sur un terrain politique. Au contraire la question de l'Orient, mettant en contact les deux parties du monde, ouvrirait une nouvelle carrière aux destinées humaines. Ce ne serait plus de révolution ni de légitimité qu'il s'agirait. Sur ce nouveau champ de bataille, la vieille révolution, telle qu'on l'a vue s'agiter dans l'Europe politique, se verrait forcée de céder la place à une autre révolution, qui n'est animée d'aucun intérêt passionné contraire aux dynasties. Voilà par quel motif, par quel instinct secret on a dû changer si rapidement de langage. Ceux qui, en Orient et en Occident, se faisaient un sujet de joie des difficultés que présentaient la cause des Grecs et celle des Espagnols, ne donnent plus à ces embarras qu'une attention médiocre. La petite cause des Hellènes a disparu devant le grand procès de l'empire ottoman. Il s'agit de bien autres intérêts depuis que la Sainte Alliance s'est retirée de la Péninsule; depuis que la France et l'Angleterre sont forcées d'y marcher de conserve vers le maintien paisible des choses qui existent : tâche difficile, mais à laquelle ces deux puissances sacrifieront tout ce qu'elles auront de force et d'influence, tant qu'il leur sera possible de faire durer cette situation provisoire.

CHAPITRE V.

De la situation de l'Egypte par rapport à la France et à l'Angleterre.

La révolution avait détruit la prépondérance de la France dans le Levant et ruiné le commerce de Marseille. Sans doute un jour notre influence pourra s'étendre et dominer encore dans ces parages, où les Européens sont tous compris sous la dénomination générale de *Francs,* comme pour indiquer la haute idée que les Asiatiques se font de notre patrie; mais en attendant ce temps de triomphes, il est important que la marine française fasse respecter son pavillon, et maintienne dans l'Archipel et à Smyrne ce rôle glorieux que la haute expérience de l'amiral de Rigny a su lui conserver. A lui seul, à ce digne commandant nous sommes redevables de notre nouveau crédit dans une contrée où, depuis le règne de Louis XVI, notre souvenir paraissait s'être effacé. Il est de l'intérêt le plus urgent, et, si j'ose le dire, le plus vaste pour la France de se maintenir puissante dans les eaux de l'Archipel, et de montrer son pavillon sur les côtes de l'Asie mineure. Si la guerre éclate et se développe entre la Russie et l'empire ottoman, selon le cours naturel d'une desti-

née qui semble tracée d'avance; ce n'est que dans les régions de l'Asie mineure que la France et l'Angleterre pourront établir leur contre-poids contre l'ascendant moscovite et l'agrandissement de l'Autriche vers la Servie. Les flots de la guerre, après avoir épuisé leurs fureurs sur les plages de la Turquie européenne, ne peuvent manquer de se précipiter sur les contrées que nous indiquons.

Le gouvernement révolutionnaire, qui avait tout perdu dans le Levant, sembla vouloir se rejeter sur l'Egypte et la ployer sous la serre de ses aigles victorieuses. L'absurdité d'un système de démocratie absolue, appliqué aux possessions françaises de l'Inde, nous avait arraché notre ancienne influence à l'extrémité de l'Orient. L'audacieuse entreprise de Bonaparte dans l'ancienne patrie des Pharaons parut nous la rendre. Un autre but de Napoléon était de menacer en Orient l'influence britannique et de l'ébranler dans sa base. On sait quelle importance attachait cette puissance à la possession de l'Egypte; elle tremblait d'y voir revivre et refleurir un empire des Ptolémées, maître du commerce et de la navigation de la mer Rouge et de là convoitant l'Inde, dont le commeree a toujours été soumis à la volonté ou à l'influence de ceux qui s'étaient assurés de cette position.

La guerre entre la Turquie et la France, se disputant la possession de l'Egypte, était une guerre contre nature. Ce fut alors pour la première fois que l'alliance du Grand-Turc et de l'Angleterre resserra ses nœuds d'une manière plus intime. Les deux puissances avaient

reconnu que toutes deux elles avaient également à redouter l'accroissement oriental de l'empire moscovite, et le sultan reporta sur la Grande-Bretagne cette antique amitié qu'il avait vouée à la France. Les Anglais s'enrichirent alors de notre détresse dans les mers du Levant. Sous leur égide, on vit prospérer la marine grecque et les familles Hellènes de l'Archipel accumulèrent de grands trésors, grace à la bienveillance du grand-seigneur qui les favorisait avant la guerre des Hydriotes. Alors les Grecs étaient en possession de presque tout le commerce des blés d'Odessa avec l'Italie et l'Espagne méridionales : ce que l'industrie avait commencé, la piraterie a été forcée de l'achever depuis que l'insurrection hellénique a éclaté.

Napoléon, dans ses relations avec l'empire ottoman, méconnut les intérêts et les devoirs de la vraie politique. Absorbé exclusivement par l'idée de frapper la Grande-Bretagne dans l'Inde, il s'allia d'une manière intime à la politique moscovite dans la cour de Téhéran, et ne redouta pas assez son influence à Constantinople. On sait que cette faute il l'a sentie et déplorée, lorsqu'il eut commencé si imprudemment l'invasion de la Russie. Il n'avait pris de précautions ni du côté de la Suède, ni surtout du côté de l'empire ottoman; il avait négligé de contrarier activement les bases d'un traité de paix qui permettait à la Russie de réunir toutes ses forces au centre de l'empire. Ses intrigues ne furent pas plus fructueuses en Perse, où la politique anglaise l'emporta comme à Constantinople. Anti-moscovite à Téhéran, elle ne se montrait moscovite auprès du Divan,

que pour ruiner le système continental de Napoléon.

A l'époque de la restauration, le pacha d'Egypte était placé, par rapport au grand-seigneur, dans une situation particulière. Méhémet-Ali avait montré assez de force de tête pour se dépouiller des préjugés du croissant, et pour augmenter les forces de son empire, en y introduisant le matériel de la civilisation et de la tactique européennes. Doué d'une ambition aussi profonde que ses vues sont conséquentes, cet homme extraordinaire a maintenu dans ses états la liberté des Grecs, protégé les catholiques, et accueilli les Français et autres soldats de fortune, à qui la voie des richesses et de l'activité se trouvait fermée par l'interruption des guerres de Napoléon. Couvert du sang et des dépouilles de l'Orient, ce redoutable exterminateur des Mamelucks était aussi parvenu à établir dans les contrées où il domine une discipline et un ordre jusqu'alors inconnus.

Sujet du grand-seigneur, plutôt de nom que de fait, mais n'osant pas encore secouer le joug, il est d'autant plus puissant que son maître ne saurait l'attaquer de front. Plus heureux que le pacha de Janina, son rival de cruauté, il a échappé à toutes les embûches. S'il reste Ottoman aujourd'hui, c'est qu'en embrassant ouvertement la cause et les mœurs européennes, il blesserait les préjugés d'une milice turque qui fait toute sa force : c'est ainsi qu'il marche avec une adroite obliquité entre le maintien de ses intérêts les plus chers, dont les Européens semblent lui offrir la garantie, et l'obéissance si dévouée que l'hypocrite affecte envers

la sublime Porte : telle est la clef de sa conduite mystérieuse.

Méhémet, soumis à l'influence du consul Drovetti et des militaires de l'armée de Napoléon, a montré pour la France une prédilection fondée principalement sur la persuasion où il est que la Grande-Bretagne sera forcée d'entrer dans les vue de la Porte ottomane : persuasion qui prouve sa sagacité. S'il se méfie de la politique britannique auxiliaire du Divan, rien au contraire ne l'éloigne de la France, alliée du sultan sans en être le Séïde nécessaire. Tel est le principe de notre union commerciale avec l'Egypte; union qui offre à la ville de Marseille une compensation des pertes cruelles qu'elle a éprouvées dans le Levant; union éminemment politique, mais essentiellement incertaine, puisqu'elle dépend d'un pouvoir incertain lui-même, et qui peut ne pas se fixer dans les mains des descendans de Méhémet, sans parler des caprices de ce satrape même. On a eu tort toutefois de faire de cette alliance un reproche à la politique française. En politique tout est chance, combinaison souvent exposée à des revers, pierre d'attente et jalon pour l'avenir. Sur une base jetée avec sagacité, il est possible que nul édifice ne s'élève; et tel jalon, fort bien placé, peut rester inutile. Si l'on a vu l'Angleterre hâter, tout en la craignant, l'organisation militaire de la Perse sur le pied des armées d'Europe, comme garantie de sa domination dans l'Inde; la France de son côté est intéressée à ce que l'Egypte soit organisée militairement à l'européenne, et à perpétuer le pouvoir d'un pacha

qui semble devoir assurer la prépondérance française dans ce beau pays. Négligera-t-on un moyen de relever la dignité française et l'influence de notre patrie dans les intérêts de la politique générale?

Telle est dans sa simplicité première la question de l'Egypte. Un événement, qui lui fut étranger dans le principe, est venu la compliquer d'une manière bizarre; je veux parler de l'insurrection des Grecs. Le pacha avait prolongé autant qu'il l'avait pu sa résistance aux ordres du souverain. Forcé de se prononcer, il vit dans l'élévation de son fils Ibrahim, devenu pacha de la Morée, un nouveau moyen de consolider sa puissance en Egypte; cependant il dut trouver des inconvéniens graves à détacher de son trône une partie disciplinée de ses troupes, et à les employer dans un pays soumis à l'immédiate domination du sultan. De là ses hésitations prolongées. Il pouvait craindre le dénouement qui termina la carrière d'Ali-Pacha ; le sort de ce dernier lui fit redouter la lutte du croissant et de la croix. Il n'est pas encore au pouvoir d'un satrape musulman de profiter d'une telle circonstance pour s'affranchir de la Porte.

On peut présumer sans trop d'audace, qu'à certaine époque le pacha d'Egypte jeta sur la Morée un regard de convoitise, et pensa sérieusement à la conquérir seul et à son profit. Il lui répugnait de joindre ses armes à celles du Capitan-Pacha. L'entrevue qui réunit ces deux vieux fourbes dans Alexandrie, offrit un curieux mélange de comédie et de tragédie. Tous deux se *mangeaient* de caresses ; l'un semblait chargé de faire

tomber la tête de l'autre et lui tendait mille pièges, préparés et évités avec une égale adresse. Le moment de se déclarer ennemis n'était point arrivé; ils se séparèrent amis.

On a vu pendant la guerre de la Morée (spectacle non moins curieux), l'ancien aide-de-camp d'un général des cent jours s'élancer en renégat sur la plage hellénique, à la tête des cohortes de Méhémet Ali. Là il s'est mesuré avec d'anciens collègues, accourus pour défendre les Grecs et combattant pour la croix par philosophie, comme il se bat pour le turban par tolérance. Il était secondé par un assez grand nombre d'officiers européens, renégats à la suite, et qui ont eu pour adversaires des compatriotes, salariés par le sénat constitutionnel de la Grèce régénérée. Au nom d'Allah et du Christ, le sang d'hommes également incrédules a baigné la terre; les uns prétendent organiser l'anarchie sous les auspices de la croix, les autres le despotisme sous la tutelle du croissant.

Méhémet, armé de soldats et de généraux façonnés à la discipline européenne, avait chargé ses émissaires de répandre le bruit qu'il comptait accorder sa protection aux Grecs et les admettre dans ses vastes états. On lui attribua le projet gigantesque de transporter en Egypte la population hellène, et celle des Cophtes en Morée. Il ne savait que faire de ces derniers, dont le nombre n'était pas assez considérable pour servir de base à sa puissance; les Grecs au contraire, aguerris par tant d'épreuves, lui paraissaient propres à l'accomplissement de ses desseins. Despote entrepre-

nant et sagace, il n'ignorait pas, et l'exemple des Souliotes lui avait prouvé que souvent le courage et la confiance du vainqueur suffisent pour conquérir le dévouement des vaincus et changer en Séïdes de tyrannie, en esclaves qui bénissent leur servitude, les fanatiques de liberté.

La Morée, sourde aux insinuations d'Ibrahim et livrée à elle-même eût succombé si elle eût prêté l'oreille à un homme dont le génie est aussi fourbe et aussi entreprenant que celui d'Ali; mais qui, envisageant le pouvoir de plus haut, sait de longue main préparer le succès de ses mesures. Dès qu'il a vu qu'on ne répondait pas à son appel, toute sa bienveillance est devenue fureur. Alors la politique de deux puissances, prenant l'éveil à l'aspect de la crise qui se préparait entre la Russie et la Porte, a cru opérer une diversion par ce traité qui les unit toutes les deux au Czar moscovite, pour la défense des Grecs. L'attente de deux des parties contractantes, si ce n'est de toutes les trois, a été déçue; et la sanglante explosion de Navarin, en détruisant la flotte égyptienne, a fait le dénouement imprévu de ce traité. On avait averti Méhémet, comme on avait averti Ibrahim. Ni la France ni la Grande-Bretagne n'aspiraient à leur ruine. Mais la crise de la Russie et de la Porte devenait urgente. Il fallait essayer de transférer dans la Morée un dénouement que l'on voulait éloigner des rives du Danube. Quand Méhémet et son fils s'aperçurent que la Morée leur échappait, ils furent sourds à la voix des puissances qui leur demandaient clémence et pitié

pour la Grèce. On sait le résultat : on n'ignore pas avec quel sourire amer le Pacha, qui réside sur les débris de l'empire des Ptolémées, accueillit la nouvelle de ses forces maritimes détruites. Au lieu de s'écrier : *Varus, qu'as-tu fait de mes légions ?* il reprit, après un moment de trouble et un profond soupir, la force native de son esprit, et se contenta de dire : *ce que Dieu m'a donné, Dieu le reprend.* Ensuite il feignit de regretter, non des vaisseaux que, disait-il, il pourrait aisément reconstruire, mais un ou deux marins expérimentés avec le secours desquels il espérait discipliner ses matelots, et dont la perte ne pouvait se réparer.

Certes, pour que ce vieillard implacable et fourbe, aussi adroit que persévérant dans ses vengeances, ait pu souffrir patiemment un échec qui lui enlevait une proie déjà saisie et conquise, il faut qu'il ait trouvé un intérêt majeur à favoriser le commerce européen. Son espoir était de se faire absoudre par les Grecs de la dévastation même de leur patrie, et, de concert avec eux, une fois que sa conquête serait affermie, de lever l'étendard de la révolte contre la Turquie : garantie de clémence qu'il espérait offrir aux vaincus. Jamais l'événement n'a plus complètement trompé l'attente et l'espoir.

La Russie et la Porte, une fois en guerre, la France et la Grande-Bretagne peuvent, d'un commun accord, occuper la Morée, et forcer à l'évacuation Ibrahim et ses bandes approvisionnées de l'île de Zante. Jamais pour ces deux puissances la Morée, livrée aux Grecs comme

les îles de l'Archipel, ne sera une pomme de discorde. Si la guerre se prolongeait en s'étendant, si les opérations militaires venaient à occuper une échelle plus vaste, notre pavillon pourrait flotter avec le pavillon britannique sur les côtes de l'Asie mineure, pour y chercher quelque position forte, dont le voisinage de l'Océan garantisse l'importance. Là encore aucune division n'éclatera. Mais si, par une grande complication des événemens, il s'agissait des destinées même de l'Egypte et des côtes africaines, rapprochées de cet Empire, en y comprenant les Etats barbaresques, un immense embarras naîtrait. A la voix de l'Asie musulmane, toute l'Afrique pourrait s'éveiller. Bien plus, dans les parties orientales de l'Empire Ottoman, la rivalité de l'Angleterre et de la Russie viendrait à se combattre, et la même cause ferait naître une égale rivalité de la France et de l'Angleterre dans les parties occidentales du même Empire. Arrêtons quelques instans nos regards sur ces mouvemens gigantesques.

Il peut se présenter telle conjoncture, où le pacha d'Egypte se laissât emporter par un mouvement musulman dont il ne se sentît pas le maître. Quoique l'Angleterre et la France soient également intéressées à le ménager, afin de ne pas s'exposer à se disputer la possession de l'Egypte, lui-même peut les provoquer et lasser leur patience. Il désire aussi le maintien de la paix avec ces deux puissances; seules elles peuvent favoriser l'extension de son pouvoir, soutenir et enrichir son monopole, et concourir aux progrès de la civilisation qu'il encourage dans le même but d'affer-

missement pour son trône. Mais dans les circonstances que j'indique et que l'on peut prévoir, le Turc reparaîtrait chez lui: au politique, tolérant par adresse, succéderait toute la férocité du musulman. On verrait un nouveau Hakem exercer des folies barbares sur les Européens du Caire et les Cophtes ses sujets. Alors, la possession de la Morée, l'égale surveillance des côtes et des points fortifiés de l'Asie Mineure entraîneraient, par une nécessité inévitable, la conquête de l'Egypte. Première grande difficulté: quel sera le mode provisoire de cette prise de possession?

Ce n'est pas en vain que l'Asie peut être ébranlée, l'Egypte envahie. Les côtes de Libye sont là; les puissances barbaresques veulent être surveillées. On pourra contraindre leur lâcheté à une paix incertaine; mais jamais on ne parviendra complètement à les isoler de la destinée des grandes puissances musulmanes. Rien n'est plus féroce que les régences, Alger surtout; les deux autres, moins affreuses, professent cependant les mêmes maximes du droit d'esclavage. Instituées pour une guerre perpétuelle, ces républiques ottomanes subissent la loi d'une milice effrénée. Un fil léger les retient à peine à l'obéissance de la Porte; mais leur sort s'identifie à celui du mahométisme. Ces pirates sont appuyés par des hordes fanatiques de Moghrebins. Le cri de guerre du Coran retentit dans les rangs irréguliers des Bédouins indomptables, et des opiniâtres enfans de la Libye, avec la même fureur qu'au premier jour de l'Islamisme. Des antres du Maroc va s'élancer une population frénétique d'Arabes et de Li-

byens, soutenue par une soldatesque de Noirs convertis au mahométisme. Sans doute la dispersion de ces bandes ne serait qu'un jeu. C'est leur renouvellement qui est redoutable. Tel un nuage de sauterelles dévorantes s'abat sur la plaine, y meurt, la change en désert, et se trouve aussitôt remplacé par de nouveaux bataillons apportés par le brûlant Simoûm; telles ces armées désordonnées et terribles, à peine abattues peuvent renaître derrière la vaste Sahara, dans les états du Soudan, explorés par des Arabes commerçans et nomades, habités par diverses populations nègres, enflammées, pour la plupart, de l'ardente foi du Prophète.

C'est dans le cas de cette levée immense de boucliers africains, que le Portugal et l'Espagne sont appelés à se régénérer dans les flots du sang musulman. Des guerriers intrépides, encouragés par des princes habiles et sagaces, pourront, à la tête de leurs bandes aventurières, renouveler les merveilles des Cortès et des Sébastiens, et échanger contre les périls et la gloire de leur héroïsme, la profonde misère de la mère-patrie. Si le monde musulman vient à subir cette conflagration universelle, la Grande-Bretagne et la France n'y ont pas un moindre intérêt: dès que l'Europe en vient à se partager les dépouilles du lion, il faut qu'elle les partage tout entières. Mais la France et l'Angleterre se résolvent-elles à frapper le Maure fanatique, leur ennemi politique et commercial dans l'intérieur de l'Afrique; aussitôt ces deux puissances se trouvent forcées, tant par leurs possessions du Sénégal

et de la Nigritie, que par leurs traités avec les chefs africains de l'intérieur, à pousser vers le Soudan, pour arrêter, par la force des armes, les flots musulmans qui pourraient, traversant la Sahara, se jeter dans le Maroc. Et si l'on regarde ce désert comme un obstacle infranchissable, que l'on se souvienne qu'il y a plusieurs siècles, la nombreuse population des Fellatahs, conquérans d'une grande partie du Soudan, et les Maures eux-mêmes, ont fait rouler à travers ces déserts leurs torrens guerriers pour aller envahir les régions méridionales. Le transport et le passage des armées africaines dans ces parages, ne sont donc pas aussi impossibles que pourrait le faire croire l'aspect général des lieux. Ne sont-ce pas d'ailleurs les anciens Arabes d'Espagne qui ont en partie reflué du Maroc dans la Sahara et en Nigritie; et pourquoi, revenant sur leurs pas, ne parcourraient-ils pas de nouveau la même carrière en sens contraire?

Ce sont là des événemens immenses et une prévision bien lointaine : c'est peut-être le labeur d'un siècle, une ère nouvelle de civilisation, un changement de toute l'existence humaine. Ebranlé en Asie, le monde musulman ne restera pas long-temps assoupi en Afrique : un pas entraînera un autre pas. Il en sera de cette chaîne de nécessités inévitables et imprévues, comme de la formation de l'empire britannique aux Indes : tout y semble merveille, et tout s'est fait par une destinée nécessaire et puissante, avec une promptitude que les calculs de la prévoyance humaine n'avaient jamais osé prédire. Mais il n'en est pas de l'Orient comme

de l'Europe. Là, le naturel c'est le gigantesque; chez nous tout rentre aisément dans ses limites, chez les Orientaux ce qui est colossal s'accomplit de lui-même: telle est leur habitude séculaire. Les usurpations du Musulman se sont faites avec la violence d'un torrent; il peut, par un reflux non moins terrible, les perdre avec une égale rapidité.

Certes, dans ces chances si étendues et si complexes, il y a de cruelles prophéties: on y voit la guerre, le massacre, la peste et la faim, le désert et le sang. Mais la prudence européenne est là. Le Russe sait vivre à l'Orient; le Portugais et l'Espagnol, à l'Occident; ils luttent sans peine contre le climat, et leurs mœurs s'adapteraient aux avantages que leur présenteraient les Turcs et les Maures. Si les Anglais et les Français ne peuvent, sous ce rapport, faire pénétrer d'une manière aussi profonde leurs envahissemens, leur part de la conquête, dictée par la politique européenne, n'en sera que plus solide.

Mais le monde musulman s'écroulant et écroulé ne causera-t-il pas scission, ici entre la Russie et la Grande-Bretagne, là entre la Grande-Bretagne et la France? ou bien, dans les difficultés qui s'offrent, ce dernier pays se portera-t-il pour arbitre? oubliera-t-on les obstacles, les abandonnera-t-on *in statu quo*, pour ne s'occuper que des succès possibles et de la longue suite d'occupations qu'ils entraînent? Qui le sait? Ce qui est certain, c'est que la diplomatie aura beau combiner, suspendre, arranger, faire et défaire; dans un temps donné, l'Orient et l'Occident s'entrechoqueront. C'est un état

contre nature, que celui qui a fait passer sous le sceptre de l'Angleterre l'immense continent de l'Inde, sans que le reste de l'Europe possède, sur aucun point de l'Asie, une position assurée : or c'est l'Asie mahométane qui seule peut offrir cette position.

Que l'on me pardonne une spéculation si vaste, ou, si l'on veut, le rêve d'une si longue prévoyance! Qui connaît dans ces matières les résultats possibles? qui eût prédit, à la conclusion du traité du 6 juillet, Navarin, Scio, le manifeste ottoman, et la réponse des Russes? Faites un pas dans cette carrière, vous vous trouvez lancé dans un espace sans bornes : vous traversez les mondes.

CHAPITRE VI.

De la Grèce et de sa régénération.

La faiblesse humaine répugne à voir les choses telles qu'elles sont; elle se plaît à se bercer d'illusions, jusqu'au moment où les faits, apparaissant dans leur réalité sévère, viennent dissiper les rêves brillans de l'imagination. On n'a plus alors qu'un regret : celui de n'avoir pas eu la force d'esprit nécessaire pour s'occuper exclusivement de la vérité, et régler d'après elle ses déterminations.

Si tel est un des caractères généraux de notre condition, il doit se manifester avec une intensité plus ou moins grande, selon les circonstances et les temps où un peuple se trouve placé. A certaines époques, il fallait de grandes aventures; l'esprit ne voulait que cela, le cœur battait de joie et d'impatience au récit d'une action extraordinaire. Mais tout a changé, notre sphère n'est plus poétique. Nos chimères, devenues un peu plus triviales, habitent la Bourse, et se jouent au milieu des richesses du Nouveau-Monde et du crédit de l'ancien. Fondés sur le positif, c'est à nos passions, à nos intérêts, c'est à quelque constitution nouvelle, à quelque révolution en perspective, à des bouleversemens de ministère, qu'elles s'attachent.

Une idée noble, une cause généreuse, se distinguaient au milieu de ces espérances du philosophisme, de ces rêves de l'ambition, de ces spéculations de la cupidité ; elles avaient leur caractère d'élévation propre, à laquelle pouvaient participer toutes les ames généreuses. C'était la cause des Hellènes, riche en souvenirs du génie poétique, philosophique, en chefs-d'œuvre devenus les modèles des arts. Les grands hommes de tous les temps avaient été puiser une force nouvelle, une clarté intellectuelle plus vive à la source du vieux Permesse. Terre classique du christianisme, la Grèce, fécondée par le sang des martyrs, avait fait éclore une moisson abondante de bonnes doctrines. Il semblait que cet imposant cortège de croyances, de génie et de beauté, ressuscitât à nos regards toute l'antique Grèce.

Cependant les vrais Hellènes avaient péri, avant l'époque d'Alexandre, sous les coups de la démocratie. On avait vu se réaliser dans l'Attique, terre fertile en rhéteurs, en sophistes, en démagogues, en tyrans, les fausses idées de la division des pouvoirs dans le sens révolutionnaire: Platon, Aristote, Cicéron, Caton, l'ont proclamé. L'imitation des désordres d'Athènes contribua à ceux de la république romaine.

Qui peut se rappeler sans frémir le hideux spectacle offert par le Bas-Empire, parvenu à un degré de servitude inconnue aux monarchies les plus décriées de l'Orient. Le christianisme n'avait pu arrêter la corruption des Grecs, ni mettre un frein à ce génie de sophisme, à cette manie dialectique de subtiles argu-

mentations, qui, portée dans la religion, en détruit la simplicité majestueuse et la sublime naïveté.

La Grèce ne fut pas régénérée comme les contrées latines de l'Europe, au moyen du christianisme et par le mélange du sang barbare. Deux grandes causes ont produit notre civilisation européenne, ce dévouement si noble, cette indépendance si généreuse : la Papauté ; et l'invasion des races du nord, Germains d'origine. Sans l'indépendance du pouvoir ecclésiastique, l'Europe eût succombé sous la grossièreté et la barbarie des nations septentrionales ; sans la présence de ces peuples dans le Midi, les Latins, dégénérés dans toutes les parties de la domination romaine, eussent imité les Grecs de la décadence. Un nouveau Bas-Empire eût courbé leurs têtes.

Les Hellènes ont aussi mêlé leur sang au sang des Barbares. Dans la Morée surtout, il y a eu mélange de la race indigène et de la race slavonne. Mais les Slaves ne possédaient pas les institutions généreuses et fortes des nations germaines : ils n'ont rien communiqué d'essentiel aux Grecs, dont les mœurs ont dominé dans cette fusion. Les Hellènes conservent encore aujourd'hui une haine puérile contre les Latins. Jamais leur clergé ne les pourra préserver ou d'une démocratie licencieuse, ou de la tyrannie du Bas-Empire. Jamais il ne pourra corriger l'excès de leur subtilité, leur merveilleuse aptitude au sophisme. Ils repoussent avec une opiniâtreté invincible leur moyen le plus efficace de restauration, une étroite alliance avec l'Italie et même avec la France, qu'ils accusent surtout de

protéger les Grecs catholiques, plus détestés de leurs compatriotes que les Ottomans eux-mêmes. Un mauvais génie semble avoir exploité ces tristes antipathies, dans des vues d'intérêt purement mercantiles. Peut-être les Anglais nourrissent-ils la chimère d'une Grèce protestante : chimère dont l'illusion a bercé plus d'une fois l'espoir des Réformés, mais dont rien n'a jamais indiqué le succès possible.

L'aversion des Hellènes pour les Ottomans est fort légitime. Ce qui indigne le Grec, ce n'est pas tant le mahométisme que l'orgueil stupide et l'arrogance féroce du Musulman ; cette insolence tartare, cette pauvreté de génie que ne peuvent racheter la franchise, la loyauté, la valeur militaire, que les Turcs possèdent bien plus que les Grecs. La domination turque porte un autre caractère que celle des Persans et des Arabes : le fanatisme du Turc est d'un autre poids que celui dont les Sarrasins firent subir le joug à l'Espagne et à l'extrême Orient.

Partout où le tigre ottoman s'est arrêté, c'est de sang qu'il a étanché sa soif; il s'en est abreuvé, sans pouvoir se satisfaire et s'assouvir. La Grèce a vu, sous la domination turque, trois diverses populations se développer. La première, timide et tremblante, obéissait sans murmure; l'ombre lointaine d'un Turc la faisait frémir. La seconde, composée d'héroïques brigands ou de Klephtes, maintenait son indépendance au sein des rochers et des montagnes : s'ils menaient une vie coupable, et se montraient féroces comme leurs oppresseurs, ils mêlaient à leurs vices

quelques vertus d'une race généreuse. Enfin les Phanariotes formaient la troisième population. C'étaient des intrigans initiés aux mystères diplomatiques, qui, vieillissant dans les crimes de l'esclavage, devenaient les conseillers et les confidens du despote.

Omettons ce qui s'est trouvé d'accidentel dans l'insurrection grecque, composée d'élemens si discordans. Tel est l'espoir de l'assistance moscovite. Telle est la rébellion d'Ali-Pacha, forcé de pourvoir à sa sûreté : causes instigatrices et immédiates, dont l'effet fut puissant, mais qui ne constituaient pas la véritable source et l'ame de la guerre.

Cette ame, ce premier moteur, se trouvait dans les associations des Grecs, instruits aux écoles de l'Europe moderne, formés dans les universités d'Allemagne, dans les institutions libérales de France. Ce mouvement date de la révolution, époque où le Continent fut couvert de propagandes, où les agens du Directoire, actifs à Constantinople et dans l'Archipel, ne craignaient point d'essayer des tentatives auprès du féroce Ali, qui cependant ne se montrait pas de très-bonne composition pour les chrétiens.

Cette ardeur de prosélytisme que les clubs et les affiliations firent pénétrer au sein des colonies françaises; qui scella un traité d'alliance avec Tippoo-Saëb, ce Musulman implacable, devenu le néophyte de nos lumières; qui lança Miranda et ses acolytes sur les plages de l'Amérique méridionale: n'exerça pas sur la Grèce une influence moins active. Des Phanariotes, de riches Hellènes, livrèrent leurs enfans à la propagande fran-

çaise : ces derniers vinrent à Paris boire à longs traits les flots enchantés de la sagesse libérale.

D'autres jeunes Grecs, appartenant à des familles non moins distinguées par la richesse ou la naissance, vinrent puiser leur instruction dans les universités d'Allemagne. Ces jeunes ames ne reçurent pour impression que l'ardente idolâtrie de la Grèce ; mais dans ces excitations, on négligea de leur inspirer un profond respect pour les croyances, les mœurs et les habitudes de leurs concitoyens. Comme la France et l'Italie, à certaine époque, nourrissaient des multitudes de républicains, fiers Romains théâtralement costumés, et dotés richement d'idées démocratiques : ainsi l'on ne rêvait en Allemagne, il y a quelques années, qu'Athéniens du temps de Miltiade. Instruits à cette école, les Grecs s'imprégnèrent de doctrines modernes travesties à l'Athénienne, et qu'on leur donnait pour l'héritage de leur propre patrie ; tandis que les Grecs élevés à Paris répétèrent le catéchisme libéral, déguisé sous les formes de la vieille Rome et de la jeune Amérique. Ces opinions factices et mélangées inspirèrent aux vaincus le mépris le plus profond de leurs oppresseurs barbares ; ils ne tardèrent point à passer de l'habitude du servage à des idées d'indépendance et de révolte.

Le Turc, pourvu qu'il puisse piller les chrétiens et les mépriser, leur permet, à peu de chose près, de se régir comme bon leur semble. Le gouvernement ottoman ne mit aucun obstacle à ce que des écoles s'établissent parmi les Grecs, ni à ce qu'ils publiassent,

sans restriction, une foule d'ouvrages traduits sans choix du français et de l'allemand. Ainsi la classe opulente des Hellènes vit s'acclimater dans sa patrie cette même instruction libérale et superficielle qu'elle avait été puiser dans les contrées lointaines.

Dans la guerre de la coalition contre Napoléon Bonaparte, une partie des Grecs élevés en Allemagne combattit dans les rangs de la jeunesse des universités allemandes, armée contre l'oppresseur des rois et des peuples. Il y avait long-temps que plusieurs de leurs concitoyens servaient dans les armées russes; élevés à Saint-Pétersbourg, on avait eu soin de les familiariser de bonne heure avec l'idée que les enfans de la Grèce verraient un jour le lion du nord s'élancer pour briser leurs fers. Ces guerriers se rencontrèrent, servant la même cause, sur le champ de bataille. Au congrès de Vienne, on vit de grands personnages s'enflammer d'un noble enthousiasme, non pour prêcher l'insurrection aux sujets de la Porte, mais pour rapprocher les Grecs de la civilisation européenne et les rendre capables de former sinon une nation indépendante, du moins une masse cohérente et assez forte pour résister au stupide orgueil des pachas.

Tel fut le but de l'association des Hétéristes, à laquelle présida une haute influence moscovite, dirigée dans le sens de la civilisation. On voulait élever la Grèce à la hauteur de l'Europe. Une autre influence, émanée des universités allemandes, y prit part: c'étaient les enfans de Thémistocle et de Miltiade dont on voulait assurer l'émancipation.

En peu d'années, les Hétéristes firent des progrès rapides dans toutes les contrées de l'empire turc d'Europe, et s'attachèrent à perfectionner ces plans de réforme dans l'éducation et l'instruction qui avaient précédé la propagation de leur secte. Alors la politique européenne ne se trouva pas d'accord avec une cause qui, si l'on fait abstraction de l'invasion du libéralisme, aurait dû paraître légitime dans le sens de la Sainte Alliance. Redoutant l'agrandissement du colosse septentrional, l'Angleterre et l'Autriche virent avec une égale méfiance les premiers essais des Hétéristes, dont le mauvais succès trompa l'attente des Grecs du Péloponèse.

On peut se demander, toujours ne s'occupant que de la question des doctrines et écartant les personnalités, de quelle source a pu venir cette grande et singulière affection des libéraux pour les Grecs?

Entre tous les écrivains, si l'on cherchait à désigner ceux qui ont montré contre les guerres sacrées le plus d'acharnement, ceux qui ont le plus constamment honni ces guerres des chrétiens contre les Musulmans, ces Croisades que nos libéraux veulent ressusciter, on trouverait que ce sont les coryphées de la philosophie moderne, et surtout Voltaire. Sans doute l'auteur de *Mahomet* voulait que l'on chassât les Turcs; il désirait la résurrection des Grecs pour les enchaîner aux pieds de Catherine. Ce fut là une de ses nombreuses inconséquences, et lui-même a eu soin de nous l'expliquer. S'il détestait les Ottomans, c'était comme barbares, ennemis des lettres, ignorans en poésie; s'il aimait les

Hellènes, c'est qu'il espérait voir ses œuvres traduites dans leur langage; la Czarine, sa grande amie, n'avait qu'à donner l'ordre, il allait réhabiliter la gloire de leur littérature.

Le père du libéralisme n'envisageait pas plus la cause chrétienne dans la cause des Grecs, qu'il ne songeait au mahométisme dans la cause des Turcs: ce qu'il avait à cœur c'était le triomphe des belles-lettres et des académies. On l'eût vu voler dans le camp des infidèles, s'il eût été question de défendre les Grecs comme adorateurs du Christ. La croyance sans mystères, fondée par Mahomet, convenait sous plus d'un rapport au patriarche des incrédules.

Arouet, s'il vivait aujourd'hui, tiendrait un autre langage; il prêcherait, comme les autres, la guerre contre les Turcs, sous l'invocation de la croix; il reprocherait au catholicisme d'abandonner la cause des Grecs. Les libéraux se soucient fort peu des Grecs comme croyans; ils les aiment comme schismatiques. Ils chérissent leur opposition au siège p ontifical et à l'Eglise de France. Nul moyen plus assuré d'attirer la haine sur le catholicisme, et de prouver son intolérance, que de montrer ses ministres préférant au chrétien détaché de l'unité, le païen et même le féroce Musulman.

D'une part, tout catholique, homme d'honneur, voit dans la cause des Grecs la croix qu'il faut défendre contre le croissant: défense sacrée pour les chrétiens de toutes les communions, respectable, avant tout, aux yeux de l'Eglise, gardienne du christianisme dans son

ensemble. D'autre part, il s'agit de la lutte d'un peuple opprimé contre un peuple oppresseur : lutte qui intéresse l'humanité entière, et relève de son tribunal. Le libéralisme affecte sans doute de considérer sous ce double aspect les affaires d'Orient ; mais telle n'est pas sa réelle et secrète pensée.

Est-il vrai que la secte philosophique soit plus dévouée à la cause de l'humanité qu'elle ne l'est à celle de la croix ? Elle se dit philanthrope ; sa philanthropie en action n'a rien de commun avec la charité chrétienne. Sous le nom de révolution, elle parcourt les deux hémisphères, où, par ruse et par violence, elle veut abolir le catholicisme et les erremens du passé. Voici trente années qu'elle ensanglante l'Europe et l'Amérique. On ne doit donc pas plus attribuer au seul amour des hommes qu'au respect de la croix cet enthousiasme de parade que les libéraux affectaient naguère pour la cause grecque et qui s'est depuis singulièrement affaibli.

Mais peut-être sont-ils émus d'un grand zèle pour la chose publique ! Ils admirent les mâles institutions des anciennes républiques, la robuste organisation sociale de l'Angleterre ! Point du tout. Ces amis de l'indépendance détestent les grandes existences sociales, le pouvoir et l'influence du génie, les coutumes héréditaires, la force des mœurs anciennes, en un mot tout ce qui assure la liberté. La liberté, leur idole, est depuis trente ans ensanglantée par leurs mains. Passons sous silence le régime de Bonaparte ; ne parlons que des œuvres de la Constituante, de la Convention, du Di-

rectoire, des actes des cent jours, en un mot de tout ce qu'a produit le libéralisme, aidé de la liberté de la presse. Que d'efforts pour annuler toute espèce de supériorité morale, politique, intellectuelle! Quelle ardeur pour étouffer jusqu'à l'aristocratie des talens! pour établir une oligarchie ministérielle et financière! pour fonder une démocratie soldée par le trésor public, et desservie par des rhéteurs et des sophistes!

Tout ce zèle libéral pour l'affranchissement d'une population malheureuse et pour les intérêts de l'humanité, ce n'est donc que dévouement à la révolution. Sous cette tendresse pour la croix, se cachent un ardent amour du philosophisme et l'espoir de frapper, comme ennemie des schismatiques, barbare envers la Grèce, amie du Coran, la religion catholique, qui n'invoque pas les foudres d'une croisade nouvelle.

Les libéraux ont espéré que la Grèce deviendrait une pomme de discorde entre la Russie et l'Angleterre, et que l'Autriche et la France se trouveraient forcées par diverses causes à prendre parti dans une guerre qui pourrait présenter des chances au génie révolutionnaire. Ils ont essayé de faire des dupes parmi les royalistes, en confondant la cause des Grecs avec celle de la religion et de la foi; et parmi les savans, en les entretenant des arts et de la civilisation des Hellènes: machiavélisme assez remarquable de la part de ces ennemis jurés de la science, qui, soumettant toutes les connaissances et les souvenirs humains à leur redoutable niveau, proscrivent le passé en masse.

En Allemagne, en Suisse, en Angleterre, dans les

Pays-Bas, des hommes opulens sont devenus les bienfaiteurs des Hellènes ; et souvent ils ont affronté le risque de voir leurs dons s'égarer entre des mains indignes. Comme lord Byron, ces hommes généreux se sont armés pour la Grèce; ils ont équipé des soldats qu'ils lui ont envoyés. Quel est le millionnaire de la France libérale, qu'on a vu jusqu'ici s'enflammer pour cette cause si vantée; armer ses fils, ses parens, ou sa clientelle? Le dévouement du valeureux Fabvier est un acte presque isolé. Pourquoi une jeunesse riche, ardente, enthousiaste, s'élançant vers la Grèce, n'a-t-elle pas fait mentir les promesses des Livron, des Sève, des Boyer? Ce n'est pas que la France soit stérile en dévouemens; mais les coryphées du libéralisme, loin de seconder ce généreux élan, n'ont pas même voulu soutenir et continuer leurs efforts et leurs sacrifices envers des gens dont ils prétendent embrasser la cause avec tant de chaleur.

Les souscriptions partielles que n'accompagnent pas de grandes mesures, ne signifient presque rien. Le parti libéral y a seulement trouvé un avantage; celui de faire le dénombrement de ses forces, et d'entretenir l'esprit de secte parmi ses adhérens. Rien de plus facile que de faire ressortir le contraste de cette apparente activité et de la tiédeur si reprochée aux royalistes, fractionnés en coteries à peine aperçues dans ce grand mouvement qui entraîne le monde. Pendant long-temps on s'est servi de cet argument contre le gouvernement du roi, que l'on accusait de négliger les intérêts de la religion et de la liberté, abandonnés à

l'appui du seul libéralisme. Bien des espérances se sont évanouies devant le traité du 6 juillet ; elles s'anéantiraient totalement si la guerre, venant à éclater entre la Porte ottomane et la Russie, perdait, pour ainsi dire, et isolait la cause des Grecs, au milieu d'intérêts beaucoup plus généraux, et de mouvemens qui embrasseraient la politique générale dans sa plus vaste étendue. Voilà pourquoi l'on s'est refroidi pour la cause des Hellènes : l'Europe politique s'en est saisie, et l'Europe révolutionnaire a cessé d'y trouver son compte.

Dans ses rapports avec la Grèce, le libéralisme a long-temps sacrifié les intérêts de la France à ceux de l'Angleterre ; état aristocratique qu'il déteste, mais qu'il favorise aux dépens de la monarchie, parce qu'on l'a vu, fidèle aux intérêts de son commerce et de son industrie, s'empresser davantage de reconnaître les démocraties naissantes de l'Amérique du sud.

La secte libérale s'est constamment montrée contraire à ce que les Hellènes eussent recours d'abord à la Sainte Alliance, puis au Saint-Siège. Après avoir fabriqué, de concert avec Mavrocordato, cette constitution qui imprima à la Grèce une impulsion révolutionnaire, après avoir excité sa haine contre la catholicité, on a déclamé à outrance contre l'insensibilité barbare des puissances continentales et de la cour de Rome. Le seul reproche que l'on pût adresser aux monarques d'Europe, ce serait de n'avoir pas adopté assez promptement la cause grecque, pour empêcher le libéralisme de s'en rendre maître ; mais le Souverain Pontife n'a rien oublié pour amener ce résultat.

La condition sous laquelle les libéraux ont consenti à secourir les Hellènes, a été la proclamation et l'adoption d'une constitution démocratique qui a déplu à tous les chefs militaires, et qui, jetant le désordre dans les rangs de l'armée, ne lui a pas permis de s'organiser sous de tels auspices. Dans leur prétendue sympathie avec le christianisme grec, ils lui ont imposé aussi la condition expresse de ne jamais se rapprocher des catholiques, ni surtout de la cour de Rome, assez généreuse pour lui faire des avances. Dès que l'on a cru soupçonner la possibilité d'un rapprochement entre les Eglises grecque et latine, non-seulement le protestantisme s'est effarouché ; mais le libéralisme a jeté les hauts crits. Il ne veut la liberté des Grecs, que s'ils sont démocrates et anti-catholiques. On verrait bientôt certains hommes passer de la bannière de l'Evangile à celle du Coran, si jamais la Grèce, sous les auspices d'un homme du poids et de la considération du comte Capo d'Istria, se jetait entre les bras de la Sainte Alliance, ou se laissait entraîner vers l'Eglise romaine.

Nulle puissance ne se montra originairement plus hostile contre la Grèce que la Grande-Bretagne ; la crainte de voir l'empire ottoman chanceler alarmait le commerce et l'industrie de cette île, qui en avait l'exploitation presque exclusive. On redoutait le contact des Grecs et des Moscovites. Enfin l'éloignement de l'Autriche elle-même pour la cause des Hellènes n'était pas comparable à celui de l'Angleterre ; le cabinet de Vienne craignait qu'une guerre générale ne ramenât une révolution générale, et, d'après cette donnée, il favorisait

la cause des Turcs. Cette crainte n'agitait pas les Anglais, qui appréhendaient seulement de voir compromise une partie importante de leur existence commerciale. Long-temps le ministère de la Grande-Bretagne influa très-activement par ses sollicitations et ses représentations sur le cabinet de Saint-Pétersbourg, et le maintint dans le repos. Jusqu'au moment où nous sommes, l'Angleterre n'a pas cessé d'insister sur la paix, de préparer et de soutenir tous les accords possibles entre la Porte et la Russie.

La politique anglaise a changé de direction quand elle s'est aperçue de l'autorité qu'exerçait sur les Hellènes le libéralisme européen. D'une part, leurs conseils étaient avertis de se garantir de l'influence russe; d'une autre, on les prémunissait contre le catholicisme: surtout depuis le moment où les libéraux ont disposé les Grecs à favoriser une puissance protestante, protectrice des démocraties modernes.

Ce sont les émissaires du libéralisme qui ont agi le plus activement en faveur des Anglais, dans l'Archipel comme dans le Péloponèse, d'accord avec les autorités civiles du pays, mais contre le vœu des chefs militaires, et en opposition directe avec les intérêts de la France. «Prenez-garde, disaient-ils aux Grecs, à ce que vous allez faire; la France est monarchique et catholique, elle est nécessairement ennemie et de votre religion et de la forme de votre gouvernement: insultez donc son pavillon; maltraitez ses agens; soulevez contre elle votre populace.» On espérait lasser par ces manœuvres la patience du commandant de l'escadre française,

l'exciter à repousser l'injure par la force, faire intervenir le chef d'une autre station navale qui eût pris fait et cause, et décider enfin les Grecs à se déclarer contre la France, et à se livrer sans réserve à l'Angleterre. En dénonçant aussi les Français comme complices et conseillers des entreprises d'Ibrahim-Pacha, ces mêmes libéraux ont voulu attirer sur leurs compatriotes la haine des Hellènes.

Avouons que la Grèce a été soumise à une triste épreuve. Avant sa réconciliation avec l'Europe diplomatique, réconciliation effectuée par l'intervention du comte Capo d'Istria, nul espoir dans ses chefs militaires, moins encore dans ses chefs politiques. On a vu naître et se développer dans son sein deux ordres différens de civilisation. D'un côté Mavrocordato, l'homme des Anglais, forgeait un code de lois, un appareil d'administration incompatible avec la nature du pays, et voulait donner à sa patrie un gouvernement représentatif semblable aux institutions de la ci-devant Amérique espagnole. Mavrocordato s'est acquitté avec une remarquable flexibilité de son rôle d'agent de l'Angleterre. Grec par la finesse de l'esprit, il appartient par ses opinions à Paris, à Naples, à Cadix, à Turin. C'est à Jérémie Bentham, patriarche du radicalisme, qu'ont été adressés les jeunes Grecs des familles les plus illustres, expédiés par cargaisons vers les bords de la Tamise, où Mavrocordato leur avait préparé les voies, et où ils devaient accomplir ce cours d'éducation libérale, commencée sous ses auspices.

Les capitans, chefs militaires et civils de la classe

guerrière parmi les Grecs modernes, marchent sur les pas des Colocotroni, des Odyssée, du bay des Maïnottes, et s'éloignent des bannières de Mavrocordato, de Condurriotti, et de leurs collègues. Les capitans ne puisent pas leur patriotisme à une source pure ni élevée; et, sous ce rapport, les chefs civils semblent avoir sur eux l'avantage; mais il y a chez ces capitaines de bandes guerrières plus de nationalité; leurs idées ne sont nullement cosmopolites : elles sont grecques. Ils n'ont point envie de se faire admirer des libéraux des deux hémisphères; ils sont de leur pays : qualités et défauts sont chez eux, si je puis le dire, de leur propre cru. Ils ont les vertus des Hellènes modernes, ils ont leurs vices; et ces vices, il ne nous appartient pas de les juger, puisque la chrétienté a souffert que des chrétiens vécussent sous un joug qui devait les abrutir. La rivalité des capitans, et les trahisons qui ont eu cours parmi eux, ont singulièrement compromis la cause commune; mais c'est leur épée qui la première assura l'indépendance grecque. Fabvier, en cherchant à propager dans les rangs de ces hommes un esprit favorable à la France, a été mieux inspiré que ceux de ses compatriotes qui, sans tirer le glaive pour défendre la Grèce, ont appuyé l'influence anglaise en servant Mavrocordato.

Avant l'arrivée du comte Capo d'Istria; le parti civil a voulu fausser le caractère national que les capitans maintiennent dans la barbarie. Au milieu de tant d'élémens hétérogènes, peut-on espérer d'élever un gouvernement stable? et, si vous supposez cette organi-

sation possible, quelle attitude prendra la Grèce en face de l'empire turc? Jamais elle ne pourra regarder sa nationalité comme assurée ; sa situation dans le voisinage d'un tel ennemi sera constamment critique, surtout dans le cas où la Turquie d'Europe conserve son intégrité absolue; ou la Russie ne réclame pas la possession de la Valachie et de la Moldavie; ou l'Autriche ne voudrait pas s'indemniser, en demandant la Servie. Cette double réclamation réduirait tellement la puissance ottomane, que son existence en Europe équivaudrait à une totale évacuation de cette partie du monde; et la Grèce se sentirait soutenue par deux puissances chrétiennes intéressées à conserver ses provinces, comme contre-poids de la puissance turque. Mais cette situation contre nature ne pourrait jamais se consolider.

Les Grecs affranchis se gouverneront-ils en monarchie ou en république? On a attaché trop d'importance à cette question. Peu importe à l'Europe, pourvu que la Grèce ne se gouverne pas révolutionnairement. Jamais la confédération helvétique, l'ancienne indépendance des cités toscanes et lombardes, la ligue anséatique, ni les provinces bataves, n'ont troublé un seul moment la sécurité des états monarchiques; tous ces gouvernemens ont subsisté au même titre de légitimité, que ceux où le principe du pouvoir résidait dans un seul. Ce qui menace l'Europe, ce sont les gouvernemens monarchiques et républicains où l'on ne se dirige que d'après un contrat social. Si les institutions républicaines croissent et se développent d'elles-même sur

le sol de la Grèce, et sans se mêler de l'ivraie des idées révolutionnaires, elle devra le bonheur au comte Capo d'Istria : par lui le système de la politique européenne se consolidera et embrassera la Grèce dans son vaste ensemble.

Sous tous ces rapports la Grèce est loin cependant d'avoir atteint le but : non-seulement tout semble, parmi les insurgés, tendre à la localisation, mais à la division et à la guerre des intérêts. Ce ne serait pas la première fois que l'histoire nous montrerait la Grèce occupée à s'entre-détruire, comme pour épargner une guerre trop longue à l'audace du conquérant qui vient l'envahir. Plus d'une fois, les noms de ses guerriers les plus fameux ont été soupçonnés de trahison; la soif de l'or dans une ame égoïste l'emporte sur toute considération, non-seulement d'honneur, mais de conservation personnelle. Jadis l'or des Persans corrompit la masse hellénique; ils se trahirent les uns les autres; la perfidie entra dans le sein même des familles, et en définitive, victimes de leurs vices, ils restèrent livrés sans défense au glaive de l'étranger. Les modernes Athéniens sont corruptibles comme leurs ancêtres, et peuvent céder non-seulement à l'Ottoman, mais à d'autres séductions.

Les Moréotes, séparés par leurs vallées et leurs montagnes, seront toujours, quoi qu'ils fassent, une nation désunie par la nature même. La constitution sociale et politique des Roméotes, renforcée de sang albanais, est beaucoup plus robuste. C'est Marc Botzaris qui est le véritable héros de la Grèce moderne;

c'est la barbarie, mais vigoureuse et franche; on n'y retrouve pas le caractère hellénique pur, mais une ardente générosité de l'ame, la terrible audace et le sang du lion. Comparez la simplicité grandiose de sa conduite avec les fréquentes rodomontades des capitans moréotes; ceux-ci ont toujours refusé les conseils des militaires européens : les infortunés Roméotes ne se montrèrent ni si dédaigneux dans la bonne fortune, ni si abattus dans les revers.

Les Grecs de l'Archipel se sont séparés de ceux de Romélie et de la Morée. Chez eux on distingue aussi le sang albanais du sang hellène. Cependant la marine est la partie brillante de l'insurrection. Les forces hydriotes ont opposé leurs frêles embarcations à la puissante et lourde marine des Turcs, dirigée par des matelots grecs contraints à l'obéissance. Malgré cette résistance énergique, Ibrahim et le Capitan-Pacha ont abordé sans obstacle sur tous les points de la Morée, et rien n'a pu empêcher le désastre d'Ipsara. Dans cette île on vit s'élever et insulter à la croix le stupide étendard de Mahomet, planant sur un désert ensanglanté. Mais la croix est l'arbre de vie, et sa tige, toujours vigoureuse, reverdit sous la hache des bourreaux.

Les Hydriotes ont toujours agi dans un but isolé. Leurs intérêts diffèrent de ceux des Grecs du Péloponèse; l'amitié mutuelle de ces deux populations est fort tiède. C'est dans les îles que se sont formés ces politiques, occupés à forger des combinaisons de gouvernement au lieu de consolider sur le continent une

puissance militaire à formes européennes. Trop longtemps leurs conseils prévalurent en Grèce: enfin les succès d'Ibrahim en firent sentir cruellement toute la puérilité. D'ailleurs les îles ont montré moins de nationalité encore que d'égoïsme, et le fléau de la piraterie s'est naturellement organisé dans leur sein.

Quoiqu'il en soit des divisions des Hellènes, leur cause a presque entièrement disparu, dans ce vaste ébranlement de l'empire turc auquel nous assistons: ce n'est plus qu'un point dans l'espace. Il est impossible qu'ils occupent jamais une place importante dans l'histoire moderne; leur population est trop faible et ne peut s'étendre, par flots rapides et pressés, vers les régions occupées jadis par leurs ancêtres. La Grèce, privée de l'Asie mineure, privée du nord thrace, macédonien, illyrien, peut encore, si elle voit la sagesse refleurir chez elle, prospérer par l'industrie et le commerce. Elle peut donner naissance à ne population, guerrière, pastorale, laborieuse, vivant dans ses montagnes, mais un corps puissant, une nation destinée à peser dans la balance des destinées européennes, jamais.

Terminons cette digression nécessaire; revenons à notre point de départ: la rivalité des intérêts anglais et français. Les libéraux la suscitèrent à une époque où la cause des Hellènes était encore politiquement importante, et n'avait pas disparu devant la cause des Ottomans, comme le soleil du soir s'éclipse derrière une haute montagne. Très-actives dans les îles, les combinaisons britanniques du libéralisme français avaient

échoué en Morée, où régnait cependant une grande division entre les Francs, auxiliaires des Grecs. Mais ces intrigues du machiavélisme et de la ruse furent forcées de se taire devant de franches rivalités nationales. Church et Fabvier en étaient arrivés à une guerre presque déclarée à laquelle les forces actives des Hellènes semblaient vouloir prendre part, quand la reddition d'Athènes est venue terminer cette discussion qui l'avait préparée et la replonger dans l'obscurité. Enfin le traité du 6 juillet est venu trancher le nœud de cette difficulté soulevée entre la France et l'Angleterre ; les amiraux français et anglais, chargés de la surveillance des eaux du Levant, qui jusqu'alors avaient nourri une sourde et secrète opposition, concourent franchement au même but : au bruit du canon de Navarin, toute dissidence a cessé entre les Rigny et les Hamilton.

Disons-le à l'honneur des militaires français : le général Roche et le colonel Fabvier, franchement d'accord avec l'amiral Rigny, ont toujours blâmé hautement les intrigues de ceux qui poussaient les Grecs dans le sens de l'influence britannique, et cherchaient ainsi à favoriser la démocratie, à embarrasser l'ancien ministère, à susciter de toutes parts de cruels obstacles au gouvernement du roi. Peut-être, dans leur opposition même aux Anglais, ces officiers n'ont-ils pas toujours mis une juste mesure ; et a-t-on pu retrouver dans leur conduite quelque souvenir de l'ancienne armée de Napoléon. Mais du moins l'intrigue leur répugnait ; et il est facile d'expliquer ainsi les réprimandes sévères

que le général Roche s'est attirées, et le blâme indirect que le colonel Fabvier a été forcé d'essuyer.

Tout concourait à rendre intéressante aux yeux de l'Europe la lutte des Grecs contre leurs oppresseurs; mais plus ils voyaient que l'on se passionnait en leur faveur, plus ils devaient aspirer à se rendre dignes des vœux que l'on formait pour leurs succès. Ils ne devaient pas attendre exclusivement leur salut des secours de l'Europe; leur entreprise devait s'appuyer spécialement sur la force de l'esprit national et religieux. Ils ont beaucoup accusé les étrangers, les Autrichiens surtout, souvent avec raison, quelquefois à tort; mais dans les momens d'épreuves décisives, ils n'ont pas beaucoup fait pour soutenir leurs prétentions et justifier leurs plaintes.

Ils devaient s'attendre à des préjugés: c'était à eux de les vaincre. L'Autriche, qui, d'une part, craignait que l'empire moscovite en secourant les Grecs n'étendît sa puissance, ne redoutait pas moins pour ses possessions italiennes l'essai de constitutions tentées par les Hellènes, dans le sens des théories libérales. Il était important pour la Grèce de calmer les appréhensions de l'Autriche, de s'unir à l'Europe catholique, de répudier le libéralisme. On a prétendu, je le sais, avoir frappé à toutes ces portes; on a dit que le congrès de Vérone les avait irrévocablement fermées; et qu'en désespoir de cause il fallait bien se jeter entre les bras d'une grande puissance maritime, hostile envers la guerre d'Espagne, occupée alors d'affranchir les constitutions démocratiques de l'Amérique méridionale,

et qui cherchait à faire aussi prévaloir dans l'Archipel un système contraire à la Sainte Alliance : mais une critique impartiale trouve peu de vérité dans ces assertions.

Il s'est élevé une grave et risible question , que l'Autriche appuya , dit-on , au congrès de Vérone. On a mis en avant comme principe la légitimité du Grand-Turc ; on a voulu assimiler l'insurrection grecque à celle des Riégo et des Pepe. Qui dit *légitime* , exprime un état de possession fondé sur le droit ; or les Musulmans ne reconnaissent aucun droit à ceux de leurs sujets qui ne suivent pas la loi du Coran. Ils seraient les premiers à récuser ce mot de légitimité, dans le sens où il contrarierait l'exercice de la force et ne cadrerait pas avec les caprices d'un pacha, fort peu scrupuleux quant aux droits des infidèles. Un souverain légitime est maître, sous condition de traiter légitimement ses sujets , c'est-à-dire de les gouverner selon les lois. Il n'existe pas de légitimité isolée qui s'élève comme un rocher au milieu du désert ; on a constamment reconnu des légitimités réunies en un puissant faisceau , et formant la grande légitimité royale et nationale. Tel est le droit public de la vieille Europe ; jamais les Ottomans ne l'adoptèrent.

Au fond , l'Autriche elle-même n'a plus osé s'avouer l'alliée des Turcs. Ce titre, adopté sous notre ancienne monarchie , accepté par la Suède , plus tard par l'Autriche , consacré enfin par Bonaparte , ne s'accordait pas avec le but patent de la Sainte Alliance. L'Angleterre , dominée par cet esprit mercantile qui absorbe

tous ses intérêts politiques et religieux, est la seule qui ne l'ait pas répudié : ce système la mène droit au paganisme des Carthaginois, en ce qui concerne les relations extérieures. Mais si la Porte ottomane n'a plus sur le continent d'alliés naturels, elle voit l'Europe politique plus ou moins intéressée à son existence provisoire. Nous en avons dit la raison. Pouvait-on laisser se confondre les intérêts grecs et moscovites? fallait-il laisser ouvert aux idées révolutionnaires un cratère d'éruption au milieu des îles de l'Archipel?

Ainsi, pour le malheur des Grecs, le mouvement des affaires se trouva long-temps enchaîné. Comme révolte de sujets opprimés contre leurs oppresseurs, leur guerre était une guerre civile, qui ne regardait aucune nation étrangère. Comme lutte de la croix et du croissant, elle intéressait toutes les nations chrétiennes. Supposons que l'on n'eût pas contracté le traité du 6 juillet, destiné spécialement à ne pas permettre à la Russie de s'emparer exclusivement de la cause de ses coréligionnaires : aurait-on pu laisser le Musulman féroce se fortifier dans une partie considérable de l'Europe, par le perfectionnement de sa discipline militaire? Le Pacha d'Egypte, pour se débarrasser des Cophtes inutiles et de Musulmans dangereux, voulait peupler de Grecs la terre des Pharaons. Il eût ainsi atteint le double but de consolider la puissance de son maître en Europe, et de la diminuer en Afrique. D'après la combinaison savante de ce profond politique, la Porte aurait donc rempli le Péloponèse et le reste de la Grèce d'Asiatiques et d'Africains enrégimentés.

Que lui eût importé alors cette extension d'indépendance usurpée par le Pacha d'Egypte, incapable de la faire valoir aujourd'hui? L'avenir seul eût pu rendre ses nouveaux sujets redoutables à leurs anciens oppresseurs. Indépendamment de tout sentiment religieux, la chrétienté était donc invitée à une croisade.

Il y avait de grands embarras dans cette cause des Grecs, compliquée de celle des Turcs. En ne s'accordant pas pour résoudre dès le principe cette vaste question, on l'a rendue inextricable par rapport à l'empire ottoman. C'était pour la Sainte Alliance une faute politique, pour Rome une faute religieuse, de ne pas s'emparer sur-le-champ du protectorat des Grecs, et de le céder au libéralisme. L'Europe religieuse et monarchique, de peur de donner gain de cause à la révolution, s'est arrêtée tout court. Ici l'on s'est efforcé avec inquiétude de maintenir le *statu quo;* là on a méprisé les avis de la raison. De toutes parts on s'est mis en marche avec des escouades de gendarmes et d'espions pour cerner le génie révolutionnaire; mais on a laissé l'esprit public à la merci de l'ennemi qui a ainsi obtenu liberté plénière pour gouverner par la pensée le monde civilisé.

Mais, disait-on, l'Europe, trop occupée des affaires de l'Orient, pouvait se laisser prendre au dépourvu par la secte libérale. Ce danger ne pouvait résulter que d'un manque d'harmonie entre les puissances; c'est précisément pour obvier à ce danger que la Sainte Alliance, au lieu d'abandonner les Grecs à eux-mêmes, aurait dû s'emparer de la direction de leurs affaires, et leur assurer une indépendance relative sous la ga-

rantie des puissances européennes et sous la suprématie de la Porte. Enfin si tous ces moyens eussent été insuffisans, une croisade eût déterminé la restauration de la patrie grecque et sa réorganisation. On a hésité : et la cause des Grecs a disparu dans le cercle immense d'une lutte orientale.

Il y avait un moyen sûr d'écarter les alarmes que pouvait faire concevoir à l'Europe l'extension du grand empire situé à son extrémité orientale, et la haute influence qu'il exerçait sur les destinées des Grecs par la communauté des croyances. Il fallait rattacher la cause des Grecs à celle de la catholicité, dont une faible barrière les sépare; on ne pouvait s'attendre à ce que cette impulsion vînt d'eux : leurs préjugés contre l'Eglise latine sont encore trop enracinés. Mais le Saint-Siége pouvait prendre une initiative qui est dans ses vœux et dans son esprit, et que des motifs étrangers à sa politique ont seuls pu lui faire ajourner. Si le Souverain Pontife se fût fait le centre du mouvement qui s'est prononcé en faveur de la cause grecque, on eût vu cette cause s'agrandir de toute l'importance du catholicisme; mais on a comprimé l'élan du clergé catholique; et l'union des deux Eglises, qui eût pu avoir lieu malgré la Russie, s'est trouvée indéfiniment ajournée. Peut-être au contraire, en suivant la marche que j'indique, la Russie aurait-elle été entraînée dans ce grand mouvement, qui aurait rendu au catholicisme toute la chrétienté.

Une déclaration de la cour de Rome en faveur des Grecs, si la Sainte Alliance n'y eût pas opposé d'obsta-

cle, eût exercé une prodigieuse influence sur le Nord protestant, où, depuis une trentaine d'années, il s'est opéré un si grand nombre de conversions catholiques, dans les classes les plus éclairées, les plus riches, les plus considérables. Mais les grandes considérations ont été étouffées par les petits intérêts. La faiblesse, au lieu de tenir ses regards fixés sur le but et de mesurer les obstacles, a vu les difficultés et leur a permis de dominer les résolutions.

CHAPITRE VII.

De l'action morale et philosophique de l'Europe sur l'Asie, et de l'Asie sur l'Europe, tant dans le présent que dans l'avenir.

Ceux qui ont connu quelques-uns des nombreux Orientaux qui ont voyagé sur notre continent, et qui ont pu converser avec eux ; ceux qui surtout ont porté leur attention sur le mouvement militaire communiqué à l'Asie depuis les guerres de Napoléon, depuis que notre tactique a pénétré dans ces contrées, n'ignorent pas que les Asiatiques ont soif d'imitation. Les préjugés du Turc lui-même sont déjà vaincus. On comprendra aisément qu'il n'est pas ici question des masses, ni de tous les membres de la société, pris indistinctement, mais d'une assez grande partie de ceux qui gouvernent et de beaucoup de particuliers. Le peuple, tant qu'il ne comprend pas, laisse faire; et l'on se garde bien de lui donner les clartés nécessaires pour tout comprendre. De dangereuses innovations ont eu leurs martyrs ; mais, à force de se répéter sous diverses formes, ces innovations sont devenues innocentes. Ces témérités, qui naguère paraissaient menacer le Coran, ne sont plus que des œuvres qui passent pour indifférentes au salut.

Une conflagration religieuse de l'Asie mahométane pourrait étouffer ces germes d'un développement futur ; mais d'abord qui sait jusqu'où l'incendie peut s'étendre? Croit-on que le monde persan offrira aux flammes un aliment aussi facile, aussi prompt que l'empire ottoman ? L'ardeur de l'enthousiasme est-elle la même dans ce siècle que dans les siècles précédens ? Ce que la religion mahométane contient de judaïque, d'invincible, ce qu'elle a d'opiniâtrément orgueilleux, n'est-ce pas aujourd'hui l'apanage des classes les plus infimes de la société, chez qui l'on trouve plutôt une stupide obstination qu'une noble exaltation de l'esprit? Croit-on que les ames hautes, ardentes, capables d'entraîner les peuples vers de nouvelles destinées, se ploieront encore dans les formes du cérémonial musulman, se feront les interprètes d'une doctrine d'ignorance qui se proclame sagesse suprême ? Rien de moins conforme au cours naturel et nécessaire des choses. Une foi, que la sphère supérieure de la société abandonne ou n'admet plus qu'avec faiblesse, peut encore concentrer ses forces dans les rangs les plus bas de la société ; et s'y maintenir long-temps ; surtout si c'est une foi d'orgueil et de haine qui déverse le mépris sur ses adversaires : mais elle ne pourra jamais reconquérir un gouvernement, rajeunir sa domination. Je ne veux parler (et on a dû le sentir) que d'une foi qui ne se trouve pas en harmonie complète avec la vérité. L'Eglise, comme Dieu même, qui est la vérité dans son essence, pouvant se passer des hommes , ils retourneront toujours vers Dieu comme vers l'Eglise qui est l'expression de Dieu :

en définitive ce qui *est* triomphe toujours; et c'est de vérité seule dont on peut dire qu'elle EST.

L'esprit asiatique est, dit-on, opposé en tout à celui des Européens; mais le génie humain, qui leur sert de base et dont ils émanent à la fois, est partout le même. L'Orient fut le berceau, non-seulement des croyances, mais de la philosophie de l'Occident. Si les Grecs ont donné à la science une forme spéciale, devenue type pour l'esprit européen, leur philosophie, leur astronomie, leur médecine, leur histoire, ont été des objets d'étude et d'imitation pour les Syriens et les Chaldéens, après les conquêtes d'Alexandre; pour les Arméniens, depuis le christianisme; pour les Arabes, après leur conversion au Coran. Un reflet de la science occidentale tomba même sur la Perse et sur l'Inde, sans parler de l'Egypte; l'architecture de l'Iran prouve cette propagation des arts occidentaux; et l'on sait que l'astronomie indienne s'est enrichie et renforcée du savoir des Alexandrins. Ainsi non-seulement l'Orient païen ou chrétien s'est déjà montré apte à recevoir les développemens du génie occidental, mais encore le monde mahométan à l'époque de son exaltation la plus vive. Sans les Turcs c'en était fait du Coran, qu'envahissaient de tous côtés les doctrines de Platon et d'Aristote, qui, comme on le sait, ne se trouvent guère en harmonie avec lui.

La philosophie grecque, quelle que soit la forme qu'elle a reçue, est en principe orientale. Malheureusement nous ne connaissons nullement la sagesse égyptienne, syrienne, phénicienne, que Thalès et Pytha-

gore semblent avoir en partie consultée. La philosophie indienne, celle même des Chinois, ont non-seulement dans le fond des doctrines, mais même pour la forme, une si grande affinité avec la sagesse occidentale, que l'on serait tenté de les regarder comme le résultat d'une imitation, si les différences n'étaient pas aussi marquées que les ressemblances, et si cette imitation était vraisemblable ou possible.

La doctrine la plus simple et l'explication la plus naturelle de cette énigme, c'est que l'esprit humain étant *un* dans son essence, a dû rechercher en Orient et en Occident des formes analogues pour exprimer sa pensée. Sans doute Aristote et Gautama sont également indépendans l'un de l'autre; il faut classer à part et Confutzée et Socrate. Cependant la haute antiquité des écoles d'Orient est un fait incontestable, que les Grecs eux-mêmes avouent; ils se vantent des voyages de leurs sages dans les régions orientales. Tout en admettant que plusieurs de ces voyages sont des fictions inventées par les sectateurs de Platon et d'Aristote, après les conquêtes d'Alexandre, lorsqu'il fut de mode de confondre les doctrines de l'Orient et celles de l'Occident : on abuserait étrangement des droits de la critique, si l'on voulait contredire la commune voix de l'antiquité, et tout rapporter aux Grecs sans faire descendre de l'Orient aucune lumière philosophique. Si, dans l'exaltation d'un zèle exagéré, quelques orientalistes croient retrouver partout sur notre ancien continent la trace des influences de l'Asie; d'autres, exclusivement Grécomanes, se montrent animés

d'un délire opposé. Ils veulent, avec Hérodote, que les Hellènes soient Autochtons, et nient leur communication avec l'Orient, avant l'époque de Psamméticus; ils n'admettent que l'influence commerciale des Phéniciens: les poésies d'Homère l'attestent, et ils n'ont pu entièrement la rabaisser.

L'Orient et l'Occident ont donc, à l'origine des sociétés, dans la nuit des temps, eu entre eux des rapports et des communications qui se sont renouées depuis Psamméticus, que les guerres des Perses, les conquêtes d'Alexandre, les établissemens de ses lieutenans agrandissent. Ces établissemens devinrent presque entièrement la proie des Romains, dont les intérêts commerciaux envahirent les plages les plus éloignées de l'Inde, comme les intérêts philosophiques de la Grèce les avaient déjà envahies. Le christianisme a subi, dans la doctrine de Manès, comme dans celle des Nestoriens de la Tartarie, une réaction bouddhique. Dans le manichéisme il y a un mélange de doctrines bouddhiques; et la religion du Dalaï-Lama offre une alliance confuse de doctrines nestoriennes, persanes, manichéennes et bouddhistes: c'est ce que M. Abel Rémusat a très-bien démontré. La religion du Christ avait fait de grands progrès dans l'Inde et dans la Perse, où elle a soutenu contre les Mages et les Brahmanes une lutte constante. Elle avait occupé l'Abissinie qu'elle conserve encore, l'antique Méroë, la Nubie, l'Egypte où les Cophtes sont restés chrétiens. La Chaldée, une partie de l'Arabie, la Syrie, l'Arménie, l'Asie mineure, la Palestine ne lui étaient que faiblement disputés. Le

génie occidental et oriental s'envahissaient et se pénétraient mutuellement, sous toutes les formes, dans toutes les directions, lorsque le mahométisme est venu arrêter les progrès de ce mouvement.

La religion de Mahomet fut, nous l'avons déjà dit, la religion de la parole, mais de la parole immobile; de celle qui, sculptée dans le marbre, offre le nom d'Allah gravé sur le frontispice du temple de l'univers. Mais le sommeil d'Allah n'est pas vivant comme celui d'Osiris; il n'a pas pénétré dans le sein de la nature: le monde de la révélation mahométane c'est la pyramide d'un Pharaon, mausolée magnifique et froid, temple de la mort; ce n'est pas la nature même, fécondée par la présence du Tout-Puissant.

Partout Mahomet a posé sa limite. Comme le Juif, il bannit les images, détruit les symboles, chasse même les mystères; et cependant il est charnel au-delà de toute mesure: c'est le satrape d'Allah auquel il veut conquérir la race humaine à la pointe de l'épée. Nul de ses lieutenans ne doit aller plus loin. Les cieux sont un harem nouveau; l'esprit ne s'y absorbe pas dans la contemplation divine: ce sont des cieux réels, matériels, construits avec plus de solidité encore que le Walhalla et les cieux du paganisme. L'enfer mahométan est à peine indiqué; point de purgatoire. La topographie céleste et infernale se compose d'élémens hétérogènes, où l'on trouve des vestiges de sabéisme et de mythologie persane. Mahomet a proclamé ensuite, que remuer une seule pierre de ce grand édifice c'était se rendre parjure. Mais en vain Mahomet, nouveau

Josué, avait prononcé le serment d'arrêter l'impulsion qui entraîne le globe, tout en brisant les portes de l'univers, comme celles de Jéricho, au son de la trompette du jugement. De toutes parts cette loi fut enfreinte par les Califes et par leurs fidèles, en contact avec Alexandrie d'Egypte, avec la Syrie, avec les Grecs de l'Asie mineure, avec les Mages et les chrétiens, avec les païens et les Bouddhistes de l'Inde, de la Perse, des deux Bucharies, de la Tartarie; poussant les curieuses investigations de leur activité commerciale d'un côté dans la Scandinavie, d'un autre dans la Chine, explorant la Sibérie, les îles Malaies, le Soudan ou l'antique Nigritie : savans à Fez et Maroc, à Séville et Grenade, de même qu'à Bokhara, Samarcande, Ghazni, Candahar, Bagdad, et au Caire.

L'Ismaélisme établissait une étrange et inconcevable complication de doctrines orientales et occidentales qui embrassaient, dans une vaste unité de panthéisme, la sagesse des Grecs et des Indiens, des Syriens et des Persans, de l'Egypte et de la Chaldée. Chaos semblable au néoplatonisme, au néopythagorisme, et en général au syncrétisme philosophique et religieux des Alexandrins; chaos au travers duquel des esprits vigoureux se sont tracé mille routes d'une science originale perdue dans une immensité de contemplations, de spéculations, de conceptions hétérogènes; chaos où se sont introduits aussi le déisme, le matérialisme, toutes ces théories prétendues modernes dont nos lumières s'enorgueillissent. Mais le génie arabe a pénétré ces doctrines d'une sève d'orgueil, d'un esprit de domination,

quelquefois même d'une exaltation dans la dépravation, et aussi d'un stoïcisme de sacrifice et de dévouement, dont l'ardeur et l'éclat font pâlir les produits de l'imagination occidentale. Le même caractère mahométan, qui a voulu dompter le monde par le glaive, se trahit dans les affiliations qu'organisèrent les Ismaëliens pour l'assujettir par la ruse mêlée à la violence.

Les sociétés secrètes, lorsque les Ismaëliens s'emparèrent de leurs formes extérieures pour les régénérer sur un autre type, changèrent de caractère. Purement ascétiques, mystiques, ou, dans leur état de dépravation, épicuriennes et immorales chez les Grecs, à l'exception de la société des pythagoriciens dont le but était aussi politique : on les vit s'empreindre d'un génie dominateur inconnu aux siècles précédens. Il s'établit une franc-maçonnerie ismaëlienne, qui prétendait, au temps des croisades, dominer le mahométisme et le christianisme, en faisant des sectateurs de toutes les croyances des instrumens vils et dévoués : mystérieuse propagande dont ni les chrétiens ni les mahométans ne possédaient la clef; tentative orgueilleuse de quelques déistes scientifiques qui voulaient gouverner le monde par une doctrine de science cachée, interprétée diversement, mais destinée à ruiner l'empire des religions pour le remplacer par celui du savoir.

Ce serait un travail long et curieux que de chercher à indiquer les rapports de l'Ismaëlisme soit avec les sectes manichéennes, nommées bulgares et cathares, qui, sous des formes populaires plutôt que scientifiques, se proposaient un but semblable en Occident,

soit avec les chevaliers du Temple, peut-être même avec les princes de la maison d'Hohenstauffen et spécialement avec Frédéric II. Déjà du temps des croisades, le monde oriental et occidental s'étaient pénétrés l'un l'autre, non-seulement par les armes, mais par la pensée, lorsque l'extension de la domination ottomane vint consolider de nouveau l'édifice chancelant du mahométisme, et renversa la puissance ismaëlienne. La civilisation rencontra un obstacle plus puissant que celui que lès Mongols eux-mêmes lui avaient opposé. Ces derniers, devenus Bouddhistes à l'extrême Orient, appelés au secours des Ismaëliens et s'alliant à eux contre les Turcs, qui défendaient le Coran, reçurent avec faveur les ambassades des Francs. Plus d'une alliance fut contractée entre les rois occidentaux et les généraux ou les descendans de Dshingiz à l'époque des croisades. Quant aux Turcs, ce furent les ennemis communs des Ismaëliens, des chrétiens, et des Mongols, qui néanmoins ne consommèrent leurs conquêtes qu'au moyen de tribus turques soumises à leur empire. C'est la communication des Francs avec les Mongols, ce sont particulièrement les envoyés des Pontifes et les ambassades vénitiennes qui nous ont donné les principales inventions qui aient changé la face de l'Europe moderne. La poudre à canon, l'imprimerie, l'aiguille aimantée, sont des inventions chinoises adoptées par les Mongols, et étudiées par les frères mineurs qui leur furent envoyés. Ces mêmes Mongols ont établi, dans leurs possessions occidentales de la Russie d'Europe, un système de postes également importé de la

Chine, et dont le système des postes en usage dans l'empire germanique semble évidemment être la copie. Souvent une importation étrangère, l'imprimerie, par exemple, fut long-temps à s'acclimater ; il ne faut point pour cela méconnaître son origine. Ce n'est pas au lieu même où les fleuves apparaissent et tracent leurs lits, que se trouve toujours leur véritable source ; pour remonter à leur origine, il faudrait constater et suivre les canaux souterrains qui grossissent leurs ondes.

La découverte du chemin des Indes par les Portugais, l'extension de ce peuple héroïque et sa puissance dans le centre de l'Afrique, dont ses guerriers traversèrent le continent entre Mosambique et Congo, renouvelèrent les communications de l'Orient et de l'Occident, communications interrompues long-temps et par l'affermissement de la puissance turque, et par la terreur que les conquêtes de Timur jetèrent au sein de l'Europe elle-même. Les Jésuites allèrent explorer après eux les régions orientales, acquirent une puissance très étendue, mais de peu de durée, dans l'Abissinie, déjà chrétienne, s'avancèrent avec succès au sein de l'Inde orientale ; et, si je puis hasarder un terme si audacieux, conquirent scientifiquement l'empire de la Chine. C'est à eux que nous devons les premières notions réellement complètes sur ces régions de l'extrême Orient, où les Grecs n'ont pu pénétrer. Les reproches qu'on leur a faits sont les jalouses accusations d'esprits étroits, incapables de comprendre les travaux de ceux qu'ils calomniaient et qu'ils enviaient.

Trop ambitieux peut-être en Ethiopie, les Jésuites,

dans les Indes orientales, s'étaient conformés aux mœurs brahmaniques ; ils vivaient ascétiquement et composaient dans la langue sacrée des ouvrages de controverse. Déjà leur œuvre commençait à fructifier quand d'autres catholiques et protestans, qui les suivirent, vinrent renverser le produit des plus étonnans travaux. C'est aux disciples d'Ignace et à eux seuls que le christianisme doit son existence dans l'empire du Milieu. Ce sont eux qui ont appris aux savans de la Chine et de l'Inde les progrès de l'astronomie européenne. On ne peut douter qu'avec l'infatigable patience qui les distingue, ils n'eussent fini par faire pénétrer la moderne science dans ces régions, si la rivalité des pouvoirs hollandais et portugais d'abord, puis celle de la France et de l'Angleterre, n'eussent ruiné leur pacifique empire. Les protestans virent en eux les défenseurs d'une domination exclusivement catholique : voilà pourquoi les Hollandais surtout s'efforcèrent de les dégrader aux yeux des indigènes.

L'esprit asiatique, de son côté, se porta pour ainsi dire à la rencontre de l'esprit européen : ce fut surtout à la cour des empereurs persans et du Grand-Mogol que s'opéra ce prodige. Ispahan et Dehli semblaient sous quelques rapports désirer une civilisation occidentale. Le grand Acbar, sultan d'un puissant empire oriental, convoqua une assemblée de docteurs israëlites, chrétiens, musulmans, brahmaniques, et consulta même le rituel de la tradition sacrée des Guèbres, afin de réunir et de confondre toutes les croyances dans un seul et même système philosophique, qui était

le déisme : tentative ismaëlienne d'une singulière audace, et qui correspondait avec la révolution opérée dans les rangs des païens de l'Inde par Nanak, fondateur de la secte et du peuple des Sickhs. A la même époque, Louis XIV, jaloux du pouvoir maritime des autres Européens dans les mers de l'Inde, essaya de pénétrer dans cette région par ses envoyés et ses conseils. Tavernier, Bernier, Chardin, des négociateurs, des marchands, des érudits, visitèrent l'Inde et la Perse; parcoururent dans une grande étendue les régions orientales. Le grand roi ouvrit à son commerce un nouvel empire dans les contrées situées entre l'Inde et la Chine : Siam fut pendant long-temps une véritable annexe de la politique française. Au dernier siècle l'Angleterre et la France en étaient venues à se disputer la riche proie de l'Inde; la révolution française vint accélérer le mouvement de la puissance anglaise, retarder celui de la puissance française, et terminer cette querelle.

C'est à la faveur de nos troubles que la Grande-Bretagne s'est emparée de la domination dans l'Inde. Mais la conquête de ses armes et de son commerce n'a pas été la seule merveille opérée dans cette région de prodiges. A nos regards s'est découvert un monde de science et de poésie, un monde peuplé des plus hautes spéculations de la sagesse antique et de la muse primitive; un immense domaine de traditions et de révélations; enfin nous avons pu plonger dans le sein de cette antiquité, qui nous dérobe les mystères du globe antédiluvien, un coup-d'œil profond et scrutateur. Tandis

que les Cuvier et leurs nobles confrères découvraient sous de vastes décombres les sept grandes époques de la création, et nous révélaient les bouleversemens d'un déluge universel, William Jones et ses disciples faisaient apparaître à nos yeux les premiers jours du monde. L'antiquité indienne est venue commencer une ère nouvelle de restauration pour la connaissance de notre globe et des destinées du genre humain. On abuse de tout, on a dû abuser de ces traditions; mais la science ne nous est jamais communiquée qu'aux risques et périls de l'humanité : et cependant *connaître* est de tous les attributs de l'intelligence le plus élevé et le plus noble.

Ce que l'Angleterre a entrepris pour l'Inde, la France l'a exécuté pour l'Egypte. Sous ce rapport, l'expédition de Napoléon a été réellement glorieuse. Quelque part qu'aient pu avoir à cette conquête le délire de l'ambition et même cette orgueilleuse vanité qui éclate surtout dans certaines proclamations du chef des armées, on y reconnaît aussi une manière haute de concevoir la gloire; un noble amour des sciences y a trouvé aussi son abondante moisson : de toutes les entreprises de Napoléon, son expédition d'Egypte est la plus téméraire, la plus brillante, et, sous quelques rapports, la plus digne de son immortalité.

Tandis que le succès des armes européennes contribuait à nous initier dans les merveilles de l'Inde et de l'Egypte, l'ardente investigation de nos savans nous assura de plus paisibles conquêtes. Les livres Zends, commentés par d'ingénieux penseurs de France et

d'Allemagne, nous révélèrent la haute sagesse de l'ancienne Perse, explorée dans ses premiers jours par les Herder et les Heeren; par les Silvestre de Sacy à l'époque des Sassanides, et sur laquelle l'exploration infatigable de M. de Saint-Martin nous promet encore des révélations curieuses.

La Chine n'est pas demeurée stérile. Echue en partage aux Klaproth et aux Abel Rémusat, elle leur a prêté le flambeau scientifique qui leur a servi à éclairer la haute région du Thibet et les mystères du bouddhisme de ces contrées. Enfin nous avons connu le berceau des Turcs et des Mongols, des Mantchous et d'autres nations inconnues ou mal connues. Les sables du désert se sont classés pour nous; nous avons pu y introduire la sonde, y faire pénétrer la critique, comme s'il eût été question d'une région européenne, qui depuis long-temps eût été ouverte à nos travaux. Déjà de vives lueurs sillonnent les hauteurs du Caucase, les îles enchantées de l'archipel des Malais, la sauvage Amérique, et cette vieille civilisation des empires que son sein mystérieux renfermait autrefois. L'Afrique même n'a point échappé aux efforts de la science; et, si nous ne sommes pas aussi avancés dans l'exploration de l'intérieur des terres que le furent les Portugais au seizième siècle, ce que nous avons appris nous le savons du moins avec une plus grande maturité d'intelligence. Partout, dans le Soudan et même du côté du cap de Bonne-Espérance, l'active curiosité européenne a pénétré et fait fructifier ses découvertes.

Les recherches des orientalistes se portaient jadis

presque exclusivement sur les Arabes et le peuple hébreu. Les Saintes Ecritures formaient le point central vers lequel toute notre érudition orientale gravitait; aujourd'hui l'on paraît avoir abandonné cette étude; mais si l'on s'en détourne c'est pour y aboutir d'une manière plus sûre : mieux nous parviendrons à saisir dans son ensemble l'esprit des régions de l'Orient les plus lointaines, et plus nous connaîtrons les Saintes Ecritures d'une manière scientifique et complète. Nous saurons enfin que le genre humain est *un*. Divisé dans ses branches, il va se réunir et se confondre dans l'unité de sa céleste origine. Une seule révélation a embrassé tout le genre humain; l'idolâtrie l'a corrompue sans l'étouffer; c'est ce que nous apprendront l'Inde, la Chine, la Perse, l'Egypte : de toutes parts la vérité sainte se trouvera fortifiée.

M. Sylvestre de Sacy a fait pour les Arabes ce que d'autres ont tenté avec un égal bonheur pour des nations plus lointaines, mais moins étrangères peut-être à notre génie européen. Dans cette direction coule aussi une immense source de science historique; les historiens arabes nous révèlent un vaste espace du moyen-âge, et répandent une vive lumière sur les rapports et ce que l'on peut nommer les mutuels embrassemens de l'Europe et de l'Asie, au temps des croisades. Nous admirons la scolastique des penseurs arabes, le caractère quelquefois sublime de leur mysticité; nous prenons même plaisir à la bizarre audace de leurs créations poétiques. Ne redoutons rien pour le culte des lettres classiques; jamais elles ne furent plus savamment ap-

profondies ; mais l'étude consciencieuse de l'Orient agrandit l'horizon, étend le point-de-vue sous lequel nous devons envisager la philosophie des Grecs, les établissemens des Romains, l'origine des nations occidentales : l'Asie fut le berceau mystérieux de l'espèce humaine.

Je m'arrête, saisi de la grandeur du coup-d'œil qui s'offre à moi. Il est évident que la science s'occupe de conquérir aujourd'hui de nouvelles terres et de nouveaux cieux ; jamais elle ne s'empara d'un si vaste domaine ; jamais surtout elle ne fut éclairée de la lumière d'une aussi vive critique. Cette science a manqué d'un centre ; elle s'est laissé guider par un esprit protestant, souvent rationaliste. La liberté de l'intelligence s'est frayé mille routes inconnues. Mais de deux choses l'une ; ou ce savoir des hommes aboutira au néant, ou il trouvera son foyer dans un système d'unité et d'universalité centrale : il se reposera au sein de l'Eglise comme dans les bras même de l'éternité.

Ne nous laissons pas décourager par les progrès du rationalisme, et par le développement complet des doctrines protestantes. Pour que la science revienne à l'unité, il faut qu'elle commence par s'épuiser, si je puis le dire, dans la liberté. La liberté lui est nécessaire; mais l'œuvre commencée par la liberté, qui est dans l'universalité, s'achèvera par la vérité, qui est dans l'unité. Si l'Europe s'empare des doctrines asiatiques, l'Orient à son tour passera nécessairement par la filière du protestantisme rationalisé de notre époque. Puisque l'œuvre des jésuites a échoué, il faut que la

réforme ait aussi son cours du côté de l'Orient, afin qu'ensuite, par une réaction nécessaire des idées, l'Eglise, purgée de cette alliance avec le temporel, dorénavant flétrissant pour elle, redevienne sa propre maîtresse, le centre, et l'ame même des intelligences.

On ne doit pas s'y tromper, il n'y a plus de barrières pour l'homme. L'Inde, qui nous semble parquée dans ses préjugés et dans ses castes, se familiarise lentement mais solidement avec les idées de la civilisasion européenne. Parmi les Brahmanes disciples des Anglais, plus d'un philosophe professe le déisme pur. Ramahoun-Roy vient d'ébahir tous les missionnaires méthodistes de la Grande-Bretagne. Ils comptaient prendre aisément le dessus et lui démontrer l'absurdité des doctrines païennes; mais lui, comme s'il eût été à l'école de Voltaire, traita leur christianisme même d'idolâtrie, et nous offrit une seconde édition d'un christianisme réformé, qui n'est autre chose qu'un socinianisme dépouillé de ce qui lui reste de mystères. Cet homme, doué d'une rare sagacité d'esprit et d'une vaste instruction, d'ailleurs imbu des doctrines du siècle, en apprit aux convertisseurs méthodistes bien plus qu'ils n'en savaient sur les maximes de tolérance.

Le régime des castes offre à la propagation des doctrines européennes dans l'Inde un obstacle plus important que les croyances idolâtres qui y dominent. Cet obstacle ne se trouve pas chez les bouddhistes de l'île de Ceylan, des régions situées entre l'Inde et la Chine, et des contrées où le Dalaï-Lama est adoré. Il n'y a parmi les sectateurs de Bouddha ni préjugés de

castes ni préjugés de doctrines ; mais ils possèdent une hiérarchie pontificale que les Anglais ont déjà frappée et attaquée victorieusement dans l'île de Ceylan. Ailleurs et dans les contrées soumises à la religion du Dalaï-Lama, on retrouve quelque chose de la forte organisation du califat et du pontificat; ce qui est dû en partie aux anciens dogmes du bouddhisme, en partie à l'imitation du clergé nestorien et manichéen, qui, lorsque l'Islam s'introduisit en Perse, quitta l'Iran et se réfugia dans la Haute-Asie. Là l'Européen, avec sa civilisation contraire à tout principe d'incarnation, à tout mystère visible dans un symbole révélé et palpable, rencontrera d'autres difficultés, mais qui cèderont également à ses efforts, parce que le bouddhisme lui-même n'est qu'un système de philosophie enté sur une religion qui s'est dissoute en panthéisme. D'ailleurs ce fut chez les bouddhistes chinois que se sont formées ces sectes de libres penseurs, accusés d'être les fauteurs d'associations secrètes, occupées à saper les bases du gouvernement et à vouloir le remplacer par une démocratie républicaine. Si les chrétiens ont subi de si cruelles persécutions, c'est qu'on les a quelquefois confondus avec ces sectaires.

Les Wechabites, qui se sont élevés dans le désert comme un ouragan terrible menaçant Bagdad et la Haute-Egypte, irréconciliables ennemis des pachas de ces contrées, ont été refoulés vers leur point de départ, comme si l'on eût voulu les y étouffer. Mais ils s'élancent encore de temps à autre du sein de leurs retraites avec une nouvelle fureur, proclament guerre à

mort contre l'Ottoman orthodoxe, et arborent l'étendard de l'ismaëlisme sous une forme moderne.

Ce sont les partisans d'un système de tolérance pour l'univers entier : l'Ottoman aveugle est seul mis hors la loi. Il est singulier que le même génie de conquête, qui sortit des sables brûlans de l'Arabie pour soumettre par le glaive le monde entier aux lois du Coran, réapparaisse aujourd'hui dans les mêmes contrées et s'insurge pour la destruction de la loi sacrée. Le Wechabite est sectateur fanatique d'une tolérance qu'il prêche l'épée à la main au Musulman orthodoxe. D'ailleurs il se proclame déiste, et prétend vivre en paix avec le monde entier.

Nous avons parlé des Sikhs et de leurs croyances, ainsi que de ces débris de sectes ismaëliennes de l'Inde et de l'Afghanistan, qui se rapprochent des Wechabites sous plus d'un rapport. Plus d'un élément de civilisation asiatique cède, comme on le voit, à une impulsion qui le porte vers la civilisation européenne, dans les contrées païennes comme dans les contrées musulmanes de l'Orient. Mais ces élémens même, fussent-ils beaucoup plus faibles et beaucoup moins actifs qu'ils ne le sont réellement, suivront le torrent qui semble d'une manière inévitable entraîner l'une vers l'autre les destinées de l'Europe et de l'Asie.

L'Angleterre a envahi l'Inde et les îles Malaies; la Russie occupe la Sibérie et le Caucase. Séparés par d'immenses espaces, ces deux puissances s'avancent d'un pas lent à la rencontre l'une de l'autre. On sait que l'industrie et le commerce des Russes pénètrent

dans l'ancienne Sérique, et bientôt la terreur des armes moscovites, maîtresses du Caucase, et dominant les steppes des Kirgises, imposera le joug aux Khanats ombrageux de la vieille Transoxane. Telle est la position de l'empire russe par rapport à l'empire persan et à la Porte ottomane, qu'il est impossible qu'une guerre de l'Islam et de la Croix ne s'allume pas dans un voisinage, où tout offre matière à combustion. L'activité européenne ne saurait demeurer immobile en face de l'Afrique, où l'Angleterre pénètre avec une incroyable ardeur, et semble vouloir prendre les devans sur la France. On a vu, par la guerre des Ashanties, combien elle attache d'importance à des possessions qui offrent un nouveau continent à envahir. C'est avec la même profondeur de calculs, et dans le même but d'agrandissemens mercantiles, qu'elle étend peu à peu ses relations au-delà du cercle que la domination hollandaise a tracé autour du Cap de Bonne-Espérance. On ne peut douter que, si elle parvenait à rendre les Portugais plus activement influens dans leurs possessions africaines, elle trouverait moyen de tirer parti pour elle-même de ce germe stérile entre les mains de l'autre puissance. Enfin, lente ou impétueuse, paisible ou guerrière, la marche de la civilisation européenne se fera jour dans les contrées barbares, et les dévorera comme elle a dévoré la jeune Amérique.

Il y a, comme nous l'avons démontré, un mouvement immense, qui, par la démocratie, le déisme et l'industrialisme, porte les peuples vers une grande

unité morale. Sera-ce, comme M. de Maistre le dit et l'espère (*Soirées de Saint-Pétersbourg*), au profit du catholicisme? C'est une question différente.

Il s'agit de la vie ou de la mort des sociétés, de la fausse unité, de la fausse universalité des sophistes, ou de l'unité véritable, de la véritable universalité de l'Eglise. Ce qui se compliquait autrefois de tout le passé historique des peuples, se trouve aujourd'hui soumis au même niveau. Dès que les nations ont perdu leur histoire, elles tendent à se dépouiller de toutes les conséquences qui en sont dérivées. Le char de la révolution a roulé sur le globe entier; il a partout fait des ruines et nivelé le vieux monde. L'œuvre morte et stérile de l'unité libérale s'opère ainsi que l'œuvre vivante de l'unité catholique, sans que ceux qui en sont les agens en aient presque jamais la conscience.

Il s'agit d'un combat entre la vérité et le mensonge, et ce combat s'engagera dans le domaine de l'intelligence. Que les hommes auxquels la vérité est encore chère ne restent pas dans une funeste méprise, résultat de leur paresse. Que veulent les princes? Que l'on apporte à leur service une force personnelle et une considération morale indépendante des emplois et des faveurs. Aujourd'hui l'on vient vers eux avec une parfaite apathie, sans influence sur l'esprit des peuples, sans importance dans l'époque; et l'on demande aux gouvernemens de laisser tomber sur des appuis si peu utiles, un rayon de leur splendeur. Ainsi, au lieu de fortifier le pouvoir, on l'affaiblit.

Tandis que les société bibliques protestantes agis-

sent sur l'Asie, tandis que le libéralisme bonapartiste a ses missionnaires en Egypte et en Perse; pourquoi tout est-il morne dans les rangs du catholicisme, comme si l'univers n'était rien aux yeux des pontifes de la religion universelle? C'est dans le sein de Rome que se meut la pensée éternelle, universelle qui nous convie à la conquête du monde. Mais cette conquête ne sortira pas tout armée du sommeil des Sybarites.

N° 27. — MARS 1828.

LE CATHOLIQUE.

VARIÉTÉS.

RÉPONSE
A M. A. G. DE SCHLEGEL.

Monsieur A. G. de Schlegel vient de faire sa profession de foi : il déclare publiquement qu'il sépare sa cause de celle de son frère, M. Frédéric de Schlegel, qu'il persévère dans le protestantisme et répudie l'Eglise. Cette déclaration est conçue dans le sens d'une conviction philosophique qui ne s'accorde peut-être avec la foi d'aucune communion précise, mais qui ne se trouve pas en contradiction avec les doctrines de la raison individuelle.

Le célèbre écrivain a choisi pour prétexte de cet acte solennel, qui ne peut manquer de produire beau-

coup de sensation, un passage du *Catholique* (tome VI, n° 18, juin 1827, page 607), où l'on dit que les doctrines philosophiques de M. A. G. de Schlegel ne sont pas exemptes de tendance vers le catholicisme, et la brochure tout entière que, sous le nom d'*Anti-symbolique*, Voss a lancée contre les deux frères Schlegel, chefs d'une école qui conspire, dit-il, la ruine du protestantisme. Personnellement attaqués sous un certain rapport, et mus par l'importance du sujet, nous prenons la plume pour examiner les principes de M. A. G. de Schlegel, voir sous quel point de vue ils semblent fondés en raison, et en quoi nous sommes obligés de les regarder comme décidément erronés.

Etre catholique *à moitié*, c'est, aux yeux de l'Eglise, comme M. A. G. de Schlegel l'observe avec beaucoup de justesse, comme si on ne l'était pas du tout. Or, nous avons affirmé qu'il était à moitié catholique. Mais dans quel sens l'avons-nous dit? quelle fut notre intention? Quel esprit dictait nos paroles? La sagacité de M. de Schlegel n'a pu s'y méprendre; mais nous devons écarter toute espèce de malentendu par quelques nouvelles explications.

En thèse générale, il est vrai, et abstractivement parlant, quiconque n'est une chose qu'à demi, prouve une force d'esprit très-inférieure. L'esprit de M. A. G. de Schlegel n'est un problème pour personne: ainsi, dans le sens abstrait, il ne peut rien être à demi. D'un autre côté, la force de l'esprit est distincte de celle du caractère, et nous avons plus d'un exemple de rares intelligences, unies à la plus singulière faiblesse dans

les actions. Sous ce rapport aussi M. de Schlegel a fait ses preuves. Il vante, non sans raison, sa constance dans ses opinions, au milieu de la difficulté des temps. Ami de la célèbre madame de Staël, il n'a pas craint de partager avec elle toutes les disgraces auxquelles elle était en butte de la part du pouvoir. Qui a bravé la colère de Napoléon, ne saurait reculer devant l'acte public d'une conversion au catholicisme, si le catholicisme était dans sa conviction intime.

L'Ecriture Sainte rejette l'homme tiède; Dieu, suivant la forte expression des livres sacrés, le vomit de sa bouche. Il faut être pour lui tout de feu, ou se détacher de lui sans réserve. On ne saurait appartenir aux cieux et à l'enfer à la fois: les ordres de ces deux maîtres s'annulent; on ne peut les reconnaître tous deux, et leur obéir en même temps. Un grand anathème a donc été prononcé contre ceux qui, dans les circonstances les plus graves de l'existence, demeurent tièdes et indifférens. Et que l'on remarque bien que je n'entends pas parler ici de la fragilité humaine, triste condition inséparable de notre destinée, objet de la compassion céleste, dès que nous la combattons sérieusement et dans la sincérité de notre ame: mais seulement de cette tiédeur de l'intelligence pour le salut, indifférence rationnelle et pire que la mort même. Certes, un esprit aussi vigoureux que l'est celui de M. A. G. de Schlegel ne peut se rendre coupable d'une apathie aussi honteuse.

Si nous osons donc affirmer que M. de Schlegel dans ses doctrines est à moitié catholique, ayons soin d'é-

loigner de cette assertion tout ce qui pourrait impliquer soit faiblesse d'intelligence et de caractère, soit coupable indifférence d'esprit. Que reste-t-il alors de ce que j'ai avancé? Rien que de simple, rien que de naturel, comme il l'a observé lui-même, puisqu'il croit devoir prendre la peine de s'expliquer sur ce que l'auteur du *Catholique* a nommé son semi-catholicisme, et ce que Voss a traité comme une propagande de jésuites littéraires, que guiderait M. A. G. de Schlegel. J'ai voulu dire que telle doctrine de l'auteur, ou était réellement catholique, ou indiquait un point de vue intermédiaire entre une doctrine protestante et rationnelle, et une doctrine catholique et intellectuelle. J'ai affirmé que chez M. de Schlegel, comme chez Leibnitz et Jean de Muller, on devait reconnaître un combat intérieur de l'esprit, une lutte, un travail de l'intelligence qui pourrait aboutir au catholicisme, ou ne pas s'achever, si celui qui le renferme dans son sein, faute d'être en complète harmonie avec lui-même, demeure dans le point de passage, ou même s'il retourne à son point de départ. Telle est la situation complexe où se sont trouvés de très-grands esprits. Qui peut mesurer d'avance la marche des intelligences?

M. de Schlegel se trompe quant à la manière dont l'Eglise envisage les hommes du passage, les Leibnitz, les Jean de Muller, les A. G. de Schlegel, dans l'esprit desquels s'établit une lutte du protestantisme, de la philosophie, et de la foi catholique. Rester stationnaire dans cet état, dans la seule vue d'y rester, se-

rait condamnable ; mais l'Eglise voit chez ceux qui s'y engagent le désir de trouver la vérité, sans s'aveugler volontairement sur sa nature réelle. Ce sont les Voss que l'Eglise condamne ; ce sont ceux qui ne voulant rien examiner, préjugent les questions, et injurient le catholicisme par esprit de secte, par haine ou par vengeance. Mais les A. G. de Schlegel, ceux dont la bonne foi est incontestable, et qui restent étrangers à cette féroce haine, à cet aveugle mépris des fanatiques, à ces jugemens dictés par la seule colère, elle est loin de les anathématiser avec rigueur.

Tertullien fut Montaniste. Origène professa des erreurs théosophiques. Cependant l'Eglise puise chez l'un et l'autre plus d'une vérité de la foi. Elle se contente de recommander à ceux qui les étudient de purifier leur cœur et leur esprit, de se tenir en garde contre la séduction de ces grands écrivains, et de lire leurs compositions dans un esprit catholique, pour ne pas se laisser égarer. Quant aux intelligences faibles, aux hommes faciles à entraîner, elle leur interdit sagement ce qu'ils n'ont pas la force de supporter : c'est agir en mère tendre et bienveillante. Ce que l'Eglise généralise ainsi, chaque père de famille honnête, ami de la morale, studieux du bien de ses enfans, le leur applique en particulier. Protestans et philosophes conviennent que l'on ne doit pas laisser entre les mains de la tendre jeunesse les ouvrages au-dessus de sa portée, ceux qui pourraient confondre et blesser les notions qu'un père tient à cœur de transmettre à sa famille avec sa conviction particulière.

Il serait donc faux de supposer que l'Eglise condamne aussi absolument que l'affirme M. de Schlegel, les écrits et les opinions de ceux qui ayant un fonds de catholicisme dans l'intelligence, se sont pourtant égarés sur quelques points. En général l'Eglise prescrit de lire et d'étudier avec précaution les Livres Saints : en quoi elle se montre sage. Combien de fois n'a-t-on pas vu des insensés se précipiter sur la vérité, et la saisir pour l'altérer ! Cependant il ne faut pas la cacher sous le boisseau : ce serait un crime contre le Saint-Esprit. Mais par amour de cet Esprit Saint, on doit empêcher la profanation de la vérité, profanation souvent ridicule, toujours odieuse, toujours scandaleuse.

Certes, Luther n'est pas en odeur de sainteté parmi les catholiques. Cependant combien d'écrivains, approuvés par l'Eglise, ont emprunté à cet hérésiarque des doctrines entièrement conformes à la foi, et fait valoir sa propre autorité contre lui-même ! Il s'agit surtout de savoir lire et comprendre. Nulle intelligence dans l'univers n'est entièrement dépourvue de catholicisme : nulle n'existe dans le mensonge absolu ; ce serait cesser d'être humains, pour revêtir une nature diabolique. Chez beaucoup de personnes, ce principe catholique, qui vit dans toutes les intelligences, qui constitue l'homme moral, l'homme social, l'homme intellectuel, se trouve obscurci. La manifestation en est arrêtée par les passions, par le sophisme, par le manque d'énergie, et de chaleur intellectuelles. Mais comme de fortes ombres indiquent une lumière vigoureuse, l'erreur, en fait de foi, se trouve accompagnée

de la foi dans une matière quelconque. S'il n'y avait pas vérité, il n'y aurait pas erreur. Point de négation sans affirmation. Le *Oui* des intelligences est indépendant du *Non* qui le combat; mais le *Non*, dans son essence même, et tel qu'il existe dans la nature du démon, ne saurait exister sans le *Oui* céleste. Partout où il y a vérité, sous quelque point et quelque rapport que ce soit, il y a manifestation quelconque de la Divinité, il y a catholicisme.

C'est dans cet esprit de charité sublime que l'Eglise s'est toujours conduite envers ses adversaires; l'Eglise, dis-je, et non ses pontifes organes de cette mère sainte du genre humain, mais que les passions peuvent égarer, troubler, comme le reste des hommes. Seulement l'Eglise leur communique une règle de vérité avec laquelle ils ne sauraient se tromper; et, s'ils l'interprètent mal, ils n'en deviennent que plus coupables. Mais quand on étudie sous un point de vue élevé l'histoire du Saint-Siège, on reconnaît à travers les vicissitudes de la nature humaine, et en écartant les fautes personnelles à tel ou tel pontife, que Rome a toujours agi avec ce discernement vaste qui ne confond jamais l'erreur et l'homme qui erre; et qui, dans l'erreur même, démêle cet alliage de vérité, ces paillettes d'or qu'entraîne le sable des fleuves, et qu'il faut séparer de la matière grossière, des scories qui les accompagnent et les entourent.

Je n'ignore point que pour avoir favorisé la conversion des Saxons de la Grande-Bretagne, en se prêtant à plusieurs usages du paganisme de ce peuple, en

donnant une interprétation chrétienne à ces usages et en les purifiant, le Saint-Siège s'est fait accuser d'idolâtrie par le calviniste zélé et le janséniste rigoureux. La même chose a eu lieu pour la conversion du monde romain, gaulois et germanique. Ceux qui lui imputent à crime les conversions par le glaive, le baptême sanglant des Saxons par Charlemagne, devraient être conséquens avec eux-mêmes; et, quand le souverain Pontife condescend à quelque coutume invétérée, inoffensive d'ailleurs, pour lui substituer, à l'insu pour ainsi dire des peuples qui en usent, un esprit catholique, ils devraient le louer au lieu de le blâmer. C'est là une partie essentielle de l'éducation de l'homme dans l'état d'enfance ou de barbarie. On a vu les jésuites pratiquer cette maxime avec une admirable sagacité aux Indes, à la Chine, parmi les sauvages de l'Amérique, et pénétrer jusque dans la pensée intime des convertis pour les guider selon le génie qui leur est propre. Ce demi-catholicisme qu'ils ont encouragé dans toutes les parties du monde a été une voie ouverte à une conversion plus entière, qui, pour s'être fait attendre et avoir été incomplète dans le principe, n'en est devenue que plus solide.

Dieu me préserve de confondre avec les progrès d'un peuple enfant et adolescent pour lequel il faut avoir maintes complaisances, la marche d'un esprit mur et éclairé tel que l'est celui de M. A. G. de Schlegel! Tout ce que j'ai voulu prouver, c'est qu'il a tort de prétendre que l'Eglise rejette les conversions à demi. Ce sont elles qui ont fini par entraîner le monde

dans son sein, qui ont fait luir le flambeau du christianisme et chassé les croyances païennes.

Mais, va-t-on m'objecter, telle n'est pas la conduite de l'Eglise envers les hérétiques et les schismatiques. D'abord elle les regarde comme chrétiens, et considère comme sans excuse la scission que les hérésiarques opèrent; elle y voit comme une reproduction du péché originel en sous-ordre, comme une punition attirée par le premier coupable sur tous ceux qu'il séduit. Cependant il y a loin de cette condamnation à une persécution réelle, et toujours criminelle, dirigée contre ceux qui tomberaient dans ces erreurs ou s'y trouveraient engagés à leur insu. Les voies de l'esprit sont celles de la liberté; la liberté fait leur mérite: hors de la liberté, on peut dire qu'il n'y a plus de religion. La vérité elle-même deviendrait superstition et corromprait sa propre nature, si elle était imposée de force. Aussi les prêtres qui ont manqué à la loi de charité, loi essentielle du christianisme, ont toujours compromis cette religion qu'ils ont prétendu défendre.

Ensuite, bien que l'Eglise repousse dans l'hérésie la totalité de l'hérésie, quelque mélange de catholicisme qu'elle puisse renfermer, elle n'en fait pas moins la distinction dans sa controverse avec les schismatiques; elle sépare le catholicisme des Calvin et des Luther de leur protestantisme. Si elle agit ainsi pour des ennemis déclarés, que ne doit-elle pas faire pour les hommes qu'elle considère comme nés dans l'erreur, mais cherchant la vérité dans la bonne foi de leur ame.

En parlant du semi-catholicisme de M. de Schlegel, nous n'avons donc pas voulu parler d'une démarche active de sa part, d'un acte réel par lequel il voudrait abandonner le protestantisme pour rentrer au sein de l'Eglise : rien de pareil ne résulte d'aucun de ses écrits ; et ses écrits nous ont servi à parler de ses opinions. Je ne comprends même pas comment dans le passage qui le concerne il a pu rien voir qui s'adresse, non à l'écrivain, mais à l'homme. Le contraire résultait avec force de tout ce qui précédait et suivait notre phrase. Pour quitter la communion dans laquelle on est né, il faut plus qu'une tendance de l'esprit en matière d'investigation philosophique et littéraire ; il faut, avec une conviction vive et entière, une foi également ardente, une force de volonté d'une nature spéciale : toutes choses dont on ne peut juger qu'en étudiant l'homme même. M. A. G. de Schlegel parle de la faiblesse de caractère qui distinguait Jean de Muller ; cependant peu d'écrivains se montrèrent plus énergiques que ce grand historien : il a souvent prouvé son courage en défendant la papauté au sein du protestantisme. Néanmoins si l'on eût cru qu'il allait se faire catholique, on se serait bien trompé. Il en fut de même de Leibnitz et de quelques autres dont la tendance fut moins protestante que catholique, et qui cependant, par un motif ou un autre, n'ont jamais changé de religion.

Issu d'une famille protestante qui compte plusieurs ministres du culte, et parmi eux des orateurs très-distingués, entre autres son propre père, M. A. G. de

Schlegel dit que pour rien au monde il n'irait prononcer contre eux l'anathème et violer les sépulcres de ses ancêtres, pour jeter au vent leurs ossemens. Ce sentiment est naturel, il est honorable. Nous ne prétendons pas le combattre; mais qui lui a dit que l'Eglise ordonnât à un converti d'être mauvais fils et mauvais parent? C'est là un des argumens que Voss a fait valoir contre le comte de Stolberg. L'Eglise condamne l'hérésie, et ne se prononce pas sur le compte de l'hérétique. Comme homme, il est entre les mains de Dieu, qui peut exercer pleinement sur lui le mystère de la grace divine. Vouloir s'immiscer dans l'action de l'immortelle sagesse, ce serait violer ses décrets. L'Eglise, en attaquant le péché, en combattant l'hérésie, n'a jamais prétendu damner l'homme; elle en a seulement montré le danger extrême, même pour ceux qui d'ailleurs prouvaient par leurs actes leur bonne foi intime. Mère tendre, elle chérit encore ses enfans qui la méconnaissent, et ce n'est pas par d'aveugles anathèmes qu'elle repousse de son sein un membre quelconque de l'humaine famille.

Distinguons toutefois. De toute antiquité, le droit d'excommunication a résidé dans l'Eglise, non pour la personne, mais pour la doctrine : l'excommunié lui-même reste livré à la merci de Dieu, c'est à dire à la seule action de la grace divine.

Un converti qui condamnerait ses parens, se trouverait par-là même placé en dehors de la charité chrétienne, et par conséquent loin des voies de l'Eglise; il prouverait dureté de cœur, rétrécissement d'esprit. La religion de vérité n'est pas

ce fanatisme sombre qui dresse des échafauds. Que dans tel siècle, peu éclairé en matière de foi, des hommes, même doués d'une grande élévation d'esprit et qui jugeaient très-bien une foule de points majeurs, aient partagé sous ce rapport les idées alors vulgaires; qu'ils aient été persécuteurs comme saint Dominique; qu'ils aient prêché contre les Albigeois une abominable croisade; qu'un Souverain Pontife, distingué par des qualités rares, ait participé à la faiblesse commune; que le tendre, le pieux, le généreux saint Louis n'ait pu échapper à la condition générale des esprits de son époque: c'est là un des signes frappans de la fragilité humaine, une de ces grandes leçons qui nous avertissent de ne jamais nous enorgueillir des qualités les plus hautes et les plus pures. Dans les ames les plus fermes, les plus vigoureuses, il y a toujours un défaut de la cuirasse. Mais ce que le caractère général de tel ou tel siècle semble excuser en quelque sorte, bien que cette excuse ne soit pas admissible pour des chrétiens, serait horrible et atroce, si l'on voulait plus tard, par fanatisme, par rétrécissement de cœur et d'ame, ériger ces principes en doctrine sainte de persécution : système qui nous a été présenté de temps à autre, comme seul pur et seul catholique: c'est, comme disent les Pères, l'abomination de la désolation dans l'Eglise.

Que l'observateur ne souffre que nulle passion particulière vienne borner son point de vue. Sans doute l'Eglise montre à l'homme le gouffre des enfers, et lui indique la route des cieux; mais ce n'est point sa main

qui précipite le coupable dans le Ténare, ou qui exalte l'homme pieux jusqu'aux dominations et aux trônes qui environnent la souveraine puissance. Elle n'affirme pas le salut ni la damnation de tel individu. Si un saint est monté aux cieux, elle le reconnaît à ses miracles; si un scélérat meurt, elle ignore le mystère de sa dernière pensée, mais elle ne le rencontre pas dans les enfers. Car l'Eglise par inspiration peut monter aux cieux : jamais son intuition ne pourrait la plonger dans l'abîme. Créature de Dieu, épouse du Christ qui l'a engendrée, comme une vivante image de sa présence sur terre; elle n'est pas Dieu même : elle n'est que le symbole d'une inaltérable alliance entre le genre humain et la Divinité.

Tout ce que fait de bien un hérétique, un idolâtre, un homme plongé dans les ténèbres de l'erreur, tout ce qu'il opère dans le sens de la vérité, lui sera compté avec usure. Telle est à ce sujet la foi inébranlable de l'Eglise. Elle a des prières pour ses enfans égarés, et compte sur la plénitude infinie de la miséricorde divine qui se répandra sur eux. Mais une fois que l'on a bien déclaré cette vaste exception, et le mystère de l'avenir de chaque individu, l'Eglise, fermement assise sur ses propres bases, proclame, en sa qualité de vérité souveraine et absolue, le rejet entier, formel, absolu, de l'erreur avec laquelle elle ne saurait conclure aucun accommodement, aucun pacte. Or, voilà ce qu'un Voss ne saurait comprendre. Il ignore que la vérité existe quelque part sur la terre, par elle-même, et s'élève contre cette conséquence que l'Eglise tire de son prin-

cipe même, comme contre une monstruosité. Mais M. de Schlegel ne saurait en être là. S'il se place, comme philosophe, sous le point de vue de l'Eglise, il doit trouver sa manière de procéder parfaitement juste. Quel homme, intimement convaincu d'une vérité, consentirait au contraire de cette vérité, et s'accommoderait à ce qui lui est démontré erroné et faux? Or si cela est vrai pour l'homme, cela doit l'être davantage pour l'Eglise.

Nous passons à d'autres objections d'un ordre encore plus élevé, et sur lesquelles il est urgent de s'expliquer pour prouver que ce n'est pas le catholicisme qui impose des bornes à notre intelligence, mais bien la faiblesse humaine, que la religion de vérité tend au contraire à affermir et agrandir autant qu'il lui est possible.

M. de Schlegel a raison; le droit de libre examen est la sauve-garde du genre humain. Bannissez-le; plus de dignité pour l'homme : le génie de l'espèce est flétri; l'intelligence est tuée; car l'intelligence c'est la liberté même. Mais il est temps qu'un grand scandale trouve enfin un terme, et qu'une grande erreur soit corrigée. Le droit de libre examen que l'on nous représente comme la conquête arrachée par les Luther, les Calvin, les Zwingle, en dépit de l'autorité pontificale, n'appartient en rien à ces réformateurs : jamais ils n'ont agi que comme sectaires, c'est-à-dire en rétrécissant à l'infini les questions dont ils s'emparaient. Qu'est-ce en effet que la réforme dont ils se vantent, sinon un amoindrissement de la doctrine catholique

sous tel ou tel rapport? Ont-ils de quelque côté ouvert à l'intelligence une voie large, libre, indépendante? Non; ils se contentèrent d'une critique spéciale et étroite. Tous les esprits qui avaient un peu d'universalité dans la tête et d'unité dans l'ame, les Erasme, les Melanchton, quoique le premier fût incrédule et que le second se soit laissé envahir par la réforme, ont très-bien saisi ce défaut des chefs de secte de leur époque. Il y avait dans le catholicisme mille et mille fois plus de largeur, d'indépendance, c'est-à-dire plus d'universalité et d'unité dans les vues, que n'en pouvaient contenir les rêveries particulières de chaque sectaire. Déserter la vaste Eglise générale et se subdiviser en églises partielles, était-ce là faire preuve de cette liberté d'examen dont s'enorgueillit la moderne science?

Je ne l'ignore pas; les protestans modernes ont bien compris de quelles entraves l'esprit humain s'est vu accabler au nom de cette même réforme qui prétendait l'affranchir. Aussi les Bacon, les Grotius, les Leibnitz, les Bayle, ce dernier, en dépit de son scepticisme même, trouvaient dans le catholicisme un plus haut degré de liberté pour l'intelligence, ont-ils marqué pour lui sous plusieurs rapports une certaine prédilection, et sont-ils sortis de toutes parts des bornes que leur imposait l'esprit de secte. Aujourd'hui tout ce que la réforme possède d'hommes éclairés et savans, se nomme protestant sous dénomination vague et générale, sans se donner pour spécialement luthérien ou calviniste. Protestation tacite contre les étroites

limites au sein desquelles les chefs de secte ont essayé de parquer l'intelligence.

Les réformés se targuent maintenant, je le sais, de ce résultat de la réforme, qui, effaçant les nuances du calvinisme et du luthéranisme, ne nous offre plus que des protestans. Si nous voulions considérer cette doctrine protestante moderne dans le sens des lumières du siècle qu'elle professe dans sa plus vaste généralité, nous y découvririons un système de religion naturelle, appuyé sur la raison humaine, et qui n'est autre qu'un déisme, qui, sous le rapport philosophique, est de très-mince valeur. M. A. G. de Schlegel a sur la nature et sur la destinée humaine de plus hautes idées; sous ce rapport, il se détache et s'isole de la masse par toute la supériorité de son esprit. Mais l'exception ne fait pas la règle, et dans le système du libre examen, tel que le professent les Voss et autres partisans des lumières du siècle, il n'y a pas assez de véritable liberté et de hardiesse réelle pour que ses sectateurs soient en droit de regarder en pitié le catholicisme et ce qu'ils appellent les entraves imposées par lui à l'esprit humain. Opposons système à système; il s'agit de savoir laquelle des deux croyances a le plus d'unité, le plus d'universalité, laquelle est la plus riche, laquelle renferme dans son sein un plus grand nombre de mondes intellectuels : tel est le véritable état de la question; telle est la lutte entre le catholicisme et le déisme rationnel ou sentimental qui appartient en propre à la moderne opinion protestante.

Pour être dans le véritable droit d'examen, dans le

droit de la haute intelligence, il ne faut pas tomber dans le *vague*, c'est-à-dire dans le *néant*. User de la liberté intellectuelle, la déployer dans sa force et son étendue, ce n'est pas raisonner à perte de vue sans obtenir de résultat définitif qui mette la pensée en accord avec elle-même ; le libre examen n'est pas la rêverie incertaine, le droit de divaguer à son aise, et de créer des sophismes pour son compte personnel. On peut, dans ce genre de protestantisme, porter plus ou moins d'érudition et d'esprit. Mais que le plus heureux résultat de ces méditations individuelles, que le plus huppé de ces systèmes spéciaux se place vis-à-vis du catholicisme, et l'on reconnaîtra de quel côté sont la largeur des vues, la profondeur des combinaisons.

Les philosophes se gardent bien de soumettre leurs systèmes à une épreuve aussi dangereuse. Ils n'opposent point de doctrine spéciale à la doctrine catholique ; mais, sous le nom de libre examen que refuse l'Eglise et que permet leur sagesse, ils demandent le chaos des doctrines, le droit de les mêler et de les confondre toutes ensemble. Que ce droit existe dans le fait ; que chacun puisse choisir, altérer, comprendre, détourner la vérité à sa guise ; je l'avoue. On n'est point catholique de force : l'être ainsi, ce serait être fort mauvais catholique. La réforme, et ensuite la philosophie moderne, en revendiquant ce prétendu droit de libre examen, énoncent seulement un fait vieux comme le monde, et qui n'a certes rien de neuf. Plus ou moins obscurci par les âges, il n'en demeure pas moins évident ; c'est une loi des intelligences, une des

conditions essentiellement inhérentes à l'humanité. Les esprits sont libres ; malheur à qui, leur refusant l'essor qui peut seul donner du mérite à leur travail, espère les abrutir. Comment l'aigle s'élèverait-il à travers l'espace, et fixerait-il son regard de feu sur le soleil, si une main barbare le retenait captif?

Catholiques et protestans, philosophes et sectaires, tous sont hommes et faibles. Chez tous vit un amour de domination, de liberté pour soi, d'envahissement sur la liberté des autres. Rien de plus insensé que de donner à qui que ce soit, au milieu de la vaste humanité, un privilège sous ce rapport, une exemption des fautes communes à tous. Tous ont été coupables. Si l'on a vu les ministres d'une Eglise de charité faire couler le sang de la saint Barthélemy, et se souiller de meurtres juridiques, comme l'inquisition espagnole ; Zwingle, Calvin, et les anabaptistes ont également ensanglanté l'autel ; et nous avons connu la tolérance de ces philosophes, qui voulaient étrangler le dernier prêtre avec les entrailles du dernier roi. Ce sont là les passions des hommes : la question est ailleurs. Elle s'agite d'un côté entre une doctrine de vérité permettant, dans le cercle de cette vérité même, la libre investigation des esprits ; et de l'autre, entre une doctrine d'erreurs philosophiques, prétendant concéder aux intelligences la liberté d'examen compatible avec sa doctrine. Il s'agit de savoir si l'Eglise ou ses adversaires doivent craindre davantage l'extension des connaissances et l'expansion des lumières.

Il est des catholiques d'un esprit si étroit, que toute

discussion les fait trembler. On a vu des philosophes entrer en fureur au seul mot *religion*, et ne pas permettre le moindre examen à ce sujet. Que nous importe l'imbécile timidité des uns, le fanatisme délirant des autres? Ne nous occupons que de ceux des catholiques et des philosophes dont le coup d'œil est assez libre, assez fier, assez élevé pour pénétrer dans toutes les questions de leurs adversaires. C'est entre eux que se concentrent les débats. A eux seuls appartient le droit d'examen. Ils possèdent seuls la liberté réelle. Comment un esprit aussi distingué que l'est celui de M. A. G. de Schlegel n'a-t-il pas aperçu l'extrême simplicité d'une question ainsi posée? La lutte des intelligences a-t-elle lieu par masse? Ou n'est-ce pas, au contraire, par le choc des esprits éclairés et supérieurs que s'opère la manifestation libre de l'intelligence?

A aucune époque, je le sais, la liberté ne fut si grande; jamais l'humanité ne fut plus dégagée d'entraves. C'est la marche nécessaire des événemens; et ce résultat n'est dû ni à la réforme du seizième siècle, ni à la philosophie du dix-huitième. Ces deux révolutions, avec leurs énormes préjugés et leurs idées étroites, nous eussent, au contraire, ramenés en arrière autant qu'il eût été en elles. Ce libre examen, que Calvin et Voltaire déniaient également à quiconque ne s'engageait pas sous leur double bannière, on ne l'a pu conquérir qu'après avoir détruit et dissous les doctrines des chefs de la réforme et des philosophes encyclopédistes. Si la critique est aujourd'hui si avancée,

c'est qu'elle a brisé à la fois lès liens du philosophisme et de la réforme. C'est maintenant qu'elle n'a plus à craindre ni la Sorbonne avec ses maximes gallicanes, ni Port-Royal et son jansénisme, ni un synode protestant avec ses scrupules de conscience, ni une coterie de philosophes avec ses sarcasmes et ses anathèmes. Sans doute, elle est également affranchie du cachot de Galilée, du bûcher de Jordan Bruno, et des tortures de Vanini. Félicitons-en l'espèce humaine. Mais ce n'est pas, nous le répétons, des passions et des fautes des hommes qu'il est question. Il s'agit de principes. Il faut savoir quel système, du catholicisme ou de la réforme, du catholicisme ou de telle théorie philosophique que l'on veuille choisir, est le plus large, le plus généreux, le plus libéral. Après un tel examen, le système qui sortira vainqueur, sera certainement celui qui se conciliera le mieux avec le droit de l'examen libre.

Ce sont là de grandes questions; elles ne peuvent se trancher et se décider dans les bornes d'un article semblable à celui que j'ai consacré à répondre à M. A. G. de Schlegel. Les efforts de toute ma vie littéraire ont été dirigés vers un seul but, celui de prouver que, de tous les systèmes, le plus libéral, c'est le catholicisme : seul, il n'a pour bornes que celles de la vérité; et la vérité repose en Dieu même; elle est dans l'infini. Toutes les autres doctrines, sous leur point de vue de vérité, sont catholiques, et tiennent de sa largeur. Sous leur point de vue de mensonge et d'erreur, elles tendent, au contraire, à borner les

efforts de l'intelligence, à rétrécir l'horizon des objets, et la lumière qui doit les éclairer.

Il y a liberté et licence : liberté pour les hommes forts, qui, en tout ou en partie, sont dans le vrai ; licence pour les faibles qui, en tout ou en partie, sont dans le faux. Quelques-uns placent le droit de libre examen dans la déraison même ; comme d'autres placent la liberté dans la licence. Un athée, un matérialiste, un sophiste, ont beau user de leur libre examen. A considérer les choses de près, ils ne sont pas libres, et n'examinent pas ; ainsi l'homme qui abuse de ses forces, ne peut se vanter de jouir de ces forces même. Le catholicisme est loin de s'opposer à ce que chacun déraisonne tant que bon lui semble : mais il le défend au catholique comme catholique. Il lui dit : « Tu ne « saurais conserver ta liberté d'athéisme, avec ta pro- « fession de catholicisme. Choisis donc. Si tu te livres « à l'énormité de l'erreur, l'Eglise te condamne et te « rejette. Ce n'est pas la liberté de ton examen qu'elle « attaque, c'est ta folie qu'elle réprouve. Car enfin, la « vérité a sa règle, sa mesure, sa doctrine ; elle ne « saurait errer à l'aventure. La vérité est chose précise. « Elle n'a rien de vague et d'indéfini. Otez-lui ce carac- « tère ; c'est le chaos que vous embrassez au lieu « d'elle. »

On parle beaucoup de la perfectibilité du genre humain : on dit que notre espèce est soumise à une éducation lente et progressive, que la Providence lui fait subir. Le catholicisme admet que Dieu a rendu l'homme perfectible à l'infini. Il est destiné à s'accroître afin de

se rapprocher de son créateur, autant que possible; et comme il n'y atteindra jamais, il pourra croître à l'infini. Mais l'Eglise met des conditions à cette perfectibilité. D'abord il faut être dans le vrai, c'est-à-dire dans l'Eglise, ensuite il faut vivre dans la sainteté et la pureté de l'ame. L'homme n'est perfectible qu'autant qu'il tend, par des efforts personnels, à son amélioration. A quoi lui servirait une science, fruit d'une curiosité vaine? Qu'il agrandisse, au contraire, le cercle de ses connaissances dans un but élevé, afin de s'améliorer lui-même; c'est alors seulement, qu'il marche réellement dans les voies de cette perfectibilité, dont il ne posséderait que le vain nom, s'il se dirigeait vers un but contraire.

Dieu conduit le genre humain à travers les phases diverses de son existence, afin qu'il s'achève au sein d'une perfectibilité infinie. Mais que veut-on dire par là? Que Dieu communique à l'homme une science toujours nouvelle? Dans ce cas, il y aurait plusieurs sciences, plusieurs vérités; en un mot plusieurs dieux. Mais Dieu est *un*; la vérité est *une*. Le père du genre humain ne fait qu'ouvrir à ses enfans, à mesure et sous condition qu'ils se perfectionnent dans ses voies, une vue sans cesse plus intime de la même vérité, qui est Dieu lui-même. Tout était figure et symbole, lors de la primitive révélation. Sous la loi du christianisme, tout est réalité. Mais il y a dans cette essence, au sein de cette spiritualité, une élévation continuelle des esprits vers la source de tout bien, selon la portée et le mérite des intelligences. C'est là le développement du catholicisme; ce n'en est pas l'abrogation.

Dans le principe, la liberté de l'examen, au sein de la vérité, ne pouvait être entière. La parole, qui est la sagesse, qui est Dieu même dans sa manifestation, se révélait au sein du monde visible par excellence. L'univers était le produit de la parole. C'était le système figuré de la sagesse divine, le Testament visible et extérieur, enseigné par l'Etre éternel au genre humain. La religion de la nature était une enveloppe emblématique de la divine sagesse. C'était la parole créatrice, s'exprimant par des images. Pour que le genre humain déchirât les voiles de la forme extérieure, et parvînt jusqu'à la pure spiritualité, il eût fallu qu'il eût vécu dans sa pureté première, au lieu de subir les conséquences de sa fragilité, que l'Eglise considère comme le résultat d'une déchéance. Après que la liberté de l'intelligence humaine eut été si complètement détruite et inondée, pour ainsi dire, par les flots de l'idolâtrie, lorsque Dieu ne se concevait nulle part dans son idéalité pure, pas même dans les doctrines d'un Platon : alors parut le second enseignement de Dieu, préparé dans le peuple hébraïque, déposé en germe et en espérance au sein du vieux Testament, qui est la révélation par l'Ecriture. Cet enseignement, celui du christianisme, eut lieu à la fois en chair et en esprit, c'est-à-dire qu'il vécut de la double vie de l'homme et de la Divinité. C'est la religion de la réalité, préparatrice de l'éternité, ou de la fin des temps, laquelle est la vie future pour chaque homme en particulier, comme pour le genre humain en général. C'est dans ce sens qu'elle conduit à travers

mille métamorphoses, et par des degrés successifs, notre espèce vers la perfectibilité infinie, vers le temple de la sagesse céleste. La civilisation, avec ses moyens spirituels et matériels, nous a été accordée, non comme but (ce serait rétrograder par une autre route vers le paganisme), mais comme instrument, pour accomplir ce résultat. C'est dans ce sens aussi que la pensée deviendra de plus en plus libre et affranchie de ses préjugés, sans que pour cela l'examen aille s'égarer et se perdre dans les voies du néant.

Résumons-nous sur cette importante matière, et disons que, pour accomplir le libre développement des esprits au sein de la vérité, il s'agit de concilier la liberté qui est dans le choix, ou si l'on veut, dans l'examen, avec la vérité qui est dans l'absolu, en dehors de tout examen et de toute espèce de choix. Dans le système de l'Eglise, la vérité, c'est la liberté, esclave d'elle-même, qui s'est donnée pour but à elle-même, au lieu de se réduire en problème, qui s'est fixée et établie comme l'essence même des choses, comme la solution universelle, au-delà de toute preuve, c'est-à-dire de toute espèce de problème. Afin de se trouver dans la vérité, il faut avoir captivé sa liberté propre, pour l'assimiler, autant que possible, à la vérité, pour la porter en holocauste à la liberté divine.

Mais doit-on faire de la vérité une doctrine d'esclavage pour l'intelligence humaine? Ce serait rendre la vérité stérile, et par là non avenue. Ce serait la mort même. Il faut que les intelligences soient libres, pour rendre un libre culte à la vérité.

Dans la pratique, il y a lutte perpétuelle entre la liberté de l'homme, liberté que ses propres passions souillent, et la vérité de l'Eglise, qui admet la liberté, mais qui repousse les passions sans pitié, et cherche toujours à dégager la libre intelligence de son alliage impur. Cette manière d'être de l'Eglise envers l'individu n'étouffe pas sa liberté; elle réprime seulement la passion qu'on aurait tort de confondre avec elle, et qui l'entrave. Sans doute l'homme peut encore, malgré tout cela, se montrer passionné, mais qu'il ne se vante pas de ses passions, comme d'un droit de libre examen. Ce n'est plus une force, c'est une faiblesse de son esprit. Ce n'est plus un palladium, une sauvegarde de l'humanité, c'en est la lèpre, la tache originelle.

Ainsi, l'histoire du genre humain, d'accord avec le système de l'Eglise, consiste dans la solution de cet éternel problème du plus haut degré de liberté individuelle possible, combiné avec le plus haut degré de vérité absolue qui puisse se trouver. Une liberté, qui ne chercherait pas à se résoudre en vérité, ne serait pas digne de nos vœux.

Au nom de la vérité, de l'Eglise même, le vrai catholique s'oppose à ce que l'on présente cette Eglise comme hostile à un droit de libre examen, qu'au contraire elle provoque, en vertu de ce développement même du principe chrétien, dont elle renferme l'essence invariable, inépuisable, infinie. M. A. G. de Schlegel a très-bien démontré, dans plusieurs de ses écrits, qu'au moment où la réforme naissante vint rétrécir les plus hautes questions qui se présentassent dans

le domaine des intelligences, le Saint-Siège montrait une grande libéralité, une extrême largeur dans les vues. Depuis ce temps, si Rome a paru rétrécir ses doctrines, il faut l'attribuer à la crainte du protestantisme, qui, dans une infinité de directions, ouvrait des voies nouvelles à l'erreur. Les Jésuites offrent un exemple frappant, et représentent au vif cet état de perplexité où se trouvait le Saint-Siège. Leur institution offre en elle-même le caractère de hauteur et de libéralité qui appartient au catholicisme; elle y joint toutes les réticences, toutes les peurs, toutes les misères, toutes les minuties d'une époque incertaine et peu convaincue de l'efficacité des divers moyens à employer pour ramener les esprits à la vérité. On ne savait plus comment s'y prendre. Mais ce n'est pas là une suite du système même de l'Eglise. C'est le produit de l'embarras des temps: et nul juge équitable ne peut en faire un crime au catholicisme.

Si Erasme est resté catholique, quant à l'extérieur du moins, si Montaigne n'a pas embrassé la réforme, ce n'était pas que la piété les retînt : c'était le sentiment pénible des entraves que la réforme faisait peser sur l'esprit humain, et l'instinct d'une plus grande liberté relative, qui les accueillait au sein du catholicisme. Il est vrai que de nos jours, lorsqu'on a réclamé pour les intelligences le chaos sous le nom de liberté, l'Eglise n'a pas pu s'élancer dans cette route : la vérité et le chaos ne sauraient se mêler et se confondre ; ce refus de l'Eglise n'a pas été le résultat d'un rétrécissement d'idées, comme on en accuse le catholicisme.

Catholiques, nous serons justes envers les protestans distingués, à quelque communion qu'ils appartiennent. Les partisans de la réforme ont contribué prodigieusement, nous l'avouons, à l'extension des connaissances humaines. Ils ont usé largement du droit de libre examen ; c'est un mérite et un honneur ; mais encore une fois, s'ils ont agi ainsi, ce n'a pas été comme sectaires, mais comme penseurs, comme hommes affranchis de tout lien de secte et de coterie.

Abstraction faite de cet esprit étroit et borné qui caractérise les chefs de la réforme, du peu d'élévation, de hauteur, de largeur dans les vues, dont ils ont fait preuve en abandonnant l'Eglise sous tel ou tel rapport, pour se renfermer dans une communion de leur propre fabrique, dont eux-mêmes ont posé les limites et resserré l'horizon : nous ne pouvons nier que les Luther, les Calvin, et plusieurs de leurs collègues n'aient eu de très-grands talens, une haute puissance oratoire, une érudition remarquable, une force d'action digne d'une cause meilleure. Plusieurs d'entre eux eussent pu devenir de légitimes réformateurs, si, comme les Grégoire VII et les saint Bernard, qui furent aussi les réformateurs de leur époque, ils fussent restés dans les voies de l'Eglise. On les eût vus briller au premier rang des docteurs du christianisme, ou occuper avec honneur les rangs élevés de l'Etat. Nous ne voulons même pas leur contester des vertus particulières d'un certain ordre : pour les combattre, nous n'avons pas besoin de les avilir.

Il est vrai qu'à l'époque où ces prétendus réforma-

teurs apparurent, l'Eglise était corrompue dans ses ministres, gangrenée dans ses membres. Partout dans les rangs du clergé, un immense relâchement de mœurs; partout, sous un pharisaïsme apparent, un épicuréisme véritable. Sans doute ce n'est pas en vain que la réforme a eu lieu; elle ne s'est pas faite en pure perte. Ce fut un véritable jugement de Dieu prononcé contre les désordres de l'Eglise; de même que la révolution de notre temps fut un autre jugement de Dieu, une autre punition céleste des désordres de l'Etat. Dans ce sens, M. A. G. de Schlegel a raison de considérer l'œuvre des Calvin et des Luther comme nécessaire, comme destinée à exercer sur le genre humain et son progrès une influence universelle. Comme le clergé ne sentit pas sa position, ne voulut pas comprendre la nécessité d'affranchir l'Eglise de l'avilissement où il la tenait, il a fallu qu'aux jours de la réforme l'Eglise subît cette épreuve cruelle, comme l'ame se régénère à travers les feux du purgatoire. Tel le phénix se plonge dans le bûcher qui lui sert à la fois de tombeau et de berceau, telle l'Eglise, après avoir paru se consumer dans cette épreuve de feu, en ressortira victorieuse, brillante d'innocence et de pureté.

M. de Schlegel se trompe, s'il regarde la réforme comme nécessaire sous ce rapport, qu'elle ouvrirait au genre humain des destinées nouvelles; s'il la considère comme un acheminement vers une plus pure et plus haute vérité, appelée à remplacer dans son action le catholicisme, qui lui-même a remplacé le paganisme, né d'un développement de l'adoration de Dieu au sein

de la nature. Telle est, je le sais, la pensée d'une foule de philosophes du siècle présent, qui ne veulent point blâmer directement le catholicisme et le condamner en lui-même, lui assignent au contraire une place honorable dans l'histoire des destinées de l'homme, mais s'imaginent que, vaincu par la réforme, il a rempli son rôle, comme la philosophie vient régner aujourd'hui à la place de la réforme. Mais il n'y a nul progrès nécessaire et indispensable de la religion naturelle à l'idolâtrie, du catholicisme à la réforme, et de la réforme à la philosophie actuelle. Entre tous ces systèmes, dont on prétend que l'un est le développement de l'autre, il y a mille points d'opposition ; et il est erroné de supposer que cette marche des événemens ait été inévitable. La réforme eût été étouffée dans son germe, si, comme au temps des Grégoire VII et des saint Bernard, l'Eglise eût accompli sa régénération dans son propre sein. On peut en dire autant de la révolution, que l'on eût prévenue en l'opérant soi-même dans l'Etat, en l'acceptant sous ses rapports de justice et de moralité, en la faisant naître de la légitimité, au lieu de persévérer dans les abus et les illusions du passé.

La vérité ne change pas, répétons-le avec force, elle ne varie point au gré des caprices humains. Elle *est*, parce qu'elle *est*: toujours antique, toujours jeune, en un mot immortelle. Il y a, si l'on veut, un développement infini au sein de cette vérité, mais non en dehors de cette vérité. C'est l'Eglise seule qui renferme les destinées du genre humain et les contient à l'infini.

Ce point éclairci, ces vérités établies, occupons-nous des autres objections de M. de Schlegel. Que le catholicisme s'oppose aux progrès de l'intelligence, c'est une allégation que nous avons, je crois, victorieusement repoussée : nous pensons avoir démontré que lui seul les encourageait. Entrons dans une nouvelle lice, et voyons si le sort des armes nous sera de nouveau favorable.

M. A. G. de Schlegel fait lui-même le demi-aveu, que l'on peut inférer de plusieurs de ses écrits une tendance secrète vers le catholicisme. Nous pourrions même ajouter qu'une de ses compositions, remarquable comme tout ce qui est sorti de sa plume, en contenait l'aveu formel. Non-seulement il y attaquait la réforme comme ayant fait rétrograder le genre humain au seizième siècle, comme ayant fait reculer la civilisation amenée par les lettres et les arts que protégeait l'Eglise catholique ; mais il a, par une audace plus grande encore, attaqué l'invention de l'imprimerie, comme nuisible à l'esprit, en ce qu'elle favorisa les demi-lumières au détriment des grandes et fortes études. C'était là un paradoxe de son esprit. C'était du moins ne faire apercevoir qu'une seule face des objets, au lieu de les considérer en même temps sous tous leurs points de vue.

M. A. G. de Schlegel nous promet une édition réformée de ses œuvres. Il a raison et il a tort. Raison, s'il les améliore ; mais tort s'il supprime et retranche quelque chose à ses opinions, pour faire cadrer ses anciens écrits à ses vues actuelles. Rien de plus instructif

qu'un écrivain qui, tout en se modifiant par l'expérience, se montre tel qu'il fut aux époques diverses de sa vie. On le connaît, on le suit, jeune homme, homme mûr, et vieillard. Les connaisseurs distinguent les tableaux des diverses époques de la vie de Raphaël. C'eût été dommage, si le disciple du Pérugin eût cru devoir réduire en pièces les essais et les travaux de son premier âge, seulement parce qu'ils ne s'accordaient pas en tout avec les œuvres de ses années de perfectionnement. Nous supplions donc M. de Schlegel de nous laisser les OEuvres de Schlegel dans leur intégrité, et non *revues*, *corrigées* et *amendées*. Nous ne nous prévaudrons pas dans notre polémique, des premières idées émises par lui. Quel homme est toujours resté depuis sa jeunesse au point d'où il était parti? Qui n'acquiert pas par l'expérience? Qui n'est exposé à reperdre d'un côté ce qu'il regagne d'un autre? Dans le progrès de l'âge, tout n'est pas conquête et développement; M. de Schlegel, en un mot, aurait tort de retirer au public les pièces du procès.

Rendons toutefois justice à M. de Schlegel; il ne rougit pas de ses assertions comme d'une erreur de sa jeunesse; seulement, il nous les présente comme amenées par ce point de vue spécial, sous lequel se présentaient à lui les questions du jour. Le protestantisme des littérateurs de l'Allemagne moderne était dégénéré en un système insipide de modernes lumières. Le moyen âge tout entier passait pour ignorant, stupide et barbare. On foulait aux pieds tout le catholicisme, comme une vaste idolâtrie. On méconnaissait tout ce

qui s'était fait de grand, de beau, de généreux au sein de l'Eglise : l'histoire du genre humain ne datait plus que de l'ère de Luther et de Calvin. Alors, disait-on, avait commencé à poindre une faible civilisation. C'est ainsi que beaucoup de libéraux de nos jours n'ont daté la naissance des lumières que de l'époque où brillait Voltaire, ou même de l'Assemblée Constituante. Telles étaient les absurdes tendances auxquelles M. A. G. de Schlegel fit une guerre acharnée. Il nous dit aujourd'hui que cette guerre était purement littéraire, et ne tenait en rien à ce qu'il y a de positif dans la vie. Ce langage, nous osons le dire, est nouveau de sa part. Il ne fit pas cette distinction au commencement de son entreprise, lorsque son audace excita la colère de Voss et de ses amis : il ne sépara pas alors dans sa réplique son opinion purement littéraire de sa doctrine philosophique réelle. Il accepta (du moins on a dû le croire), les reproches de ses adversaires, et se fit de leurs injures un titre de gloire. Aujourd'hui, il les combat sous des rapports différens ; il leur reproche de ne l'avoir pas compris, de lui avoir imputé un catholicisme qui ne fut jamais le sien, puisque ce dernier était purement littéraire, poétique, et renfermé dans le seul domaine des arts.

Il est vrai que M. de Schlegel affirme à cet égard que les temps ont changé. L'impulsion que ce grand écrivain a communiquée à son siècle remit en honneur le catholicisme avec le moyen âge. Selon lui, on aurait dû s'en tenir à une juste appréciation de ce qui s'était fait de beau et de bon, antérieurement à la réforme,

et se contenter de remettre en honneur ces temps injustement flétris par des déistes insipides, qui ne comprenaient rien au-delà d'un cercle de raisonnement dont la trivialité leur semblait d'autant plus lumineuse qu'elle était vulgaire. Beaucoup de jeunes gens prenant les écrits de M. de Schlegel plus au sérieux que lui-même n'a voulu les considérer sous ce rapport, sont devenus catholiques tout de bon. Plusieurs se sont jetés sur la réforme, et l'ont attaquée à tort et à travers : d'autres se sont insurgés en faveur d'un stupide absolutisme contre la révolution du siècle. On en a vu embrasser le catholicisme sans connaissance de cause. C'est là un abus réel, et que M. de Schlegel a raison de signaler. Rien de moins solide que les conversions purement littéraires : mais est-ce une raison pour attaquer toutes les conversions en général ? C'était au contraire, ce me semble, un motif de plus pour approfondir les choses, pour les considérer dans leur ensemble et leur sérieux, et pour abandonner, comme purement accessoire, le point de vue littéraire sous lequel M. de Schlegel avait été forcé, comme lui-même l'avoue, d'envisager la question.

M. de Schlegel cite le Dante comme précurseur de la réforme, et rappelle l'extrême liberté de ses jugemens portés sur la hiérarchie pontificale. Sans faire valoir ici les passions politiques de ce grand génie, l'un des chefs de la faction gibeline, ennemi des Guelfes, et qui, par esprit de parti, a dû souvent être injuste envers les papes ; avouons que, sous ce rapport, saint Bernard lui-même peut passer pour le précur-

seur de Luther : le saint a plus vivement attaqué que l'hérésiarque les crimes des ministres de l'autel. Que dis-je? Tous les réformateurs pâlissent devant ce Grégoire VII qui porta le fer et le feu, terribles remèdes, dans les vices du clergé de son temps. Signaler les abus introduits dans l'Eglise, ce n'est nullement faire preuve de protestantisme : accuserait-on le moine Hildebrand d'avoir voulu ruiner une hiérarchie dont il fut le principal appui ?

Je ne m'arrèterai pas long-temps à discuter divers points simplement accessoires de la polémique de M. de Schlegel. J'ai dit que dans les contrées protestantes, tout homme de génie, « à son insu ou autrement, » penchait vers le catholicisme, et j'ai cité William Jones. Les Anglais ont attaqué la pureté de son christianisme. Accusation pleine de petitesse, et qui vient de ce que W. Jones, s'emparant de la Genèse, a cherché à en élargir la base sous un point de vue étranger à l'étroite conception des Anglicans et des méthodistes. William Jones, je le sais, n'était rien moins que catholique : mais je sais aussi que, si l'on fait abstraction des erreurs évidentes et nécessaires d'un homme qui ouvre la carrière de nouvelles recherches, dont il ne possède pas toute la critique, toute l'expérience, les vues de ce savant en littérature, en philosophie, surtout en histoire, s'accordent parfaitement avec un large et vaste catholicisme. C'est dans ce sens que je l'ai adjoint à ces hautes intelligences protestantes, qui, « à leur insu ou autrement, » penchent aujourd'hui vers le catholicisme.

Peut-être ai-je eu le tort de ne pas préciser assez mon opinion; mais le passage cité par M. de Schlegel ne constituait pas le fond de l'article même, et comme c'était pour moi un simple accessoire, je n'avais pas pensé à le mettre en relief.

Burcke, que M. de Schlegel me reproche d'avoir aussi classé parmi les protestans à tendance catholique, en fut accusé plus d'une fois par ses compatriotes. D'ailleurs cette tendance résulte essentiellement du genre spécial de sa polémique contre la révolution française. Mais abstenons-nous d'insister, et passons à un autre point. Examinons rapidement ce qui concerne Schiller et la tendance catholique que nous lui avons également attribuée. Cet examen terminera la revue de ce qui nous est personnel dans la brochure en question.

Que M. de Schlegel ne craigne pas de nous voir faire ici l'apologie de Philippe II ou du duc d'Albe son lieutenant. Quand même il reconnaîtrait avec nous que l'*Histoire de la révolte des Pays-Bas*, par Schiller, est une œuvre de sa jeunesse, compilation passionnée et déclamatoire, faite d'après des écrivains plus habiles à disposer historiquement leurs matériaux, quoique moins dramatiques dans leur manière; quand même M. de Schlegel nous ferait cette concession, nous n'en profiterions pas pour essayer de blanchir ce que l'histoire, la raison, la religion condamnent. Ce que nous demandons, c'est que l'on apprécie le roi d'Espagne et son ministre ce qu'ils valent, avec leurs qualités et leurs défauts, sans se livrer au fanatisme

des ligueurs catholiques, à la fureur des ligueurs protestans. Philippe II, homme d'un étroit génie, avait une grande force de volonté. Le duc d'Albe, digne général de Charles-Quint, participait à l'exaltation religieuse de son temps. Ce héros, vers la fin de sa vie, était devenu fanatique: les brillantes qualités de sa jeunesse avaient disparu. De tels hommes méritent qu'on les approfondisse, qu'on recherche le mobile réel de leur vie entière, pour l'instruction de la postérité. A quoi bon une colère aveugle qui, dédaignant les traits et les nuances caractéristiques de l'histoire, et ne les présentant que sous un point de vue, se contenterait de montrer en eux des bourreaux insensés autant qu'affreux? Ce que nous demandons, c'est la sévère impartialité de la justice historique pour le duc d'Albe et pour ses ennemis.

M. de Schlegel nous reproche de ne point parler de l'*Histoire de la guerre de trente ans*, ouvrage d'un âge plus avancé, que Schiller a composé avec plus de maturité d'esprit. Cette œuvre précède encore les belles compositions dramatiques de cet écrivain célèbre, plus grand poète qu'il n'est grand historien. Dans ce dernier ouvrage, le style de Schiller est généralement pur: mais on le lit plutôt avec l'intérêt d'un roman, qu'on n'y trouve la profondeur des conceptions politiques. Schiller, on peut le dire, est loin de posséder la véritable philosophie de l'histoire. Voltaire lui-même, si son système avait plus de moralité et de profondeur, se distinguerait sous ce rapport par une sagacité plus maligne et plus pénétrante. On ne retrouve

plus dans l'*Histoire de la guerre de trente ans*, cette colère protestante et cette emphase qui déparent le premier ouvrage historique de Schiller : cependant c'est encore, on doit l'avouer, un ouvrage protestant.

Le Schiller véritable, le Schiller immortel, date de Wallenstein, et finit à Guillaume Tell. Dans les compositions qui remplissent cette glorieuse période de sa vie, le protestant se montre à peine, le sectateur des muses païennes rarement, le catholique paraît davantage. M. de Schlegel observe avec raison que les sujets traités par Schiller l'exigeaient, et que si l'on voulait forcer le poète à n'exprimer que son opinion individuelle, l'art deviendrait impossible. Le poète doit adopter le caractère, emprunter le langage des personnages qu'il fait agir : à cette condition seule il peut atteindre son but. Cependant M. de Schlegel ajoute et nous devons faire observer que l'on est en droit, jusqu'à certain point, de juger des secrets penchans, de la tendance intellectuelle et de l'opinion intime d'un poète et d'un artiste, par les sujets qu'il se propose. On ne parvient à se familiariser complètement qu'avec les objets qui s'accordent avec notre propre pensée. On a vu beaucoup de poètes protestans, quelques-uns célèbres à juste titre, choisir des sujets catholiques pour les traiter en hommes de parti, avec tous les préjugés du protestantisme. La muse de Schiller se montra plus équitable : sachons-lui gré de cette noble indépendance. Si Voss y eût bien pensé, il eût fait partager à Schiller les injures qu'il prodigue à ce qu'il nomme le catholicisme de M. de Schlegel.

Ce dernier cite le personnage de Mortimer, dans *Marie Stuart*, et semble croire nous confondre en rappelant ce nouveau converti, dont Schiller aurait, selon lui, voulu faire la satire. Que M. de Schlegel ne pense pas nous avoir accablé par cet exemple. Mortimer (et le savant critique en est convenu même dans son *Cours de littérature*) est un personnage essentiellement manqué. S'il indique par son fanatisme le catholicisme des ligueurs de son époque; il est faux, et rappelle notre temps par la manière poétique et littéraire dont il explique sa conversion à Marie Stuart. Ce n'est pas là le farouche génie d'un Mortimer, tel qu'il naissait et se développait au seizième siècle. C'est le frivole et profane engouement d'un disciple de Winckelmann, devenu catholique à Rome par enthousiasme pour la beauté des statues antiques, ou l'ardeur poétique d'un adepte de M. de Schlegel entraîné vers le culte romain par goût pour la magnificence pontificale, les pompes du catholicisme, la Madone de Raphaël, et la musique sacrée de Pergolèse. Certes, si les grands seigneurs du temps d'Elisabeth avaient aussi leur exaltation poétique et littéraire, ce n'étaient pas les théories romantiques qui les nourrissaient, mais les écrits de Platon.

Nous ne croyons pas devoir suivre M. de Schlegel dans les détails de sa polémique contre Voss. Ce dernier écrivain, qui, sans s'exposer aux mêmes risques que son énergique et puissant modèle, prétendait aux mêmes honneurs que Luther, s'était fait pour ainsi dire un idéal de rusticité dans le discours, de grossièreté dans le style. Il réunit, comme poète, des contrastes bizarres,

un langage énergique jusqu'à la rudesse, une sorte d'exagération de trivialité, qui va jusqu'à la bouffonnerie et la caricature: des pensées communes, basses, à un point qu'on ne peut à peine exprimer: quelquefois de la naïveté, du cœur, de la sensibilité : rarement l'ombre de la grace et jamais d'élégance. Homère et les Grecs qu'il idolâtre, il les a conçus comme des rustres du Holstein où il est né, patrie des anciens Saxons. Sa traduction de l'Odyssée et de l'Iliade est un chef-d'œuvre qu'il est parvenu à gâter; à force d'y retoucher pour outrer la grossièreté ou la naïveté du langage. Paul-Louis Courrier de la Germanie, comme lui helléniste distingué, il reçut de la nature quelque chose de la sagacité de Lessing, sans une seule étincelle de sa philosophie. Le célèbre Gœrres a inséré dans le recueil théologique, publié à Strasbourg sous le titre du *Catholique*, un portrait de cet écrivain, où les qualités et les défauts de son talent sont tracés de main de maître.

Voss a eu deux motifs pour attaquer violemment M. A. G. de Schlegel. Comme protestant, il s'est élevé contre le fondateur d'une école qui encourageait l'étude des grands poètes catholiques de l'Espagne, du Portugal, et de l'Italie; comme écrivain, il était mu par une jalousie de métier, hostile à celui qui avait le premier reconnu et exalté le mérite de ces poètes. Cette observation est si vraie, que l'on a vu Voss et ses deux fils se précipitant tour à tour sur Caldéron et Shakspeare, essayer de rivaliser avec M. de Schlegel, qui les a traduits admirablement. On sait quel a été surtout le sort de Shakspeare entre les mains de Voss : nou-

veau Marsyas, il a écorché tout vif ce sublime génie. Shakspeare (transformation merveilleuse!), changé en disciple de Voss et parlant par sa bouche, est devenu grotesque.

Voss s'est mis ensuite à rêver une immense conspiration de jésuites, occupés à ruiner le protestantisme. Si ses meilleurs amis n'applaudissaient pas à la brutale persécution qu'il faisait subir au comte de Stolberg depuis sa conversion, il ne les épargnait pas, quand bien même, comme Frédéric Jacobi, ils n'auraient eu rien d'essentiellement catholique dans la pensée. A l'entendre, M. A. G. de Schlegel est un des plus secrets et des plus ardens conspirateurs en faveur de la foi catholique. M. de Schlegel fait bonne justice de tout ce radotage, qui n'a pas manqué de trouver de l'écho en France, dans l'ouvrage de M. Benjamin de Constant sur *la Religion*; ouvrage d'ailleurs dicté par un esprit tout différent de celui de Voss, et qui, en dépit de quelques étroits préjugés, n'a ni son implacable haine ni ses colères aveugles.

Lorsque M. de Constant me fit l'honneur de me combattre avec les mêmes armes que Voss avait employées contre M. de Schlegel et ses amis, il se servit aussi de ce raisonnement bizarre qui fait un crime catholique au premier chef de l'enthousiasme que peut inspirer aux amis des lettres la moderne érudition orientale, et surtout la découverte des trésors de la philosophie et de la poésie indiennes. Selon Voss, c'était avec le secours des Brahmanes que l'on voulait reconstruire l'édifice d'une théocratie universelle, la domination de

Grégoire VII. Je fis observer à M. Benjamin de Constant, que les Brahmanes étaient loin de former même un sacerdoce à hiérarchie pontificale, dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui : et que tout au contraire, égaux entre eux dans leur caste ou leurs tribus respectives, ils vivaient ainsi dans la primitive société des patriarches. Les bouddhistes de leur côté avaient seuls composé une véritable hiérarchie pontificale ; j'indiquais cette différence, et je disais d'où elle était née. Sous ce point de vue (et rien n'est plus flatteur pour moi), M. de Schlegel partage mon opinion, et se sert contre Voss des mêmes armes polémiques que j'ai opposées à M. de Constant. Si, sans nous être donnés rendez-vous et sans suivre la même direction, nous nous sommes ainsi rencontrés, espérons qu'un jour viendra où nous nous rencontrerons sous des rapports plus essentiels encore, et où je tiendrai également à honneur de lui céder le pas. Jamais je n'ai désavoué les enseignemens que ma jeunesse a puisés à son école et à celle de son illustre frère ; et je me félicite de me trouver avec ce dernier en communauté de vues religieuses, ainsi que de bienveillance et d'amitié mutuelles.

Quant à la juste critique de M. de Schlegel sur le peu de grandeur et de libéralité avec lesquelles Voss considérait les écrivains de la haute antiquité, les poètes grecs exceptés, nous y souscrivons sans réserve. De ce point, qui ne sera jamais matière à controverse entre M. de Schlegel et moi, passons à un point plus im portant. Dans le *post-scriptum* de sa brochure, M. de Schlegel traite avec détail de la position respective du

catholicisme et du protestantisme de notre époque; c'est là qu'il émet une doctrine qui, sous plus d'un rapport, mérite d'être éclaircie et examinée.

Nous ne pouvons qu'admettre dans sa totalité la doctrine de M. de Schlegel sur la tolérance. De tous les actes, le plus libre c'est l'acte de la foi ; il est donc essentiellement permis de changer de religion, pourvu que le motif de la conversion soit pur ; et ce motif, on doit l'abandonner à la conscience de chacun et au tribunal de la divine justice. Ce n'était pas ainsi que pensait Voss. On l'a vu s'élancer, pour ainsi dire, sur le seuil du protestantisme que les comtes de Stolberg, les Frédéric de Schlegel, et d'autres célèbres protestans venaient de quitter ; et là, comme un autre Cerbère, les poursuivre d'un long hurlement et d'un aboiement plein de fureur. Colère effrénée et odieuse, qui semblait provoquer la vengeance du bras séculier sur ceux qu'il attaquait, et qui, exprimée dans un âpre et grossier langage, allait merveilleusement bien à la fureur des passions populaires. Mais ce courroux, dans sa frénésie même, avait quelque chose de risible : c'était la rage impuissante d'un vieillard, des contorsions bouffones, des convulsions péniblement grotesques, un grincement de dents terrible et comique. Je me souviens personnellement d'une visite que je lui rendis à mon retour d'un voyage de Rome, et d'un anathème furibond lancé contre moi du seuil de sa porte, où il se tenait gravement pour chasser Satan et ses œuvres. Heureusement ce délire et l'amertume des paroles qui lui servent d'expression sont partagés par un très-petit nombre de protestans.

Si la tolérance doit être exercée envers ceux qui reviennent au catholicisme, elle n'est pas moins exigée envers ceux qui auraient le malheur de le quitter. Quiconque veut déserter l'Eglise doit pouvoir le faire en paix, sauf à rendre compte de son action aux pieds de cette puissance placée au-delà de toutes les pensées humaines. Nous souhaitons à ces protestans nouveaux quelque chose du calme intérieur qui distingue les convertis au catholicisme. Les enfans de l'Eglise ne connaissent aucune inquiétude en matière de foi; ils n'ont pas à chercher péniblement ce qu'ils doivent croire pendant le cours de leur existence.

M. de Schlegel prétend, il est vrai, que l'unité de l'Eglise n'est qu'une unité factice et forcée; et que le christianisme, interprétable de mille manières, a pour devise la diversité. Cette doctrine, que son auteur nous paraît avoir adoptée sans qu'il y ait apporté toute la réflexion qui le distingue ordinairement, est absolument opposée à celle que nous soutenons. S'il était possible que l'Eglise n'offrît pas un système cohérent avec lui-même dans toutes ses parties, quel objet dans le monde entier offrirait de l'unité? Les protestans ont sans doute un immense intérêt à soutenir le contraire; ils veulent nous la montrer bâtie par pièces et par morceaux. Au contraire, fondée sur la parole du Christ, elle s'est développée comme tout ce qui sort de son germe primitif et s'épanouit graduellement mais complètement en vertu de ce germe même.

M. de Schlegel réclame pour les protestans convertis au catholicisme la même liberté de la presse qui, selon

lui, a servi si puissamment les succès de la réforme, que, sans elle, Luther eût péri comme Jean Huss, et laissé une œuvre incomplète destinée à périr après lui. Peut-être cette appréciation de la puissance de l'imprimerie sur la réforme est-elle exagérée. Du moment que le clergé catholique ne possédait plus cette force virtuelle suffisante pour opérer une réforme salutaire dans son propre sein, il fallait que, par une réaction populaire, cette même réforme eût lieu en dehors de l'Eglise et entraînât tous les désordres d'une entreprise illégitime. La réforme fut un déchirement, une scission du christianisme en deux parties; l'une qui se sépara de la communion antique, l'autre qui persévéra dans la vieille foi. Toute division est un mal, un fléau, une punition exercée sur la maison du Père, ou sur l'univers; sur la demeure du Fils, ou l'Eglise visible, renfermant le genre humain; sur le domaine du Saint-Esprit, ou l'Eglise invisible, communion des ames au sein de l'éternité. Que la presse ait puissamment contribué à opérer ce déchirement, c'est ce dont on ne peut douter; mais elle y contribua comme l'art d'écrire même, dont on a fait abus; comme la parole ou la tradition que l'on a tournée contre elle-même. Aujourd'hui la presse est appelée à réagir en sens contraire de son action ancienne : c'est au catholicisme de marcher et de conquérir sous de saints auspices l'ensemble de l'univers.

M. de Schlegel paraît voir avec indignation la tentative de ces catholiques, qui veulent aujourd'hui faire usage de la liberté, non-seulement pour défendre

l'Eglise, mais pour rattacher au catholicisme l'ensemble des connaissances humaines. Ses paroles sont, sous ce rapport, obscures à la fois et significatives. Le catholicisme n'aime pas à opérer dans le vague. Il a des dogmes fixes, qui appartiennent au genre humain tout entier : lui-même il renferme le mystère de nos destinées et de nos origines. Il est donc la pierre angulaire sur laquelle on doit bâtir l'édifice de la science. Tentative qui ne peut manquer d'amener une lutte décisive entre les enfans de la réforme, les disciples de la philosophie moderne, et les fils de l'Eglise. On verra quel système a le mieux conçu l'humanité dans son ensemble ; et si M. de Schlegel l'exige, il trouvera sur ce nouveau champ de bataille plus d'un noble adversaire. L'Eglise n'a aucune lumière à redouter ; elle provoque elle-même l'examen, pourvu que la bonne foi y préside.

HISTOIRE.

ARNAUD DE BRESSE.

Je me propose de donner successivement les portraits de plusieurs des hommes qui influèrent avec le plus de force sur l'histoire intellectuelle du genre humain ; d'approfondir leur caractère et le génie qui leur est propre ; d'éclairer leurs actions par leurs doctrines , de les dessiner au milieu de leur époque , et de les montrer agissans au sein des conditions du temps où ils vécurent. On devinera par ces essais, quelle serait , d'après mon système , la manière la plus utile de traiter la partie active de la philosophie de l'histoire. J'aurai soin d'établir partout la filiation des doctrines : mais , tout en développant la longue généalogie des opinions , tout en les suivant à travers les âges , je me contenterai d'indiquer et de constater les faits et les origines antérieures à mon personnage et à son époque : faits et origines dont il me suffira de donner la substance , et de montrer la source dans des temps plus reculés.

Le moyen âge, riche en phénomènes de tout genre, produisit peu de caractères plus originaux, plus remuans, plus bizarres, qu'Arnaud de Bresse. Il se montre à nous comme un signe vivant d'idées qui semblaient mortes et inanimées depuis long-temps, et qui tout à coup viennent à se reproduire. Dans sa réforme de l'Eglise, il revenait aux hérésies des premiers âges, qu'il unissait aux doctrines des écoles philosophiques de son temps; doctrines imbues d'un esprit souvent étranger ou contraire au christianisme véritable. Dans sa réforme de l'Etat, il combinait des réminiscences républicaines empruntées aux écrivains de l'antiquité, avec des systèmes émanés de la domination autocratique des empereurs de Byzance, et favorisant la puissance d'un seul. Saint Bernard le regarda comme le plus dangereux des hommes de ce temps : à peine avait-il rêvé ses théories dans les écoles ou hors des écoles, ce qu'il avait rêvé il le mettait en pratique. C'était vouloir accomplir un prodige inconciliable avec le génie de son siècle; et ce prodige se réalisa en partie pendant dix années tout entières.

Commençons par observer la nature de ses idées religieuses et philosophiques; nous passerons ensuite à sa politique. Voyons quels furent les antécédens que ses contemporains lui fournirent. C'est là que nous pourrons saisir, pour ainsi dire dans le vif, l'origine de ses doctrines; et sachons d'abord par quelle filiation ces antécédens se transmirent jusqu'à lui.

CHAPITRE PREMIER.

De l'origine des doctrines religieuses d'Arnaud de Bresse, et des sectaires de son époque.

§ I. Des sectes pagano-chrétiennes du gnosticisme et du manichéisme, par rapport à leur influence sur les sectaires du moyen âge.

Si l'on examine avec attention les sectes qui se sont nommées chrétiennes dans les premiers siècles du christianisme, on verra qu'elles se divisent en deux grandes classes : celles qui puisaient, dans l'Eglise même dont elles déchiraient le sein, la source de leurs doctrines, et celles qui, empruntant leurs croyances au paganisme, cherchèrent à les perpétuer dans le christianisme, en leur faisant subir diverses modifications. Ce sont surtout ces dernières qui, réapparaissant sous de nouvelles formes, du temps d'Arnaud de Bresse, entraînèrent cet hérésiarque ; c'est en se livrant à leur mouvement qu'il devint le chef de leur Eglise visible et invisible.

Les sectes pagano-chrétiennes, d'origine orientale, forment deux grandes classes distinctes. Les unes

gnostiques, et les autres manichéennes. Nées et propagées en Egypte, en Syrie, dans l'Asie mineure, les sectes gnostiques ne furent pas aussi vivaces que les sectes du manichéisme, dont là Perse fut le berceau et le théâtre; et qui de là s'affiliant aux Indes et dans la Haute-Tartarie, ont peut-être pénétré jusqu'aux provinces occidentales de la Chine. Les unes et les autres affluèrent vers notre Occident; là les Gnostiques conservèrent à peine une faible semence de leurs dogmes, au lieu que l'on vit les Manichéens se perpétuer dans le moyèn âge, avec une ténacité dont la cause se dérobe encore tout entière à nos yeux.

D'où vient que les Gnostiques, qui, plus anciens, atteignirent les premiers l'empire romain, ont disparu aussi les premiers, sans laisser de trace profonde au sein des populations; tandis que les Manichéens, partis de l'Orient, plus étrangers aux idées communes de l'Europe, poussent dans l'Occident des racines profondes, et se trahissent d'intervalle en intervalle par des apparitions subites et des jets vigoureux? La différence tranchée qui se trouve entre la manière dont les uns et les autres s'établirent dans la société, nous expliquera ce phénomène et ce contraste. Les Gnostiques demeurent au sein de l'Eglise; les Manichéens s'en séparent. Les uns partagent l'univers en illuminés et en profanes: eux-mêmes sont les illuminés; ce sont eux qui possèdent la science. Les profanes, ce sont les autres chrétiens. Seuls, ils forment une communion à part, possèdent leurs mystères et leurs signes de reconnaissance au sein du christianisme, composent

une initiation particulière à eux : mais leur gouvernement ne va pas plus loin. *Extérieurement*, ils reconnaissent l'Eglise, son culte et ses dogmes. Rien ne paraît les isoler de la grande communion des fidèles. Aussi beaucoup de temps se passa-t-il avant que l'on parvînt à découvrir leur existence et le développement de leurs systèmes.

Les Manichéens, au contraire, déclarent expressément se séparer de l'Eglise. S'ils ont leurs mystères, ils n'en ont pas moins un gouvernement qu'ils avouent. Leurs élus, leurs pontifes n'admettent pas les profanes à l'initiation tout entière : mais les profanes sont eux-mêmes Manichéens, membres de leur communion, partie intégrante de l'Eglise manichéenne. Alors même qu'ils ne sont que puissance occulte, et qu'ils veulent échapper à la persécution, ils se détachent extérieurement des cérémonies et du culte des fidèles. Ainsi, offrant aux masses un point de réunion compact et visible, le manichéisme peut s'emparer d'elles. Le gnosticisme, au contraire, apanage des savans, ne devient nulle part vraiment ni long-temps populaire. Avec des différences si marquées, et d'une si haute importance, les deux doctrines coïncident cependant dans leurs principes communs et essentiels.

Les Gnostiques ont embrassé de préférence la philosophie platonicienne, en l'unissant à des systèmes de théosophie syrienne, chaldéenne, égyptienne, au fond desquels se trouve toujours cachée un certain degré d'influence persane. Les Manichéens conservent les doctrines purement persanes, au fond desquelles

une influence indienne ou bouddhiste se fait sentir. Les premiers s'occupent plus spécialement d'établir, au sein de l'univers, comme dans la manifestation par la parole, une filiation d'idées divines. Les autres, tout en adoptant la même cosmogonie, insistent davantage sur l'opposition des deux principes, l'un céleste, l'autre infernal, qui partagent entre eux l'empire du monde. Pour les uns et les autres, le Christ, ainsi qu'Adam, l'homme type, sont devenus des êtres purement idéaux et fantastiques; ce qui rapproche ces sectaires des Docètes de l'Asie mineure, espèce de Gnostiques sous forme populaire. Pour eux, ce sont des idées, des spéculations, des émanations, des transfigurations, des métamorphoses abstraites et poétiques: ce n'est plus le Christ dans sa réalité, l'homme dans sa native indigence et dans sa faiblesse originelle, la femme dans son état de péché primordial. Dans leurs doctrines, l'absurde et le sublime se touchent et se confondent. Les rêves de l'esprit y deviennent science positive; et la science elle-même s'y transforme en rêve fantastique.

Rien n'est plus curieux que de suivre la marche et le développement du rationalisme, la manière dont il s'est insinué dans les sectes pour les dominer sous quelques rapports. Entre le rationalisme, qui rejette les intuitions de l'esprit, les spéculations de l'ame, et le mysticisme d'une théosophie orientale, aux dogmes positifs, vous diriez, au premier aspect, qu'il y a des mondes et des abîmes. Ce sont les deux pôles opposés de l'existence et de la pensée. Mais d'abord la doctrine

cosmogonique des Gnostiques, par suite de laquelle la pensée divine subit tant de métamorphoses au sein de la création, est susceptible d'être réduite en pures abstractions de l'entendement. Alors les idées platoniciennes qui lui servent de base, perdent quelque chose de leur mysticité spéculative, revêtent une forme aristotélicienne, et se laissent réduire en axiomes et en formules de la raison spéculative. Comme le gnosticisme n'a pas fourni une longue carrière, et n'a pas accompli sa destinée, ce germe déposé dans son sein n'a pas eu son entier développement. Mais dans plus d'une circonstance on le voit fermenter.

Le manichéisme offre au développement des idées rationnelles plus de prise encore que le gnosticisme, par suite de sa manière spéciale et tout allégorique d'interpréter les Evangiles. Il se sépare de ceux qui prennent le christianisme à la lettre. Le Christ n'est pour lui que la manifestation d'une idée. Il en appelle à la raison pour interpréter l'Ecriture. Appel qui ne s'est pas fait en vain, et que les Manichéens du moyen âge ont saisi avec avidité, pour rationaliser leur théosophie autant que le comportait alors l'état de leurs lumières.

Il y a deux systèmes de croyances qui proscrivent les images, qui, par conséquent, se montrent peu favorables au développement des beaux-arts, et méconnaissent à un degré plus ou moins sensible leur alliance avec les cérémonies du culte. L'un de ces systèmes est avide de saisir la Divinité, soit comme le vulgaire des Hébreux, sous forme purement corpo-

relle et anthropomorphique, soit comme le prophète de la Mecque, dans le sens d'une abstraction dogmatique, uniforme, absolue. En haine de l'idolâtrie, les Juifs et les Mahométans ont proscrit les images ainsi que les premiers chrétiens : mais il est de la nature humaine de se former une représentation sensible des idées éternelles. Là, où tout est figure comme dans l'Ancien Testament : là, où une imagination déréglée a passé dans le langage même de l'adoration, comme dans le Coran : en un mot, dans ces idiomes audacieux qui, comme l'arabe et l'hébreu, placent l'image dans la pensée même, il n'est point nécessaire que la figure aille s'empreindre sur la toile, ou se grave dans le marbre. Cependant l'allégorie se faisait jour de toutes parts dans le temple de Jérusalem, comme on l'a vue se montrer dans les mosquées des Maures. Les Hébreux et les Mahométans, par haine de l'idolâtrie qu'ils considèrent comme une apothéose de l'homme, ont banni de leurs temples toute espèce de représentation symbolique sous figure humaine, et même, jusqu'à certain point, celle des idées éternelles, reproduites sous formes animales. A cet égard, l'Egypte et le veau d'or inspiraient une sainte horreur : horreur qui n'allait cependant pas jusqu'à une exclusion totale, puisque ce fut sous ce rapport que furent conçus les Chérubins entourant le trône de l'Eternel.

La croyance des Mahométans, étant plus nue que celle des Juifs, repousse bien plus fortement encore le culte des images. Allah est plus abstrait que Jehovah, l'ancien des jours. Pour les Hébreux, Dieu est un

père. Pour les Arabes, c'est plus spécialement un talisman magique, une forme d'invocation dont l'empreinte est ineffaçable. Si l'Hébreu n'osait pas représenter sous forme humaine Jehovah, de peur de l'assimiler à un roi divinisé, à un Jupiter, devenu le souverain maître des cieux; il s'adressait énergiquement à lui comme à une personne réelle, vivante, venant à lui dans tous ses besoins, le protégeant du haut des cieux. Jamais Allah, cri de bataille pour le Mahométan, ne fut pour lui Sabaoth, le Dieu des armées. C'est le Prophète, c'est Mahomet, et le Calife est son successeur sur la terre. Le Musulman n'a pas pour seigneur Shaddaï le fort, ni Adonaï. Dans Jehovah, comme dans le Saint des Saints, vit une image de cette Trinité sacrée, dont la révélation complète se trouve dans le Nouveau Testament. Allah et la Trinité sont en mutuelle horreur l'un à l'autre.

L'autre croyance, qui repousse les images, est le protestantisme. Il opère, dans les Saintes Ecritures, une division rationnelle du symbole mystico-dogmatique et de l'idée simple et pure. Il rejètte de l'interprétation des livres sacrés tout ce qui paraît devoir s'entendre dans le sens de l'intime union du symbole et de l'idée. Contraire au judaïsme, qu'il accuse d'anthropomorphisme dans la pensée, il s'accommoderait mieux d'Allah, si le mahométan n'en faisait pas une formule de magie. Enfin, d'une manière ouverte ou détournée, en connaissance de cause ou à son insu, il semble s'occuper surtout de rationaliser l'idée de la Divinité. S'il a en horreur la représentation palpable des

pensées immortelles, ce n'est pas sous le rapport de l'idolâtrie, mais sous celui du mysticisme. Ce fut là un des principes qui animèrent la fureur des iconoclastes ainsi que celle des protestans contre les images. Cependant, dès qu'on est bien convenu que les arts en eux-mêmes sont profanes, et qu'ils n'ont rien d'essentiellement commun avec la religion, l'exercice en semble licite et même utile.

Je dois arrêter ici mes lecteurs, et leur faire observer qu'il ne s'agit pas d'un fait accompli, mais seulement d'une tendance de l'intelligence. Ni les iconoclastes, ni les réformés ne furent dans l'origine aussi rationalistes que le comportait l'esprit même de la doctrine qui leur faisait proscrire les images. La même remarque s'applique aux sectes manichéennes du moyen âge; leur rationalisme se trahit également par la haine que leur inspire toute représentation figurée.

Faisons remarquer d'abord comment des résultats pareils jaillirent de causes contraires, et comment les mêmes causes donnèrent des résultats différens. Ce même gnosticisme, qui opère dans la Divinité créatrice une foule de métamorphoses idéales, et semble bannir de la religion toutes conceptions terrestres, pour les exalter et les plonger dans le sein du royaume céleste, est le premier à exprimer par des images les besoins de son intelligence. Il ne veut pas plus que les Docètes, que le corps de Jésus-Christ soit un corps réel et charnel. Pour lui, c'est une simple apparence, une vision sous forme terrestre. Il sent le besoin d'exprimer par des images et des figures ses personnifications des

époques créatrices, ses manifestations diverses de la parole au sein du monde et de l'humanité. Mani va plus loin encore. Grand peintre, grand statuaire, lui-même enseigne ses propres doctrines au moyen de symboles visibles : il reconstitue au sein du monde chrétien une sorte de paganisme. Cependant les Manichéens réformés du moyen âge remontent de l'idée visible à l'idée invisible. Ils reportent dans le for intérieur ce que Mani n'avait pas craint d'expliquer par des signes extérieurs. Ils en viennent jusqu'au dédain et à la haine pour tout ce que le chrétien révère, et pour le signe même de la croix. Ce signe est Ahriman, le démon, le cahôs, la matière. Notre Seigneur y a péri : il y a été enseveli. L'homme pur, l'homme de lumière, le Katharos, doit le délivrer de ce cercueil. C'est dans son ame que le Christ doit renaître. Il ne lui faut rien qui rappelle la matière. Cet idéalisme exalté aboutit ainsi par une voie détournée, et d'une manière insensible, au rationalisme qui proscrit le symbole comme une fantasmagorie vaine, qui s'oppose aux perceptions de l'intelligence comme imposant des limites à l'idée.

Attachés à une doctrine d'émanations, confusément expliquées, les Gnostiques et les Manichéens comprenaient dans leur cosmogonie l'homme type, et la mère de la vie, Adam et Eve, sous les formes de l'intelligence et de la nature. Ils donnaient au Christ suprême un corps idéal, et l'exaltant dans la sphère céleste, le saluaient comme soleil des intelligences. Ces chrétiens du *Logos* ou du Christ idéal, cédèrent

la place à d'autres chrétiens, qui regardèrent la raison divine comme une abstraction formée sur le type de la raison humaine. Ainsi, des plus hautes spéculations de la théosophie, on se trouva tout à coup entraîné vers les plus basses régions du moderne rationalisme. Preuve nouvelle que l'harmonie des forces et des facultés peut seule empêcher les résultats les plus contraires de se développer du sein d'une doctrine qui ne les contient pas en principe, mais qui les provoque par l'exagération avec laquelle elle détruit l'économie si large, si sage et si majestueuse de l'Eglise véritable. Ce fut alors que les secrètes initiations de la Gnose et l'organisation civile et religieuse, fondées sur les doctrines manichéennes, converties en système de franc-maçonnerie moderne, servirent à propager une civilisation étrangère à leur esprit, et dont elles se trouvaient ainsi devenues les véhicules. Les assemblées secrètes des sectes manichéennes du moyen âge furent l'anneau intermédiaire qui rattacha les formes mystérieuses des sociétés secrètes de l'antiquité à celles des temps actuels. Mais il faut ajouter que rien dans ce genre n'a conservé son originalité primitive, et qu'avant de donner naissance à la moderne franc-maçonnerie, mille tendances contraires sont venues de toutes parts s'y croiser, s'y neutraliser et s'y confondre.

---

§ II. Des Millénaires, et des Visionnaires montanistes, considérés dans leur influence sur les sectaires du moyen âge.

Le principal caractère du gnosticisme était de méconnaître la nature de la chair, la réalité matérielle et palpable des choses. Aux yeux du Manichéen, la nature, c'était le néant; c'était le mal. Un Christ incarné lui offrait une idée repoussante. Il transformait le temps lui-même, avec toutes les révolutions de la nature, en abstractions d'une gnose métaphysique. Il devait nécessairement avoir pour le Vieux Testament l'éloignement le plus prononcé, pour le judaïsme la haine la plus violente. Il blasphémait Jehovah, Dieu réel et vivant, chef du sacerdoce, conducteur des armées, roi du peuple, son juge suprême. Il exaltait le Christ comme créateur et régénérateur de la nature intellectuelle. L'univers se présentait à lui comme un double tableau, où les lumières combattaient les ténèbres, où le Christ luttait contre Jehovah, où l'intelligence se défendait de la chair.

Cette exagération fit naître une exagération contraire. De la Phrygie et des régions de l'Asie mineure où cette dernière doctrine s'éleva, elle se répandit en Egypte malgré l'opposition des théologiens d'Alexandrie, et s'établit en Occident, toute contraire qu'elle pût être aux doctrines de l'Eglise romaine. On vit des chrétiens judaïsans, s'emparant de l'Apocalypse, prendre ce livre sublime dans le sens le plus matériel et le plus charnel, à peu près comme les Juifs attendaient le Messie. Ils rêvèrent un règne de mille années où le Christ, au moyen de son Eglise, règnerait comme un

prince temporel et convierait au banquet de toutes les félicités terrestres la troupe des fidèles. A cette conception primitive des Millénaires, les Phrygiens mêlèrent quelque chose de l'esprit de ces fêtes de l'antiquité païenne, destinées à figurer la fin de toutes choses. Dans les saturnales, le maître était esclave, l'esclave maître pour quelque temps; tous les rangs se confondaient, et l'on secouait en commun les grelots d'une passagère folie. En purifiant cet esprit païen dans le sens du christianisme, de dangereux enthousiastes n'en menacèrent pas moins l'Eglise et l'Etat d'une ruine totale; ils proposèrent cette théorie comme forme permanente, en attendant ce règne dont ils calculaient l'arrivée et dont ils voulaient prendre l'avant-goût: on prêchait par le mysticisme l'anarchie la plus effrénée. Lorsque le moyen âge vit ces Millénaires réapparaître et fermenter à côté des Manichéens et des Gnostiques, renouvelés à l'époque d'Arnaud de Bresse, et cependant fort opposés aux doctrines du millénarisme, les mêmes dangers se présentèrent pour l'Eglise et l'Etat. Dans quelques contrées, les Millénaires s'affilièrent provisoirement au système des Manichéens réformés. Ce que la mysticité avait conçu dans son délire, le rationalisme le raffina dans son orgueil; on prêcha le nivellement des conditions au nom de la raison humaine; ce fut encore moins un développement complet, qu'un genre d'opinions semé pour l'avenir.

La doctrine des Montanistes n'était pas aussi complètement matérielle et grossière que celle des Millénaires. Elle ne consistait pas d'une manière aussi exclusive

dans une conception brutale de la félicité terrestre, qui devait, selon ces derniers, devenir l'apanage de l'Eglise et la marque de son triomphe avant la fin des temps. Les montanistes élevaient la même théorie vers des régions plus idéales, et mêlaient à la doctrine positive des millénaires un système de visions apocalyptiques, d'extases prophétiques dans le sens d'Ezéchiel et des autres prophètes du vieux Testament. Le Saint-Esprit était censé jeter dans ces extases Montan et ses disciples, et son intervention ajoutait à la subtilité de son système. Au fond de toutes ces folies, on pouvait reconnaître encore une veine du paganisme, qui trahissait leur berceau situé dans la Phrygie idolâtre et fanatique. C'était la patrie des Galles, prêtres-eunuques, dont l'*éviration* était un sacrifice en l'honneur de Cybèle ; ainsi que des sectateurs enthousiastes de Sabasius, qui modifièrent et corrompirent le culte persan de Mithra. Leurs dogmes influèrent sur la nouvelle communion des chrétiens réunis par Montan. On voit réapparaître dans les assemblées de ces sectaires tous les phénomènes du magnétisme, du somnambulisme ; ils réunissent toute la frénésie des protestans des Cévennes, la mystique vision des Quakers absorbés dans l'Esprit Saint ; enfin une foule de phénomènes qui se sont renouvelés dans les derniers siècles, et qui tirent leur origine des Anabaptistes, fils des nouveaux montanistes du moyen âge. Ils confondirent les pures inspirations du Saint-Esprit, avec la rage de la pythonisse, et les hallucinations d'un cerveau qu'illuminent les extases de la folie et de la faiblesse.

Tandis que les Gnostiques s'enorgueillissaient de leur théosophie, qui renfermait une doctrine secrète, une sagésse mystérieuse, une initiation dans la nature réelle du *Logos* ou du Christ, créateur, pacificateur au sein de l'univers et de l'humanité : les Montanistes au contraire, tirant vanité de leur ignorance, la nommaient sainte, et la croyaient spécialement susceptible d'inspiration : ils étaient spécialement antignostiques. Si Dieu, disaient-ils, entre dans un lieu quelconque il faut qu'il soit nettoyé ; comme on vide le vase qui renferme de l'eau, quand on veut le remplir d'une liqueur nouvelle, il faut chasser l'homme du sein de l'homme même, pour que Dieu manifeste sa puissance et vienne y habiter. C'est ainsi qu'ils excusaient et consacraient leur état d'ignorance bienheureuse C'étaient les chrétiens du Saint-Esprit, père de leurs visions, moteur de leurs inspirations. Le Christ, affirmaient-ils, avait prédit cette diffusion de l'Esprit Saint dans son Eglise. On méconnaissait ainsi ce que le Sauveur avait accordé à ses apôtres et à l'Eglise leur ouvrage, par une concession éternelle ; ils l'attribuaient exclusivement à leur maître. Montan, comme Mani, se nommait le consolateur, le Paraclet ; l'un dans le sens de l'inspiration, l'autre dans le sens de la sagesse divine.

Gnostiques et Montanistes concevaient la nature sous des rapports entièrement opposés. Pour les Gnostiques, c'était le royaume des formes établi par suite d'une victoire que le Créateur avait remportée sur le mauvais principe, résidant au sein de la matière : ils regardaient l'univers, dans sa formation, dans sa

composition, comme un être idéal, une figure du Christ spirituel, une représentation du Créateur sous la forme de la créature, ou pour m'exprimer comme les théologiens de cette époque, une *christologie* véritable. Aussi les mêmes hommes qui combattaient, à toute outrance, l'idée d'un Christ charnel, parce que, d'après eux, la chair c'était la matière, adoptaient cependant l'idée de la *forme* dans le même Christ, parce qu'ils considéraient la forme qui réside dans la création ou dans l'univers comme une perpétuelle figure, un symbole, une allégorie de l'esprit.

Au contraire, les Montanistes concevaient la nature, non comme forme, mais comme la matière elle-même, tirée du néant, créée par la Divinité sans contact avec le mal, qui ne s'y introduisit qu'après coup. Leur Christ était bien un être de chair, ainsi que Montan ou leur Paraclet, dans lequel l'Esprit divin s'était incarné, d'après leurs doctrines. Pour occuper le royaume céleste, il fallait cependant vaincre la chair et dompter la matière. Le Christ avait été crucifié dans la chair; sa résurrection, si elle fut corporelle, ne le fut qu'en apparence; elle s'opéra d'une manière idéale et non matérielle. La doctrine annoncée par le Sauveur était celle du Saint-Esprit, qui substitue le royaume de la *grace* à celui de la *nature*. Cette dernière n'est pas, comme le prétendent les Gnostiques, un symbole de l'esprit; elle n'est qu'une simple réalité terrestre. Il faut donc la détruire, afin que le Saint-Esprit vienne régner à sa place. L'univers et l'homme doivent entièrement disparaître et céder le pas à la

grace céleste. Telle était l'exaltation du montanisme, qui pour parvenir ici-bas à la pleine et entière réalité de ce qui est divin et surnaturel, étouffait l'humanité et la nature. Dans le montanisme toute harmonie se trouvait détruite entre l'ame et le corps. Dans le gnosticisme le corps devenait la forme extérieure de l'esprit; on le distinguait de la chair, source du mal même, objet d'un dédain trop profond. Exagérations opposées qui aboutissaient fréquemment à des résultats semblables.

Examinons comment, au sein de ce mysticisme, les idées rationnelles ont pu se glisser, tant au moyen âge que dans les temps modernes. Observons la filiation des pensées, soit que l'esprit humain, dans sa marche et ses erreurs, ait eu ou n'ait pas eu la perception et la connaissance des métamorphoses contradictoires qui s'opéraient dans son sein.

Le montanisme reconnaissait un développement de l'Esprit Saint à l'infini, dans l'Eglise. Il avait l'air de penser que Montan et ses disciples étaient éclairés d'une lumière plus pure que ne l'avaient été les apôtres et leurs successeurs. En n'admettant pas dans la primitive institution de Jésus-Christ, la plénitude éternelle de toute vérité, destinée à un développement proportionné au degré de sainteté, de vertu, de capacité de chaque fidèle : en n'y voyant qu'un commencement et un germe qui devait se modifier et se développer avec le temps; les Montanistes adoptaient sous le voile du mysticisme un principe rationaliste. Montan, il est vrai, n'avait pas saisi cet aperçu sous le

point de vue du rationalisme; mais le germe s'y trouvait; il devait fructifier parmi les sectaires du moyen âge.

Comme d'ailleurs, d'après la croyance de cette secte, l'Esprit Saint l'illuminait d'une clarté spéciale et versait sur elle les lumières de la grace, de manière à ce qu'elle n'eût plus besoin d'aucune initiation, d'aucune instruction, pour tout comprendre, tout voir, tout deviner; cette opinion devait s'emparer vivement, en des siècles moins enthousiastes, de ceux des mystiques de cet ordre qui avaient moins de contrition dans le cœur et de piété réelle que d'orgueil dans l'esprit. Non-seulement ils se targuèrent de leur ignorance et conspuèrent le savoir; mais, faute de pouvoir à tout moment en appeler à Dieu d'une manière directe, ils finirent par en appeler à leur raison individuelle. Elle seule décida de tout, trancha toutes difficultés; en un mot, elle aboutit à quelque chose qui ressemble à un système de modernes lumières, dans le sens de cet esprit qui s'est emparé des masses révolutionnaires modernes, maîtresses, comme on sait, d'une science infuse, qui leur suffit pour tourner en ridicule la foi de leurs pères. Pour certains hommes c'est l'ignorance, qui, commençant par être mystique, renferme un germe rationnel; comme pour certains autres, il se trouve dans la science, avec sa théosophie fondamentale.

Cette haine des images, ce courroux contre les symboles, cette peur exagérée de toute idolâtrie, cette timidité d'esprit qui faisait craindre l'expression la plus réservée des idées éternelles par des symboles,

comme si ces figures eussent dû amener la destruction du royaume des Saints, créé par la grace, et soutenu par la diffusion uniforme des lumières, sous l'influence de l'Esprit Saint; cette haine et cette peur excitaient, par contraste, une aversion rationnelle de tout système tendant à concevoir les arts sous un point de vue religieux. Ainsi se trouva brisé un grand lien d'harmonie entre les sciences, les arts, et les croyances. Dans la science, le scepticisme; dans les arts, le matérialisme, furent préparés par des voies mystiques qui, certes, étaient par elles-mêmes, étrangères, ou plutôt opposées à de telles doctrines.

On trouve entre le mysticisme le plus exalté et le plus rigide rationalisme en matière d'opinions comme de politique, des points de transition plus nombreux encore, et qui expliquent la rapide propagation de ces doctrines philosophiques dans le sens du libéralisme actuel, qui se manifestèrent un moment parmi les sectaires du moyen âge, et s'éclipsèrent bientôt dans leurs rangs, l'époque ne favorisant pas cette révolution, et les temps ne se trouvant pas encore mûrs pour ce bouleversement complet dans les idées et les formes sociales.

Montan n'a pas commencé par renverser l'ordre établi au sein de l'Eglise : contraire en cela aux Manichéens, comme les Millénaires du moyen âge se distinguèrent des *Katharoi*, qui voulaient abolir l'institution même du Christ. Mais Montan et ses successeurs, ainsi que les Millénaires, plaçaient au-dessus de l'institution chrétienne, considérée comme purement charnelle et

terrestre, un ordre spirituel, une communion des Saints et des Elus, guidée par les inspirations des prophètes. Les Montanistes, comme les Puritains antérieurs ou postérieurs à la réforme du seizième siècle, tenaient leurs regards fixés sur les prophètes de l'Ancien Testament, que les Katharoi et les Manichéens avaient en horreur, et regardaient presque comme fils de Satan et ministres de ses œuvres. Mais à mesure que le montanisme se développait, son respect pour la primitive institution de l'Eglise s'évanouit. Il alla jusqu'à prétendre la remplacer par une démocratie de fidèles, auxquels des inspirés servaient de guides; rois et prophètes, quand l'esprit les animait; profanes, quand il les avait quittés. Mais comme l'extase en elle-même est un état violent, il était impossible que le gouvernement ne passât point des mains des inspirés, des illuminés, des prophètes, à celles d'orateurs vulgaires, et de tribuns grossiers, ballottés entre un mysticisme confus et un rationalisme incomplet, sans lest et sans boussole. Aussi le repos de l'Etat et celui de l'Eglise furent-ils plus d'une fois menacés par les sectes mystiques du moyen âge.

On en vint à cette maxime, que tous les chrétiens sont prêtres: résultat nécessaire de cette autre doctrine, qui établit, pour seule distinction entre les hommes, le don de prophétie, don que la grace divine peut communiquer à chacun, et qui même peut exalter par accès des masses tout entières. Alors tout gouvernement fut aboli par le fait: car chaque chrétien se trouvait magistrat et roi; et celui-là seul com-

mandait qui, d'après le jugement de la communauté, avait en lui l'Esprit Saint. Les doctrines d'égalité, qui vivent au sein du christianisme, furent tournées contre toute espèce d'ordre temporel indistinctement; et les passions politiques fermentèrent, éclatèrent et répandirent le ravage, de concert avec les passions religieuses.

Le tableau intellectuel de la révolution opérée par le montanisme, reproduit parmi les sectaires du moyen âge, ne serait point terminé, si l'on n'ajoutait que les disciples de Bérenger de Tours, de Roscelin, d'Abeilard, tous imbus de la philosophie rationaliste des écoles, dès qu'ils s'élevèrent contre la hiérarchie et les dogmes de l'Eglise, vinrent, à l'instar d'Arnaud de Bresse, se mêler aux sectaires montanistes. Ils exploitèrent à la fois leurs doctrines et celles des nouveaux Manichéens, s'efforçant de réunir et d'assimiler le tout, et de composer, par des affiliations forcées, un système unique, formé des sectes théosophiques et mystiques les plus hétérogènes. Ce syncrétisme, ainsi que nous le verrons bientôt, s'étendit encore plus loin; il embrassa des débris de communions ariennes, que nous appellerons vaudoises, pour les comprendre sous la dénomination la plus générale, et qui s'étaient souvent confondues et amalgamées, soit avec de fanatiques Millénaires, soit avec des Katharoi, pleins de finesse et sachant se voiler. Si les vues d'Arnaud de Bresse avaient eu leur plein succès, si cet immense mouvement des affiliations secrètes, au moyen âge, eût pu se régulariser, la réforme des Luther et des

Calvin, étouffée dans son germe, eût fait place à une autre réforme, moins fondée sur l'interprétation de la Bible, et qui, dans son mélange de doctrines orientales et occidentales, eût offert un chaos beaucoup plus confus.

§ III. De la transmission des doctrines gnostiques, manichéennes, montanistes; ou de la théosophie et du mysticisme des sectaires, depuis les premiers siècles du christianisme, jusqu'au moyen âge.

J'aborde l'une des plus hautes et des plus épineuses questions de l'histoire; et je ne prétends lui donner ici aucune solution entièrement complète. Les sources originales sont en petit nombre. Ceux qui nous ont fait connaître ces sectes, ont rarement pénétré leur véritable nature. Enfin, si l'on excepte les cantiques des Vaudois, et plus d'une satire en langue d'Oc, ces sectes n'ont rien écrit. Ou elles étaient ignares, ou l'Eglise a eu soin de faire disparaître les ouvrages de leurs savans. Cependant il nous reste sur leur compte, une masse de témoignages plus que suffisante pour apprendre à les connaître, non-seulement sous un point de vue général, mais encore dans un grand nombre de spécialités. Une histoire critique de leurs affiliations, du croisement et du mélange, comme de la transmission de leurs doctrines, serait infiniment précieuse. Cet ouvrage manque, et nous devons nous contenter de quelques idées sur ce sujet.

Les sectes gnostiques ne se sont perpétuées dans l'Occident que d'une manière indirecte, par quelques-

unes de leurs doctrines, à l'exception toutefois du semi-gnosticisme des Priscillianistes, dont le germe n'a jamais été étouffé entièrement dans les Gaules et dans l'Ibérie. Peut-être le vit-on reparaître au moyen âge, en se greffant sur la tige des doctrines manichéennes, qui pénétrèrent de Grèce en Hongrie et en Italie, et de là, soit dans l'Empire germanique, soit dans la France méridionale. Nous n'avons, à cet égard, nulle donnée précise; mais, d'après l'analogie de certains phénomènes moraux et intellectuels qui, nés dans un siècle, surgissent dans un autre siècle, à des distances immenses, nous pouvons, jusqu'à certain point, conclure qu'elles ne s'interrompirent jamais complètement. Conclusion d'autant moins téméraire que ces doctrines, comme celles des Priscillianistes, ne se trouvant pas fondées sur la nature même des choses, portent avec elles certains caractères spéciaux propres à l'esprit de système, et qu'on ne peut inventer qu'autant que l'on possède la totalité, ou du moins la majeure partie de ce système. Mais quand il serait aussi prouvé qu'il est problématique, bien que probable, que quelques traces de l'ancien priscillianisme se soient conservées dans les pays où il se répandit; il est toujours utile d'insister sur un point fondamental: c'est que la doctrine du moyen âge se présente comme très-différente de celle de l'antiquité. C'est une modification universelle, c'est un changement complet.

L'Irlande, nommée l'Ile-des-Saints à une époque où les Barbares étouffaient de leurs terribles embrasse-

mens l'Europe qu'ils devaient féconder ; l'Irlande, contrée où le druidisme antique était devenu de bonne heure chrétien, sans sacrifier ses initiations et ses mystères ; l'Irlande, en contact plus intime avec le catholicisme oriental qu'avec celui de Rome : reçut également quelques communications gnostiques, mais qui paraissent avoir changé de nature dans les cloîtres des moines irlandais ou scots, nommés aussi Kuldées ou Keldées. C'étaient des mystères, fragmens d'un grand tout, et non la doctrine dans sa totalité. Ces moines infatigables de l'Irlande, après avoir soutenu le courage de leurs frères de la Grande-Bretagne qui partageaient à peu près leur système, et qu'exterminait le glaive des Saxons païens, ne s'en tinrent pas là. Ils pénétrèrent jusque dans les Gaules, et jusqu'au sein de l'âpre Helvétie. Nous les retrouvons encore dans le pays des Alamans sur les bords du Rhin : leur activité fut grande, et se porta de tous côtés sous les Mérovingiens. Il serait fort difficile de déterminer combien de doctrines gnostiques, transformées en une espèce de mysticisme catholique, se sont conservées par leur entremise. Mais la transmission de quelques-unes de ces doctrines semble avérée, jusqu'à l'époque de Charlemagne. Ce gnosticisme catholique a pour symbole Joseph d'Arimathie ensevelissant le corps de Notre-Seigneur, et se rattache à une conception particulière de la résurrection, qui se lia dans la suite à une autre manière mystique de concevoir les merveilles de la Cène. De la philosophie théologique, ce gnosticisme a passé dans la poésie épique chevale-

resque du moyen âge; mais il est impossible de déterminer jusqu'à quel point l'ordre de chevalerie, dans des associations particulières, a pu adopter une doctrine dont il ignorait l'origine scientifique.

Dans un siècle où la critique n'était pas née, si le gnosticisme contraire aux doctrines de l'Eglise s'est métamorphosé en une véritable gnose catholique; ce changement et cette fusion ne purent avoir lieu que par suite des plus singulières méprises. L'esprit de ces temps pourrait avoir pour devise : *Honni soit qui mal y pense*. Un essai de gnosticisme plus hardi passa dans les écoles même, au moyen d'une doctrine néoplatonicienne qui était parvenue à évincer du gnosticisme ce qu'il contenait de plus contraire au système de la vérité, c'est-à-dire sa théorie exagérée des deux principes, et la scission totale qu'il opérait entre l'Ancien et le Nouveau Testament, dont il méconnaissait d'une manière plus ou moins expresse la liaison intime. Ce fut ce néoplatonisme qu'enseignèrent les écrits du faux Denis l'Aréopagite; il ne diffère pas essentiellement d'un fonds de doctrine qui se trouve chez saint Augustin. Ce grand homme essaya de résoudre le difficile problème de mettre d'accord, non-seulement Aristote et Platon entre eux, mais l'un et l'autre avec le catholicisme. Telle fut la source véritable de la philosophie scolastique au moyen âge.

Un homme d'une érudition rare, Scot Erigène, moine d'Irlande, qui semble s'être imprégné de bonne heure de la doctrine des anciens Kuldées, introduisit dans l'Empire des Carlovingiens cette théorie

de l'Aréopagite mêlée à d'autres doctrines, où l'on reconnaît une transmission de mysticisme et de rationalité, empruntés à la gnose de quelques-uns des sectaires des premiers siècles de l'Eglise. Ce n'est en aucune manière le gnosticisme systématique: ce sont des conceptions néoplatoniciennes, appartenant à une gnose épurée : c'est même, sous certains rapports, un esprit de critique et d'examen que l'Eglise vit avec alarme, comme si un secret pressentiment l'eût avertie des conclusions qu'on en ferait jaillir à l'époque des Roscelin et des Bérenger de Tours, précurseurs scolastiques de la philosophie d'Abeilard et des œuvres de son disciple Arnaud de Bresse.

Dans tout cela, il faut voir, moins un système complet et avéré, possédant la conscience de sa propre existence, qu'un mouvement d'idées, subissant tour-à-tour des métamorphoses plus ou moins violentes. Une gnose orientale, empruntée aux chrétiens d'Orient, vint renforcer, sous les Croisades, ce que ce demi-gnosticisme, devenu catholique chez les Occidentaux, pouvait avoir conservé par tradition, soit dans les écoles, soit dans les monastères et dans les ordres de chevalerie, d'initiations dogmatiques, ou de formes purement extérieures d'une initiation prise dans un sens seulement figuré. Il est à croire que l'exemple des Ismaéliens et de leur franc-maçonnerie syro-égyptienne, d'origine persane, a pu nourrir la flamme du gnosticisme occidental, avec lequel elle a plus d'un rapport dans le fond et dans les formes : cependant les preuves manquent, et la seule probabilité

parle en faveur de cette opinion. C'est par là du moins que l'on peut expliquer le gnosticisme encor obscur des Templiers, qui, n'en doutons pas, se trouvèrent en contact avec l'ismaélisme.

Une partie considérable de la chevalerie du midi de la France s'enflamma pour la croyance des Manichéens, connus sous le nom d'Albigeois, et auparavant sous le nom de Kathares. Cette chevalerie languedocienne et provençale s'adonnait à la culture des lettres et des arts, avec plus de force et de succès que la chevalerie du Nord, qui cependant était loin d'en être tout-à-fait dépourvue. La France méditerranée, quise trouvait en relations commerciales très-suivies avec l'Orient, eut, en ce qui concerne la propagation des doctrines byzantines et asiatiques, la plus grande facilité. La noblesse et la riche bourgeoisie du midi des Gaules rivalisaient dans les camps, et ne formaient pas, comme dans le Nord, des castes distinctes. Leurs intérêts communs les portèrent à se livrer aux mêmes études. De secrètes affiliations se propagèrent dans les rangs de la bourgeoisie et de la chevalerie. Leur nuance gnostique alla se renforcer dans les conciliabules des nouveaux Manichéens dont je viens de parler. Voilà ce qu'ont pu nous offrir de documens sur la transmission directe ou indirecte, catholique ou hérétique, d'une gnose dont les métamorphoses la séparent de la gnose antique, les résultats de nos recherches, et l'examen des phénomènes historiques de cette époque. Passons aux Manichéens du moyen âge ; nous trouverons dans ces nouvelles observations une solution plus satisfaisante et plus claire.

Il ne faut pas confondre le manichéisme du moyen âge avec la doctrine ancienne de Mani, dans sa richesse théosophique, dans sa gnose savante, dans son syncrétisme étudié, dans son amour des arts, dans son organisation puissante. C'est plutôt un débris de manichéisme, dont s'étaient emparés les Pauliciens orientaux, qui existaient en force au neuvième siècle, dans l'Arménie, en Thrace, en Bulgarie, et servaient les empereurs grecs dans leurs guerres de Sicile et d'Italie méridionale. Ces Pauliciens introduisirent dans l'ancien système de Mani la sève d'une doctrine nouvelle: le christianisme pratique les occupa bien plus que les spéculations cosmiques et cosmogoniques. Ils se livrèrent à ce doux mysticisme qui réchauffe l'ame, à une contemplation de l'esprit éternel qui purifie l'intérieur, et cherchaient à se distinguer par là d'un clergé qui semblait avoir perdu sa vie interne pour ne s'attacher qu'aux cérémonies extérieures, aux pompes et aux profits du culte. Aussi devinrent-ils très- populaires. Contraires en cela à la doctrine symbolique de Mani, mus par un mysticisme où se trouvait renfermé ce germe rationnel dont nous avons démêlé les principes, ils se joignirent à la persécution que d'ardens iconoclastes suscitèrent contre les images, dont la plupart des Eglises virent la destruction. Mais ce qui, chez les empereurs Isauriens, et chez les sectaires fanatiques qu'ils s'adjoignirent, n'avait été que le résultat d'une rage passagère, devint le génie même et la doctrine constante des Pauliciens, dont une branche, les Bogomiles, se distin-

gua cependant par une gnose renforcée, et un plus grand développement de doctrines manichéennes.

Ces Bogomiles, connus aussi sous le nom de Bulgares, parce qu'ils se répandirent dans la Bulgarie et dans les régions thraces, où ce peuple s'était établi, reconnaissaient un chef visible de leur Eglise invisible, sorte de Dalaï-Lama idéalisé, espèce de pontife suprême, être fantastique et puissant, semblable au premier Iman des Ismaéliens, guide de leurs entreprises lointaines. C'est un point historique peu éclairci, mais qui résulte avec une certaine force, des traditions des Cathares occidentaux. Une branche de Bogomiles a pénétré dans la Moscovie et en Pologne, où sa semence, à travers beaucoup de métamorphoses, n'a pas cessé de se reproduire: elle semble avoir conservé une ombre d'existence parmi les Roscolniks actuels, sectaires composés d'élémens très-hétérogènes, et qui adhèrent à plusieurs des principes de l'illuminisme gnostique. Une autre branche s'est étendue en Hongrie, d'où elle a envahi la Bohême et l'empire germanique. Sous Henri III, on en découvre des traces à Goslar, dans l'Allemagne saxonne, un des sièges temporaires de la puissance impériale. Ce ferment de paulicianisme a pris divers accroissemens, et s'est mêlé à d'autres fermens, originaires de la Germanie, de la Suisse, de la France, de l'Italie, qui tous ont contribué au mouvement des sectes mystiques, théosophiques, rationalistes, perpétuées au-delà du Rhin, jusqu'au temps de la réforme, sous une multitude de métamorphoses.

Au commencement du onzième siècle, on découvrit dans la haute Italie, dans la France moyenne, et dans les Pays-Bas, des réunions de Manichéens, qui donnent lieu à observer dans leur germe les tendances diverses de ces réformateurs du moyen âge. A Orléans et Turin, des hommes considérables du clergé et de la noblesse se trouvent dans leurs rangs. Ils possèdent, jusqu'à certain point du moins, une gnose scientifique, une doctrine fixe et permanente, dont l'origine manichéenne n'est pas un mystère, enfin une organisation sociale et religieuse, qui rappelle les institutions et les initiations d'un mysticisme oriental. A Arras les sectaires se composent de la classe du peuple la plus infime. Ignares, sans initiation, sans mystères, ils forment évidemment une classe de catéchumènes inférieurs, qui devront long-temps encore rester en attente sur le seuil du temple de la sagesse, avant que les initiés, les appelant l'un après l'autre, leur confèrent subsidiairement le baptême de l'Esprit Saint qui doit les éclairer.

Ce dernier manichéisme diffère en ceci de l'ancien manichéisme oriental, qu'il est moins scientifique, plus mystique, plus rationaliste. C'est déjà un christianisme pratique qu'il désire établir; l'Ancien Testament n'est plus pour lui l'objet d'une horreur profonde. Il se fonde sur l'interprétation des Saintes Ecritures, auxquelles il ne donne pas le sens théosophique des anciens Manichéens, mais l'esprit de mysticité, même de rationalisme, propre aux sectaires nouveaux. C'est un mélange précurseur du quiétisme, et même de ce

nouveau christianisme qui, éclairé de la lumière prétendue d'une théologie moderne, se résout en un pâle déisme. Cependant on ne doit pas méconnaître, dans la doctrine de ces sectaires, une forte empreinte de théosophie orientale, d'ascétisme emprunté aux sectes religieuses de l'Asie. Ce qui les distingue spécialement des anciens Manichéens, et ce qui frappe surtout en eux, c'est une polémique vivement soutenue contre les dogmes de l'Eglise catholique, à laquelle leurs ancêtres orientaux n'avaient pas déclaré une guerre aussi fanatique; par cette raison simple, que le paganisme romain, qui régnait aux premiers siècles de l'Eglise, persécutant alors également Manichéens et Catholiques, avait empêché la hiérarchie et le culte extérieur d'acquérir tout son développement.

Vers le douzième siècle, les sectes manichéennes d'Occident sortent partout de leur obscurité, et s'attribuant, sous le nom de Kathares, le privilège exclusif de la sainteté et de la pureté, ébranlent à la fois toutes les parties de l'Europe. Ils se distinguent, comme autrefois, en ascètes rigoureux, ardens à triompher des aiguillons de la chair, et en épicuriens effrénés, se conduisant d'après ce principe: que la chair, étant le péché même, ne pouvait pas pécher, et que leur esprit ne participait point aux abominations auxquelles la chair pouvait se livrer. Double et unique doctrine qui, par l'excès d'un mysticisme raffiné, a conduit les uns à une incrédulité extrême, les autres à une rigidité égale, résultat de leur persévérance dans un enthousiasme louable, mais égaré, pour

les voies sacrées de l'esprit. Ces Katharoi font preuve d'une gnose scientifique, d'une spéculation vaste et orientale, où ils proclament la philosophie des deux principes opposés, empruntés à la théosophie persane, et une doctrine d'émanation des créatures du sein du Créateur, dont l'origine indienne se trahit dans la théorie des Manichéens et Gnostiques de l'Egypte et de la Syrie. Hostiles à l'Ancien Testament, ils se retrouvent surtout dans les rangs élevés du clergé et de la noblesse lombarde, provençale, languedocienne. D'autres Katharoi, moins contraires à l'Ancien Testament, semblent ignorer le manichéisme spéculatif, pour n'embrasser que le christianisme pratique. On les désigne spécialement dans le midi de la France, comme aux Pays-Bas, sous le nom de Piphles, Popelicains, Tisserands, pour indiquer la bassesse de leur extraction, et le métier auquel se livraient plusieurs d'entre eux. S'ils ont plus de fanatisme, ils sont moins dangereux; c'est un feu qui ne s'allume que pour s'éteindre. Les Katharoi scientifiques opèrent, au contraire, avec suite et méthode, et n'en font que des progrès plus sûrs.

Telle est, sous un point de vue général, la masse des sectaires manichéens, à origine orientale, qui vint subir en Occident une nouvelle réforme par suite des doctrines prêchées par Pierre de Bruys et Henri, dans la France méridionale, ainsi que par les disciples de la philosophie d'Abeilard, le sarcastique Bérenger, et cet audacieux Arnaud ou Arnold, dont nous avons résolu de retracer la vie. Mais nous n'avons pas encore

achevé de décrire la filiation et le mélange des sectaires qu'on voulait amener à une grande unité systématique, en neutralisant dans leur sein les élémens contraires de leur organisation, composée d'un mélange hétérogène, pour les employer comme instrumens d'une vaste régénération, ou d'une reconstruction de l'Etat et de l'Eglise sur des bases nouvelles.

Quoique parmi les Cathares et dans leurs affiliations manichéennes, la doctrine des Millénaires ne fût pas dominante, on la voit apparaître cependant avec quelque force vers l'an mille de notre ère, et le Montanisme fanatique dont elle était agitée, se reproduisit à plus d'une époque, surtout depuis que l'ordre des franciscains, organisé spécialement pour la conversion des sectaires du moyen âge, vit une partie de ses religieux se laisser entraîner aux doctrines hérétiques. Du temps d'Arnaud de Bresse, le système montaniste ne put servir qu'en sous-ordre, comme élément de dissolution de l'état social, dans l'entente mystico-rationaliste d'un renouvellement de choses entier et parfait.

Les sectes dont nous avons développé la filiation sous un point de vue général, et dont nous essayons de montrer les doctrines fondamentales, en tant que ce travail est nécessaire à notre sujet, se divisent en une foule de ramifications diverses, dont le nombre va s'augmentant, jusqu'à ce qu'elles soient définitivement absorbées par les précurseurs de la réforme. Du temps d'Arnaud de Bresse, on les comprenait, soit sous un titre général destiné à désigner la pureté et

l'élévation de leurs doctrines (telle est la dénomination de Kathares); soit sous le nom du peuple, d'où leurs missions étaient parties dans l'origine (tels sont les Bulgares , accusés du crime contre nature, et dont le nom est devenu infame) ; soit sous celui de la province où elles se répandaient (tels sont les noms des sectaires de la France méridionale; Novempopulani, Popelicani, Poplicani, Poblicani, Publicani; noms qu'ils changèrent plus tard contre celui d'Albigeois): soit d'après le nom des réformateurs qui se mêlèrent dans leurs rangs , pour modifier leurs dogmes , comme Pierre de Bruys, qui donna naissance aux Pétrobrusiens, comme Henri son disciple, auquel les Henriciens se rapportent; et Arnaud de Bresse, dont les Arnoldistes prirent leur nom.

Les trois derniers influèrent surtout sur la nouvelle tournure d'esprit des sectaires , et contribuèrent spécialement à lui imprimer le cachet du raisonnement et de la réflexion de l'Europe, et à rejeter dans l'ombre le manichéisme de l'Orient. Ainsi l'interprétation mystique et rationaliste de ces nouveaux chefs, dont le dernier surtout (Arnaud de Bresse), se dirigeait vers un but à la fois politique et religieux, concentra et neutralisa diversement les doctrines les plus hétérogènes. Un danger commun vint à les unir, et faisant oublier aux sectaires la divergence de leurs principes, donna une sorte d'unité à leurs assemblées. Quoique les réunions populaires s'élançassent avec la rapide impétuosité des torrens qui jaillissent des montagnes , cependant la forte organisation des Kathares , qui

composaient une espèce de franc-maçonnerie sous formes manichéennes, domina ces élémens disparates, et régla ce chaos. Ils eurent leur église invisible, qui, les soumettant à une surveillance soutenue, les enflamma d'un enthousiasme commun. Le secret de leurs assemblées était aussi un élément de succès.

Mais avant de pénétrer dans la sphère spéciale d'activité, assignée par l'histoire à l'hérésiarque Arnaud de Bresse; avant d'indiquer la position où il s'est trouvé par rapport à Pierre de Bruys et Henri, ses prédécesseurs, donnons encore le résumé sommaire de quelques autres élémens dont les croyances de ces sectaires se trouvèrent imprégnées. Elémens, qui furent moins dus à la contemplation du génie asiatique, qu'à l'activité du génie européen.

A travers la mysticité et la théosophie des sectaires montanistes et manichéens, une doctrine de rationalisme vint se glisser, comme nous l'avons dit. Ainsi que de nos jours, elle s'enorgueillissait de ses lumières, soit que le mouvement de la raison particulière, révoltée contre les arrêts dogmatiques de la raison générale, l'ait développée au moyen âge, ou qu'elle se rattachât au germe rationaliste que renfermait l'arianisme perpétué dans les communions vaudoises. Elle cherchait surtout à s'imposer comme régulatrice au christianisme pratique, en s'efforçant de procurer à l'ascétisme mystique, ou aux extases des sectaires une base rationnelle. Devenue plus hardie dans son essor, elle s'autorisa bientôt de la philosophie scolastique pour créer un rationalisme scientifique. Mais avant de

nous occuper de ces efforts d'une spéculation encore nouvelle, portons notre attention sur l'arianisme perpétué dans les rangs de ces sectaires connus sous le titre général de Vaudois.

§ IV. Du christianisme rationnel des Ariens et des Sabelliens par rapport à leur influence sur les sectaires du moyen âge.

Nous avons jeté un coup d'œil sur le christianisme des mystiques et des théosophes, que nous avons opposé à un christianisme judaïque d'un caractère plus charnel. Dans ces aberrations diverses, il nous a été facile de reconnaître les germes futurs d'un rationalisme qui ne semblait pas y être renfermé en principe. L'Eglise seule balance la gnose des théosophes, l'inspiration des mystiques, la réalité matérielle et temporelle des Ebionites, la raison individuelle, en les soumettant à l'action centrale et unique d'une raison divine et suprême. Comprenant ainsi et embrassant toutes les formes de l'esprit, toutes les facultés de l'ame et de l'entendement, elle ne les isole jamais, ne leur permet pas le plus léger écart en dehors de la vérité, et les maîtrise en les réunissant dans une sublime harmonie.

Le christianisme judaïque, non encore affranchi de l'action directe du vulgaire des Hébreux, avait pris une direction terrestre et une direction idéale; l'une visible chez les Ebionites, pour qui le Christ était un homme qu'exaltait la Divinité, l'autre, remarquable chez les Cérinthiens, occupés à transporter la réalité charnelle du monde terrestre dans les visions de l'Apo-

calypse. Les chrétiens judaïsans, servant de passage du judaïsme au christianisme, s'évanouirent dans leurs dogmes précis. Mais après eux, la conception purement humaine du Messie fut reproduite dans des écoles d'Epicuriens et d'Aristotéliciens qui avaient embrassé le christianisme sous le point de vue d'une philosophie morale, basée sur les doctrines d'une interprétation purement humaine.

Le christianisme anti-judaïque, celui des Gnostiques et Manichéens, considérant le Christ comme créateur et comme créature, sous la forme de l'*Æon*, ou du développement d'une époque céleste dans une manifestation terrestre (née de la divine sagesse, mère de la vie, nature idéale et fantastique), voyait également en lui le type de l'humanité, l'homme idéal, quelque chose de donné dans le temps, et non l'éternité même. C'était là, en quelque sorte, isoler le Christ de l'unité divine, et le concevoir comme un être séparé du Père et du Saint-Esprit, lequel était considéré comme la mère de la vie, l'idéal de la nature. D'un autre côté, les Docètes, qui tenaient du gnosticisme, faisaient ressortir avec force l'impossibilité de la naissance du Christ dans un corps vraiment charnel, puisqu'ils regardaient la chair comme le siège même du mal et des ténèbres. Ils lui donnèrent un corps purement idéal, ils en firent un fantôme, et beaucoup de Manichéens et Gnostiques les suivirent en cela. D'une part, ce Christ isolé de la Trinité divine, cette créature Jésus, d'une autre part, ce Christ incorporel, pure apparition, simple fantôme, venant à se rencontrer dans l'esprit

des mêmes sectaires, on vit s'annoncer de loin cette conception rationnelle, d'après laquelle le fils de Dieu ne serait plus, d'un côté, que le symbole de la créature, et d'un autre, la simple enveloppe d'une théorie métaphysique.

Nous avons fait observer aussi comment l'idée d'une perfectibilité infinie, au moyen du Saint-Esprit, et cette autre idée de la forme incomplète sous laquelle Jésus-Christ semblait avoir laissé sa religion, non développée, mais seulement en germe, et destinée à subir les améliorations et les modifications du génie inspiré, comment ces deux idées, particulières aux Montanistes, pouvaient aboutir également au simple rationalisme. Nous y avons ajouté la tendance rationnelle, renfermée dans cette aversion commune au judaïsme et à la mysticité, pour la représentation des idées immortelles au moyen d'images. Les Platoniciens, Epicuriens, Aristotéliciens, qui portèrent dans le christianisme une philosophie élaborée au sein des écoles, et voulurent le commenter et le raffiner dans le sens de cette philosophie même, durent être frappés de ces antécédens des Théosophes, des Mystiques et des Chrétiens hébraïsant, et de la possibilité d'en faire jaillir des combinaisons conformes à la seule raison individuelle. Si les tendances furent incomplètes ou diverses, les résultats vinrent aboutir au même point; et le christianisme rationalisé devint aussi l'un des nombreux élémens, dont le combat environnait le berceau de l'Eglise, destinée à grandir au milieu de ses ennemis, comme Jupiter enfant sous la garde des Curètes.

Les Rationalistes des premiers siècles avaient déjà embrassé en partie un pur déisme, bien qu'ils se rattachassent encore d'une manière spéciale au christianisme dont ils ne semblaient pas vouloir se détacher. On peut les diviser en deux classes ; celle des Rationalistes à tendance idéale, qui prétendaient métamorphoser le christianisme en une philosophie platonique ; et celle des Rationalistes proprement dits, à tendance plus ou moins matérielle, qui espéraient identifier le christianisme à la philosophie d'Aristote. Je distingue expressément les uns et les autres des philosophes catholiques, qui, comme saint Clément d'Alexandrie, ont embrassé les idées de Platon ; de même aussi qu'entre eux et les métaphysiciens orthodoxes du moyen âge, dont la philosophie, comme celle de saint Thomas d'Aquin, a embrassé d'un étroit lien les données de l'Eglise, il n'existe aucune analogie nécessaire. Ce n'est pas contre une philosophie chrétienne que je veux m'élever, mais contre cette tendance fausse et erronée qui voudrait changer le christianisme en rationalisme des écoles.

Parmi les Rationalistes des premiers siècles, on doit encore distinguer ceux dont l'idéalisme ne voulait abandonner la conception de l'infini, de ceux qui prétendaient avoir des mystères divins une conception finie, déterminée, logique, purement rationnelle. On trouve un assez grand nombre des premiers depuis Praxeas jusqu'à Arius ; et les autres se montrent assez fréquemment, à commencer par Theodotus et les Aloges, et à finir pas les Eunomiens, dont l'école confondit les deux tendances.

Les Rationalistes des deux espèces, tant ceux dont la philosophie idéale ne se refusait pas absolument à concevoir une nature divine, que ceux dont la philosophie rationnelle ne voulait comprendre la nature divine que sous la forme de l'entendement humain, déclarèrent une guerre mortelle aux Montanistes, à leur manière de confondre l'ancien et le nouveau Testament, à leur mysticité, à leur esprit de vision, à leur exaltation religieuse. Praxeas, et Noetus après lui, signalent les Rationalistes à tendance idéale, comme les Aloges sont le point de départ des Rationalistes rigides. Ces derniers, bien que dans leur manière de considérer Jésus comme un homme ils se rapprochassent des chrétiens judaïsans, nommés vulgairement Ebionites, s'éloignaient de ces derniers en tout le reste, et vouaient une haine aveugle au judaïsme. Praxeas, qui n'allait pas aussi loin que les Aloges, s'accordait pourtant avec eux, quant à la manière étroite de considérer le christianisme comme isolé de toutes les religions et de le borner en d'étroites limites. C'était méconnaître une révélation primitive, une tradition générale dont le paganisme renfermait les débris. Les Aloges, sans attaquer toute inspiration céleste à l'origine du christianisme, se contentaient de le circonscrire; et ne se doutaient peut-être pas que la religion de Jésus, devenant alors une nouveauté aux yeux d'une critique hostile, cette dernière en aurait bien meilleur marché, et la ferait passer pour une pure invention de l'esprit humain. Oui, le christianisme est la *nouvelle*, la bonne nouvelle; mais celle qui fut pré-

dite à la chute de l'homme : nouvelle nécessaire et de toutes parts attendue.

Nos Déistes auraient donc tort de regarder comme leur appartenant en propre, cette tendance à détacher du christianisme tel et tel mystère, telle et telle doctrine, pour l'assimiler, autant que possible, à la conception vulgaire : c'est une tendance extrêmement ancienne dans l'Eglise. Il était impossible qu'elle ne ressortît pas naturellement de la froideur de l'ame, de la pauvreté de l'intelligence. On s'appuyait sur le Nouveau-Testament, pour proclamer que la loi des prophètes était abolie, ce qui était vrai ; car le Christ est l'accomplissement des prophéties même. Mais on en tirait une déduction erronée, on partait de là pour nier toute prophétie dans l'Eglise. Les Montanistes se jetaient dans l'excès contraire à celui qu'embrassaient les Aloges. Ceux-ci voulaient, avec certains Gallicans ou prétendus tels, réserver aux seuls Apôtres le don des miracles afin de se débarrasser des Saints qui agissaient en vertu de la foi des Apôtres. Selon les Montanistes, tout était opération miraculeuse de l'Esprit divin, dans l'extase de leur illuminisme ; d'après les Aloges, toute action de l'homme inspiré sur la nature n'était qu'une illusion de l'esprit. Le christianisme que l'on refoulait vers sa source, devenait stérile et incapable de vivifier, de renouveler le vieil univers. Le Judaïsme, dont on ne méconnaissait pas la nature isolée, cessait d'être considéré dans ses rapports avec le christianisme, ne tenait plus à la même centexture, ne faisait plus partie du même ensemble. Voilà les

résultats pratiques de ces efforts de la raison humaine. Ainsi elle aboutissait par une route contraire au même résultat que l'encyclopédisme et le rationalisme des Voltaire et des Dupuis. Ces derniers, loin de traiter le christianisme de nouveauté, en ont fait une religion fort ancienne, défiguration du déisme primitif, branche de l'universelle idolâtrie.

Les sectateurs de Platon; ceux d'Aristote; les rationalistes des deux espèces, ont appliqué leur génie spéculatif et à la doctrine de la Divinité en général et à celle du Christ en particulier. Les uns voulaient concevoir le mystère de la Trinité comme un philosophême de nature sublime; les autres n'y voulaient voir que la copie de la raison humaine. De même les uns exaltaient le Christ comme s'il eût été toute la Divinité, afin de pouvoir nier les trois personnes de la Trinité, tandis que les autres considéraient le Christ comme un homme particulièrement inspiré de l'Esprit Divin. Ces deux sectes coïncidaient dans leur monothéisme, aussi abstractif que celui des Mahométans et des Déistes, quoiqu'il se composât de combinaisons différentes.

De tous les mystères, le plus profond, le plus impénétrable, le plus sacré, prononcé dans le saint des saints, ineffable parole qui renferme le mystère des mystères, c'est celui de la nature divine. De toutes parts un reflet de la Trinité illumine le monde. Le Déiste, qui ne saurait concevoir par la raison une cause à la fois une et triple, avec distinction des personnes et identification des mêmes personnes au

sein d'une Divinité unique, s'efforce de nier ou d'expliquer ce dogme de deux manières différentes. Ou il s'unit pour le nier au mahométan et au philosophe moderne ; ou il se joint, pour en chercher l'explication, à l'Aristotélicien ou au Platonicien du passé. Les résultats de l'une et de l'autre théorie sont identiques ; mais chacune d'elles imprime un caractère différent aux pensées, à la vie de ceux qui l'embrassent, et croient par là se débarrasser d'un reste de polythéisme.

Suivant Praxeas le Platonicien, selon les Aloges, dont la conception est aristotélique : Dieu est toujours *un* et la Trinité Divine ne peut jamais être comprise dans le sens d'aucune personnification des qualités célestes. Pour Praxeas, le Père, c'est Dieu avant l'époque de la création, alors qu'il existait sans manifestation visible et reposait au sein de son immuable unité divine. Le Fils, c'est Dieu après la création, Dieu manifesté par la parole. Le Christ, c'est Dieu même, Dieu seul, le Père même, mais devenu manifeste, mais révélé. Il n'y a pas, selon lui, de Christ qui ne soit pas le Père. Dieu est unique. Ce qu'on appelle Trinité, n'est qu'une manière de faire comprendre les deux états de la Divinité révélée et non révélée. Praxeas professe donc le monothéisme rigide. Mais comme il ne nie point la Divinité du Christ, on l'accusa d'être *Patripassien*, c'est-à-dire d'attribuer au Père les souffrances du Fils et d'impliquer que le Père même avait été crucifié dans le Fils, en détruisant entre eux toute espèce de distinction de personnes.

En voulant sauver le principe d'un monothéisme rigide, sans rejeter la nature divine du Christ, cette doctrine aboutissait à une idolâtrie grossière. Elle assimilait Jehovah à Bacchus, Jupiter, Osiris, morts, comme le veut ici Praxeas, avec la Divinité tout entière, pour renaître dans la Divinité tout entière. Dans cette théorie, disparaît ce profond caractère du christianisme, qui nous montre le Fils de Dieu devenu Fils de l'homme. Le Christ ne peut plus élever ses suppliantes mains vers le trône de l'Eternel, pour invoquer la miséricorde de son Père. En même temps, par ce contre-sens, qu'entraîne avec elle l'idée de la Divinité immolée tout entière avec le Christ, si bien que l'on est en droit de demander où se trouve le Dieu céleste, quand le Dieu terrestre est expirant, puisque l'on ne peut supposer à la fois deux dieux, également uniques; par ce contre-sens, dis-je, tous ceux qui veulent être conséquens avec eux-mêmes se trouvent forcés à rejeter ce Christ de Praxéas, pour ne pas embrasser l'absurde. Tel n'était cependant pas, dans sa pensée et dans celle de ses sectateurs, le but de son monothéisme.

Celui des Aloges ne se précipitait pas du moins dans des contradictions opposées à la raison divine et humaine. Pour eux, le *Logos*, ou ce que l'on nommait le *Fils de Dieu*, n'était pas le Christ même; c'était la sagesse divine, qui pense et réfléchit en Dieu, nommée le Père aussi long-temps que cette pensée reste solitaire, désignée sous le nom du Fils, dès qu'elle devient manifeste par la parole. On voit que, contraires

en cela aux modernes Déistes, les Aloges et Praxéas essayaient de sauver l'idée du Logos; les premiers, pour la comprendre sous forme de raison humaine; le second, pour y voir une révélation de la Divinité sortant de son propre sein par la création : les uns et les autres coïncidant en ce point avec les Déistes, qu'ils se refusaient à toute idée de la personnalité dans le Christ.

Ces deux classes de Rationalistes purs ou idéalistes, ont été compris sous le nom de *Monarchiens*, à cause de leur monothéisme exclusif. Nous avons vu comment Praxéas voyait dans le Christ le Père même, la Divinité unique, sans distinction fondamentale et réelle entre le Père et le Fils. Jetons les yeux sur la théorie des Aloges.

D'après eux, Christ n'était pas Dieu ni Fils de Dieu, mais un homme. Ils se rapprochaient en cela des juifs et des chrétiens hébraïsant à la manière de ces derniers. Quant au reste, ils rejetaient la loi des Juifs, pour embrasser ou prétendre embrasser la loi chrétienne. Aussi différaient-ils des Ebionites, en ce qu'ils disaient que l'Homme-Jésus, à sa naissance même, avait reçu la communication du Logos, de l'Esprit ou de la sagesse divine. Ils admettaient que Dieu se communique par degrés à certains élus auxquels il dévoile son esprit. Ainsi les prophètes l'avaient possédé, mais à un degré inférieur à cette sagesse qui devait dicter les paroles, les pensées, les actions de l'Homme-Jésus. Ces déistes restaient suspendus et flottans entre l'idée d'un Homme-Jésus, mortel comme les autres fils des hommes, et

celle d'un Homme-Jésus, éclairé de la lumière divine, et lui devant une sagesse supérieure à la simple sagesse humaine. Cependant, comme l'idée qu'ils se faisaient de la sagesse de Dieu devenait de plus en plus rationnelle, la distinction qui les sépare des simples déistes est d'une extrême ténuité. Sous ce rapport les Ariens et les Sociniens eux-mêmes semblent tenir par un lien plus étroit à la divinité du Christ.

Les plus exaltés des Aloges, embrassant une idée païenne de l'ame du monde, d'après Aristote, qui semble en cela coïncider avec Platon, du moins en apparence, ont pu croire que Jésus avait reçu par transmission cette ame, qu'ils considéraient comme l'ame divine communiquée au monde par la création, soutenue au moyen de l'ame céleste ou de la Providence. Maïs la masse des Aloges ne dépassait point les bornes d'une conception purement humaine; au lieu d'admettre un stoïcisme à forces divines, ils se maintenaient dans une dialectique strictement rationnelle. D'une ame froide et qui se refusait à la contemplation, ils se rejetaient dans une critique dédaigneuse : c'est ce que l'on reconnaît d'une manière évidente chez Theodotus, corroyeur de Byzance, qui propagea dans Rome même sa doctrine empruntée aux Aloges. Artemon et les Artémonites, ses partisans, allèrent plus loin encore. Leurs écrivains de prédilection étaient Aristote, et Théophraste son disciple; leurs études embrassaient les mathématiques et l'ensemble de la sagesse profane, qu'ils cultivaient en les isolant de toute raison divine, bien qu'ils s'efforçassent de modeler cette dernière sur le

type de la raison humaine. Ils croyaient pouvoir s'expliquer très-clairement, la manière dont Dieu avait opéré au moyen de sa sagesse, dans le Christ, en raisonnant d'après l'analogie des opérations de l'entendement, de son exaltation et de sa purification, suivant le degré de vertu et de capacité de chaque homme. On rejetait l'infini comme dépassant les bornes du compréhensible, et l'on rayait impitoyablement de l'Ecriture Sainte tout ce qui paraissait contredire une interprétation aussi arbitraire qu'hostile au christianisme véritable.

Avant l'époque d'Eunomius, c'est Paul de Samosate qui nous offre le point culminant de cette doctrine. Dans sa haine contre tout ce qui pouvait rappeler un Christ fils de Dieu, et Dieu lui-même sous forme humaine; il avait, en sa qualité d'évêque d'Antioche, interdit les chants de l'Eglise, où le Christ était invoqué comme père des fidèles, pour ne permettre que les psaumes. Il fut en cela le précurseur des Protestans. Toutefois un pareil modèle ne doit être avoué des Luthériens et des Calvinistes que s'ils adoptent ce christianisme rationaliste des Paulus et autres protestans de l'Allemagne moderne.

Passons des Monarchiens attachés à un rigide rationalisme, à d'autres Monarchiens occupés à tenir un milieu difficile et téméraire entre le système de Praxéas et Noetus, adorateurs du Fils, comme étant le Père même; et l'autre système des Aloges, d'Artémon, de Theodotus, de Paul de Samosate, qui ne voyaient dans le Christ qu'un homme né sous l'influence d'une

sagesse divine de nature spéciale, qui lui prêta des clartés surhumaines. Combinaison pour ainsi dire impossible ; tour de force qui n'a pu se réaliser que par l'emploi d'une subtilité sans égale.

Sabellius fut le principal représentant de cette troisième classe de Monothéistes, qui, déjà divisés en deux sectes, dans leur manière de concevoir le Christ ; les uns le regardant, avec les Patripassiens, comme Dieu seul, Dieu unique ; ou, avec les Aloges, comme un homme, mais assisté de la divine sagesse, virent surgir tout à coup dans leurs rangs, des penseurs subtils, intermédiaires des uns et des autres. L'Ecole d'Abélard, dont Arnauld de Bresse fut le disciple, semble avoir adopté à son insu quelque chose de cette dernière doctrine.

Ils rejetèrent la théorie des Patripassiens, suivant laquelle la Divinité tout entière, Dieu dans son unité absolue, le Père composant la Divinité seule, se serait incarné sous forme humaine, de sorte qu'il n'y eût plus de Christ, Fils de l'homme, engendré par le Père Eternel. Cette pensée leur sembla grossière, et la subtilisant, ils reconnurent un Jésus, homme doué d'une ame divine. Cette ame, émanation du Créateur, quoique divine dans son essence, n'était cependant pas Dieu même. Elle était plus que cette simple action de la divine puissance sur l'ame humaine du Christ, ainsi que le voulaient les Aloges : elle était l'émanation de cette puissance elle-même. Ils n'acceptaient point la doctrine des Artémonites, d'après laquelle un degré d'intensité différente distinguait seul l'action

du Logos ou esprit de Dieu (émanation de la Divinité même), sur l'homme Jésus, et l'action du même Logos, sur les prophètes, les saints, les hommes vertueux. Suivant les Sabelliens, cette émanation céleste s'était concentrée tout entière dans Jésus, ne résidait qu'en lui et constituait son ame même.

La théorie des émanations renferme un principe de spiritualisme qui semble la distinguer à son avantage de la théorie plus matérielle de l'engendrement : toutes deux, sources abondantes, alimentèrent le paganisme. Cependant elles contiennent une double vérité facile à concilier. De Dieu, être spirituel, émane un autre lui-même qu'il engendre à son image. Si ce n'était qu'une émanation, cet autre lui-même n'existerait pas puisqu'il se trouverait privé de personnalité. Aussi, Dieu, tout en le produisant par émanation, le produit par engendrement, c'est-à-dire qu'il se crée et se constitue à lui-même de toute éternité une personnalité distincte, qui est Dieu même, et qu'on reconnaît cependant comme Dieu Fils, en le séparant du Père. Le christianisme seul a saisi cette théorie divine dans sa rigueur scientifique. Les Gnostiques rejetaient toute idée d'engendrement, et n'admettaient que l'émanation pure. En ce sens, Bérylle de Bostres et Sabellius, l'un Arabe, l'autre Africain, ont marché sur les pas des Gnostiques. Cependant, Monarchiens rigides, ils diffèrent de ces derniers par le fond de leurs doctrines. De même que le système spiritualiste des émanations pouvait conduire au rationalisme, en affaiblissant par degrés la doctrine de lumière céleste

qu'il renfermait, et la transformant peu à peu en raison humaine, au moyen de la spéculation, qui confondait cette dernière avec la raison divine, si ce n'est quant à l'étendue, au moins quant à l'essence; de même la doctrine mystique de l'engendrement, isolée et outrée dans ses conséquences, pouvait conduire au matérialisme. Les chrétiens sont parvenus à ce dernier résultat moins fréquemment que les païens. Quant à l'autre erreur, causée par une déviation du système de l'émanation, métamorphosée en rationalisme, elle a souvent jailli des spéculations des théologiens qui se rapprochaient à leur insu, ou en connaissance de cause, du sabellianisme.

Le système de la Trinité, tel que l'Eglise nous le présente, résout en une parfaite harmonie toutes les doctrines d'émanation et d'engendrement, les hypostases et les personnifications de la Divinité, dont les Gnostiques et Monarchiens, ont abusé, en les isolant, pour se précipiter dans des erreurs opposées, et se rapprocher tantôt de toutes les folies d'une théosophie païenne, tantôt de tous les sophismes d'un moderne déisme. Sabellius n'avait pas encore poussé sa doctrine jusqu'à prétendre renfermer sa théorie de la Trinité dans les bornes de la seule spéculation humaine. Platonicien d'ame et d'esprit, il embrassait, dans son système d'émanation, une idée de l'infini, qu'il transportait au sein de la Divinité. Mais cette idée primitive courait risque de s'affaiblir dans son école. Selon lui, Dieu silencieusement concentré en lui-même, existait, dans l'origine, sans émanation,

c'est-à-dire, sans révélation quelconque. Il était l'Unité absolue ; et c'est comme telle qu'il est nommé le Père. S'étendant par l'acte de création, il devient ensuite, au moyen de la parole créatrice, son propre Fils, sans que ce Fils, verbe créateur, constitue une personnification distincte de lui-même : car il est seulement la manifestation d'un Dieu unique auquel il se rapporte, comme la parole à la pensée. Dieu, pénétrant l'homme, se communique à lui en esprit, autre rayonnement ou émanation de la puissance suprême et unique. Ainsi le Père est seul Dieu : mais il l'est selon deux modes distincts d'action ; ces deux modes se manifestent, et par la création, et au moyen du genre humain, que le Père tire du néant par sa parole et sa vie, qui rayonnent diversement dans le Fils et dans le Saint-Esprit. Quoique cette doctrine s'approche beaucoup du panthéisme, elle s'en distingue toutefois. L'être qui émane ne devient pas semblable et identique à l'être dont il émane.

Le monothéisme de Sabellius, consistant dans une doctrine d'émanations sans engendrement, c'est-à-dire sans aucune personnification distincte de l'être qui émane, résout l'univers et le genre humain en un vaste idéalisme, qu'on pourrait nommer le panthéisme de l'esprit, en le faisant contraster au panthéisme de la matière. C'est ainsi que par une voie mystérieuse, et une combinaison très-déliée, il conduit à un résultat favorable au développement des doctrines rationnelles. L'être qui a émané du sein du Père, devenant l'être unique, lorsque après s'être purifié dans son immensité,

il retourne à sa source, il n'y a plus qu'un seul être éternel, une substance, Dieu même; le monde et l'humanité s'évanouissent, et cet excès du spiritualisme aboutit au néant, qui est le doute universel.

Partout Sabellius adopte le langage de l'Eglise, qu'il prend dans un sens bien différent de celui de l'Eglise même. Il rend aussi hommage à un Dieu en trois personnes; mais ces trois personnes ne sont que des personnifications, des modes d'action, dans l'ordre de création comme dans celui de l'intelligence humaine. Dieu est Dieu, ou le Père, Dieu complet, Dieu absolu, dont la sagesse illumine le monde par sa force intrinsèque, dont l'ame pénètre et réchauffe les intelligences, ce qui constitue son action au moyen du Fils et du Saint-Esprit.

Notre esprit, notre raison ne sont que des rayons affaiblis de cette divine lumière, dont la chaleur a formé notre ame par une autre émanation. Idéalisme que semblent partager avec Sabellius les pères de l'Eglise d'Alexandrie, qui l'ont emprunté au néoplatonisme. Pour nous sauver, pour nous arracher des ténèbres, le Logos, force divine qui constitue le Fils de Dieu, a pénétré au sein de l'homme, en se modifiant sous cette forme, sans être une personne divine, distincte comme telle. Ainsi que le rayon s'élance du foyer de lumière pour y revenir par la réverbération, le Logos émane de Dieu pour envahir la nature humaine, et revenir se confondre dans ce centre de clartés d'où il avait jailli.

Il est difficile de désigner quelle est dans cette doc-

trine l'étroite limite qui sépare le christianisme du panthéisme. C'est une ligne de démarcation infiniment subtile : il s'agit de savoir en quoi le Dieu qui crée le monde par la parole, au moyen de l'émanation de son Verbe, est distinct du monde même que la lumière de son émanation a pénétré, comme son ame céleste a pénétré le genre humain, sa créature. Certes ce Dieu de Sabellius n'est ni le monde ni l'homme même. Mais dans l'univers comme dans le genre humain, son Fils et son Esprit vivent jusqu'à certain point par le verbe et l'amour, irradiations de l'être suprême. De ce centre de lumière et de chaleur émanent toute espèce de pensée, toute espèce de vie.

En philosophie religieuse il n'est pas de doctrines plus essentiellement contraires, que celles de Sabellius et d'Arius, surtout depuis qu'Eunomius a donné à l'arianisme tous ses développemens scientifiques. Suivant les Sabelliens, les personnes de la Trinité ne sont pas des personnes réelles, mais des modes d'action ou des personnifications. D'après les Ariens, les personnes de la Trinité sont tellement vivantes et distinctes, que, semblables dans leur nature, elles ne s'identifient pas dans leur essence même. Doctrine qui aurait pu conduire au trithéisme si les Ariens eussent considéré les personnes divines comme Dieu à égalité de titre, au lieu de ne voir en eux que des créatures divines. Cependant le sabellianisme et l'arianisme, placés aux deux pôles contraires de la philosophie, se résolvent en un monothéisme aux résultats identiques, puisque

l'arianisme ne reconnaît avec les Sabelliens qu'une seule divinité, un Père unique, le Fils n'étant que la créature du Père, ou bien le Saint-Esprit étant cette même créature, ainsi que le veulent les Macédoniens.

Tandis que le sabellianisme, qui détruit le christianisme dans son essence, est du moins conséquent avec sa propre doctrine et évite l'absurde, les conséquences ridicules qui ressortent de l'arianisme dans sa manifestation complète, tel que Eunomius en a développé les doctrines, forcent l'homme raisonnable à renoncer à un système dont le bon sens est choqué : mais si l'on place le christianisme dans l'arianisme, après avoir été Arien, on cesse d'être chrétien. De même, dans nos temps modernes, les Sociniens ayant porté dans l'absurde même un grand esprit de conséquence, après avoir embrassé un arianisme mitigé, ont cessé d'être chrétiens et sont devenus déistes, pour atteindre la raison pure. Qu'est-ce en effet que la créature qui, à l'instar du Logos d'Arius ou du Fils, devient le créateur sans posséder l'être de Dieu même : créature incomplète et inachevée qui prend aussi dans l'espèce humaine un corps avec essence céleste ? Un Dieu qui n'est pas Dieu, un Sauveur agent subalterne ou, si l'on veut, Dieu subalterne de la Divinité suprême, s'il pouvait être quelque chose, ressemblerait moins au Christ incarné qu'à une Divinité du paganisme. C'est ce dont on s'est surtout aperçu lorsque l'école arienne, abandonnant le platonisme du maître, qui ne s'accordait pas avec cette précision judaïque qu'Arius prétendait imprimer à sa définition du Sau-

veur, embrassa le péripatétisme avec Aëtius et Eunomius son disciple, et prétendit parvenir à connaître Dieu avec cette rigueur scientifique que le Stagyrite a donnée pour base à sa logique.

Philosophe incomplet, Platonicien anti-systématique, mais habile politique, Arius s'adressait à la fois au peuple avec des maximes de démocratie et au prince avec des principes de despotisme qui contrastaient avec l'inflexibilité du catholicisme. Comme les protestans, dont il était le précurseur, il voulait avant tout ruiner la suprême hiérarchie pontificale, et faire concorder les principes de son Eglise avec le caprice des temps, afin de lui procurer cette faveur extérieure qui tantôt lui donnait pour protecteur le pouvoir, tantôt pour appui la liberté, selon le mouvement des affaires politiques et les vicissitudes des temps. Sans cette souplesse et cette habileté mondaine, l'arianisme n'eût pas joui d'une faveur et d'une durée à beaucoup près aussi considérables.

Le monothéisme d'Arius conçoit le Christ comme une créature tirée du néant avant la création du monde, dont le Logos est créateur : sorti du néant comme le monde même, le Christ est donc créé comme lui. Mais, par rapport à la Divinité créatrice, qu'est-ce que ce néant? que veut-il dire? Rien, si ce n'est que Dieu crée comme l'artiste un être qui n'est pas lui-même, mais dont il possède le type dans sa divine intelligence. Car on ne saurait créer que ce que l'on a conçu, et pour Dieu, ainsi que pour l'homme, la conception réside dans l'intelligence. Mais l'action de Dieu est la

parole : c'est donc le verbe de Dieu qui a créé le Christ avant que le Christ n'ait créé le monde. Créature divine, le Christ n'est pas un être divin, puisque Dieu l'a créé, non engendré. Or ce que l'on crée, on peut le créer à son image, comme Dieu a créé l'homme; mais on ne le crée jamais de manière à ce que la créature soit de l'essence du créateur même. Sans cela, il n'y aurait pas de créature, c'est-à-dire d'être librement placé en dehors de soi-même, tiré du néant ou du non-être du Créateur par un acte de sa volonté suprême. Au contraire, ce que l'on engendre, on l'engendre dans la même essence et au moyen de la même essence que l'on possède soi-même. Celui qui engendre et celui qui est engendré diffèrent dans leur personne, mais ne diffèrent pas sous le rapport de l'être et de l'essence : ils sont de même nature. Ainsi, en envisageant le Christ comme créé et non comme engendré, les Ariens l'assimilent à la nature ou à la créature, et non pas à Dieu même. S'ils envoient ensuite cette créature pour accomplir la création du monde, et passer avec son ame particulière dans un corps humain afin de sauver l'humanité, sans que les natures divine et humaine s'identifient, ils font dériver la créature de la créature et non pas du Créateur. C'est rentrer, non dans le mode de raisonnement, mais, quant aux résultats, dans la doctrine des émanations gnostiques. Elles méconnaissent le profond mystère de l'incarnation, suivant lequel Dieu s'est fait réellement homme pour relever la nature humaine de toute la hauteur de la Divinité; au lieu qu'une créature, comme le

Christ des Ariens, qui entre dans un corps humain sans être ni dieu ni homme, est également impossible et absurde aux yeux de la foi, comme à ceux de la raison purement humaine.

Arius et les Eunomiens et Macédoniens qui achevèrent, les uns sa théorie du Fils, les autres celle du Saint-Esprit, distinguant le Père comme créateur suprême, le Fils comme créature par rapport au Père et comme créateur subalterne par rapport à l'univers; distinguant aussi la personne du Saint-Esprit serviteur de la Divinité, ange de Dieu par excellence, détruisirent, pour ainsi dire, toute l'économie divine. Arius le platonicien avait encore conservé l'idée de l'infini dans sa manière de concevoir la Divinité; cette pensée de l'incompréhensible et de l'immense n'était pas non plus étrangère aux Macédoniens. Mais les Ariens rigides, de l'école d'Aétius et d'Eunomius, péripatéticiens par la doctrine, ruinèrent encore cette idée, et cherchant à rationaliser l'absurde pour lui substituer un déisme pur, saisirent la Divinité sous le point de vue d'une théorie de l'école. Telle fut la marche progressive de l'arianisme spéculatif, sur laquelle nous allons fixer un moment notre attention.

L'arianisme pratique, qu'il est indispensable de distinguer nettement de l'arianisme de pure spéculation, obtint, comme nous l'avons vu, la protection des Césars de Byzance. Constantin-le-Grand embrassa avant de mourir les doctrines d'une secte qui flattait de la manière la plus vive la toute-puissance temporelle. Aétius, plus grand philosophe qu'Arius dont

il fut le savant continuateur, sut plaire à Julien l'Apostat par son attachement au péripatétisme. Cet Aétius employa les catégories d'Aristote pour en tirer cette conclusion, que le Christ, étant un être intermédiaire entre Dieu et la créature, ne saurait être Dieu même, et que le caractère propre à la Divinité étant l'absolu, il était incompatible avec un intermédiaire quelconque. Subtilités dialectiques, subtilisées encore par Eunomius, son disciple, et qui ont composé la principale force d'argumentation de cette seconde école arienne, qui se distinguait de celle du maître par une plus grande rigueur scientifique dans les conséquences tirées d'une même doctrine.

Concevoir Dieu entièrement, complètement, par les seuls efforts de la raison humaine, se faire une idée de la Divinité, comme on résout un problème mathématique, et parvenir à une certitude absolue, tel était le but que se proposait Eunomius, esprit fin, subtil, dialecticien consommé, mais sophiste plutôt que penseur, et qui, dans sa polémique contre l'orthodoxie de l'Eglise, se montre comme un précurseur de Voltaire, pour l'amertume du sarcasme, et la force d'une ironie haineuse et profonde. Ce fut surtout l'école d'Eunomius qui introduisit à Byzance la fureur des disputes théologiques. Il voulait transformer le christianisme en une immense arène des jeux de l'esprit, et le résoudre en raison pure. Concevant d'une part le Christ et la Divinité suivant les vues charnelles d'un juif monothéiste, il unissait ce matérialisme de conception aux raffinemens d'un rationalisme qui ne

craignait pas de s'égarer dans le labyrinthe de la dialectique. Son but principal était, comme nous l'avons vu, de conduire à ses dernières conséquences son système de christianisme, pour le montrer, au moyen de la raison, incompatible avec cette raison même. Si Eunomius n'a pas eu la conscience expresse de cette entreprise, au moins était-ce là le terme naturel et le résultat nécessaire de son argumentation.

Il fallait, pour compléter l'œuvre d'Arius, abandonner le Platonisme du maître, qui répandait une teinte vague et incertaine sur l'ensemble de la doctrine, et combattre cette théorie de l'incompréhensible et de l'infini, qui rapprochait encore trop de la mysticité ancienne, le dogmatisme arien. Les Ariens rigides, nommés Anomoens, disciples d'Aétius, d'Eunomius et de Théophronius qui avait reçu et transmis la doctrine de ces derniers, les Anomoens étaient ennemis jurés de toute espèce de mysticisme, et accusaient de montanisme et de gnosticisme les catholiques qui repoussaient cette dialectique raisonneuse, si ardente à détruire l'idée de l'infini, dans lequel ils concevaient l'idée de la Divinité. Rien de plus glacial qu'Eunomius et sa manière de procéder. On peut le considérer, sous de certains rapports, comme précurseur des Sociniens modernes, en dépit de la différence des temps et des doctrines. Il voulait le christianisme ; mais en le métamorphosant d'une part en judaïsme borné, étroit, matériel, il tendait à le rendre odieux : et de l'autre, en voulant le réduire aux formes d'un rationalisme sévèrement logique, il le montrait déraison-

nable. L'idéalité manquait à son abstraction, la profondeur mystique à sa réalité. Ce que l'esprit humain ne pouvait saisir était folie à ses yeux. Donc un Dieu incompréhensible, et bien plus encore un Christ mystérieux, composaient, selon lui, autant de folies suprêmes. A l'entendre, la raison humaine pouvait embrasser et saisir l'intelligence divine comme s'il se fût agi d'une simple théorie de l'entendement. Il protestait contre la foi en faveur du raisonnement absolu, et finissait par fixer ainsi sur le trône, et à la place de Dieu, sa propre pensée, substituant à l'idée vitale la pure abstraction.

Certes les Encyclopédistes n'eussent pas épargné à Eunomius, s'ils l'avaient cru de bonne foi, ces sarcasmes dont il poursuivait l'orthodoxie et qu'il prodiguait à leur manière. Dialecticien bien plus versé dans les artifices de l'école que ces philosophes du siècle dernier, il avait pour moyen principal, pour système de prêter à chaque expression catholique ainsi qu'à sa propre théorie le sens le plus nu, le plus grossier et le plus charnel : ainsi se trouvaient opposées, et hurlaient pour ainsi dire de frayeur, deux absurdités également hideuses. Eunomius voulait à la fois un Dieu palpable à la manière des Juifs, et un Dieu abstractif que l'on pût soumettre à la rigidité d'une démonstration d'algèbre.

A entendre cet hérésiarque, le Fils n'était pas de même nature que le Père. C'était une créature : le Père ne l'avait pas engendré. Ce mot d'engendrement divin, Eunomius feignait de le prendre dans le sens d'une

action purement extérieure survenue dans le temps. «Et à quelle époque s'est opéré cet engendrement?» demandait-il avec ironie. — La réplique ne se faisait pas attendre. «Il s'agit, lui disait-on, d'un engendrement éternel, qui date de l'origine des choses; le Fils étant le créateur, ne saurait exister dans le temps. — Qu'est-ce donc, continuait Eunomius, qu'un père qui n'a jamais commencé d'être père? — C'est, reprenaient les catholiques, celui qui n'a jamais commencé d'être lui-même et qui fut père de toute éternité. — Eunomius de répliquer : Si Dieu n'a pas cessé d'engendrer, l'engendrement est donc encore incomplet; et s'il a cessé d'engendrer, quand donc a-t-il cessé? et s'il a cessé quelque part, n'a-t-il pas nécessairement dû commencer quelque part? — Conclusion inadmissible, lui disait-on; l'ame ne cesse jamais d'être, et cependant elle a commencé d'être.»

Les subtilités de cette dialectique naissent de ce qu'Eunomius voulait résoudre en raison pure ou en fait palpable tout acte de la Divinité, même incompréhensible. Mais il méconnaissait la simple nature des choses, tout aussi mystérieuse que la Divinité même. Son idée de la création du Fils n'est pas plus démonstrable que l'idée catholique d'un engendrement de toute éternité. Pour une intelligence mathématique, que signifie le Fils de Dieu créé par la volonté du verbe ou du Père? Cela est-il plus compréhensible, dans le sens vulgaire du mot, que la doctrine catholique? Elever, comme faisait Eunomius, cette question scandaleuse, et dire que la Divinité n'avait pu engen-

drer sans un mouvement de plaisir, c'était méconnaître, comme un disciple de d'Alembert, sa nature incorporelle. D'ailleurs la créature peut-elle être Dieu? et les Eunomiens soutenaient que le Fils, quoique créature du Père, était encore Dieu.

Poursuivons l'analyse de cette incrédulité arienne des Eunomiens, incrédulité qui empruntait le masque ironique d'une extrême crédulité. « Le Père, disait Eunomius, a engendré le Fils soit de sa volonté propre, soit contre sa volonté. S'il ne l'a pas engendré avec sa volonté propre, on lui a donc fait violence; or comment celui qui souffre la violence peut-il être Dieu? Si au contraire Dieu a engendré le Fils de sa pleine volonté, il est Fils de sa volonté et non de lui-même. » — Voilà la plus subtile et la plus comique des arguties du moyen âge. « Et ton père, répondait-on à Eunomius, crois-tu qu'il t'ait engendré de gré ou de force? S'il n'y a pas mis de sa volonté, on l'y a donc obligé; mais s'il l'a bien voulu, donc il n'est pas ton père : tu n'es que le fils, non de lui, mais de sa volonté. »

Les Eunomiens ne se contentaient pas de défigurer, à l'exemple de leur maître, l'image de la vérité au point de là rendre méconnaissable, en l'outrant et la faisant grimacer : ils faussaient l'opinion orthodoxe, en se plaçant insidieusement auprès d'elle. Ainsi l'Eglise sans attribuer au Père et au Fils la même personnalité, leur donnait la même nature. Le Père, comme Père, se trouvait élevé dans la même essence divine au-dessus du Fils : ce qui était vrai dans le sens relatif de l'engendrement, et ce qui devenait absurde dans

le sens absolu de l'essence divine, comme les Eunomiens prétendaient le faire soutenir aux catholiques. Ils disaient qu'il était impossible que celui qui n'était pas engendré fût de même nature que celui qui l'était, que le Fils ne pouvait être identique au Père, et ils raisonnaient ainsi : s'il appartient à l'essence divine de n'être pas engendré, il est impossible que l'état d'un être engendré appartienne à cette même essence. Mais s'il est de cette essence d'être engendré, il est impossible qu'il lui appartienne en même temps d'engendrer. L'un de ces deux argumens exclut de la divinité le Père ou le Fils. Mais les Eunomiens ne veulent pas voir, que si, à la rigueur, il n'est pas essentiel que l'être créé fût de même nature que l'être incréé, il est cependant de toute nécessité que ce qui est engendré et ce qui engendre possèdent la même nature, distincte dans ses qualités, similaire dans son essence. Si au contraire le Fils est créature, il est absolument impossible qu'il soit Dieu même.

Nul hérésiarque n'a lutté aussi opiniâtrément qu'Eunomius contre l'essence même de l'être mystérieux. Il voulait à toute force, au moyen des catégories péripatétiques, y introduire l'examen, et, si je puis le dire, la sonde de la raison individuelle. Il poursuivait sa polémique contre les catholiques. « Dieu, disait-il, en supposant avec vous qu'il ait engendré son fils, l'a engendré, ou lorsque ce fils existait déjà ; alors l'idée d'engendrement s'évanouit d'elle-même, puisque ce qui existe déjà, n'a pas besoin d'être engendré et ne peut s'engendrer dorénavant; ou il l'a engendré lorsque ce

fils n'existait pas encore. Alors vous vous trouvez dans le dilemme suivant. Reconnaissez avec nous autres Ariens que le Fils a été engendré, ou plutôt tiré, créé du néant ; ou bien qu'il est né dans le temps d'une manière quelconque. » L'orthodoxie répliquait que l'engendrement coexiste à l'être même, et se trouve dater du commencement, de toute éternité, quand il s'agit du Fils de Dieu.

Nous nous sommes arrêtés au milieu de l'examen de cet arianisme développé, pour montrer quel esprit animait ces hommes qui, au sein de l'empire de Byzance, jouèrent, quant aux circonstances et au temps, le même rôle que les Sociniens au dix-septième siècle, et même les Encyclopédistes au dix-huitième. Ce furent eux qui introduisirent l'esprit de dispute au sein de l'école chrétienne, en reproduisant les sophismes de l'ancienne Grèce et des rhéteurs romains. Leur manière d'interpréter les Ecritures portait témoignage, sinon d'une profonde mauvaise foi, du moins d'un esprit de parti extrêmement opiniâtre. Ils détachaient et modelaient à leur guise tous les passages qui leur semblaient pouvoir favoriser leur opinion, et se taisaient sur tout ce qui aurait pu modifier ce passage et lui assigner un autre sens. Tout en prétendant que Jésus possédait une ame divine dans un corps humain, ils s'élevaient violemment contre la distinction des deux natures dans le Christ, et choisissaient de préférence dans le Nouveau Testament les endroits où il est question de Jésus comme homme, afin d'effacer la divinité, autant qu'il était en eux.

Nous avons appris à connaître Arius et les philosophes qui, depuis Aétius, renchérissant sur Arius et combattant quelquefois leur maître afin de pousser son système jusqu'à ses dernières conséquences en religion, en philosophie, en politique, continuèrent et achevèrent, pour ainsi dire, l'édifice de l'arianisme. Ariens purs et Ariens rigides ont pu se subdiviser à l'infini, suivant la nature spéciale de leurs opinions individuelles; car la réforme du seizième siècle même ne fut pas aussi féconde en sectes que l'arianisme. Cependant la véritable scission dans leur sein, le pas rétrograde fut tenté par une secte de semi-Ariens dont Macédonius fut le chef. Celui-ci accepta la doctrine catholique quant au Fils de Dieu qu'il reconnaît pour Dieu même; mais il développa la théorie arienne avec une rigueur plus systématique qu'Arius même, en ce qui concerne le Saint-Esprit. Macédonius soutenait qu'il était une créature, un serviteur de la Toute-Puissance : de là une nouvelle doctrine plus bizarre que celle du maître même.

Le système d'une ame du monde, émanation de l'ame suprême, soutien et providence de l'univers, avait joué un grand rôle dans la philosophie païenne. Dans ces doctrines l'Esprit divin s'était mêlé à la créature, comme on voit au printemps une sève de vie pénétrer dans les feuilles et dans les fleurs, et ranimer la végétation languissante pendant l'hiver. Le Fils, considéré comme monde idéal, comme type et modèle de l'univers, comme image du Créateur suprême qui l'avait contemplé en créant le monde d'après son ana-

logie, avait aussi été incorporé dans ce système païen de l'univers, où il paraissait dans la forme comme universel emblème, symbole, figure. On avait confondu et amalgamé avec la nature le Père lui-même, comme puissance suprême, engendrant avec les deux forces actives et passives de son existence. De l'ensemble de cette Divinité créatrice, mêlée à tout l'univers, est résulté soit un Dieu-Nature, dans le sens matérialiste des partisans des pouvoirs mâle et femelle, du Dieu actif et passif, Logos et Saint-Esprit, figurés au sein du Kosmos ou de la création; soit une nature divine dans le sens idéaliste des sectateurs d'une doctrine d'émanations suprêmes. Mais en dernier résultat, l'édifice entier de la philosophie, comme celui de la religion, portait sur un fondement panthéistique qui confondait le Créateur et la créature, et donnait pour soutien à ce Créateur-Créature, une ame du monde, au moyen de laquelle s'établissait leur intime connexion.

Les Sadducéens, qui, parmi les juifs, se rapprochent des Ariens pour la sécheresse de la doctrine, refusaient toute réalité à l'Esprit Saint, et le bannissaient de leur théologie comme une vaine chimère. Quant aux Ariens, et spécialement aux semi-Ariens, disciples de Macédonius, tous leurs efforts tendaient à rendre bien absurde la doctrine de l'Esprit Saint, de manière à ce que la raison et la foi refusassent également de s'y soumettre. Macédonius et Marathonius, qui élucida sa doctrine, employèrent, dans leur polémique contre les catholiques, au sujet du Saint-Esprit, toute la subtilité d'argumentation des Euno-

miens, au sujet du Fils de Dieu. Pour eux cet Esprit Saint n'était qu'une créature, ministre de la toute-puissance. Ils refusaient de le concevoir dans son existence mystérieuse, et attaquaient ce point de doctrine avec un sarcasme que les Eunomiens auraient pu leur rendre quant à leur théorie du Logos, dans laquelle ces disciples de Macédonius et Marathonius s'étaient montrés infidèles à l'arianisme pur.

§ V. De la transmission des doctrines rationnelles de l'arianisme, parmi les sectes vaudoises du moyen âge.

Les Goths, avant leur migration d'Orient en Occident, avaient embrassé l'arianisme. Ces peuples restèrent étrangers à l'esprit de dispute qui anima les Byzantins, et s'emparèrent de la doctrine d'Arius avec une bonne foi et une simplicité extrêmes. Leurs évêques, Goths d'origine, étaient des hommes généralement modestes et instruits; saint Jérôme, quoique orthodoxe, loue leur vertu, leur capacité, leur ardeur à étudier les Saintes-Ecritures dans les sources même. Peut-être si les Goths avaient été catholiques, n'eussent-ils pas péri au sein de l'Italie orthodoxe et dans la Gaule méridionale. Quand la haine des peuples se souleva, non contre leur administration, libérale et noble quant aux mœurs du temps et équitable en général, mais contre leurs croyances, ils ne savaient d'où pouvait naître ce grand mouvement. Théodoric-le-Grand, modèle d'un souverain éclairé et accompli sous les rapports les plus étendus, s'aperçut des avan-

tages que présentait l'arianisme au pouvoir temporel, auquel il se soumettait sans réserve. Cependant il maintint long-temps avec fermeté l'indépendance relative du Saint-Siège et de l'Eglise catholique; s'il devint persécuteur, ce fut par crainte de voir coïncider les intrigues de Byzance et de Rome tendant à le renverser du trône.

Les Goths d'Italie ne purent s'effacer absolument, et disparaître sans laisser quelques traces. Nous savons qu'une partie d'entre eux se réfugia vers les Alpes du Tyrol, et se concentra dans ces régions qui bordent l'Italie au nord. Là ces Goths, irrités par l'oppression, exaltés par cette persécution qu'on leur faisait subir et qu'ils ne comprenaient guère, ont pu conserver une semence primitive d'arianisme, renforcée par les Lombards qui se retirèrent dans les Alpes du Piémont, dans le Tyrol italien, et dans certaines parties peu accessibles de la Lombardie; lorsque depuis Charlemagne, la Lombardie arienne fut soumise aux Francs catholiques, et contraint de se faire orthodoxe. De ces régions sont sortis également, à l'époque de l'apparition des Kathares venus d'Orient, ces chrétiens qui prétendaient avoir conservé les doctrines de l'Eglise primitive, qui lisaient la Bible en langage vulgaire, se déclaraient ennemis de Rome et de la catholicité, et embrassaient un christianisme mystique et pratique à la fois. On observe chez eux les traces d'un arianisme affaibli, qui a suscité contre eux, et contre les sectes nommées vaudoises dans les temps postérieurs, une accusation d'arianisme dont leur ignorance s'étonnait.

Les Visigoths de l'Espagne et de la Gaule méridionale eurent de bonne heure des chefs aussi distingués que les Ostrogoths d'Italie. Ataulph, comme le grand Théodoric, se faisait une grande idée de la civilisation romaine. Tant que les Visigoths demeurèrent dans la Gaule méridionale, avant l'établissement de leurs chefs dans les pays situés au-delà des Pyrénées, ils persévérèrent dans l'arianisme. Le législateur Euric, qui persécuta ses sujets catholiques, les combattit spécialement sous le rapport politique, comme favorisant les Francs, dont l'ambition convoitait son empire. Lorsque, depuis Recared, les Goths d'Espagne eurent embrassé l'orthodoxie, tous ceux que ce changement mécontenta se retirèrent du côté des Pyrénées et s'établirent dans les montagnes de l'empire toulousain, qui vont aboutir aux Cévennes. Là les Ariens combattirent pour leur foi, mais finirent par mourir ignorés. Leurs débris flétris, à ce que l'on présume, du nom injurieux de *cagots*, pour désigner une race stupide et imbécile, se contentant de repousser avec une silencieuse obstination l'Eglise catholique, conservèrent quelques vestiges d'un christianisme arien, avec des débris de la Bible en langue vulgaire. Plus l'Eglise croissait en puissance, en magnificence, plus le christianisme des sectaires, plus simple en apparence, parce que l'arianisme était déchu de son pouvoir, semblait accuser les orthodoxes d'une frivolité mondaine. Des Millénaires mystiques, des théosophes d'origine manichéenne, venant à rapprocher leurs doctrines des débris de ces communions ariennes ignorées, un nouveau zèle de prosélytisme

les enflamma. Dans leurs rangs se glissèrent un Béranger, disciple de Béranger de Tours qui attaqua les mystères de la Cène, et le Béranger qui sortit de l'école d'Abélard. Bientôt éclata la connexion qui unissait les croyances de ces montagnards avec celles des montagnards du Piémont et de la Lombardie. Lyon et la Suisse française donnèrent naissance à des réformateurs, qui vinrent systématiser leurs doctrines. Ainsi se forma une réunion de communions vaudoises, déjà reconnaissable du temps d'Arnauld de Bresse, mais qui, comme celle des Albigeois, n'obtint qu'un siècle plus tard son entier développement.

Etouffé dès le berceau chez les Bourguignons, éteint plus lentement parmi les Suèves, les Vandales, les Alains d'Espagne, l'arianisme ne semble s'être perpétué sous aucune forme parmi cette famille de tribus germaniques : rien du moins ne le prouve et ne peut nous autoriser à l'affirmer. Mais encore une fois, que, sous ce nom d'arianisme ainsi perpétué dans l'Occident, on n'imagine pas le raisonnement serré, la dialectique astucieuse, la politique profonde des Eunomius, des Acacius et de leurs disciples. C'est le germe d'un christianisme pratique plutôt que dogmatique, mystique plutôt que politique, rationnel plutôt que catholique. D'abord grossier, les efforts des chefs de secte le raffinent, et les disciples des écoles universitaires qui se joignent à eux achèvent de le coordonner.

Point de grades, de mystères, d'initiations, chez ces sectaires; c'est ce qui les isole entièrement des Kathares, dont l'organisation est manichéenne. Ils

n'ont pas non plus cette violente haine contre les établissemens de l'Etat et de l'Eglise, signe distinctif des nouveaux Montanistes et des nouveaux Millénaires. Ce n'est pas la rage de ce Tanquelin, autre Jean de Leyde, qui troubla les Pays-Bas, inspiré par cette fureur pythique et cette frénésie terrible, parodie de l'enthousiasme des prophètes, toujours flottant entre l'anarchie des visionnaires et la royauté imitée des Hébreux. Ce n'est pas la démence d'Eude le Breton qui, par sa contagieuse véhémence, souleva dans sa contrée natale les flots d'une population tout entière. C'est un esprit plus doux, plus modéré, mais en même temps plus obstiné dans sa double direction mystique et rationnelle. Les artisans se montrèrent surtout favorables à un système qui semblait se conformer à la simplicité de leurs habitudes.

L'archevêque de Turin, Claude, qui vécut sous le règne de Louis-le-Débonnaire, osa le premier proclamer l'existence de ces communions ariennes, et les présenter au monde comme ayant conservé dans sa pureté le christianisme des apôtres. Homme d'une éloquence rare, d'une audace et d'une violence égales, il tonna contre le Saint-Siège qui l'avait institué, contre les images auxquelles il vouait la haine d'un Iconoclaste, contre l'adoration de la croix, qu'un chrétien devait, selon lui, porter dans son cœur, au lieu de l'adorer extérieurement; comme si le catholique adorait bien réellement ce morceau de bois qui figure la croix, au lieu de n'y voir qu'un symbole innocent et sublime des souffrances de Notre Seigneur. Bertram,

son contemporain, prêtre et moine, composa un ouvrage sur les mystères de la Cène, et se prononça hautement en faveur des doctrines de l'archevêque Claude. Mais ce fut surtout l'adoption des principes du fameux Béranger de Tours, qui imprima aux sectaires d'origine vaudoise cette organisation systématique de leurs doctrines, organisation dont ils étaient si fiers. Aussi un grand nombre d'entre eux prirent le titre de Bérangériens.

La secte occidentale des Vaudois ou habitans des vallées situées dans les Alpes, les Cévennes, les montagnes du Languedoc et les Pyrénées, animée, exaltée par l'esprit oriental des Kathares, qui, partis du nord de l'Italie, envahissaient le midi des Gaules, renforcée de plus d'un ecclésiastique, qui abandonna les bancs de l'école et les rangs de l'orthodoxie pour embrasser la nouveauté, forma elle-même ses missionnaires, qui pénétrèrent jusqu'à Rome et allèrent prêcher leur doctrine au centre même de la catholicité. De ce nombre fut un certain Arnold, que l'on ne doit pas confondre avec le moine de Bresse, et dont les prédications allumèrent une telle indignation dans le clergé, qu'on le trouva noyé dans le Tibre, sous le pontificat d'Honorius II. Pierre de Bruys et Henri son disciple, dont nous avons déjà parlé, transportèrent enfin au sein de l'association katharique la doctrine vaudoise et son génie. Ainsi, Arnauld de Bresse trouva le terrain préparé lorsqu'il conçut le dessein de réunir tous les sectaires manichéens, ariens et montanistes, sous l'autorité centrale de l'ordre social et religieux dont il avait conçu le plan.

§ VI. Du christianisme pratique tel que l'entendaient les sectaires du moyen-âge, et des antécédens offerts à cet égard par les sectaires des temps de la primitive Eglise.

Le christianisme renferme trois directions morales qui, réunies, composent le caractère constant du catholicisme bien entendu. Il est *ascétisme* pour qui saisit le feu sacré qui le dévore, sous le point de vue d'une vie suprême de l'intelligence, des pensées intérieures et des actions qui s'y rapportent. Il est *mysticisme* lorsque l'on comprend la douce lumière qui l'éclaire et l'échauffe sous les rapports d'une vie suprême de l'ame aimante et animante, et que tout s'y conforme dans les actions et les pensées de l'homme. Mais quand on le considère et le met en œuvre, d'après les communes données de la raison humaine, en harmonie avec la raison divine qui lui prête des lumières et de la force, c'est alors un *christianisme pratique*, un christianisme de tous les instans, une noble, franche, entière persévérance dans l'accomplissement de tous les devoirs. Si l'ascétisme a son existence la plus spéciale dans la sainteté, si le mysticisme consiste surtout dans l'amour, le christianisme pratique est complètement dans la morale. Entre ces trois directions chrétiennes point de scission, point de séparation : elles viennent s'unir, s'identifier dans la véritable existence catholique. Il n'y a que les sectaires qui diffèrent à cet égard et qui les isolent. Aussi les plus bizarres contrastes éclatent-ils parmi eux.

Dénier l'ascétisme et un certain degré de sainteté à plus d'un Docète, à certains Gnostiques, à certains Manichéens; ou le mysticisme, c'est-à-dire un degré assez élevé d'amour, à plus d'un Montaniste, à plus d'un visionnaire apocalyptique; refuser enfin la pratique constante du christianisme et le développement d'une morale élevée à plus d'un Séparatiste, à plus d'un Schismatique, à beaucoup de Protestans: ce ne serait point prouver la rectitude de son jugement, mais les plus étroits préjugés en vain décorés du titre de catholicisme. La sagesse ne consiste pas à méconnaître une image de la vérité, sous quelque enveloppe qu'elle se présente, mais à dégager, partout où on la rencontre, des nuages du sophisme et de la passion humaine, cette image si souvent obscurcie.

Une fois que le christianisme fut développé, dès que l'Eglise fut établie, dès que ses membres, sortant de la sphère où ils doivent agir et vivre, ont voulu franchir la ligne difficile à saisir qui la circonscrit, des schismes ont éclaté; il semble qu'un avertissement céleste n'ait pas cessé de rappeler le clergé à l'accomplissement de ses devoirs. C'est ici la question la plus difficile, celle sur laquelle l'humaine faiblesse sera toujours divisée; il s'agit de bien s'entendre sur l'accomplissement des devoirs les plus saints.

Tous les sectaires, schismatiques ou hérétiques sans exception, choisissent pour appui quelque texte du nouveau Testament, qu'ils torturent et expliquent au gré de leur caprice ou de leur système. Nul d'entre eux ne s'occupe des Saintes-Ecritures dans leur en-

semble : c'est la seule catholicité qui en a concentré les rayons. L'avantage apparent des sectaires et des schismatiques a toujours été d'attaquer l'Eglise sur un point isolé ; point sur lequel ils la croyaient faible et démantelée, faute de concevoir le plan d'un si merveilleux édifice. Tel est l'usage qu'ils ont fait de ce texte connu, où le Christ affirme que *son royaume n'est pas de ce monde*. Texte qui s'applique à l'ame même de la doctrine immortelle, et non pas au corps terrestre que cette ame doit revêtir, afin de pouvoir exister en ce monde. Les sectaires ont prétendu trouver dans ces paroles la preuve que le Christ n'a voulu former qu'une Eglise invisible en tous lieux. De là les uns ont conclu, avec les Manichéens et Montanistes, que l'Eglise ne doit se soutenir, suivant les uns, que par voie d'initiation, et, suivant les autres, que par voie d'inspirations. Sans connexion d'aucune espèce avec l'Etat, sans établissement public, la communion des fidèles devenait le temple même de la foi. Ainsi la société entière résidait dans cette communion. D'autres au contraire, avec les modernes Protestans, ont fait jaillir du même texte cette conclusion inattendue, que l'Eglise qui, d'après leur principe, devait exister sans influence sur l'Etat, considéré comme tel, resterait asservie au même Etat, et concéderait aux gouvernemens temporels tous les honneurs du primat de l'Eglise.

Qu'est-ce que cette institution divine, qu'une conception bornée, isolée, étroite, voudrait cerner de toutes parts afin de l'anéantir? C'est une monarchie, puisque, en sa qualité d'épouse du Christ, elle repose

sur son unité même; puisque l'anneau du pêcheur doit imprimer aux déterminations de l'Eglise sa sanction suprême; puisque l'Eglise n'a pour visible organe et pour expression permanente que le Saint-Siège. On a beau prétendre que cette pierre angulaire du christianisme ne réside pas dans la papauté; que, pour être apostolique, l'Eglise ne doit exister que dans la communion des fidèles, puisque le Christ a revêtu le corps, non d'un être spécial représentant l'humanité, mais du genre humain en général, puisqu'en lui l'ame divine et l'ame humaine se sont pénétrées mutuellement pour ne plus former qu'une seule ame. Oui, le Christ s'est communiqué à tout le genre humain; oui, il a résidé dans la communion des fidèles. Là se trouvent son Temple, son Eglise, qui sont également construits dans le cœur de chaque homme pris individuellement. Mais de ce que nous participons de la nature du Christ, de ce que nous sommes conviés au festin de la grace divine, il ne faut pas conclure que nulle part ne résident un gouvernement, une Eglise visibles. Sans gouvernement, sans règle, sans discipline ici-bas, dans les affaires intellectuelles, comme dans les intérêts matériels, il y aurait anarchie et bientôt tout se réduirait en poudre. Un gouvernement est une des conditions inséparables de l'existence humaine; c'est son unité qui soutient et fait vivre les principes sur lesquels reposent et la société et la communion des fidèles. Détruisez cette unité; ces principes disséminés, répandus dans une foule incertaine, dont les moyens et les vues diffèrent également, sans direction, sans

boussole, ne tarderont pas à aller se briser et échouer sur des écueils que la multitude ignore. Aussi le Christ a-t-il institué l'apostolat, racine du pontificat; de même qu'il a établi le Primat de saint Pierre. C'est ce dont le protestantisme ne convient pas; il n'y parvient qu'en torturant des paroles simples et claires, et à force de méconnaître tout ce que l'Eglise n'a cessé d'admettre depuis son origine. Il se plaint de ne pas trouver dès le berceau du christianisme l'entier développement de la papauté, et feint d'ignorer que ce développement se trouvait alors dans son germe divin, destiné à une croissance successive et à un accomplissement futur. Le mysticisme, qui transporte l'Eglise, de la personne du Christ, dans la communion des fidèles, regarde l'apostolat comme abrogé, et en rejette la perpétuité aristocratique chez les évêques; parce qu'il prétend que le règne du Saint-Esprit est venu. D'après ce principe, les protestans assujétissent l'Eglise apostolique aux conditions de l'Etat; et les mystiques la concentrent dans le royaume des esprits, où elle court risque de tromper leur recherche et d'échapper à leur examen.

L'Eglise est une monarchie, bien que nous soyons loin de méconnaître sa double force populaire. Sans doute, elle renferme, dans la communion des fidèles, le principe d'une démocratie spirituelle, comme elle renferme, dans ses pontifes, les curés et les simples pasteurs, une démocratie d'élite. Mais il est faux de prétendre que cette démocratie possède la vraie souveraineté dans l'Eglise, léguée par le Christ au prince des apôtres et à ses successeurs sur la terre.

L'Eglise renferme aussi le germe et le développement d'une aristocratie. Jadis les anciens dans la communion des fidèles, et constamment les Evêques, successeurs des apôtres, exerçaient dans l'Eglise une grande autorité. Les protestans ont voulu la placer sous la protection du gouvernement temporel, expression de la communauté chrétienne, selon eux, communauté à la quelle participent en leur qualité d'anciens, *Seniores*, Seigneurs, le prince et les magistrats. Mais cette aristocratie que nous ne méconnaissons pas a subi l'autorité d'un primat, qui la représente à perpétuité et qui nous offre la constante image de la sagesse des conciles.

Absolue, parce qu'elle est émanée d'une divine lumière et ne repose sur aucun principe d'autorité humaine, la monarchie du pape, infaillible sans être arbitraire, représente et remplace la réunion des Evêques, appelés en concile de l'Eglise universelle. Elle est le concile en permanence, et ne rappelle par conséquent en rien les constitutions politiques de nos absolutistes modernes. Louis XIV lorsqu'il disait *l'État*, c'est *moi*, c'est-à-dire *ma* volonté, proférait un axiome souverainement absurde. Le pape au contraire, lorsqu'il dit : *l'Église* c'est *moi*, affirme une vérité souverainement raisonnable et prouvée. Oui, le pape constitue l'Eglise assemblée, dans l'absence de cette réunion de l'Eglise. Mais il ne la constitue à lui seul que parce que son gouvernement est à jamais fixé sur ses bases, que la volonté humaine n'y peut rien, que le pape comme homme n'est rien dans l'Eglise, en raison

même de ce qu'il y est tout comme Pape. C'est ce qui n'a pas lieu dans la monarchie absolue. Là vous ne pouvez distinguer l'homme du souverain. Rien n'y repose sur le fondement d'une vérité divine. Le roi change et abroge les décrets de ses parlemens. Nul pape ne saurait aller contre un concile.

Ajoutons que l'édifice de l'Eglise repose sur un sol moral, sur la communion des fidèles, dont l'Eglise constitue le gouvernement. Et ce gouvernement de l'Eglise, institution complète dans toutes ses parties, repose lui-même sur une démocratie d'élite, sur les curés, représentans de la véritable communion des fidèles, en ce sens, que, se dépouillant de l'homme purement matériel, ils offrent le symbole de l'homme spirituel, et deviennent les organes de ses besoins moraux. Leur élection, que la communauté même opérait jadis, fut la racine de leur pouvoir, tant que cette communauté vécut d'une vie moins politique que spirituelle, de la vie des premiers chrétiens qui constituaient moins une nation qu'une société de moines. Plus tard quand la masse devint peuple et cessa de former réellement la vraie communauté des fidèles, il eût été dangereux de lui laisser l'élection.

De même que la communauté même a donné les curés, les évêques sont issus des chapitres où se concentre symboliquement le clergé de l'évêché. La force populaire elle-même prenait part à l'élection de l'Evêque. C'est de la même manière que le souverain pontife était élu par les représentans des évêques, dans

le conclave romain, avec acclamation de la communauté des fidèles représentée par le peuple romain, et que le souverain temporel de Rome le confirmait au nom de cette communauté. En tout cela on ne perdait jamais une idée de la primitive Eglise, dans laquelle le peuple chrétien constituait une véritable communauté des fidèles, et ne vivait que de l'esprit du christianisme. Mais depuis que cette même communauté s'est développée, constituée, organisée en état civil et politique, il ne peut plus en être de même. On supposait toujours un degré de sainteté permanente, quoique relative, dans la première société chrétienne, où le peuple même, imbu de la doctrine sacrée, formait comme une élite de l'humanité. Depuis que la religion de vérité a été embrassée par des nations tout entières, et que leurs devoirs sociaux, politiques, moraux, absorbent une partie de leurs pensées qui ne se concentrent plus sur leurs intérêts religieux, on ne peut exiger d'une multitude immense ce que l'on demandait autrefois à une réunion d'hommes infiniment moins considérable, et l'Eglise a dû concentrer dans ses propres rangs le droit d'élection ainsi que le système de confirmation et de sanction suprême.

Je n'ignore pas qu'ici le pouvoir temporel est intervenu, et que s'il n'a point cherché à rétablir l'élection populaire, abolie insensiblement, il a prétendu, en sa qualité d'*ancien*, dans la communauté des fidèles, la remplacer à lui seul. Il feignait d'ignorer que son rôle avait changé avec celui de la société entière : qu'il

était, avant tout, pouvoir temporel, et que dans la primitive communion des fidèles, sa puissance était bien autrement spirituelle. Aussi, en intervenant dans les affaires de l'Eglise, ne tarda-t-il pas, abandonnant ce principe, à invoquer à sa place le principe romain, *le droit de César,* droit essentiellement opposé au christianisme, puisqu'il reposait sur l'unité et l'identité du pontife suprême, réunis dans la personne du César de Rome. Tel est, quoique les empereurs d'Orient n'aient pas voulu en convenir, le principe réel de la suzeraineté qu'ils ont voulu s'arroger sur l'Eglise : suzeraineté qui, coïncidant par la suite avec le système de vasselage, a passé aux rois de l'occident germanique.

« *Rendez à César ce qui est à César.* » Cette parole est vraie, dès qu'on l'entend dans son sens véritable: *Obéissez au pouvoir temporel.* Mais aussi *donnez à Dieu ce qui est à Dieu.* Que César, en sa qualité de César, n'intervienne dans l'Eglise sous aucun prétexte. C'est là-dessus qu'a toujours roulé la longue querelle des deux pouvoirs. Jamais Grégoire VII n'a prétendu gouverner l'Etat comme Etat. Il n'a voulu que déployer sur lui l'autorité de la religion chrétienne, de manière à ce que le christianisme devînt l'affaire commune à tous, et ne fût point un vain nom. Malheureusement le papes sont hommes ; c'est comme tels qu'ils ont échoué. Vraie en principe, et réellement divine, leur entreprise a dû se ressentir dans l'exécution de la faiblesse humaine. L'Eglise est ici-bas militante. Si elle cessait de l'être, on la verrait dégénérer en insti-

tution de pharisaïsme. Ses dangers font sa sûreté, parce que des hommes sont ses ministres.

La corruption de l'orgueil peut atteindre les saints comme les profanes. Cachée dans les replis de la sainteté, elle offre même des dangers plus grands. Voilà pourquoi le pontife surtout, et l'homme en général sont appelés à veiller par la prière. Voilà pourquoi l'humilité est une si haute vertu chrétienne. Jointe à la charité, ou l'amour du prochain, elle n'empêche pas le pontife de concevoir une juste estime de lui-même. Le christianisme en effet est loin d'exclure les mérites stoïques, il les adoucit seulement et les tempère. Orgueil de domination envers la puissance temporelle, orgueil de domination sur la puissance spirituelle même, tels sont les écueils des souverains pontifes considérés comme hommes : écueils auxquels ils ont glorieusement échappé dans le plus grand nombre de circonstances. C'étaient des vieillards que la prière avait fortifiés. Si l'on vit quelquefois l'effrayant spectacle d'une corruption plus grossière que celle de l'orgueil, assise sur le trône de saint Pierre, l'exemple, on doit le dire, en fut beaucoup plus rare.

Le pape doit rendre justice aux membres de l'Eglise dont il est le père spirituel et le consolateur : ce n'est point un absolu monarque qui commande à des sujets aveugles. Cet esprit de charité, qui embrasse d'une même chaîne les membres du clergé dans l'épiscopat et dans les rangs inférieurs de la hiérarchie, domine toute l'Eglise. Comme l'élection peut porter aux premiers rangs de l'Eglise le prêtre le plus ignoré; une

égalité de choix, de bon goût, de noblesse et de décence, s'y mêle à une subordination, à une discipline telles qu'elles doivent exister dans l'Eglise militante, où il est essentiel que chacun conserve fidèlement son poste et observe fidèlement son rang. Aussi est-ce par la plus rare exception qu'on a vu le pouvoir épiscopal devenir oppressif pour le clergé diocésain et la puissance papale pour le corps des évêques, parce que cette paternité du Saint Père se résolvait en une fraternité étroite entre lui et les successeurs des apôtres, moins resserrée entre lui et les simples prêtres, chargés d'une mission moins vaste et générale quant à la chrétienté tout entière, haute cependant en elle-même.

Ainsi, d'une part les règles et les canons, d'une autre l'esprit même du christianisme, garantissent doublement le clergé de l'oppression du souverain pontife ou des évêques. Dans le pape résident leur liberté, leur appui commun. Tout système gallican les prive de cette force et de cette éminence de leur position spirituelle et sociale. Et si l'orgueil vient envahir l'Eglise et la diviser dans ses membres, en même temps que cet amour de la domination ecclésiastique ébranle les fondemens de l'Etat, alors apparaissent nécessairement les sectes et les sectaires, comète menaçante, indice de la colère céleste.

On a nommé les ordres monastiques la milice du pape : c'est celle de la chrétienté tout entière. Ils représentent la vie commune des fidèles, en tant qu'ils sont voués à la sainteté. *A quoi bon?* demande ce misérable industrialisme de notre époque. Et à quoi bon

la philosophie? Les moines, ce sont des philosophes chrétiens. En contact ou sans contact avec le monde, leur mission est d'offrir un exemple spécial d'édification, soit par la simple prière, soit par le travail quotidien. Ces moines, considérés comme ecclésiastiques, sont soumis à l'inspection épiscopale. Comme membres de communautés, leur discipline est indépendante, et leur abbé est leur évêque. Lorsque, au jugement du Père commun des fidèles, il est convenable que la cause catholique concentre sur un point particulier l'énergie de son action, alors la souveraine autorité de l'Eglise, qui réside dans le pape, peut enlever à l'ordinaire une certaine partie de l'inspection des ordres monastiques. C'est ce qui a été reconnu jusqu'à un certain point pour les ordres mendians, et spécialement pour les jésuites. Quelques dissidences se sont élevées à ce sujet dans l'épiscopat; mais la nature particulière du but auquel on aspirait, et l'intérêt bien entendu du clergé et de la hiérarchie, ont surmonté ces obstacles. Les protestans ont prétendu qu'au moyen des moines, la papauté avait voulu cerner et asservir doublement aux lois de sa discipline la chrétienté tout entière; c'était attribuer à l'homme individuel, revêtu du caractère de pontife suprême, ce qui fut l'expression nécessaire de l'un des besoins de l'humanité, ayant pour organe le pape.

Ces associations républicaines qui varient la constitution de l'Eglise, peuvent dégénérer et même se précipiter vers leur décadence par un progrès plus rapide que celui du clergé séculier même. Plus on s'est élevé,

plus la chute est profonde, quand on ne sait point se maintenir à cette hauteur. Voilà pourquoi les ordres monastiques exigent plus encore que les simples prêtres une réforme constante, permanente, une surveillance assidue. La corruption du monachisme offre un spectacle aussi hideux, que sa pureté nous apparaît grande et sublime. Le principe même de l'institution des monastères a pour condition expresse un divorce entier avec le monde, alors même que leurs membres se mêlent aux mouvemens de la société, comme devaient le faire les jésuites destinés à la conquérir au catholicisme.

La principale corruption de l'Eglise, née de son mélange avec l'Etat, provenait, dans le moyen âge, de ce que le droit de conquête et l'établissement féodal se trouvèrent importés dans la hiérarchie ecclésiastique. Lors de la conquête des Gaules par Clovis, le clergé, en sa qualité de romain, tomba sous la loi du vainqueur, et sous les successeurs de ce monarque atteignit le rang de vassalité du prince. Bientôt il devint tout-puissant, mais avec un caractère d'autorité temporelle plutôt que spirituelle. On le vit abuser de sa prépondérance sacrée, pour obtenir un pouvoir temporel, et gouverner souvent le roi, bien que sa position ne fût nullement indépendante. L'évêque vassal reconnaissait, non-seulement en qualité de vassal, mais en qualité d'évêque, la suzeraineté de l'Etat. Le pouvoir temporel lui accordait l'investiture. Rome n'avait que le droit de le confirmer. Il n'était pas rare que de gros bénéfices devinssent l'objet d'une brigue et

d'un trafic. Le crime de simonie était général dans l'Eglise. Héritier des maximes politiques des Césars, telles qu'elles avaient, depuis Constantin, passé dans le droit public de Byzance, l'empereur romain était aussi roi des Germains. A ce double titre, il s'immisçait, et dans l'élection pontificale, et dans celle des évêques. Cette brigue universelle devenait souvent scandaleuse pour l'une comme pour l'autre élection. Grégoire VII voulut couper la racine même du mal; et achevant la constitution de l'Eglise, il tenta de l'arracher à la fois à César, au peuple et aux désordres multipliés qui s'étaient fait jour dans les rangs du clergé même. Nous avons vu en quoi consistait la difficulté de sa tentative ultérieure, par rapport à la position des deux puissances.

Il nous a fallu donner une idée générale de l'état de l'Eglise : c'était le moyen d'apprécier sainement cette double tendance des rationalistes et des mystiques, qui en appellent, les uns dans le sens divin, les autres dans le sens matériel, au christianisme pratique, accusent le catholicisme de le corrompre à sa source, et veulent substituer à sa divine autorité leurs communions particulières.

Un Africain, Novatus, homme remuant, qui n'avait pas les qualités nécessaires pour se faire chef de secte, ou qui probablement ne possédait la philosophie complète d'aucune doctrine, se fit l'organe et fut l'origine d'un grand mouvement qui commença une longue série de troubles dans l'Eglise. Après avoir parcouru tous les degrés du schisme des séparatistes, ce mou-

vement se termina par l'anarchie d'une secte de Circoncellions, qui rappellent, par leurs fureurs et leurs doctrines, les clubs jacobins de la révolution française. Les intrigues de Novatus essayèrent d'établir en Afrique une doctrine relâchée, qui blâmait l'Eglise comme trop austère, et l'accusait de condamner tous ceux qui avaient commis un péché mortel, et de repousser trop cruellement tous les pécheurs, spécialement ceux qui reniaient le Christ après avoir embrassé son culte. Un nommé Félicissimus, d'après les instigations de Novatus, se prononça en faveur d'une doctrine encore plus relâchée et presque épicurienne. Il fallait, selon lui, absoudre les pécheurs au plus vite, et ne pas s'embarrasser de la réalité de leur pénitence. Mais est-ce donc une religion, que celle qui ne coûte ni contrition d'esprit, ni efforts de l'ame? Ce n'est plus qu'une vaine idolâtrie, ou un épicuréisme vainement déguisé sous l'apparence du christianisme.

Novatus, après avoir agité l'Afrique et combattu l'épiscopat dans la personne de l'évêque Cyprien, pour fonder une église presbytérienne gouvernée par les simples curés (ce qui, avec cette doctrine relâchée que favorisait une indulgence hypocrite, constituait une permanente anarchie, menaçant de dissolution le corps de la chrétienté), courut à Rome, où il se plaça derrière Novatianus, et se servit de lui comme on l'avait vu employer Félicissimus et faire de cet esprit frivole l'instrument de ses projets. Novatien, ascète rigoureux, d'une humeur mélancolique, et qui s'étant développé dans un constant exercice de sévérité en-

vers lui-même, manquait de pitié pour les autres, allia à toute la rigueur chrétienne celle de la morale stoïque qu'il avait étudiée dans les philosophes de cette école : sa volonté de fer les confondit en les outrant toutes deux. Selon lui, Dieu seul pouvait admettre dans sa grace tous ceux qui avaient renié le Christ; l'Eglise n'avait pas le pouvoir d'ouvrir son sein à leur repentir : elle devait les repousser avec une impitoyable rigueur. Ainsi sa main terrible ouvrait les abîmes de l'enfer et fermait les portes des cieux.

Félicissimus avait attaqué l'épiscopat, Novatien repoussa la papauté, sans qu'il paraisse avoir eu pour point de départ une idée presbytérienne, en ce qui concerne la constitution de l'Eglise. Sa doctrine, au contraire, semble avoir été épiscopale. La douceur que le Saint-Siège témoignait aux pécheurs; la charité chrétienne qui lui servait de guide, étaient des crimes aux yeux de cet hypocondriaque farouche. Il regardait la papauté comme mondaine; elle précipitait, disait-il, dans les embûches de Satan la chrétienté tout entière. Il l'accusait d'user de politique pour captiver la masse des faibles, et accumulait sur elle tous les reproches que Félicissimus eût mérités. Ce dernier, au contraire, reprochait à l'Eglise des rigueurs barbares et anti-chrétiennes. Poussé, ainsi que Félicissimus, par l'adroit Novatus, mais dans un sens contraire, Novatianus était précurseur des Jansénistes. Ainsi Novatus attaquait à la fois l'Eglise par deux voies opposées, et la frappait de ces accusations qui lui reprochaient une rigueur trop dure, et de celles qui lui imputaient

un relâchement extrême. C'était prouver sans le vouloir cette belle harmonie de la loi catholique, harmonie sublime, qui lui fait garder en tout un juste milieu; harmonie qui concentre et neutralise tous les contraires, en leur enlevant ce qu'ils ont d'étroit, de borné dans leur état d'isolement, pour les purifier, les élever, les transformer pour ainsi dire, et les placer, après cette épreuve, dans une sphère sublime et suprême.

Le pape Cornélius alla au secours de l'évêque Cyprien de Carthage contre les schismatiques qui se relâchaient de l'ancienne discipline de l'Eglise. Cyprien, de son côté, assista le pape contre les rigueurs de ceux qui déclaraient l'Eglise infame, qui la traitaient de mondaine et de corrompue, parce qu'elle ouvrait son sein à tous les repentirs. Cette union du Saint-Siège et de l'épiscopat décida la double querelle en faveur du catholicisme. Cependant on vit l'exaltation des Donatistes et la fureur des Circoncellions la reproduire du temps de saint Augustin.

Ce fut dans l'attaque de Novatien contre le souverain Pontife qu'apparut pour la première fois le principe qui anima tous les sectaires du moyen âge, quand ils réclamaient un christianisme pratique. Novatien, prétendant que l'Eglise se relâchait de sa sévérité nécessaire envers les pécheurs, la rejeta, parce que, disait-il, c'était un signe de relâchement envers ses propres membres. « La vérité de l'Eglise ne se re« connaît, disait-il, qu'à sa *sainteté;* si sa pratique n'est « pas *sainte,* elle ne peut être *vraie.* » Non qu'il attaquât avec les hérétiques les dogmes principaux qui lui

servent de base; il s'agissait surtout pour lui de la hiérarchie, il en voulait spécialement à ce qu'il qualifiait de connivence ambitieuse et coupable avec les faiblesses de l'humanité. Il voulait que l'on opérât ici-bas cette élection des cœurs, ce *triage* que Dieu doit faire dans les cieux. Il intitulait son Eglise la pure par excellence: ses membres étaient les purs, *katharoi.* C'est ainsi qu'il se précipita dans le péché d'orgueil, constant écueil contre lequel vint échouer dans tous les temps la sainteté prête à atteindre le port.

Meletius, évêque de Lykon en Egypte, reproduisit au quatrième siècle les maximes de Novatien. On vit la colère effrénée des Donatistes poursuivre pendant un siècle entier, au sein de l'Afrique proconsulaire, les évêques catholiques et leurs adhérens. Ils prétendaient que l'Eglise souillée, profanée, accueillait les coupables et que par conséquent elle avait cessé d'exister dans la vérité. Ses actes, selon eux, étaient sans vertu, sans force, le baptême qu'elle conférait impuissant, et sa communion rendue criminelle par la faiblesse de ses pontifes. Se réunir à cette fausse catholicité, c'était, selon eux, se damner à jamais. Tout en outrageant la liberté de conscience, ces cruels fanatiques, ces persécuteurs, ces barbares, que saint Augustin eut tant de peine à détruire, invoquaient la tolérance. Ils accusaient les catholiques de la méconnaître et d'exercer des persécutions, eux qui les premiers avaient poursuivi si cruellement leurs frères. Certes il n'y a rien de chrétien dans la manière dont leur extermination fut opérée: mais en jugeant cette réaction du catholicisme,

il ne faut jamais oublier que le donatisme en fut le point de départ, et le provoqua par les effroyables conséquences qu'il entraînait.

Au sein du donatisme s'élevèrent les Circoncellions, qui unirent toute l'exaltation, toute la fureur des Puritains les plus fanatiques de la révolution d'Angleterre, à l'anarchique férocité de nos jacobins, à la terrible folie de leurs maximes en fait de droit public. Le cœur humain renferme des rapports secrets et de funestes sympathies, qui font naître, à de grands intervalles, et par des motifs contraires, des phénomènes semblables, que l'historien philosophe sait constater sans les confondre et dont il saisit à la fois la différence et l'identité.

Les sectes du moyen âge, soit manichéennes et montanistes, gnostiques et mystiques, ariennes, et insistant sur la nécessité du christianisme pratique, ou enfin rationnelles et morales; lorsqu'elles reprochaient à l'Eglise sa corruption et insistaient ensuite sur ce que, manquant de sainteté, elle manquait, disaient-elles, de vérité, méconnurent cette harmonie entre l'idée et la forme, entre le visible et l'invisible, harmonie qui réside au sein de l'Eglise véritable. Elles demandaient une Eglise purement spirituelle, sans faire attention qu'ici-bas tout esprit doit apparaître revêtu d'un corps et subir les conditions de l'existence terrestre. Aussi les voyait-on flotter sans cesse entre les deux points extrêmes de l'incrédulité et du fanatisme.

C'est une erreur aussi profonde que l'idolâtrie même de la nature, de penser avec les Gnostiques et les

Manichéens, que la nature étant partagée en forme et en matière, il n'y a ici-bas autre chose qu'un grand partage de l'idéalité divine et de la corruption démoniaque, erreur qui, en reconnaissant une double nature, l'une toute en Dieu, l'autre appartenant au démon, ignore ainsi la nature de la chair ou de la matière organisée comme forme par le souffle divin. Une autre erreur, celle des Montanistes, consiste à supposer que le royaume de la chair doit être aboli, détruit, anéanti pour être remplacé par l'empire de la grace. Ici l'Eglise catholique, dans son action et sa constitution, énonce également cette connaissance approfondie de Dieu et du monde, connaissance qui la distingue évidemment et signale sa divine origine.

Non sans doute, les pontifes d'une religion de vérité ne doivent pas être gens du monde; mais il est nécessaire qu'ils connaissent le monde. Ils doivent à la fois se retirer, comme dit Montaigne, *de la presse*, et se mêler à ses agitations. Dans la retraite, on étudie l'homme même, l'homme dans sa profondeur, inaccessible à ceux qui n'ont pas vécu dans la solitude. Quand on se jette dans le tourbillon de la société, on observe les faiblesses humaines et les désordres de la vie sociale; si le prêtre y donne un coup d'œil, c'est pour l'observer, non pour en partager les vices. Tous les grands hommes furent des solitaires : de ce point de leur isolement, planant sur la société et sur la vie, ils ont profondément ébranlé les consciences. C'est ce qu'ignoraient les Kathares du moyen âge, qui rejetaient aveuglément le monde comme l'expression du

mal même et traitaient l'Eglise de mondaine, non-seulement à cause de sa puissance et de ses richesses, mais à cause de la magnificence de son culte, à cause des sacremens qu'elle conférait, et que ces Manichéens avaient en horreur comme autant de figures matérielles. Selon eux, l'esprit devait seul représenter l'esprit. Beaucoup d'entre eux en tiraient cette conclusion, que l'initié qui avait reçu le baptême de l'esprit ne pouvait dorénavant commettre aucun péché ; et le même homme qui professait un ascétisme exagéré ouvrait ainsi une large et dangereuse voie aux faiblesses et aux crimes de la chair.

Les Vaudois, qui, partant d'un principe arien et d'une doctrine rationnelle apportée par les sectaires de l'école, mêlaient ce principe et cette doctrine à un mysticisme émané chez eux du cœur, et non, comme chez les Kathares, de la pure intelligence, attaquaient l'Eglise établie, sous le rapport de la corruption des mœurs, du mélange du temporel avec le spirituel, des cérémonies religieuses, et de l'efficacité des sacremens. Leur attaque, moins violente peut-être que celle des Kathares, était dirigée par un rationalisme, et souvent mêlée d'une incrédulité qui la rendait beaucoup plus dangereuse. C'est surtout des Vaudois et d'Arnauld de Bresse, intermédiaire du mysticisme vaudois, de la philosophie rationnelle de l'école, et du gnosticisme manichéen, que date cette conception du protestantisme moderne qui, considérant la vie chrétienne sous un point de vue spécialement et presque exclusivement moral, a fini par affaiblir l'idée de l'ascétisme que

conservaient encore les sectaires du moyen âge, pour ne nous laisser qu'un pâle christianisme, dépouillé de mystères et privé de la flamme du dévouement.

§ VII. De la liberté de l'homme, des systèmes religieux qui s'y rapportent, et de leur influence sur les sectaires du moyen âge.

L'homme est-il l'esclave de la nature? Fait-il, avec la Divinité, partie du grand tout; et forcé d'obéir au destin, lui oppose-t-il une vaine énergie et des efforts stériles? La pensée fondamentale des croyances comme de la philosophie païennes, d'où le stoïcisme se détachait avec un certain éclat, sans répudier le système en lui-même, résolvait affirmativement cette question.

En effet le stoïcisme concentrait toutes les puissances de la nature, toutes les forces divines dans le sein de l'homme, qui contenait ainsi sous forme active la pensée passive qui résidait dans le Créateur-Créature, dans ce Dieu-monde qui s'est reproduit éternellement et a dû, pour y parvenir, se détruire lui-même. Ce désespoir païen, cet orgueil stoïque contraste de la manière la plus forte avec la simplicité du christianisme, qui reconnaît dans la nature humaine une image à demi effacée de la nature divine, à laquelle le Sauveur des hommes est revenu rendre son lustre et son éclat primitifs.

Suivant la doctrine chrétienne, le mal fut dans l'esprit avant de se trouver dans la chair. L'orgueil engendra Satan et corrompit l'homme avant qu'il ne se laissât entraîner à la concupiscence. Mais le mal spirituel a engendré le mal matériel. La chair est devenue

faible; elle a renfermé non le vice même qui réside dans l'esprit, mais l'aiguillon du vice qui est dans la chair. Frappé d'une mort spirituelle, l'homme perd donc sa liberté native; c'est pour l'arracher à cette mort, pour fortifier la chair chancelante et appuyer la liberté sur la large base d'une foi entière, que Dieu s'est fait homme. Telle est la conception émise par le christianisme sur la nature humaine et sur sa liberté; conception haute et féconde en conséquences

Divisant le monde moral et matériel de manière à méconnaître les relations véritables de l'esprit et de la chair, le gnosticisme tendait à confondre la matière avec le mal même, qui réside dans l'esprit, et à priver de toute liberté individuelle l'homme qui se trouvait alors soumis à la protection spéciale d'une lumière qui agissait au nom de la grace divine et l'arrachait aux ténèbres. L'homme cessait d'être homme pour devenir matière quand il se corrompait; au contraire, il devenait esprit saint et pur, et semblable à Dieu même, lorsque Dieu l'inondait des rayons de sa puissance. Au milieu de spéculations si vaines l'homme réel disparaissait.

Ceux qui, hérétiques ou non, adhéraient avec les chrétiens anti-gnostiques aux dogmes généraux de l'Eglise, en ce qui concerne la liberté de l'homme, différaient en principe sur la question de savoir si l'homme déchu, en se corrompant, avait corrompu sa postérité et la nature entière, ou si cette corruption, au lieu d'être profonde autant que générale, avait souffert certaines limites. Tel fut le germe des

longues querelles suscitées entre les sectateurs d'Augustin et de Pélage, mais qui se trouve déjà énoncé, sans y être pleinement développé, dans les systèmes divergens de l'Africain Tertullien et de saint Clément d'Alexandrie.

Un mysticisme élevé autant que profond, mais qui n'avait pas pu se détacher entièrement de la dureté judaïque, et prenait souvent les choses sublimes dans une acception charnelle : tel était le caractère de la doctrine de Tertullien. Doué d'une ame platonicienne, aimante, bienveillante, et d'une moindre vigueur d'esprit peut-être que l'âpre génie de Tertullien, saint Clément d'Alexandrie, plus large dans ses vues, plus généreux, plus expansif, gagnait en étendue ce qu'il perdait en profondeur; et, sous de certains rapports, ses opinions étaient aussi libérales que celles du montaniste étaient étroites. Adam, non-seulement considéré comme individu, mais l'homme, composant le genre humain, la racine de toute existence humaine, suivant Tertullien et la raison traditionnelle et générale; Adam, dis-je, avait péché non-seulement pour lui, mais dans toutes les ames, et pour toute sa postérité. Il y a dans l'ame de l'homme un bien divin et un mal démoniaque. Elle est éminemment coupable, parce que possédant éminemment la faculté du bien, cette faculté est entachée chez elle par une corruption originelle, que l'irrésistible grace divine peut seule effacer. L'homme est libre, en ceci qu'il a une nature corrompue à combattre, et qu'il en est obsédé, sans que la victoire lui soit impossible. Mais, dès que la

grace divine s'empare de lui, et lui ravit toute volonté propre, il devient aussitôt son esclave. Exagération émanée des doctrines de Montan qui, de Tertullien chez lequel elle n'est pas encore très-prononcée, a passé dans les écrits de saint Augustin, et de là dans les œuvres du moine Godescalc qui vivait au neuvième siècle. Cultivée plus tard, du moins en partie, par les sectes mystiques du moyen âge, elle est devenue, en subissant d'importantes modifications, une doctrine positive, que Luther, Calvin et le jansénisme ont adoptée en la variant. Source féconde de mysticisme et de fanatisme.

On ne doit pas considérer saint Clément d'Alexandrie comme un précurseur de Pélage; bien que de son école, ainsi que de celle du grand Origène son disciple, soit sortie une théorie de la liberté et de la grace qui a pu servir d'aliment aux erreurs du pélagianisme. Selon ce Père, la grace divine ne nous est accordée qu'autant que nous la méritons par un noble exercice de notre libre arbitre. Mais cette volonté à elle seule n'aurait rien d'efficace, si la grace de Dieu ne l'assistait pas. Origène regarde la diversité des caractères comme résultant de la diversité des intelligences; mais comme contraire en elle-même au génie de la Divinité, génie essentiellement un. Il méconnaissait ainsi cette universalité du monde divin qui renferme la richesse dans l'unité. Pour exister dans la diversité les existences ne sont point coupables; elles ne le deviennent que lorsqu'elles vivent séparées de leur créateur. Le mal, disait Origène, réside dans la volonté

d'être quelque chose pour soi, c'est-à-dire de se séparer de l'unité ou communauté divine. L'auteur du mal fut un ange; mais le mal dont il fut le père a son origine dans ce qui se trouve hors de Dieu. La nature de Satan est céleste; mais Satan lui-même est son propre ouvrage.

Les ames humaines ont préexisté dans le monde des anges, Dieu n'ayant pu produire toute chose que conformément à lui-même, et d'après l'unité divine : de sorte qu'il n'a pu engendrer les ames, ainsi que le veut Tertullien, dans leur diversité au moment de leur naissance terrestre. Les hommes sont corrompus, mais parce que chaque ame préexistante a péché individuellement avant de venir au monde. Ce n'est pas seulement par le péché d'Adam que le genre humain est déchu; mais par le péché de Satan, de l'ange en qui le monde des anges rebelles à la volonté divine a péché dans l'origine, avant de s'incorporer dans Adam lui-même. Ce semi-gnosticisme qui semblait devoir entraîner Origène dans une théorie fataliste, fut contredit par son propre sentiment. On le voit lutter dans ses écrits avec la liberté individuelle à laquelle il en appelle souvent. Du reste, sa théorie du péché était anti-pélagienne dans son essence. Mais comme sa théosophie admettait un certain état de l'ame plongée dans la béatitude, où elle se trouvait sans péché, dans une parfaite quiétude, les premiers Pélagiens se servirent de cette opinion pour étayer leur système sur la pureté native des ames.

Morgan ou Pélage, moine breton, qui probable-

ment fut nourri dans cette science des cloîtres à laquelle les moines scots ou irlandais durent tant de célébrité dans la suite, semble s'y être imbu d'un ardent amour pour le christianisme oriental qu'il transporta à Rome. Aussi saint Jérôme l'accusa-t-il d'avoir puisé son erreur, sinon avec intention, du moins par hasard, dans l'école du célèbre Théodore de Mopsueste, et par l'entremise d'un certain Ruffin, Syrien d'origine. Pélage trouvant les membres de l'Eglise romaine très-corrompus, lors de son voyage à Rome, embrassa une doctrine stoïque sur la puissance de la volonté humaine, lorsqu'elle se consacre au bien, pour arracher au désespoir le pécheur qui n'ose plus espérer en la grace divine. Nous reconnaîtrons plus tard que Pélage lui-même n'ignorait pas certains effets de cette grace, bien qu'il ne les mît qu'en seconde ligne.

Souvent on l'a remarqué avant moi, les systèmes et les hommes qui sont régis par les systèmes offrent les plus singuliers contrastes. Ainsi le pélagianisme offrait une doctrine relâchée en ce sens qu'il niait le péché héréditaire et méconnaissait ainsi le fonds même de la religion qui délivre de ce même péché; c'était encourager un certain degré d'épicuréisme au sein de la religion chrétienne. D'un autre côté cependant il exaltait la pensée du devoir, au point d'assimiler sa théorie au stoïcisme. En dépit de ses antécédens orientaux, le pélagianisme, par sa tournure particulière, est devenu une doctrine dont le génie est tout empreint de l'esprit pratique et du rationalisme de l'Occident.

Selon Pélage et son école, il n'y a point de péché héréditaire. Si la Bible semble favoriser cette doctrine, on doit en comprendre le texte dans un sens métaphorique : il faut, par exemple, attribuer ce qui s'y trouve dit sur la corruption universelle de la nature humaine à une simple imitation du péché individuel d'Adam ; exemple funeste à ses descendans. Le péché, ainsi que la vertu, a sa génération. Mais l'ame, née vertueuse, parce qu'elle vient de Dieu, n'est pas souillée d'un péché originel. C'est par habitude qu'elle le contracte : tel est l'engendrement du vice, engendrement qui n'existe pas dans la chair.

L'école pélagienne s'élevait avec force à cet égard contre ceux qui prétendaient que l'ame se transmet par génération ; car, disait-elle, qui affirme cette transmission du péché soutient nécessairement l'autre doctrine. L'ame est spirituelle de sa nature, ainsi que l'est le péché lui-même. Rien de plus juste. Mais dans leur rationalisme superficiel, les Pélagiens n'ont jamais compris le mystère de la naissance de l'ame dans la chair corrompue par le vice d'Adam, puisqu'elle était devenue mortelle. Par suite de son erreur, Pélage se trouvait aussi forcé de méconnaître la nature de la mort, et de soutenir qu'elle n'était résultée d'aucune prévarication, mais que l'homme était né mortel dans le principe, comme si la mort pouvait être d'origine céleste.

Adam, premier homme, mais être purement individuel selon Pélage, n'a pu pécher que pour lui seul. S'il eût péché pour sa postérité, la justice divine serait

en défaut. Comment penser que ceux qui n'existaient pas encore aient été punis d'avance pour les fautes de leurs parens? Si Dieu absout les coupables des fautes qui leur sont personnelles, peut-il châtier les hommes pour les fautes qu'ils n'ont pas commises? Si Pélage n'eût parlé que d'Adam comme homme individuel, il aurait eu raison : mais son erreur était de méconnaître Adam genre humain; premier homme dans le sein duquel l'humanité se trouvait concentrée; Adam, non-seulement modèle de l'humanité, ainsi que l'entendait Pélage, mais son type essentiel.

Dans cette théorie erronée, la mort d'Adam était le résultat de l'organisation de la nature, une première conséquence de la création, et non une conséquence du désordre que la prévarication d'Adam avait introduit dans son sein. Le corps, en périssant, ne fait qu'obéir à une loi nécessaire. Si la mort existe, c'est par suite de la même raison par laquelle la naissance existe. S'il n'y avait pas de mort, il n'y aurait dans l'ordre de la nature aucune génération. Or, Dieu a créé l'homme pour qu'il croisse et multiplie sur la terre.

Pélage, égaré par cette même erreur qui l'empêchait de comprendre le mystère de la mort, méconnaissait celui de la génération et de la naissance; il n'entendait rien à la primitive virginité de la nature humaine. Saint Augustin, portant un génie sagace et spécial dans un abîme de contemplations, pour en épuiser la profondeur, avait conçu de la manière la plus vaste la nature des *désirs* de la chair, le mystère de toute sensualité ; de ces désirs que les Védas indiens

nous font connaître par une définition si étonnante : « Le *non-être*, en tant qu'il forme la limite même, et « l'extrême point où l'être est forcé de s'arrêter. » Il est de l'essence de toute concupiscence de nous apparaître comme si elle était, et de n'exister jamais dans la réalité : ce qui fait d'elle un état maladif, une sorte de convulsion de l'ame et de la nature. L'épicuréisme pélagièn ne voyait au contraire dans la sensualité, ainsi que dans les organes de la génération, qu'une création divine. Ce qui est faux ; car Dieu n'a jamais pu créer ce qui est soi-même irréfléchi et involontaire ; et, si l'homme eût conservé sur tout son être matériel cette liberté pleine et entière d'une volonté conforme au but de sa création, la *honte* ne fût pas survenue comme punition du crime ; l'homme ne se fût pas aperçu « qu'il était nu. » Par le péché d'Adam, l'ame et le corps ont été frappés d'une atteinte simultanée ; le vice est devenu la mort de l'ame, ainsi que la dissolution celle du corps. Une volonté déréglée, le désir passionné, la concupiscence, ont altéré la virginité de l'ame, de même qu'ils ont frappé ce corps sur lequel l'homme a perdu sa toute-puissance. L'ame seule est pécheresse ; mais le corps renferme l'aiguillon du vice. L'ame, enchaînée dans le corps, a été punie dans le corps ; seule elle pèche, mais le corps offre la tentation du péché : c'est ainsi que se sont corrompus à la fois l'homme et la nature.

L'homme est né libre : tel fut son état ; mais la corruption de sa nature lui a fait perdre cette liberté. Il est devenu l'esclave de ses sens, le vassal de la mort

et de la concupiscence. Cependant il possède encore une liberté compatible avec la faiblesse de sa nature; liberté relative que saint Augustin a tout-à-fait méconnue, que Pélage a exaltée d'une manière trop exclusive. Il y a trois choses à considérer, disait ce dernier : le *pouvoir,* qui appartient à l'ordre de la *nature ;* le *vouloir*, qui dépend de la *libre volonté* de l'homme ; l'*être*, résultant de l'*action* ou de la mise en œuvre de cette liberté. Le pouvoir a pour cause Dieu, qui a placé cette faculté dans la nature humaine. Le vouloir et l'être ont leurs racines dans la détermination de l'homme pensant et agissant d'après sa propre volonté. A Dieu est due cette puissance par suite de laquelle l'homme peut vouloir le bien et exécuter le résultat de sa volonté. Chacun possède ce pouvoir sans qu'il résulte de sa détermination propre; mais personne n'a en soi-même la volonté ni l'action du bien, s'il n'y donne ses propres efforts. Même après que l'homme a péché, sa libre volonté demeure telle qu'elle était dans le principe. Ici Pélage ne faisait pas attention que la fréquente répétition du mal finissait par abrutir l'intelligence et affaiblir la volonté de l'homme, comme ses forces s'épuisent au sein des voluptés. Il reconnaissait en même temps, il est vrai, que rien n'est plus difficile que de se dépouiller d'un vice invétéré. On retrouve en tout ceci la direction pratique des spéculations de Pélage, qui ne s'est jamais élevé, comme Cælestius son disciple, ou comme Julianus, tous deux véritables propagateurs du pélagianisme, à une conception plus métaphysique de la liberté. En général, de même que

l'arianisme et les doctrines rationnelles précédentes, naquirent de la dialectique des Grecs, le pélagianisme et les doctrines rationnelles postérieures se développèrent particulièrement par suite du génie pratique des Latins. La discussion soutenue par Pélage est donc loin d'épuiser la théorie de la liberté dans le sens du pélagianisme même.

Pélage et ceux qui l'ont imité et continué n'ont jamais prétendu que l'homme fût ici-bas sans péché; mais seulement que par un résultat de sa libre volonté, il pouvait le devenir. Ici-bas la force du mauvais exemple était trop puissante pour que l'on pût espérer que l'homme resterait exempt de souillures. Cependant le génie anti-historique, le caractère anti-traditionnel de leurs doctrines se font jour de toutes parts; c'est la suite du principe erroné qui représente l'état de l'homme avant sa chute, comme semblable à son état depuis cette chute. L'âge d'or était celui où le péché n'existait pas. Alors Adam fut placé sur la scène du monde, dans l'entier développement de toutes les facultés de son ame et de son intelligence, avec la liberté d'action et de pensée la plus complète; mais doué de concupiscence et soumis à la mort: de sorte que Pélage reprenait d'un côté ce que de l'autre il concédait.

Pélage, tout rationaliste qu'il fut, avait cependant cherché à sauver dans sa théorie de la grace divine une apparence de la mysticité chrétienne. Il ne niait pas absolument la force du démon, ni la nécessité pour l'homme d'être assisté par l'esprit céleste. Il n'avait

pas d'ailleurs absolument tort de repousser cette dureté avec laquelle saint Augustin refusait à l'homme déchu toute espèce de liberté, pour l'abandonner à la seule action d'une grace ou d'une réprobation irrésistibles, qui recevaient par là une nuance de fatalisme. Peut-être saint Augustin avait-il cru devoir opposer, par l'exagération, un contre-poids au stoïcisme de Pélage, puisqu'il avait pris la défense de cette même volonté libre, même dans l'homme déchu, et avait combattu la fatalité manichéenne. Arrêtons-nous cependant à examiner un peu cette subtilité de la doctrine pratique des Pélagiens, par laquelle ils reprenaient en sous-œuvre cette grace divine qu'ils avaient concédée en principe.

D'abord Dieu prête son appui à notre volonté : telle est sa grace. Mais, selon Pélage, cette grace n'est autre chose que la libre volonté elle-même, volonté qui consiste dans la puissance que nous avons d'opérer le bien. Cette puissance nous vient de Dieu, de sorte que la grace divine ne nous concède bien réellement que ce que nous possédons en vertu de notre principe même.

Ensuite la grace de Dieu consiste dans sa loi, dans sa révélation, dans la doctrine du Christ et dans l'exemple offert par le Sauveur des hommes. Elle provoque la méditation de l'homme sur les préceptes divins et lui rend plus facile l'accomplissement de ses devoirs. Une troisième grace divine est renfermée dans la rémission de nos péchés et dans l'espoir d'une félicité future. Enfin Pélage ne nie pas que la grace

divine n'agisse avec une vertu spéciale sur l'ame du chrétien, ame que le Sauveur a améliorée par son exemple; de préférence à l'ame du païen, privé d'un modèle aussi sublime. Alors la grace tend à éclairer notre raison, à nous tracer une route plus lumineuse vers le bien, sans qu'il soit nécessaire pour elle d'agir d'une manière spéciale. Le bien pouvait s'effectuer avec plus de difficulté, il est vrai, sans son assistance. Le mérite de l'homme ne reste jamais inactif, alors même que Dieu daigne lui communiquer une force particulière. En principe, c'est l'homme qui agit; c'est la grace qui s'avance pour ainsi dire à la rencontre de son action, au lieu de la devancer comme le veut saint Augustin, qui prive ainsi l'homme du mérite de ses déterminations propres. Tel est en résultat cette théorie pélagienne de la grace, qui mêlant les erreurs aux vérités, combine le mysticisme et le rationalisme par une subtilité d'esprit qui paralyse presque entièrement la libre action de la grace et de la volonté divine. Elle contient comme on le voit les germes d'une morale toute rationnelle.

Pélage fondait sur la prescience divine la prédestination de l'homme, sa félicité future ou son éternelle damnation, non d'une manière absolue comme saint Augustin, mais sous diverses conditions. Ainsi, Dieu n'a pas, de sa propre volonté, damné ou sauvé les hommes; il a seulement réservé la félicité suprême à ceux qui, dans sa prévision, lui ont apparu comme croyant à lui et fidèles à ses préceptes. De même, il a destiné à l'immortalité des supplices ceux qui devaient

mépriser sa loi. C'est ici que nous arrivons au point central de toute la doctrine. Le système de Pélage ne détruit-il pas implicitement, sinon explicitement, la nécessité du mystère de la rédemption?

Pélage soutient au fond cette doctrine, que le genre humain ne meurt ni ne prévarique par la mort et la prévarication du premier homme. Il résulte de là que le genre humain, par la résurrection du Christ, n'accomplit pas nécessairement sa propre résurrection. Sous quelque voile qu'une telle doctrine se cache, la véritable raison de la descente du Messie se trouve détruite. Pélage nous montre la simple morale, ou la loi gravée dans le cœur, dans la raison humaine, comme un moyen, plus difficile il est vrai, mais tout aussi efficace que la foi du Christ, telle que l'Evangile nous la présente pour atteindre l'éternelle félicité. Si le Christ s'est fait homme, ce n'a donc pas été pour opérer notre conversion, mais seulement pour la faciliter. Dans le système pélagien, la théorie du Christ a beaucoup d'analogie avec celle de la grace; le Christ agit comme la grace: ce n'est pas le Sauveur qui vient au-devant de la faiblesse humaine; c'est l'homme qui se porte vers lui.

Il est une félicité générale à laquelle tous les hommes sans distinction ont pu participer, et dont les païens ont joui selon le mérite de leurs œuvres. Mais il y a aussi une félicité spéciale aux chrétiens, propriété des véritables élus du Sauveur. C'est ainsi que les Pélagiens voulaient sauver à l'humanité l'image désespérée de la damnation éternelle des païens vertueux, et de

celle des enfans morts sans baptême. L'idée de la félicité divine est issue des plus hautes traditions orientales. On ne la vit nulle part se développer avec plus d'énergie que dans la religion de Wishnou, où ce système s'appela *Moksha*, ou théorie de la béatitude. On sentait aussi, dans le monde païen tout entier, la nécessité de la renaissance de l'homme, dans une chair purifiée des souillures du péché. Le système indien offre encore à ce sujet des développemens admirables : telle est la formule d'initiation par laquelle l'homme des castes supérieures est né une seconde fois (Dvija), et devient fils de la religion à laquelle on l'initie. Sous ce rapport, Pélage ne pouvait s'élever contre l'antique conscience du genre humain, même plongé dans l'idolâtrie. Sa doctrine, considérée sous ce point de vue, se recommande jusqu'à un certain point aux yeux d'une charité universelle.

Le baptême, par lequel l'homme du péché reçoit une vie nouvelle, ne ressortait pas, dans le système pélagien, d'une aussi profonde nécessité que dans le catholicisme; il servait seulement à l'amélioration, à la purification du pécheur, auquel le Christ prêtait son assistance dans cet acte mystérieux, destiné à le débarrasser de l'habitude invétérée du mal. Dans cette doctrine, ce n'est pas pour obtenir la rémission du péché originel, nié par Pélage, que les enfans sont baptisés, mais pour être sanctifiés par cette initiation qui les place dans les voies du christianisme. Jésus est mort pour les pécheurs et non pour ceux qui, comme les nouveau-nés, n'ont pu commettre aucun crime. Si

elle est utile pour ces nouveaux enfans, elle ne les arrache cependant pas aux flammes éternelles, auxquelles ils ne peuvent avoir été condamnés. C'est encore un acte, mais moins essentiel et moins énergique, de la grace divine.

Le pélagianisme absolu se modifia bientôt en un système de semi-pélagianisme, qui s'introduisit surtout dans les Gaules où il fut soutenu par Cassianus, Faustus, Vicentius, et Gennadius. Ils adoptèrent le péché originel, en conservant à l'homme sa liberté; et reconnurent que la grace divine tantôt précède les bonnes intentions tantôt leur succède, sans jamais, comme l'avaient fait Pélage, Cælestius, Julianus, abandonner notre volonté à ses propres forces. Saint Augustin, qui lutta contre eux, ne remporta qu'une victoire temporaire sur leur doctrine; l'Eglise catholique adopta dans la suite, en les modifiant, les élémens du semi-pélagianisme, et les fit cadrer avec les doctrines de saint Augustin, également modifiées dans un esprit d'universelle charité. Du reste, les Pélagiens de l'antiquité n'ont jamais prétendu, non plus que les Jansénistes, modernes adversaires de leurs doctrines, faire scission avec l'Eglise et se constituer en secte vouée à des opinions spéciales.

Le moine Godescalc, reproduisant au neuvième siècle l'augustinianisme rigide, quant à l'absence de liberté pour l'homme et l'irrésistible pouvoir de la grace, souleva, par ce système fataliste, l'indignation de la catholicité, qui avait alors adopté une nuance semi-pélagienne sous ce rapport. Mais la doctrine de

Godescalc, légèrement modifiée, passa aux sectes mystiques du moyen âge, qui embrassaient un grand mélange de doctrines manichéennes et montanistes favorables à cette manière de voir. Les adversaires de Godescalc au contraire, Scot Erigène, par exemple, passant d'un semi-pélagianisme à un pélagianisme plus prononcé, jouèrent un grand rôle dans les écoles, d'où leurs doctrines se propagèrent dans le peuple, et occasionèrent la manifestation d'une grande liberté d'esprit en matière de foi, parmi ces sectes mystiques elles-mêmes, ainsi entamées par le rationalisme.

Parmi les penseurs du moyen âge, l'un des plus remarquables est Scot Erigène, leur source et leur origine commune. Sa philosophie véritable, toute panthéistique, et semblable à celle de Xénophane et de Parménide, a eu très-peu d'imitateurs, parmi lesquels Amalric et David de Dinand sont devenus célèbres par les persécutions auxquelles leurs opinions les ont exposés, et par leurs disciples qui allèrent grossir les rangs des sectes manichéennes. Jordan Bruno le premier, et après lui Spinosa, ont reproduit sous des formes diverses la spéculation fondamentale d'Erigène. D'ailleurs ce penseur a excité une influence très-énergique et plus directe, d'abord par son mysticisme emprunté au faux Denis l'aréopagiste, sur les sectes mystiques postérieures; ensuite par son analyse et sa discussion rationnelle, sur la philosophie des écoles. Mais, dans la querelle soulevée par Godescalc, il a rattaché, tant bien que mal, à son système certaines doctrines plus positivement rationalistes.

Il y a au fond dans le panthéisme d'Erigène, une complète contradiction avec la doctrine semi-pélagienne qu'il professe sur la liberté de l'homme. Un sentiment irrésistible l'entraîne à se prononcer en faveur de la liberté ; et, mu par une pensée non moins puissante, il se trouve forcé, à son propre insu, de mentir à sa conscience. Dans la réalité cette liberté, dont il revendique les droits par le penchant de son cœur, diffère absolument de l'autre liberté que sa pensée embrasse. Cette dernière n'est qu'un retour vers le panthéisme de sa doctrine, panthéisme dont elle donne la solution. Selon lui, la liberté de la pensée est ce suprême élément qui domine les contraires en les conciliant, et qui, tout en les harmonisant, les fait s'appeler, correspondre, et se provoquer : cette liberté idéale n'est donc rien autre chose qu'une nécessité de cette nature intelligente, comprise par Erigène sous une forme ternaire d'entendement.

La nature est Dieu, dit-il ; ainsi l'homme ne peut être méchant de sa nature ; car sans cela, Dieu même serait méchant. Dieu est la prédestination réelle de toutes choses ; et la liberté humaine ne peut être que la manifestation de la volonté divine. Si l'homme est coupable, sa punition est attachée au crime même : là, se trouve l'enfer, qui n'occupe pas d'autre empire. Cette théorie, comme on le voit, touche de très-près, sous un rapport, à l'un des dogmes favoris de la moderne sagesse. Quiconque nie le démon et le lieu qu'il habite, fait bon marché du fondement même sur lequel s'est élevé l'édifice du christianisme. Mais, si une certaine

incrédulité semblait poindre en diverses parties de l'intelligence de Scot Erigène, il est à croire qu'elle n'y obtint jamais son développement réel, et que lui-même ne parvint pas à en avoir la conscience.

D'abord l'homme existait dans l'être originel, c'est-à-dire en Dieu ; le péché lui fit perdre cette existence. Au moyen du Christ, Dieu rentre au sein de l'homme, et cette théophanie procure une immédiate contemplation de l'Etre infini : telle est la fin de toutes choses où se confondent la nécessité et la liberté.

Les bornes que mon plan m'impose ne me permettent pas d'entrer dans toutes les profondeurs de cette discussion scolastique sur la grace et la liberté, qui date d'Erigène : question sur laquelle il nous faudra revenir sommairement, lorsque nous aurons à parler de l'influence d'Abélard et de sa philosophie sur la jeunesse d'Arnaud de Bresse. Ajoutons cependant que dans le cours du moyen âge, la philosophie de l'école ne fut jamais sans action sur le monde. Elle était liée par d'intimes rapports avec la catholicité d'une part, d'autre part avec les sectes mystiques, théosophiques, et rationnelles.

Les Kathares rejetaient de la religion tout ce qui était signe, non par mysticisme ainsi que les Vaudois, mais par aversion pour la matière, siège du mal. C'est en ce sens qu'ils méprisaient le baptème extérieur, et prêtaient un caractère tout différent à leur baptême, opéré par le feu de l'esprit. Cette foule d'hommes à doctrines diverses qui, se mèlant dans les rangs des Kathares, ne niaient pas la liberté de l'homme et ne

partageaient pas leur manichéisme, repoussaient le baptême ; les uns par frivolité épicurienne, les autres par une exagération de sévérité. Les premiers demandaient : *A quoi sert le baptême?* Et raisonnant ainsi : *après l'avoir reçu l'homme n'est pas exempt de péché* ; *donc le baptême est inutile;* ils faisaient valoir un argument semblable à celui des hommes qui refusent à la religion toute puissance divine, parce qu'elle ne fait pas qu'il n'y ait plus de pécheurs. Les seconds, reproduisant avec opiniâtreté le schisme donatiste, ne voulaient pas d'un baptême inefficace, parce qu'il était conféré par des prêtres atteints de corruption. Il y en eut qui, adoptant un pélagianisme absolu, prétendirent que la foi et sa profession étaient inutiles aux enfans qui n'avaient pas la conscience d'eux-mêmes : doctrine qui rentre dans la moderne théologie rationnelle, déisme interprétatif des Saintes Ecritures. Ainsi, tandis que les véritables Kathares, manichéens d'origine, niaient la liberté de l'homme, de faux Kathares, se glissant dans leurs rangs, soutenaient une contraire doctrine et reconnaissaient à l'homme une force et une volonté propre, capables de se passer du secours de la grace divine.

On sait que cette vaste question de la liberté dans ses rapports avec la corruption humaine, avec Dieu, avec la grace div ne, avec la nature et les formes qu'elle impose, s'est reproduite avec une nouvelle vigueur, à l'époque de la réforme, où Luther et Calvin reproduisirent, pour l'exagérer, la doctrine de saint Augustin, également embrassée par les Jansénistes. L'Eglise garda

entre l'augustinianisme et le pélagianisme un juste milieu. On accusa la secte arminienne, d'origine protestante, la société des Jésuites, ainsi que les Sociniens, de soutenir des maximes épicuriennes sous forme chrétienne : accusation qui dépasse les limites du cercle dans lequel notre question est circonscrite.

§ VIII. De la manière dont la doctrine de la Cène s'est transmise, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'aux sectes du moyen âge.

Le mystère de la Cène semble concentrer en un foyer lumineux l'œuvre de la rédemption tout entière, à laquelle il fait participer directement chaque membre de la communion chrétienne. Les païens, chez lesquels vivait une figure de toutes choses, transmise par la révélation des patriarches, dont la mission universelle ne se termine qu'avec la vocation spéciale du peuple hébreu; les païens, dis-je, possédaient aussi un type de la participation des assistans au sacrifice expiatoire d'une divinité immolée en sang et en chair, pour la purification et la sanctification de l'homme et de l'univers. Le type de l'agneau sans tache, Abel, avait été immolé de la main d'un frère ; l'homme anté-diluvien semblait avoir fait son ascension dans la personne d'Enoch ; et Noé, qui cultiva la vigne, avait été renouvelé dans les eaux du déluge. Melchisédec, le Malec-Syduc, le roi juste, le pontife de Salem, le père des Cabires, d'après Sanchoniaton, avait mystérieusement consacré le pain et le vin offerts à Abraham,

guerrier armé pour la cause sacrée. Bacchus, déchiré par les Titans, Dieu immolé, le régénérateur, le purificateur, était le Dieu du vin, résidait dans le vin même. Cérès, sa femme, symbole universel de civilisation, de production, et du règne des arts pacifiques, introduits par la culture des céréales, vivait dans le pain; et les initiés aux mystères d'Eleusis recevaient ces deux formes symboliques de leurs divinités favorites. Mais les mystères de Bacchus et de Cérès offrent beaucoup d'analogie avec ceux de Vishnou et Lakshmi, dans leurs fiançailles mystiques, au moment où l'univers échappe aux eaux du déluge. Il est vrai que si le mythe s'élevait jusqu'à ces grandes idées (dont l'Ancien Testament nous a conservé les formes simples et imposantes), ce n'a été qu'en confondant le Créateur et la créature, en assimilant l'homme avec le monde et la Divinité suprême.

On n'a pas saisi d'abord dans toute sa rigueur scientifique l'idée de la Cène, déposée en termes clairs et précis, dans les paroles de notre Seigneur; et l'on peut dire que Paschasius Radbert a été le premier qui ait expliqué avec une netteté parfaite ce que les Pères avaient énoncé avec moins de lucidité, quoique tous ils concourent à exprimer d'une manière diverse leur opinion sur la présence réelle du Christ dans le pain et le vin consacrés sur l'autel.

L'Eglise entière a constamment vu dans la Cène une puissance, un don, une communication surnaturelle. Jamais on ne l'a regardée comme un pur emblème; excepté les seuls rationalistes, qui faussent

ainsi la nature intime du christianisme. La manière de voir la plus ancienne à ce sujet, a eu pour organes Ignace d'Antioche, Irénée, et Justin le martyr. Dans ce système, le corps et le sang du Christ ont pénétré le pain et le vin, et ceux qui se nourrissent de l'aliment mystérieux sont pénétrés à leur tour du feu sacré qui circule dans les veines du Christ : ils en recoivent une force, une puissance d'immortalité qui les rend propres à la résurrection éternelle. Telle est la doctrine que le moine de Corbie a précisée en la renfermant dans une formule sévère, et qu'il a exposée en l'approfondissant par cette précision.

Selon Grégoire de Naziance, le pontife consacre le pain et le vin par la parole sacramentelle; c'est alors que le Logos s'unit en se mariant au pain et au vin des mystères. C'est cette doctrine qui, pour le fond, se reproduit toujours la même chez les différens Pères, quelque forme qu'ils lui prêtent.

Cependant la raison individuelle, dans son incertitude, flottant autour de ce mystère que l'amour brûlait d'adopter, mais qui semblait exiger un nouvel effort de la foi, une abdication plus étendue encore des règles vulgaires de l'entendement, cherchait tant bien que mal à se concilier avec la nécessité de croire. Le mysticisme judaïque de Tertullien présente l'occasion de cette alliance difficile; il entraîna vers son opinion l'Eglise de l'Afrique septentrionale, et le grand Cyprien paraît avoir adhéré à ses principes. Tertullien n'a pas conçu le mystère de la Cène comme une intime pénétration de la substance corporelle du Christ, expiant

les fautes de l'humanité, dans la substance des saints alimens ; il y a plutôt vu un symbole de la chair et du sang de notre Sauveur : symbole dont il n'a pas fait, comme Calvin, et surtout comme les rationalistes modernes, un simple emblème : il y a attaché une force, une vertu, une puissance surhumaine. Selon lui, la Cène nous unit spirituellement au Christ; nous nous pénétrons (dans le sens littéral de l'expression, en prenant la chose au réel et non au figuré), de son génie même. En même temps le corps du Christ n'est pas si complètement éloigné de ce mystère, qu'il ne s'y rencontre par une certaine sympathie d'attouchement, par une force magnétique, une puissance magique, qui opère une attraction universelle sur les facultés physiques et morales de l'homme. A moins d'avoir goûté en réalité ce pain et ce vin où tout est action au-delà du cours ordinaire de la nature, nul ne peut prétendre à la béatitude céleste.

Origène et les Pères d'Alexandrie sembleraient avoir plutôt regardé les alimens sacrés comme de simples figures ; mais en examinant de plus près leur doctrine, on reconnaîtra que dans sa rigueur, elle n'est point telle. Ils distinguent le Logos, ou son action considérée comme spirituelle, des signes ou figures corporelles, qui le représentent sous forme de pain et de vin. Mais ils sont loin de nier pour cela la présence réelle de Jésus-Christ dans la Cène ; présence qu'ils regardent seulement comme spirituelle, au lieu d'être en corps et en sang ; présence qui ne se manifeste qu'à l'homme pur dont le regard contemple l'intérieur de

son ame. Quand on appelle le pain et le vin le corps et le sang du Christ, on se sert d'une figure : mais dire que le Christ se communique à ces alimens, pour celui qui s'en nourrit d'une manière spirituelle, pour celui qui, comme s'exprime Origène, mange et boit le Logos, c'est exprimer une chose réelle. Peut-être la manière tout extérieure et païenne, dont beaucoup de chrétiens jugeaient les effets de la Cène, a-t-elle entraîné Origène vers cette explication. Ils y voyaient une magie qui dorénavant les garantissait des atteintes du démon ; ce qui, par l'entraînement commun des causes contraires vers de semblables résultats, pouvait conduire à un grand relâchement dans les mœurs. Ainsi, dans la doctrine d'Origène, le pain de la communion devient, pour qui sait s'en nourrir, le véritable pain de l'ame, un pain spirituel, la substitution du Logos à la masse alimentaire elle-même. Des coupables mêmes peuvent partager la Cène extérieure, le pain et le vin ; il n'en est pas ainsi du pain céleste : car il est dit que celui qui s'en nourrit aura la vie éternelle.

Oui, continue le même auteur, la chair et le sang du Christ sont la parole, car ils émanent du verbe ; et le pain se pénètre de la parole vivante de la vérité, au moyen de laquelle le Christ se communique aux ames. En brisant le pain et distribuant le vin, le Christ a multiplié son verbe par lequel il se communique aux ames et les réchauffe du feu de son céleste amour. La Cène extérieure elle-même n'est pas exempte d'une influence céleste qui sanctifie les alimens réels ; les pa-

roles de la consécration l'y attirent : mais il faut, pour en ressentir les effets, que la communion spirituelle de l'ame fraie la voie à la communion matérielle du corps. On sent que cet idéalisme d'Origène ayant pu être transformé par le rationalisme dans un sens plus prosaïque et plus vulgaire, a ouvert une porte à ce faux christianisme toujours avide de métamorphoser la parole divine en simple parole humaine.

Avec Paschasius Radbert commence au neuvième siècle une vive polémique sur les mystères de la Cène : polémique qui se répand des écoles dans les rangs du peuple, y suscite des partis, et tourne enfin au profit des sectes mystiques si nombreuses au moyen-âge. La théorie du moine de Corbie exprime le véritable symbole de l'Eglise, en ceci que la consécration une fois accomplie, le pain et le vin, en conservant leur forme extérieure, se trouvent métamorphosés en corps et en sang du Christ, qui se mêlent et pénètrent dans le corps et dans le sang de ceux qui se nourrissent de ces alimens célestes. Scot Erigène s'éleva contre cette doctrine : le fameux Béranger de Tours étendit et reproduisit les maximes de Scot. On a prétendu à tort qu'il méconnaissait la présence du corps et du sang du Christ dans le pain et le vin consacrés ; mais il nie la transsubstantiation ou métamorphose des deux substances. Subtilité inouïe, puisqu'il admet une présence réelle, tout en rejetant la pénétration intime ; subtilité qui a conduit les Bérangariens à dépasser la pensée de leur maître même, et à fortifier cette doctrine acceptée par les Vaudois, des diverses communions, qui, dans leur

manière spéciale d'interpréter ce mystère, se rapprochaient souvent de l'opinion de Calvin.

En général, les Vaudois ne rejetaient pas avec autant d'énergie que les Cathares tout ce qui tenait aux signes extérieurs. Comme ils ne partaient pas du principe manichéen suivant lequel toute chair appartient à Satan, ils ne s'offensaient pas au même degré de ces signes. Les Kathares au contraire méprisaient hautement le baptême et la Cène, à cause des élémens matériels qui s'y rencontraient; leur gnosticisme voulait qu'on se pénétrât de l'ame universelle, qui est celle du Créateur, et non des ténèbres qui tiennent la créature captive; tandis que les Vaudois, auxquels il arrivait souvent d'unir le mysticisme de l'ame au rationalisme de l'esprit, n'adoptaient pas cette théosophie extravagante. Ils finirent même par contempler la présence réelle du Christ dans les alimens sacrés, avec les yeux d'une raison purement individuelle, qui, ne pouvant s'habituer à ce mystère, négligea la communion et la laissa tomber en désuétude.

§ IX. De la philosophie d'Abélard, considérée dans son influence sur les pensées et les actions d'Arnaud de Bresse.

Abélard exerça en général une grande influence sur ses disciples. On peut juger, par la vive et mordante ironie employée par Béranger contre le grand saint Bernard, qui attaquait son maître, du degré d'ardeur, de la fougue d'ambition, et de l'enthousiasme exalté qu'Abélard savait allumer chez ses partisans. Saint

Bernard signale Arnaud de Bresse comme le héraut d'armes du fondateur du Paraclet, comme celui dont l'énergie active devait réaliser les paroles du maître. Il est donc important et curieux de chercher jusqu'à quel point la philosophie du célèbre Breton a pu se faire jour et pénétrer au fond de l'ame du jeune Italien; et le point de scission de ce dernier, qui, infidèle à l'Eglise qu'Abélard reconnaissait toujours pour régulatrice, embrassa la cause des sectes mystiques contemporaines.

Le danger de la philosophie d'Abélard consistait en ce que cet homme remarquable semblait, à son insu, et avec une force, une subtilité d'esprit merveilleuses, métamorphoser la religion révélée en une religion de la simple nature; religion gravée dans le cœur, imprimée dans l'intelligence humaine, et non transmise par la tradition. C'était là que les sages du paganisme, les philosophes vertueux, et spécialement Platon, précurseurs véritables de la révélation, avaient su la reconnaître. Ils avaient exposé dans leurs doctrines une sorte d'image du christianisme futur et éternel, du christianisme antipathique à l'esprit charnel et temporel des Juifs, mais très-compatible avec la sagesse païenne. Ainsi Abélard semblait méconnaître ou plutôt pouvait offrir l'occasion de méconnaître ce que le christianisme offre de symboles mystérieux, et de renvoyer à la seule doctrine judaïque tout ce qui est typique et figuré. Ce qui dans sa doctrine n'était contenu qu'en germe, se développa dans la pensée d'Arnaud, et devint entre ses mains une tentative de réédification

du monde ancien, tentative réelle et active, une haine déclarée de tout signe et de toute figure dans l'Eglise; haine qui satisfaisait à la fois son amour des anciens, son mysticisme, et son rationalisme, empruntés à l'esprit de secte et à celui de l'école.

Abélard regardait la sagesse humaine comme élevant peu à peu l'esprit de l'homme vers la sagesse divine. Ainsi, selon lui, les philosophes grecs sont parvenus à mériter cette grace suprême qui leur a fait contempler la vérité; Dieu opérait sur eux comme sur les chrétiens par une inspiration surnaturelle, par un enthousiasme spécial, appartenant au génie des poètes, des philosophes, des saints, des prophètes. Abélard ne prétendait pas que l'on pût arriver par des spéculations rationnelles, et des démonstrations comme celles d'Eunomius, jusqu'à comprendre l'incompréhensible; mais il croyait que démontrer l'incompréhensibilité de l'incompréhensible, c'était déjà parvenir à une manière de concevoir très-philosophique: il l'a essayé lui-même dans sa théorie de la Divinité.

Dieu, selon Abélard, vit au fond des ames, et le genre humain l'a possédé, quoique d'une manière obscure, sous le paganisme même. Il confond ici avec l'idée d'une divinité créatrice, manifestée par une révélation positive, conservée par tradition dans le langage et la mémoire des hommes, le sentiment de l'éternel et de l'infini, enraciné dans notre cœur et dans notre intelligence, par la nature même de notre ame et de notre esprit, qui dénotent par le fait leur origine divine, en cherchant de toutes parts à briser

et à renverser les bornes du temporel ou du fini. On conçoit que le mysticisme du jeune Arnaud, mysticisme plutôt pratique que spéculatif, prit feu à cette doctrine, et qu'il se trouva naturellement porté à déclarer à l'Eglise, qui se disait dépositaire de la doctrine universelle, une guerre acharnée, au nom du sentiment universel.

Suivant Abélard, Dieu est, quant à l'idée de la divinité, une révélation spontanée pour chacun de nous. Cela est vrai, si l'on suppose que cette idée se trouve déjà spontanémemt transmise et donnée par le langage. Tout ce qui se comprend par la raison, au moyen des démonstrations de l'entendement, tout ce qui s'entend par la nature, au moyen du témoignage des sens, s'applique aux choses, c'est-à-dire à la création, et non à l'idée ou à l'être incréé lui-même : tout cela ne saurait être la Divinité insaisissable, indémonstrable en elle-même Abélard a parfaitement raison en cela ; mais il n'observe pas qu'ailleurs il s'empare de la méthode péripatéticienne pour s'approcher du trône céleste et chercher à comprendre l'éternelle sagesse, au moyen de la sagesse humaine : contradiction où il tombe sans s'en apercevoir.

Abélard cherche à concilier entre elles la Providence, qui est la prescience divine, et la liberté de l'homme. L'ordre nécessaire des choses c'est la fin même, c'est le but que Dieu s'est proposé en accomplissant la création. Cependant cet ordre a été troublé par la simple volonté humaine. Si les philosophes, et à leur tête Abélard, eussent plongé dans cette conception du but

divin de la création un plus profond regard, ils eussent remarqué que le monde fut destiné par son auteur à devenir le théâtre de la lutte de la liberté, ou du combat de l'intelligence. S'il en est résulté un désordre, le but de la création n'en a pas moins été atteint : celui du mérite de l'intelligence demeurée libre, en trouvant sa liberté dans un parfait accord avec l'ordre nécessaire des choses, de création divine. L'homme, né libre, est destiné, en vertu de sa nature propre, à conformer sa liberté à la liberté divine et à retourner à Dieu par l'amour et l'intelligence : soumission au moyen de laquelle la créature s'est reconnue et retrouvée dans le Créateur.

Dans cette matière, la conception d'Abélard est originale et neuve. L'homme est libre, et cette liberté suppose qu'il peut agir d'après la détermination de sa volonté propre ; c'est-à-dire que son caprice a toujours la faculté de déranger l'économie de la Providence; car Dieu ne saurait l'impossible, c'est-à-dire prévoir et ne pas prévoir ce que l'homme est capable de faire, comme de ne pas faire. Cependant Dieu, avec sa prescience, ne se trouve jamais en défaut; car cette libre volonté de l'homme rencontre dans la possibilité extérieure des choses un insurmontable obstacle ; elle est de toutes parts saisie, environnée, enlacée, par la nature, aux conditions de laquelle elle est soumise. La liberté humaine est tout idéale, et ne devient jamais bien réelle; Abélard aurait pu ajouter, qu'elle n'acquiert de réalité qu'autant qu'elle se conforme au but que Dieu se propose dans la création et cadre avec le

plan de la Providence. L'homme donc peut penser autant qu'il veut ; jamais son action ne sera que conditionnellement en rapport avec l'intimité de sa pensée ; l'impossible lui est défendu : et l'impossible seul est en dehors des limites de la prescience divine. Cependant l'homme demeure libre ; car sa liberté réside dans sa pensée et non dans l'action qui en émane. On sait combien les sectes mystiques ont abusé de cette conséquence d'une doctrine vraie en elle-même, mais qu'il faut saisir dans un sens vaste et étendu ; souvent elles ont conclu que les actions vues en elles-mêmes étaient tout indifférentes.

Rien n'est plus subtil que la spéculation d'Abélard sur la Trinité. Dans cette théorie s'est glissée, probablement à son insu, une nuance de sabellianisme. Comment concilier, se demande-t-il, l'unité divine avec la diversité des personnes? Sans unité point de divinité ; et ce qui est *un* peut-il être *trois?* Abélard se jette, pour expliquer ce mystère, dans les classifications du péripatétisme ; il ouvre une spéculation théorétique sur la nature de l'unité et de la diversité même. Ce qui comporte des définitions diverses ne saurait être semblable dans son essence ; car la définition d'une chose, en exprime abstractivement l'essence. Cependant un objet peut, malgré son essence unique, posséder des qualités diverses. La Trinité divine est une qualité de la divinité substantielle et essentielle, c'est-à dire réelle en tous lieux ; car la raison ne peut concevoir Dieu, que comme unité.

Parler des trois personnes de la Divinité, c'est s'ex-

primer d'une manière différente qui signifie encore l'unité de Dieu. Il en est des personnes divines comme des personnes de la grammaire. Dans cette dernière aussi, une seule et même personne, conçue sous des rapports différens, devient différente d'elle-même. On ne peut pas plus confondre l'une avec l'autre, ces personnes grammaticales, que celles que la Divinité renferme : et cependant il existe constamment dans les unes et les autres, un seul sujet qui les domine. Mais de cette manière toutes les qualités de Dieu pourraient tour à tour devenir des personnes divines. Abélard, répondant à cette objection par un subterfuge, dit qu'il n'a pas entrepris de démontrer pourquoi il n'y a en Dieu que trois personnes, mais seulement de prouver que ces trois personnes sont en lui. Qui ne reconnaîtrait dans ce monothéisme d'Abélard, un vrai sabellianisme, déguisé sous forme scolastique, moins remarquable que celui de Sabellius, comme philosophème? Dans un certain sens, si l'on comprend avec les Platoniciens, toutes les idées divines sous le nom de Dieu, on peut soutenir que Dieu est tous les dieux. Mais Abélard ne considère pas ces idées dans leur réalité même, et son système n'aboutit qu'au déisme rationnel des temps modernes. Quoique platonicien, il lui prend toujours envie de rationaliser sa pensée platonique, au moyen de la méthode péripatéticienne.

La *paternité* de Dieu, selon lui, c'est le souverain bien, la perfection, vue en elle-même et par excellence. Dans le père, la puissance, la sagesse, la bonté ne sont pas engendrées ; elles le sont ou du moins sont

émanées dans les autres personnes divines. Le père est l'absolu primitif. Le fils et le Saint-Esprit n'existent que par rapport au père, à l'homme, à l'univers. Le père est : aussi long-temps qu'il est, la paternité a son existence, sans qu'elle doive être confondue avec le père même dont elle est la qualité substantielle.

Le *fils*, c'est la divine sagesse, dans sa substance : c'est la raison coéternelle en Dieu. Aussi dit-on qu'il est engendré par la raison céleste : car la grandeur de l'intelligence résulte de la toute-puissance divine. Cette sagesse se nomme la parole, et doit ce titre à l'effet qu'elle produit. C'est la raison qui se parle à elle-même : l'idée éternelle qui réside en la divinité, régulatrice de toutes choses depuis l'origine. La sagesse dérive nécessairement de l'essence même du père. donc il faut aussi que l'engendrement du fils par le père, constitue au fils une personnalité distincte de celle du père. Le fils est constamment engendré, de même que le père ne cesse jamais de l'engendrer ; engendrement toujours accompli, toujours nouveau, qui ne cesse jamais, qui jamais ne commence. L'incarnation fut l'apparition de la sagesse divine au milieu des hommes ; destinée à les améliorer, elle est venue leur apporter la lumière d'en haut. Abélard semble ainsi méconnaître la véritable cause de la mission de Jésus qui est venu sauver le genre humain. Il n'y a qu'un pas de cette doctrine à celle qui nierait la réalité de l'incarnation divine, pour la métamorphoser en idéalité, et n'en faire qu'une idée simplement utile à l'amélioration de l'espèce humaine. Abélard

était loin cependant d'adopter ces conséquences dans leur rigueur, peut-être même de les prévoir.

L'esprit saint exprime l'amour et la miséricorde de Dieu, dans leur substance même. C'est notre souffle (*spiritus*), qui trahit les émotions douces et bienfaisantes de notre ame. Les peines du cœur, les inquiétudes et les tourmens de l'amour nous arrachent des gémissemens et des soupirs : aussi l'Esprit-Saint a-t-il pour symbole, la colombe tendre et plaintive. Abélard avoue que Platon a reconnu, dans les œuvres de la création, ce souffle de la Toute-Puissance, qu'il nomme ame du monde. Mais le christianisme, ajoute-t-il, nous montre l'esprit-saint habitant éternellement en Dieu même. Qui dit *ame*, suppose ce qui anime et ce qui est animé; la vie qui anime le monde, l'ame qui le soutient. Qui dit *esprit* désigne une nature indépendante. C'est par là que diffère la conception païenne de la conception chrétienne.

L'absolu, ce qui n'a de rapport avec rien, est en sa qualité d'absolu, qui devance toute chose et n'est pas engendré, le père. La conception, qui émane de l'idée même de l'absolu, est en sa qualité d'éternelle sagesse, le fils, engendré par le père. Enfin, la bonté divine, comme supposant la création, est l'esprit saint émanant du père et du fils.

Les hommes composant Adam ou le genre humain, vivaient comme conception divine dans l'idéalité de leur existence. Mais quand ils se séparèrent de Dieu par leur volonté, ils devinrent individus et perdirent leur caractère primitif et typique. Alors ils furent sou-

mis aux lois de la matière qui les enchaîna et les domina si complètement que la grace seule peut désormais les rendre susceptibles de jouir de la liberté. Ici Abélard, dont le sentiment se révolte contre les conséquences d'une telle doctrine, ouvre au mysticisme des sectaires une large source, dont Arnaud de Bresse a profité abondamment. Il est vrai que par la manière dont il expose sa théorie sur la salvation du genre humain par le Christ, il prend sa revanche, et cherche à rendre au rationalisme toute son influence. Selon lui, avant l'arrivée du Messie, tout accomplissement du devoir était contraint et non pas libre. Jésus seul vint prouver par sa mort qu'il est possible d'aimer la vertu par elle-même. En expirant par amour du juste et du vrai, il sauva le monde; cet amour nous pénétra, et il nous fut loisible par cette grace d'opérer le bien d'une manière libre et non contrainte. La crainte dominait le genre humain depuis sa chute, c'est cette terreur du châtiment que le Christ est venu transformer en amour du devoir. On conçoit comment l'ensemble de ce système d'Abélard, traduit en action et en réalité, pouvait opérer, chez son disciple Arnaud, cette scission d'avec l'Eglise, scission qu'il voulut rendre générale.

Arnaud, en puisant une partie de sa doctrine chez Henri, disciple, ami et successeur de Pierre de Bruys qui entreprit la réforme mystique et rationnelle des Vaudois, se détacha un peu d'Abélard, qui resta inébranlablement attaché au service de l'Eglise. Mais cette influence, suite de l'amitié que Henri, chef des Henriciens, avait conçue pour Arnaud, avec lequel il

agissait d'un commun accord, exerça une action trop directe sur la vie politique du moine de Bresse, pour que nous ne l'analysions pas d'une manière spéciale.

§ X. Des sources de la politiqne d'Arnaud de Bresse et de quelques antécédens du même genre, qui se trouvent dans l'Eglise chrétienne.

Ce que les sectaires repoussent le plus c'est la hiérarchie, parce qu'ils méconnaissent le christianisme dans son ensemble et ne le conçoivent que sous des rapports partiels. Or la constitution de l'Eglise est un symbole qui exprime cet ensemble de la catholicité. Assise sur les bases qui lui sont propres, l'Eglise est indépendante de l'Etat. Elle cherche à l'influencer par sa morale; mais elle lui reste étrangère, quant au temporel, à l'exception de l'immoralité, que son devoir spécial est de réprouver sous toutes ses formes.

Les sectaires et schismatiques attaquent cette forte constitution de l'Eglise, soit au nom de la souveraineté populaire, soit au nom de l'autorité absolue du chef de l'état. Les uns réclament la situation de l'Eglise primitive, dans ce temps où la communion des fidèles, formant le peuple chrétien, élisait ses ministres et confirmait la nomination des évêques. Quelques-uns voulaient établir cet état de choses au moyen de la démocratie pure; d'autres au moyen d'une aristocratie des anciens, représentant la commune.

Quant aux partisans du pouvoir souverain de l'état, et à sa prépondérance sur l'indépendance de l'Eglise,

ils prétendent la fixer comme au temps du grand Constantin ou sous l'empire de Charlemagne ; ils invoquent tour à tour le droit romain et la suzeraineté féodale, suivant l'urgence du moment et l'utilité qu'ils espèrent retirer de l'une ou de l'autre. Souvent on voit le même sectaire, comme Arnaud de Bresse, s'adreser à la fois aux souvenirs démocratiques et aristocratiques de la primitive Eglise, au droit romain, et à la suzeraineté féodale; enfin indiquer de toute manière la profonde aversion qu'il nourrissait contre la catholicité.

Arius offre le premier modèle d'un fauteur de la démocratie, ainsi que du despotisme politique, introduits dans l'Eglise chrétienne, dont l'entreprise ait pu se manifester et se réaliser sur une vaste échelle. Il chercha, ainsi que les fauteurs du protestantisme, à captiver le peuple par des chants religieux qui répandaient sa doctrine. L'Arien Aétius sut capter Julien l'apostat.

Les empereurs ariens traitaient avec faveur un clergé qui allait au-devant de tous leurs caprices, et qui laissait tomber entre leurs mains le gouvernement de l'Eglise. Rien de plus vague, de plus incertain, que la théologie arienne ; mais ce vague même était un résultat de leur adresse, un signe de l'habileté infinie avec laquelle ils se conduisaient dans leurs rapports avec la puissance temporelle. Cette abjection servait à Ursacius, à Valens, à Acacius, d'instrument de domination : en leur qualité de chefs de secte, ils caressaient toutes les faiblesses, même toutes les infamies impériales. On poursuivait le catholicisme comme un

ennemi dont il n'y avait aucune composition à espérer : c'était là le point fondamental de la doctrine, le seul dont voulussent convenir tous les Ariens, d'ailleurs subdivisés en mille sectes.

Tant que le clergé romain, ébloui par le souvenir de la civilisation latine, ne reconnut pas la grandeur des institutions dont les barbares avaient apporté le germe, grandeur qui n'avait pas disparu au milieu de la barbarie même; il était impossible que l'idée de la puissance des Césars, et de son mélange avec les intérêts de l'Eglise, s'effaçât absolument. Le clergé lui-même, dans son inexplicable imprévoyance, opposait ce droit des Césars, comme une idée classique et latine chérie de son pédantisme; comme un souvenir du monde romain et civilisé; enfin, comme une institution presque canonique, à ce qu'il nommait l'ignorance et la grossièreté barbares. Mais les rois germaniques vinrent transformer en un droit de vasselage cette autorité impériale, et se réservèrent d'accorder, en vertu de leur suzeraineté, les bénéfices ecclésiastiques. Charlemagne, sous ce rapport, réunissant la puissance d'un César romain et celle d'un roi germanique, cumula sur sa tête ce double droit classique et féodal, latin et barbare. Ce fut Grégoire VII le premier qui vint affranchir l'Eglise de ce joug.

Habitué à la vassalité, le clergé, qui avait toujours tenu ses bénéfices de la puissance temporelle, porté d'ailleurs à recommander l'usage de la latinité, par la nature de ses études, et de la latinité politique aussi-bien que de la latinité littéraire et de l'Eglise romaine;

le clergé ne fut pas le seul qui favorisât une doctrine contre laquelle il ne tarda pas à s'élever, dès que le Saint-Siège l'eut appelé à une nouvelle vie par une régénération totale. Les jurisconsultes, s'emparant du droit romain, en revendiquèrent les titres en faveur de la puissance temporelle et contre le clergé, et contre les principes de la féodalité. Ce mouvement des jurisconsultes qui part spécialement de l'Italie, et se propage en France où il s'efforce de passer en maxime de droit public, fut favorisé souvent par la philosophie des écoles, dont on peut reconnaître, particulièrement dans les écrits d'Abélard, la tendance classique et surtout ennemie des institutions germaniques.

Bien que le droit germanique l'ait définitivement emporté, même en Italie, cependant il resta une foule de dispositions du droit romain, qui ne furent ni entièrement abolies ni absolument méconnues. Ce qui est romain dans les législations barbares se borne à peu de choses. En revanche, il y a dans la loi canonique un essai pour accorder ensemble les principes des anciens jurisconsultes et ceux de l'Eglise : comme cette harmonie n'est pas toujours complète, dans ce cas la disposition romaine est naturellement évincée et cède le pas à la décision ecclésiastique. Les tentatives du clergé pour armer le droit canonique contre le droit féodal, furent un premier essai tenté pour faire triompher des institutions de l'Europe moderne le génie des jurisconsultes. Mais, comme ces entreprises tendaient spécialement et d'une manière trop positive à placer sous la main de l'Eglise l'administration de la justice, et

que la liberté des diverses formes de jugement faisait partie intégrante des constitutions germaniques, elles demeurèrent généralement stériles.

Au douzième siècle le célèbre Irnérius, source de la science de tous les jurisconsultes modernes, bien que cette science ait été enseignée avant lui, et qu'il soit dit que saint Lanfranc professa la jurisprudence dans sa patrie; Irnérius, dis-je, se montre toujours à côté de l'empereur Henri V. C'est ainsi que Frédéric Barberousse consulta, dans la diète de Roncaglia, les quatre docteurs de Bologne qui, contradictoirement avec les villes lombardes en révolte complète contre leur suzerain, fixèrent les droits régaliens en conformant leur sentence aux antiques usages, tout en invoquant les principes byzantins. De ce moment part l'impulsion que la jurisprudence imprime à l'époque d'Arnaud de Bresse. Ce dernier tient à Frédéric Barberousse, comme roi des Romains, un langage qui diffère peu de celui des jurisconsultes.

Cependant l'autorité absolue d'un seul homme n'était pas bien réellement dans les vues et les antécédens d'Arnaud de Bresse. Sa pensée se nourrissait d'une double perfection idéale : pour l'Eglise c'était la primitive constitution apostolique; pour l'Etat, c'était l'exemple de la république platonicienne, réalisé dans la république romaine. Ni le moine de Bresse, ni son maître Abélard ne comprenaient certainement rien au génie des institutions du moyen âge. Mystiques et ascètes, rationalistes et philosophes, imbus des doctrines classiques et de l'antique littérature du paga-

nisme, ils avaient rêvé dans le cloître et sur les bancs de l'école un ordre civil et politique absolument étranger à celui qui dominait la société féodale. Tel était sous ce rapport l'aveuglement d'Arnaud de Bresse, que, lorsque l'esprit de communauté germanique se trouvant en contact avec le vasselage féodal, fit naître le mouvement républicain des cités d'Italie; il crut y voir une émeute des Gracches, une révolte contre les décemvirs, une république de Platon, et se hâta d'accourir. Doué de la plus haute éloquence, il entraîna les peuples vers ses chimères; et, dans un sens contraire avec le génie de l'époque, ils furent long-temps à s'apercevoir du but où il les conduisait.

Exalté dans la solitude, nourri dans d'immenses succès d'école, le génie ardent d'Abélard s'était livré à la méditation de la république platonicienne qui semblait lui offrir le prototype de la vie commune des cloîtres, sous une forme plus idéale et plus pure. Il ne trouvait dans la société moderne qu'un seul avantage sur celle des anciens : un meilleur réglement du mariage. Il n'avait pas pour la communauté des femmes le penchant du grand Platon. Du reste il avait attaché son cœur à une chimère, que cherchèrent à réaliser à leur manière, les célèbres sectaires Pierre de Bruys et Henri, détestés d'ailleurs par Abélard. Ces derniers préparèrent la voie à Arnaud, plus savant et plus ferme qu'eux dans sa conviction républicaine.

Le latin, exclusivement usité dans les écoles, le mépris le plus positif de l'idiome et de la poésie vulgaires;

tels furent, avec l'ascétisme des cloîtres, les mobiles principaux et les stimulans qui firent méconnaître aux principaux sectaires du moyen âge l'existence réelle de la société moderne. Rome d'ailleurs, comme capitale de la chrétienté, avait encore conservé comme un vague souvenir de l'ancienne souveraineté temporelle exercée par elle sur les nations du globe. De temps à autre le peuple romain, qui invoquait le pape contre les empereurs et les empereurs contre les papes, dans l'espoir de mettre leurs divisions à profit pour regagner son existence souveraine, tentait l'effort d'une république *une* et *indivisible*.

Un essai de ce genre eut lieu sous Charlemagne même. Le consulat d'Albéric occupa une grande partie de la première moitié du dixième siècle. Les Othons châtièrent Rome révoltée, dans la personne de ses consuls Cincius et Crescens et la forcèrent de respecter la dignité du roi des Romains. Mais quand Arnaud de Bresse, à la tête des pâtres de la Suisse, vint essayer de rétablir la république au centre de la catholicité même, on put croire que ce rêve, coïncidant avec la liberté des cités lombardes, allait se réaliser. Frédéric I[er] le dissipa.

Nous avons parlé de la méprise d'Arnaud sur la nature de l'insurrection des cités de l'Italie septentrionale. Cet enthousiaste infatigable, transporté au sein de la Suisse, fonda à Zurick la liberté sur les bases de l'antique démocratie. Il révolutionna jusqu'aux petits cantons. De là il fit son irruption pour la conquête de Rome et du reste de l'Italie. Nous l'avons vu faire son

apprentissage sous l'hérésiarque Henri, dans le midi de la France. Il succomba; mais long-temps après son entreprise reparut sous deux formes : le frère Dolcin la reproduisit sous le point de vue religieux, et plus tard le tribun Rienzi la renouvela sous le point de vue politique. Factice en elle-même, elle ne devait jamais aboutir à des résultats féconds.

Tels furent les élémens religieux, politiques, moraux, philosophiques, dont la doctrine et l'action particulières à Arnaud de Bresse ont pu se composer. Bien qu'étranger à son époque, il exerça sur elle, par la grandeur du talent, la conviction de la cause et l'extrême témérité de l'entreprise, un ascendant énorme. Certes, ce n'était pas un homme commun que celui qui, au sein de l'Europe catholique et féodale, a cherché avec des succès très-grands à renverser à la fois, en France, en Suisse, en Italie, la constitution de l'Eglise et de l'Etat. Il mérite que l'on observe avec une attention extrême ses moindres actions et tous les antécédens de sa pensée : et ce n'a pas été sans raison que nous avons cherché dans le passé, avec scrupule mais aussi sous un large point de vue, tous les élémens dont sa conviction spéciale a pu se composer.

(*La suite à un autre numéro.*)

POLITIQUE.

LETTRE
A M. LE DIRECTEUR DU CATHOLIQUE.

Monsieur,

La plus importante discussion va s'ouvrir sur une loi qui doit régler l'indépendance et les limites de la presse périodique, dont les effets salutaires ou pernicieux résoudront les destinées de la France, et de bien des pays peut-être sur lesquels celui-ci exerce une si grande influence. Il est donc utile d'indiquer aux amis de la religion, de la royauté, et des libertés publiques, les moyens de concilier ensemble le maintien des institutions constitutionnelles du royaume très-chrétien, et l'affermissement du trône et de la foi de saint Louis professée encore, malgré tant d'attaques sourdes ou violentes, par la très-grande majorité du peuple français.

Je me trompe, ou les garanties contre l'abus de la libre manifestation des opinions par les journaux sont bien moins difficiles à obtenir qu'on ne l'a imaginé jusqu'ici. De bonne foi, est-ce par des cautionnemens

énormes, par des précautions pleines de subtilités, qu'on mettra la société à l'abri des erreurs que propagent les journaux? Depuis quand les richesses que distribue l'aveugle fortune sont-elles des gages exclusifs et suffisans de sagesse et de vertu? Le vrai, le seul correctif efficace des dangers de la presse périodique c'est une publicité franche, réelle, et complète, dont la morale, la religion, et la royauté, maintenue dans ses bornes légitimes, ont tout à espérer et rien à craindre. Depuis quatorze ans la censure, des lois répressives de toutes les formes ont été essayées contre les écarts des journaux, et toujours sans avantage, ou, pour mieux dire, au détriment du bien. En effet, les réticences perfides, les insinuations coupables, dont la perversité se cache sous un voile, ne sont pas du domaine des lois; c'est par le raisonnement, par la vérité toujours victorieuse, lorsqu'elle n'a point d'entraves, qu'on peut flétrir les mauvaises doctrines, les empêcher d'entraîner les esprits.

Qu'est-ce qu'un journal en vogue? Une véritable tribune, où se prononcent chaque matin des harangues écoutées par des milliers d'auditeurs. L'engouement du public pour telle ou telle feuille naît de quelques circonstances qui lui ont été favorables; une hardiesse frondeuse du pouvoir, le servilisme courtisan de la popularité, l'adresse, la méchanceté même, entretiennent la puissance des oracles du jour, et la conservent en caressant les passions, les préjugés d'une multitude à demi éclairée et très-mal instruite de la réalité des choses. En vain d'autres journaux combat-

tront l'esprit de ceux qui possèdent la confiance de la foule; lus par le petit nombre, qui ne jure pas sur la foi d'autrui, ils languiront dans l'obscurité, ou ne serviront que de texte aux railleries et de matière au facile triomphe des vainqueurs.

Le gouvernement pour se défendre a-t-il recours à la censure, il devient aussitôt suspect à la société, et souille, par un instrument méprisé d'amortissement intellectuel, les choses les plus saintes au profit desquelles il voudrait en user. Etablit-il une feuille quotidienne, les abonnés manquent, peu veulent supporter les frais de deux journaux; on trouve d'ailleurs un intérêt plus piquant dans une gazette opposante que dans celle qui défend l'autorité. Cependant celle-ci a besoin d'organes capables de la soutenir contre des assaillans hardis et habiles; en vain au renouvellement de la chambre des députés fera-t-elle des démarches strictement légales pour n'être pas vaincue dans l'arène électorale, le public, endoctriné par ses prédicateurs ordinaires, suivra docilement leurs leçons. L'ordre constitutionnel vit d'une lutte plus ou moins active nécessaire à son existence et qui ne doit pas effrayer; mais, après tout, pour combattre il faut des armes: celles des soldats sont sans force contre l'opinion. Que l'administration, au lieu de recourir à tant de réglemens vexatoires, compliqués, ou fiscaux, dont quelques-uns peuvent être secondairement utiles, prenne elle-même sa place dans la chaire du journaliste, et dise au public: Nous ne refusons pas la lumière, la discussion ne nous est pas odieuse; mais nous voulons

être entendus comme nos critiques; combattons au grand jour, sur le même terrain : et peut-être bien des préventions, des haines, seront calmées, des soupçons sans motif écartés ou affaiblis. Ce mode de répression, est-il violent, injuste, d'une exécution difficile? nullement! La justice est inséparable de la vérité; et nos docteurs politiques, qui se vantent de la dire, en cachent trop souvent une partie essentielle. La violence consiste à écraser l'adversaire faible par ses moyens de publicité bornée; et les gazettes en général n'ont pas honte de travestir plus d'une réponse sans réplique, ou de l'étouffer sous l'éteignoir d'un impitoyable silence. Que le gouvernement, après avoir trop long-temps payé une censure qui le dégrade au lieu de lui donner des forces, emploie au bénéfice d'une publicité haute et véritable les frais destinés précédemment à la restreindre autant que possible; qu'une commission d'hommes de conscience, d'écrivains choisis et capables de remplir dignement leur tâche, ait à sa disposition la quatrième page des feuilles périodiques quotidiennes; qu'elle soit chargée de fournir les articles à insérer dans cette page de vérités anti-mensongères, dévoilant et faisant apprécier à leur réelle valeur les suggestions, les réflexions fausses, offertes à la crédulité d'une foule surprise et trompée. L'exercice de ce privilège attribué au pouvoir n'entraverait nullement l'utile liberté de la presse périodique; il ne coûterait pas plus à l'Etat que les ciseaux si décriés d'une police ombrageuse, invincibles argumens du despote menteur dont nous avons subi le joug, et incapables

d'être jamais victorieux au profit du vrai. Les journalistes, maîtres des trois premières pages de leur feuille, auraient tout le champ nécessaire aux nouvelles, à la discussion des actes de l'autorité, des objets de science ou d'intérêt général. Leurs frais de rédaction seraient moindres, puisque la commission que j'indique enverrait gratis au bureau du journal, et un jour d'avance pour n'en pas retarder l'impression, les articles destinés à remplir l'espace réservé.

Peut-être dira-t-on que déjà le gouvernement a le droit de faire écrire dans les gazettes ce qu'il juge à propos. Jusqu'ici cette faculté n'a servi que très-irrégulièrement et rarement à la défense de quelques actes ou projets ministériels, tandis que l'essentiel, l'indispensable au temps où nous sommes, serait de prévenir continuellement l'opinion des masses contre les préjugés funestes à la bonne morale, à la religion, au clergé, que plusieurs de ses membres ont sans doute quelquefois compromis en prêtant matière aux attaques; mais quelle institution sainte, respectable, et cependant présentée avec une tactique insidieuse sous les apparences propres à la faire mépriser et haïr, pourrait résister seule à la malveillance soutenue par une renommée puissante? Certes les ennemis des prêtres ont beau jeu dans l'état actuel des choses, l'auront toujours tant qu'ils possèderont à peu près seuls l'oreille de la multitude, et ce malgré les censeurs, les prisons, les amendes, les cautionnemens de cent et deux cent mille francs. La saine critique des ouvrages marquans qui paraissent, et des anciens qu'on réimprime, ainsi pu-

bliée dans les journaux accrédités, ferait un bien incalculable ; la connaissance des bons livres serait répandue parmi ceux qui en ignorent jusqu'à l'existence ; les éloges donnés aux mauvais seraient rabattus ; les faits, malignement exagérés ou défigurés, rétablis dans leur exactitude et connus tels qu'ils sont par une foule de gens de bonne foi quotidiennement séduits et libéralement dupés.

Les inconvéniens (1) de la mesure que je soumets à l'attention des personnes qui voudraient l'examiner, sont très-faibles. L'administration, marchant avec franchise et loyauté, y trouverait un puissant auxiliaire ; le mensonge et la déception confondus chaque jour aux yeux de tous les lecteurs, deviendraient pour les partis des armes impossibles à mettre en usage ; et c'est pourtant par leur secours habilement combiné avec certains principes raisonnables, populaires, et aussi, faut-il l'avouer, par le génie étroit et rétrograde de ceux qui sont chargés de prêcher les doctrines religieuses et morales, que les idées ont pris en France et

(1) Je n'entre pas relativement à ces inconvéniens dans de longs détails. Il me suffira d'observer que les journalistes ne pourraient légitimement se plaindre de la violation de propriété, leur entreprise étant nécessairement soumise par sa nature aux conditions qu'exige la sécurité sociale. Ce genre d'industrie littéraire mérite sans doute égards et protection assurée. L'arbitraire ne doit pas le dépouiller de ses droits. Mais l'essence même de ceux-ci est d'être toujours conforme aux intérêts de la société. Lui serait-il profitable ou nuisible que le gouvernement eût à sa disposition la quatrième page des journaux ? Voilà toute la question !

prendront encore à l'avenir une direction fatale. Le public ne refuse pas l'instruction, il aime à être informé du vrai; malgré cette tendance, le sophisme qui flatte est insinuant; il passera à travers tous les cautionnemens, toutes les précautions, les barrières matérielles quelconques. L'esprit de vérité, le bon sens, *armés de publicité,* peuvent seuls poursuivre et atteindre ce monstre qui infecte nos journaux.

Si l'intention des dépositaires du pouvoir n'était pas de s'éclairer eux-mêmes en instruisant les autres; si la conscience unie au savoir ne dirigeait pas les travaux des correcteurs du journalisme, rien de plus inutile que les fonctions dont je les suppose revêtus. Qu'ils les comprennent *largement*, et leur plume ruinerait avant une année révolue ce système déplorable qu'ont exploité avec tant de bénéfice pour eux-mêmes et de succès malheureux contre la religion des Vincent de Paul et des d'Aguesseau, les publicistes qu'un de leurs opposans avait si bien caractérisés par ce peu de mots: « Agissons avec ruse, citons Bossuet, citons Massillon, « louons l'archevêque de Cambrai, ayons l'air de faire « la cour à Blaise Pascal, soyons aussi un peu jan- « sénistes et gallicans au besoin; il y a encore trop de « gens, même dans nos rangs, qui ne pourraient sou- « tenir l'éclat de la lumière, ayons pitié des faibles en « donnant à croire aux bonnes ames que nous pensons « comme Bossuet, comme Fénélon, comme Pascal, « comme les Jansénistes, comme l'Eglise gallicane; « tout en prêchant les doctrines philosophiques de Vol-

« taire, de Jean-Jacques, de Diderot, de Dupuis,
« même de Condillac, d'Helvétius, et Lamettrie: c'est
« là le *nec plus ultrà* de la bonne foi. »

Agréez, etc.

Comte Félix de Mérode.

P. S. Le Directeur du *Catholique* se propose incessamment de répondre à cette lettre de son correspondant; mais il a cru ne pas devoir en retarder la publication au moment même où la loi est prête à être discutée. Tout en rendant hommage à la pureté des motifs qui ont dirigé l'honorable écrivain, il ne croit pas à la possibilité de la mesure proposée, quelque excellente qu'elle soit en elle-même. Aucun gouvernement ne voudrait s'engager, directement ou au moyen d'organes avoués, dans une lutte permanente contre la presse périodique. Nous aimerions d'ailleurs connaître les ministres assez enthousiastes de la puissance des idées pour exciter eux-mêmes à leur développement, au lieu de diriger les affaires dans le seul intérêt du jour, et au moyen d'un simple mécanisme d'administration.

LE
CATHOLIQUE.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

LE
CATHOLIQUE.

OUVRAGE PÉRIODIQUE

DANS LEQUEL ON TRAITE

DE L'UNIVERSALITÉ DES CONNAISSANCES HUMAINES
SOUS LE POINT DE VUE DE L'UNITÉ DE DOCTRINE;

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE M. LE BARON D'ECKSTEIN.

TOME DIXIÈME.



PARIS,

A. SAUTELET ET Cie, LIBRAIRES,

PLACE DE LA BOURSE.



1828.

N° 28. — AVRIL 1828.

LE CATHOLIQUE.

POÉSIE.

NALA ET DAMAYANTI.

(*Episode tiré de l'épopée indienne du Mahabharata.*) (*)

Nous avons vu comment Damayanti a, par l'entremise d'un Brahmane, acquis la certitude presque entière de l'existence de Nala son époux, caché à la cour du roi Ritouparna, sous le nom de Wahouka, conducteur des chars. Elle feint alors de vouloir choisir un nouvel époux et envoie à Ritouparna le Brahmane son confident, chargé d'inviter ce roi à se rendre à l'assemblée des princes qu'elle convoque. Ruse innocente, au moyen de laquelle elle espère ramener à la fois Nala auprès d'elle, exciter sa jalousie et ses re-

* Voyez le numéro du mois de février 1828.

mords, et le punir quelques instans de l'injure qu'il lui a faite en l'abandonnant seule dans la forêt. Ensuite, par un tendre et généreux pardon, elle s'unira de nouveau à son époux infortuné. Prêtons l'oreille à cette mélodie si variée et si sublime de la poésie indienne. Tantôt retentissante comme la douce voix du rossignol qui vibre sous les plus épais feuillages, elle semble éveiller tous les sentimens tendres, tous les accens mélancoliques, toutes les émotions passionnées; tantôt elle éclate en sons guerriers et hardis, comme ceux de la trompette, et frappe au loin les airs de ces courageux et terribles accens qui soulèvent la poitrine du coursier généreux, et animent d'une ardeur héroïque la masse gigantesque de l'éléphant.

« Après avoir écouté le Brahmane, Ritouparna le roi s'adressa d'une voix amie et presque caressante à Wahouka. « Il me plairait de partir pour Vidarbha, « et d'y arrriver en un seul jour, afin d'assister « au choix de Damayanti; le puis-je? O toi, qui as « l'expérience des chevaux, Wahouka, dis-m'en ton « opinion. »

« A ces mots, le cœur de Wahouka fut déchiré par la douleur. « Est-ce bien elle, est-ce Damayanti (se di- « sait cet homme à l'ame fière)! est-ce elle qui peut se « conduire ainsi? Je l'ai vue enivrée de sa propre « douleur! Ou bien est-ce une ruse qu'elle emploie « pour me reconnaître? O crime! O malheureux que

« je suis ! Combien l'ai-je offensée, cette douce fille « de Vidarbha, si pieuse et si tendre, si innocente et « si joyeuse dans tous les momens de sa vie? Ma faute « doit inspirer l'horreur; le caractère des femmes « vacille et flotte incertain, je suis pour elle un objet « affreux : elle a oublié son amour! Eh bien! qu'il « soit ainsi ; qu'elle agisse à son gré, la femme au port « svelte que le désespoir saisit et enlace! Mais n'a-t-elle « pas donné le jour à deux enfans, fruits de ma ten- « dresse? Non, jamais elle ne pourra m'abandonner. « Rendons-nous près d'elle, je connaîtrai la vérité ; « j'accomplirai le désir de Ritouparna, et je me ser- « virai moi-même. »

« Wahouka, dans sa douleur, prit cette résolution, joignit les mains en signe de respect, et répondit à Ritouparna : « Souverain des hommes, lion magna- « nime, je conduirai ton char, et dans une journée « tu atteindras la cité de Vidarbha. » Aussitôt il se dirigea vers les écuries du roi, il y fit l'inspection des coursiers ; et souvent, pour hâter les arrangemens du départ, Ritouparna se rendit auprès de lui. Wahouka choisit des coursiers aux flancs maigres, à l'aspect vigoureux, pleins d'ardeur, forts à l'attelage, doués de courage, et pleins de noblesse, aux larges naseaux, aux puissantes joues ; nés sur les bords de l'Indus, ils volaient rapides comme le vent. En voyant ces objets du choix de Wahouka, un mouvement de colère saisit le roi : « Eh quoi! s'écria-t-il, t'appartient-il de « tromper notre majesté royale? Ces coursiers efflan- « qués n'ont ni rapidité, ni force, et ne pourront ja- « mais parcourir une route aussi longue. »

« Remarque, ô roi, ces signes favorables; une tache « sur le front, deux sur la tête, deux fois deux marques « sur chaque côté, deux fois deux au poitrail; et ce signe « dont le dos est orné. Ils atteindront certainement Vi- « darbha. Veux-tu faire choix d'autres coursiers? Parle. « Je vais les atteler. » — « O Wahouka! tu es expert « dans l'art de diriger et de connaître les chevaux. Hâte- « toi d'apprêter ceux que tu crois habiles à la course! »

« L'homme expérimenté, Nala, attela donc quatre coursiers vigoureux, riches de vertu, pleins de noblesse. Le roi s'élança rapidement sur le char: ces excellens chevaux, pour faciliter ce mouvement, avaient plié les genoux. L'ornement des hommes, Nala caressa les coursiers, et remuant leurs brides les lança, tandis que Warshneja son camarade montait à côté de lui dans la plus grande hâte. Le superbe attelage, excité par Wahouka, bondit dans les airs, et le conducteur lui-même est presque effrayé de la rapidité de son élan.

« Le souverain d'Ayodhya, lorsqu'il vit ses chevaux partir avec l'impétuosité de la tempête, fut saisi d'un étonnement inexprimable. Warshneja, témoin de l'habileté avec laquelle Wahouka dirigeait la course du char, et guidait sa fuite impétueuse, réfléchit sur l'art profond de Wahouka. « Serait-ce Matali lui-même; « celui qui dirige le char du seigneur des dieux? Ou « bien n'est-ce pas le divin Salihotra, si expert dans la « science des chevaux, et qui se sera revêtu d'un corps « humain, d'une splendeur sans égale? Serait-ce enfin « le roi Nala, donnant assaut à une cité ennemie?

« Certes, cet art n'est connu au même degré sur la « terre que de Nala et de Wahouka. Leur âge se res- « semble : oui, je le crois, c'est Nala le héros, et il est « temps que je lui rende hommage. Souvent on voit ces « hommes à l'ame haute, errer déguisés parmi les mor- « tels, soumis à toutes les métamorphoses que leur font « subir les jeux de la fortune et du hasard. La différence « extérieure des corps semble contredire mon opinion : « et cependant je ne puis m'empêcher de confondre « Nala et Wahouka. »

« Telles étaient les pensées de Warshneja, qui lui-même avait été conducteur de Nala. Ritouparna le roi ne se réjouissait pas moins de l'adresse avec laquelle Wahouka guidait les coursiers. Son cœur tressaillit de plaisir et d'admiration.

« Rapide comme l'oiseau qui fend l'air, le char vola près des rivières et des montagnes, près des forêts et des lacs. Soulevé par le vent, pendant cette course violente, le manteau du roi tomba sur la terre. « Je « veux le reprendre, s'écria Ritouparna; descends, « Warshneja, et que Wahouka modère un instant la « fougue de ses coursiers. » — « Cela est impossible, « répondit Wahouka : déjà plusieurs lieues nous sé- « parent du manteau. »

« Ils dirent, et touchèrent les cimes de l'arbre Wibhitaka, dont les rameaux chargés de fruits s'élevaient au-dessus de la forêt. « Conducteur de char, dit le roi « à Wahouka, apprends quelle est mon habileté dans la « science des nombres. Nul homme ici-bas ne connaît à « la fois toutes les sciences; aucun mortel ne peut se

« vanter de les réunir toutes. Feuilles ou fruits, tombés « de cet arbre, et que tu vois joncher la terre, montent « à cent un. Ces deux branches portent cinq fois dix « millions de feuilles. Prends ces deux branches; joins-y « toutes les autres petites branches; elles portent préci-« sément deux mille quatre-vingt quinze fruits. »

« O roi, lui dit Wahouka, en arrêtant le char; tu « me fais voir ce que les regards d'un homme ne peu-« vent découvrir : je vais, en comptant par moi-même « les fruits et les feuilles de l'arbre Wibhitaka, rendre « leur nombre visible pour ainsi dire. Warshneja! « pour un seul instant, prends en main les rênes de « mes coursiers. » — « Mais, dit le roi au conducteur, « il est trop tard pour nous arrêter. » — « Un seul « moment, un seul, s'écria Wahouka, entraîné par « l'ardeur de compter. Si toutefois mon souverain « veut absolument avancer, ici la route est facile. « Prends les rênes, Warshneja. » Mais Ritouparna dit à Wahouka d'un ton de voix caressant : « O Wahouka, « quel autre conducteur te vaudrait? Si j'ai désiré « partir, c'est que tu étais avec moi. Ne nous arrête « pas sur la route. Si tu me promets que nous attein-« drons Vidarbha avant le soleil couchant, je cède à « tes désirs. » — « Oui, je te mènerai dans la cité à « l'heure convenue; mais auparavant je compterai les « fruits et les feuilles de l'arbre. »

« Compte-les, reprit le roi avec un méconte-« ment qui perçait dans le ton de ses paroles. Mais con-« tente-toi de passer en revue l'unique endroit de la « branche que je t'ai montrée : réjouis-toi ensuite de ton

« habileté. » Wahouka s'élance et se met à compter. Quand son travail est achevé : « Oui, s'écrie-t-il dans « son étonnement, les fruits que tu as comptés s'y « trouvent. Je reconnais ton talent ; et je voudrais « posséder cette science qui te fait obtenir de tels ré-« sultats. » Le prince hâta le départ et reprit : « Je « connais les mystères des nombres, et la science des « dés. » — « Ah ! lui dit Wahouka, donne-moi cette « science, je te communiquerai en échange mon habi-« leté à gouverner mes coursiers. » — « Qu'il en soit « ainsi, continua Ritouparna ravi ; » et il enseigna ce qu'il savait à Nala.

« Ce dernier devint profondément versé dans l'art des dés ; et à l'instant même le démon Kali, crachant le venin du serpent Karkotaka, s'élança de sa gorge. Cette flamme ardente de la malédiction du démon, tourmentée par le venin du reptile, s'étant évaporée, le roi perdit ses forces et demeura quelques instans privé de connaissance. Kali, délivré du poison, reprit sa véritable forme. Le souverain de Nishada, saisi de colère, s'apprêtait à le maudire lorsque Kali, tremblant, les mains jointes et dans une attitude suppliante, lui adressa ces paroles : « O Prince, suspends ton « courroux : tu es le plus magnifique et le plus glo-« rieux des princes. Lorsque tu délaissas la mère de ton « enfant, elle m'a également maudit dans sa colère. « Depuis cette malédiction, de cruels tourmens m'ob-« sèdent ; pendant que ton corps me renfermait, je « souffrais d'horribles tortures : le poison du roi des « serpens me consumait le jour et la nuit. O écoute ma

« prière ! je te regarde comme mon sauveur. Doréna-
« vant les tristes humains qui ne cessent de faire re-
« tentir l'univers de tes éloges, ne seront plus en proie
« aux terreurs que je leur inspire. Ah ! ne me maudis
« pas dans mes angoisses, moi, qui viens chercher
« près de toi un refuge ! » Nala le roi suspendit son courroux; et Kali s'élança dans son effroi au milieu des rameaux de l'arbre Wibhitaka. Pendant qu'il avait adressé la parole à l'époux de Damayanti, il était invisible pour Ritouparna et Warshneja.

« Ainsi le souverain de Nishada fut délivré de ses maux. Il remonta entouré des rayons d'une vive lumière, et plein de joie, sur son char, et repartit en agitant les rênes des coursiers véhémens. La présence du démon fit perdre à l'arbre Wibhitaka son ancienne splendeur. Les nobles coursiers fendaient l'air, d'un vol rapide comme celui des oiseaux ; Nala, l'esprit libre et dégagé, les excitait plus vivement encore. Bien que délivré du démon, Nala n'avait pas encore repris son ancienne figure. »

Arrêtons-nous un moment ; étudions dans sa profondeur la pensée de cette poésie, où s'allie constamment à une allégorie, étrange sans doute, mais sublime, une nature si vraie et si intime : étudions cette poésie si haute et si limpide à la fois. La jalousie du roi, fier de l'adresse de son conducteur de chars, mais mécontent d'avoir des supérieurs dans un art quelconque, est

emprunté à ce qu'il y a de plus secret et de plus intime dans le cœur de l'homme. L'habileté de Nala, dans l'art de mener un char, est le symbole de sa supériorité dans celui de gouverner les hommes. La science particulière à Ritouparna qui connaît et devine les combinaisons des nombres, et qui sait maîtriser le sort des dés, est l'emblème de son adresse à captiver le destin, et à dominer ses caprices : car les dés signifient tout ce qui est ou plutôt tout ce qui semble accidentel dans cet univers. Nala, délivré du démon, délivre à son tour l'espèce humaine; c'est à cette seule condition qu'il pardonne à Kali, qui s'engage à ne plus tourmenter les hommes. Quant à ce pardon, accordé à l'esprit malin, c'est une idée toute païenne. Cependant la légende chrétienne raconte quelquefois avec une simplicité naïve comme quoi quelque pauvre diable, qui voulait tendre des piéges à l'humaine fragilité, devient à son tour prisonnier de l'homme, et attestant la vérité du proverbe,

« Tel cuidait engeigner autrui
« Qui souvent s'engeigne soi-même. »

ne se tire d'une position désespérée qu'après avoir juré de n'y plus revenir.

Le poète s'élève ensuite vers des régions plus hautes : nous allons le suivre, dans sa course rapide, brillante, aérienne. Il semble, en s'attachant à son essort, que l'on nage dans cette atmosphère suave, où Sophocle aimait à se plonger, où les plus délicieux accens, les plus douces sympathies, enchantent et font tressaillir les

cœurs. Tout se meut et s'anime chez le poète : tout ce qui tient de manière ou d'autre à Nala et Damayanti semble empreint de leur sensibilité, semble partager leur trouble, semble aspirer à ce moment plein de charme qui doit faire succéder une aimable joie à leurs vives angoisses. —

« Vers le soir, le roi Ritouparna le vaillant était arrivé à Vidarbha : Bhima en fut averti. Ce prince donna des ordres pour que Ritouparna fît son entrée solennelle dans la cité : son char ébranla bientôt les rues du roulement de ses roues. Les coursiers de Nala entendirent ce bruit qui pénétra jusque dans leurs écuries, et se cabrant dans leur joie, crurent pressentir l'arrivée de leur ancien maître. Ce tonnerre du char de Nala, semblable à la foudre qui roule, gronde et parcourt les nuages entassés que le vent fait mouvoir, frappa aussi les oreilles de Damayanti, qui frémit d'étonnement. Elle entendit en même temps les chevaux du prince qui s'agitaient et hennissaient dans l'écurie : déjà elle crut que le char de Nala était attelé, que sa formidable main en tenait les rênes. Et les paons, debout dans la cour de la forteresse, et les éléphans dans les écuries, devinrent à la fois attentifs : à ce bruit si connu, et les uns et les autres dressèrent la tête, poussèrent de longs cris, et saluèrent cette foudre qui annonçait jadis l'arrivée du roi. « Ah ! que mon ame est « réjouie, s'écria Damayanti, par ce bruit du char qui « semble, en roulant, ébranler la terre et remplir son « orbite ! C'est Nala, c'est le monarque du monde. Je « mourrai, je le sens, si je ne le vois aujourd'hui-même,

« Nala, ce prince aux innombrables vertus, et plus « beau que la lune. La vie m'abandonnera, si ses bras, « aujourd'hui, ne se ferment pas sur son épouse. Je « veux m'élancer dans le bûcher aux flammes d'or, si « le héros de Nishada n eme presse pas aujourd'hui sur « son sein, si ce prince puissant comme le lion, formi- « dable comme l'éléphant, n'entre aujourd'hui dans ce « palais, et si la même ivresse ne confond pas nos « désirs. J'oublie sa faute. J'oublie mon offense; je ne « songe qu'à mon amour. Non, il n'est point de mortel « magnifique, vaillant, patient, généreux comme « Nala : non, son ame forte et pure ne se laissera point « entraîner par des avis dangereux. Ah! quand ce « cœur qui l'attend nuit et jour pense à sa vertu et à « sa beauté, il est déchiré d'une douleur mortelle : « car le bien-aimé lui est ravi. »

« Hors d'elle-même, elle gravit les degrés de la forteresse, afin de contempler de loin son époux. Elle aperçoit le char que guide Wahouka assisté par Warshneja. Les conducteurs descendent, Wahouka détèle lescoursiers et range le char. Ritouparna quitte son siège, et se rend près du roi Bhima qui lui fait l'accueil le plus honorable. Cependant le souverain d'Ayodhya porte de tous côtés ses regards et n'aperçoit aucun préparatif de fête. Rien n'annonce cette cérémonie dont lui avait parlé le Brahmane.

« Salut à toi, dit Bhima; que puis-je faire pour « toi. » Bhima ignorait ce qu'avait fait sa fille. Réfléchissant sur ce qui venait d'arriver, et n'apercevant aucun indice d'une assemblée de rois, de princes ou de

Brahmanes, rien enfin qui attestât que la solennité dont on l'avait entretenu dût avoir lieu, le sage Ritouparna répondit : « Prince, je ne suis venu ici que « pour te saluer. » Cependant le souverain de Vidarbha se demanda tout bas comment Ritouparna avait pu, sur un motif aussi léger, laisser plusieurs centaines de lieues entre sa patrie et lui, et méditant sur cette circonstance : « Ce n'est pas, se dit-il, par de telles « raisons que l'on entreprend de si longs voyages. Plus « tard je saurai son secret; taisons-nous maintenant. » Et après avoir offert au héros les breuvages rafraîchissans, il lui dit : « Tu es las : repose-toi ! » Le cœur joyeux, et accompagné des serviteurs du maître de la contrée, Ritouparna se rendit aux appartemens qui lui étaient assignés.

« Alors Wahouka traîna le char vers le lieu où se trouvaient les chars du roi. Il prit ensuite soin des coursiers dételés, et les caressa par de douces paroles. Remplie de douleur, Damayanti avait porté tour à tour ses regards sur le prince d'Ayodhia, sur Warshneja, conducteur des chars, fils d'un père qui avait exercé le même emploi, et sur Wahouka son collègue. « Qui donc, se disait-elle, a pu causer ce grand bruit, « ce roulement du char, semblable à celui qu'avait « coutume d'imprimer au sol le mouvement du char « de Nala? Je n'aperçois point le seigneur de Nishada : « sans doute l'habileté de Warshneja dans l'art de di- « riger les coursiers m'aura fait illusion ; ou peut-être « Ritouparna est-il doué du même pouvoir et du même « art. » Elle fit ces réflexions, et appela une de ses

femmes, chargea cette aimable messagère d'aller reconnaître Nala.

« Kesini ! lui dit-elle, va, et informe-toi quel est ce « conducteur de chars, dont le corps est difforme, « et qui est assis sur son siège, un bras plus court « que l'autre. Cours le trouver ; et, faisant un choix « d'expressions convenables, informe-toi de sa santé, « montre-toi aimable envers lui. Cet homme fait naître « en moi de grands doutes. Ne serait-ce point Nala lui-« même? Tu peux, si tu le juges nécessaire, si ta rai-« son s'accorde en cela avec mon sentiment, lui ré-« péter les paroles que jadis j'enseignai au Brahmane « Parnada. Femme à la taille noble, à la démarche « fière, écoute sa réponse et rapporte-la-moi fidèle-« ment. » La messagère zélée alla accomplir son message, et Damayanti, en attendant sa réponse, demeura dans la forteresse.

« Prince, dit Kesini, sois le bien-venu ; mes vœux « pour ta prospérité accompagnent mon salut. Noble « seigneur, je t'apporte les paroles de Damayanti. « Quand es-tu parti? Quel est le sujet qui t'amène avec « Ritouparna? Voilà ce que désire savoir la fille du « roi Bhima. » — « Le souverain d'Ayodhya, répondit « Wahouka, avait entendu dire que Damayanti devait « s'occuper du choix d'un nouvel époux : à cette nou-« velle, conducteur de ses chars, je reçus l'ordre de « lancer dans la vaste arène les coursiers destinés à « parcourir plusieurs centaines de lieues. » — « Quel « est celui, continua Kesini, qui occupe entre vous

« le troisième rang? D'où vient-il? Quelle est sa nais-
« sance? Et toi, d'où te vient l'office que tu remplis? »
— « Warshneja est le nom de celui dont tu me parles.
« Il fut jadis conducteur des chars du roi Nala. Depuis
« la fuite de son maître, il se rendit à la cité d'Ayo-
« dhya. Je suis moi-même habile dans l'art de guider
« les chevaux et les chars : aussi Ritouparna m'a-t-il
« nommé son premier écuyer. Je suis en outre le chef
« de ses cuisines. » — « Mais ce Warshneja sait-il vers
« quels lieux Nala a dirigé ses pas? Toi-même, n'as-tu
« rien appris à ce sujet, ô Wahouka? »

— « Warshneja, après qu'il eut exécuté les ordres
« de Damayanti et déposé les deux enfans de Nala
« dans le palais de leur aïeul, n'entendit plus parler
« du prince de Nishada, dont le sort fut ignoré de
« tous les mortels. Aujourd'hui, caché sous une
« forme méconnaissable à tous les regards, ce mo-
« narque parcourt la terre; seul, il se connaît lui-
« même. Celle qui ne fait qu'un avec lui, seule pour-
« rait deviner sa présence aux signes qui le distin-
« guent. » — « Te souviens-tu, reprit Kesini, de ce
« Brahmane qui se rendit le premier dans la ville
« d'Ayodhya, et qui fit partout retentir les paroles
« suivantes, dictées par Damayanti : « Joueur! Alors
« que déchirant mon vêtement, tu me laissas seule
« plongée dans le sommeil, moi ton épouse fidèle et
« bien-aimée, vers quels lieux as-tu donc dirigé tes
« pas? Elle t'attend toujours, comme tu l'as voulu. Les
« feux du désir la consument la nuit et le jour.

« O prince, rends ton amour et le bonheur à celle « qui n'a pas cessé de pleurer ton absence, et veuilles « répondre à cette prière si tendre.» La fille de Bhima, « dans l'inquiète tristesse de son amour, te demande « encore cette réponse, que tu ne lui refusas pas « lorsque, pour la première fois, tu entendis ces « mots. »

« Le cœur de Nala se contracte douloureusement, son œil est baigné de larmes. Mais le monarque puissant cherche à contraindre son désespoir, à étouffer sa douleur poignante; et répétant une seconde fois la réponse qu'il avait déjà faite : « Il ne faut, dit-il, aux femmes « douées d'un cœur noble, qu'elles-mêmes pour gar« diennes, alors même qu'elles sont jetées dans les « routes du malheur. Si leur époux les abandonne, elles « ne montrent point de courroux : une vertu solide, « une chasteté inébranlable, forment l'armure qui pro« tège la femme vraiment forte. Ah ! si Damayanti fut « délaissée par ce malheureux, par cet insensé, qui en « la perdant a perdu tout son bonheur; qu'elle ne se « livre pas sans réserve à l'indignation qu'il lui inspire! « O femme aux cheveux noirs, ne t'irrite pas contre « l'homme infortuné qui cherchait en vain sa nourri« ture, et auquel des oiseaux néfastes vinrent enlever « son manteau ! Tu verras ton époux s'approcher de « toi, privé de l'empire; malheureux; dévoré de tour« mens ! ah ! ne le repousse pas de ton sein ! »

« Nala parla ainsi, et dévoré de chagrins il ne peut retenir ses larmes. Kesini partit légèrement, puis elle

alla dire à Damayanti comment elle avait quitté Nala, ému par ses discours. » —

Nous continuerons la traduction de ce morceau touchant, où une délicatesse si noble et si pure se mêle à une si haute énergie.

(*La fin au numéro prochain.*)

CHANTS

ÉPIQUES ET LYRIQUES

DES BOHÈMES.

L'un des érudits qui ont soumis les langues slavonnes à l'investigation la plus profonde, Dobrowsky, les divise d'après les spécialités grammaticales qui les distinguent en deux grandes classes. La première comprend d'abord le russe; ensuite le vieux slavon, idiome de la traduction la plus ancienne des Ecritures qui ait été faite en langue slave; le slavon actuel, ou illyrien, qui se parle en Bulgarie, en Servie, en Bosnie, en Dalmatie; puis le croate, la langue vende ou vénédique, appartenant au Carniol, à la Carinthie, à la Marche styrienne (Steyermark); et enfin, ce dialecte vende que l'on parle dans le comté d'Eisembourg (*Eisenburger comitat*). Tous ces idiomes sont unis l'un à l'autre par les liens de la parenté la plus étroite.

Les langues slavonnes de la seconde classe, généralement construites d'après les mêmes principes que celles de la première, et qui en diffèrent moins, quant à la formation grammaticale, que le scandinave ne dif-

fère du germanique, et surtout que l'iro-scotique diffère du gallo-breton : ces langues de la seconde classe sont le bohème ; le vénédique de la Haute-Lusace ; le vénédique de la Basse-Lusace; le polonais ; l'idiome de la Silésie, qui est une nuance du polonais ; et enfin le slovaque. On peut considérer ce dernier comme servant de point de transition entre ces deux classes de langage, puisqu'il forme l'anneau intermédiaire entre le bohème et le polonais d'un côté, et d'un autre les idiomes vénédiques de la Carinthie et du Carniol, ainsi que le dialecte de la Croatie.

Les Boiens, tribu galloise, à laquelle tous les historiens romains assignent unanimement une origine celtique, origine qui pourrait cependant être contestée, ont donné leur nom à la Bohème. La région qu'ils occupèrent fut conquise, au premier siècle de l'ère chrétienne, par le grand Marbod ; et depuis ce temps des nations germaniques la possédèrent. Ce fut vers le milieu du sixième siècle, lorsque toute la population germanique eut quitté les contrées orientales de l'Allemagne, que la race slave des Czech ou Czechiens vint occuper la Bohème. Le nom de cette race est peut-être dû au nom d'un vieux guerrier, chef ou héros d'une de ces tribus; ou bien à l'ancien mot *czeti*, qui signifie commencer, naître, prendre son origine : les Bohèmes qui s'étaient ainsi avancés, auraient été désignés de cette manière, par les autres membres de leur race, leurs parens restés en Silésie ou sur les bords du fleuve March ou Morawa. La migration des Czech en Bohème fut contemporaine et simultanée avec

celle des Slovaques et Moraves qui prirent possession des contrées situées sur les fleuves Gran et Wag et du pays que traverse la March ou Morawa. Ils venaient tous des bords de la Vistule, où leur berceau se perd dans la profonde obscurité des temps.

Bien que l'empire des Goths, avant d'être détruit par les Hons, eût déjà envahi toutes les tribus slavonnes des bords de la Vistule, les premiers rapports bien constatés entre les nations slaves et germaniques naquirent du contact des slaves occidentaux avec l'empire des Francs, qui s'étendit sur les Avares de la Pannonie et sur les tribus slaves comprises dans la migration des Avares, et se propagea jusque dans la région des Bohèmes. Dans une antiquité plus reculée que celle des Goths, exista-t-il quelque liaison entre des peuplades slaves assujetties, et des peuples germaniques conquérans de ces régions situées à l'est de la Germanie, que l'on peut comprendre sous l'appellation commune de vénédiques ? Les Slaves de la Baltique furent-ils sujets des Germains ; et avant que les nations tudesques eussent accompli leur grande migration, possédaient-ils déjà les contrées où nous les trouvons après cette migration? Ces questions, que l'on pourrait résoudre affirmativement d'après quelques probabilités hypothétiques, n'offrent cependant aucune solution certaine. Dans tous les cas, et quel qu'ait pu être le contact et le mélange des Germains et des Slaves, par suite de conquête, de voisinage ou de simples relations de commerce, il est généralement vrai de dire que le génie slave s'est

conservé pur et intact à côté du génie germanique : et que si l'une et l'autre race se sont fait des emprunts mutuels, leur physionomie respective ne s'est point altérée.

Rien ne prouve mieux le génie poétique des peuples slaves, que la riche mythologie conservée tant par les Polonais et Bohèmes que par les Russes. Si on la rapproche de celle des Scandinaves et des anciens Germains, on découvre quelques emprunts faits de part et d'autre, mais de peu d'importance. Chez les Scandinaves, les deux principes qui se partagent l'empire de la nature se montrent moins spécialement, moins fondamentalement hostiles. La mythologie slavonne repose essentiellement sur cette base; et sous ce rapport c'est celle qui se rapproche davantage de la mythologie persane, dans son ensemble si ce n'est dans ses détails. Chez les Slaves ainsi que chez les Persans, Ormouzd et Ahriman ne se partagent pas seulement l'empire des ténèbres et de la lumière, mais jusqu'aux moindres accidens de la nature visible et invisible. Doctrine qui se retrouve dans toutes les croyances anciennes, mais avec des nuances tranchées, et une importance moins haute que chez les Persans et les Slaves.

La poésie épique, qui se nourrit de luttes et de combats, devait trouver des inspirations dans une croyance pareille. Ajoutons que chez les Slaves, cette poésie devait acquérir une couleur lyrique plutôt que dramatique, parce que la mythologie slavonne, au lieu de se déployer, comme celle des Grecs et Scandinaves, sous des formes pittoresques et variées, s'était conservée

dans un état de simplicité primitive et de nudité sauvage. De là cette teinte de monotonie qui se trouve dans les chants des Slaves comme dans les Moallakas arabes. De là aussi ce ton de dignité naïve, cette noblesse facile et soutenue qui ne se rencontrent pas au même degré dans la poésie des peuples dont la vie sociale et poétique s'est développée sous des formes plus riches et plus dramatiques.

La Chronique de Kosmas, et la suite de cet ouvrage par Dalimil ou le poète inconnu, qui répétant sous ce nom les récits de Kosmas, et inspiré par un brûlant patriotisme, par une ardente haine contre les Allemands, a rimé en langue bohème les souvenirs nationaux, et continué cette chronique jusqu'au commencement du quatorzième siècle, nous offrent les vieilles traditions historico-mythologiques de ce peuple sur les premiers établissemens des Czeches dans la Bohème. De ces deux sources, ou d'une origine voisine, c'est-à-dire de la tradition orale, ont découlé directement plus d'une légende rimée, plus d'un conte populaire. Les Bohèmes sont riches en ce genre. Il y a même fort long-temps qu'un faux patriotisme s'est exercé à fabriquer des traditions apocryphes dont l'imposture ne trompe pas une critique habile.

M. Wenceslas Hanka, éditeur d'anciennes poésies bohèmes, a découvert derrière un pilier de l'église de Kœniginhof en Bohème, des fragmens de chants lyriques et épiques en langue nationale. L'écriture de ces fragmens est de la fin du treizième siècle. Plusieurs d'entre eux remontent évidemment à une date plus

ancienne ; et il paraît que la majeure partie en est irrévocablement détruite. Wenzel Swoboda en a publié à Prague, en 1819, une traduction en langue allemande. Ces chants ont le ton de la poésie serbe, dont le premier volume du *Catholique* renferme des fragmens. Cependant il y a une grande différence de couleur locale; et l'accent des mœurs, si je puis employer cette expression, n'est pas constamment le même que chez les Serbes. On s'aperçoit que le Serbe occupe une région plus méridionale, que son caractère plus vindicatif est plus altéré de sang humain. A un grand orgueil de tribu se joint aussi, chez le Serbe ainsi que chez le Bohème, cette attitude modeste et presque timide devant une nationalité étrangère ; on reconnaît un peuple qui n'a pas encore appris à exercer sa domination sur des hommes dont l'idiome et les mœurs diffèrent des siens. Il est évident qu'une grande civilisation nationale a généralement manqué à la race slavonne : il faut excepter les anciens Polonais et les Russes modernes. Chez ces derniers se trahit cependant une longue oppression tartare, précédée d'un gouvernement scandinave dans son origine.

Quand on prête l'oreille aux chants épiques bohèmes on croit entendre la trompette guerrière voilée d'un long crêpe de deuil. C'est un retentissement martial qui résonne au sein de la forêt, dans le silence de la nuit, au réveil de l'aurore. Tantôt il effraie la biche innocente, et la force de lever la tête du fond de sa couche tapissée de mousse odorante ; tantôt il se marie avec grace au chant de l'alouette, qui s'élance en ré-

pétant son hymne légère vers le dôme azuré des cieux. Les citoyens de Prague l'entendent, et tressaillent au sein de leurs remparts; l'Elbe soulève ses flots; le pâtre, en gravissant la montagne escarpée avec le troupeau confié à sa garde, redit en plus doux accens ces airs à la fois guerriers et pleins de grace qui ont fait battre le cœur des héros sous le mur d'airain qui le protège. L'écho répète ces plaintes naïves comme la modeste fleur des bruyères, et qui vont se mêler aux clameurs martiales : le pathétique le plus tendre se joint à une énergie guerrière, et la joie à la douleur; tel un sourire aimable se montre sur un beau visage et tempère l'amertume des larmes dont le regard se voile. C'est ce contraste charmant, cette opposition et ce mélange de la fraîcheur enchanteresse de la nature, jointe à l'impétuosité de l'action guerrière, qui constituent le caractère spécial de la poésie slave en général et de la poésie bohème en particulier.

Commençons par traduire un poëme où se trouve le récit d'un événement de l'histoire des Czeches au neuvième siècle. Leurs mœurs étaient alors païennes; l'idolâtrie régnait encore parmi eux. On ne peut douter que ce fragment ne fît partie d'une série d'autres chants, dont le sujet commun était la narration des exploits du Knæse ou du prince Neklan et de Czestmir le Wojwode, général de ses troupes. C'est d'eux qu'il est question dans le morceau suivant, où les troupes taillent en pièces celles de Wlaslaw, qui lui-même succombe sous l'épée de Czestmir. L'action de ce poëme est fort simple et n'exige aucune autre explication.

« La voix de Necklan a retenti. Qu'on s'arme pour « le combat : il faut marcher contre Wlaslaw. Guer- « riers, levez-vous ! » Aussitôt les guerriers se réunissent et accourent à la voix du souverain : ils forment leurs rangs et résistent à Wlaslaw. Ce dernier cependant se vante, dans son orgueil, de la victoire qu'il va remporter sur Neklan. Il a envoyé l'épée ; il a porté l'incendie sur les domaines ennemis ; il est resté caché derrière un rempart d'épées, et il a insulté son adversaire.

« Neklan s'est écrié : « Czestmir, lève-toi, dirige « mes soldats. L'orgueilleux Wlaslaw nous insulte, et « nous appelle aux combats. »

« Ivre de joie, Czestmir se lève, et saisit avec allégresse le noir bouclier à la double dent, et sa hache de bataille. Il place sur sa tête le casque dont nul glaive ne briserait l'airain : il va offrir aux pieds de tous les arbres des sacrifices aux dieux. Puis ses accens énergiques convoquent ses guerriers qui se rangent en bataille. De bonne heure, avant le lever de l'aurore, l'armée s'ébranle : on marche tout le jour ; et lorsque le soleil va s'éclipser, on s'arrête près de la colline.

« Voyez ! de l'enceinte des villages se précipitent et « s'élancent des flots de fumée, mêlés aux cris et « aux plaintes, aux longues lamentations des infor- « tunés. Quelles mains ont brûlé les villages ? Qui a fait « jaillir de vos poitrines ces accens d'angoisse? C'est « Wlaslaw. Que ce soit le dernier incendie qu'il ait al- « lumé ; le dernier massacre qu'il ait commandé ! Voici « la vengeance et la ruine de son armée ! »

« O Czestmir, répondirent les villageois, c'est Krou-
« voj, c'est le féroce Krouvoj qui a enlevé nos trou-
« peaux, porté le fer et le feu dans nos cabanes, exter-
« miné nos enfans, fait prisonnier notre Wojwode ! » —
Czestmir est pénétré de fureur contre Krouvoj : ses flancs se soulèvent d'indignation : tout son être est en proie à la flamme de la colère.

« Guerriers, dit-il, nous donnerons aujourd'hui le
« repos à nos membres. Demain, au lever du jour,
« nous éveillerons la vengeance ! »

« A gauche s'élèvent des montagnes, à droite s'élèvent des montagnes. Leurs pics aigus rayonnent sous la vive clarté du matin. Des deux côtés s'avancent, à travers les gorges des défilés, les deux armées ennemies; avec elles la fureur et les combats. »

« Ah ! c'est dans cette forteresse isolée, qui couronne la cime du rocher, que le Wojwode Wojmir est retenu captif avec sa fille charmante, par le traître Krouvoj qui les a surpris dans la forêt sombre, non loin de ces rocs aux fronts gris, où il insulta le Knæse Neklan. Krouvoj avait juré fidélité à Neklan, et de cette main qui avait pressé celle du Knæse, de cette bouche qui avait prononcé le serment solennel il commande, il dirige la guerre contre les sujets de son prince. « Guerriers, donnez l'assaut à cette forteresse
« élevée. » La troupe, exaltée par ces mots, se jette sur le fort, au signe de Czestmir. Elle se précipite, pareille à l'ouragan chargé de grêle. Les premiers rangs pressent bouclier contre bouclier : les seconds s'appuient sur leurs lances et s'adossent contre des épieux,

que d'autres épieux soutiennent. Leurs épées retentissent, et perçant la sombre voûte de la forêt, se font entendre dans la citadelle même. Leur délire furieux a saisi leurs glaives; ils se heurtent et s'acharnent contre les glaives ennemis qui tombent du haut des remparts comme la foudre des cieux. Krouvoj se tient au sommet du fort; mugissant de rage comme un taureau terrible, animant de ses cris la valeur de ses soldats, et, de son épée meurtrière, écrasant les héros de Prague. On voit fondre sur la forteresse, et s'agiter impétueuse autour d'elle, la troupe de Neklan, comme un grand arbre qui se déracine, tombe d'un rocher, roule de montagne en montagne, et arrache de leur base les chênes aux racines vigoureuses.

« Czestmir veut que l'on investisse le fort et qu'on l'attaque par derrière, tandis que d'autres troupes le prendront de front, et s'élanceront sur les murailles. On lui obéit; on force les arbres majestueux à courber leurs cimes, et on les incline vers les remparts: on y place des planches qui roulent au-dessus de la tête des guerriers, et forment un pont sous lequel les héros se rangent. On se serre, homme contre homme, épaule contre épaule; et leurs corps robustes ne laissent aucun intervalle vide. D'autres planches transversales sont placées sur les épaules, auxquelles elles s'attachent par des cordes de nerfs de bœuf: les guerriers fichent leurs lances en terre, et soutiennent ainsi le plancher qu'ils ont formé. Des soldats s'élancent sur ce premier pont, en forment à leur tour un second qui soutient une troisième troupe, laquelle en sup-

porte une quatrième. C'est cette dernière qui atteint les remparts de la citadelle, d'où étincelaient les épées, d'où les flèches volaient en sifflant, d'où roulaient les poutres terribles. La troupe des guerriers de Prague occupe les murailles et les ébranle; elle renverse tout ce qui résiste à son effort. « Wojmir, parais! sois libre « avec ta fille charmante! Sors de la tour. Jouis de la « fraîcheur matinale; place ton pied sur cette roche, « et contemple de cette hauteur le sang de Krouvoj « qui fume versé sous la hache vengeresse. »

« Wojmir s'avance, accompagné de sa fille, à la taille délicate. Il respire l'air frais du matin. Il aperçoit au-dessous de lui son mortel ennemi, Krouvoj, qui s'agite baigné dans son sang.

« Czestmir rend au peuple tout ce que les soldats de Krouvoj lui avaient enlevé. La vierge superbe revint habiter le toit paternel, où le butin de la victoire fut déposé. Wojmir voulait offrir des sacrifices aux dieux, et les commencer à l'instant même, avant que le soleil eut fait un pas de plus dans la carrière. »

« Marchons, s'écria Czestmir, marchons; Wlaslaw et la victoire nous attendent. Suspendons un moment les cérémonies que les dieux exigent : leur courroux veut foudroyer l'insolent Wlaslaw; et tout sera fini, quand le soleil aura atteint la moitié de sa course : alors retentira le cri du triomphe. Arme toi, Wojmir, des dépouilles de Krouvoj, et marchons! »

« Wojmir se réjouit au fond de l'ame. Il poussa un formidable cri, qui jaillissant de sa large et puissante poitrine retentit au loin dans les bois, et invoqua les di-

vinités assises sur le sommet du rocher. Les arbres tressaillent sur la vaste montagne.

« Dieux ! que votre colère n'éclate pas sur moi ! Si « le soleil de cette journée ne voit pas le sacrifice qui « vous est dû, n'accablez pas celui qui vous révère. »

« Oui, reprit Czestmir ; ce sacrifice nous le devons « aux dieux. Mais notre devoir veut que nous nous « précipitions sur l'ennemi ; que nos coursiers rapides « nous emportent vers la victoire !

« Pour toi, que ton élan plus vif que celui du cerf « parcoure la forêt de chênes et la traverse. Là s'é- « lève, sur les bords de la route, un rocher, séjour « favori des dieux, de ces dieux qui ont fait tomber tes « fers ! Pour la victoire que nous avons remportée, « pour celle qui nous attend encore, empresse-toi, et « atteins ce lieu, avant que le soleil se soit avancé sous « le dôme des cieux ; avant qu'il ait fait le second pas et « commencé le troisième au-dessus de la cime des forêts, « nos guerriers se trouveront en face de l'endroit sacré « où va s'élever l'épaisse fumée de ton sacrifice : tous les « héros, en passant, s'inclineront devant lui dans la « profondeur de leur respect. » Wojmir s'élance sur le dos du coursier ; il parcourt la forêt avec la rapidité du cerf, et atteint les chênes qui aboutissent au rocher. Alors il allume sur la cime de la montagne le feu du sacrifice, en l'honneur des dieux qui l'ont délivré, pour la victoire obtenue et pour celle qu'il demande. Une génisse que le taureau n'a point touchée, une génisse blanche et folâtre tombe immolée. Wojmir l'a achetée du pâtre de ces vallées, qui la faisait paître

« au milieu des hautes herbes, et qui a reçu en échange « un coursier avec sa bride.

« La flamme du sacrifice monte vers le ciel ; les armées s'approchent de la vallée et marchent vers la montagne. Elles sont parvenues à la forêt des chênes. Elles s'avancent au milieu d'un bruit confus, ces bandes courageuses ; un guerrier succède à l'autre : tous ils portent des armes : en passant près du lieu du sacrifice, chacun d'eux invoque, d'une voix retentissante, les dieux dont il célèbre la gloire. Nul ne se montre lent à prononcer ces louanges sacrées. L'arrière-garde passe, et Wojmir, remontant sur son coursier rapide, place les membres de la victime, ses larges épaules, ses cuisses couvertes de graisse, sur les chevaux de cinq cavaliers qui venaient clore la marche des troupes.

« Le soleil poursuit son cours. Les bataillons poursuivent leur route. Le guerrier Wlaslaw les attend de pied ferme dans la plaine : ses troupes occupent tout l'espace d'une forêt à l'autre ; et leur nombre est cinq fois plus grand que celui des guerriers de Prague. Un bruit formidable s'élève du sein de ces armées : il semble que le tonnerre déchire les nuages. Dans leurs rangs retentissent les longs aboiemens d'une immense quantité de chiens.

« Un tel ennemi, dit Wojmir, est difficile à com-« battre. Il est rare qu'une lance résiste à une massue. » — « La sagesse, répond Czestmir, veut que de telles « paroles ne soient prononcées qu'en secret. Elle veut « qu'on soit prêt à tout événement : elle défend de se

« précipiter tête baissée contre un roc terrible. Mais on « voit le taureau dans sa puissance se laisser tromper par « le renard habile. Wlaslaw peut nous apercevoir ici « du haut de la montagne. Descendons, cernons la mon-« tagne, que notre avant-garde forme l'arrière-garde ; « et accomplissons ainsi plusieurs fois le même circuit.

« Wojmir se conforme à ce conseil. Neuf fois ses guerriers font le tour de la montagne; et l'ennemi trompé, croyant leur nombre neuf fois plus grand, ressent une terreur neuf fois plus violente. Czestmir et Wojmir se tiennent ensuite en embuscade dans des buissons peu élevés afin que l'éclat de leurs armes aille éblouir les regards de l'ennemi. Il semble que toute la montagne étincelle d'éclairs. Tout à coup Czestmir s'élance avec sa troupe, composée de quatre bataillons, et qui, jaillissant de la sombre forêt, fait tout trembler sous ses pas. La terreur le suit; la terreur se précipite de tous les antres de la forêt. Les rangs ennemis se dispersent comme la poussière. Wojmir lance contre eux la droite de son armée, et les empêche de sortir de la vallée; il investit de toutes parts Wlaslaw. De quels longs rugissemens la forêt retentit ! de quelles sinistres clameurs le vallon fut troublé ! Vous diriez que les montagnes livrent la guerre aux montagnes ; vous diriez que les vieux chênes brisés et tombant en éclats, se heurtent et se déchirent.

« Wlaslaw, monté sur son coursier, se précipite au devant de Czestmir : Czestmir s'élance à sa rencontre. Les coups succèdent aux coups. Wlaslaw tombe aux

pieds de Czestmir, roule terrible sur la terre et ne peut se redresser. La déesse de la mort, Morena, chante son hymne funèbre, et l'endort par ses chants au sein de la nuit sombre. Le sang écume en jaillissant de sa plaie profonde, teint de ses flots épais la verdure de la prairie, et s'écoule jusqu'au fond de la vallée. Son ame s'envole au milieu des longs hurlemens de son agonie; elle fuit en sortant de sa bouche, s'attache aux rameaux de l'arbre voisin, voltige de branche en branche, et n'a de repos qu'au moment où la flamme consume le cadavre et le réduit en cendres.

« Effrayés, les compagnons de Wlaslaw poussent de longs cris et s'enfuient du côté de la montagne. Ils veulent échapper aux éclairs formidables qui jaillissent des regards de Czestmir. Le chant de triomphe retentit à l'oreille de Neklan, qui s'enivre de ces accens glorieux. A ses yeux s'offre un riche butin; et le bonheur rayonne sur son visage. »

On trouve dans ces vers l'expression de la chose même. Ils sont rudes, simples, naïfs, sans ornemens, semblables à ces roches chenues, que la mousse seule recouvre. Neklan, qui doit la victoire au bras d'un autre; Wlaslaw, qui se tient sur la réserve, mais qui sait mourir indompté lorsqu'il est question de son pouvoir et de son salut; le fanatique Wojmir; Czestmir, cet autre Ulysse; tous ces personnages qu'embrase une héroïque ardeur, ressortent par un habile contraste, qui les confond dans une action unique. On voit le lieu de la scène; on s'y trouve, on en connaît tous les détails: et cette vallée étroite où se passe le com-

bat, cette nature inanimée et vivante à la fois semble agrandir la perspective du drame auquel elle sert de cadre. C'est, comme nous l'avons dit, une poésie plus agreste que celle des Serbes : l'accent spécial de cet héroïsme se rapproche davantage de cette antique poésie russe dont nous avons donné des fragmens (1).

Dans le morceau suivant, la Bohême se montre encore païenne. Deux héros, Zaboy et Slawoy affranchissent leur pays de la domination du César des Francs, nommé ici Kral, ou le roi; mot dérivé de Karl, c'est-à-dire de Charlemagne, dont les armées victorieuses pénétrèrent dans les régions occupées par les Slaves occidentaux. Ce roi, ce Kral, est un prince carlovingien. Le chef de ses armées porte ici le nom de Loudiek, ce qui est peut-être une prononciation slave du mot franc Clodwig, Loudwig ou Louis. Il veut faire succéder la loi chrétienne à la loi païenne et succombe dans cette tentative.

« Un rocher s'élance du sein de la noire forêt. Le puissant Zaboy le gravit et jette autour de lui ses regards qui s'étendent sur la vaste contrée. La douleur s'empare de lui à l'aspect de son pays. Il gémit comme la colombe; et long-temps, dévoré de chagrin, il demeure assis. Mais tout à coup s'élançant, rapide comme le daim qui franchit la montagne vaste et déserte, il se lève, s'arrache à ses pensées, et, parcourant le pays, s'adresse à tous les guerriers, et va d'un homme à l'autre les exciter par de brèves et secrètes paroles.

(1) Voyez le *Catholique* du mois de juillet 1827.

Puis il s'incline devant les dieux. Un jour fuit; un autre jour naît. Lorsque dans la nuit du troisième, la lune resplendit, les hommes s'assemblent dans la forêt. Zaboy court à leur rencontre, et les guide vers un vallon profondément caché dans les flancs de la montagne. Il saisit l'harmonieux *varito* (lyre), riche en accens enchanteurs. « Ecoutez, frères! écoutez, hom- « mes dont le regard étincelle! c'est du sein de la « sombre vallée, c'est du fond de mon cœur oppressé « de chagrin que mes chants émanent vers vous!

« Le père de la patrie est monté vers la demeure céleste « des pères qui l'ont précédé. Il a laissé derrière lui ses « enfans et ses filles bien-aimées: il n'a dit à personne: « Frère, adresse-leur des paroles fraternelles. » Ce- « pendant un étranger arrive et vient s'emparer violem- « ment de la patrie. Il nous commande; et ses ordres « retentissent en accens d'une langue étrangère. Il a « fallu que nos femmes, nos enfans imitassent les mœurs « de ces hommes qui, du nord au midi, se conduisent « comme dans leur patrie. Ils ne veulent nous accorder « qu'une seule compagne: depuis les bords de la Wesna « jusqu'à ceux de la Morana, une seule épouse doit nous « accompagner. Ils ont banni de nos forêts les éper- « viers sacrés; ils ont voulu nous forcer de nous incliner « devant des idoles étrangères, et de leur porter des « offrandes. Ils nous ont empêchés de frapper nos fronts « en l'honneur de nos divinités, et de leur préparer les « mets du soir. Tous les arbres sont abattus, tous les « dieux ont disparu dans ces lieux où le patriarche avait « coutume de porter aux dieux des alimens, où il en- « tonnait l'hymne de louanges. »

« Zaboj, les chants qui partent de ton cœur vont au « cœur. Une noble douleur déchire ton sein. Tu me pé- « nètres moi et mes frères, comme le poète Loumir sut « ébranler par sa parole Wysselrad et toutes les con- « trées d'alentour. Oui, les dieux aiment les nobles « poètes. Chante! Il t'a été donné d'enflammer les ames « d'une fureur noble et guerrière! » Telles sont les paroles que Slawoj adresse à Zaboj; et les flammes de leurs regards se rencontrent: Zaboj a porté l'incendie dans tous les cœurs.

« Deux jeunes héros dont la faible voix annonce que leur âge échappe à peine à l'adolescence, s'enfoncent dans la forêt: là, maniant la hache d'armes et l'épée, ils essaient la vigueur de leurs bras; puis ils cachent leurs armes et retournent gaiement vers leur demeure. Bientôt leurs mains devinrent habiles et puissantes à cet exercice; leurs frères s'exercèrent avec eux; et ils s'élancèrent tous sur l'ennemi, pareils dans leur colère à l'orage qui descend des cieux. L'antique bonheur revint couronner la patrie antique.

« Tous, sautant de joie, ils accourent chez Zaboj, le pressent, le serrent dans leurs bras nerveux, croisent leurs mains sur la poitrine l'un de l'autre, et répètent ensemble plusieurs paroles pleines de prudence. Cependant la nuit finit, ils quittent un à un la vallée et sortent de toutes parts de la forêt. Un jour se passe, un second jour, puis un troisième. Déjà la nuit grisâtre commence lorsque, suivi d'une foule guerrière, Zaboj se dirige vers la forêt et la traverse. De son côté, Slawoj y arrive suivi d'une troupe armée et la traverse

à son tour. Tous montrent une inébranlable confiance dans leur guide ; tous les cœurs bouillonnent de haine contre le Kral ennemi : tous portent contre lui des armes aiguës.

« Vois-tu, Slawoj, cette montagne bleuâtre, ce géant « dont les regards se projettent sur toutes les contrées « voisines? Marchons vers lui de son côté, en nous diri-« geant vers le lever du soleil nous rencontrerons un « bois sombre. C'est là le lieu de notre rendez-vous. « Pars et suis cette route, avec l'agile vitesse du re-« nard qui s'élance. Moi, je prendrai ce chemin.

« Zaboj ! mon frère ! pourquoi est-ce sur la cime de « cette montagne que nos armes doivent aller cher-« cher l'aliment de leur fureur? Pourquoi, dans ce lieu « même, ne pas assaillir les assassins du Kral étranger?

« Là bas est la tête du serpent : frère, veux-tu que le « serpent meure? écrase sa tête. »

« Les deux troupes se divisent dans la forêt. Les uns, qui marchent vers la droite, suivent la voix de Zaboj ; les autres, qui se dirigent vers la gauche, sont conduits par le rapide Slawoj, et pénètrent à travers les gorges de la forêt, jusqu'aux pieds de la montagne bleuâtre. Le soleil brillait pour la cinquième fois, lorsque leurs mains vigoureuses se rencontrèrent et se pressèrent, lorsque leurs regards perçans comme ceux du renard, planèrent sur l'armée du Kral.

« Loudiek ! réunis tous tes bataillons ! que nous les « écrasions d'un seul coup ! Loudiek ! esclave qui com-« mande à des esclaves ! La parole de tes commande-« mens n'est pour nous qu'une vaine fumée ! Va l'ap-« prendre à ton orgueilleux maître. »

« Saisi de fureur, Loudiek réunit ses armées, qui rapides s'amassent; leurs brillantes armures étincellent au loin dans les airs. Tous exercés à marcher, à se mouvoir, à poser la main sur leurs armes, attendent et suivent la parole de Loudiek.

« Slawoj ! mon frère ! hâte-toi ! Cours de ce côté,
« plus léger que le renard. Moi, je marche à leur ren-
« contre ! »

« Et Zaboj, violent comme le nuage qui fond en grêle impétueuse, se précipite sur l'avant-garde; et Slawoj, comme un second orage qui va se confondre avec le premier, se jette sur les flancs de l'armée ennemie.

« Vois ! ô mon frère ! les voilà ceux qui ont détruit
« nos dieux, abattu nos arbres, chassé nos éperviers !
« Les dieux nous donneront la victoire ! »

« De l'armée innombrable à laquelle Loudiek commande se détache une troupe puissante qui se jette sur Zaboj. Zaboj, l'œil étincelant, attaque Loudiek. Vous diriez deux chênes tombant l'un sur l'autre, et se foudroyant l'un l'autre malgré les rameaux de la forêt qui les séparent. Zaboj apparaît sur son coursier, bien en avant du front de bataille. L'épée de Loudiek frappe son bouclier et le pénètre; trois fois l'épaisseur du cuir qui l'entoure est percée par ce coup terrible. Zaboj fait tomber sur lui sa hache d'armes; mais l'agile Loudiek esquive le coup; le tranchant de la hache s'enfonce dans un chêne qui tombe avec fracas sur l'armée ennemie. Trente guerriers vont rejoindre leurs aïeux.

« Monstre qui dévores ! Affreux dragon, s'écrie
« Loudiek dans sa rage, sers-toi de ton épée ! »

« Zaboj brandit le glaive ; une partie du bouclier de Loudiek tombe déchirée. Loudiek brandit le glaive qui glisse sur le bouclier de peau de Zaboj. Plus leurs coups se succèdent, plus leur ardeur s'enflamme. Leur corps n'offre plus qu'une plaie ; et tout autour d'eux, la terre est rouge de leur sang. Eux-mêmes sont couverts de ce sang généreux qu'ils répandent à grands flots.

« Midi se passe. Le soleil incline vers le couchant. On combat encore; personne n'a perdu un seul pouce de terrain ; et Slawoj s'agite de tous côtés.

« Assassin ! descends dans l'infernal séjour de Bies ! « Pourquoi boire notre sang ! » A ces mots, Zaboj reprend sa hache ; Loudiek cherche à l'esquiver. Zaboj secoue dans l'air l'arme puissante, et la lance contre l'ennemi. Elle vole ; le bouclier est fendu : le sein de Loudiek est percé : son ame effrayée sent le poids de la hache fatale, et fuit pendant l'espace de cinq coudées au sein de l'armée ennemie. Ses soldats poussent des cris de terreur ; ceux de Zaboj des cris de joie ; leurs regards brillent ivres de bonheur.

« Frère ! regarde ! Les dieux nous ont donné la vic-
« toire. Qu'une de nos troupes marche à droite et
« l'autre à gauche. Que des coursiers nous arrivent
« de toutes les vallées. Que le hennissement des cour-
« siers fasse retentir toute la forêt ! »

« Zaboj ! ô frère ! ô lion terrible ! Ne cesse pas de poursuivre l'ennemi ! » Zaboj jette son bouclier, et tenant d'une main l'épée, d'une autre la hache d'armes, se fraie un libre passage à travers les flots en-

nemis. Ils hurlent, ils cèdent, ils tremblent, ils fuient en poussant de longs cris.

« Ecoutez! Voici le hennissement des chevaux dans « la forêt! — « A cheval! à cheval! Que l'ennemi soit « poursuivi à travers l'immense contrée! Qu'il sente « notre vengeance! Coursiers rapides, portez-leur la « mort et la honte! »

« Et les bandes victorieuses, entraînées par des chevaux agiles, chassent l'ennemi devant elles! Elles se précipitent écumant de rage et plus furieuses à mesure que leur élan les emporte. A droite, à gauche, devant, derrière eux, fuient, s'évanouissent forêts, plaines et montagnes. Une rivière rapide les arrête: ils s'y plongent; tous les guerriers volent à travers le fleuve courroucé. Plus d'un étranger a péri englouti dans ses flots. Mais il porte à l'autre rivage les guerriers de la patrie dont il respecte la vie, et qui lui sont unis par une sainte parenté. Tel le vautour sauvage, déployant ses ailes puissantes, force les autres oiseaux de proie à fuir devant son vol: tels les guerriers de Zaboj harassent, détruisent l'ennemi, le broient sous les pieds de leurs chevaux, et le réduisent en poudre. La nuit, quand la lune brille, ils le poursuivent avec rage: le jour, sous la vive ardeur du soleil, ils le chassent encore dans le délire de leur fureur: la nuit obscure renaît et ils le poussent et le précipitent; la matinée nébuleuse apparaît, et ils le talonnent encore. Voici une nouvelle et sauvage rivière aux flots impétueux; les guerriers s'y plongent en frémissant; et ses ondes, qui protègent les soldats

de Zaboj, les soldats de la patrie, les fils du même sol, abîment les fugitifs.

« En avant! atteignons ces montagnes grisâtres. Là « s'achèvera l'œuvre de notre vengeance. — Frère ! « Zaboj ! regarde! Déjà nous approchons de la monta- « gne. Il ne reste plus qu'une petite troupe des ennemis; « et, pleins d'angoisse, ils implorent notre pitié !

« Eh bien ! retournons sur nos pas ; toi de ce côté, « moi de celui-ci ! et achevons de détruire tout ce « qui appartient au Kral.

« Les vents frémissent dans les vallons. Les armées roulent de toutes parts à travers les contrées : les longs bataillons s'étendent au loin sur les plaines, et de longs cris de triomphe retentissent.

« La voilà ! frère ! cette montagne grisâtre ! C'est « là que les dieux nous ont accordé la victoire ; là, « beaucoup d'ames sont errantes et voltigent d'un « arbre à l'autre. Les oiseaux du ciel, les biches « tremblantes les écoutent et tressaillent ; seuls, les « tristes hiboux n'ont point peur. Marchons vers la « montagne où nous ensevelirons les morts. Portons-y « de riches offrandes aux dieux qui nous ont délivrés. « Chantons les hymnes qui leur plaisent, et consa- « crons-leur les armes des ennemis ! »

Ainsi se termine ce brûlant chant de guerre, où respire une flamme dévorante de patriotisme. Les premiers accens, à la fois tendres et sublimes, unissant la

mélancolie et l'héroïsme, s'élèvent par degrés jusqu'au dernier point de la terreur. Rien de plus impétueux. Le vers slave, bref, étincelant, bondit pour ainsi dire comme le torrent qui s'élance de roche en roche, et retombant en vaste cascade finit par s'engloutir dans l'abîme. On voit ici le poète guerrier Zaboj encore adolescent, animé par l'exemple d'un poète son prédécesseur Loumir, célèbre avant l'introduction du christianisme. Nous ne savons pas quelles raisons suffisantes pourraient faire regarder comme fabuleux ce fait et ce personnage.

Dans le fragment d'un troisième poëme, nous voyons paraître Wyhon-Doub, héros bohème, qui excite le duc Odalric (Oudalric) à chasser les Polonais commandés par Boleslaw, de la ville de Prague, envahie par eux. L'action se passe en l'an 1003 de notre ère. Wyhon, pendant la nuit obscure se glisse dans la forêt : il y conspire avec sept chefs vaillans, dont les mystérieuses paroles ont pour sujet les dangers de la commune patrie. Il engage Odalric à ressaisir l'étendard bohème, et à surprendre les Polonais plongés dans un profond sommeil. Au lever de l'aurore, les conspirateurs sortent de la forêt, et voient à leurs pieds la vaste cité de Prague se déployer à leurs regards : elle est encore plongée dans le repos du matin. Les brouillards fument sur la rivière Moldau, et derrière la cité les montagnes élèvent leurs têtes bleuâtres. Déjà cachant leurs armes sous leurs manteaux, les conspirateurs audacieux se trouvent sur le pont de la ville. Un pâtre qui les sert crie à la garde de lui ouvrir

les portes du côté de la rivière. Pendant que les airs retentissent des sons de son chalumeau, le duc Odalric se jette dans Prague. On entend le grondement des tambours semblable au bruit du tonnerre, et le son guerrier des cors. Le pont tremble sous la foule du peuple qui le couvre et l'encombre. La bannière de la Bohême y est arborée. Enfin les Polonais sont chassés de la ville ou exterminés.

Un autre chant héroïque célèbre la victoire que Jaroslaw remporta en l'an 1241 sur les Tatares, près d'Olmutz en Moravie. Dobrowsky observe avec justesse que Koublai, qui ne fut nommé Grand Khan qu'après cette époque, se trouvant désigné sous ce titre dans le morceau dont nous parlons, le poète a dû vivre un peu plus tard. Le ton de l'ouvrage pourrait induire à penser qu'il a été composé par un ecclésiastique. Il y règne une touchante piété, jointe à l'accent du plus mâle héroïsme.

Koublai, Khan des Tatars, est père d'une fille charmante dont la beauté égale celle de la lune. Elle entend dire que, vers l'extrême occident, il y a de vastes régions et de puissans peuples. Elle part pour visiter ces contrées lointaines et observer les mœurs de ceux qui les habitent. Elle emporte de grands trésors, et, se fiant à l'hospitalité des étrangers, se fait suivre par une escorte moins guerrière qu'élégante. Mais elle tombe entre les mains d'Allemands avides qui la dévalisent, lui volent ses trésors et l'égorgent dans une forêt. Koublai l'apprend, et il arme aussitôt l'Orient contre l'Occident. Les monarques d'Europe font de

leur côté des préparatifs de défense. Le passage qui succède au tableau de ces préparatifs, passage très-curieux pour l'histoire, coïncide avec les annalistes et géographes chinois, qui nous apprennent, ainsi que les frères mineurs et les marchands vénitiens, voyageurs dans la Haute Asie du treizième au quatorzième siècle, que les Mogols firent souvent usage d'un mode de divination semblable à celui que retrace le chantre bohème.

« Koublai convoque les sorciers qui doivent lui apprendre, d'après l'inspection des astres et par l'emploi des secrets de la magie noire, l'issue qu'aura la guerre. Sorciers, devins, magiciens, astrologues, s'assemblent, et, mesurant l'espace de manière à former un cercle, y placent transversalement un long bâton qu'ils divisent en deux parts égales. L'une de ces parts reçoit le nom de Koublai, l'autre celui des princes ennemis. Les devins chantent sur les deux moitiés du bâton des proverbes d'une antiquité très-haute. Aussitôt on les voit se lever, se mouvoir, se combattre. La victoire reste au sceptre de Koublai : tout le peuple pousse un cri de joie : chacun court à son cheval ; les bandes s'organisent et le front de bataille est formé. »

Victorieux, grace à ses sorciers, Koublai conquiert l'empire de Kiow et la cité de Novogorod. Il renverse la puissance des Hongrois, envahit la Pologne : et ses bandes, animées d'une ardeùr fanatique, pénètrent jusqu'à la cité d'Olmutz, près de laquelle s'élève sur une colline peu élevée, nommée Hostaynow, une image miraculeuse de la Vierge. La bataille se donne devant Olmutz.

« On combattit un jour, dit le poète; on combattit le jour suivant, et la victoire ne pencha d'aucun côté. Malheur! malheur! Comme les ombres du soir s'épaississent rapidement quand l'automne s'avance, le nombre des Tatars va s'augmenter de plus en plus. Leurs flots furieux inondent et submergent le pays: au milieu de ces vagues terribles, la faible armée chrétienne est ballottée comme un fragile esquif. Elle se dirige vers cette colline où la mère de Dieu, douée d'une puissance miraculeuse, siège sur son trône: mais ses efforts sont vains: elle ne peut y atteindre.»

Cependant les Slaves finissent par s'élever jusquà la cime de cette colline: « semblables, dit le poète, au feu souterrain qui s'élance des entrailles de la terre.» De cette position élevée, il *neige* des flèches, suivant l'expression de l'auteur bohème; l'armée tatare en est criblée; et les combattans sont épuisés de lassitude, quand la nuit vient suspendre l'action. Le soleil reparaît et montre la tente du Khan, environnée de piques où des têtes de chrétiens sont plantées. Les guerriers tatars annoncent leur attaque par de sauvages hurlemens. Mais la mère de Dieu remplit de courage le cœur des chrétiens, et les païens sont repoussés.

« A cette vue, le peuple barbare des Tatars frémit de fureur; les épais sourcils du Khan s'abaissent et se relèvent avec une rapidité effrayante et sombre. Ses troupes se divisent en trois colonnes, et attaquent la colline. Retranchés derrière une haute muraille, les chrétiens abattent vingt arbres qu'ils font tomber du haut du rempart. Déjà les Tatars le gravissaient, lors-

que ces arbres gigantesques, se précipitant sur eux, les entraînèrent dans leur chute et les écrasèrent. Leurs membres broyés et découpés couvrirent la plaine de leurs fragmens, semblables à ceux du ver que le pâtre a frappé de sa houlette. »

« O terreur subite! Une flèche tatare atteint le vaillant Wneslaw, et le fait tomber mort du haut du retranchement. Une amère douleur a saisi tous les cœurs. Les tourmens d'une soif dévorante se joignent à ce malheur; toutes les entrailles brûlent; l'eau manque; et les guerriers, d'une bouche sèche et aride, aspirent la goutte de rosée que le brin d'herbe recèle. Le soir s'approche en silence; puis vient la fraîcheur nocturne; l'aurore renaît; et tout est muet dans le camp des Tatars. Le jour brûle dès ses premières heures; le midi consume. Cernés par l'ennemi, les chrétiens tombent de toutes parts, mourant de soif. Haletans, ils entr'ouvrent leurs lèvres desséchées, et d'une voix, dont les accens se font entendre à peine, levant vers la mère de Dieu leurs bras affaiblis, tordant en gémissant leurs mains fatiguées, ils adressent à la Vierge leurs saints cantiques. Leur regard douloureux reste vainement attaché à la voûte des cieux. « Nous « ne pouvons résister plus long-temps aux supplices de « la soif, dit-on de tous côtés: la soif nous empêche de « combattre: il n'y a qu'un moyen de salut, demander « grace aux Tatars. » — « Dans l'esclavage l'eau ne « manque pas, s'écrie alors Weston: et quand ils nous « tueraient, il vaut mieux périr par le glaive que de suc- « comber à la soif. Que ceux qui pensent comme moi,

« me suivent : vous qui périssez dans les tourmens, « suivez-moi. »

« Wratislaw s'élance, furieux comme le taureau sau-« vage. Il saisit Weston. « Traître ! Eternelle honte du « nom chrétien ! Tu veux conduire des héros à leur « perte éternelle. C'est de Dieu seul qu'on peut attendre « sa grace sans déshonneur ; ce n'est point des barbares « et de la servitude. O mes frères ! Ne courez pas à votre « ruine. La plus violente ardeur du jour est déjà passée. « Dieu nous a donné la force de supporter la chaleur. « Confions-nous à lui. Il nous enverra des secours. Ayez « honte, ô vous qui êtes hommes, de semblables dis-« cours, si vous voulez qu'on vous appelle encore des « héros. Si Dieu le veut, si Dieu l'a décidé, périssons de « soif sur cette montagne : mais nous courber devant « l'épée de l'ennemi, c'est commettre un crime, un « meurtre envers nous-mêmes. Dieu a en horreur le joug « de la servitude : c'est un attentat de s'avilir soi-même, « et de se rendre esclave. Vous qui pensez comme moi, « hommes, suivez-moi, et élevez-vous vers l'autel de la « mère de Dieu ! »

« Le peuple le suit à la sainte chapelle. « O Seigneur ! « lève-toi dans ton courroux ! Ecoute-nous, Seigneur ! « rehausse-nous devant nos oppresseurs ! Vers toi nos « voix gémissent et s'élèvent ! De toutes parts d'atroces « ennemis nous environnent ! Vois ! les Tatars sauvages « nous ont enlacés de leurs rets ! Ah ! délivre-nous, prête-« nous l'ombre de ta majesté sainte, donne quelque ra-« fraîchissement à nos corps : nos cantiques d'actions de

« graces vont retentir. Extermine les ennemis de notre « patrie. Chasse-les pour toujours. »

« Vois! un petit nuage apparaît sur le ciel en feu. Les vents s'agitent; le tonnerre roule épouvantable. Une obscure nuit couvre la face des cieux. L'éclair succède à l'éclair. Il pénètre dans les tentes des Tatars: une pluie abondante gonfle les sources qui découlent de la montagne. » —

La bataille recommence. Le poète la retrace avec d'ardentes couleurs. Les flèches empoisonnées des Tatars fendent les airs. Les cris de victoire s'y confondent avec les cris d'angoisses. Le sang ruissèle en larges torrens. Les cadavres sont couchés et gisans comme les arbres de la forêt. Tour à tour le tumulte de la mêlée disjoint et rapproche les combattans, ainsi que la fureur de l'ouragan déchire, rapproche et sépare l'épaisseur des bois. On voit les Tatars s'empresser de couper les oreilles de leurs ennemis: et ce trait assez bouffon en lui-même ne fait qu'ajouter ici à la terrible vérité du tableau.

Déjà les chrétiens commencent à plier, lorsque s'élance l'*Aigle*. C'est Jaroslaw, dont l'œil perçant annonce que le commandement suprême lui appartient. Jaroslaw furieux enfonce les rangs des Tatars, comme le lion qui se sent blessé, qui voit couler son sang, et qui, devenu plus terrible par sa souffrance, se jette sur les pieds du hardi chasseur qui l'attaque. Les Bohèmes le suivent. Un combat singulier s'engage entre lui et le fils de Koublai. Leurs lances se brisent sur leurs ar-

mures. Jaroslaw saisit la tête de son adversaire, et lui passe son épée au travers du corps. Le héros tombe; son arc et son carquois retentissent en frappant la terre. Les Tatars jettent au loin leurs longues lances ; le pays est délivré.

Dans un autre chant héroïque est célébrée la victoire que Benesch, fils d'Herman ou Hermanow, remporta en 1281 sur les Saxons : ces derniers, partis de Gœrlitz, avaient pénétré dans la Bohème. Le ton le plus simple et le plus agreste caractérise ce chant. C'est l'accent du villageois opprimé dont le courage se ranime à la voix du guerrier valeureux. On n'y trouve pas le ton du soldat, ni l'orgueil qui exalte les bardes du prince. Aussi ce petit poëme se rapproche-t-il plus que les autres des chants purement populaires, et rappelle-t-il, sous certains rapports, la tournure de certains Daïnos lithuaniens, dont nous avons déjà parlé dans cet ouvrage (1). A travers le courroux des armes, on y voit percer une nuance élégiaque à travers les cris de guerre, et une plainte profonde se fait entendre.

« Soleil, charmant soleil ! Pourquoi cette tristesse « qui voile tes rayons? Ou pourquoi plutôt brilles-tu en-« core pour nous qui sommes de pauvres opprimés? Où « s'arrête notre Knæse, où sont nos guerriers? Patrie ! « malheureuse orpheline ! qui t'arrachera des griffes « de ces démons ?

« Les tyrans étrangers accourent. Ce sont des Alle-« mands, des Saxons maudits ; leurs longues files s'a-

(1) Voyez le *Catholique* du mois de mars 1826.

« vancent, descendent de la montagne boisée, et pé-
« nètrent jusqu'à nous.

« Pauvres villageois ! donnez-leur votre or et votre « argent ! livrez-leur tout ce qui est à vous, ou ils brû- « leront vos cabanes ; ils abîmeront vos enclos. Ah ! « cela est fait, ils ont tout incendié. Ils ont pillé notre « or et notre argent ; ils ont chassé nos troupeaux, et « ils s'avancent vers Trosky. » —

« Villageois, cesse de gémir. Déjà l'herbe que le fer des coursiers ennemis a si long-temps tenue courbée, se relève et reverdit. Tout change, le Sauveur paraît. Cueillez pour lui les fleurs de la prairie : tressez-lui des couronnes. » —

Alors arrive Benesch, fils d'Herman, qui arme les paysans de leurs instrumens aratoires, et se précipite sur les Saxons. La vengeance anime les Bohèmes. On voit fuir épouvantées les bêtes fauves dans la forêt, les oiseaux sous la voûte des cieux. Les monts retentissent des coups que portent ces hommes si humbles et si modestes naguère. Leurs ennemis tombent abattus devant eux, comme ces arbres dont le tronc pourri s'écroule dans le bois. Les guerriers semblent enracinés dans le sol qui les soutient. Enfin, d'après l'ordre de Benesch, on fait rouler sur les rangs ennemis d'énormes quartiers de roche ; et la défaite des Saxons devient complète.

Parmi les fragmens recueillis par Hanka se trouve aussi la description d'un tournois bohème, où règne déjà un ton chevaleresque étranger au génie national des Slaves. On s'aperçoit de l'influence exercée par les

mœurs germaniques sur les cours des princes et des nobles bohèmes au treizième siècle. Il y a dans ce récit de tournois, terminé par les fiançailles de la belle Loudiska et du vaillant Loubor, quelque chose qui rappelle la romance moresque et castillane. C'est une simplicité qui n'est pas dénuée de pompe ni d'orgueil, mais qui diffère entièrement de la romance anglaise, écossaise, scandinave, germanique, romance dramatique plutôt que lyrique ou épique, et qui présente les événemens de la vie dans une plus grande complication.

Wenzel, roi de Bohème, père d'Ottokar II et mort en 1253, est devenu célèbre parmi les Minnesinger ou troubadours germaniques. Nous possédons encore de ce poète plusieurs chansons allemandes, remarquables par la délicatesse de sentiment et la variété des formes poétiques. De son temps, l'imitation de la poésie allemande se répandit généralement en Bohème; les chants populaires gardèrent cependant leur caractère primitif, et le génie national s'y conserva sans altération.

Ces chants, moins fiers, moins libres, moins hardis que ceux des Serbes, se distinguent à un plus haut point par l'ingénuité et la candeur; et, sans attester des mœurs aussi bornées et aussi ignorantes, ils rappellent en quelque sorte la plainte élégiaque des daïnos lithuaniens. Hanka en donne plusieurs exemples tirés du manuscrit qu'il a retrouvé, et parmi lesquels on distingue un poëme où se trouve raconté un événement souvent choisi pour texte des romances; c'est l'enlèvement d'une jeune fille par le ravisseur Zbyhon. L'amant lui arrache sa conquête et en jouit avec la

liberté et l'audace du Serbe. C'est un naïf tableau des passions ardentes des enfans de la nature; il joint la fraîcheur à la véhémence, sans que l'on puisse y découvrir aucune trace d'immoralité réelle.

« Un tourtereau gémissant voltige d'un arbre à l'autre, et raconte son malheur à la forêt tout entière. « Hélas ! bois vastes et ombreux, il y a peu de jours je « parcourais vos solitudes avec ma charmante colombe, « avec a bien-aimée de mon cœur; mais le méchant « Zbyhon m'a enlevé ma tourterelle; il l'enchaîne, il la « retient captive dans son château-fort. »

« Un autre tourtereau gémissant, un amant fidèle erre autour de la forteresse escarpée, poussant de longs soupirs arrachés à la profonde angoisse de son ame. Il s'assied au pied du rocher, et se tait, et la forêt garde le silence autour de lui.

« Le tourtereau s'approche du jeune homme en poussant de tristes soupirs; le jeune homme lève la tête, l'aperçoit, et lui dit : « Tourtereau, est-ce la peur qui « t'arrache des plaintes? un méchant vautour t'a-t-il « enlevé ta femelle? Zbyhon! brigand! c'est toi qui « m'as ravi ma bien-aimée, tout ce que j'aimai. Tour- « tereau, si ton cœur tendre pouvait se gonfler de la « dévorante ardeur des combats, tu irais attaquer le « vautour; et si des serres aiguës armaient tes pieds, « tu ressaisirais ta douce moitié. Il expirerait sous les « coups de ton bec : mais hélas! ce bec n'est pas assez « dur pour pénétrer la chair du brigand des cieux.

« Prends courage, infortuné jeune homme! arme- « toi contre Zbyhon; ton cœur audacieux ne craint pas

« l'ennemi, tu portes une hache terrible, brise-la contre son crâne. »

« Le jeune homme se plonge dans l'obscure forêt; il s'arme de sa hache qui surcharge son épaule, gravit au milieu de la nuit orageuse le château escarpé, et foudroie de ses coups la porte du fort. « Qui va là? — « Chasseur égaré! » La porte s'ouvre; il frappe à la seconde, qui s'ouvre à son tour. « Où repose Zbyhon? « — Derrière la vaste salle. »

« C'était là que, brigand voluptueux, il était couché près de la femme qui fondait en pleurs. « Ouvre au « chasseur. » La porte reste fermée, le jeune homme la brise à coups de hache, entre dans la salle, abat la tête du monstre, parcourt le château, où il égorge tous les guerriers endormis, puis revient partager avec sa bien-aimée la couche de Zbyhon: il y reste jusqu'au lendemain suivant. Le soleil du matin étincelle à travers les cimes des arbres et pénètre dans la salle du château; de nouveaux désirs s'enflamment dans le sein du jeune homme; il peut encore bercer sa belle amante dans ses bras vigoureux.

« A qui appartient la colombe? — Zbyhon l'a enlevée « et retenue captive avec moi dans ce fort. — Va, co- « lombe, quitte ta prison, vole vers la forêt. »

« La colombe prend son vol vers la forêt, voltige de toute part, saute de branche en branche et retrouve son bien-aimé: elle dort sur un rameau avec le tourtereau chéri.

« Et la fille charmante retrouve aussi avec celui qu'elle

aime, sa douce gaieté : elle suit partout ses pas et partage sa couche. »

Il nous serait facile de citer d'autres fragmens, qui prouveraient également le talent lyrique des poètes populaires de la Bohème antique : un ton naïf et presque enfantin règne chez eux. On dirait que le peuple de ces contrées a conservé du paganisme une poésie toute ingénue et d'une candeur primitive. Il est uni aux arbres de la forêt, au cerf bondissant, à la colombe plaintive, à l'épervier jadis sacré, à l'humble fleur que l'herbe recouvre, par les liens d'une parenté étroite : c'est le fils ingénu de la nature. Une fraîcheur, une candeur, une finesse charmante d'expression, une aimable délicatesse de sentiment, respirent dans les moins importans de ces petits poëmes, et font juger favorablement du caractère d'un peuple naturellement disposé à ces émotions simples et profondes, que font naître une douce mélodie et le son des instrumens. Nous citerons un de ces poëmes, qu'inspira évidemment la soudaine et vive émotion de l'un des chantres agrestes qui redisaient les sensations de leur ame, sous le dôme libre des cieux, devant les objets mêmes qui les causaient. Observons qu'une version en prose enlève à l'original une grande partie de sa grace et de sa facilité. La langue française d'ailleurs a rejeté ces diminutifs, ces petits mots pleins de tendresse, ces ex-

pressions caressantes, qui, dans la langue slave comme dans l'italien, flattent si doucement l'oreille et l'ame.

« Un cerf bondit sur les monts, dans les vallées; il s'élance sous l'ombrage des arbres qui l'ont vu naître, franchit le roc, retombe dans le vallon; et, toujours soulevant avec fierté sa tête chargée d'un ornement magnifique, perce de sa ramure les buissons épais et continue sa course rapide.

« Et un jeune homme s'élance sur les montagnes, traverse les vallées; il porte d'orgueilleuses armes, se précipite sur l'ennemi et enfonce ses rangs. Hélas! il a cessé de traverser la forêt; près de lui passe silencieux un homme qui le hait, et dont le regard sombre trahit la fureur secrète. Il s'approche, et de l'énorme hache des batailles le frappe à la poitrine. Le jeune homme tombe, les forêts gémissantes courbent douloureusement leurs cimes. De la blessure faite au cou souple et gracieux du jeune homme, son ame douce et délicate s'exhale. Là il gît étendu, le sang bouillonne en sortant de sa plaie, et suit la route que l'ame a tracée; la terre humide et froide le boit avec avidité : la tristesse saisit le cœur des jeunes filles. Pendant que son corps repose sur la terre inexorable, un chêne s'élance, tombe sur lui, et le couvre de son généreux ombrage.

« Cependant le cerf au front superbe saute et bondit sur ses pieds agiles; il veut brouter les feuilles délicates de l'arbre, et son cou élégant se penche pour les saisir; des rameaux de la forêt s'élance une troupe d'avides éperviers qui se réunissent sur le chêne et qui tous chantent à voix haute : « Le jeune homme a suc-

«combé sous la hache ennemie!» Jeune infortuné! toutes les jeunes filles le pleurèrent!»

Offrons encore au lecteur quelques échantillons de cette poésie si simple, et formons comme un bouquet de ces fleurs humbles et champêtres: c'est la grace rustique et la naïve coquetterie de la villageoise, qui n'a besoin pour se parer que du cristal limpide d'une eau pure. Cette poésie de la jeune fille bohème est comparable, pour le charme de l'expression, à celle de la jeune Lithuanienne, ou de la jeune Serbe.

« Un léger zéphir souffle de la forêt des princes. La vierge des champs court vers la source, et puise de l'eau dans un seau recouvert. Sur les flots de la rivière prochaine, un bouquet nage vers la jeune fille, un bouquet odorant de violettes et de roses: la pauvre enfant essaie de saisir le bouquet. Mais elle tombe, ah! elle tombe dans la froide rivière! « Petite fleur char-«mante, dit-elle, si je savais quelle main t'a plantée «dans la terre légère, je voudrais orner cette main d'un «petit anneau d'or. Charmant bouquet, si je savais qui «t'a noué avec une délicate écorce, je lui ferais cadeau «de l'épingle qui rattache ma chevelure. Ah! petite «fleur, pleine de grace, si je savais qui t'a jetée dans «cette onde si fraîche, je lui donnerais vraiment cette «couronne dont ma tête est parée.»

« O rose, rose jolie! Pourquoi te hâter de fleurir?

Déjà le froid t'a saisie dans ton bouton. Pourquoi te faner si vite, et pourquoi es-tu tombée de ta tige !

« Le soir, je m'étais assise, et je restai long-temps ainsi. Je n'attendais personne, et cependant les coqs chantaient déjà le réveil de l'aurore, lorsque j'étais encore assise. Le bois du foyer était consumé. Je m'endormis et je rêvai. Pauvrette ! il me semblait que ma main droite sentît un anneau d'or, orné d'une pierre précieuse, tomber en glissant de l'un de mes doigts. Je me suis éveillée, je ne l'ai plus retrouvé, et je n'ai plus attendu le bien-aimé. »

« Un chêne est debout au milieu de la vaste plaine. Là se perche une fauvette : elle commence à chanter ; elle gémit de ce que le printemps ne dure pas toujours. Mais si le mois de mai ne finissait pas, comment le blé mûrirait-il dans les champs ? Si l'été durait toujours, comment le pommier porterait-il des fruits mûrs ? Si l'automne ne s'en allait pour faire place à l'hiver, entendrait-on les épis s'accumuler et frémir dans la grange ? et si la bergerette devait toujours rester seule, que le temps lui paraîtrait long ! »

« Forêts ! ô sombres forêts de Miletin ! Dites-moi pourquoi l'été comme l'hiver, la même sombre verdure vous couvre ? Ah ! je voudrais bien ne pas pleurer, j'aimerais à vivre sans tourmenter mon cœur.

Mais qui ne verserait des larmes dans cette circonstance, dites-le-moi, ô bonnes gens! Hélas! où est mon père? il repose dans la tombe! Ma mère! ma bonne mère? l'herbe croît au-dessus d'elle! Malheur! malheur! je n'ai plus ni sœur, ni frère et mon bien-aimé est parti! »

POLITIQUE.

DES AFFAIRES DU PORTUGAL.

CHAPITRE I.

INTRODUCTION.

Il en est, sous de certains rapports, du Portugal comme de l'Espagne. Il faut, pour apprécier la situation des deux parties de la Péninsule, observer le double phénomène qui nous est offert par l'histoire moderne de ces contrées. Au dix-septième siècle, une société catholique, vigoureusement organisée, quant à l'autorité de l'Eglise, se trouve tout à coup stationnaire par crainte de la réforme; et la couronne tire parti de cette situation pour ruiner les anciens privilèges nationaux. Au dix-huitième siècle, le même pouvoir qui avait voulu arrêter l'essor et ralentir les progrès de la société, entreprend tout à coup de la libéraliser. Ainsi un pouvoir destructeur des anciennes

constitutions, accole avec maladresse deux élémens contradictoires : d'un côté le catholicisme privé des lumières de la science; d'un autre, le libéralisme séparé de toute croyance positive, de tout ordre d'idées supérieur au déisme vulgaire, et au trivial industrialisme du siècle. De là deux mouvemens alternatifs d'action et de réaction, qui ont troublé l'Etat et donné naissance à un inextricable chaos. C'est au milieu d'une telle situation des affaires qu'on a vu prospérer, s'évanouir et se combattre tour à tour les intrigues des courtisans, des camerières, des valets de chambre, voire même des médecins, apothicaires et jardiniers royaux. Débandade générale; ruine universelle : reconstruction hâtive et fautive, appuyée tantôt par des baïonnettes libérales ou prétendues telles, tantôt par un peuple insurgé en faveur de l'absolutisme. Dans une confusion si complète et si risible on a souvent vu même le régime monarchique proclamé avec fureur par ces mêmes soldats qui avaient soutenu avec enthousiasme la monarchie constitutionnelle; et cette populace, enivrée d'amour pour la reine-mère, crier vive Don Pèdre, pour le couvrir ensuite d'anathèmes, et donner tout son enthousiasme à son frère et à son successeur.

Les actions des hommes sont peu importantes, si on les compare aux pensées qui les dirigent : soit qu'ils aient la conscience complète de leur volonté, de la cause qui motive cette volonté, et que leurs pensées se dessinent dans leur esprit d'une manière nette et distincte; soit que, confusément entassées dans leur

intelligence, elles les entraînent en aveugle, et pour ainsi dire en dépit d'eux-mêmes.

Ce qu'il y avait de vraiment dangereux dans la révolution, c'était la doctrine d'athéisme politique. Ce qu'il fallait redouter, c'était le principe même de la révolution, principe qui lui survit encore. Dès que ce principe était admis, l'insensé Robespierre, le terrible Danton, l'infame Marat, n'en étaient plus que de nécessaires accessoires, dont toute la force consistait dans la pernicieuse doctrine qui les faisait agir. Des hommes religieux peuvent aussi commettre des crimes; ils ne sont point exempts de l'universelle faiblesse. Mais comme l'opinion qui les meut est pure en elle-même, elle ne peut être souillée de leurs méfaits quelque énormes qu'ils soient.

Il faut, nous l'avons dit, remonter à ces deux principes contraires, semés dans la société hispanique et lusitane à des époques différentes, pour se rendre compte de sa situation : l'un destiné à immobiliser les esprits et maladroitement mis en œuvre au seizième siècle : l'autre employé avec une fatale adresse dans le dernier siècle, pour les précipiter dans la carrière de la *mobilité* actuelle. De là une action contre-révolutionnaire qui, dans les rangs du peuple, est toute de résistance, semble toute passive, et n'en est que plus forte; tandis que dans les rangs des courtisans elle paraît toute active, et sous cette fausse activité de l'intrigue, cache une lâcheté réelle. De là aussi une action révolutionnaire, toute en dehors, organisée uniquement pour l'attaque, mais sans force réelle

dans la nation, et disparaissant au premier cri du sentiment national, offensé dans sa paresse et dans son génie intime.

Le Portugal, dont la gloire s'éclipsa plus rapidement que celle de l'Espagne, brilla au quinzième siècle du plus vif éclat. Il eut de grands rois, des guerriers magnanimes, d'illustres hommes d'état, des religieux modèles d'instruction et de zèle, de graves historiens, d'aimables poètes; et toute cette grandeur, cet héroïsme éclatant, cet esprit d'aventure et de conquête, s'évanouirent dans la tombe du malheureux don Sébastien. Pendant cette époque admirable, le Portugal vécut, si l'on peut le dire, d'une vie plus haute et plus forte que de grandes nations dans l'espace de mille ans.

En Portugal ainsi qu'en Espagne, la haine des réformés s'annonça par une espèce de contre-opposition, qui arrêta ces contrées superbes dans leur élan vers le développement de toutes les vérités catholiques et de toutes les perfections sociales. La peur s'empara des hommes religieux déconcertés dans leurs vues. Le clergé avait été jadis l'ordre le plus national, le plus complètement populaire; identifié à tous les besoins de l'ordre social, il pouvait se corrompre partiellement sans perdre l'énergie vitale nécessaire pour opérer sa propre réforme. Mais lorsque le protestantisme eut divisé l'Europe, le clergé s'effraya du peuple, ferma ses regards à ces lumières dont la religion n'a jamais rien à craindre, pourvu qu'elles soient appropriées aux besoins de la civilisation, et contracta une exclusive

alliance avec le pouvoir royal, que les libertés nationales avaient autrefois circonscrit. L'autel, appui du trône, est aussi celui de la liberté; la religion, médiatrice suprême, a toujours dû siéger entre les rois et les peuples, au centre des sociétés.

Ce fut ainsi que l'Espagne et le Portugal restèrent immobiles au milieu des mouvemens violens et déréglés qui agitaient la société extérieure. Mais le pouvoir absolu laissa à la masse de la population les mœurs et les formes de son administration, afin de compenser la perte de ses droits et de ses franchises politiques. Abandonné à son propre repos, l'habitant de la Péninsule, flatté dans ses goûts, s'attachait à son pays et à son gouvernement.

La philosophie française gagna les contrées situées au-delà des Pyrénées; ce ne fut pas la masse du peuple qu'elle atteignit, mais le prince et même une partie du clergé, curieux et avides de mouvement et d'action. Ces derniers voulurent à leur tour goûter ce fruit empoisonné; entraîné par la mode, le grand inquisiteur souscrivit (singulier phénomène!) à l'œuvre de l'Encyclopédie.

Alors on s'enthousiasma pour les plans d'amélioration en fait d'économie politique; on voulut élever à la hauteur du siècle et réformer au moyen des modernes lumières, Espagnols et Portugais. On entama l'administration, qui jusqu'alors était demeurée intacte et confiée au soin des provinces; on voulut centraliser, fiscaliser; on offensa les mœurs, on choqua les habitudes nationales, on expulsa les jésuites. Ce système,

qui fut arrêté dans les possessions européennes de l'Espagne par une force de résistance très-opiniâtre, fut poursuivi avec vigueur et succès en Amérique, où les ministres régnaient tout-puissans. La mère-patrie devait recueillir ce qu'elle avait semé dans ses colonies.

Ce furent surtout les grands, les marins, quelques littérateurs et professeurs d'académies et de collège, qui, par leurs voyages à l'étranger, par l'inoculation du système libéral à Madrid et à Lisbonne, sentirent l'influence des modernes lumières. Le peuple, le clergé, ne se doutaient de rien, ignoraient ce qui se passait, et laissaient faire.

Les conséquences politiques de cet état de choses ne furent révélées que par la guerre de la Péninsule. On vit se classer en deux partis les hommes de la philosophie moderne, les libéraux de l'Espagne et du Portugal. Les uns, amis du pouvoir, et faisant peu d'attention à la nature de ce pouvoir pourvu que son action fût ministérielle et libérale : ce furent les *Afrancesados* qui suivirent les bannières du conquérant. Les autres, ennemis de toute espèce de pouvoir, démocrates par système; ceux-ci, en embrassant le parti national, l'étouffèrent. En calquant sur le modèle de la Constituante leurs constitutions libérales de nouvelle fabrique, ils espéraient tromper les vrais Castillans, les Lusitaniens de la vieille roche. Ils avaient soin de déguiser sous l'antique et vénérable dénomination de *Cortès*, l'assemblée des hommes qui avaient trahi la constitution, les mœurs, les habitudes de leur patrie : leur hypo-

crisie, tout en la frappant d'un coup mortel, feignait de la défendre, et se parait d'un masque de royalisme et de religion. On sait le reste.

Examinons maintenant les diverses tendances révolutionnaires ou contre-révolutionnaires qui se divisent le Portugal. Il faut reconnaître d'abord une force passive, force de mœurs et d'habitudes, cachée à l'observateur inattentif, mais réelle, et dans le fond toute-puissante : force qui se laisse aisément envahir, mais qui, résidant au sein de la masse de la population, n'accorde aucune confiance à tout ce qui n'est pas elle; force vraiment lusitane, dont les absolutistes ont abusé dans leurs vues personnelles en s'adressant aux préjugés et à l'ignorance, qui malheureusement la recouvre d'une croûte épaisse ; mais dont aucun gouvernement n'a réellement su tirer parti.

L'administration portugaise, libérale au dernier siècle, ballottée, depuis la révolution française, entre l'admiration pour Bonaparte, la crainte de l'Angleterre, la haine de Napoléon empereur, la reconnaissance pour la Grande-Bretagne, la persécution des afrancesados, la nécessité de faire la paix avec les mêmes afrancesados, l'aversion inspirée par les Cortès de Cadix, l'obligation d'imiter ces Cortès à Lisbonne; ce gouvernement, dirigé tantôt par des ministres qui ne manquaient pas d'une certaine habileté administrative, tantôt par des ministres ignares, aux ordres de la reine-mère; divisé en mille fractions ennemies dans l'intérieur du palais; tour à tour furieux et débonnaire, caressant et persécuteur, frappant ou flat-

tant les mêmes personnages, non par conviction, mais suivant qu'il croyait ou ne croyait pas avoir besoin de leur influence : ce gouvernement a offert un spectacle plus déplorable encore que celui de la *camarilla* espagnole. En Portugal, il y avait à la fois moins de tenue et plus d'étiquette; c'était une cour de commérage, dénuée de la dignité castillane, et contredisant par des désordres presque avoués l'orgueilleuse hauteur de ses prétentions.

Lorsque les Cortès révolutionnaires et la domination apostolique laissèrent le Portugal à lui-même, ces baïonnettes qui avaient aidé à renverser le pouvoir absolu, aidèrent à le reconstruire. Le gouvernement parut plus doux sous l'autorité du roi défunt. On vit des ministres attachés au monarque et à la patrie, essayer de corriger les vices du gouvernement et de vaincre les préjugés populaires. Sans adopter les principes révolutionnaires, ils tentèrent de concilier avec des formes de gouvernement constitutionnel, dont ils rêvaient l'exécution, le ministérialisme emprunté aux cabinets étrangers. M. de Palmella, pour ne pas demeurer en arrière de son siècle, cherchait un modèle dans la forme extérieure du gouvernement anglais. Le général Pamplona, comte de Subserra, avait voulu tenter quelque chose de semblable en imitant la Charte qui régit la France. On espérait, en réunissant et conciliant des hommes de bonne composition, indistinctement choisis dans les rangs des afrancesados, des partisans de l'ancien régime et des moins démocratiques des Cortès intrus, opérer une fusion, gage de

la prospérité de l'un ou l'autre de ces plans. Mais le génie national y répugnait ; ils moururent dans leur germe; et, la puissance ministérielle s'évanouissant avec eux pour quelque temps, le gouvernement céda tour à tour aux mouvemens démocratiques du Parlement organisé par don Pèdre et à la réaction apostolique de la cour de la reine-mère.

Quelle politique convient au Portugal? Quels changemens y sont praticables? Voilà ce qu'il s'agit d'examiner. N'est-il pas nécessaire d'y remettre à neuf l'édifice social, en puisant dans la source historique des anciennes libertés nationales, libertés qui, même après avoir cessé d'exister dans l'ordre politique, survivent et se perpétuent dans les mœurs? Si l'on convenait de ce fait, si l'on affermissait cette base, on pourrait s'entendre sur les altérations nécessaires. C'est de ce point de vue que nous partons pour apprécier la légitimité de la charte de don Pèdre, et le génie de cette charte considéré en lui-même.

CHAPITRE II.

De la charte de Don Pèdre, considérée sous le point de vue de la légitimité de sa donation.

La légitimité régnait dans l'ancien régime, comme un dogme au profit du pouvoir absolu, et, hâtons-nous de l'ajouter, au profit des peuples qui lui doivent repos et sécurité. L'Angleterre et la France ont les premières reconnu ce droit public d'une manière indépendante. L'Espagne et l'Allemagne suivirent cet exemple. Avant cette époque, il y avait bien eu, et surtout en France, quelque chose de semblable à une succession régulière de l'hérédité : mais cette partie du droit public ne fut fixée irrévocablement qu'après la ligue. Henri VIII l'avait établi en Angleterre, en y joignant son système d'obéissance passive. Depuis Elisabeth jusqu'à Jacques II, ses successeurs, soutenus par l'Eglise aristocratique du royaume, le maintinrent avec une extrême rigueur. En Espagne, le règne de Philippe II, en Allemagne l'exemple de Louis XIV, établirent pour ces deux contrées une règle invariable. A dater de cette époque, l'hérédité des trônes a constamment reposé sur la base d'une légitime fixe et invariable, si l'on excepte la séparation incomplète dans la Grande-Bretagne du dogme de la légitimité et de celui du droit divin, ainsi que les désordres révolutionnaires et les

usurpations de Bonaparte. C'est sous ce rapport spécial qu'il faut considérer le pacte de la Sainte-Alliance.

La révolution a opposé à la légitimité monarchique une légitime des peuples, légitimité de sa création, également absolue; elle a proclamé la souveraineté des peuples dans toute son étendue. Cette proclamation avait eu pour premier symptôme, le système des indépendans anglais dont Cromwell fut l'organe. Dans son *Contrat Social*, Jean-Jacques en a développé les principes. D'après cette doctrine, le peuple, ou la masse désorganisée qui porte ce titre, devenue propriétaire d'une souveraineté plus capricieuse encore que celle de la monarchie absolue, a le droit de se modifier à l'infini, d'effacer son passé, de changer à son gré toutes les conditions de son existence. On conçoit les excès nés d'un tel système : car le pouvoir d'un seul, tout abusif qu'on puisse le supposer, est toujours plus sensé, et mieux réglé que le pouvoir de tous. Mais, à l'exception du droit divin, qui résulte d'un état de choses antérieur à l'établissement de la monarchie absolue, bien que cette dernière en ait profité, les principes de cette forme de gouvernement ne diffèrent pas de ceux de la révolutionmême. C'est une souveraineté illimitée, forme de pouvoir qui peut être tolérée quand un seul en est maître, insoutenable lorsque la multitude le possède.

Ces deux légitimités contradictoires, enrôlées sous les bannières ennemies de la révolution et de la contre-révolution, sont nées de l'extrême désorganisation de l'Europe politique, morale, intellectuelle :

et cette désorganisation elle-même a résulté de la monarchie absolue, du protestantisme, de la philosophie du dix-huitième siècle et de l'ignorance de nos apostoliques.

Déclarez la monarchie absolue, seule légitime. L'Etat, légalement concentré dans la personne du monarque sa volonté fait loi. C'est à lui d'étendre, de modifier, d'anéantir ses propres décrets. Il a aussi la faculté, le pouvoir légal de s'imposer à lui-même des entraves. C'est là l'objection la plus fondée que les libéraux fassent aux absolutistes, lorsqu'ils proclament la monarchie absolue comme seule légitime pour le Portugal. Tel est le cercle vicieux dans lequel se trouve renfermé l'absolutisme monarchique, dont la théorie n'est pas meilleure, ou du moins plus complète que celle de la révolution.

Que l'on reconnaisse Don Pèdre ou Don Miguel : peu importe. Don Miguel, en sa qualité de monarque absolu, a bien le droit de faire comme Don Pèdre, de changer, de modifier, d'abolir les lois de son pays. On ne peut soutenir le système de la légitimité concentrée dans la personne du monarque. Il faut étendre le cercle de cette théorie, et reconnaître qu'à la légitimité du prince, il s'en joint une autre qui en est inséparable : celle du pays, des institutions héréditaires, des mœurs, des droits, des traditions, des franchises nationales.

Ainsi la monarchie absolue diffère de la monarchie légitime. Cette dernière n'isole jamais le monarque de ses sujets, et se fonde sur des droits établis. La charte

de Don Pèdre devait être examinée d'après ce principe, abstraction faite de la personne de celui qui la donnait. Ce que n'eussent jamais pu faire les absolutistes et les libéraux, qui, foulant aux pieds le vieux droit public de l'Europe, ont tout confondu dans une même anarchie de principes.

S'il était vrai que le Portugal fût légalement une monarchie absolue, Don Miguel ou Don Pèdre pourraient, suivant leur bon plaisir, changer les lois de leur pays. Mais il est faux que dans aucune contrée d'Europe, à l'exception du Danemarck et de la Prusse, monarchie militaire, le pouvoir absolu ait formé avant l'époque de la révolution française la véritable constitution d'un état. Henri VIII, il est vrai, l'avait proclamé en Angleterre, mais, d'une manière ouverte ou tacite, le pays a protesté contre la violation de ses droits. Jamais on ne regarda comme abolis en France, les états-généraux et les parlemens. Il n'y a eu que la révolution française et son pernicieux exemple qui ait pu engager le prince du Danemarck à bouleverser la constitution du Holstein, province soumise à la couronne, mais incorporée à l'empire germanique ; et la Prusse à ne pas respecter les antiques droits de la Silésie.

Ainsi la monarchie absolue n'a jamais constitué le droit public commun à l'Europe. On a bien pu la proclamer sans détour comme Louis XIV et Henri VIII, ou la laisser, comme en Allemagne, gagner insensiblement du terrain et user les anciennes institutions: mais ce n'a été que par une usurpation des droits des sujets à la légitimité de leurs mœurs et de leurs habi-

tudes, légitimité qui formait l'ancienne monarchie et lui servait d'appui, ce n'a été que par cette usurpation lente et furtive que la monarchie absolue a pu s'établir en droit, malgré les protestations de tout ce qui restait de franchises à la noblesse, au clergé, aux communes.

Avant la révolution française, la monarchie absolue n'avait pas hautement et franchement fait tête à un système absolu de souveraineté populaire; c'est une réaction violente contre l'action la plus désordonnée qui ait jamais existé. A ce titre on doit l'excuser; mais tout en proclamant son droit, elle fait l'aveu du peu de confiance qu'elle a dans ce droit même. L'Autriche convoque les magnats de la Hongrie, et conserve leur forme aux anciens états de la Styrie et de la Bohème. Le roi Ferdinand n'ose pas attaquer en face ce qui reste des institutions municipales de la vieille Espagne. Et voici Don Miguel lui-même, qui évoque à nos yeux le fantôme des cortès de Lamego, pour se faire adjuger un pouvoir dont le premier acte serait d'éclipser et bannir ce fantôme, devant les rayons éclatans d'une royauté absolue.

Ecoutons le double chœur que forment les partis dans leurs attaques, dans leurs réponses, dans leurs récriminations, dans leurs répliques. « Si Don Pèdre était légitime, sa charte serait légitime, en sa qualité d'œuvre émanée d'un monarque absolu. Dans ce cas notre absolutisme en appellerait de Don Pèdre mal avisé à Don Pèdre mieux conseillé : notre loyauté se mutinerait contre le don qu'il veut nous faire; et pour défendre la royauté, nous déclarerions guerre au mo-

narque. » — « Très-bien ; soyez plus rois que le roi ! sachez mieux que lui ce qui convient à sa couronne. Mais puisque vous imposez à la charte votre sceau de légitimité, nous l'adoptons. Don Pèdre est légitime ; ainsi, d'après vous-mêmes, sa charte est légitime. » — « Non, Don Pèdre a usurpé tous les pouvoirs. Vive don Miguel ! » — Si don Miguel vous concédait une charte, elle vous semblerait donc légitime? — « Mais vous, comment pouvez-vous accepter une charte donnée par Don Pèdre, qui en l'octroyant a violé votre principe de la souveraineté populaire ? » — « Peu nous importe le principe, pourvu que le cadeau nous convienne. » — « Eh bien, nous faisons comme vous ; et si le cadeau nous déplaît nous le rejetons. » Ainsi l'on se convainc mutuellement d'inconséquence, et l'on se donne congé de part et d'autre, en prouvant que dans cette grande affaire il n'est pas question d'un point de litige isolé, d'un simple conflit de souveraineté entre deux princes, comme il plaît aux cabinets européens de présenter la question, mais bien de deux systèmes et de deux partis, qui, prenant, soit par hypocrisie soit par aveuglement, les droits opposés des deux frères pour masque et pour égide, se partagent de la manière la plus tranchée et la plus profonde les cœurs et les intelligences.

Nous avons dit que la légitimité n'est que la consécration des droits du souverain, des lois, franchises, usages, qui constituent la nationalité propre d'un peuple. Les droits des gouvernans et ceux des gouvernés forment une masse compacte et indivisible, que

l'absolutisme monarchique et l'absolutisme démocratique scindent et divisent, chacun à son profit. La charte de don Pèdre blesse à la fois tous les droits ; non-seulement ceux de la souveraincté, c'est-à-dire ceux de la royauté même et non du monarque, mais encore ceux des peuples. Elle abolit tout le passé des Portugais. C'est une seconde édition de la révolution française; avec cette différence qu'à Lisbonne la révolution est émanée du souverain.

Les Portugais possédaient-ils des lois, ou n'en avaient-ils pas? S'ils en avaient, comment les sincères amis de la liberté qualifieront-ils un acte qui les dépouille de ces lois pour leur en imposer de nouvelles?

« Mais, affirme-t-on, l'ancien régime portugais était rempli d'abus; c'était le corps gangrené de Lazare; une seule plaie, un vaste ulcère. » — Un mannequin sans vie, un de ces simulacres préparés pour les exercices des étudians d'anatomie, valent-ils un corps vivant, quand même il serait malade et gangrené? Où se trouvent d'ailleurs les documens propres à faire bien connaître la vraie situation de l'ancienne Lusitanie? Les lumières que l'on peut recueillir à Paris sur cette matière, sont certainement fort incomplètes. Admettons cependant (et cela se conçoit sans peine) que le Portugal était écrasé sous le poids des abus; que restait-il à faire dans l'ordre naturel des idées?

Il fallait procéder avec les formes légales, et dès que l'on voulait introduire un changement dans la constitution du pays, se régler d'après le droit ancien. Gouvernés et gouvernans sont intéressés à la réforme

des abus : c'est de l'indivisible propriété de tous qu'il s'agit. Or il est reconnu par les anciennes lois de toutes les contrées de l'Europe, que la capacité de changer les coutumes nationales et la nature de la souveraineté, ne réside pas dans le peuple seul ni dans le monarque seul; il faut le concours du prince et du peuple selon les formes commandées par l'ancienne législation. En France, nul changement radical dans la constitution ne se trouvait valable sans la réunion des parlemens, des états-généraux et du souverain, délibérant sur les intérêts communs. M. Necker convoqua une assemblée sous des formes illégales : au bout de ce mépris pour les droits légitimes se trouva la révolution.

En Portugal on n'a pas même daigné évoquer le fantôme des anciens cortès du royaume. Ces paroles impérieuses sont tombées du haut du trône sur un peuple étonné. « Hier tu t'es couché avec les lois qui « t'étaient propres ; lève-toi et obéis à une constitution « nouvelle : nous avons changé toute ton existence ; « car tel est notre bon plaisir. »

Le droit que don Pèdre, mu par ses conseillers, a exercé en cette circonstance, le sultan de Constantinople lui-même ne saurait le mettre en œuvre. Mahmoud a bien pu faire massacrer sa garde prétorienne ; mais qu'il essaie seulement de toucher au moindre article du Coran, loi civile et religieuse !

Mais c'est attaquer, va-t-on dire, le droit qu'a exercé le roi de France en octroyant la charte, c'est attaquer la charte elle-même. Les deux positions n'ont rien de semblable. En France, il y avait table rase. La nation

dissoute vivait privée de formes légales. Concentré dans la personne de Bonaparte, le despotisme des jacobins avait usurpé les anciens droits du souverain et du peuple. Les Bourbons ramenèrent la seule légitimité réelle, et relevèrent l'ancienne France de ses ruines. Si la nation eût seulement conservé quelque faible apparence de ses anciens droits légitimes, Louis XVIII l'aurait consultée avant de lui donner la charte. Il l'octroya, parce que, excepté lui-même, personne, et rien n'avait caractère et mission. Encore ce prince magnanime eut-il soin de s'entourer des notabilités de l'ancien et du nouveau régime, pour prendre avis sur son ouvrage. Don Pèdre a-t-il rien fait de semblable ?

Voici ce qu'il a fait. Depuis long-temps éloigné de sa patrie, fixé sur un point du globe que des mers en séparent, il fait solennellement et publiquement divorce avec la terre de ses aïeux, accepte la couronne du Brésil, et la reconnaît indépendante de celle du Portugal. Cette condition une fois admise de la manière la plus formelle, il s'assied sur le trône de Rio-Janeiro. Comment un même prince peut-il posséder deux royaumes indépendans l'un de l'autre, deux empires, dont l'un peut léser les intérêts de l'autre, et se trouver son ennemi? Cependant Don Pèdre lance sur Lisbonne une constitution brésilienne. Il aliène de nouveau cette souveraineté, qu'en sa qualité d'empereur américain il avait reconnue ne plus lui appartenir. Il ne s'empare momentanément de cette souveraineté que pour l'altérer et la remettre défigurée aux

mains d'un successeur qu'il nomme et qu'il installe, lui monarque brésilien, privé par cette abdication de tous ses droits sur le Portugal et spécialement de la désignation de son successeur. Sondez cet abîme de contradictions, et conciliez-les, si vous le pouvez, avec les principes d'un droit quelconque.

Nous avons une charte qui paraît s'adapter chaque jour davantage à notre caractère national: ce fait établit-il la nécessité, pour le Portugal, d'avoir une charte absolument pareille à la nôtre? L'Angleterre prospère sous une constitution différente. Les anciens Cortès de Castille, les ci-devant parlemens de Suède, de Hongrie, de Pologne, de Sicile, se rapprochaient bien plus de la constitution anglaise que de la charte de France. Chaque peuple doit suivre son génie et ses habitudes.

Ce dont nous avons besoin, c'est de voir disparaître des conseils des souverains, ainsi que de la tribune parlementaire, ces notions abstraites et fausses sur la nature des pouvoirs. Artificielle et puérile dialectique des Locke et des Mably; dialectique erronée des Hobbes et des Jean-Jacques. Ayons des notions vitales, qui raniment les nationalités étouffées sous une épaisse couche de cosmopolitisme. Voilà ce qui est important pour la vieille Europe, pour la jeune Amérique.

Si le souverain du Portugal, quel qu'il fût, déclarait d'une manière solennelle qu'il ne veut pas de la monarchie absolue, qu'elle est une usurpation et un abus, rien ne serait plus méritoire. Si, en donnant

une charte, il annonçait que son intention est de rentrer dans l'ancien droit public des sociétés européennes, rien de mieux. On pourrait s'entendre à cet égard; et la légalité du fond ferait pardonner l'illégalité de la forme. Mais anéantir d'un trait de plume les privilèges des communes, les droits du clergé, ceux de la noblesse, voilà ce qui dépasse toutes les bornes.

Dépouiller un clergé, une noblesse, une bourgeoisie et des communes, ce n'est absolument rien pour nos libéraux; ils nomment révolution cette nouvelle espèce de droit public. Mais ce droit, dont ils se servent si lestement contre les autres, ils ne veulent pas que l'on s'en serve contre eux. Leurs propriétés, leurs droits, leurs opinions, leurs avantages politiques doivent leur être garantis pour toujours; y toucher ce serait se rendre coupable de perfidie et de trahison.

CHAPITRE III.

Des rapports de l'Angleterre et des souverains de l'Europe continentale avec le Portugal et le Brésil.

Il y a une assez grande complication dans la position de l'Angleterre à l'égard du Portugal et du Brésil; ses intérêts portugais et ses intérêts brésiliens ne sont point les mêmes: ses diplomates ont deux voies très-différentes à suivre à Lisbonne et à Rio-Janeiro. La politique anglaise a-t-elle lieu d'être satisfaite de la séparation des deux couronnes du Brésil et du Portugal: c'est ce qu'il est difficile de décider. Don Pèdre, du fond de son palais brésilien, n'eût pas pu gouverner long-temps deux contrées si éloignées; le contre-sens eût été trop choquant. La domination de la métropole, régissant ses colonies lointaines, rencontrait déjà assez de difficultés; bien que ce fût là suivre le cours naturel des choses. Mais une métropole régie par une colonie, serait un phénomène inouï dans l'histoire, un changement de rôle sans précédent: c'est ce que l'Angleterre savait bien. Elle préférait que don Pèdre vînt habiter l'Europe, quoiqu'il lui eût été plus facile de diriger le Portugal en l'absence du prince légitime. A Rio-Janeiro, on aurait vu l'esprit monarchique rétrograder, ce qui est dans l'intérêt de la Grande-Bretagne; non que sa nature et son essence soient

démocratiques, mais parce que les circonstances ont soumis à sa dépendance les chefs de l'insurrection américaine, tandis qu'au Brésil le parti monarchique s'est énergiquement prononcé contre les intérêts anglais. Si l'empereur eût accepté la couronne du Portugal et transporté en Europe le siège de son gouvernement, la Grande-Bretagne eût dominé dans toute la partie méridionale du Nouveau-Monde. Fondatrice de la puissance de Buenos-Ayres, elle ne craindrait plus rien pour les nouveaux états; et peut-être même le Brésil serait-il devenu république. Ce qui convient le mieux à l'Angleterre, c'est qu'un prince faible et dépendant occupe le trône de Portugal; ce qui peut la contrarier le plus, c'est une monarchie indépendante au Brésil.

La raison en est facile à comprendre; car la question est toute d'intérêt. C'est par le secours des Anglais que les états républicains de l'Amérique du Sud se sont soustraits au joug de leur métropole. Ils vivent sous la tutelle britannique, et cette protection sera long-temps la condition indispensable de leur existence. Comme l'Angleterre est leur alliée, elle a nécessairement pour ennemis les soutiens du parti monarchique, qui n'a d'appui qu'au Brésil, plus d'espoir que dans l'affermissement de la domination de don Pèdre. Buenos-Ayres se trouve, par la force et l'extension de l'empire du Brésil, exposé à un danger sans cesse imminent. Quant aux souverains de la ci-devant Sainte Alliance, il n'est pour eux qu'un seul espoir dans l'autre hémisphère; c'est la domination du prince qui s'y trouve

établi. Mais les intérêts de ces monarques sont ceux de l'Espagne, tandis que ceux de l'Angleterre s'allient à l'existence actuelle des républiques espagnoles, soumises à son influence politique et commerciale.

On ne peut donc mettre en doute, que l'Angleterre ne soit fort défavorable à l'empire brésilien, qu'elle voit avec inquiétude, et qu'elle voudrait pouvoir unir au Portugal. Cette fusion entraînerait la ruine politique du Brésil, sans augmenter les forces de la métropole, sur laquelle le cabinet anglais ne cesserait pas d'exercer une grande influence. La politique britannique a échoué à Rio-Janeiro; mais ce qu'elle a perdu en Amérique, elle a su le regagner en Europe. C'est sous ce point de vue qu'il faut considérer la création d'une charte portugaise.

Gardons-nous cependant de nous faire illusion; ne voyons pas comme un pur système la masse des intérêts matériels et la politique de la Grande-Bretagne. Cette puissance est naturellement contraire à la révolution; l'esprit démocratique lui ferait trop perdre pour qu'elle voulût en favoriser l'extension démesurée au détriment de ses mœurs et de ses institutions, auxquelles elle est fortement attachée. L'Angleterre ne combattit pas seulement la révolution française pour servir ses intérêts, mais en vertu de ses principes. La révolution se développait en France sur une échelle trop vaste pour qu'elle ne menaçât pas l'existence du colosse britannique lui-même. D'un autre côté, la révolution une fois abattue, la Sainte Alliance, qui ne reposait sur aucun principe de démocratie, ne présentait

point sous ce rapport de danger pour l'Angleterre, mais menaçait d'exclure du continent européen tous ses intérêts, parce que ces derniers favorisaient le développement d'idées politiques aussi redoutées de la Sainte Alliance que l'esprit révolutionnaire même. Ce fut alors que le cabinet de St.-James favorisa, tout au moins d'une manière indirecte, les mouvemens de l'Espagne et du Portugal, où il ne voyait pour le royaume-uni aucun danger imminent. C'étaient là des révolutions du second ordre qu'il se flattait de diriger et d'arrèter, parce que les cortès révolutionnaires de la Péninsule ne pouvaient sympathiser avec la Sainte Alliance. Cependant comme la Grande-Bretagne, qui craignait beaucoup les révolutionnaires de France, et très-peu ceux de l'île de Léon, finit par voir la possibilité d'une intime union entre les uns et les autres, elle vit sans peine étouffer la démocratie à Naples et à Madrid.

Lisbonne, au milieu de ces arrangemens, devint, pour la politique anglaise, un sujet d'inquiétude. Il fallait à cette dernière un pied en Europe, et le Portugal lui offrait seul le moyen d'exercer son influence sur le continent; car les Pays-Bas ne pèsent point encore dans la balance de l'Europe. Cependant le parti apostolique de Madrid s'organisait également à Lisbonne, dans le sens et dans les intérêts de la Sainte Alliance. Les principales puissances du continent, voyant trop de passions s'agiter dans les deux royaumes de la Péninsule, se dégoûtèrent du parti apostolique. Peut-être eût-il été plus habile d'en saisir la di-

rection et de l'organiser en lui prêtant la raison et le bon sens qui lui manquaient. Quoi qu'il en soit, l'Angleterre prit l'alarme; et c'est dans l'intention de s'assurer la possession morale du Portugal, et d'influer sur l'Espagne par le Portugal, qu'elle avait donné à Don Pèdre le conseil de créer une charte lusitanienne.

Sachons à cet égard nous orienter sur la position réelle des affaires. Si un régime monarchique tempéré de démocratie venait à s'établir dans le Portugal, l'Angleterre n'y verrait rien de dangereux, tant que les conseils du roi de France ne sont pas envahis par une puissance révolutionnaire qui, réagissant sur l'Espagne, déploierait un vaste système de révolution continentale, opposée aux intérêts de la Grande-Bretagne. Réduits à leur propre force, les cortès de Lisbonne ne pourraient élever très-haut les vues de leur ambition, ou s'ils l'osaient, ils ne pourraient la satisfaire. Il est vrai que la Grande-Bretagne eût pu dominer à Lisbonne par le pouvoir absolu; mais il faut songer aussi que les apostoliques menaçaient de s'emparer du gouvernement, et de l'exploiter contre les intérêts britanniques. Ces mêmes hommes qui, en 1798, étouffèrent la démocratie napolitaine, en rompant une capitulation, encouragent aujourd'hui la démocratie portugaise, non qu'ils cèdent à un principe révolutionnaire, mais pour servir leurs intérêts nationaux. C'est par Lisbonne que le cabinet de St.-James tient Madrid en échec. Cette influence indirecte de l'Angleterre sur l'Espagne, menace la France monarchique, et surtout les doctrines favorites des sou-

verains qui ont formé la Sainte Alliance : ils se trouvent forcés par là de se souvenir de la puissance anglaise, et de reconnaître sa suprématie dans les affaires générales du continent.

Les Anglais ont fait de grands sacrifices pour arracher l'Espagne à la puissance de Napoléon. Ils se sont servis, pour atteindre ce but, du seul pays de l'Europe méridionale dont le ci-devant empereur n'avait pas encore réussi à leur interdire l'accès. La Grande-Bretagne, qui, en échange de son assistance, comptait sur la gratitude de l'Espagne et sur son dévouement, n'ouvrit les yeux qu'au moment où le renouvellement du pacte de famille sembla rétablir la vieille alliance des deux maisons de Bourbon, et la fusion complète de leurs intérêts. Ce n'était pas pour en revenir là qu'elle avait pris les armes.

Dès lors, concentrant toute sa politique dans ses seuls intérêts, la Grande-Bretagne ne s'attacha plus qu'à rendre l'Amérique indépendante de la mère-patrie, de manière à blesser, mais le moins ouvertement possible, les droits de la monarchie espagnole. Elle fit à cette dernière une guerre sourde, qui trouva sa compensation dans celle que les conseils de Ferdinand ont organisée contre la régente de Portugal.

Cette manœuvre a été masquée avec assez d'adresse. On voulait avoir l'air de favoriser également l'émancipation des colonies portugaises. En réalité, il ne s'agissait que d'unir plus intimement que jamais, et sous une autre forme, le Portugal et le Brésil, afin de les tenir sous la dépendance anglaise, et affaiblis l'un par

l'autre. Pense-t-on que l'Angleterre eût souffert qu'un Infant d'Espagne allât régner au Mexique? Non certes; elle aurait fait secrètement tous ses efforts pour amener la chute de ce trône nouveau. Républicaine en Amérique, sa politique voulait bien que le Brésil fût une dépendance du Portugal dont elle tenait le commerce sous sa main, ou que le Brésil révolutionné entrât dans la confédération des anciennes colonies espagnoles. Mais, comme nous l'avons prouvé, le Brésil, devenu monarchie indépendante, était beaucoup moins dans ses vues.

L'Angleterre, lorsqu'elle s'unit au peuple espagnol pour arracher la Péninsule au joug de Bonaparte, trouva dans son sein deux partis également patriotes: l'un composé d'officiers de marine, de quelques grands, de plusieurs hommes d'état, imbus des doctrines de la révolution française; l'autre, du clergé inférieur et de la masse du peuple. Ce dernier parti est essentiellement catholique; et, par-là même, il présentait aux Anglais un obstacle. Les prêtres n'aimaient pas voir leurs ouailles se rapprocher ainsi des protestans; et, comme les officiers et les soldats britanniques ne cachaient point leurs préjugés nationaux contre le papisme, le clergé les redoutait vivement. Les alliés de l'Espagne se lièrent donc par préférence au parti révolutionnaire qu'ils espéraient transformer en parti anglais. La plupart des clubs politiques et des loges de francs-maçons étaient soumis à l'influence des militaires sous les ordres du maréchal Beresford et du duc de Wellington.

Quand la France, après la restauration, eut renoué l'ancien pacte de famille avec l'Espagne, le vieux parti national hispanique, se montrant contraire aux Anglais, se rattacha ainsi naturellement à la France. Tant que, sous le ministère de M. le duc Decazes, les doctrines libérales parurent triompher en France, ce vieux parti espagnol n'osa pas témoigner ouvertement tout ce qu'il espérait de nous. Mais dès que la révolution ministérielle de 1820 fut accomplie, il se décida à rompre avec la politique anglaise; et cette décision devenant chaque jour de plus en plus prononcée, il finit par s'allier enfin complètement à la France.

Chez les partisans de la constitution de Cadix, on remarquait un esprit contraire; leurs affections étaient britanniques. Cependant, lorsqu'ils eurent contraint Ferdinand à l'adoption de l'œuvre fabriquée par les cortès révolutionnaires, ils ne se pressèrent pas de se prononcer pour les intérêts de l'Angleterre. Comme les royalistes français n'avaient pas encore remporté sur les fauteurs du bonapartisme et de la révolution une complète victoire, les Arguellés, les Torreno et leurs partisans, espéraient encore que ce triomphe n'aurait pas lieu: ils y comptèrent jusqu'à la campagne mémorable de monseigneur le duc d'Angoulème.

Ce fut alors que la question de la Péninsule prit une tournure décidée. L'Angleterre déclara hautement qu'elle ne reconnaîtrait pas aux alliés de S. M. Catholique le droit d'intervenir dans les affaires de l'Amérique espagnole : ce qui était faire l'aveu positif qu'elle regardait comme sienne la cause de l'émancipation

des colonies. Alors le parti catholique espagnol s'unit hautement et avec ardeur au parti catholique français; l'Espagne se trouva définitivement soustraite à l'influence protestante de l'Angleterre, qui ouvrit aux constitutionnels de Cadix un asile que certes elle se fût bien gardé d'ouvrir autrefois aux libéraux français.

Lisbonne, malheureusement pour la Grande-Bretagne, reçut le contre-coup du mouvement de Madrid. D'un côté, la constitution des cortès espagnols croulait à Cadix; d'un autre, celle du Portugal tombait en ruines. Là aussi le catholicisme, tiré de son engourdissement, commençait à prendre ombrage de la religion anglaise. Il y avait sympathie entre la rancune castillane contre l'influence anglaise en Amérique, et la crainte que nourrissaient les Portugais, de voir se propager l'hérésie au sein de leur patrie. La reine-mère partageait les sentimens des apostoliques; elle se montra contraire à l'influence anglaise que le vieux roi paraissait subir avec patience : de là naquirent ces troubles qui forcèrent l'infant don Miguel à s'expatrier.

Les Anglais avaient vu la campagne d'un fils de France avec plus de déplaisir encore que le renouvellement du pacte de famille, sous les conditions d'un temps qui en repoussait les anciens développemens. Il leur fallait une réaction de cette action espagnole, dont le contre-coup avait porté jusqu'à Lisbonne ; il ne leur suffisait point de l'indépendance du Mexique et du Pérou, de Buenos-Ayres et de la Colombie, ni de l'asile qu'ils offraient aux cortès de Cadix, ni de l'appui même accordé au roi de Portugal. C'était bien assez

pour attrister, appauvrir, inquiéter l'Espagne, mais non pour rompre la chaîne qui rattachait l'Escurial aux Tuileries. L'Espagne désespérée se précipitait de plus en plus dans les bras de la France royaliste. Alors un coup décisif fut préparé. Le roi Jean mourut; l'influence anglaise évinça le parti de la reine-mère : celui d'une régente favorable à la Grande-Bretagne fut appuyé. Don Pèdre trouvait à Rio-Janeiro des conseillers qui le priaient d'offrir dans une constitution semblable à celle de Cadix, un perpétuel épouvantail à Ferdinand, dont l'absolu pouvoir serait ainsi menacé d'une manière indirecte.

Certes les Anglais, si l'on excepte leurs radicaux, sont loin d'approuver la charte de don Pèdre; un nombre des dispositions que cet acte renferme se trouvent en opposition avec le droit public de leur pays. On n'a spolié ni l'aristocratie, ni le clergé de la Grande-Bretagne; on n'a pas anéanti ses chartes, ses coutumes, ses lois; on n'y a pas introduit la conscription, la fiscalité, la possibilité des comités de salut public : toutes choses qui existent au sein de la constitution lusitane, soit dans leur germe, soit avec leurs développemens.

Il y a plus. Si le parti de la vieille Espagne ne se fût pas lié à la France catholique, s'il ne se fût montré contraire aux intérêts britanniques, si les absolutistes et les apostoliques portugais fussent demeurés étrangers à l'influence espagnole réagissant contre l'Angleterre : on peut présumer que le cabinet de St.-James eût choisi pour appui, dans le Portugal, le

parti de la reine-mère, plutôt que celui de la régente. Il est facile de penser que le gouvernement anglais ne voit pas ses radicaux avec assez de faveur pour immoler sur leur autel le clergé, la noblesse, les communes du Portugal.

Mais pour l'Angleterre, il était avant tout question de rendre l'Espagne britannique. Elle ne pouvait y arriver qu'au moyen des Cortès de Cadix. Or ce dernier parti, une fois relevé à Lisbonne, se trouvait en forces, presque aux portes de Madrid. Une commotion électrique et subite a averti la Péninsule tout entière de son danger.

Qui n'a pas vu que la garnison française maintenue à Cadix était une épine incommode pour la politique anglaise, et que la Grande-Bretagne eût à tout prix voulu s'en débarrasser. Les maîtres de Gibraltar, de Malte, d'Héligoland, ne peuvent souffrir qu'un autre pavillon que le leur flotte sur un de ces points invulnérables, quel qu'il puisse être. Toute la politique anglaise est là. Bloquer le commerce maritime de l'Europe continentale, en l'environnant d'inexpugnables forteresses; c'est vers ce but unique que se dirige toute la politique de la nouvelle Carthage.

En ceci, comme en toutes choses, l'Angleterre se gardera bien de dévoiler le secret motif de ses démarches. Le ministère, au lieu d'aller au fond des choses, parlera de la trahison de l'Espagne, et des engagemens qu'il a contractés avec le Portugal son allié. La Grande-Brétagne gardera le beau rôle, et laissera celui de la perfidie à son débile adversaire. Certes la

politique espagnole peut fournir matière à de graves observations : mais appartenait-il à l'Angleterre , ancienne alliée des moines de la Péninsule, de lui faire la leçon? Oserait-elle rougir de ces hommes avec lesquels elle a fraternisé ?

En prêtant main-forte à la régente contre l'armée d'observation espagnole, qui n'avait pas franchi la limite portugaise, qu'a voulu l'Angleterre? Assurer le repos du libéralisme en Portugal, comme la France a fixé en Espagne la sécurité du royalisme. Certes , dans le moment présent , la question du Portugal se concentrera dans le Portugal même ; l'Angleterre , pressée par les affaires d'Orient, le souhaite , d'accord en cela avec la France. Mais est-il possible que la question reste long-temps ainsi limitée ! Sa propre nature , les succès contraires des libéraux et des apostoliques , des partisans de Don Pèdre et de ceux de Don Miguel , la position équivoque de l'Espagne, menacée de subir le contre-coup de Lisbonne, et de devenir ou libérale ou apostolique ; toutes ces causes ne rejetteront-elles pas la question loin de ses bornes premières? La France n'a-t-elle pas un trop grand intérêt à empêcher le drapeau constitutionnel de se relever à Cadix, tout en s'opposant aux réactions apostoliques de l'Espagne ? Le duc de Wellington professe aujourd'hui un système politique moins favorable en apparence que celui de son illustre prédécesseur à la charte de Don Pèdre. Mais il y aurait extrême erreur de croire que M. Canning prenait le moindre intérêt à cet enfant du monarque brésilien : tel n'était pas le système anglo-lusitanique de

M. de Palméla. L'armée britannique n'a pas plus combattu les apostoliques portugais, que l'armée française les agraviados catalans. Aussi voyez combien nos libéraux sont mécontens de la politique de M. Lamb. Ce que le ministère anglais a voulu empêcher, c'est une action espagnole sur les affaires du Portugal : c'est aussi cette colère insensée de Don Miguel contre toute influence britannique, colère plus nuisible aux intérêts de son ambition que le bon droit de Don Pèdre ; car on sait que ce dernier vient d'abdiquer une seconde fois en faveur de sa constitution, épousée par Don Miguel dans la personne d'un enfant, mais délaissée par ce prince volage.

Lorsque l'existence de l'empereur Alexandre prêtait encore un souffle de vie à la Sainte Alliance, au moment où l'armée de S. A. R. le duc d'Angoulême venait d'occuper l'Espagne, les monarques du continent mirent de l'habileté dans leurs manœuvres à Rio-Janeiro, où don Pèdre s'est maintenu en dépit de l'Angleterre et de tous ses efforts : ils ont été moins heureux dans l'Amérique espagnole et même dans la Péninsule. Souvent la Sainte Alliance s'est trouvée dans une position peu avantageuse parce qu'elle a manqué de la direction puissante d'un système.

Quant à l'Amérique espagnole, plusieurs partis se présentaient. Il n'eût point été praticable de la conquérir par les armes au profit de la métropole ; l'Angleterre s'y opposait : une tentative impossible eût entraîné une guerre générale, et cela n'en valait pas la peine. La Sainte Alliance a d'ailleurs hésité sur les affaires

d'Amérique, lorsqu'il était possible encore de les arranger à la satisfaction de l'Espagne. Ressusciter dans l'Amérique du Sud les factions royalistes ou diviser les républicains, c'eût été une longue et dispendieuse entreprise qui pouvait sans doute flatter l'espoir de la cour de Madrid ; mais qui fût restée sans résultat, parce que l'Angleterre eût déjoué tout ce que l'on pouvait essayer de semblable. On eût pu sans doute s'emparer de l'esprit de la population américaine, au moyen de la civilisation française, aussi estimée dans les colonies que les mœurs anglaises y sont abhorrées; ce parti eût offert de grandes ressources, mais il eût fallu auparavant que l'Espagne consentît à reconnaître l'indépendance de ses anciennes colonies. Cette démarche, que la Grande-Bretagne avait tant redoutée par la nature de ses intérêts mêmes, aurait cependant trouvé un obstacle dans le génie de la Sainte Alliance. Avant d'essayer l'influence de la civilisation française sur le Nouveau-Monde, il eût fallu de toute manière vaincre cette difficulté.

Les démocrates de l'Amérique partagent les doctrines et les passions des démocrates du vieux continent. En général, ils sont présomptueux et ignares, et se sont enivrés de l'orgueil des fausses lumières. Forcés d'étouffer ces lumières dans leurs propres états, les souverains alliés pouvaient-ils en encourager le développement en Amérique? Sans parler de l'inconséquence d'une telle conduite, il en serait résulté que, protégée par la démocratie américaine, la révolution se fût accrue et fortifiée en Europe. Il est vrai qu'on pouvait

répondre à cette question. Les mœurs, dans les colonies espagnoles, étant essentiellement catholiques, la France eût pu les fortifier dans cet esprit: et la démocratie eût trouvé son contre-poids dans le catholicisme, poussé vers un but grand et élevé par l'entente générale des affaires. On aurait pu se servir, pour accomplir tout cela, de la civilisation française, respectée dans l'Amérique du Sud, comme celle de l'Angleterre l'est dans l'Amérique du Nord. Si l'on ne s'était pas montré hostile contre ces nouveaux états, si l'on eût renoncé au désir de les faire rentrer par des voies sourdes sous la domination de la métropole, il n'eût pas été impossible d'influer sur leurs futures destinées. Peut-être, en les soumettant par un progrès lent, paisible, et sans secousse, à l'influence française, les eût-on soustraits à celle de la Grande-Bretagne: car la France, pour le fond des choses, sinon pour les nuances, est d'accord avec les vues des puissances continentales.

De même, si la Sainte Alliance avait voulu donner un contre-poids à l'influence anglaise quant à l'Espagne et au Portugal, elle aurait dû marcher également dans des voies généreuses et larges. Il lui fallait sortir de cette incertitude, de cette langueur qui font tout dépérir. Il était nécessaire de choisir, entre le parti apostolique, dont on pouvait s'emparer en écrasant tout ce qui sentait l'intrigue et la faction; et la restauration de la vieille liberté castillane qu'une nouvelle sanction eût consacrée. Dans ces deux cas, le Portugal eût écouté. Les apostoliques, bien disci-

plinés, bien dirigés en Espagne, eussent été capables de gouverner en Lusitanie; ou bien les anciens Cortès de la monarchie espagnole, remis en vigueur, auraient influé sur l'organisation politique du Portugal. Du moins eût-il été plus facile de développer un caractère aristocratique dans l'exécution de la charte donnée par Don Pèdre.

En politique il n'y a qu'un moment à saisir. Le champ de bataille se renouvelle sans cesse; sans cesse le tacticien de cabinet s'y trouve dérouté; mais le grand général s'y oriente: non qu'il doive s'abandonner à une sorte d'expérimentalisme purement matériel et se laisser aller à la frivolité du jour; mais il lui faut marier habilement la théorie à l'observation de la nature des lieux et des circonstances. La Sainte Alliance ne se reproduira plus; mais les circonstances qui l'ont fait naître lui survivent. Ce qui agite les cabinets de l'Europe continentale, c'est bien moins la haine que la peur des révolutions: il ne faut en excepter que ceux de Russie et d'Angleterre. Telle fut la raison de cet ardent désir témoigné par l'Autriche, pour le *statu quo* dans les affaires de la Grèce, où elle espérait paralyser la Russie; et celle du désir non moins ardent que témoigna la France pour le même *statu quo*, dans les affaires de la Péninsule, où elle comptait paralyser l'Angleterre. Aussi a-t-on vu la France céder à la Grande-Bretagne, et l'Autriche à la Russie, tout ce qu'il était possible de céder, afin d'éviter une rupture; cependant on doit observer cette différence, que la Russie, certaine de tenir le dé, et de faire mouvoir la guerre

selon son gré, s'embarrassait peu des inquiétudes de l'Autriche; tandis que l'Angleterre a bien plus à craindre l'union de la France et de la Russie; car elle a ce vaste empire adossé à ses possessions indiennes, menaçant la Perse et l'empire ottoman. En dernière analyse, c'est donc sur les autels de la Russie que se sacrifient tous les intérêts: le désir de la paix avec le Czar est le mobile qui détermine ce grand holocauste de la politique de tous les cabinets d'Europe; et voilà pourquoi les affaires de Portugal n'obtiendront pas une solution facile. L'Europe diplomatique tient, dans cette dernière affaire, le langage du cabinet de Saint-James; parce que si l'on semblait différer d'opinion, il s'engagerait une guerre russe, où l'Autriche qui seule se trouve, comme la Grande-Bretagne, menacée directement par les intérêts moscovites, pourrait bien rester la seule alliée des Anglais. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le prince de Metternich se trouve le confident de don Pèdre; non certes que lui ni la Grande-Bretagne aiment la charte qu'il a créée, mais parce que, avant tout, dans la question russe, sa politique est obligée de se ménager l'assentiment de l'Angleterre.

CHAPITRE IV.

Examen de la Charte donnée par Don Pèdre.

La charte de Don Pèdre accorde au Portugal un *gouvernement représentatif*. Laissons de côté les mots, examinons les choses. Ces termes signifient que le pays sera légalement et régulièrement consulté en ce qui regarde ses affaires. Mais que faisaient les anciens Cortès de Lamego? Ne participaient-ils point à l'exercice de la puissance publique? Privés de leurs droits imprescriptibles par la monarchie absolue, s'ils en eussent dû la restitution à l'empereur du Brésil, certes un tel acte de justice eût excité toute leur reconnaissance. Si ces mêmes Cortès, une fois régénérés, eussent ensuite demandé la réforme des abus, rien de mieux. Hors de ce droit réel et antique, rien de légal.

Aux époques de véritable capacité politique, les hommes se sont réunis pour s'organiser: ils ont formé des corps. S'organiser, c'est composer un tout, où diverses parties se coordonnent. L'antiquité a eu ses tribus; les modernes ont eu leurs corporations. Ce sont les subdivisions nécessaires, religieuses, civiles, politiques des divers corps de l'Etat. La Grèce, sou-

mise aux sophistes, se désorganisa comme dans les révolutions du jour. On fit de l'ensemble de l'Etat une masse compacte et indivisible. Personne ne fut plus ce qu'il avait été, ce qu'il devait être : ce fut un vrai chaos.

Remarquez cependant combien est inhérent à la nature humaine un besoin d'harmonie, d'organisation, d'association. C'est ce que les révolutionnaires ont éprouvé. De là leur formation en loges, en clubs politiques, sociétés éphémères, érigées seulement pour détruire. Il était indispensable que le dissolvant répandu dans la société s'attachât à leurs œuvres.

De toutes les sectes nées de la révolution, nulle n'a exprimé le besoin d'associations d'une manière plus positive que la secte doctrinaire. Elle n'a pas cessé de dire aux hommes de la révolution, qu'il était temps pour eux de s'organiser, de sortir du chaos, de s'affranchir de la confusion d'une égalité indéfinie. Les doctrinaires sentent le mal, mais ignorent le remède, parce qu'une partie du mal se cache au fond de leurs doctrines. Les associations qu'ils prétendent fonder, retombent dans le génie des clubs, quant au moral, et dans les vues administratives du siècle, quant à la partie matérielle. Ce sont tout au plus les spéculations de l'intérêt privé ; ce sont des alliances commerciales, industrielles, des sociétés de banque, qui finissent, comme celles de l'Angleterre, par se confondre avec la masse des intérêts généraux. Des entreprises de cette espèce, toutes dignes d'encouragement qu'elles soient, sont absolument viagères. Aussi, les Anglais

se gardent-ils bien de les confondre avec les véritables corporations nationales.

Dès l'époque du Directoire, le gouvernement français a senti vivement ce besoin d'organisation dont les révolutionnaires étaient tourmentés. Mais il travaillait sur l'ordre social comme sur une masse inerte, et comme d'ailleurs il avait une digue à opposer au torrent qui menaçait de l'envahir, il se contenta de combiner un mécanisme administratif, un régime d'employés et de bureaucrates, ce qu'il nomma organisation. Il se constitua en hiérarchie de fonctionnaires ; seul rôle qu'il lui fût possible de remplir, tant que sa conviction intime lui apprenait que la révolution prévaudrait dans la société. Le gouvernement ministériel se trouve de toute nécessité au bout des doctrines révolutionnaires : l'anarchie a pour antidote nécessaire le despotisme.

Les modernes investigateurs de l'économie politique se sont élevés avec violence contre l'ancien régime des corporations qu'ils ont attaquées au nom de l'industrie, de l'égalité, de la liberté, de la civilisation même. Sans doute ce régime offrait de grands abus, en France surtout, où on l'avait privé de ses bases en anéantissant ses droits politiques et civils. C'était de l'oppression au petit pied. Mais les détracteurs de cet antique ordre de choses ont manqué des lumières nécessaires pour remonter aux sources. Si une véritable indépendance d'esprit les eût éclairés, ils auraient reconnu avec étonnement que ce vieux régime corporatif, sans occasioner aucune secousse capable d'ébranler l'Etat,

faisait descendre dans les dernières classes du peuple la capacité politique, au moyen d'une admirable économie d'honneur et de force civile.

Dieu me garde de recommander le régime des corporations à certains hommes dont la prédilection pour la monarchie absolue voudrait tout métamorphoser en système de police. Ils les voudraient, non comme associations indépendantes, organisées pour communiquer, jusque dans les derniers rangs, cette dignité innée à l'homme, mais comme un moyen de parquer et de surveiller le troupeau. Ils les corrompraient par l'espionnage, et les resserrant dans des bornes étroites, les transformeraient en institutions vexatoires et odieuses. Bientôt on s'emparerait également des corporations civiles et religieuses dont on ferait les subalternes instrumens du pouvoir.

Le régime des citoyens, tel que la charte portugaise nous le présente, est destructif de toute organisation sociale, incompatible avec l'existence de toute corporation grande ou petite. On ne peut l'attribuer, tel qu'il est, à l'influence britannique: car il contrarie ce qui existe en vertu de la constitution d'Angleterre. C'est l'œuvre des révolutionnaires de Lisbonne, dont une partie réside à Rio-Janeiro. L'on y trouve une contre-épreuve de ce projet de constitution que Jérémie Bentham envoya jadis à ses compères du Portugal, au moment où ces derniers se proclamaient Cortès de leur propre et seule autorité. Bentham, soutenu par ses acolytes, fut le grand faiseur de Lisbonne comme de Rio-Janeiro.

Le grand pivot de cette charte portugaise, c'est la division des pouvoirs. C'est une pure abstraction métaphysique qui, inventée par Aristote, adoptée par Machiavel, réchauffée par Locke, imitée par Montesquieu, a souvent servi aux fins que se proposait une adroite politique, tantôt démocratique, tantôt oligarchique, quelquefois despotique. Quand on a voulu la prendre au sérieux, et avec toute la candeur de la bonne foi, elle n'a produit dans les républiques anciennes, comme dans les états modernes, que la seule confusion des pouvoirs. La constitution d'Angleterre ne la renferme pas dans le fait, mais par fiction. Le parlement anglais, puissance féodale, modifiée dans le cours des temps, rassemble dans son sein les principes du passé, étrangers à nos abstraites divisions des pouvoirs. On ne le voit pas créer autour de lui des autorités rivales pour lutter ensuite avec elles, et se trouver dans un perpétuel conflit; son autorité est collective, comme celle de toute puissance réelle. Alors que pour la dernière fois on a soumis à révision la législation politique de la Grande-Bretagne, révision qui coïncida avec les succès de la philosophie de Locke, on lui a appliqué, à contre-sens, le dialecte ou le jargon de cette doctrine : et le savant Blackstone, sans croire à la réalité de la chose, crut devoir l'adopter. Examinons un peu ce que signifie ce mot de division des pouvoirs, appliqué à la Charte portugaise. Voici comment elle s'exprime à ce sujet :

« La *division* et *l'harmonie* des pouvoirs politiques « sont les principes conservateurs des droits des ci-

« toyens et le moyen le plus sûr d'assurer les garanties « que la constitution leur offre. »

Si les anciennes chartes anglaises eussent été écrites dans ce style ; si les hommes d'état de la Grande-Bretagne employaient cette emphase et ces circonlocutions, on n'eût pas vu se développer dans cette contrée un régime parlementaire aussi fort, et ces grandes capacités politiques qui semblent décider des destinées du monde.

Faire sortir l'harmonie de la division, et morceler les pouvoirs pour les réunir : c'est une idée merveilleuse sans doute. Ne dirait-on pas quelque élève de Pythagore tout prêt à construire l'univers, et constituer son harmonie sur les données spéculatives de Dieu et du Démon, d'Eros et d'Anteros, de l'Amour et de la Haine? Les républiques de l'antiquité eurent leurs sophistes qui, combinant des forces non réelles, mais abstractives, établirent dans l'état des poids et des contre-poids. Quand ils eurent soumis la souveraineté au scalpel de l'analyse, quand ils l'eurent subdivisée à l'infini, sans pouvoir jamais rencontrer le terme de leur dissection éternellement imparfaite, ils trouvèrent pour résultat, non l'harmonie, mais la rivalité des pouvoirs. Le véritable pouvoir, essentiellement *un*, se manifeste par des organes différens ; c'est ainsi qu'il se montre dans toutes les formes de gouvernement qui se trouvent en harmonie avec la nature des choses. A Carthage, à Rome, à Athènes dans ses beaux jours, dans la vieille Angleterre, dans toute l'Europe moderne, avant l'époque de l'absolutisme, du minis-

térialisme, du constitutionalisme et libéralisme d'aujourd'hui et d'hier : tel était le pouvoir.

Dans les temps anciens et modernes, les sophistes, les législateurs, les gens à théories, ont bien su commencer les révolutions ; jamais ils ne les ont achevées. Ils commencent par isoler les membres du corps social ; et c'est ainsi qu'ils prétendent le faire marcher, en douant chacun d'eux d'une faculté et d'une puissance distinctes. Le despotisme ne tarde pas à tout réorganiser administrativement ; il fait de l'état une machine à compartimens ministériels. Ces spéculateurs en révolutions, idéologues mesquins, théoriciens ignares, ne reconnaissent à la société aucun fondement naturel, aucune base historique fondée sur des droits acquis. Toute amélioration du passé, tout redressement des abus, toute guérison d'un mal social leur deviennent égalcment impossibles : ils ne pansent point la plaie, ils égorgent le malade; puis fabriquant une constitution moderne, ils l'enveloppent de ce linceul jusqu'au moment où cette prétendue nation, cette momie informe et immobile, trouve un despote qui la jette au rebut.

La division des fonctions sociales, admirable sur le papier, ne s'est réalisée nulle part. La Constituante en offrit la chimère : la Convention en fut la réalité. Rien de plus illusoire que la puissance des Directeurs : rien de plus péremptoire que Bonaparte.

La Convention et Bonaparte régnèrent directement et despotiquement, sans aucun organe intermédiaire de leurs volontés : la Convention au moyen de l'écha-

faud, seule administration de ces jours funèbres; Bonaparte au moyen de la bureaucratie. Les pouvoirs constitués autour de l'un et de l'autre n'étaient que déception: on les annula, on les conserva pour mémoire seulement, comme le Corps Législatif ou le Sénat. La Convention devait émaner de la Constituante, comme un despote devait résulter du Directoire. Si on laissait agir librement la charte portugaise, en garantissant l'Espagne de la contagion, si l'Angleterre voulait retirer son appui aux organisateurs ou désorganisateurs de Lisbonne; on verrait les choses s'y reproduire sous les phases que l'on a vues se succéder dans les états révolutionnés par le même principe, et un pouvoir s'évanouir après l'autre: leur division n'enfanterait pas l'harmonie. La démagogie et la tyrannie, absorbant toutes les autres puissances, domineraient alternativement et exclusivement l'Etat.

Le monarque de Rio-Janeiro n'a pas réfléchi que, d'après le droit fondamental de l'Europe, tout souverain absent de son pays ne saurait y commander aucun acte de haute législation. Un prince est homme, et par conséquent susceptible de fautes; mais dans la monarchie, la royauté ne peut faillir. Le prince absent se sépare, d'une manière momentanée du moins, de la royauté, toujours présente au sein de la patrie. Des suggestions étrangères, anti-nationales peuvent le circonvenir; c'est pour éviter cet inconvénient, qu'en Angleterre ainsi que dans les autres monarchies chrétiennes, avant qu'elles ne fussent ébranlées dans leurs fondemens, nul souverain n'abandonnait

ses états, et ne laissait la royauté dans une situation de veuvage temporaire, qu'après s'être entendu à ce sujet avec tous les pouvoirs nationaux réunis en assemblée légale. Image vivante de la patrie, qui ne saurait être infidèle à elle-même, un roi est placé au-delà de la sphère des devoirs d'un simple particulier. Comment Don Pèdre, dans une contrée lointaine, a-t-il pu improviser une charte sans être environné des intérêts mêmes que cette charte devait régler?

C'est du sein de son palais du Brésil que ce monarque s'est plu à écarteler le pouvoir, à le séparer en quatre membres distincts; le législatif, le modérateur, l'exécutif, le judiciaire: c'est ainsi qu'il les nomme. Le pouvoir législatif, dit-il, appartient aux cortès, avec la sanction du roi. On peut ne pas craindre qu'un parlement abuse d'une grande puissance, lorsqu'il est réellement national: tel était, avant la monarchie absolue, le droit de l'Europe continentale. Mais il faut, pour qu'une telle faculté s'exerce dans les intérêts du pays, que le monarque soit incorporé en première ligne à la puissance parlementaire; il doit marcher avec elle et non se laisser traîner à la remorque. Dans l'acte législatif, le roi et le parlement doivent composer une seule et même personne, sans que le parlement devienne rival du souverain. Il faut que le parlement, en sa qualité de véritable organe de la nation, soit le conseil obligé du roi, et que la plus intime harmonie règne entre le prince et ses conseillers: sans elle, on verrait alternativement se succéder la monarchie absolue et la république.

Que dans la charte portugaise le prince constitue un pouvoir absolument isolé de toute puissance législative, cela est absurde ; et son titre de modérateur ne justifie pas cette absurdité. C'est faire de lui le rival naturel de son parlement ; et quel parlement encore que cette fantasmagorie de représentation nationale ! Au moins en Angleterre, où la grandeur absolue du parlement efface un peu trop le pouvoir royal, ce parlement se compose d'élémens nationaux, et offre dans le mode de sa formation la garantie de son excellence. Mais en Portugal, où la charte, sous le nom d'état légal, constitue un véritable chaos, où la destruction de tous les corps anéantis dans leur racine ruine absolument la société politique, le prince va se trouver en lutte permanente avec une nouvelle assemblée législative que domineront bientôt des clubs, organes, diront-ils, de la volonté universelle. Qu'est-ce en effet que le régime électoral d'où sortira la chambre des députés, sinon le régime de la multitude, privée de tout lien corporatif et éparpillée en individualités : multitude qui ne saurait donner à ses représentans d'autre mandat que celui de suivre, aussi fidèlement que possible, dans toutes ses variations, ce vague mouvement des esprits qu'on nomme *opinion publique* dans les contrées où règne la démocratie, où il n'y a ni règle fixe, ni principe arrêté, ni traditions sociales.

Le parlement sera donc tour à tour nul et violent, selon que l'opinion publique sera vile ou dévergondée ; et, dans son incertitude, il jouira d'une puissance législative que l'aristocratie anglaise, dans sa force in-

dépendante, peut seule supporter : Instrument de salut comme de dommages, il deviendra le jouet d'une autorité variable, toujours prête à crouler sur le sable mouvant qui la supporte. Au lieu d'opérer la fusion morale du prince et de son grand conseil national, au lieu de faire émaner ce conseil des anciens pouvoirs corporatifs de l'Etat, on établit entre le souverain et le peuple, élu ou électeur, une barrière insurmontable, une limite tranchée. Mais voyons un peu ce que signifie le pouvoir modérateur.

« Le pouvoir modérateur, dit la charte, est la clef « de toute l'organisation politique, et appartient pri- « mitivement au roi, en sa qualité de chef suprême de « la nation ; il doit veiller continuellement sur le main- « tien et la conservation de l'indépendance, l'équilibre « et l'harmonie des autres pouvoirs. »

Cette phrase vaut bien celle que nous avons déjà citée sur l'harmonie et la division des pouvoirs. Une fois que le pouvoir royal tout entier se trouve attribué à des constituans, placés en opposition directe avec la couronne ; une fois que la royauté se trouve réduite au rôle de maîtresse de cérémonies d'une nouvelle assemblée : qu'a-t-elle à modérer ?

C'est assurément une fort belle idée que celle qui qualifie de modératrice la puissance royale. Planant sur l'ensemble, c'est à elle qu'il appartient de maintenir l'harmonie entre les membres de l'Etat, c'est-à-dire de les gouverner. Gouverner c'est modérer un ensemble de pouvoirs ; c'est diriger les affaires de concert avec les organes naturels du pays ; c'est exercer les préro-

gatives les plus hautes de la domination. Au contraire, dans la charte de don Pèdre, la puissance royale ne peut ni faire, ni agir ; à peine est-elle capable de résistance et de négation. Cette prétendue omnipotence qu'on lui attribue, en lui laissant le droit d'adopter ou rejeter les propositions de l'assemblée nationale, ce n'est qu'un leurre, un simulacre vain d'autorité. Dès que la vraie puissance est passée dans les mains des législateurs, il faut que la royauté plie, ou bien si elle résiste par un *veto* semblable à celui des Polonais, il faut qu'elle se trouve en mesure de soutenir sa résistance. Or comment s'y prendra-t-elle lorsque le pouvoir exécutif est également à la disposition des délégués du peuple?

Quoique la charte de Don Pèdre blesse en elle-même tous nos sentimens monarchiques, nous n'opposerions aucune objection aux limites qu'elle impose à la royauté, si ses dispositions ne bouleversaient, comme nous l'avons prouvé, toutes les notions du droit public. L'Angleterre avec une royauté presque neutralisée, se maintient forte et libre. Mais elle a une vieille puissance parlementaire, formée d'élémens communaux et féodaux. Sa constitution n'offre aucun danger pour l'Europe; c'est le contraire du Portugal, révolutionné par les théories modernes. Là est toute la question. C'est une tentative de révolution, passée en fraude sous le nom de charte. L'affaiblissement du pouvoir royal peut contrister les royalistes ; mais le danger qui menace à la fois peuples et trônes, c'est l'abolition de la vieille et légitime constitution natio-

nale. C'est là le péril qui arma la Grande-Bretagne contre la révolution française, la Sainte Alliance contre Naples et Turin, la France des Bourbons contre l'Espagne des Cortès de Cadix. Anti-national dans son essence, l'esprit révolutionnaire envahit tout extérieurement pour cacher son vide intérieur. Il forme des affiliations et des clubs, et embrasse ainsi l'univers entier de son réseau. Oui, nous aimons un régime de libertés publiques, non dans le sens cosmopolite et maçonnique, mais historique et national. On peut qualifier trivialement la démocratie du siècle, de véritable cul-de-sac qui aboutit au despotisme. L'anarchie livre l'Etat à la puissance du sabre, remplacée par le despotisme des bureaux.

Après avoir épuisé le chapitre du pouvoir modérateur, essence de la royauté, la charte passe au pouvoir ministériel, qu'elle décore du titre d'exécutif. Ce pouvoir qui, en apparence, appartient au roi, retourne en réalité à la nouvelle constituante. On l'a placé comme une sorte d'intermédiaire entre une démocratie abstractive ou assemblée nationale, et une fiction de royauté, contenue dans cette phrase où il est question du pouvoir modérateur.

Ce pouvoir exécutif forme une oligarchie aussi précaire que la démocratie des Cortès et le despotisme de la couronne. La charte de Don Pèdre n'est en définitive qu'une pomme de discorde lancée entre trois puissances rivales. La démocratie, restant maîtresse, et dominant sur les ruines des vieux corps de l'Etat, a pour elle les premières et les plus grandes chances de

succès. Destinée à révolutionner et à niveler le Portugal, ce sera elle qui accomplira l'œuvre du prince.

Mais il y a toujours plus de durée dans une oligarchie ministérielle que dans une démocratie en délire. Toute oligarchie n'est qu'une aristocratie précaire; mais comme sa source est démocratique, elle ne peut participer aux grandes idées inhérentes à un véritable régime aristocratique. On verra le Portugal subir toutes les crises successives de la révolution et de l'anarchie, avant que la puissance ministérielle ne parvienne à s'y consolider.

Quant au souverain, il lui sera difficile de conquérir le despotisme. Il n'appartient qu'aux usurpateurs de créer des sénats muets, et des corps législatifs obéissant au premier signe.

On serait d'abord tenté de croire que la chambre des pairs et le pouvoir judiciaire sont appelés à intervenir dans ces chocs entre les puissances qui composent cette trinité de démocratie, d'oligarchie, de despotisme. Mais dans une constitution qui, après avoir dissous la noblesse comme ordre, ne donne à cette aristocratie, renouvelée sous d'autres formes, nulle base solide, qu'est-ce qu'une chambre de pairie toute retentissante de grands noms historiques? Dès que le pouvoir exécutif l'emportera, nous la verrons devenir l'alliée obligée du ministère; et elle s'éclipsera entièrement, quand le ministère s'effacera devant la démocratie. Aujourd'hui surtout que, par l'ascendant de cette charte, la démocratie semble destinée à dominer, la pairie, pour signifier quelque chose,

sera forcée de se faire elle-même démocratique.

Rien de plus mesquin que la dotation assignée au pouvoir judiciaire. En dépit de l'indépendance qu'on lui prête en théorie, sa position est plus triste encore que celle de la chambre des pairs. Il se trouve obligé de devenir l'humble serviteur d'un ministère, ou le satellite de la démocratie.

Mais ne nous astreignons pas à secouer, pour ainsi dire, toutes les banalités déclamatoires de cette parodie de notre Constituante, pour en faire ressortir les absurdités. Tantôt sa concision obscure, tantôt sa prolixité extrême, ailleurs ses subtilités et sa minutie, trahissent à chaque instant la lecture mal digérée de nos feuilles politiques. Non-seulement on a mis *le Constitutionnel* à contribution et M. de Pradt au pillage; mais on a copié jusqu'à M. Benjamin Constant, sans pouvoir lui emprunter le tact et la finesse d'esprit, caractères de cet ingénieux penseur.

CHAPITRE V.

De la contre-révolution que Don Miguel a tentée en Portugal.

Don Miguel avait un rôle à jouer; lors de l'avènement de son frère, et quand on promulgua la charte portugaise, il devait déclarer et proclamer les vrais principes nationaux. Si, dans sa conviction, et d'après les principes du droit, tel qu'il les comprenait, la couronne du Brésil et celle du Portugal ne pouvaient reposer sur la même tête, il devait se prononcer là-dessus. S'il regardait comme seuls légitimes les Cortès de Lamégo, il fallait que sa voix retentît. Dans le cas où ce prince, pendant son séjour à Vienne, se serait cru trop peu libre pour déclarer hautement ses intentions, et où sa prudence le lui eût défendu, au moins aurait-il dû protester par son silence. Mais, en supposant ce cas extrême de la nécessité urgente d'opposer la ruse à la ruse, en affectant de reconnaître, contre son gré, contre sa conviction, les actes de Don Pèdre; dans cette hypothèse désespérée, la politique eût exigé de l'Infant une suite, un ensemble, enfin une intelligence forte et vaste dans ses mesures. Peut-être la grandeur eût-elle pallié la fourberie. Mais Don Miguel n'a pas su se rendre excusable dans le parti même qu'il a

choisi. Rien de plus violent, de plus irrégulier, de plus incohérent, que sa conduite. On ne peut voir là ni le germe d'un héros portugais, d'un prince pénétré de la cause patriotique, ni même l'habileté d'un despote qui se possède et se comprend. Tout porte témoignage du caprice et de l'incapacité.

Remontons aux antécédens. Don Miguel, partisan de la monarchie absolue, se rebelle contre son père, monarque absolu depuis que le régime des Cortès démocratiques est abrogé. Que prétend-il? Détrôner celui qui lui a donné le jour? Il ne l'avoue pas. La bannière sous laquelle il s'avance, est celle d'une reine que l'on a vue jadis applaudir avec enthousiasme les premières démarches des Cortès de Cadix, et ensuite entraînée par le zèle d'un apostolicisme nouveau, poursuivre avec fureur les partisans de la charte portugaise. Mais le devoir d'un prince n'est, parmi les hommes, que de donner l'exemple d'une loyauté parfaite, et d'allier à l'énergie nécessaire pour maintenir la dignité de son rang une complète modération dans la conduite. Etait-ce bien à l'épouse d'un roi qu'il appartenait d'armer le fils contre le père, son propre sang contre son époux, contre son souverain? Et lui suffisait-il, pour agir ainsi, du vain prétexte de chasser de ses conseils de perfides ministres? Après avoir donné elle-même l'exemple des nouveautés, en applaudissant aux Cortès de Cadix, était-ce à elle de persécuter avec une sorte de rage ceux qui n'avaient peut-être fixé leur attention sur ces nouveautés que pour complaire à leur souveraine? Une fois éclairée sur ses anciennes

erreurs, ne devait-elle pas témoigner, au contraire, une extrême indulgence pour ceux que ces erreurs avaient pu entraîner? Peut-être les eût-elle ramenés à de plus saines idées, en se contentant d'être sévère pour ses fautes passées et reconnues, pleine de pitié pour celles d'autrui. Cette conduite eût été réellement apostolique. Elle n'eût point ressemblé à cette fureur étrange à laquelle on s'est livré, fureur que l'esprit de parti le plus odieux a seul pu décorer du nom d'apostolique.

Reconnaît-on ce héros, ce grand capitaine, que les apostoliques se plaisent à nous dépeindre, dans la personne de Don Miguel, aux ordres de sa mère, armé contre son père, et voulant à toute force lui arracher deux ministres, dont l'un est soupçonné de nourrir des idées de constitutionalisme anglais, et dont l'autre est accusé de prédilection pour la charte française, mais tous deux reconnus gens d'honneur et de bonne foi? Ce prince ne se montre en rien maître de lui-même. Il fait sa soumission d'une manière si absolue qu'il a l'air d'abdiquer toute volonté propre. Un acte de son repentir l'envoie à Vienne, où, dans une cour impériale, modèle du bon ordre, il ira sans doute apprendre le respect dû à un monarque et à un père.

Lorsque, suivant le cours des humaines destinées, le roi Jean fut descendu dans le tombeau, Don Pèdre son successeur vit le parti apostolique s'insurger et proclamer l'Infant Don Miguel. Ce dernier se hâte de désavouer ses partisans, et de faire, par un acte pu-

blic, sa soumission à Don Pèdre. Pourquoi ne pas modifier par quelques paroles affectueuses ce désaveu formel, cette répulsion des hommes qui soutenaient sa cause, et que son cœur ne détestait pas, comme les événemens l'ont assez prouvé? Rien ne pouvait l'en empêcher; et si l'on suppose même que l'Autriche, unie par les liens du sang à l'empereur du Brésil, et intéressée à conserver l'amitié de l'Angleterre, a par ces considérations triomphé du dégoût que lui inspire la charte portugaise, et forçant la main à Don Miguel, contraint ce prince à désavouer ses partisans: dans cette supposition même, le jeune prince devait, tout en repoussant l'assistance que l'on prétendait donner à ses droits imaginaires ou réels, faire entendre aux apostoliques quelques-uns de ces mots qui prouvent qu'un cœur d'homme bat dans le sein d'un prince, et ne pas écraser de sa froide colère des soldats égarés, de pauvres paysans, des prêtres ignorans, mais sincères dans leur foi, et dont l'aveuglement prenait sa défense avec autant de dévouement que de déraison. Rien de cela, la lettre de l'Infant n'exprimait qu'un désaveu plein de sécheresse et de dureté pour des hommes qui venaient de s'exposer pour lui à une extermination presque inévitable.

Si Don Miguel eût été réellement ce preux, ce paladin que l'on nous montre, pourquoi cette longue dissimulation? En admettant même qu'il fût (ce qui n'est nullement prouvé) captif dans les murs de Vienne; quel acte a constaté cette captivité? Etait-il possible que l'Autriche retînt de force un prince que son père

au lit de mort rappelait dans sa patrie? La France, pays de liberté individuelle, ne lui restait-elle pas ouverte? Il avait pour tenter la fortune mille moyens, mille ressources, tous plus loyaux, plus francs et plus nobles que les actes publics qu'il a signés pour lés déchirer ensuite. Don Miguel opprimé eût inspiré l'intérêt le plus vif, quelle qu'eût été la politique des cabinets. Tel un noble navire poursuit sa course à travers de sombres vagues, l'écume couvre ses mâts; d'un gouffre à l'autre il s'élance, il bondit, il s'avance, et semble recevoir les respects de l'Océan courroucé autour de lui: bientôt cette fureur s'apaise et le porte dans un calme parfait. Don Miguel, supérieur à la fortune, eût emporté l'admiration de ses adversaires eux-mêmes.

On sait quelle fut la sincérité de Don Miguel à Vienne. Il reconnut l'autorité de son frère, accepta pour l'avenir la main de sa nièce, comme souveraine future du Portugal, blâma sa mère, loua la régente sa sœur, et sembla proclamer sa conversion, sinon aux idées constitutionnelles, du moins au ministérialisme des cabinets, également habile à tirer parti de la monarchie absolue et des discussions orageuses des chambres. Admettons cependant que le jeune prince, dédaignant la loyauté chevaleresque, eût embrassé le rôle d'une politique machiavélique, encore fallait-il un système, de la suite dans les idées; et dès que l'on jetait le masque à Lisbonne, la tenue, l'énergie de la conduite, la prudence, et la prévoyance les plus consommées devenaient nécessaires: c'est de ces qualités qu'il a constamment manqué. Il a foulé aux pieds la véritable

religion apostolique en se jouant de la sainteté des sermens : je veux admettre cette conduite. Il a méconnu une croyance toute de charité, pour la transformer en haine d'inquisition : je l'admets encore. Le besoin de la vengeance le dévorait : je consens à cette excuse. Il voulait satisfaire le courroux maternel, trop long-temps contraint : je fais cette dernière concession. Mais ce n'est pas tout encore. De telles aversions, de tels préjugés pouvaient entrer dans l'ame d'un enfant; mais un prince doit nourrir d'autres pensées et une prévoyance plus haute. Nous ne voyons Don Miguel occupé à préparer nulle part le terrain à ses opérations. Il ne sait pas rallier sa politique à celle de l'Espagne. Supposons même que le roi Ferdinand aimât mieux Don Miguel absent que présent; supposons que l'union du Portugal et de l'Espagne fût dans ses vœux secrets; union impossible d'ailleurs puisqu'elle ne peut s'effectuer que par une guerre de l'Angleterre contre la France, et que, dans les circonstances orientales présentes, l'Europe ne trouverait nullement son compte à cette guerre; supposons que Ferdinand eût espéré, pour opérer cette fusion, profiter des passions aveugles de la reine-mère et des liaisons entre les apostoliques portugais et espagnols : encore fallait-il que, pour venir à bout de ces obstacles, Don Miguel eût l'habileté de temporiser.

Bien plus; l'Europe, qui a reconnu l'autorité et la légitimité de Don Pèdre, se trouve heurtée à la fois dans son honneur, dans sa routine, dans ses intérêts, dans ses préjugés. La diplomatie a essayé de se servir

du parti apostolique dans la Péninsule ; elle l'a trouvé médiocrement gouverné, livré aux intrigues des courtisans, à l'ignorance des moines, à la fureur de la populace : elle a rougi et désespéré de ce parti. Cependant Don Miguel ne fait aucune attention à tout cela. Il commence par embrasser cette cause mal vue, puis il brave toutes les menaces, et manifeste l'intention d'envoyer des ambassadeurs aux souverains courroucés qui retirent les leurs. Voilà certes plus d'incohérences qu'il n'en faut pour faire apprécier le degré de capacité d'un prince qui ose tenter une si haute entreprise.

De quels moyens s'est-il servi pour accomplir ce hasardeux projet? Il a négligé de s'enquérir de l'esprit de l'armée ; il a paru méconnaître l'histoire des dernières années ; il a mis de côté, comme non-avenu, tout ce qui s'était fait en actions et en réactions au sein de sa patrie. Il a cru que la masse militaire lui offrirait une matière ductile et facile à saisir, et ne s'est pas souvenu que c'est cette même masse, commandée par des chefs constitutionnels, qui a opéré les révolutions des dernières années. Sa dissimulation a été dénuée de prudence ; ses passions ont éclaté de la manière la plus grossière : décidément Don Miguel n'est ni un prince habile ni un héros de chevalerie.

Il convoque les cortès de Lamego ; pourquoi? pour restituer au Portugal son antique liberté? ou pour chercher un appui national contre un régime constitutionnel factice? Non ; c'est tout bonnement pour y faire proclamer la monarchie absolue. D'ailleurs ces

vieux cortès, où les trouver? La poudre d'un siècle les ensevelit. Les cortès nouveaux auraient eu besoin d'hommes forts pour les guider : que l'on cherche dans le cortège qui environne l'Infant, ces hommes sages, riches de l'expérience du passé et du présent de leur patrie!

Peut-être sous le ministère Canning la tentative de Don Miguel eût-elle échoué plus promptement. Peut-être ses conseillers lui ont fait remarquer que la Grande-Bretagne, dont toute l'attention et toute la politique se concentre sur l'Orient, est tourmentée par une crise intérieure dont les mouvemens s'agitent dans les hautes régions de son gouvernement et de sa diplomatie, mais dont les racines sont profondément implantées dans la nation même. Canning, adversaire de la révolution française, en a encouragé les modifications en Amérique et dans la Péninsule. Il a su mettre sa politique étrangère d'accord avec les intérêts d'un libéralisme purgé de son vice de radicalisme et de jacobinisme conjurés. Le duc de Wellington, qui répond davantage aux sentimens du torysme pur, n'est pas hostile envers la monarchie absolue sur le continent, et la soutient dans ce qu'elle a de plausible lorsqu'elle s'offre sous les couleurs diplomatiques autrichiennes. A l'intérieur, un choc violent menace l'aristocratie territoriale dans son exclusive prépondérance politique, que Huskisson a tenté de faire passer peu à peu aux mains de l'industrie. Sur la politique étrangère, subordonnée aux intérêts commerciaux de l'Angleterre, on s'entend jusqu'à certain point. L'es-

prit Canning, l'esprit Wellington, avec une allure différente, avec une action plus ou moins vive, plus ou moins soutenue, peuvent extérieurement au moins se trouver d'accord. Le cabinet Wellington se montrera un peu plus ottoman en réalité, semblera un peu moins favorable à Don Pèdre. Cependant il maintiendra la lettre des traités. La force des choses l'entraînera, quoique lentement, dans la route suivie par Canning. Quant aux intérêts de la propriété, on aura l'air de s'entendre avec Huskisson jusqu'à certain point, pour briser décidément avec lui, quant au fond des choses. C'est probablement sur cet état de choses et des affaires, que ceux qui entourent Don Miguel, et font de la politique auprès de lui, auront fondé ses espérances.

CHAPITRE VI.

De la régénération possible du Portugal, au moyen d'entreprises et de guerres extérieures.

La grande plaie du Portugal ainsi que de l'Espagne, a été cette domination dans l'Amérique, source de son opulence. De toutes les contrées de la moderne Europe, la Péninsule fut la première à s'avancer vers les futures destinées du genre humain et leur accomplissement, qui aura lieu, quand l'univers exploré dans toutes ses parties ramènera le genre humain à l'unité par la civilisation. Ce but, celui du christianisme même, mais conçu par l'Eglise dans un sens opposé à celui de la philosophie moderne, n'a été aperçu ni par les grands rois que le Portugal a fait naître, du quinzième au seizième siècle, ni par ses héros, ses marins, ses hommes d'état, ses historiens, qui cependant en ont été les agens et les véhicules, plus encore que les Espagnols, dont la domination, se concentrant dans l'Amérique, n'a pas embrassé, comme la domination portugaise, les Indes et l'Afrique. Il faut avouer avec douleur que la paresse seule vint recueillir ce qu'avait semé le génie.

Si nous comparons les héros portugais à ceux que l'Espagne produisit vers la même époque, tout est à

l'avantage des premiers. On trouve en eux un amour de l'humanité bien plus profond. Ce n'est pas seulement l'ardeur de l'ambition castillane, mais une idée de civilisation qui les pousse et les entraîne. Il est vrai que la domination portugaise fut insensée aux Indes ; elle attaqua le paganisme avec une rage égale à celle que les Espagnols déployèrent contre les croyances des sauvages. Jamais l'Europe païenne ne se fût convertie au christianisme, si l'on eût voulu faire servir à sa propagation les mêmes moyens que les Portugais et les Espagnols avaient employés, moyens plus dignes de la férocité musulmane que de l'immense charité chrétienne. Ces excès des héros lusitains, auxquels se joignirent plus tard ceux des Hollandais leurs rivaux, furent cause de leur non-réussite dans la conversion des contrées les plus vastes de l'Asie orientale. Eloignons nos yeux de ces images, dont notre sujet ne nous permet pas de retracer un tableau complet.

Ce qui produisit dans la Péninsule cette paralysie morale, aujourd'hui si cruellement sentie, ce furent d'une part, une religion mal entendue, orgueilleuse, et à laquelle l'esprit de persécution se rattachait; et d'une autre, cette opulence qu'on ne savait pas mieux activer ni exploiter, et qui était également mal entendue. Cependant rien ne put étouffer entièrement la prodigieuse richesse du génie castillan, ni l'énergie mêlée de douceur, qui caractérise le génie portugais. L'une et l'autre, attaquées par des vices corrupteurs, comme ces nobles armes que la rouille dévore, furent

en proie à une gangrène profonde, qui ne pénétra pas toutefois jusqu'au siège du mouvement et de la vie. Aujourd'hui le Portugal comme l'Espagne restent stationnaires et sans force. Tel un vaisseau démâté, privé de ses agrès, reste enfermé dans le port, d'où sa masse ne peut s'élancer au sein du vaste Océan. Que le navire de l'Etat, se trouvant réduit à ses propres forces, balaie son pont, dirige ses batteries contre la plage africaine, et la foudroie de sa puissance!

C'est un spectacle merveilleux que l'activité ressuscitée d'un peuple depuis long-temps assoupi. Mille énergies nouvelles s'emparent de la nature humaine. Abrutis dans des débats interminables de révolution et de contre-révolution apostolique et constitutionnelle, abaissés, et comme aplatis par les efforts du ministérialisme moderne, les esprits se relèvent alors tout à coup. Tel le palmier, battu des orages et de la fureur des vents, redresse son front superbe, couronné de plus riches fleurs, et d'un luxe de fruits plus suaves. La brûlante énergie des peuples de la Péninsule a besoin de trouver son emploi. Qu'on la mette en œuvre, et ceux qui sauront la guider, hommes du peuple ou princes, s'entoureront du culte public. On verra cette masse ardente, travaillée par le destin qui lui donnera sa forme, devenir solide, puissante et grande.

L'Europe est intéressée à ne pas laisser la Péninsule plongée dans la misère et la servitude. Certes l'existence d'une Turquie chrétienne serait une honte pour les peuples civilisés; et l'on aurait tort d'ailleurs de se fier à l'indolence ottomane, portugaise ou espagnole.

Que ces hommes si paresseux se trouvent forcés à une vie de brigandage ; que cette existence se prolonge un siècle entier ; qu'ils se trouvent refoulés sur eux-mêmes, bientôt vous verrez une nation endurcie se montrer sur vos frontières ; vous verrez se reformer ces bataillons des ducs d'Albe, des Pizarre, des Cortès, des Albuquerque, des Sébastien, troupes terribles, vrais lions de bataille, que rien n'abat, que rien n'effraie, qui réunissent l'élan de l'énergie française à l'inflexibilité moscovite : légions, qui s'avancent comme de vivantes murailles et des remparts foudroyans : soldats, que pénètre un orgueil dominateur et redoutable. N'est-ce pas de l'île de Corse, regardée depuis long-temps comme un asile de brigandage et de paresse, qu'est sorti Bonaparte, dont la verge a châtié l'Europe? On ne songe pas que l'oisiveté est quelquefois le bain magique où se retrempent les natures énergiques, pour s'en élancer plus jeunes, plus fraîches, plus vigoureuses, tandis que l'Europe s'endort à jamais dans sa vieille civilisation, sans pouvoir trouver, comme Tithon, d'Aurore qui la rajeunisse.

Déjà, dans une des parties de cet ouvrage (*), nous avons tenté d'étudier les conflits, plus ou moins lointains, qui menacent de confondre les destinées de l'Occident et de l'Orient. Dans cet essai nous avons essayé de prouver qu'il était impossible que l'occident de l'Europe restât plus étranger que le midi de la

* Voyez le numéro du mois de février 1828.

même région, à ce vaste partage du monde oriental, suite nécessaire de l'ébranlement des étendards de Mahomet. Depuis que le pouvoir espagnol s'est affaissé en Amérique, et celui du Portugal dans les régions africaines, toutes proportions se trouvent rompues entre l'empire démesuré des Anglais aux Indes, des Russes dans l'Arménie et au Caucase, et le reste de l'Europe qui n'a aucune possession excentrique. La question du pouvoir européen dans l'Orient n'est point celle de simples colonies. L'ère des colonies, à proprement parler, est terminée depuis long-temps. Le glas funéraire a sonné pour elles dans l'Amérique indépendante. Les Indes ne sont pas plus une colonie anglaise que le Caucase n'est une colonie moscovite. Comme colonies, ce seraient là de détestables acquisitions; car, en absorbant une portion des richesses de la métropole, elles ne lui rendent rien. Mais considérées comme empires appelés à étendre, à généraliser la domination européenne, les possessions asiatiques des Russes et des Anglais sont de la dernière importance pour les destinées d'Europe, qui elles-mêmes, se trouvant centre de la catholicité, sont appelées à devenir les destinées du genre humain. C'est au sein de la Mauritanie, que de nouveaux Cortès et de nouveaux Albuquerque sont appelés à fonder une nouvelle Espagne, une nouvelle Lusitanie. Là leur sourit un climat analogue à celui de leur patrie. Là vit un peuple auquel il leur sera facile de s'assimiler. Dès que le fanatisme religieux sera dompté, et par les mœurs et même en quelque manière par le langage (car l'arabe, ainsi que le li-

byen deviendra facilement accessible aux conquérans nouveaux, issus des deux contrées de la Péninsule); alors cette fusion s'opérera sans peine. La mort morale la plus certaine est réservée à l'empire de Maroc, comme empire; et certes les peuplades hétérogènes, hostiles les unes envers les autres, la masse d'esclaves nègres, de Libyens montagnards ou commerçans, d'Arabes nomades, de Maures citadins, qui se partagent ces régions magnifiques, vastes et puissantes, se façonneront tout aussi aisément à la domination bien entendue des Ibères qu'à l'usurpation capricieuse et folle des souverains indigènes.

Mais si le pied de l'Atlas voit le vieux chêne asturien, le cèdre des montagnes lusitanes, poussant de profondes racines, embrasser ses fondemens et ombrager sa cime; bientôt l'œil avide des conquérans verra s'ouvrir devant lui la Sahara, cet immense océan de sable. De nouvelles Hespérides lui souriront dans ces contrées lointaines, où le Niger fait couler son limon mystérieux. Un jour les marchés du Soudan deviendront le rendez-vous commun des Européens affermis dans la Mauritanie, et des Anglais, des Français établis à Sierra-Leone ou au Sénégal. Déjà de toutes parts, au Midi comme au Nord, à l'Orient comme à l'Occident, l'Afrique est cernée par l'Europe. Vous diriez une chasse générale, faite à tous les animaux féroces que recèle l'Afrique; à toutes ces bêtes fauves qui se cachent dans les escarpemens des Alpes abyssiniennes, du côté de la Nigritie, dans les hauteurs du Congo, et dans les monts auxquels s'adossent des Mandingues

industrieux ; à ces lions terribles que la faim précipite de Tombouctou dans la Nigritie, à travers la Sahara ; aux éléphans et aux rhinocéros que le courageux Fellatah dompte en s'emparant des possessions annexées au Bornou ; aux reptiles redoutables que nourrissent le Sénégal et les marécages du Benin. Cette chasse est lente mais courageuse ; et bientôt toutes ces populations, aussi farouches que les animaux qui habitent leur terre natale, repoussées vers le centre de l'Afrique, laisseront la civilisation européenne arborer ses bannières sur toutes les plages environnantes.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

OEuvres de NOVALIS (FRÉDÉRIC, *baron de Hardenberg.*)

FRÉDÉRIC DE HARDENBERG naquit, en 1772, dans une propriété de son père le baron de Hardenberg, propriété située dans le comté de Mansfeld. Ses organes frêles et délicats déterminèrent peut-être son extrême sensibilité et ce mystique enthousiasme qui naît à la fois de l'exaltation de l'ame et de la débilité physique. Ce n'est pas que, comme écrivain, il ait jamais fait preuve de cette maladive et fébrile émotion, de cette disposition, pour ainsi dire, convulsive, caractère essentiel de beaucoup d'écrivains de son temps. Au contraire, à la finesse des aperçus, à la délicatesse des sentimens, se mêlent souvent cette liberté d'esprit, cette audace éclatante, et si l'on veut prendre cette expression dans un sens philosophique et louable, ce cynisme courageux et énergique qui montre à nu toute la pensée. *Novalis*, tel est le nom que le baron

de Hardenberg s'est imposé, est un autre Lamartine, mais un Lamartine philosophe, dans l'intelligence duquel se meuvent toutes les grandes idées de la philosophie antique et moderne. Partout chez lui la grace tempère la bizarrerie, et jamais la rêverie, alors même qu'elle peut sembler exagérée, ne devient à tel point molle et efféminée, qu'elle étouffe la vigueur d'un esprit capable de dominer sa pensée tout entière.

Tiek, son ami et son biographe, observe comme un phénomène le silence et le repos où le génie de cet écrivain est resté plongé dans les premières années de sa jeunesse. Beaucoup d'enfans, richement dotés par la nature, recèlent long-temps leurs facultés, comme l'écaille précieuse renferme la perle au fond de l'Océan. Le jeune Novalis trahissait rarement la profondeur de ses sensations, ce qui fit croire à ses précepteurs qu'il avait peu d'esprit. Plus tard encore, et lorsqu'il fréquentait les universités, une sorte de rudesse et même de dissolution scolastique cachaient cette même profondeur, et ne révélaient son génie qu'à quelques yeux pénétrans.

Cependant une maladie dangereuse le mit au bord de la tombe, avant qu'il eût atteint l'âge de son adolescence, et cette crise développa chez lui les germes d'un heureux naturel. Le flambeau de sa vie était près de s'éteindre, quand son génie éclata; et au silence obstiné qu'il avait gardé, succéda l'élan de son esprit. Deux de ses frères s'étaient unis à lui dès leur plus tendre jeunesse, pour organiser une espèce d'institution poétique; là se dévoile le caractère de son talent,

pour ainsi dire au berceau. Les trois frères s'étaient distribué les rôles des trois génies des élémens. L'un prononçait les accens du génie d'azur qui règne aux cieux ; l'autre parlait au nom de la terre : un troisième exprimait les mystérieuses pensées du génie des eaux. Chaque dimanche au soir, Novalis les réunissait et inventait quelque merveilleuse histoire, propre à faire pénétrer dans leur jeune intelligence les arcanes des règnes de la nature. Il avait alors douze ans, et quelques-unes de ses poésies datent de cette époque.

Vers le commencement de la révolution française, il étudiait à Iéna, où il se lia d'une amitié intime avec le célèbre philosophe Fichte, et Frédéric de Schlegel, homme non moins distingué. Saisis tous trois du génie et de l'amour du paradoxe, ils donnèrent à la fois libre carrière à l'impétuosité de leur esprit. Leur influence fut mutuelle; celle de Fichte fut surtout puissante sur Novalis et Schlegel, dont la pensée fut d'abord électrisée au même degré par celle du jeune philosophe. Fichte, esprit puissant, mais trop achevé dans les bornes où sa personnalité se renfermait, pour que nulle impulsion étrangère vînt l'ébranler, n'a rien dû, au fond, à Novalis ni à Schlegel. Ce dernier, au contraire, doué d'une immense richesse d'intelligence, d'un esprit qui peut, comme le vaste Océan, refléter le ciel tout entier, s'est montré accessible au mysticisme de Novalis; et celui-ci à son tour a profité de l'universalité de Schlegel, et de la hardiesse avec laquelle Fichte poursuivait son idée favorite, sans craindre même de la porter jusqu'à ses extrêmes li-

mites, où, se métamorphosant en absurde, elle se reconnaissait et s'épuisait elle-même pour redevenir ensuite raisonnable. Il est vrai que Fichte lui-même a circonscrit dans les bornes d'un système scientifique ou purement rationnel son idéalisme tout-puissant, tandis que Frédéric de Schlegel seul a porté cette doctrine jusqu'au point où la sublime absurdité lui en fut révélée. Quant à Novalis, il n'a jamais atteint le degré de maturité nécessaire pour qu'il distinguât entre cette théorie et les penchans de son ame tendre et inspirée.

Fichte a dépouillé la doctrine stoïque de cet alliage barbare et faux, dont l'antiquité l'avait encombrée. C'est dans l'antique stoïcisme, enveloppé, pour ainsi dire, des langes de la philosophie platonicienne et de la métaphysique d'Aristote, qu'il a découvert le vrai stoïcisme. Aussi peut-on dire que Fichte a été le stoïque par excellence ; ou pour mieux dire, c'est le seul philosophe vraiment stoïque qui ait jamais existé. La doctrine de Kant lui a servi de point d'appui ; il l'a prise pour base et n'a rien laissé subsister de la *Critique de la raison pure*, œuvre du philosophe de Kœnigsberg. Rejetant cette philosophie des définitions, ces catégories de l'entendement, il n'a embrassé, dans le *moi* humain, que la pure science et la conviction des idées. Il ne faut lui supposer aucune analogie avec ces penseurs que l'on voit aujourd'hui, en France, prendre leur point de départ d'une théorie écossaise, occupée à se reconnaître elle-même et à s'observer dans les aperçus spontanés et dans les réflexions analytiques de la conscience. Ce qu'ils trouvent au fond

de leurs doctes travaux, ce n'est pas le *moi* de Fichte, le moi idéal, le moi stoïque, mais bien plutôt une philosophie morale dont la base se confond dans l'expérience avec celle du sentiment : c'est ce dernier qui remplace, dans leur théorie, la sensation des partisans de Locke et de Condillac. Leur philosophie semble avoir quelques rapports avec celle de Garve en Allemagne, et aboutir enfin au rationalisme de Kant. Fichte au contraire ne s'occupe ni d'analyser les facultés de l'entendement, ni d'observer les mouvemens et les impulsions de la conscience. Sa théorie n'est au fond, ni expérimentale, ni abstractive; elle se donne elle-même comme vie et réalité des choses ; elle place cette vie et cette réalité dans l'exaltation du *moi humain*, devenu pour lui-même son propre idéal.

L'esprit vaste de Frédéric de Schlegel, l'ame mystique de Novalis, ne pouvaient se contenter long-temps de l'idéalité de Fichte, également étrangère à l'amour de Dieu et à la contemplation de la nature. Rien au fond de plus contre nature que le système du penseur allemand, que le stoïcisme bien entendu. Si l'ascète du christianisme veut, comme le stoïque, étouffer la nature, et s'élancer au plus haut degré de perfection que l'humanité puisse atteindre, du moins il ne nie pas Dieu ni la nature, ne transforme pas l'homme en Dieu même, et, concentrant l'empire tout entier de la nature dans sa seule intelligence, ne se constitue pas ainsi ame de l'univers. Considéré dans ses derniers principes, l'idéalisme de Fichte détruit radicalement toute religion comme toute poésie; non par esprit

d'impiété, sentiment étranger à l'ame de ce stoïcien, mais parce que, ne reconnaissant rien en dehors de la seule humanité, il détruit ainsi le mystère de la création et la réalité de toute existence étrangère à l'homme. Ce Dieu, qui n'est autre chose que l'idéal de l'humanité; cette religion, qui n'est point divine, mais qui est toute humaine; cette nature, illusoire dans la réalité, vraie dans le seul esprit du genre humain, ne peuvent offrir de prise qu'aux spéculations d'un orgueil qui s'enivre de lui-même, comme Mahomet s'était enivré d'une mission fausse et trompeuse. En se renfermant dans la sphère d'une telle conviction, on peut déployer une rare vigueur d'intelligence, une immense concentration de l'esprit : c'est ce que Fichte a prouvé. Mais l'ame d'un Novalis, la profondeur d'un Schlegel, ne pouvaient se contenter d'une doctrine qui les isolait comme sur un rocher, autour duquel est le néant.

Novalis connut en Thuringue une jeune fille qui habitait l'une des propriétés nobles de ce pays; il apprécia cette ame pure, et s'éprit pour elle de la passion la plus tendre et la plus poétique. Sophie de K. entrait alors dans sa quatorzième année. Il parlait d'elle à ses amis, comme d'un être que la terre ne doit pas posséder long-temps, et dont la frêle organisation prédit la rapide existence. C'était la délicatesse la plus angélique, et cette beauté presque éthérée des Béatrice et des Laure. Il semblait que la transparence des organes laissât apercevoir les mouvemens de l'ame, prête à briser cette prison légère et fragile, pour s'envoler,

céleste chrysalide, vers son berceau divin. A son aspect, on sentait se mêler à cette douce paix de l'ame qui nous berce et nous transporte de rêves surhumains, une douleur secrète et inexprimable. Bientôt sa puissance sur l'ame de Novalis devint prodigieuse. Pieuse, et élevée dans une famille où l'exemple de ces sentimens de religion profonde avait toujours régné, elle communiqua ses pensées d'amour céleste à une ame naturellement enthousiaste. Il admirait cette fleur charmante s'épanouir dans la vie périssable de cette terre, comme au sein du ciel même, et y briller de la pureté angélique et de la tendre magnificence des régions éternelles. Le père de Novalis était devenu l'un des frères moraves régénérés par Zinzendorff, et connus sous le nom de Hernhuthiens. Ce sont les moines du protestantisme : une vie exemplaire et de douces vertus les caractérisent presque tous. Animé des sentimens de leur mysticité, Novalis a composé des chants religieux dont l'Eglise catholique ne désavouerait pas l'expression pure et sainte.

Sophie de K. mourut au commencement de sa quinzième année, avec une tranquillité d'esprit et un héroïsme au-dessus de son âge. Novalis vécut dès lors dans la plus profonde retraite. Bientôt un de ses frères mourut près de lui. Il écrivait au frère qui lui restait ces paroles religieuses et touchantes : « Erasme a « triomphé ; l'une après l'autre se détachent et tom- « bent les fleurs périssables qui composent la couronne « de notre amour : couronne qu'une main immortelle « tressera dans l'autre vie, où elle ne se flétrira plus. »

Toute l'existence de Novalis était profondément ébranlée, et il se regarda désormais comme un passager sur la terre. Cet univers n'était pour lui qu'une forme transparente, une enveloppe qui voilait sans les cacher les idées divines. La mort ne lui semblait que la solution de ce grand problème, le nœud de l'immortalité, la couronne d'une vie auguste. Pour lui, elle avait perdu toute son amertume. Il y avait dans l'état de cet infortuné quelque chose de la permanence du somnambulisme; mais rien, je le repète, de cette sentimentalité maladive et convulsive dont j'ai parlé. Il s'élevait vers le ciel, comme l'arbre du Liban semble s'arracher à son rocher natal pour s'élancer vers les cieux où va se perdre son front. Sa douleur était pour lui une propriété chère et sacrée, qui ne l'empêchait pas de porter sur l'existence une ironie douce et aimable, et de mêler un sourire à ses chagrins. Il se trouvait dans cette situation d'ame, lorsque son génie philosophique se releva par une foule de pensées détachées plus ou moins étendues. On y étudie par fragmens la grandeur éparse d'un immense système, comme on observe dans les ruines de Persépolis et de Thèbes le plan et la magnificence de la capitale des Pharaons et des Achæménides. L'originalité propre à Novalis y étend et y modifie ce que le génie de Fichte semble lui avoir inspiré.

Pour échapper à l'idéalisme un peu sauvage de son premier modèle, Novalis étudia la nature. Il fut l'un des auditeurs du célèbre Werner, l'un des phycisiens les plus profonds, l'un des plus grands minéralogistes

que les temps modernes aient produits. Werner professait à Freyberg, au milieu des montagnes de l'Erzgebirge. La philosophie de Fichte indique la réaction qui devait nécessairement avoir lieu contre le rationalisme de Kant qui, en renouvelant la forme du péripatétisme, nous conduisait directement à une scolastique nouvelle, dans le genre de celle des Nominaux. De même que, dans la doctrine de Kant, on voit s'accomplir la réaction contre la philosophie sensuelle du siècle dernier : on trouve dans celle de Fichte cette réaction que la conviction du génie humain oppose à ces catégories de l'entendement, à ces analyses de la sensation et de l'existence, qui sont le propre de la philosophie du sage de Kœnigsberg, toutes les fois qu'il sort du domaine de sa critique toute-puissante pour reconstruire le nouvel édifice scientifique de la pensée. Mais Fichte, comme nous l'avons déjà dit, n'ayant considéré que l'homme au sein de la vaste éternité, l'homme soumis aux conditions passagères du temps, avait repoussé, pour ainsi dire, au-delà de toutes les limites de l'existence, une divinité créatrice, et la création son enfant, pour exalter la divinité originelle de l'espèce humaine. Il fallait, avant que la religion eût son tour, qu'une réaction contre la conception étroite de ce penseur, vengeât la nature dans ses imprescriptibles droits. Schelling se chargea de ce commencement de vengeance.

L'amitié unissait Schelling aux deux frères Schlegel, à Tieck et à Novalis, qui formèrent alors à Iéna le noyau d'une école nouvelle de philosophie, de poésie et de

physique. Cette école, tout en vouant à Fichte et à Goëthe une haute vénération comme aux deux points culminans de la gloire contemporaine, serra ses rangs, et à travers de violens combats littéraires, frondant la masse des opinions reçues, se fraya une voie nouvelle et aboutit à des résultats qui ont tout changé dans le domaine de la science et de la littérature allemandes. Schelling, philosophe et physicien, aussi hardi et aussi original comme penseur que Ritter son ami, qui était plus savant en expériences, entra en échange de communications avec Frédéric de Schlegel et Novalis : ces trois hommes distingués se pénétrèrent mutuellement des rayons de leurs doctrines. Il s'agissait de rétablir, au moyen de l'expérience moderne, les droits antiques et éternels de cette haute physique de l'antiquité qui adorait une ame du monde, embrassant à la fois et régissant la nature, système d'une Providence créatrice et soutien de l'univers, auquel elle n'a jamais retiré ce souffle de vie, indice de sa toute-puissance.

Le danger de cette philosophie était le panthéisme. Goëthe, qui s'y ralliait sous certains rapports, ne semble pas l'avoir reconnu. Schelling, dans son amour pour Jordanes Bruno et Spinosa, continuateurs de l'œuvre de Scot Erigène, d'Amalric, de David de Dinant, ne paraît pas avoir deviné le péril qu'entraînait la doctrine d'une identité absolue de toute existence, et d'une polarité de tous les êtres inclinant vers la même direction, soutenant les mêmes sympathies, et soumis aux mêmes épreuves dans leurs antipathies. Tiek, en sa qualité de poëte, plus faiblement pénétré de

cette doctrine, et Novalis, dont le mysticisme à demi-chrétien et à demi-panthéistique, paraissait à la fois se diriger vers elle et la repousser, commencèrent un retour vers le catholicisme. Il fallait bien maintenir l'équilibre nécessaire entre les forces de l'esprit, et replacer la Divinité sur son trône antique, après que Fichte avait satisfait en quelque sorte au génie de l'homme, et Schelling à celui de la nature. Cet amour des arts, dont les amis de Tiek, l'aimable Wackenroder, et les deux frères Schlegel partagèrent l'enthousiasme, ne contribua pas peu à imprimer à leur esprit cette direction catholique. Ils trouvaient dans le Christ, le type de la beauté éternelle, dans la Sainte-Vierge, le type de l'éternelle chasteté; dans l'un le modèle à jamais vivant de la perfection mâle, dans l'autre le modèle d'une perfection virginale. Novalis ne fut pas étranger à cette exaltation qui réunissait l'amour du beau, celui du vrai, l'étude de la nature, celle de l'homme, dans une même direction qui, après plusieurs oscillations de la part de Tiek et de A. G. de Schlegel, ne s'est fixée et déterminée en un catholicisme hautement avoué, que chez le seul Frédéric de Schlegel.

Un cordonnier allemand, qui vécut pendant la guerre de trente ans, et dont Charles I[er] étudia les ouvrages au pied de l'échafaud même; grand théosophe, magnifique génie, tour à tour naïvement panthéiste, luthérien avec fanatisme, rose-croix exalté; mais souvent catholique à son propre insu, et devenant alors un chrétien sublime et hautement inspiré :

tantôt obscur, diffus, prolixe, monotone jusqu'à la plus assoupissante langueur : tantôt lumineux, riche, éblouissant, comme le génie même qui préside aux élémens, et assiste aux plus secrets mystères de la vie et de l'organisme : Jacob Boehme, ce philosophe teutonique, comme il se faisait nommer, fut pour Novalis spécialement, et pour Tiek et Frédéric de Schlegel, d'une manière moins prononcée, le conciliateur et l'intermédiaire, entre une doctrine de l'ame du monde qui touchait au panthéisme, et celle d'une Divinité créatrice, dans le sens du christianisme le plus élevé. Ces poètes philosophes vouèrent une sorte de culte au cordonnier saxon. Novalis seul y resta entièrement fidèle, pendant le cours entier d'une trop courte vie.

Tiek, qui nous apprend les détails de la vie de son ami, observe que ce dernier, doué d'un grand génie poétique et d'un sincère amour pour les arts, avait cependant lu très-peu de poètes, étudié et observé peu d'objets d'arts. Il était entraîné par la tendance de son esprit, d'une part, vers les sciences exactes, spécialement vers les mathématiques où ses progrès furent rapides et ses études profondes ; d'une autre, vers une sorte de divination des plus grands problèmes physiques et métaphysiques. Sa poésie est constamment allégorique et même symbolique ; elle est empreinte d'une mysticité originale. L'ironie, l'esprit et la gaieté s'y confondent, non qu'elles constituent l'ame et l'essence de cette poésie ; elles n'en sont que l'ornement. La muse rêveuse et sérieuse de Novalis, tient de la spécu-

lation du Dante, sans se rapprocher le moins du monde du génie dramatique de ce poète étonnant. Chez Novalis, rien n'annonce le peintre de caractères, l'observateur des mœurs réelles, le poète épique et dramatique. Il est avant tout lyrique; le symbole et le mystère inspirent ses chants, mais avec une richesse d'aperçus, une variété de nuances et d'invention, une haute et sublime inspiration, qui captivent le lecteur par un charme involontaire.

Novalis n'avait pas vingt-neuf ans lorsqu'il expira. Il eût réalisé de vastes espérances, s'il eût joui d'une plus longue vie. Il n'a laissé aucun grand ouvrage, aucune composition complète; mais des débris précieux et vastes d'ouvrages poétiques, physiques et philosophiques, qui surprennent par la portée de l'esprit et l'étendue de la conception. Classons ces divers ouvrages selon le caractère qui semble les distinguer spécialement; plus tard, nous en donnerons une analyse de détail. Dans le fond, ce n'est toujours qu'une allégorie des méditations de Novalis sur les mystères de la vie divine et humaine, et sur le principe moteur de l'univers; et ces grandes idées se représentent sans cesse, de quelque forme qu'il revête ses compositions, soit qu'il parle le langage des abstractions, ou qu'il s'égare dans les régions d'une imagination toute céleste.

Henri d'Ofterdingen est un roman philosophique, dont l'auteur semble s'être proposé pour but de réduire, pour ainsi dire, en poésie tous les événemens de l'histoire et de la vie humaine, qu'il rapporte à l'ame de l'homme, comme à un point central, à un

foyer commun où brûle ce feu sacré de l'inspiration, qui jette sa lumière sur les mondes. La première partie de cet ouvrage nous est seule parvenue dans son intégrité : cette partie est intitulée *l'Attente des destinées*. Nous n'avons qu'un fragment de la seconde partie, qui a pour titre : *l'Accomplissement des destinées*. On a retrouvé parmi les papiers de l'auteur une légère esquisse qui peut faire juger de la manière grandiose dont il devait accomplir le reste de sa tâche. Le style de l'écrivain est d'une pureté qu'on pourrait nommer diaphane : vous le compareriez à une douce mélodie qui ravit l'ame, et la transporte dans ce monde de féerie que Novalis s'efforce de nous présenter comme la réalité même de l'existence. Ce Henri d'Ofterdingen fut l'un des plus célèbres *Minnesinger*, ou troubadours de l'Allemagne; il vivait au douzième siècle, entouré de l'admiration contemporaine. L'ouvrage de Novalis n'a rien d'historique; ce n'est qu'une allégorie; mais on y reconnaît une si grande profondeur d'ame, il ébranle si vivement les facultés de l'intelligence, que peu d'ouvrages atteignent aux mêmes effets, et prouvent la même puissance.

Un autre fragment a pour titre : *les Disciples de la sagesse de Saïs*. Il appartient à une composition extrêmement remarquable, où l'auteur mettait pour ainsi dire en action le monde physique avec ses mystères; il est difficile d'apprécier d'après ce fragment unique et précieux, l'ensemble de l'ouvrage même.

On a des hymnes religieux et des odes de Novalis. La beauté de la diction est admirable, et répond à l'élévation des sentimens; l'auteur y est moins philo-

sophe; son expression est parfaitement claire et simple. Déjà le talent du poète avait éclaté dans de très-belles compositions lyriques, dans des romances, des chants bachiques, et des poëmes mystérieux, dont son roman est parsemé.

Tick et F. de Schlegel, éditeurs de Novalis, ont réuni, sous le nom de fragmens, un grand nombre de pensées éparses, spécialement sur la physique et la métaphysique, qui s'unissent, et pour ainsi dire se coordonnent les unes aux autres pour composer l'édifice d'un grand système, où dominent tour à tour l'originalité, le génie, et le paradoxe, pour lequel Novalis semble avoir eu un penchant inné. Dans d'autres pensées se trouve la théorie des belles-lettres, des arts, de la poésie: ces pensées sont moins riches et moins neuves; on y trouve cependant des traces nombreuses du génie de l'écrivain, qui souvent s'y montre paradoxal; mais les travaux d'un penseur de cet ordre valent la peine d'être étudiés. Si le noble coursier d'Alexandre était indomptable et capricieux, s'il tenait de la nature ardente et fougueuse de Pégase, c'est que, comme ce cheval sacré, il était de céleste origine; il fallait le vainqueur de l'Inde pour le rendre souple et docile.

On voit dominer dans les méditations politiques et morales de Novalis la même profondeur, bien plus exempte de mysticité, la même bizarrerie, quelquefois aussi une expression dont la nudité semble trahir l'apparente licence de la pensée; mais cette licence est loin de résider au fond de l'ame de l'écrivain. En tout, il

déteste la vulgarité ; c'est le magicien dont la baguette enchantée métamorphose tout en métal précieux. Partout la trivialité des conceptions est l'objet de son mépris et de sa haine, soit qu'il la rencontre parmi les bourgeois ou sur le trône, dans les rangs infimes de la société ou dans les classes les plus hautes : partout il essaie de ramener l'homme vers un principe supérieur aux besoins de la vie commune. La manière dont Novalis a envisagé la révolution française est large et originale, bien que sous de certains rapports son point de vue ait été contraire à la réalité. On pourrait croire qu'à cet égard il se rapproche en quelque chose de l'aimable et généreuse libéralité de M. Ballanche, avec une plus grande hardiesse de vues. A les considérer de près, les spéculations de Novalis sur ce sujet ressemblent moins à des réflexions sévèrement historiques qu'à des jeux de l'esprit. Il y avait en lui quelque chose qui semblait devoir l'établir conciliateur entre le protestantisme moderne dégagé des formes que lui imprimèrent les sectaires, le génie de la révolution affranchi du joug des jacobins et des sophistes, et les dogmes du catholicisme, ainsi que la hiérarchie de l'Eglise, et l'institution des jésuites épurée de toute ambition terrestre et mondaine. Chez Novalis, cette tendance semble simplement indiquée ; et certainement elle eût porté l'écrivain à d'ingénieux et profonds développemens, si une mort prématurée ne l'eût enlevé au glorieux avenir qui l'attendait.

(*La suite à un autre Numéro.*)

N° 29. — MAI 1828.

LE CATHOLIQUE.

POLITIQUE.

LETTRE AU RÉDACTEUR DU GLOBE. *

Monsieur,

La liberté est le bien le plus précieux de l'homme ; la liberté bien entendue, non pas la licence. Celle-ci veut nuire à autrui ; la liberté ne porte que sur la volonté de se gouverner soi-même. Cependant, à quelque époque que vous vous orientiez, qu'y a-t-il de plus menacé ? La liberté. Licence tant qu'on veut, despotisme tant qu'on désire, liberté rarement. C'est que la vraie liberté suppose le plus haut degré de culture morale et intellectuelle, possible seulement depuis l'accomplissement du christianisme.

* Voyez le *Globe*, du mercredi 25 juin.

Rien de moins libres que les républiques anciennes, dont les conditions nous paraissent souvent, et avec raison, si majestueuses, parce que les hommes d'alors s'y soumettaient dans le cours naturel de leurs idées, et qu'ils ne concevaient pas l'ensemble de l'état sous d'autre forme que celle du tout auquel la partie était subordonnée, de manière à ne pouvoir décrire un mouvement indépendant sans briser l'harmonie générale. La masse était imposante; mais l'individu disparaissait dans la masse, comme le soldat dans son régiment, le moine dans son monastère; état de choses parfait pour un régiment ou un monastère, mais qui, d'après nos idées modifiées par le christianisme, nous semble incompatible avec l'organisation des gouvernemens modernes.

Quand la nature humaine se vengea par une irruption des individualités au sein de cette unité si noblement et quelquefois aussi si bizarrement ordonnée, alors succomba à l'anarchie ce qui, dans les beaux temps de l'antiquité, se soutenait par la force de l'ensemble. Pour y remédier, on eut recours au régime des lois politiques. C'était le frein imposé à la licence. Mais la loi disposait arbitrairement de la liberté individuelle; à elle seule, elle fut plus despotique que cette constitution aux formes primitives, où l'ordre de la société, présentant, dans son ensemble, un idéal, une harmonie des parties au tout, comportait un dévouement enthousiaste à l'idée même de l'état, un patriotisme, une *piété civile*, qui électrisaient les ames romaines. Sous le nom de *régime légal*, surgit un autre

régime artificiel, contre nature, qui n'avait rien de la philosophie du premier, sans être plus favorable au développement de la liberté. La république romaine périt au milieu du conflit de la loi et de la licence.

Sous les Césars, le régime légal fut conservé, élaboré par les jurisconsultes, à côté de l'arbitraire. Ainsi se développa le despotisme sous deux formes également funestes. Un machiavélisme artificiel, type du pouvoir absolu, enlaça l'état des mille bras de la puissance administrative; un régime judiciaire, illibéral, inflexible dans sa rigueur, tantôt favorable à la tyrannie d'un seul, tantôt inclinant vers la république du passé, ne se montra pas moins oppressif de la liberté réelle.

La religion chrétienne, combinée avec les institutions naissantes de l'Europe moderne, sur le génie desquelles elle influa, est venue nous arracher à cet état des choses. Une fois la barbarie surmontée, il devint du principe de l'état, au moyen âge, d'admettre la plus grande indépendance, comme la plus grande variété de développement des formes sociales. De là, au sein d'une féodalité monarchique, naquit cette explosion républicaine de l'esprit de corporation, qui alors ne comportait encore rien de restrictif. La liberté était partout; le bon ordre, la police, n'existaient nulle part.

On les ressentit comme un besoin. Pour y obtempérer, les jurisconsultes se présentèrent, escortés de réglemens et d'ordonnances, tourmentant la société par leur système emprunté au droit romain. Tout ce qui

ne se laissait pas comprendre sous certaines formules, tout ce qui ne voulait pas subir la violence de certaines catégories, leur semblait illégal. Le pouvoir absolu, aux écoutes, adopta leurs conclusions. Il y eut un magnifique développement de machiavélisme; et nous eûmes, à travers l'esprit et les formes d'une société constituée sur d'autres bases, une reproduction, quoique incomplète, des principes du despotisme légal et du régime administratif des anciens Romains.

Il faut l'avouer, l'Eglise s'était excessivement corrompue. Au lieu de cette haute idée d'une influence morale à exercer sur les destinées des empires (je ne désavoue pas ma doctrine ultramontaine), elle s'était abaissée jusqu'à opprimer les opinions. L'anathème, qui est de son droit, fut métamorphosé en une arme de persécution temporelle. L'esprit de charité, entièrement méconnu, céda la place au monstre de l'inquisition; e. plus d'une ambition mondaine se cacha sous la tiare sacerdotale. Il y eut un désir bien avéré de châtier la liberté humaine, de circonscrire la sphère du développement des intelligences dans les plus étroites limites. L'humanité, offensée dans son génie même, se vengea, au moyen de la réforme du seizième siècle.

Au choc du protestantisme, le pouvoir absolu, le despotisme judiciaire, la vieille indépendance nationale, se remuèrent dans un chaos inextricable. La réforme, qui se disait instituée au nom de la liberté, organisa ses sectes, dont le point de vue devint, de plus en plus, rétréci, jusqu'à ce que, brisant aujour-

d'hui ces liens indignes, elle rentre, de nouveau, dans le giron de la vaste humanité, d'où lui est possible le retour au catholicisme. L'Eglise, de peur de la réforme, chercha à s'attirer les faveurs du pouvoir absolu, si contraire aux doctrines ultramontaines. Elle diminua son enseignement et se montra désorientée au milieu des oscillations de l'univers. Mais les sciences, à défaut de ce lien spirituel suprême destiné à établir leur harmonie, parcourant des voies isolées, se développèrent, il est vrai, sur une vaste échelle, avec une force, une étendue dont l'Europe peut s'enorgueillir; cependant le sophisme les corrompit, comme ces fruits d'une rougeur éclatante que le ver dévore.

Si, du moral de la société, nous nous reportons vers l'ordre politique, nous assistons à la dégradation complète de la liberté ancienne. Les grandes institutions du passé s'évanouissent dans un régime des trois ordres, que paralyse le pouvoir absolu. Les corporations, perdant leur indépendance, deviennent vexatoires. Destinées au développement de la liberté, elles l'enchaînent à leur tour, et lui font subir de misérables caprices. Tour à tour la puissance administrative, qui se revêt des formes ministérielles et lutte victorieusement contre un régime de cour, et la puissance judiciaire, cherchent à s'emparer de la police de l'Etat, pour mettre en pratique les idées de bon ordre à leur manière. Un grand conflit s'établit, spécialement en France, entre les cours de justice et les ministères. De là cette fausse apparence de liberté dont se parent nos parlemens. Je ne méconnais pas leurs éclatans services

en ce qui concerne l'administration de la justice, mais je soutiens qu'ils ont abusé de leur position sur toutes les autres questions. De même, sous les Césars, maint jurisconsulte, partisan de la république, semblait dominé par une haute idée de la dignité de l'individu, tandis qu'il encourageait, aux dépens de la tyrannie, le despotisme plus inflexible encore de la loi.

Ennemi déclaré de la réforme, je ne saurais nier qu'il y avait, dans son premier mouvement, une protestation énergique de l'humanité souffrante en faveur de la liberté de conscience. Plus hostile encore, s'il se peut, à la philosophie essentiellement sophistique du dix-huitième siècle, je reconnais qu'elle a débarrassé l'humanité d'un grand poids, en l'arrachant aux contradictions d'une foule de régimes armés les uns contre les autres, et entassant leurs ruines sur les ruines des siècles précédens. Là se borne ma reconnaissance des bienfaits d'une révolution dont l'incapacité de rien organiser par sa vertu propre m'est à jamais démontrée.

La liberté et l'égalité, sentimens profonds de notre nature morale et intellectuelle, ont été mal appliquées. On a emprunté je ne sais quel contrat social à la caducité des républiques de l'antiquité. Sous l'empire comme durant le cours de la révolution, nous avons eu de belles alternatives de despotisme administratif et de tyrannie légale. Depuis la restauration, on respire en quelque sorte, malgré les tentatives ministérielles, révolutionnaires, et contre-révolutionnaires, dont nous avons été tour à tour la proie. D'un besoin d'ordre et de police on tire la conclusion des vexations adminis-

tratives. Le défunt ministère a fouillé dans tous le répertoire des lois et ordonnances de l'ancien régime, de la révolution, et de l'empire, pour parvenir à ses fins particulières. D'un besoin de liberté et d'égalité, on en vient à invoquer aujourd'hui l'anarchie ; demain, une abstraction de souveraineté nationale, qui confie l'exécution de ses décrets on sait à quelle espèce de régime légal. D'un besoin de religion et de fidélité à ses engagemens, on arrive à demander l'intolérance en faveur d'un régime de cour et d'un système d'espionnage au rebours des maximes qu'on semble proclamer. La vraie liberté est encore de toutes parts bien mal comprise.

Vous en avez professé, Monsieur, quelques principes d'une manière éclatante. Vous voulez l'indépendance en matière de religion et de liberté civile. Sans partager vos doctrines, je m'associe à vos sentimens. Arrivera le point peut-être où, dans le calme de la raison et dans la bonne foi de l'examen, les doctrines viendront à converger : c'est une de mes espérances.

Permettez que je vous félicite des nobles opinions que vous avez émises au sujet du droit d'association. Cependant je les désirerais plus généreuses encore, et tel est le point de vue sous lequel il faut envisager cette correspondance. Parfaitement indépendant de toute considération particulière, peu m'importe la manière dont l'envisageront les partis.

Des personnes dont le respect me défend de proclamer le nom, en discutant avec moi le point de vue de la *légalité* de l'existence de telle corporation particu-

lière, en sont toujours venues à cette maxime fondamentale, que l'état seul peut conférer l'existence à une association quelconque d'individus qui vivent sous une règle commune. Ces mêmes personnes ont invoqué les principes du droit romain, appuyés de l'autorité des parlemens, dont je nie, sous ce rapport, la compétence extrajudiciaire. Il n'est pas vrai, dans mon opinion, fondée sur l'autorité de l'histoire, que l'idée de l'état soit celle de l'obligation où se trouve chaque individu à soumettre sa liberté individuelle au despotisme d'une loi politique générale; doctrine contraire au christianisme, née au sein des républiques de l'antiquité dans leur décadence, adoptée par le pouvoir absolu des Césars, et renouvelée, dans l'Europe moderne, en sens contraire de notre civilisation et de notre histoire réelle. L'état est une institution destinée à protéger la liberté des individus, à en encourager le développement, à s'opposer au despotisme et à la licence.

Une corporation est, comme un individu, maîtresse d'elle-même; elle peut vendre et acquérir en se conformant aux lois. Craint-on ses envahissemens? la liberté de la presse est là, la liberté de conscience est là pour réprimer ses écarts. Devient-elle coupable à un titre quelconque? elle a forfait à la loi, comme l'individu qui se trouve dans la même position; elle est justiciable de la loi. Mais celle-ci n'a pas plus le pouvoir de méconnaître l'existence de la corporation que celle d'un individu quelconque.

Cependant, nous dira-t-on, il pourrait s'organiser

telle société destinée à corrompre la morale, à prêcher des maximes de sédition ; et vous ne voudriez pas que la loi intervînt pour l'étouffer en son germe! La réponse est facile à une objection aussi puérile. Nulle corporation n'a le droit de mal faire, pas plus qu'un individu. On punit le corrupteur avoué, on punira la corporation corruptrice, si elle existe. Mais les lois définissent ce qui est corruption, et, sans tomber dans la tyrannie, on ne saurait aller au-delà des définitions de la loi.

La plus grande liberté individuelle comporte le droit de corporation comme celui d'associations sous formes quelconques; mais nulle liberté ne comporte la licence, justiciable de la puissance judiciaire quand elle se borne à la seule infraction, comme justiciable de la puissance militaire quand elle va ouvertement à la rébellion contre la loi. Jusqu'à ce que vous ayez convaincu les jésuites d'immoralité ou de sédition, la Charte, qui est un régime de liberté, et qui n'établit nulle part des vexations administratives ou judiciaires, légales ou illégales, la Charte les maintient sous son égide tutélaire. Que de nouveaux encyclopédistes, que de nouveaux jansénistes, que de nouveaux gallicans les combattent avec les armes de la raison, mais qu'ils ne les persécutent pas. Si vous invoquez une violation de la loi commune contre vos adversaires, d'autres l'invoqueront contre vous-mêmes. Les lois du royaume n'ont pas seulement banni les jésuites; mais elles ont dressé le bûcher de l'Encyclopédie, et la main du bourreau a lacéré vos œuvres favorites. Le défunt mi-

nistère a très-bien su se servir des ordonnances de nos rois et des décrets de nos assemblées révolutionnaires pour museler les écrivains et leurs acolytes.

Nous avons à nous préserver d'un double danger. Les uns, par haine de tout régime légal, voulant reprendre la monarchie absolue et l'intolérance religieuse en sous-œuvre, sous le manteau de la Charte, rêvent un machiavélisme religieux et politique dont on a fréquemment accusé les jésuites. J'admire cette institution sous de certains rapports, mais j'avoue que le *jésuitisme* est une chose hideuse, quoique je sois loin de le confondre avec les jésuites. D'autres, embrassant un régime légal dans des vues de parti, sans générosité, lui donnent une explication essentiellement illibérale. Ils ont, pour ce qu'ils appellent les lois du royaume, un amour *judaïque*, comme les parlementaires du passé et les jansénistes d'ancien régime. Méfiez-vous de l'astuce des uns et de la haine des autres.

Je n'ai rien dit de ces grosses passions révolutionnaires qui, à leur insu peut-être, survivent dans l'ame de quelques orateurs et de quelques écrivains. Chez certaines personnes, la colère contre les prêtres va jusqu'à la démence; et remarquez bien qu'ils ne haïssent pas le prêtre comme individu, mais comme porteur et fauteur d'une doctrine particulière. Aucun de ces hommes n'ose avouer les passions qui l'agitent, ce qui est déjà un point important de gagné.

Personne plus que moi ne s'est prononcé contre cette manigance des congrégations, qui voulaient accaparer la France au moyen des emplois, et se ser-

vaient à cet égard du masque de la religion. Je sais que de très-honnêtes gens se sont, dans leur fanatisme, enthousiasmés pour une œuvre que je regarde comme essentiellement immorale, œuvre que la liberté de la presse comme la liberté de conscience doivent briser, de même qu'elles sont destinées à briser la tyrannie de nos clubs électoraux si jamais ils voulaient organiser la tyrannie. Si donc aujourd'hui j'élève la voix en faveur de la liberté des jésuites, j'ai le droit d'être entendu. Le plus honteux de tous les spectacles, selon moi, serait celui d'un parti qui se dirait libéral, et qui agirait d'une manière *illibérale;* comme c'est un spectacle non moins affligeant de voir un parti religieux procéder par voie d'intolérance.

Avant de terminer cette longue épître, permettez-moi d'ajouter un mot sur l'avilissement dans lequel nous pouvons être menacés de tomber d'autre part encore que de celle du *parti-prêtre*, comme s'exprime M. de Montlosier. Rome, au temps des empereurs comme sur le déclin de la république, fut frappée de la lèpre des *hommes de lois*, que je ne confonds nullement avec d'érudits jurisconsultes ou avec de nobles avocats. Un esprit de chicane peut s'emparer de la société tout aussi bien qu'un esprit de fausse dévotion, et je ne sais lequel est le plus malheureux. Nous avons eu successivement le fléau des sophistes, des rhéteurs, des buralistes; n'ayons ni celui des Tartufes de religion, ni celui des Tartufes en matière législative. Avec leur régime légal, ces gens-là nous priveraient de tout air de liberté, de toute grandeur comme de toute

vertu. Je ne sais quoi de misérable s'engendrerait, qui serait au-dessous même des misères du temps passé. Contre la violence il y a toujours recours à la liberté, contre le sophisme à l'intelligence ; mais où est le recours contre une fausse légalité, quand, par mille détours d'interprétation, on est parvenu à vous en enlacer comme dans la serre d'un oiseau de proie?

Agréez, etc.

Baron d'Eckstein.

Paris, 6 juin 1828.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Lois des Francs, contenant la loi salique et la loi ripuaire, suivant le texte de Dutillet, revu avec soin, et éclairci par la ponctuation, avec la traduction en regard, et des notes; par M. J. F. A. Peyré; précédé d'une préface par M. Isambert, avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation (Paris, imprimerie de F. Didot. 1828).

CHAPITRE I.

Examen de la préface de M. Isambert, et du degré de savoir du traducteur, quant à la matière qu'il a traitée.

Nous commencerons par examiner la capacité spéciale du traducteur, et sa science de jurisconsulte, quant à la matière qu'il adopte : ensuite nous nous occuperons particulièrement des deux législations importantes, dont la traduction nous est offerte. L'ouvrage est précédé d'une préface de M. Isambert, morceau très-curieux sur lequel nous allons d'abord jeter un

coup d'œil. Nous le disons à regret; les erreurs y abondent autant que les lignes. On y voit se déceler un esprit incapable de saisir les rapports d'une antiquité reculée, et ce qui est encore pis, une entente scientifique aussi arriérée que celle du traducteur, quant au fond même du sujet dont il entretient ses lecteurs. Cette critique absolue, et qui peut sembler tranchante, s'appuiera bientôt sur de rigoureuses preuves. Il n'est pas inutile d'ailleurs que les jeunes gens qui se livrent à des études de la nature de celles auxquelles MM. Peyré et Isambert ont voulu nous initier, se persuadent bien de la nécessité qu'il y a pour eux, de s'informer de ce qui se passe de réellement instructif dans le monde littéraire, où tant de personnes cherchent à s'impatroniser aujourd'hui, avant d'y avoir gagné leur droit de bourgeoisie. Si nous nous montrons sévères envers des hommes que nous ne pouvons accuser ni de mauvaise foi, ni d'avoir ignoré les textes sur lesquels s'élèvent et reposent leurs systèmes; si nous traitons avec cette rigueur des écrivains dont l'instruction nous est démontrée sous d'autres rapports: c'est qu'il importe, une fois pour toutes, de montrer, qu'en fait de science surtout, il est défendu de rester stationnaire. Or, nos jurisconsultes, si nous exceptons MM. Guizot et Thierry, qui, dans leurs intéressans travaux, poussent leurs investigations en avant, et s'enquièrent, jusqu'à certain point, du mouvement de la science contemporaine dans les diverses parties du monde; nos jurisconsultes, dis-je, en dépit de leurs prétentions et des progrès qu'ils impri-

ment à ce qu'ils assurent aux matières politiques et législatives dont ils se constituent pour organes presque exclusifs, sont encore très en arrière, en ce qui concerne la matière tant historique que philosophique du sujet principal de leurs études. Ce qui les domine, c'est moins la science que le palais; et trop souvent ce sont les moyens de palais qu'ils transportent dans la sphère politique, quand des affaires d'état se présentent à leur examen.

Que signifie cette étrange alliance, hasardée par M. Isambert, dans son Avant-Propos, entre la loi salique et la Charte? Qu'y a-t-il de commun entre la loi des Saliens et toute espèce de concession royale; entre cette loi et une déclaration de principes et de droits, une proclamation de franchises nationales, soit dans le sens moderne, soit dans celui des institutions du moyen âge? La loi salique ne contient autre chose que les coutumes de ces Saliens; originaires du Salland, conquérans de l'île des Bataves, envahisseurs de la Belgique. Ils descendaient des Sicambres, qui eurent leur siège primitif à l'Occident des Chattes, au midi des Bructères, non loin des bords du Rhin, dont ces Sicambres n'étaient séparés que par leurs alliés les Usipètes et les Tenchtères. Ceux-ci formaient, avec les Ubiens, cette masse d'une population germanique arrachée à son sol natif par l'épée des Suèves, et forcée de descendre le Rhin pour s'y établir entre Coblentz et Wesel, et spécialement dans les environs de Bonn et de Cologne. On connaît les guerres de Jules César contre ces peuples; les seuls Ubiens s'unirent aux in-

térêts de Rome par les liens d'une étroite alliance. Quant à la nation sicambre, la masse principale se maintint dans ses domaines héréditaires; et une portion, après de longues et terribles luttes contre la domination romaine, fut transportée par ordre de César-Auguste, dans les contrées du Bas-Rhin voisines de la Belgique. Là, elle ne cessa point de manifester l'inquiète activité de son génie. Elle se reforma en corps de nation, dans le Salland, d'où lui vient son nom de Salien, et s'y fortifia au point d'agréger à son alliance beaucoup de petites tribus voisines qui, depuis l'invasion de la Belgique, se décorèrent du titre de Saliens ou Sicambres, d'après le nom de la nation prépondérante. Ces tribus, si jamais elles ont possédé leurs coutumes particulières, y ont renoncé, pour adopter celles des Saliens ou Sicambres, et ont confondu leurs noms comme leurs destinées avec les noms et les destinées de ces peuples, depuis l'époque où les Gaules furent conquises par les Francs.

Par une autre erreur de l'Avant-Propos, erreur que l'on ne sait guère de quel nom qualifier, M. Isambert s'y constitue l'écho de ce vieux radotage de la flatterie des siècles passés, et répète la fable suivant laquelle la loi salique, nommée improprement loi politique, quoique son caractère n'ait absolument rien de tel, est regardée comme ayant fixé depuis quatorze siècles les droits d'hérédité à la couronne de France. D'abord la loi salique proprement dite, ne renferme rien qui se rapporte le moins du monde à la fixation d'une législation quelconque, par rapport aux droits

politiques de la royauté, tels qu'on les entend aujourd'hui. Le prince, ainsi que les développemens de cette loi nous le démontreront, n'est autre chose qu'un Salien, placé par la richesse et le commandement militaire au-dessus de ses compagnons. Il possède des droits plus élevés que les autres Saliens à cette indemnité pour certaines offenses et injures, indemnité que tous ses compatriotes peuvent réclamer. Les dispositions relatives aux formes de possession de la terre salique, c'est-à-dire de la propriété privée de chaque Salien, en son propre nom, sont communs à la fois au roi et aux peuples, et ne le concernent pas plus spécialement qu'eux tous. Si l'on voit quelque part la royauté se dessiner, parmi les Saliens, sous les couleurs et avec l'attitude de l'esprit monarchique moderne, ce n'est que dans le rapport du prince avec le Romain conquis, ou plutôt avec le Gaulois transformé, qu'une longue civilisation latine a soumis aux mœurs et au langage de ses maîtres. Pour ce dernier, le Salien roi n'est qu'un roi. Pour le Salien, son roi est salien, son compatriote et non un roi comme les Romains l'entendaient.

Nous sommes très-loin de partager la manière de voir de MM. Guizot et Thierry, quant aux établissemens des barbares. La constitution des communes du moyen âge leur offre la continuation des formes, droits et franchises de la municipalité romaine. Ce n'est pas là ce que nous y trouvons. Lors de l'invasion franque, cette municipalité romaine était pourrie dans sa racine, et les communes du moyen âge ne nous sem-

blentqu'un e reproduction de la liberté germanique réfugiée dans les villes. Elle s'élabore, s'augmente et se reconstruit avec peine et lenteur, dans la lutte qu'elle soutient contre la féodalité des campagnes. Mais ce n'est pas ici que je dois appuyer d'une masse de faits historiques cette théorie, directement opposée à celle que les modernes continuateurs de l'abbé Dubos soutiennent avec talent. Qu'il nous suffise de rendre hommage à l'érudition et au jugement droit avec lesquels ces hommes éclairés ont repoussé le système, ou plutôt la saillie d'imagination de Montesquieu, qui voulait que les institutions des Francs fussent le principe et la source des institutions de la moderne Europe. Certes, il y a dans ces institutions un mouvement commencé vers la liberté politique, du moins sous un certain rapport; mais ce mouvement a été modifié dans la suite par mille influences diverses, notamment par la féodalité, le régime communal, les cours de judicature, les Etats-Généraux, l'Eglise catholique dans ses rapports avec l'Etat, les idées ressuscitées des républiques anciennes et des constitutions de l'empire romain, le droit romain avec ses maximes d'état, la réforme du seizième siècle et la philosophie moderne, sans parler d'une foule de circonstances incidentes de la nature la plus variée. S'il n'est pas permis de nier, comme le font MM. Thierry et Guizot, que les institutions des Francs n'aient eu leur portion d'influence sur la civilisation européenne, il ne l'est pas davantage de prétendre, comme Montesquieu, Boulainvilliers, M. de Montlosier, les poser en principe de notre liberté moderne.

Mais ce qui répugne à toute espèce de donnée historique , c'est de nous présenter, comme MM. Peyré et Isambert , pour un germe d'institutions politiques modernes, cette loi salique qui contenait les coutumes des Saliens, tombées en désuétude depuis des siècles. Car, nous devons le répéter, la loi salique n'est pas la constitution des Saliens. Elle renferme seulement les dispositions d'un droit pénal, lequel, d'après les formes spéciales de l'ancienne justice germanique, dont nous aurons à entretenir nos lecteurs, porte toujours un caractère de publicité.

Rien de plus précieux, il est vrai, que ce monument de la loi salique, encore si peu ou si mal exploré en France. Simple, agreste, mais imposant, et semblable dans sa rustique majesté à ces pierres druidiques dont la colossale et grossière grandeur représente l'enceinte d'un temple ou l'enceinte d'un tribunal, dont la voûte des cieux est le seul dôme. ce monument a épuisé les recherches de l'Allemagne scientifique. M. Isambert n'a point tort de reprocher à M. Guizot, auquel nous pourrions joindre M. Thierry, d'avoir à peine consulté la loi salique, et de s'être créé des idées générales sur les établissemens des Francs dans les Gaules sans avoir interrogé spécialement un recueil qui nous montre leurs coutumes domestiques, et nous entr'ouvre pour ainsi dire un point de vue dans l'intérieur de leurs ménages. Bien plus, considérée sous le point de vue politique, cette loi des Saliens est encore infiniment précieuse. Bien qu'elle ne renferme rien qui ressemble aux constitutions des

Francs, ni dans leur germe, ni dans leurs résultats, cependant elle les suppose, c'est sur elles qu'elle s'appuie; et, si l'on y joint d'autres monumens historiques, il ne sera pas impossible de reconstruire ces constitutions dans leur intégrité et de les apprécier parfaitement. Essai tenté par le grand Montesquieu, que M. de Montlosier a imité; essai qui est resté non-seulement incomplet, mais souvent très-fautif entre leurs mains. Dans le fond, pour bien étudier la loi salique, pour la bien connaître dans son ensemble, dans ses détails, il faut faire marcher de front avec cette étude celle de la législation primitive des autres nations germaniques qui se sont le plus rapprochées de la législation salienne; spécialement celle des Frisons, leurs anciens voisins; puis celle des Angles et des Saxons, moins éloignés d'eux, sous le rapport des mœurs, que les Bourguignons, les peuples gothiques, les Allamans ou les Bavarois. La loi lombarde, en partie saxonne, est encore curieuse à étudier dans les rapports politiques qu'elle présente avec les institutions indiquées par la loi salique; institutions que l'on retrouve, d'une manière moins tranchante et moins marquée, chez les Goths et Bourguignons.

Certes quand M. Isambert ne veut pas que l'on confonde avec les capitulaires de l'époque carlovingienne ceux des rois mérovingiens et moins encore les coutumes des Saliens et des Ripuaires, il a mille fois raison. Ces dernières lois et coutumes formaient, quant à la portion franque de la société, le fond de la civilisation mérovingienne, si nous faisons abstraction du déve-

loppement progressif d'une féodalité naissante et indépendante de la primitive constitution franque, ainsi que de l'état des Gaulois ou Romains, et des diverses vicissitudes de cet état social sous les Mérovingiens. M. Guizot, qui a négligé d'appliquer à la loi salique les règles d'une critique savante, est tombé à cet égard dans des confusions que M. Isambert lui reproche, et où ce jurisconsulte se précipite à son tour, sous une forme différente, ainsi que nous ne tarderons pas à le démontrer.

Un sourire involontaire se glisse sur les lèvres du critique, lorsqu'il entend M. Isambert nous parler de constitution et d'absolutisme à propos des établissemens des Francs dans les Gaules, et nous affirmer que les rois n'exerçaient pas le même genre d'autorité que Louis XIV, et que, par contre-coup, les peuples jouissaient d'institutions qui rappellent d'une manière éloignée nos tribunes représentatives. MM. Guizot et Thierry, qui ont tenté d'approfondir les mystères de la vie barbare, triomphent alors de M. Isambert, qui ne les a pas soupçonnés. Nous ne saurions toutefois souscrire à leur manière de concevoir la barbarie germanique; et si nous cherchions à recueillir dans l'ensemble de leurs travaux cette conception complète, elle nous semble devoir subir des modifications importantes. Certes les Francs étaient des barbares; partout ils se montrèrent terribles, sanguinaires, empreints de l'obstination des anciens Sicambres, contre lesquels les Romains avaient lutté. Cependant tous les peuples du Bas-Rhin, si l'on excepte les Suèves,

arrivés en conquérans nomades, avaient, dès l'époque de Jules César, des établissemens de nature fixe et stable. Car leur souche se retrouve constamment dans les mêmes lieux, en vertu d'une longue possession héréditaire; ce qui indique une existence rurale de date très-ancienne; existence qui ressort d'ailleurs de la loi salique, comme de celle des Frisons et des Saxons, depuis la première époque romaine jusque bien avant dans le moyen âge. Ces mêmes établissemens subsistent et prouvent que ces peuples étaient étrangers à la barbarie nomade des Suèves et bien plus encore à celle des peuplades sauvages.

Les conquérans de la Gaule composaient moins un peuple (car la souche des tribus dont ils étaient issus ne cessa pas d'occuper ses possessions germaniques) que l'élite de la jeunesse guerrière, les compagnons d'un prince, ses hommes-liges, sans cesser d'être Francs, hommes libres sous le rapport national. La conquête des Gaules et celle de la Grande-Bretagne ne se ressemblent pas d'ailleurs sous tous les rapports. Les conquérans anglo-saxons n'étaient absolument, de même que les Normands du neuvième siècle, autre chose que des soldats, hommes-liges de chefs guerriers. Les Francs se transportèrent bien davantage par masses de tribus au sein des Gaules, dont la vaste étendue suffirait pour expliquer cette émigration. Si des hommes libres, qui n'étaient pas liges du prince, s'établirent par la suite dans la Grande Bretagne, leur nombre fut très-inférieur à celui des compagnons du souverain. Au contraire, dans les Gaules, les familles

franques balançaient tout au moins en force et en étendue les hommes-liges, ou compagnons du roi. Vassaux ou non-vassaux, Francs ou Saxons, avaient les mêmes occupations rurales et les mêmes goûts; bien que l'on ne puisse méconnaître un degré d'exaltation militaire plus prononcée chez cette jeunesse engagée et dévouée par la foi du serment au service d'un suzerain.

Les Goths, sous leurs deux dénominations, cédèrent à la force des événemens, et envahirent bien davantage en masse de nation l'Italie et le midi des Gaules. On ne remarque pas en eux cette férocité des Francs et Saxons. Leurs chefs avaient des relations intimes avec la cour de Byzance qui leur avait communiqué une civilisation bien supérieure à celle que les chefs francs durent à leurs rapports avec les Romains des frontières. Cette donnée ne suffirait cependant pas pour expliquer la diversité de leur barbarie. Les Goths d'Orient comme d'Occident étaient chrétiens quand ils envahirent l'empire romain; les Francs et Saxons étaient païens. Cependant, à l'époque de Tacite, le paganisme originel des Germains n'avait rien de fanatique et de violent. Les généraux, les empereurs, les hommes d'état de la ville souveraine, qui entretinrent des rapports très-multipliés avec les tribus rhénanes, dont les Francs sont issus, ne remarquèrent en elles rien qui indiquât une férocité marquée; au contraire les Romains nous ont transmis le souvenir de plusieurs Germains facilement conquis à la civilisation romaine. On ne peut donc expliquer le genre particulier de fureur martiale dont les conquérans de la Grande-Bretagne et des Gaules

étaient dévorés, que par la religion d'Odin, religion nouvelle chez les Saxons, les Francs, les Scandinaves, les Lombards, religion imparfaitement connue des Allamans et ignorée des Goths, selon toute probabilité. Odin, sous un certain rapport, fut le Mahomet du paganisme; il prêchait aussi la conversion par le glaive; il montrait ouvert au fond des cieux, son paradis de voluptés sanglantes, que la mort glorieuse et les tourmens devaient conquérir. Quand les sectateurs d'Odin se convertirent au christianisme, cette religion de charité ne put déraciner tout à coup ni oblitérer l'influence profonde exercée par l'odinisme sur le moral des peuples francs et saxons.

Toute grossière que soit la législation des barbares, elle prouve cependant, contre les théories de MM. Guizot et Thierry, non que ce fussent des hommes monarchiques et constitutionnels à la mode d'aujourd'hui, mais qu'ils possédaient parfaitement bien toutes les notions qui régissent les hommes en société. Il ne faut pas les regarder comme soumis à leurs seules passions, à la seule nature, comme simplement irréfléchis et spontanés ; et ces maires du palais jugés avec trop de prévention, selon nous, par M. Guizot, dans sa critique de l'ouvrage de M. Perz; et ce Charlemagne, trop rudement traité par M. Thierry, savaient bien mettre en usage, quand il le fallait, une forte et naïve raison, une rare vigueur de bon sens. Il n'y a aucune comparaison à établir entre ces hommes et ceux des républiques anciennes, non que les premiers soient indignes du parallèle, mais parce qu'ils ne s'appartiennent

qu'à eux-mêmes. Cependant il serait faux de dire que la civilisation romaine leur fût tout-à-fait étrangère.

De cette digression, si c'en est une, revenons plus spécialement à M. Isambert et à sa préface. Sans lui faire un crime de ce qu'il ignore les grands travaux de l'Allemagne scientifique sur l'état social du sixième siècle, abordons une critique où il était moins excusable, parce qu'il avait sous les yeux le texte de la loi même : c'est sur cette matière que ses doctrines sont singulièrement erronées.

« Les rois mérovingiens, affirme-t-il, publiaient à « leur avènement les antiques lois nationales, en mo« difiant quelques dispositions, et la rédaction selon les « progrès de la langue, mais sans en altérer les bases « essentielles ; autrement il n'aurait plus existé de na« tion de Francs, et, à la mort de leurs chefs, ils se « seraient trouvés étrangers les uns aux autres : c'est « là ce qui explique comment la loi salique a été plu« sieurs fois modifiée. »

Jamais chez aucun écrivain, plus étrange hypothèse ne s'est offerte. Elle est étrange sans doute cette expression de *lois nationales*, qui signifie ici les mœurs et les coutumes d'un peuple, les principes vitaux qui régissent sa constitution, ce qu'il y a de plus intime dans son ordre social. Il n'est point question ici de ces constitutions ou chartes modernes, espèces de charpentes extérieures, de revêtemens, destinés à couvrir la nudité du sol de la société. La loi, dans le sens des jurisconsultes, c'est la promulgation d'une disposition du droit public, au moyen d'une formule à la-

quelle le juge a recours pour prononcer la sentence ; sans elle les parties adverses n'auraient aucun droit à obtenir de lui. On a décoré du nom de lois la compilation des coutumes saliennes : mais ce titre, né d'une habitude romaine, est loin de répondre à la nature de la chose même. C'est le régime des Francs ; il est vieux comme leurs tribus, ancien comme la race germanique. Des principes analogues à ceux par lesquels la coutume salique est régie se retrouvent chez les autres peuples d'origine allemande. Quel fut le berceau de cette constitution? Dans quel terrain religieux et politique ses racines se trouvent-elles implantées? A quel ordre social, modifié précédemment, s'est-elle rattachée dans la suite? Et comment se fait-il que plusieurs des phénomènes qu'elle présente, souffrent une explication naturelle, entre autres l'existence des serfs de la glèbe, et celle d'une race de Liti, dont la condition tenait le milieu entre les esclaves et les hommes libres? Ces Liti ne doivent pas être confondus avec les gens du roi, les compagnons de l'homme noble auquel ils juraient de leur plein gré, fidélité, obéissance ; d'où leur nom de *Leudes*, véritables fidèles, ou hommes féodaux.

Tout peuple est identique avec son régime spécial, comme l'homme avec le corps régi par une ame. Ainsi, sans loi salique, les Saliens n'existaient pas. Nous avons déjà prouvé qu'elle se rapporte, pour les Saliens, à un temps immémorial, si ce n'est sous sa forme actuelle, du moins comme coutume, et en exceptant certaines modifications et quelques développemens de-

venus nécessaires quand les Francs s'établirent dans les Gaules. Comment auraient-ils pu exister sans cette constitution même, qui déterminait leur existence? M. Isambert a cependant le courage d'avancer que la nation se fût dissoute, qu'il n'y eût plus eu de Saliens, mais seulement un amas de sauvages, perdus et égarés dans leurs bois héréditaires, sans la précaution des rois mérovingiens qui, en publiant de nouveau chaque année cette loi salique, en renouvelaient les dispositions. D'après ce beau système, si l'on ne proclamait pas chaque année, au coin de nos foyers domestiques, les noms que nous portons; si, par exemple, on oubliait de répéter: « M. Isambert, né tel jour, « de tel père et de telle mère, est vivant, » l'omission de cette formalité nous priverait de l'existence, et M. Isambert ne vivrait pas !

D'où vient que ce jurisconsulte s'égare? C'est qu'au lieu de porter dans cette étude l'observation de l'historien, il y consacre le coup-d'œil et les vues de l'homme de loi. Dans l'origine, les peuples ne sont régis que par leurs mœurs. C'est dans la nuit profonde des temps que se cache le berceau de leurs coutumes; il est soumis à des causes toutes différentes de celles qui déterminent l'élaboration d'une législation moderne. Aucun roi, aucun chef des Francs n'a jamais reçu la mission, n'a jamais eu le pouvoir de disposer de la loi salique, de la proclamer ou de la modifier. Régime du peuple, dont lui-même faisait partie, cette loi le dominait lui-même, car il était Salien avant d'être roi; ce dernier titre, purement subsidiaire, n'eut sa valeur réelle qu'après la conquête, lorsque le chef

hérita, par rapport aux seuls Romains, des droits que les Césars de Bysance avaient possédés.

Consultons la préface de ce monument antique. Certes, on ne peut assigner au corps de la loi et à sa préface une commune origine, ni une même date, cependant nous ne rejetterons pas la tradition qui s'y trouve contenue. D'après cette tradition, quatre des anciens du peuple, habitans des quatre grands *Gaue*, *Gowe*, auxquels une élection populaire les avait préposés, se concertèrent dans le Salland même, sur l'invitation des tribus saliennes, pour rédiger en commun les coutumes héréditaires, et les promulguer sous forme de loi : événement antérieur à l'établissement des Francs dans les Gaules. Mais comme la loi salique en elle-même porte des traces absolument contraires à cette dernière assertion, nous ne croirons pas, avec la préface, à la rédaction écrite de ces lois avant l'émigration des Francs.

Ce n'est pas que nous doutions de l'existence réelle de ces quatre anciens, chargés de réunir et de promulguer la coutume salienne. Mais nous pensons que cette révision de la constitution de l'état social antérieur ne fut jamais écrite ; ou si elle l'a été ce n'a pu être que dans un caractère runique, dont les traces ont disparu quand le paganisme des Francs a succombé. On est tenté de croire que cette rédaction d'une primitive loi salique ne fut que le renouvellement d'un code en vers tudesques, d'origine sacerdotale, quand on compare les expressions souvent inintelligibles, et corrompues par l'ignorance des co-

pistes, mais rimées par allitération, qui se trouvent dans un vieux glossaire de la loi salique en langue francque, avec des expressions, des rimes et des allitérations analogues, dont les vestiges se sont conservés dans les lois frisonnes, saxonnes et scandinaves. Mais d'abord nous ne possédons rien de cette rédaction primitive des quatre anciens, et ensuite, elle ne peut avoir rien de commun avec la loi salique que nous possédons, loi écrite évidemment par un ecclésiastique barbare, vers les premiers temps de la conquête.

Il faut protester, au nom des saines études historiques, contre le style moderne dont M. Peyré se plaît à revêtir l'expression des choses les plus antiques. Ces quatre sages ou anciens, dont l'expérience fut chargée de la rédaction de la loi salique primitive, croirait-on qu'ils reçoivent des mains généreuses du traducteur, les *rênes du gouvernement !* Comme si jamais ce peuple, lorsqu'il existait comme peuple isolé et complet, avait souffert un gouvernement, c'est-à-dire une sujétion quelconque, une passive obéissance à un pouvoir agissant au nom de l'Etat ! Ces anciens ne sont pas les graphions ou comtes de l'époque de la conquête, hommes-liges ou vassaux du prince, qui remplaçaient les juges et anciens, les hommes nationaux du passé. On peut comparer les anciens, dont il est question ici, aux Asega des Frisons, juges, pontifes et chefs de guerre, au temps du paganisme. Tacite rapporte qu'il en existait de semblables parmi les autres Germains. Tous ces juges, ou chefs, étaient élus par le libre choix de leurs concitoyens, et ne formaient pas de caste héré-

ditaire au sein de leurs tribus. Sans doute il est vraisemblable qu'on les choisissait de préférence dans les rangs de la noblesse germanique, noblesse qui se transmettait par la naissance et non, comme la noblesse féodale, par les emplois et bénéfices que le prince conférait, et qu'un abus rendit héréditaires. Un ancien pouvait toutefois être élu parmi les Rachimbourgs, les bons-hommes (boni homines), c'est-à-dire parmi ceux des Saliens qui, libres et indépendans, n'appartenaient point à une race spécialement illustre.

C'est à l'époque de Clovis que remonte la première rédaction écrite de la loi salique: rédaction due probablement à quelque ecclésiastique qui la composa en latin, d'après les ordres du monarque. Il fallait fixer la position mutuelle du Romain et du Franc, de manière à ce que le Romain, conservant la jouissance pleine et entière de la loi romaine, toutes les fois qu'il s'agissait de sa personnalité ou de ses rapports avec un autre Romain, se trouvât subordonné à la loi salique, dans ses rapports avec les Francs. Ce n'était donc pas tant pour ces derniers que pour les Romains que la rédaction écrite de la loi salique était devenue nécessaire. Les Francs ignoraient le latin; et toutes les fois qu'il y avait contact entre les vainqueurs et les vaincus, le Romain avait intérêt à connaître la coutume des Francs à laquelle il était soumis. Car on l'assimilait alors au *lite*, c'est-à-dire à l'homme dont l'existence sociale et la sujétion légale tenaient le milieu entre la condition de l'homme libre et celle de l'esclave. Dans la suite, quand le graphio féodal et le centenier na-

tional devinrent familiers avec l'idiome latin, ou que des ecclésiastiques, versés dans la langue francque, purent leur servir de truchemens, on trouva commode de posséder une loi salique écrite, qui cependant n'était pas indispensable. Il leur fallait connaître d'ailleurs la composition ou amende pécuniaire à laquelle le Romain se trouvait condamné; composition qui fixait sa condition personnelle par rapport au prince. Or, ces cas n'étant pas prévus par l'ancienne coutume salique, antérieure à la conquête, il était nécessaire que cette nouvelle situation se trouvât fixée par écrit, et dans les intérêts du Romain, toutes les fois qu'il tombait sous l'empire de la loi salique, et pour faciliter le travail du graphio et du centenier, c'est-à-dire du juge et du chef royal, dans l'un des grands districts, et celui du juge et du chef national dans l'un des petits districts, habités par les Francs, chaque fois que se présentait à eux une affaire mixte, où la coutume francque s'appliquait à une individualité romaine.

L'autorité royale finit d'ailleurs par s'étendre sur les Francs eux-mêmes, lorsque le graphio ou comte, homme-lige et vassal du souverain, fut préposé aux Francs comme chef militaire, comme juge suprême, comme homme royal employé par son suzerain, le roi national; en un mot, comme chargé de surveiller dans l'intérêt royal l'exercice de ces coutumes qu'il n'eut jamais le droit de modifier. Cette extension de la puissance souveraine entraînait de nouveaux développemens, introduisait de nouveaux rapports dans la coutume salique; il était urgent de fixer ces rapports

au moyen de l'écriture, de manière à déterminer d'une manière bien précise tous les cas de fiscalité qui intéressaient le trésor royal. Ce n'est pas que les Francs fussent comptables envers le roi; mais c'est que la fiscalité royale s'étendait, en un certain nombre de cas, sur le Lite, ainsi que sur le Romain qui se trouvait sur la terre d'un Franc dans la même position que le Lite: or ces cas pouvaient intéresser le Salien, lorsqu'il était question d'un colon placé sous sa dépendance. On sent que les rois mérovingiens avaient un intérêt sans cesse plus puissant à faire renouveler de temps à autre la rédaction de la loi salique, modifiée et agrandie d'après les nouveaux résultats que la conquête avait entraînés. Aussi lit-on dans la préface de la loi salique que les soins de Clovis encouragèrent une révision de ce genre, révision qui n'a jamais porté sur la coutume salique elle-même; mais seulement sur la position du Lite et du Romain, ainsi que sur l'extension inattendue que les cas fiscaux ou royaux avaient reçue des événemens.

On a prétendu que Charlemagne avait opéré la refonte de la loi salique: Wiarda, savant Frison, a fait justice de cette hypothèse. Nul des rois francs n'a possédé le pouvoir de commettre une infraction de ce genre contre la coutume nationale qui, jusqu'à l'époque de sa dernière désuétude, est constamment demeurée la même. Si Charlemagne et Louis-le-Débonnaire ont ajouté à la loi salique quelques capitulaires, les dispositions qu'ils contiennent sont insignifiantes, et il ne faut point les confondre avec d'autres capitu-

laires que l'on a eu tort de rattacher au texte de la loi salique dans plusieurs éditions : car ils se rapportent non aux Saliens et à leur coutume, mais à la masse des peuples compris dans la vaste domination des Francs. Il est vrai qu'Eginhard, historien de Charlemagne, nous assure que ce monarque désirait, sinon changer et refondre la loi salique, du moins en améliorer certaines parties, pour les remettre en harmonie avec la loi des Ripuaires, lorsque les deux lois se contrariaient : mais cette intention de Charlemagne est toujours restée sans effet.

M. Isambert regarde la loi ripuaire comme le plus ancien type des lois franques, et par conséquent de la coutume salique. Cependant la loi ripuaire indique un état déjà plus civilisé que celui des Saliens, un état où la condition du Romain nous apparaît comme moins complètement dépendante par rapport au vainqueur libre. Non-seulement elle contient des dispositions qui appartiennent expressément à la loi romaine, quant à la manière dont on peut accorder la liberté à un esclave, en l'affranchissant dans une église; mais elle emprunte des titres entiers à la loi salique. On pourrait tirer de ce dernier emprunt l'induction que les Saliens et les Ripuaires possédaient dans l'origine une ancienne coutume identique sous plusieurs rapports, si ces titres copiés de la loi salique n'étaient classés dans la ripuaire sous un ordre si entièrement semblable, que l'antériorité de la première des deux se trouve suffisamment prouvée.

Les rois mérovingiens, selon M. Isambert, firent,

par une intention préméditée, tomber les champs-de-mars en désuétude, et la constitution fût devenue purement monarchique très-long-temps avant que la race de Charlemagne vînt occuper le trône, sans la révolution qui, vers le milieu du septième siècle, eut lieu en Austrasie. Etranger, ainsi que nous l'avons prouvé, à la constitution originelle des Francs, ce savant jurisconsulte ne l'est pas moins au génie de la révolution qui se développa dans le sein de cette constitution même. Elle fut le résultat nécessaire du système de vassalité dans lequel s'étaient engagés les Antrustions ou nobles. Ces derniers, d'hommes nationaux qu'ils furent avant la permanence de leur vasselage, devinrent de plus en plus les hommes du roi, et cherchèrent à entraîner dans la sphère de dépendance où ils s'étaient renfermés le reste de la nation. Mais bientôt ces mêmes Antrustions surent reconquérir pour eux, et sous les formes nouvelles d'une féodalité naissante, ces mêmes droits nationaux tombés dans une désuétude complète, quant aux rapports politiques du passé, quoiqu'ils se fussent maintenus en tout ce qui concernait les formes de la justice et de la procédure primitives. Dans cette révolution plus d'un désavantage compensa ce que les rois y pouvaient gagner.

Il serait fort inutile d'entamer avec M. Isambert une discussion polémique, quant à la nature même du droit et des usages de la vie civile des Saliens. Il y a chez lui, sous ce rapport, la plus entière méconnaissance d'une matière dont nous présenterons plus tard un tableau développé. Citons une seule de ses remarques

incidentelles, qui feront juger de sa science. Il nie l'existence primitive de la vassalité germanique, que Tacite indique et explique si clairement, que ce grand historien nous fait voir comme contrastant avec un système d'indépendance individuelle, et s'élevant auprès de lui. Que sont donc, suivant M. Isambert, les Antrustions? Ne sont-ce pas les vassaux du Prince? Malheureusement M. Isambert confond avec l'existence même des hommes-liges l'envahissement du gouvernement par ces hommes-liges, vers la fin de la première race. C'est avec l'aide de ces compagnons d'armes, vassaux d'un roi ou d'un grand, que les rois francs, de simples, mais puissans Saliens qu'ils avaient été dans l'origine, devinrent monarques féodaux, avec un mélange d'autorité absolue et de puissance limitée dont le conflit fut un principe de ruine pour cette féodalité même.

CHAPITRE II.

Des Germains en général, et des Saliens en particulier, considérés comme peuples dont la puissance avait pour base la possession territoriale.

Si l'on ne comprend les peuples de race allemande et scandinave comme composés de possesseurs libres d'immenses propriétés rurales, cultivées par des tribus sujettes, il est impossible d'avoir une idée de l'ancienne constitution germanique. Il faut en outre observer que ces tribus sujettes, dont une partie avait obtenu, sous de certaines conditions, la cession des terres qu'elles cultivaient dans l'intérêt de leurs maîtres et pour l'entretien de leurs familles, n'en ont jamais joui comme possesseurs réels. Quant à une autre partie de ces mêmes tribus, qui avait aussi reçu des terres en culture, elle ne s'y trouvait en possession d'aucune manière ou sous aucune espèce de condition. De là deux classes distinctes de tribus sujettes: l'une possédait la liberté personnelle sans indépendance politique, et se trouvait assujettie aux conditions imposées par le possesseur territorial de race germanique, lequel avait concédé à titre de redevances certaines propriétés, sans renoncer à la propriété foncière ; l'autre, privée de toute liberté et enchaînée à cette glèbe,

qu'on lui livrait pour son entretien personnel, à titre de redevance. La première, qui n'habitait le sol que par une possession conditionnelle, pouvait l'abandonner à son gré; l'autre ne le pouvait pas. Ni l'une ni l'autre de ces deux classes n'étaient libres; mais la seconde était esclave, la première seulement sujette. Jamais la classe des esclaves ne suivait à la guerre le Germain ou l'homme libre par excellence, qui faisait porter les armes à ses sujets.

Quant au Germain lui-même, qui n'était le sujet de personne, il ne reconnaissait aucun lien d'empire, aucune obligation soit envers l'état soit envers un individu. Il n'y avait pas d'état germanique, dans le sens réel du mot, emportant l'idée d'obéissance romaine; il n'y avait qu'une libre association de possesseurs réunis dans le petit district de la centène, lequel relevait du district plus considérable de la tribu, sans obéissance nécessaire et commandée. On s'associait d'après sa libre et pleine volonté, pour se défendre en commun, pour entreprendre des expéditions lointaines; mais nul Germain n'était individuellement forcé à porter sa liberté personnelle en holocauste sur l'autel de la liberté générale.

Tacite, toutes les fois que l'idée de l'état romain n'est pas venu l'offusquer, a saisi à grands traits et décrit du pinceau d'un maître cet état de choses qui se retrouve dans la loi salique et dans les anciens monumens législatifs des nations germaniques. Cependant cette situation des choses, supposant la double existence de peuplades conquérantes et de peuplades vaincues, n'a

rien d'absolument primitif, et il nous reste à connaître les causes spéciales qui la déterminèrent.

Quand on porte son attention sur les plus anciens temps du monde, on trouve entre les vieux Germains et les Rajapoutras du Rajasthan de l'Inde une singulière analogie. Ce peuple se compose également de propriétaires libres, dont les terres sont cultivées par des Jouts, leurs sujets, qui semblent posséder à leur tour de véritables serfs de la glèbe. Le Rajapoutra vit pour la guerre; il ne s'unit aux autres Rajapoutras que pour des motifs d'intérêt public, et s'il distingue dans les rangs de sa propre noblesse quelques individus supérieurs à lui-même, c'est comme plus riches et non comme plus nobles qu'il les considère. Le simple guerrier du Rajasthan ne voit dans le roi qu'un guerrier comme lui, son égal de noblesse : c'est le peuple des rois, des princes, des guerriers; tels sont les noms qu'il se donne. Chez lui aussi quelques guerriers se groupent autour de l'homme riche, du héros puissant, du chef de guerre, noble et prince par excellence : on reconnaît là une ébauche de féodalité naissante. Ces guerriers rappellent les compagnons d'Arioviste, de Clovis, de Théodoric, d'Alaric, de Hengist, chefs germains d'expéditions aventureuses. Ces analogies se mêlent de prodigieux contrastes; le soin de poursuivre et de détailler les uns et les autres nous entraînerait trop loin.

Les Germains de race primitive furent, ainsi que tout concourt à le prouver, voisins et parens des vieux Ariens, ou Bactro-Mèdes, dont les Rajapoutras sem-

blent également issus. Le nom générique de tous ces peuples dans les temps reculés de l'empire bactrien fut celui d'Ariens ou Asi, nom qui se retrouve dans l'Inde, en Perse, parmi les Germains et les Scandinaves. Les Latins, les Pélasgues ainsi que les Slaves appartiennent aussi à cette grande famille de nations indo-germaniques ; mais leur constitution primitive prouve, qu'au lieu de faire partie de la classe des peuples héroïques voués à la guerre, ils se composaient bien plus spécialement de cultivateurs et d'hommes de commerce, soumis au régime des pontifes. L'autorité de la caste sacerdotale s'était au contraire affaiblie chez les Kshatryias de l'Inde comme parmi les héros mèdes et germains. Chez ces derniers, surtout, la classe des hommes riches et puissans, de ceux que Tacite appelle les nobles, mais qui ne doivent ce titre à aucun des caractères qui constituaient la noblesse romaine, exerçait les fonctions sacerdotales, sans avoir, par leurs droits privés et publics, aucun privilège sur les hommes libres.

Seuls parmi les Hellènes, dominateurs et conquérans des nations pélasgues, les Achéens et les Doriens ont possédé une constitution primitive analogue à celle des Germains. Comme eux, c'étaient des possesseurs libres, dont les terres étaient cultivées par deux classes d'hommes, les uns colons et tributaires, les autres serfs de la glèbe; les uns, occupés à rendre le sol fertile, les autres, à travailler les vêtemens, à construire les demeures, à surveiller les intérêts domestiques de leurs maîtres. Tout se passait

absolument comme chez les Germains. Seulement on voit se perdre peu à peu, chez les Hellènes, la vieille indépendance, qui va s'évanouir insensiblement dans la conception d'un état réglé et constitué, conception propre aux Pélasgues. La vie des cités vient changer ensuite cette situation ; les mœurs de l'Asie marchande y prennent racine, ainsi que dans l'intérieur des familles. Elles y règnent jusqu'au moment où se développent ces formes artificielles de gouvernement dont Aristote nous retrace l'origine.

Il faudrait posséder les annales de la Perse et de l'Inde, pour se faire une complète idée de cette lutte des peuples guerriers et des nations sacerdotales qui se disputèrent l'empire de la Bactriane. Les uns ont des colons et des esclaves; les autres opposés à l'indépendance individuelle et à la liberté politique de la classe guerrière qui pèse à la fois sur ses sujets vaincus et sur ses esclaves, c'est-à-dire sur les sujets de ses sujets, favorisent au contraire les marchands et les agriculteurs. Dans les régions où la nation militaire subit, comme dans une grande partie de l'Inde, le joug de la classe sacerdotale, un régime de castes s'organise, sous les auspices d'une théocratie stationnaire. Dans les lieux où la nation militaire reste triomphante, ou se maintient du moins dans une indépendance relative, le mouvement social s'augmente, les idées de liberté se développent, et les nations courent mille chances diverses. En Asie, où la théocratie est devenue plus généralement victorieuse, d'antiques établissemens se sont conservés dans une intégrité plus immo-

bile et plus constante. En Europe, l'étendard de l'humanité s'est déployé sur une plus vaste étendue de sol. L'Asie s'est montrée plus philosophique et plus profonde ; l'Europe, plus historique et plus humaine. Phénomène dont la généralité souffre, il est vrai, des exceptions nombreuses, mais qui se rattache à une cause réelle, sentie par les Grecs, dans les temps les plus anciens de leur histoire.

Il est probable que l'origine de l'existence asiatique des anciens Germains se cache parmi ces peuples nommés Sakas, Saces, Asi, Scythes royaux par les Indiens, les Mèdes, les Perses et les Grecs. Peut-être y eut-il aussi des tribus germaniques parmi les Daces et les Gètes d'Asie et d'Europe, qu'il ne faut pas confondre avec les peuples historiques de ce nom, dont l'origine ne fut pas germanique, et que leurs guerres avec les Romains nous font connaître. Nous ne donnons ces dénominations que dans un sens primitif, vague et indistinct, et comme indiquant une certaine généralité de peuplades parentes. Si les Germains en Asie, et, sous d'autres rapports, les Slaves touchent aux Indiens et aux Mèdes par une affinité plus ou moins éloignée, en Europe ils se rapprochent, sous le même point de vue, des Thraces avec lesquels il ne faut pas plus les confondre cependant qu'avec les Indiens et les Mèdes.

C'est en qualité de Cimbres et de Teutons, et plus tard comme Suèves, que les Germains font leur première apparition dans l'histoire. Une grande partie de l'Allemagne méridionale avait été occupée par des

nations celtiques, boïennes et helvétiennes d'origine. Ces dernières furent opprimées, assujetties et chassées par les Suèves. Deux souvenirs historiques nous indiquent cette révolution : l'expédition d'Arioviste, qui passa dans les Gaules, et la conquête de la Bohème par Marbod. Au nord-est, les Bourguignons, les Goths et d'autres races vandales, mêlées de Suèves et de Teutons, avaient assujetti les Slaves ; tout semble attester que ces derniers cultivaient les terres des Goths, des Teutons, des Vandales, comme les Celtes cultivaient celles des Suèves. Mais il reste à chercher encore quels furent les sujets des Cimbres et Teutons, de ces Cimbres surtout, qui, mêlés à quelques branches teutoniques, donnèrent, comme tout semble l'attester, naissance aux confédérations postérieures des Saxons et des Francs.

Le mouvement des Cimbres vers l'Europe méridionale nous semble la conséquence et le contre-coup d'une première migration de nations germaniques. Celles-ci quittèrent les bords de la Baltique où les Cimbres avaient des possessions à l'ouest des Teutons, que Pythéas place à l'occident des Gutes ou Jutes, souche d'un peuple scandinave, mêlé dans la suite aux Cimbres, tant en Jutlande qu'en Suède. Gutes, Teutons et Cimbres, tous ces peuples, lors de leurs établissemens primitifs sur les bords de la Baltique, rencontrèrent probablement dans ces parages des nations slaves et vénédiques qu'ils assujettirent comme celles-ci semblent avoir assujetti auparavant des tribus finnoises, du moins du côté de l'Esthlande. Une irrup-

tion de la mer, arrivée on ne sait à quelle époque, épouvanta tellement les Cimbres et les Teutons, qu'ils imaginèrent y voir une preuve de l'injuste courroux des Dieux. Plus irrités encore qu'effrayés, on les vit s'armer contre leurs destins, comme avaient fait les Gètes de la Thrace qui, dans une circonstance de même nature, lancèrent leurs flèches contre le ciel qu'ils prétendaient punir. Quand ils eurent reconnu l'inutile folie de leur résistance, ils résolurent d'émigrer en masse, non par amour pour la vie nomade, mais pour chercher, dans des contrées méridionales, des terres moins exposées aux usurpations des flots : terres qu'ils espéraient obtenir des indigènes sans recourir aux armes.

Nous pourrions répandre quelque lumière sur l'histoire des premiers établissemens des peuples dont nous parlons sur les bords de la Baltique, si nous connaissions les guerres des Scythes royaux, Saces d'origine, celles des Cimmeriens, et les rapports mutuels des tribus finnoises, slaves et germaniques de la Russie méridionale. D'impénétrables nuages voilent ces événemens. On peut seulement affirmer que les Cimbres et les Teutons n'émigrèrent pas en masse : car on les retrouve encore établis sur les bords de la Baltique, jusqu'à l'époque de la retraite partielle des Suèves (avec lesquels les Teutons vont se confondre) vers le centre et le midi de la Germanie : c'est là, vers les rives du Rhin supérieur, qu'on voit apparaître ces Suèves du temps de César, commandés par Arioviste. De même, les Cimbres s'établissent, sous le nom d'Ingævones,

dans la péninsule cimbrique, où devaient pénétrer plus tard les Jutes ou Scandinaves, qui lui donnèrent le nom de Jutlande. Ces mêmes Cimbres occupent le Holstein ou l'ancienne Saxe, la terre des Chauces et celle des Frisons.

Ce n'est pas encore ici l'époque où les nations slaves remplacent les tribus germaniques dans ces régions baltiques orientales, abandonnées par les Cimbres et les Teutons, et dont une partie seulement était possédée par les Suèves, amalgamés avec les Teutons. Nous y rencontrons des Vandales, des Goths, des Bourguignons. Ils s'étendent vers la contrée des Jutes de la Prusse, peuple qui a émigré vers le nord scandinave où il a rencontré les Cimbres ou Ingævones (fils d'Ingve), venus par terre; ces derniers ont suivi la route de la péninsule cimbrique, tandis que les Jutes ont abordé du côté de la mer. Mais, depuis le moment où se trouve transportée dans des régions plus méridionales cette autre masse de nations vandalo-gothiques, en contact avec la puissance des Hons; depuis ce temps, dis-je, ce sont les Slaves et les Vénèdes qui les remplacent sur tous les bords de la Baltique. Là nous pouvons croire qu'ils ont vécu dans la sujétion, d'abord des Cimbres, des Suèves, des Teutons, puis des Vandales, des Goths, des Bourguignons.

Dans notre manière de voir et de classer les événemens, des tribus belgiques, d'origine celte, mais qui comprenaient un grand mélange de Cimbres conquérans, et peut-être de races teutoniques, possédèrent

dans l'origine les bords germaniques du Bas-Rhin. Il est possible qu'avant les Belges, d'autres tribus celtiques aient existé dans ces régions. Une partie des Cimbres se transporta même dans la Belgique. Une autre partie, après avoir occupé les côtes de la mer du Nord, depuis la péninsule cimbrique jusqu'à la terre des Frisons, où l'on voit se succéder Jutes, Saxons, Chauces, Frisons, tous parens des Cimbro-Scandinaves, tous d'origine cimbre ou ingævone: cette autre partie des Cimbres, suivant les bords du Rhin, pénétra plus avant dans l'intérieur des terres. Là cette nouvelle masse cimbrique devint, sous le nom de Gambres, Gambriviens, Sicambres, la principale souche des nations istævonnes, mêlées de tribus teutoniques. Ce ne fut qu'à cette époque que les Cimbres ou Ingævons, les Teutons ou Istævons, prirent possession héréditaire des terres conquises, depuis la péninsule cimbrique jusqu'aux embouchures du Rhin; et depuis ces embouchures jusqu'aux régions habitées par les peuplades suéviques des Chattes et des Mattiaques, entre Cologne et Coblentz.

A l'orient de ces peuples, s'agitaient les masses tumultueuses des Hermioniens ou Suèves qui eux-mêmes avaient à l'orient les Vandales, Bourguignons et Goths. Unis entre eux par une affinité d'idiomes moins rapprochés que les Scandinaves, Ingævons et Istævons; ces peuples ne semblent pas avoir possédé des contrées garanties d'une manière aussi positive de l'invasion étrangère. Les Ingævons, depuis le temps où ils se font connaître sur les côtes de la mer

du Nord, et les Istævons, depuis qu'ils apparaissent sur les bords du Rhin, habitent toujours les mêmes localités : bien avant dans le moyen âge, on les retrouve à la même place que Pline et Tacite leur assignent. Ainsi leurs migrations postérieures, connues sous le nom d'invasions franques et saxonnes, n'ont jamais entraîné, comme celles des Goths, Bourguignons et Vandales, de grandes masses de nations. Des chefs audacieux les dirigèrent, escortés d'une troupe fidèle de compagnons avides de guerre et d'aventures.

Tacite, qui connaît peu les Suèves, et qui indique à peine les Goths et les Vandales, apprécie parfaitement bien (si nous lui passons quelques erreurs nées d'une manière romaine de considérer les objets et de les comprendre) les mœurs des Ingævons et des Istævons, ancêtres des confédérations franco-saxonnes. Tous ces peuples, comme nous l'avons déjà prouvé, possédaient de grandes propriétés, cultivaient les céréales dans de vastes champs, faisaient paître leurs troupeaux dans des pâturages immenses. Grands chasseurs, ils étaient, comme les Thraces et les Persans, fort adonnés aux plaisirs d'une table somptueuse à la fois et grossière, et ne se montraient pas plus réservés que ces deux peuples dans l'usage des mêmes plaisirs. Pour eux, comme pour les Rajapoutras de l'Inde, le jeu de dés était une passion violente; souvent cette fureur leur coûtait femmes, enfans, propriétés, tout jusqu'à leur qualité de Germains, jusqu'à leurs droits d'hommes libres, qu'ils échangeaient contre la honte et l'esclavage.

Nous allons tracer le tableau de l'existence de ces peuples, sous le point de vue de leur domination territoriale, et nous en ferons dériver celui de l'existence des Saliens en particulier. Tels ils avaient été dans la mère-patrie, tels ils se montrèrent dans la conquête, à l'exception de quelques modifications nécessitées par elle. La plus notable de ces modifications fut le développement de la féodalité, qui transforma les hommes libres en sujets, sous une forme féodale, forme qui trahissait cependant encore leur indépendance, et conservait une haute fierté dans la soumission. Ainsi l'ancienne tribu germanique se trouva métamorphosée peu à peu en corps de nation, en état politique soumis à l'autorité unique d'un monarque. Ainsi ces mêmes hommes, si opposés à toute idée de domination et d'obéissance, même républicaine, se trouvèrent conduits, par une simple particularité de leurs mœurs, à se soumettre aux conditions de la monarchie.

Le premier de tous les biens d'un Germain était sa *liberté*. Par liberté, que l'on n'entende pas ici celle du Romain, qui sacrifiait son indépendance personnelle, non à un homme spécial, mais à la communauté, genre de liberté purement *négative :* mais bien une liberté entière, *positive*, affranchie de toute condition et de toute entrave imposées par l'état. Si le Germain formait des associations pacifiques ou guerrières, c'était sa libre volonté qui l'y portait, et non une obligation envers la chose commune. Voulait-on le forcer à reconnaître une décision nationale, contraire à son avis? il livrait la guerre, à ses propres dépens, comme

les nobles de Pologne, à cet usurpateur de ses droits. On sait que la noblesse polonaise a conservé l'empreinte des institutions gothiques, empreinte qui résulta probablement du mélange ancien d'une race slave et gothique.

Mais sans une condition indispensable; celle de la *possession rurale*, plus de liberté pour le Germain; le Germain lui-même n'existait plus. Malgré la grossièreté des mœurs, cette liberté n'avait rien de sauvage; c'était un monument gigantesque d'orgueil et d'individualité. Celui-là seul était l'homme libre, qui pouvait défendre sa liberté, non-seulement individuellement et les armes à la main (ce qui n'eût exigé qu'une possession mobilière en armes, sorte de possession pour laquelle on s'inféodait très-souvent au droit de guerre d'autrui, usage qui fut le germe de la féodalité tudesque), mais celui-là seul, dis-je, était libre, qui défendait cette liberté par la force du corps et la puissance des richesses. C'était l'homme assez opulent pour nourrir sa famille, ses enfans, ses parens, et un nombre considérable de sujets qu'il armait à son gré, dès qu'il s'agissait de protéger ses intérêts et de maintenir son indépendance. L'anarchie eût bientôt succédé à un tel ordre de choses, sans une haute vertu, une grande simplicité de mœurs, une moralité naïve et forte. Les Germains, malgré leurs vices, malgré leur barbarie, avaient ces qualités. Ce furent elles qui conservèrent leur liberté individuelle, sans léser la cause commune.

Sans liberté, point de Germain, par conséquent

point de Salien. Point de liberté sans possession territoriale absolument indépendante, sans franc alleu acquis ou héréditaire, pur ou de famille; en un mot sans terre salique.

Certes, il pourrait y avoir quelque chose de matériel et de bas dans une telle idée de la liberté, fondée exclusivement sur la richesse territoriale; mais une idée d'honneur vint s'y joindre et y jeter des racines profondes. Le bien d'un homme libre, soit par héritage, soit par acquisition, constituait son honneur. *Od* ou *Ar*, en germain, renferme à la fois la double idée, la double expression de possession rurale et de liberté; de propriété et d'honneur. *Od*, c'est le bien libre, la possession par excellence. *Odel*, *Adel*, c'est la liberté, c'est la noblesse, communes à tous les Germains. On ne doit point confondre cette liberté ni cette noblesse avec l'opulence suprême qui, sans étendre la liberté ni augmenter l'indépendance de quelques familles, leur conférait nécessairement une plus grande puissance, un plus grand honneur, une plus haute illustration, une sorte de noblesse suprême. Telle fut la prépondérance de la race mérovingienne, dont les nombreuses ramifications composaient déjà une grande tribu, un peuple entier, avant l'époque où les lis royaux s'élancèrent de son sein.

Ari, *Ar*, *Ehre*, signifiaient à la fois honneur et possession; la possession se nommait indistinctement *Ehre*, l'honneur, ou *Erbe*, l'héritage. Tous les Germains étaient *Arimanni*, hommes d'honneur, propriétaires, descendus de la vaste famille des nations arien-

nes, de race militaire, et, ainsi que nous l'avons vu, indo-médiques d'origine.

Nous prouverons plus tard l'identité de l'*Ariman* germanique avec le Rachimbourg ou le Salien même, le *Rico Hombre*, d'origine visigothique, le *Gudeman*, *Bonus homo*, brave homme, *prud'homme*, c'est-à-dire l'homme riche, l'homme puissant. Depuis que le déplacement du régime féodal amena l'émancipation des communes, ces titres se concentrèrent dans la classe bourgeoise : mais leur acception était primitivement nationale. Honorable, fort, puissant, héroïque, tel est le sens général qu'offrent les mots *Rak*, *Rach*, *Rek*, *Rech*, *Rik*, *Rich*, enfin toutes les formes, quelque variées qu'elles soient, du mot *Rachimbourg*. Le nom de *Bonus homo*, *Bonhomme*, *Gudeman*, donné au Rachimbourg, emporte la même idée ; c'est le propriétaire foncier, l'homme fort et généreux par excellence. On retrouve partout cette antique assimilation des idées et des termes de possession, de liberté et d'honneur.

Il n'y avait parmi les Germains qu'une seule espèce d'hommes libres, d'hommes nationaux, qui composaient la grande famille, la vaste tribu germaine. On a raison d'affirmer, dans ce sens, qu'il n'y avait chez eux aucune noblesse qui jouît de droits et de privilèges distincts. Egaux par la liberté, les Germains étaient cependant fort inégaux par l'honneur et la puissance.

On ne peut douter qu'un peuple héroïque, militairement constitué, n'ait eu ses races illustres, et n'ait choisi de préférence dans leur sein, ses chefs de

guerre, ses ducs, ses *Heretogs*. Il honorait ces familles, ces races, *Kyn;* et les chefs de ces mêmes familles se nommèrent *Kyning*, hommes de la race, titre qui devint celui des rois. Il y avait autant de *Kyninge* ou dynastes que de familles puissantes qui les reconnaissaient pour chefs. Ce sont là ces princes, ces rois dont parle Tacite, rois qui n'ont rien de commun avec les chefs héréditaires des dynasties modernes. Le roi, le prince, l'homme de noble origine était l'égal du simple Germain, et ne jouissait d'aucun privilège que ce dernier ne possédât point. Seulement son pouvoir et son honneur avaient pour bases de plus vastes possessions territoriales, il comptait un plus grand nombre de colons et d'esclaves; et comme, à mérite égal même, il pouvait s'illustrer, donner des fêtes, et s'entourer d'un éclat auquel le Germain libre ne pouvait prétendre, son importance sociale devenait nécessairement beaucoup plus grande. A raison de cette extension de son honneur, de sa richesse, de sa puissance, s'il y avait infraction faite à ses droits, dommage fait à sa personne ou à celle des siens, l'expiation ou l'amende exigées étaient beaucoup plus considérables que lorsqu'il s'agissait de la *composition* relative au tort que l'homme simplement libre avait souffert.

Il était de principe qu'un Germain ne pouvait être *puni*. Etait-il coupable, sa faute ne pouvait s'expier que de son aveu libre, du consentement de sa volonté propre: on n'avait le droit d'exécuter aucun jugement contre lui. Ce n'était pas *châtiment*, mais *expiation*. Ce fier Germain s'amendait lui-même, et ne souffrait

nulle violence. Dans ses torts les plus évidens, il repoussait la punition et la contrainte. Au nom de son honneur et de sa naissance, il avait le droit de se défendre, le glaive en main. S'il acceptait l'expiation, l'amende, plus ou moins forte, selon la gravité de l'offense, se proportionnait au titre de l'offensé; l'homme noble exigeait une plus grande réparation que l'homme libre.

Le pontificat, dont le pouvoir consistait à consacrer les peines et les amendes, ajoutait encore à l'importance de la noblesse, qui desservait le culte public. Sans cette consécration, nul Germain ne se fût cru lié par une obligation quelconque envers son voisin. La violence du fort, la ruse du faible, eussent toujours empiété sur leurs possessions respectives. Mais comme la religion ordonnait l'expiation, c'est-à-dire le libre et volontaire aveu de la faute commise, la libre garantie de la paix intérieure devenait exécutoire.

L'introduction du christianisme parmi les Germains effaça nécessairement cette consécration que le paganisme imprimait à la loi: l'expiation n'aurait eu aucun sens; la noblesse perdit le pontificat; la conquête lui offrit la compensation de cette perte. Alors cette paix intérieure, ce *fredum*, que les dieux païens avaient ordonné, fut maintenu par le seul intérêt commun. Il n'eût pas toujours suffi, si une autre coutume germanique, venant à prévaloir, n'eût fini par absorber insensiblement l'antique liberté allodiale, remplacée par la fidélité des féaux, qui rattachait le principe de l'indépendance à celui de la soumission envers le

suzerain. Quand la monarchie se fut développée, cette soumission se rapporta au suzerain suprême, c'est-à-dire au monarque.

La noblesse, le principat, la royauté germanique originelle, ne doivent point être confondus avec cette coutume, source de féodalité, coutume par laquelle une jeunesse ambitieuse, convive d'un homme illustre et compagne guerrière de sa famille, lui jurait fidélité pour telle expédition militaire spéciale. Par-là le Germain, placé dans une double position, d'un côté conservait sa possession allodiale, pure ou salique, héréditaire ou acquise, en un mot, son titre d'homme libre pour tout ce qui lui était personnel; et d'un autre, devenait vassal inféodé au suzerain, pour tout ce qui concernait le service de ce dernier. L'orgueilleux féal, distinct en cela du colon, humble tributaire, était encore l'homme d'honneur, bien qu'il fût *l'homme d'un autre.* Quant au colon, ou vaincu, simple sujet, obligé de s'armer dès qu'il en recevait l'ordre; il ne possédait aucun bien que sous la condition expresse de le posséder comme tributaire et sujet, et, si jamais il devenait libre, il lui fallait renoncer à cette possession. Le féal au contraire, en rendant à son suzerain ce qu'il tenait de sa munificence, rentrait dans la catégorie des hommes libres. Je parle ici de ces féaux que connaissait Tacite, de ceux qui existaient avant l'invasion de l'empire romain par les Francs. On vit après la conquête et par un lent progrès se confondre successivement, à l'instigation des suzerains, la classe des colons, Lites ou Lazzes, armés

pour la défense du Germain libre, de l'homme allodial; celle des Romains réduits à l'état de colons, Lites ou Lazzes; et enfin celle des féaux, Germains libres, possédant à la fois, à titre d'hommes libres, leurs biens acquis ou héréditaires, et, à titre féodal, d'autres biens conférés par le suzerain. Ainsi le nombre des féaux se trouva prodigieusement grossi, et celui des hommes simplement libres diminua en proportion.

Parmi les Saliens, il n'y eut plus, depuis la conquête, de noblesse; plus de classe supérieure, plus d'*odelings*, *kynings*, dynastes ou rois, comme il y en eut chez les Saxons, Frisons, et autres peuples germains. Rien de plus naturel; la race mérovingienne composait dans l'origine une vaste parenté qui semble, soit par alliance soit par la force des armes, avoir seule absorbé les races rivales, ou les avoir forcées de reconnaître sa puissance suzeraine, d'entrer dans sa vassalité. Ce qu'on nomme Antrustions saliques, ou vassaux qui se trouvent dans la fidélité du prince, appartiennent au nombre de ces nobles qui ont abdiqué leur ancienne noblesse pour recevoir des Mérovingiens le titre d'une noblesse nouvelle. Il n'est question dans la loi salique d'aucune noblesse germanique élevée au-dessus du Salien ou simple homme libre, excepté les Mérovingiens, entourés de leurs Antrustions, formidable noblesse féodale, dont la politique royale ne tarda pas à grossir les rangs, en lui associant les Romains, tombés dans le domaine royal, comme Lites ou colons du roi. On adjoignit en outre à ces derniers d'autres Lites ou colons, qui, armés et conduits par les Saliens pour

faire leurs guerres et cultiver leur territoire dans les Gaules, recevaient souvent de leurs maîtres un affranchissement que l'Eglise et les rois encourageaient de tout leur pouvoir.

D'ailleurs la même politique royale avait réussi à imposer partout aux districts habités par les Saliens libres, un gouverneur, ou plutôt un surveillant, *gesera*, *geresa*, le comte, le compagnon du roi, le plus illustre, le plus fidèle, le plus considéré de ses Antrustions. On voit apparaître déjà dans les lois salique et anglo-saxonne, ces comtes ou surveillans, étrangers aux Frisons et aux Saxons du continent. Introduits dans la Germanie par la prépondérance mérovingienne, surtout par les établissemens de Charlemagne, ils ne forment pas une institution purement germanique; mais ils remplacent, à titre féodal, les anciens *asegas*, *wisteman*, *sapientes*, hommes sages et chefs de race; enfin les plus anciens, les plus illustres de chaque district, tous élus par le peuple, comme le comte par le suzerain ou le roi. En principe ce n'étaient point des ordres que donnait le comte; mais l'extinction progressive du régime des alleux et l'extension proportionnelle du régime féodal, finirent par lui conférer dans chaque district le droit d'ordonner et d'être obéi.

Résumons-nous. Le Germain ne connaissait pas cette soumission envers l'Etat, qui à ses yeux était un être de raison. Une liberté positive, totale; une indépendance sans mélange de soumission; une association d'hommes qui se garantissaient une sécurité mutuelle par la voie du jugement, et que la seule crainte d'of-

fenser les dieux, transformée en coutume avant l'établissement d'une féodalité générale, maintenait dans le respect des droits communs ; ensuite une possession territoriale qui servait de base à la liberté et s'appuyait elle-même sur l'honneur et la puissance ; l'égalité de droits établie entre ces possesseurs, divisés cependant en deux classes ; l'une, supérieure par l'honneur et le pontificat, attaché à l'illustration de la race, illustration inséparable de la richesse territoriale ; enfin la coutume de s'inféoder au service d'un suzerain sans abdiquer, comme propriétaire et comme homme libre, le titre et les droits de Germain, d'égal du prince et du roi, qui ne commandait au vassal que sous d'autres rapports : tels sont les grands traits de cette constitution germanique considérée comme reposant sur la possession territoriale.

On naissait noble ; on naissait homme libre par la transmission de la propriété au sein de la même race. L'alleu pur se partageait en lots égaux entre les enfans de la race qui formaient la plus proche parenté ; on procédait ainsi jusqu'à ce que cette parenté s'éteignît ; et dans ce dernier cas, l'héritage remontait à la parenté du premier chef, composée de ses frères, qui héritaient conjointement avec leur lignée, d'après un mode de transmission, et une donnée d'union de famille par les liens de parenté, que nous expliquerons plus tard. Les filles n'avaient aucun droit à la transmission de l'alleu salique, possession héréditaire de la famille, domaine environnant le foyer des ancêtres, de la maison nommée *sala*, salle des aïeux. On

voulut que la possession originelle, destinée à défendre et protéger les membres de la famille qui l'avaient en propre, ne pût jamais en sortir.

La loi salique nomme le Salien *ingénu*, ingenuus, d'après l'expression consacrée par Tacite, qui caractérise ainsi le Germain né libre, et qui appelle *ingenuitas* la possession héréditaire, distinguée de la *nobilitas*, possession du noble de race illustre. Ainsi le Franc ou Salien, Ευγενης, l'homme bien né possédait, par hérédité ou par acquit, sa terre salique, son alleu simple, qu'il faisait exploiter par ses colons, utiliser par ses serfs de la glèbe, ouvriers ou manœuvres. C'était un roi, un patriarche guerrier, chef de sa tribu, qui n'obéissait à aucune puissance, et se concertait seulement avec ses voisins et ses égaux, pour l'intérêt de la commune défense, pour la garantie du bon droit par voie de jugement libre.

Les Germains, lorsqu'ils s'établirent sur les côtes de la mer du Nord, depuis la Hollande jusqu'à la Jutlande, ainsi que sur les rives du Rhin inférieur jusqu'aux limites des Chattes, de race hermionienne, ne rencontrèrent sur leurs pas qu'une population clair-semée. Elle se composait, selon toute apparence, de Finnois en Jutlande ; car les Finnois ont occupé la Suède et les îles danoises, notamment l'île de Fionie à laquelle leur nom est resté. Peut-être des tribus slaves ou vénédiques, si ce n'est quelque race celtique, auront-elles pénétré dans le Holstein avant les Germains. Les Slaves s'y sont encore montrés dans les siècles postérieurs, après la totale émigration des

Suèves et des Vandales, des Bourguignons et des Goths, qui abandonnèrent les rives méridionales de la Baltique. Enfin des races belges et celtiques occupèrent, avant les Germains, les contrées de la Frise et les rives qu'arrose le Rhin dans son cours inférieur. Comme ces tribus étaient peu considérables, les conquérans, de race ingævonne et istævonne, ancêtres des confédérations franco-saxonnes, n'eurent pas besoin de leur accorder, pour le partage des terres, la même composition que celle qu'ils donnèrent aux nombreux Romains, lorsqu'ils envahirent l'empire de ces derniers.

Ils transformèrent donc les vaincus en Lites ou Lazzes, hommes fiscalins, sujets consacrés à cultiver la terre et à manier les armes sous le commandement des vainqueurs. Il est probable que cette coutume avait été jadis pratiquée par les Germains dans leurs demeures asiatiques, avant l'époque où ils se virent forcés à quitter ces contrées voisines de leur berceau. Quant aux sujets de ces Lites ou Lazzes, qui avaient travaillé pour eux avant l'irruption germanique, les conquérans en firent des serfs de la glèbe, dont la condition, couverte d'autant de mépris que celle des esclaves romains, fut cependant moins dure, parce que le serf, au moyen de son industrie, pouvait encore acquérir des propriétés personnelles. D'ailleurs le Germain ne souffrait jamais qu'un esclave le servît. Il renvoyait le serf à la glèbe ou à son métier; c'est ainsi qu'après l'invasion des Gaules il chassa les esclaves de la demeure romaine, en les fixant au sol même,

ou en les rattachant à une branche quelconque de l'économie domestique. Quant à son service personnel et immédiat, le Germain libre ne s'environnait que de ses enfans : ses fidèles le servaient, s'il appartenait à une race noble.

Une pareille puissance inhérente à chaque homme libre, noble, ou seulement ingénu, n'était compatible qu'avec une vaste étendue de territoire, soumis aux lois d'un vainqueur, maître absolu d'un petit nombre d'aborigènes. Chaque Germain avait envahi pour son propre compte un district entier, où sa famille se ramifiait sans se diviser. Chacun habitait son pays, la terre de sa race, sans connexité avec celle du voisin. Le Germain vivait environné de ses colons et de ses serfs de la glèbe, dont les demeures étaient situées au milieu des champs héréditairement concédés par le maître, ou devenus l'apanage de leur servitude, d'après les stipulations imposées par lui. Point de bourgades fermées; partout de vastes possessions territoriales soumises à un droit de domination absolue. On sent que les colons et les serfs, unis par une dépendance commune, quoique inégale, devaient vivre plus rapprochés les uns des autres que les propriétaires, unis seulement dans le sein de leurs familles respectives.

Tout serf naissait esclave : tout colon naissait avec la qualité de colon. La terre concédée retournait au maître, qui garantissait la survivance dans la famille coloniale. Ce dernier était, pour le vainqueur barbare, un sujet que son orgueil ne ménageait pas ; cependant

il ignorait les préjugés de caste. Un homme libre pouvait se vendre, tomber dans l'esclavage, et perdre sa possession héréditaire, tandis que le colon ou même l'esclave pouvaient obtenir de leur maître le rang d'ingénu, la liberté, la possession d'une terre indépendante, la jouissance du droit germanique. Le Germain, si l'on excepte la grossièreté et la rudesse de ses mœurs, loyal, franc, ouvert, généreux, pratiquait, du temps de Tacite, une hospitalité sans bornes. Son domaine s'ouvrait à tous les étrangers; on leur faisait fête, et, traités magnifiquement dans la première habitation qu'ils avaient rencontrée, ils étaient ensuite conduits en grande pompe jusqu'au domaine voisin où le même accueil les attendait.

L'objet de la plus haute estime du Germain était la possession territoriale et l'indépendance qu'elle conférait : aussi méprisait-il une culture abandonnée à des mains sujettes ou serviles, et n'appréciait guère davantage les autres branches d'industrie, dont cependant il savait bien profiter. Un double esprit l'animait; ces mobiles contraires étaient l'amour du repos et le besoin des aventures. Jamais les hommes libres n'émigrèrent en masse hors de leur territoire; mais ils expédièrent en émigration tous ces jeunes aventuriers qui s'attachaient aux pas d'un homme illustre dans ses excursions lointaines. Quand elles avaient réussi, souvent une partie de la masse s'ébranlait plus tard, et allait jouir des fruits de la conquête, accomplie par ces chefs de bandes semblables aux Condottieri. Il est à observer cependant que le Germain, en paix ou en

guerre, soit qu'il courût les aventures ou mît à profit leurs résultats, avait pour premier soin d'établir ses possessions en terre étrangère sur le même pied que dans sa patrie. Tout restait soumis à l'empire de la coutume, avec cette exception, que les compagnons d'un homme puissant finirent par se détacher par degrés de la tribu qui les avait vus naître, pour se rattacher au suzerain leur protecteur. Ce dernier les inféodait à sa personne, en leur concédant la plus grande part d'un butin assez considérable pour être divisé. La propriété en était cependant réservée au prince, afin de ne pas affaiblir, par tant de donations diverses, sa puissance et son indépendance personnelles. Ainsi se développait la féodalité; ainsi elle entraînait avec elle l'organisation de l'Etat, suite de l'obéissance due au suzerain.

Les Germains, en marchant à la conquête des terres lointaines, soit qu'ils formassent des masses de tribus, ou qu'un chef audacieux se fût entouré d'hommes libres ses compagnons, étaient escortés de leurs Lites armés, colons des terres à conquérir, et de leurs serfs, hommes de l'industrie, destinés à les vêtir, à forger leurs armes, à construire leurs demeures, à prendre soin de leurs troupeaux. Dès qu'ils furent établis à l'étranger, ils se partagèrent le territoire, soit suivant un certain ordre, comme les Goths d'Orient et d'Occident et les Bourguignons; soit, comme les Anglo-Saxons, en exterminant les peuples conquis; soit, comme les Saliens, en ne consultant que leur caprice dans la distribution des terres romaines. Ils saisis-

saient comme leur propriété tout ce qui leur était échu, y compris les propriétaires romains dépossédés : ces derniers furent métamorphosés en colons, et les esclaves romains devinrent serfs de la glèbe. Tout ce qui était resté en dehors du lot germanique fut conservé aux Romains, qui restèrent en possession de leurs droits de propriété héréditaire.

Il y a une énorme différence entre le caractère de la migration des peuples gothiques, où l'on doit comprendre les Bourguignons, et d'où il faut excepter les Vandales, entraînés par la barbarie des Suèves ; et le génie de la migration des peuples ou des aventuriers armés, qui appartenaient à la confédération franque ou saxonne. Les premiers, poussés par les Hons, qui détruisirent leur empire, furent presque tous contraints à chercher un asile hors de leur malheureuse patrie. Avant cette migration, ils étaient en partie chrétiens attachés à cet arianisme jouet de la politique frauduleuse des Césars byzantins. Les Saxons et les Francs, au contraire, lors de la conquête, étaient païens avec fanatisme. La nouvelle religion d'Odin les enflammait de la rage des combats. Cette foi sanglante, inconnue du temps de Tacite, alluma chez les Jutes, les Angles, les Saxons, les Saliens, les Sicambres, les Lombards, les Alamans, un incroyable esprit d'aventures, un bizarre enthousiasme de férocité. Notons que les Alamans de race suévique ne possédaient pas un odinisme aussi prononcé que tous ces peuples.

Il est vrai que les Francs se convertirent au christianisme vers les premiers temps de la conquête. Mais

l'impulsion était donnée à leur imagination : ils rivalisèrent de cruauté avec les Saxons encore païens, et se montrèrent moins raisonnables que les Goths et les Bourguignons. Je parle ici de la première époque de la conquête dont la loi salique porte l'empreinte, et non de celle des Ripuaires, loi postérieure qui nous offre des images plus consolantes, une moins sanglante perspective.

Le Salien, une fois établi dans sa terre salique, primitivement conquise, devenue son patrimoine, et agrandie sans cesse par de nouveaux alleux, continua sa vie de fêtes et de guerres, de chasses, de jeux et de repas. Le Lite lui payait tribut, le serf gardait ses troupeaux ou exerçait, au profit du maître, une profession mécanique. Tout colon ou tout serf n'existait qu'en vertu du bon plaisir du maître, que son intérêt bien plus qu'une pitié généreuse engageait souvent à protéger, quelquefois même à affranchir son sujet ou son esclave. Le colon et le serf étaient les hommes du maître, forcés d'obéir à sa voix et de l'écouter en silence. C'étaient les hommes de l'oreille, *Hœrige;* le maître seul avait la parole, le droit de commander et de protection; sa voix seule devait se faire entendre : c'était l'homme de la bouche, à qui appartenait le *mundium*.

Le Salien, monarque dans son alleu, dans sa terre salique, se riait du roi et de l'état : nul n'avait d'ordres à lui donner. Cependant le prince, instruit à l'école de la domination romaine, et mettant à profit le vasselage de ses compagnons, parvint insensible-

ment à entourer la liberté salienne, à la cerner pour ainsi dire par la surveillance du comte, dont l'établissement fut pour la liberté germanique sous les Mérovingiens, ce que l'institution des Scabini fut pour la même liberté sous Charlemagne, ce que les Missi Dominici de ce puissant monarque devinrent pour les comtes et Antrustions, grands vassaux de la couronne. Ce ne fut que sous cette forme féodale, déposée au sein de ses coutumes héréditaires, que le Germain accepta les conditions d'une sujétion quelconque envers l'Etat.

Parmi les peuples héroïques de l'antiquité, les mêmes idées de délicatesse ne s'attachaient pas à l'honneur et au déshonneur que dans notre Europe civilisée; ils ignoraient cette morale raffinée que le christianisme a introduite. Il y aurait donc une extrême injustice à porter sur les nations un jugement conforme aux coutumes de notre civilisation perfectionnée. Dans l'existence sociale et privée de ces enfans de la nature, on voït de fortes ombres contraster avec de fortes lumières; mais on y reconnaît toujours l'idée du juste et du vrai, qui reste vivante et déposée au fond de leur ame franche et grande.

L'honneur antique reposait sur une idée de force et de puissance. Cette conception avait de la grandeur. Si, trop souvent, un barbare orgueil s'y mêlait, elle répudiait du moins la lâcheté et la bassesse. On savait que le brigandage était injuste en lui-même; mais il indiquait quelque chose de hardi, de vigoureux, il prouvait de la présence d'esprit : voler de petits objets était honteux, usurper n'avait rien d'ignoble.

Les Germains ne connaissaient rien de comparable à ces castes de brigands de l'ancienne Egypte et de l'Inde actuelle; tribus que la loi autorise, et qui s'enorgueillissent de leurs codes de sang. C'était avec les mœurs des Rajapoutras du Rajasthan, guerriers fidèles à l'honneur, quoique usurpateurs et brigands sans honte, que les mœurs germaniques avaient de l'analogie. Il fallait cependant imposer un frein à ces déprédations qui pouvaient attaquer l'existence intérieure de chaque tribu : l'audace devait céder au bon ordre. De là cette nécessité pour le Germain de garder la paix de la tribu, et par conséquent celle de répondre lorsqu'il était cité. S'y refusait-il, rentrait-il dans son droit sauvage de guerre et d'indépendance, il devenait l'ennemi de sa tribu : comme tel, on lui livrait la guerre.

Puisque la liberté germanique, la qualité d'homme libre, de Germain, reposaient sur son honneur ou son héritage, il devait tenir avant tout à s'assurer la propriété intégrale et inaliénable de ses biens. Il n'y avait pas d'intérêt plus grand pour lui que de forcer au *repentir* le brigand qui l'avait volé; que de transformer ce repentir, cette expiation, en frais du dommage, en restitution de l'objet volé, sans parler de l'amende correspondant au délit.

Les Germains, dans l'origine, ignoraient l'usage de la monnaie. Pour eux comme pour les vieux Romains, le signe numérique c'était le bétail : aussi troupeau et monnaie s'exprimaient par le même mot *pecunia;* en scandinave, *peningr;* en allemand moderne, *pfennig;* cette dernière expression ne s'est conservée que dans

le sens de *monnaie*. Après la conquête, les Germains commencèrent à faire usage, quoique rarement, de valeurs monétaires ; elles représentèrent pour eux, soit du bétail soit d'autres objets ; et l'on put s'acquitter, à son gré, soit en monnaie soit en marchandises. L'amende représentée en monnaie était extrêmement forte ; ce qui devait être, car elle avait pour but de consolider la propriété en ruinant le brigand, s'il était incapable d'entrer en composition pour expier son vol. Dans le cas d'insolvabilité, si sa famille ne voulait pas le garantir, il tombait dans l'esclavage. De grands brigands étaient les seuls qui pussent s'exposer à de telles amendes.

C'était un principe de droit que nul Germain ne pouvait, à moins de soumission volontaire, se voir contraint à payer l'amende. La religion païenne avait imposé cette soumission, cet acquiescement, comme expiation du crime ; de là est née la synonymie des termes *expiation*, *repentir*, *amende*, dans les langues germaniques. Cette renonciation à une indépendance absolue, au droit de meurtre, d'injures, et de brigandages ; cette entrée en composition que le style de la législation germanique primitive rendait par le mot latin *compositio :* cette renonciation, dans le sens le plus étendu, est *gyld* ou *bote*, en allemand moderne *geld* et *busse*. L'*emendatio* du latin s'est aussi traduite par la même expression. Aujourd'hui même *gyld*, dans ses dérivés modernes, *entgelten*, *vergelten*, signifie *être puni*, subir la peine du talion, enfin *expier* sa faute : de là le mot allemand *geld*, argent, comme signe de l'amende.

Bote, aujourd'hui *busse*, signifie aussi expiation,

repentir, composition en argent ou en marchandises, satisfaction donnée à la justice, dommages et intérêts proportionnés à l'objet de la plainte. Ce mot vient de *beter*, *besser*, s'améliorer, s'amender, devenir meilleur, faire pénitence : ce qui est également le sens du mot *amende*. Sans cette alliance étroite des idées de religion et de justice, le bon ordre eût été incompatible avec la sauvage et farouche liberté germaine.

On peut regarder chacun de ces Germains libres, placés à la tête d'une parenté nombreuse ou en faisant partie, comme formant un peuple à part, régi par le seul esprit de famille, possédant serfs, colons, maisons, forêts, et vastes domaines. Dans cette existence collective, chacun répondait de ses propres torts et des torts des siens; s'y refusait-il on lui faisait la guerre, pour le forcer à entrer en composition. Sans cette composition, ce compromis, cet arrangement, dont nous avons plus haut retracé le caractère, la formation d'un district et surtout celle d'une nation fût devenue impossible au milieu de toutes ces petites tribus, nommées familles, qui composaient dans le fait autant de nations distinctes. C'était là un commencement de droit civil, opéré par la sanction du repentir, transformé en indemnité pour la partie civile; germe de contrat social fondé sur la croyance religieuse.

Du temps de Tacite cette composition coexistait déjà avec le droit de guerre, le *faïda*, l'indépendance armée de chaque père de famille; mais ce *faïda* remontait, sans aucun doute, à une plus haute origine, tenait à un droit antérieur. C'est une observation judicieuse de

Rogge, que le mot même *composition* prouve cette existence primitive du faïda, de l'absolue indépendance du Germain, avec lequel il fallait s'entendre par voie de composition, pour obtenir justice. C'était donc dans l'intérêt d'une certaine collection de familles, occupant un district majeur, un *Gau*, que le Germain sacrifiait une partie de l'existence isolée de sa famille. Une fois la composition acceptée, s'il ne voulait pas l'accomplir, il devenait l'ennemi de tous. S'il refusait d'admettre la composition, sa guerre personnelle contre l'offensé ne devenait commune à tous que si la sûreté générale s'y trouvait intéressée.

Une propriété quelconque avait-elle été endommagée ou volée, on devait ou la restituer en nature, ou payer le dommage, en argent, en bétail ou en marchandises, sans préjudice de la composition, qu'en outre il fallait toujours payer. Il y avait d'ailleurs des frais de procédure pour le roi et la commune; peut-être même une récompense était-elle stipulée pour celui qui mettait le propriétaire sur la trace du voleur, quoique la loi salique ne donne sur ce point aucune clarté. Quand l'autorité royale eut réussi à établir le graphion dans ses droits de juge et de commandant royal, le *Fred* ou la paix publique tomba, dans chacun des districts majeurs, sous la garantie royale, et le fisc augmenta considérablement ses revenus. On voit cet ordre de choses éclater dans la loi salique pour se perfectionner ensuite dans celle des Ripuaires; la loi des Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne lui est analogue. Ce n'était plus le peuple dans l'assemblée du grand

district, c'était le roi, par l'entremise du graphion, qui livrait la guerre au Salien assez hardi pour blesser la paix générale, en réclamant son droit de faïda particulier. Cependant ces mêmes faïda ne cessaient point d'être en vigueur d'un homme à l'autre.

Il y avait deux espèces de biens, les biens propres et les biens communs. Ces derniers supposaient la jouissance commune d'un territoire, dont les habitans y possédaient chacun leur place réservée et spéciale, mais dont l'ensemble formait une propriété indivise. Tout Germain, habitant d'un district de première ou de seconde classe, se trouvait placé, quant à sa propriété personnelle, sous la garantie spéciale de la centène dont il faisait partie ; garantie qui se transformait en garantie générale du *Gau* ou district entier, si, en lésant cette propriété, on avait osé enfreindre la paix publique. Quant à la propriété d'une marche ou contrée possédée en commun par ceux qui l'habitaient, elle n'avait pour garantie que le bon droit entre les membres de la communauté même, dont chacun était censé connaître le territoire entier dans toute son étendue.

Dieu était le suprême juge du vieux Germain. Dans sa forêt natale, Dieu invisible l'entourait de toutes parts. Dieu parlait; les jugemens humains se taisaient. Il n'y avait ni prêtre pour interpréter, ni juge pour appliquer la sentence divine, immédiate, irrévocable. Tout jugement supposait, pour le Germain, l'existence d'une vérité spontanée, suprême. Le jugement de Dieu, c'était l'*Ordal ;* de là le mot germanique de ju-

gement en général *urtheil*, suprême décision. Dans l'origine, comme Rogge l'a prouvé d'une manière admirable, le jugement de Dieu n'avait rien d'exécutoire. Il reposait au fond de toute constitution germanique; jamais on ne le voyait se transformer en pratique spéciale et positive. Qu'un homme libre donnât sa parole, et que des parens garantissent ce serment, il n'était forcé de subir aucune épreuve cruelle. Si des témoins venaient affirmer ou contester un fait en litige, on les regardait non comme témoins, mais comme des espèces de juges que la Divinité avait improvisés. Fatalisme païen, dont le caractère se modifia au moyen âge, sans s'anéantir.

Le combat singulier différait du jugement suprême. Rogge a établi, par des preuves incontestables, que, dans le premier, un juge ou pontife assistant était chargé d'expliquer les augures, de marquer et de partager le champ du combat. Mais dans les temps primitifs, il était très-rare que ce combat eût lieu. On comptait la parole de l'homme libre pour la vérité même : fût-ce un brigand, jamais on ne le supposait menteur et lâche. On ne pouvait l'infirmer qu'en soutenant le contraire, et en faisant jurer par d'autres hommes la vérité de sa propre parole; état de choses qui ne convient qu'aux mœurs les plus naïves et à la véracité la plus complète dans la barbarie même. L'existence en est attestée par toutes les primitives législations germaniques.

La propriété trouvait donc sa garantie, d'abord dans la terreur religieuse qui dominait l'ensemble des

jugemens germaniques, ensuite dans la parole de l'usurpateur lui-même. Il était inouï qu'un homme libre, réellement propriétaire, eût faussé son serment. Il trouvait toujours une foule de parens ou de concitoyens qui, sans être éclaircis de la vérité des faits, étaient prêts d'affirmer sur l'honneur ce qu'il affirmait lui-même, et ne révoquaient jamais en doute la véracité de leur parent ou de leur compatriote. Quant à l'homme libre et insolvable, au colon ou à l'esclave, malheur à eux! Point de pitié! La loi ne recevait pas leur parole. Le jugement de Dieu pouvait s'exécuter sans remords; et la destinée de ces infortunés, livrée a la seule bonne foi des hommes libres, devait, si ces derniers commettaient une erreur, devenir affreusement cruelle. Pour le Lite qui avait volé, et l'esclave qui avait volé ou endommagé quelque objet, le maître était passible de leur faute, sauf à lui de les abandonner à la vindicte de la personne lésée, ou de se dédommager sur les propriétés particulières des coupables, du tort que ces derniers lui avaient causé.

Sur le *Mallberg*, nommé Mallobergus dans la loi salique, s'élevait le tribunal du comte, assisté de la commune ou des Rachimbourgs, qui prononçaient dans la cause. *Mal*, c'est la *parole*; c'est aussi le *signe*, le *lieu*, l'*endroit*. *Mallus*, c'est le lieu de la parole, le siège du parlement. Mais *mahl* signifie encore *repas*; le mont du jugement était un lieu de repas, un haut lieu, endroit destiné à l'*Ordal*, au jugement suprême. C'était là que les dieux recevaient les mets consacrés, que les hommes célébraient les festins de la nuit, s'as-

semblaient en parlement ou en tribunal sous la spéciale invocation de la Divinité. Les anciens Germains avaient pour temple le sommet des monts, sous la libre voûte des cieux. Là, avaient lieu les repas et les sacrifices, les jugemens et les délibérations. Sous les Mérovingiens, lorsque les comtes siégeaient à la tête de ces réunions, en leur qualité d'hommes royaux, ils conservèrent les hauts lieux pour siège de leur tribunal. Puis, en commémoration de cette origine religieuse, ils transférèrent le Malhberg dans l'église, jusqu'au moment où Louis le Débonnaire prohiba cet usage, et fit construire des édifices expressément destinés à cet emploi.

Il y avait des *mals* publics, présidés par les comtes, et des *mals* inférieurs tenus dans chaque centène, par le centenier ou *tunginus* de la loi salique. Cette dernière s'occupe surtout des mals inférieurs. L'inculpé, cité à comparaître devant le mal, devenait alors *hamallus*, *amallus*, homme *admallé*. Il était sommé de se présenter; c'était ce qu'on appelait *manire*, du mot germanique *mahnen*. Voyons maintenant comment l'homme admallé, l'amallus répondait de l'infraction faite à la propriété du Salien. Spécifions les cas où il était forcé de le faire; cette analyse nous découvrira, dans ses profondeurs les plus intimes, la nature véritable de la propriété chez les Saliens.

Aux yeux de beaucoup d'usurpateurs, il y avait je ne sais quoi de plus hardi et de plus noble à envahir les biens d'une petite communauté, établie sur une seule marche, dans un même territoire, qu'à fondre

sur la propriété d'un seul individu. Non-seulement cette dernière usurpation eût semblé plus odieuse, mais elle offrait un succès moins facile; et l'audace même de celui qui attaquait le bien commun, servait son entreprise par l'étonnement qu'elle répandait. Il arrivait quelquefois que les autres propriétaires s'entendissent pour admettre ce brigand hardi au nombre de leurs associés, et le constituer possesseur légitime. Mais si un seul d'entre eux s'y refusait, le consentement des autres devenait nul. Accompagné d'un nombre suffisant de témoins, hommes libres et Rachimbourgs comme lui, voisins ou membres de la communauté, l'opposant se présentait au tribunal. Le serment commun des témoins équivalait à une décision judiciaire. Hommes libres, ils disaient la vérité; et la vérité était la loi.

Assisté de ces témoins, ou plutôt de ces juges, il venait donc au mal de sa centène, sommer l'accusé de quitter la place dans l'espace de dix-huit nuits. On n'ignore pas que les Germains comptaient le temps d'une nuit à l'autre; d'une *Modrenech*, mère de la nuit (minuit), à une autre modrenech: avant leur conversion au christianisme, leurs rites et leurs mystères se célébraient à cette heure. Dix-huit nuits s'écoulent. Si le coupable persiste dans son occupation, le propriétaire comparaît de nouveau, répète sa sommation et donne encore dix-huit nuits à son adversaire. Si ce dernier s'obstine, la sommation se répète une troisième et dernière fois avec les mêmes cérémonies.

Enfin, trente nuits ayant accompli la révolution d'un

mois, le coupable est définitivement appelé à paraître devant le jugement du district présidé par le comte. En face de l'accusé se présente l'accusateur, escorté des mêmes témoins. Toutes les formalités remplies par la partie lésée, si l'envahisseur rejette obstinément toute justice, le demandeur exige, à ses risques et périls, que le graphion se transporte sur les lieux. Ce dernier expulse l'intrus, et lui fait payer une indemnité pour avoir enfreint la paix publique, puis une amende, les frais du procès et la restitution de l'immeuble. Eût-il amélioré le terrain par la culture, y eût-il élevé une demeure, on le chassait sans lui en tenir compte.

Mais, dans le cas où le propriétaire réel avait souffert que l'intrus occupât pendant douze mois accomplis la possession paisible du terrain usurpé, il y avait déchéance. L'intrus cessait d'être considéré comme tel ; il devenait propriétaire de son vol. Si le possesseur véritable du terrain envahi, au lieu de recourir aux formes judiciaires, avait voulu employer contre l'envahisseur, non les sommations ordinaires, mais la force des armes, lui-même se trouvait endetté envers la paix publique, et lui payait une somme d'argent déterminée. On espérait garantir ainsi la propriété commune, en y intéressant, au besoin, le district tout entier, ou la paix du roi, qui depuis la conquête y avait obtenu force exécutive (1).

Les Saliens ne voyaient rien avec plus d'indignation

(1) Loi sal. tit. 47.

que les vols de bestiaux, d'esclaves mâles et femelles, l'enlèvement des chevaux et des chiens de chasse, quoiqu'ils n'attachassent à ce brigandage hardi aucune idée particulièrement déshonorante. Il y avait quelque chose de fier et de noble dans ces envahissemens qui, bravant une énorme amende, exposaient leur auteur à sa ruine totale. La partie lésée ne pouvait espérer d'obtenir l'indemnité qu'en poursuivant la trace du brigand. Elle invoquait l'assistance de la centène, obligée de garantir le prix d'un vol commis dans son enceinte, et qui avait le plus haut intérêt à ce que la chose volée fût restituée. Aussi l'homme spolié voyait-il le centenier et tous les membres de la commune, alors présens, s'empresser de l'assister dans la recherche du voleur. Le plaignant devait instruire la centène de l'événement dès qu'il était arrivé, et donner le signalement exact de la chose enlevée. Si les premières poursuites atteignaient le voleur avant la troisième nuit, et recouvraient l'objet dérobé, il n'y avait pas de procès. Le coupable était atteint et convaincu. Etat de choses grossièrement naïf, qui atteste la première enfance des sociétés (1).

Si, en poursuivant le délinquant, on se trouvait forcé d'entrer dans les domaines d'une autre commune, et qu'il fût prouvé que le voleur avait passé outre avec la chose enlevée, cette seconde centène devait le poursuivre ultérieurement. Ou bien il fallait qu'elle le livrât, ou qu'elle répondît du prix de la chose enlevée.

(1) Loi sal. tit. 39.

Douze hommes libres, membres de cette seconde commune, venaient affirmer par serment qu'elle n'avait pas donné naissance au voleur, dont la trace se perdait dans l'enceinte de ses habitations. Tel fut le décret rendu par le roi Childebert, l'an 595 (1).

On trouvait chez les Bourguignons (2) et les Lombards (3) la même simplicité de mœurs, accompagnée des mêmes circonstances, et attestée par les mêmes lois.

Si un plus long espace de temps s'était écoulé sans que nulle trace certaine n'eût indiqué les traces du voleur, la chose se compliquait; l'objet dérobé devait être déposé entre les mains d'un tiers. C'était là l'*intertiatio*, action dont nous allons développer le caractère.

Toute propriété mobilière, pour être bien acquise, devait avoir sa garantie de possession, soit qu'on l'occupât par acquisition directe ou indirecte. A quelque époque que cette possession pût être contestée, il fallait que le *Fordro*, l'homme *antérieur*, c'est-à-dire le vendeur ou le donataire, comparût pour attester la réalité de la cession, et prendre sur lui la responsabilité de la propriété en litige.

La coutume des Ripuaires (4), probablement semblable, sous ce rapport, à la loi salique, voulait que le réclamant, et celui auquel l'objet avait été réclamé, tenant chacun de la main gauche l'objet en

(1) Chap. 12.
(2) L. Burgund. tit. 6.
(3) Lois de Liutprand. liv. VI, § III.
(4) Tit. 33, § I.

question, brandissant de la droite leur épée nue, tournée vers les cieux, jurassent, l'un, qu'il en était le propriétaire, l'autre, qu'il en avait fait la légitime acquisition. On était ensuite obligé de déposer l'objet en mains tierces : *intertiare*, ce que les Germains nommaient *feltorten :* de là le titre de la loi salique, intitulé *De Filtortis*, des objets déposés en mains tierces. D'après la loi des Ripuaires, cette séquestration cessait dès que celui qui réclamait la propriété ne pouvait offrir aucune preuve de ce qu'il avançait. Dans ce cas, et pour beaucoup d'autres où les lois salique et ripuaire offrent des titres et un esprit identiques, la première se laisse expliquer par la seconde.

L'objet une fois remis en mains tierces, il fallait que l'accusateur et l'accusé jurassent seuls et sans assistance d'autres garans, l'un, qu'il était propriétaire réel, l'autre, qu'il avait acquis légitimement la chose en question : et tous deux, que, dans un temps donné, ils en fourniraient les preuves devant l'assemblée de la commune. L'accusé, vu l'espace de temps écoulé, avait-il perdu de vue son *fordro*, son garant, celui de qui la propriété lui venait; avait-il oublié jusqu'au nom de ce *fordro*, il devait donner caution de son apparition dans un temps légal où, assisté d'hommes libres qui appuieraient son serment, il viendrait attester la vérité de son assertion. Il se trouvait alors purgé de toute accusation de vol ; on le forçait à la restitution pure et simple de l'objet contesté.

Si l'accusé connaissait encore son garant, il le sommait de comparaître ; ce dernier citait à son tour le

sien; et l'on remontait ainsi jusqu'au dernier garant que l'on pût retrouver, jusqu'à celui dans la possession duquel s'était primitivement trouvée la chose devenue sujette à litige. Il fallait que l'inculpé comparût environné de tous ces garans, dont la présence donnait ainsi une preuve mutuelle, et pour ainsi dire historique, qui mettait leur bonne foi hors de toute espèce de doute. Si le dernier garant, celui qui n'offrait aucun garant de sa propriété, ne prouvait pas d'une manière quelconque que dans l'origine l'objet lui avait appartenu, c'était lui qui était regardé comme le voleur. Rogge observe que, d'après la loi bavaroise, un combat singulier terminait communément ce dernier litige entre l'accusateur et le garant primitif, parce que la procédure se poursuivait alors devant un mal éloigné, où les voisins ne pouvaient plus comparaître pour attester la véracité de l'une ou de l'autre partie. La loi salique dit en effet, que, si l'accusateur et l'accusé habitent en deçà du fleuve Liger (probablement la Lys, qui se jette à Gand dans l'Escaut) et de la forêt Charbonnière (partie des Ardennes qui s'étendait de Tournai à Cambrai), ils devaient se présenter au placite du comté dans le délai de quarante nuits, et dans celui de quatre-vingts nuits, si leur résidence était située au-delà de cette région belgo-salique.

Si l'un des garans convoqués manquait à la citation sans donner une raison légitime, il fallait que celui qui voulait faire constater la légitimité de sa possession, au moyen de la vente que lui en avait faite le garant,

présentât six témoins, trois pour affirmer qu'il avait fait citer le défaillant, trois autres pour déclarer par serment qu'il était de notoriété publique qu'il avait réellement acquis l'objet en litige. Cette preuve une fois fournie, celui qui l'avait administrée était déchargé de l'accusation de vol. Quant à l'homme cité qui ne s'était point présenté, on le considérait, après audition de témoins, comme coupable du vol de la chose retrouvée; et non-seulement il devait payer au réclamant une composition proportionnée à la valeur de l'objet, mais rembourser à l'acheteur le prix que lui-même en avait reçu. Mais, ainsi que nous l'avons dit, c'était par un duel que ces débats se terminaient presque toujours. Telle est l'esquisse générale des garanties que la loi salique, d'accord avec les coutumes des autres nations germaniques, offrait à la propriété.

Sur la terre salique l'agriculture prospérait; protégée, d'une part et en grand, par la paix du comté, d'une autre, et sous des rapports moins étendus, par la paix du voisinage, c'est-à-dire de la commune ou centène. Chacun était obligé de garder ses bestiaux et de les empêcher d'aller paître dans la prairie, dans les bleds, parmi les foins de son voisin. La loi salique apporte la plus grande attention à spécifier chacune des infractions possibles dans ce genre. Le propriétaire terrien pouvait retenir, comme gage, l'animal qui avait endommagé sa propriété, jusqu'à ce que le maître de l'animal eût réparé la faute et payé la composition. Si le pâtre avait accompagné les bestiaux, le maître avait à payer, en outre, la composi-

tion de l'esclave. L'amende augmentait encore, si c'était par malveillance ou par haine que l'on avait arraché quelque clôture. Un animal avait-il été saisi pour dommage : son maître, s'il eût essayé de le reprendre de force, eût été puni d'une amende rigoureuse. Le propriétaire lésé avait-il frappé l'animal : la loi le traitait sans pitié ; elle l'accablait surtout, s'il osait blesser l'animal en question, et se venger en lui causant quelque plaie secrète et cachée. Dans ce dernier cas, non-seulement il était tenu à restituer la valeur de la bête, mais une amende de surérogation, comme châtiment de sa méchanceté.

Il y avait amende quand on fauchait clandestinement le pré d'un autre, soit pour s'en approprier le produit, ou pour en priver un ennemi ; quand on osait surtout enlever publiquement, et conduire chez soi, l'herbe, le bled, le lin, enlevés à autrui, et entassés sur le chariot du coupable ; quand on sillonnait de sa charrue une terre étrangère et que, par outrecuidance, on ensemençait un champ dont on n'était pas le possesseur ; lorsqu'on dérobait un coutre de charrue, ou que l'on troublait par la violence un propriétaire légitime, occupé à cultiver son champ. Dans tous ces cas, l'homme libre répondait de l'esclave, et se faisait indemniser par le colon, de ce que ce dernier pouvait lui coûter.

Une haie vive entourait presque toujours les jardins, les prairies, les terres labourées. Le dieu des limites, le dieu Terme, avait nécessairement excité la sollicitude de cette croyance des Celtes, des Germains et

des Slaves, qui consacrait l'empire de la nature entière. Il y avait de sévères châtimens, indiqués par la loi, pour qui briserait ces trois liens de saule qui rattachaient les dernières branches d'une haie vive; promènerait sur la terre d'autrui la fourche, la bèche, la herse; traverserait à pied les champs où la moisson jaunissait; spécialement pour ces méchans qui dévastaient la campagne, arrachaient les arbres, ou faisaient passer la charrue destructrice sur les semences écloses, les fleurs épanouies, et les fruits prêts à mûrir.

Le potager, le vignoble avaient également leurs garanties. Le vin enlevé dans le chariot et emporté vers la demeure étrangère, la vigne endommagée, les entes des arbres fruitiers, des pommiers, des poiriers, détruites, l'écorce arrachée violemment, étaient des cas prévus par la loi et atteints par elle. On distinguait même le châtiment infligé à ces crimes, suivant qu'ils avaient été commis dans un champ clos, dans une cour, dans un jardin, en dehors du domaine, ou dans le domaine même. Malheur à qui déracinait, coupait ou endommageait l'arbre fruitier, le bois de construction ou de chauffage. Il était d'usage de planter entre deux propriétés récemment acquises, un arbre sur lequel on gravait un signe indiquant la limite des territoires. Personne ne pouvait l'abattre avant une année révolue, temps nécessaire pour que les propriétaires et leurs voisins imprimassent dans leur mémoire le souvenir des limites précises du domaine en question.

L'enlèvement du blé dans les moulins, la destruction des écluses qui y conduisaient l'eau, une multi-

tude de cas de la même espèce, prévus, spécifiés et punis par la loi, attestent l'attention extrême de cette dernière à protéger contre le brigandage, les objets d'économie rurale. On avait surtout le plus grand soin des troupeaux. Non-seulement ils étaient conservés et protégés comme utiles ; mais un reste de vénération, souvenir de l'ancien culte des dieux, auxquels certains animaux étaient voués, les environnait encore. La loi salique, dans les parties où il est question des porcs votifs, a conservé quelques traces de ces idées religieuses. La composition pour le vol de ces animaux y est spécifiée suivant leurs espèces, suivant le nombre et l'âge de ceux qui ont été volés, suivant la grandeur du troupeau dérobé. Il paraît prouvé que le porc fut jadis consacré aux dieux païens ; de là le don d'un porc fait à l'église. La femelle du porc, emblème de la déesse *Freya*, n'occupe pas une place moins importante dans les mystères des Celtes, voisins des anciens Istævons et Sicambres. D'après la tradition que l'on trouve dans Hunibald, le peuple croyait que des soies de porc couvraient les épaules de l'ancêtre de la race mérovingienne. *Mærovæus*, c'était l'homme aux soies de porc. *Faramund*, celui qui avait droit de *mundium*, droit de bouche et de parole, l'autorité tutélaire sur *Fara*, la race illustre (*Fara* signifiait la race par excellence : de là, le nom de *Faramanni*, chez les Bourguignons, hommes de race, hommes constituant la nation) : *Faramund*, dis-je, eut pour fils *Chlodion*, qui, selon le même auteur, tenait sa cour à Dispargum, dans le pays de Tongres. Pendant une soirée, tandis

que la femme de Chlodion se baignait dans les flots de la mer, Chlodion, assis sur le rivage, vit sortir de l'abîme un monstre, à demi-porc, à demi-taureau. Succombant aux embrassemens du monstre, la reine porta dans son sein l'homme aux soies de porc, *Mœrovœus*. Tel est le symbole par lequel la tradition populaire sanctifiait l'existence d'un animal précieux pour les usages de la vie et ceux de l'agriculture.

Le voleur de chevaux, de vaches, de taureaux, de veaux, de brebis, de chèvres, était passible d'énormes amendes. La loi ne se montre pas moins minutieuse dans leur indication, et dans celle des fautes correspondantes. Elle spécifie l'enlèvement des clochettes suspendues au cou de ces animaux, celui des grelots attachés au poitrail des chevaux, et des entraves placées à leurs pieds. La même protection s'étend sur les oiseaux de basse-cour, les poules, les coqs, les cygnes, les canards, les oies, les grues domestiques, les tourterelles; même sur les petits oiseaux, pris dans des lacs; et d'une manière plus particulière encore sur les ruches d'abeilles.

Cette prévoyance de la loi devenait plus sévère encore pour les objets relatifs à la chasse; c'était la passion du Germain. Le soin des troupeaux était abandonné aux serfs, la chasse était le droit de l'homme libre. Quiconque lui enlevait le limier chéri, le lévrier favori, l'épervier dressé, le faucon apprivoisé, le cerf domestique, décoré du collier de son maître, lui faisait une mortelle injure : de tels crimes subissaient une punition sévère, encouraient une amende considérable.

Sur les terrains sans propriétaire, la chasse restait libre. Le domaine royal n'avait pas encore étendu son droit sur ces terres communes à tous. On pouvait jeter son filet dans les rivières et les lacs, lancer la flèche et le dard dans les forêts et sur les montagnes. Mais violait-on la chasse privée; entraîné par la course rapide et les longs aboiemens d'une meute affamée, osait-on poursuivre le cerf ou le sanglier jusque sur une possession étrangère; la composition, pour cet attentat, dépassait toutes les précédentes. Le même châtiment atteignait l'homme qui voulait pêcher dans l'étang d'autrui. C'était un crime au premier chef, que de profiter du moment où le sanglier et le cerf succombaient de lassitude devant une meute étrangère pour abattre ces animaux.

A une époque où les *Faïda*, les guerres privées, étaient d'usage commun, rien de plus important que de protéger la demeure du chef de la famille. Les incendies des étables à porcs, ou à vaches, et des granges renfermant le blé, étaient soigneusement punis. De cet ensemble de coutumes et de dispositions, résulte sans doute un ordre social où tout atteste la barbarie des mœurs, l'absence de l'industrie et du commerce; mais on ne peut y méconnaître de notables perfectionnemens en fait d'économie rurale. Si, pour expliquer les progrès immenses de la civilisation moderne, l'attention doit se fixer sur les cités et les communes, il n'est pas moins nécessaire, pour éclaircir une partie également importante de nos habitudes, d'étudier les premiers essais de l'agriculture

chez les Germains. Ainsi l'histoire concilie sans peine la double et contraire théorie de MM. de Bonald et Guizot, incomplète si on l'isole, vraie et entière si on ne l'admet que pour l'éclairer par la doctrine opposée.

Il n'y avait dans la loi salique, d'accord sur cet objet avec toutes les coutumes germaniques, ni crime d'état, ni puissance confiée à l'officier du prince pour exercer la vindicte publique; ce sont idées purement romaines; et pour que la moderne Europe les adoptât, il a fallu qu'elles passassent, pour ainsi dire, par la filière des constitutions féodales. Nos aïeux ne connaissaient que des torts particuliers, des infractions à la paix de la centène, par suite de guerres particulières: ils n'avaient établi que de simples compositions pour garantir cette paix. L'homme n'était jamais criminel envers l'état, comme dans la loi romaine, ni envers Dieu, comme sous la loi chrétienne. Coupable, c'était un ennemi; il fallait l'abattre ou le contraindre à la paix.

C'était sur les Lites ou colons, tributaires des maîtres, que reposait toute cette culture de la terre, toute cette économie rurale dont nous venons d'observer le vaste développement, sujet d'étonnement pour nous. Le Lite ne pouvait quitter un territoire sans renoncer à sa propriété: il résultait de là, que souvent il se vendait et s'échangeait avec le territoire auquel il n'était cependant pas enchaîné comme le serf de la glèbe. Chaque Lite avait son droit de composition, excepté envers l'homme libre. C'était un sujet, honoré à ce

titre, et qui, son tribut une fois payé, pouvait améliorer son existence par son industrie, et acheter des esclaves. On voyait quelquefois l'homme libre, tombé dans la servitude, devenir l'esclave du Lite même.

Le Salien qui avait confié aux Lites une partie de ses domaines et s'en était réservé une autre, faisait cultiver ce domaine personnel par les serfs de la glèbe, qu'il chargeait aussi du soin de l'économie domestique. Chaque Salien avait ainsi sa cour, composée de ses esclaves, et toute semblable à celle du noble et du roi qui s'environnaient de leurs féaux. Il faut bien se garder de confondre les compagnons libres, composant la *féalité* du noble et du roi, avec ces hauts-serfs, surintendans de chacune des demeures saliennes. D'ailleurs, lorsque la féodalité prit son développement, on vit les rois barbares, imitant les empereurs byzantins, confier à leurs fidèles les emplois de leurs cours, et certaines charges prirent ainsi de l'analogie avec la hiérarchie des palais du Bas-Empire. L'orgueil d'un nouvel usage vint anoblir ce qui, dans le principe, avait été un signe de servitude. N'oublions pas non plus qu'une foule de Romains, de Lites, même d'esclaves affranchis de la glèbe, vinrent grossir dans le suite des temps les rangs des Antrustions, Francs d'origine.

Les serfs ne possédaient aucune espèce de liberté personnelle. Chez les Saliens, ils étaient appréciés un peu au-dessous du taureau, et précisément au même taux qu'une vache. Cependant comme ils pouvaient s'enrichir en travaillant, leur condition était moins

pénible que celle des esclaves romains. Enchaînés à la glèbe, toute jouissance personnelle et domestique ne leur était pas arrachée. L'esclavage même avait ses degrés. L'ouvrier habile, l'artiste industrieux prenait le pas sur les autres esclaves : le maître lui permettait de travailler pour le public, et de se réserver les profits de son travail. Chasseurs, conducteurs de chars, et meuniers, acquéraient une importance proportionnée à celle des services qu'ils rendaient. Il était impossible que, dans les affranchissemens de l'avenir, cette hiérarchie de la domesticité ne devînt pas féconde en résultats favorables aux anciens esclaves.

Celui des serfs qui réglait l'administration générale de la cour ou de la demeure était le *maire*, le majeur. La femme esclave qui gouvernait le ménage se nommait mairesse. On se sert encore aujourd'hui du mot *meiersche*, dans les contrées de l'Allemagne septentrionale où quelques traits de cette antique constitution domestique se sont perpétués. Il est question dans la loi salique de ce chef des hommes, et de cette surintendante des femmes esclaves. L'*Infertor*, était le valet de chambre et le porteur, celui qui exécutait les ordres du maire. On voit paraître dans la loi salique, le *Scantio* ou tonnelier, le *Mariscaleus*, maréchal, chef des écuries; le maréchal-ferrant; le palefrenier; le vigneron; le gardien de porcs; le meunier; le cocher; le chasseur. Leur nombre s'augmente dans la loi des Alamans et dans celle des Bourguignons.

Aucun impôt, aucune redevance ne grevaient les

domaines du Salien. Voulait-on l'assimiler sous ce rapport aux sujets romains ; il se révoltait. Il avait soin de distinguer son bien propre, son franc-alleu, du domaine bénéficiaire ou féodal, que le roi ou le noble concédaient à leurs fidèles, sous condition de lui payer une redevance, et de le servir de leur personne. *Alleu* vient d'*Al-od*, toute propriété : c'est la possession absolument libre. L'alleu héréditaire était la terre salique par excellence, dérivée, non du Salland ou terre salique, mais de *sala*, la demeure. Chacun des membres de la race avait pour sa garantie ce domaine, qui ne sortait jamais de la famille, et se transmettait de mâle en mâle ; cette propriété inaliénable l'assurait que sa composition serait payée, et sa personne défendue par ses parens.

Le roi vivait comme tout autre Salien. Il tirait ses revenus de son alleu, de sa terre salique, comme le prouve la loi salique, qui parle des taureaux, chevaux, esclaves mâles et femelles du roi. Seulement l'existence royale avait plus de magnificence, et son revenu était plus considérable. Les Mérovingiens, malgré le nombre immense de bénéfices concédés par eux, avaient encore de grandes richesses. Le capitulaire de Charlemagne, qui traite de ses domaines, atteste leur vaste étendue sous la race carlovingienne.

(*La suite au prochain numéro.*)

POÉSIE.

NALA ET DAMAYANTI.

(*Episode tiré de l'épopée indienne du Mahabharata.*) (*)

Damayanti, presque certaine que le corps difforme de Wahouka renferme et cache à ses yeux le beau Nala son époux, veut éclaircir enfin ce qu'elle soupçonne. Elle renvoie Kesini qui reçoit d'elle l'ordre de priver Wahouka de l'eau et du feu ; cette épreuve doit révéler d'une manière indubitable la présence du puissant Nala. On se souvient qu'il fut doué de toutes les qualités surhumaines par les dieux qui assistèrent à ses noces. Indra lui a donné un port majestueux et noble : passe-t-il dans un lieu étroit ; à son approche ce lieu s'élargit. Varouna l'a doté de la faculté de faire paraître l'eau dans un lieu aride : il lui suffit de fixer les yeux sur un bassin vide pour qu'il se remplisse. Agui l'a doué du pouvoir de faire naître un feu dont

* Voyez le numéro du mois d'avril 1828.

la chaleur brûle autrui sans le blesser lui-même. Une guirlande de fleurs célestes a été placée sur sa tête; aussi les fleurs sur lesquelles il marche se relèvent-elles sous ses pas. Wahouka subit ces épreuves, et Nala se trahit. Damayanti goûte enfin les mets préparés par son époux. Remarquons ici que ces mets sont de substance animale; les Brahmanes les repoussent, mais c'était la nourriture des anciens guerriers. Témoignage incontestable de l'antiquité de ce poëme, où se reproduisent avec fidélité les mœurs guerrières, qui depuis des siècles ont fléchi devant les coutumes brahmaniques.

Damayanti envoie ses enfans vers son époux, sans que rien lui indique leur approche; la nature parle chez ce malheureux père, que l'on amène ensuite près de Damayanti. Tous deux s'adressent de mutuels et tendres reproches: l'épouse prouve son innocence en invoquant les dieux, avec les expressions consacrées pour les *Ordalies*, jugemens de Dieu, en usage parmi les anciens Germains comme parmi les guerriers de l'Inde qui connaissaient aussi l'usage du combat singulier. Revenons au poète indien; écoutons ses propres paroles.

« Instruite par sa suivante, Damayanti plongée dans une tristesse profonde imagina que ce Wahouka n'était autre que son époux. Elle dit à Kesini: « Retourne « ô Kesini, observe de nouveau Wahouka; silencieuse « et attentive place-toi près de lui, surveille toutes ses « démarches, épie chacun de ses mouvemens; sache ce « qu'il fait, ce qu'il entreprend, ce qu'il continue. S'il

« demande le feu et l'eau, que personne ne lui en donne;
« que cet obstacle lui soit opposé. Regarde bien si ce
« Wahouka est doué de quelque puissance surhumaine,
« rapporte-moi fidèlement chacune des circonstances
« que tu auras observées. »

« Kesini s'éloigne chargée de cette commission de sa maîtresse. Elle observe avec soin toutes les démarches de l'homme habile dans l'art de diriger les chevaux, et revient près de sa maîtresse lui faire un fidèle récit.

« Certes, lui dit-elle, cet homme ressemble étran-
« gement aux dieux. Jamais je ne vis mortel doué de
« sa puissance. S'il s'avance vers une porte basse, on
« ne voit pas son front se courber; mais la porte s'élar-
« git et lui ouvre un facile accès. Notre souverain a
« ordonné que beaucoup de mets de différentes espèces
« et beaucoup de viandes d'animaux fussent envoyées
« à Nala qui doit les préparer pour Ritouparna son
« seigneur. On a placé aussi devant lui des bassins
« vides destinés à servir aux ablutions de ce prince; le
« regard de Wahouka s'est arrêté sur eux : à l'instant
« même ils se sont remplis d'eau. Puis ayant fait ses
« propres ablutions, mit tout en ordre et nettoyé les
« vases, il a élevé vers le soleil sa main qui tenait une
« poignée d'herbes : de cette gerbe verdoyante une
« flamme s'est élancée. Pleine d'étonnement j'ai couru
« vers toi. Oui, cet homme touche au feu sans que le
« feu le brûle; il veut, et l'eau vient briser à ses pieds
« ses ondes obéissantes. Autre prodige non moins inouï !
« sa main a cueilli une fleur et l'a écrasée; aussitôt la

« même fleur a reparu sur sa tige, plus brillante,
« plus fraîche, plus embaumée que jamais. »

« Joyeuse, Damayanti ne doute plus de la présence de Nala. Les pleurs coulent de ses yeux, et ses douces paroles s'adressent à Kesini : « Retourne de nouveau « vers lui ; prends une des viandes qu'il prépare, et « reviens, ô femme chérie, reviens me l'apporter ici. » Kesini court, enlève un fragment de la chair brûlante ; et, dans sa course rapide, se hâte de remplir ce service du dévouement auprès de sa maîtresse. Damayanti goûte le mets ; elle reconnaît la saveur qui trahit la main de son époux. Un cri de tendresse et de douleur lui échappe ; une indicible agitation s'empare de son corps et de son esprit. Suivant le rite sacré, elle lave sa bouche et confie ses petits enfans à Kesini, qui les conduit vers leur père.

« A l'aspect de sa fille en bas-âge, et de son fils, jeune enfant plein de graces, Wahouka accourt, les enlace de ses bras, et les attire sur son sein. La vue de ces enfans, beaux comme les fils des dieux, saisit son ame de douleur, ses sanglots éclatent, sa douleur le trahit ; bientôt il cherche à se modérer, à étouffer la violence de ses émotions, et laisse échapper les enfans de ses bras. « O Kesini, ne t'étonne pas de mon cha-« grin : ces enfans ressemblent à mes deux petits en-« fans. J'ai pleuré, dans la surprise que m'a causée « cette ressemblance née du hasard. Femme que le ciel « bénisse, je t'ai vue sans cesse revenir auprès de moi « pour me quitter et y revenir ; nous sommes étran-« gers ici, on nous donne l'hospitalité ; ceux qui nous

« entourent pourraient nous soupçonner tous deux.
« Retourne donc, ô femme, si telle est ta volonté. »

« Kesini voyant le sage Nala ému jusqu'au fond de l'ame, s'empressa de partir pour avertir Damayanti de ce qu'elle avait vu. L'épouse infortunée dont l'unique désir était de retrouver son époux, Damayanti envoie de nouveau Kesini vers sa mère, à laquelle la fidèle messagère doit rapporter les mots suivans : « J'ai « fait observer Wahouka, je le soupçonne d'être Nala ; « ses traits seuls me font douter encore, aussi voudrais-« je le voir de près et l'observer moi-même. Ma mère, « permets que je le fasse entrer dans mes appartemens ; « ou que je fuie loin de ma patrie. Prends conseil de « mon père, ou décide toi-même de mes actions. » — La reine, à cette sollicitation de sa fille, s'entretient avec Bhima, son époux, et le prince consent à ce que Wahouka soit introduit chez la princesse.

« Damayanti, autorisée par le roi et la reine, fit pénétrer Wahouka dans ses appartemens. A l'aspect subit de son épouse, ce dernier pâlit, chancela ; des pleurs tombèrent de ses yeux. Elle-même, en l'apercevant dans cet état, sentit son cœur oppressé d'une amère sollicitude. Enveloppée d'un vêtement rouge, les cheveux épars, souillée de poussière et de fange, elle lui parla ainsi : « O Wahouka ! vis-tu jamais un homme qui « connaît et respecte ses devoirs abandonner sa tendre « épouse endormie, la laisser seule et sans secours au « sein de la forêt ? Une pauvre femme, pleine d'amour « et d'innocence, qui l'abandonnerait, dis-moi? qui « en aurait le courage, si ce n'est Nala son époux?

« Hélas ! ai-je fait une seule faute envers lui ? une seule « depuis les jours de ma première enfance, pour qu'il « m'abandonnât dans sa fuite, et me laissât en proie à « une horrible solitude ? Lui, l'objet de mon choix, « lui pour qui j'ai dédaigné les dieux, lui que je leur « ai préféré en présence de ces dieux mêmes ; j'étais « mère de ses deux enfans, je lui étais fidèle, et je l'ai- « mais toujours ; a-t-il bien pu me délaisser ? N'est-ce « pas lui qui, me prenant par la main et marchant avec « moi autour du feu nuptial, prononça les paroles « suivantes en présence des dieux : « Ainsi je t'obtiens, « ainsi je serai ton appui. »

« Il me l'a affirmé par serment ; où est sa parole ? » Elle dit, et des larmes s'échappent par torrens de ses yeux. Amères larmes, filles de la douleur ! Nala voyant s'écouler ces pleurs des beaux yeux noirs de Damayanti, que ces pleurs avaient marqué d'une pourpre sombre dans leurs cavités, s'adressa en ces termes à la femme affligée : « Si j'ai perdu mon empire, ô « femme timide et douce, Kali seul en est la cause ; lui « seul m'a fait perdre la raison, seul il m'a porté à « t'abandonner. Seul il est cause de la malédiction « terrible que tu as lancée sur lui, lorsque errante « dans la forêt au milieu des douleurs que ton devoir « te faisait supporter, tu courais à travers la forêt sau- « vage, en gémissant pour moi le jour et la nuit. Alors « Kali se renfermant dans mon corps, y vécut au mi- « lieu des flammes dont ta malédiction l'entourait. Ces « feux s'augmentèrent à mesure que ton courroux vint « à s'accroître. Enfin j'ai triomphé de lui, avec peine,

« il est vrai, et en me soumettant à de cruelles expia-
« tions. Il m'a quitté, le monstre, il m'a délivré. Me
« voici, ô femme aux formes délicates! seule, je te dé-
« sire! Mais dis-moi, comment une femme aussi fidèle,
« aussi noblement dévouée, peut-elle songer à se don-
« ner un nouvel époux? D'après la volonté de ton père,
« tes messagers parcourent le globe. « La fille de Bhima,
« libre de faire un choix, veut trouver un nouvel
« époux qui lui plaise. » Telles sont leurs paroles. C'est
« cette invitation qui a seule attiré le roi Ritouparna
« dans cette cité. »

« Damayanti écoute en tremblant les plaintes de son époux. Elle joint les mains, et, saisie de frayeur, les incline vers le roi. « Ah! jamais ne soupçonne mon
« honneur et ma foi! N'est-ce pas moi qui ai refusé
« les dieux mêmes, pour te choisir! Si les Brahmanes
« ont rempli des accens que je leur avais enseignés,
« les dix régions des cieux; s'ils ont parcouru le globe
« en les répétant, ce n'était que pour t'attirer près de
« moi. Ensuite un sage pontife, nommé Parnada vint
« te voir, lorsque tu te trouvais chez le roi Ritouparna.
« Instruite par lui, j'imaginai ce moyen de hâter ton
« arrivée. N'es-tu pas le seul mortel, ô grand prince,
« qui puisse lancer tes coursiers, et leur faire parcourir
« cent lieues dans l'espace d'un jour? Au nom de la
« vérité que je proclame, seigneur tout-puissant, je
« touche la poussière de tes pieds, je n'ai commis au-
« cun péché. Ma pensée même est innocente. De tous
« les êtres qui remplissent cet univers, un seul, le
« dieu des vents est témoin de tout ce qui s'y passe. Si

« j'ai commis une seule faute, qu'il te venge, qu'il « m'étouffe, qu'il me prive de la vie ! Sans cesse, sans « repos, le soleil poursuit, au-dessus de l'immense « Océan, sa course céleste. Si j'ai commis une seule « erreur, que son courroux me consume et me dé« vore ! Ces deux divinités, que j'invoque, ce sont « celles qui soutiennent l'univers par la puissance de « la vérité. Que les dieux prononcent. Soit que ma « bouche ait exprimé la vérité ou le mensonge, qu'ils « se déclarent. »

« Le vent, invoqué par Damayanti, souffla du haut des cieux. On entendit sa voix. « Non, Damayanti n'a « point fait de crime. Nala, écoute la vérité. Le trésor « des vertus de Damayanti est précieusement gardé. « Pendant l'espace de trois longues années, nous avons « veillé sur elle. C'est pour te revoir qu'elle a eu re« cours à la ruse. Quel autre que toi aurait su pendant « un seul jour faire parcourir à ses chevaux l'espace « de cent lieues? Elle ne pouvait s'y méprendre. Tu « as cherché la fille de Bhima, qui elle-même cher« chait en tous lieux son époux. Plus de doute. Em« brasse ton épouse. »

« Le dieu des vents a parlé. Les fleurs tombent en pluie légère sur la tête de Damayanti. Les dieux font retentir leurs cymbales dans les palais célestes : la plus douce haleine des vents soupire autour de la princesse. A la vue de ce prodige, Nala sent tous ses soupçons expirer. Il se couvre du vêtement céleste que la poussière ne peut flétrir, et qu'il tient du roi des serpens. Puis, il fixe sa pensée sur ce dernier, et reprend

sa forme première. La fille de Bhima contemplant enfin son époux sous sa figure réelle, pousse un long cri, et l'enlace de ses bras souples et majestueux. Le roi de Nishada, entouré de toute la splendeur dont il brilla jadis, serre contre son cœur son épouse, et prodigue de tendres caresses à ses enfans. La femme aux joues vermeilles attire sur son sein la tête du bien-aimé : elle rit et soupire à la fois. La douleur n'avait pas quitté son ame. Sa parure était en désordre; bientôt elle reprit son gai sourire, et Nala l'étreignit d'un plus doux embrassement. On voyait debout et silencieux, la belle reine et le lion entre les hommes, tous deux émus encore de l'agitation d'une douleur récente et profonde. Mais la mère de Damayanti, contente du bonheur de son enfant, fit connaître au roi Bhima tous les détails de leurs infortunes.

« Les époux réunis, conversant dans la joie de leur ame, passèrent la nuit à se redire comment ils avaient erré sans guide dans la forêt. Tous deux recherchant ce qui pouvait charmer l'autre, et ne songeant qu'à se plaire, passèrent ainsi leur temps dans le palais de Bhima. Quatre ans s'étaient écoulés depuis l'exil de Nala. Il goûtait les plus vives délices, et rien ne lui manquait au monde. Rendue à son époux, Damayanti brilla d'une beauté nouvelle ; son éclat s'augmentait, semblable à celui dont la voûte du ciel se pare quand la pleine lune s'élève à l'horizon. Tel un champ long-temps flétri par la chaleur, s'émaille de fleurs charmantes, lorsqu'une pluie bienfaisante a ranimé sa fécondité. »

Arrêtons-nous un moment; et remarquons cette délicieuse et touchante naïveté du poète, qui tantôt rappelle la grandeur d'Homère, tantôt la sublimité de la Bible. Cette poésie est vivante: dans ses veines circule, si je puis le dire, une sève ardente et forte, un feu créateur; ainsi se répand dans les feuilles et les fleurs du palmier, ce suc généreux qui fait vivre l'arbre, soutient sa tige majestueuse, et se change en liqueur enivrante. Tout y est passionné, mais calme; vivant, mais noble; ardent, mais naïf. Jamais la nature elle-même n'inspira des accens plus vrais et plus intimement émanés de son sein. Faisons des vœux pour que cette belle poésie, qui présente des traits si nombreux de ressemblance avec la poésie des Hellènes, soit associée un jour à cette dernière dans l'enseignement de la jeunesse.

Cependant Nala prend congé de Ritouparna, revient dans ses états, et regagne au jeu de dés l'empire que son frère Poushkara lui avait gagné au même jeu. Ce dernier s'attend à la mort, et Nala lui pardonne en lui disant que Kali le mauvais esprit est le seul coupable. Cependant nous savons déjà que Nala a accordé le même pardon à Kali lui-même : et le lecteur étonné de ce résultat, ne peut s'empêcher de se demander : A « quoi servent toutes ces épreuves? Et pourquoi la vertu « et le vice, au lieu d'être jugés selon leurs mérites, « se trouvent-ils définitivement confondus?» C'est là le tort majeur de cette philosophie panthéistique de Vyasa, dont l'épopée du Mahabharata est comme saturée. Certes, il est sublime l'episode du Bhagavat

Gita, où Crishna chante sur une lyre presque divine la philosophie dont nous parlons. On y reconnaît les profondes traces d'une grande vue religieuse des êtres et de la nature. Mais en dernier résultat, l'esprit est toujours amené à cette question : « Si tout est *un*, à « quoi bon cette lutte des bons et des méchans? Pour- « quoi une si prodigieuse dépense d'héroïsme ? » Point de philosophie plus contraire au génie épique, que celle de Vyasa, qui cependant domine dans ce poëme, règne dans son ensemble, et vit dans tous ses épisodes. Il est évident toutefois que le Mahabharata, où respire la plus pure flamme de l'héroïsme, s'adresse aux mœurs militaires des Kshatriyas, pour lesquels les bardes guerriers le composèrent, et non aux habitudes contemplatrices des Brahmanes ; et par une induction naturelle, nous sommes amenés à croire que si la philosophie de Vyasa s'y trouve introduite, c'est par une addition et une métamorphose que le poëme a subie, lorsque les Brahmanes, voulant établir leur système théocratique sur les ruines de l'indépendance des Kshatriyas, pensèrent à effacer le génie héroïque de la composition, et à rabaisser l'importance de la lutte des guerriers, qui ne s'y montra plus que comme une vaine fantasmagorie. Je reviens au texte, dont le récit se termine en ces mots :

« La nuit s'était écoulée. Vêtu de magnifiques habits, Nala, que son épouse accompagnait, se rendit près du roi Bhima. Il salua son beau-père, auquel Damayanti rendit à son tour le même honneur. Dans l'excès de sa joie, Bhima reçut Nala comme si c'eût été

son propre fils. Il dit à sa fille des paroles de tendresse, et rendit à Nala les honneurs dus à son rang; puis s'adressant à ses serviteurs, il leur apprit, comme il est d'usage, l'arrivée de son gendre. Les habitans firent retentir de cris de joie la capitale du bon roi; leur joie redoubla lorsque Nala s'avança en triomphe au milieu de la ville. Ils ornèrent leurs maisons de bannières flottantes et d'étendards, répandirent l'eau dans les rues, les balayèrent avec soin, et les jonchèrent de fleurs. Ils en répandirent devant toutes les portes de la cité. En même temps les autels des dieux reçurent les sacrifices publics.

« Ritouparna fut instruit que le conducteur de ses chars était Nala, qui venait de retrouver son épouse. Il en eut une joie sincère. Nala s'excusa près de lui, et lui fit connaître les raisons de son silence et de son déguisement. Ritouparna, gloire des orateurs, répondit au souverain de Nishada : « Sois heureux ; te voilà « réuni avec ton épouse. T'ai-je jamais, dis-le-moi, « offensé par quelque commandement, t'ai-je blessé « par ma rigueur, lorsque tu habitais mon palais sous « un nom étranger? Pardonne-moi, ô prince, si tu as « à me reprocher quelque manque d'égards volontaire « ou involontaire. »

« Non, reprit Nala, tu ne m'as jamais offensé, pas « même dans le moindre de tes discours, et quand « cela aurait été, mon cœur n'en garderait pas le sou- « venir. Jadis tu fus mon ami : tu es toujours mon « parent. Vivons unis par l'amitié la plus durable. « Près de toi j'ai trouvé dans mon infortune tout ce

« que je pouvais espérer de bonheur. Non, je ne fus « pas toujours aussi heureux dans ma propre demeure « que je le fus dans la tienne. Je t'ai promis de t'ins- « truire dans l'art de guider les coursiers. Je te le com- « muniquerai, ô prince, si tel est encore ton désir. »

« Il dit, et instruisit dans cette science le roi Ritouparna. Celui-ci l'étudia dans ses moindres détails, et les deux princes se trouvèrent avoir échangé mutuellement leur savoir; on sait que le prince de Nishada avait obtenu de l'autre la science des dés. Ritouparna prit un nouveau conducteur de ses chars, et regagna sa cité native. Nala ne resta pas long-temps dans la capitale de son beau-père.

« Un mois s'était écoulé. Le roi de Nishada prit congé du roi Bhima. Escorté d'un petit nombre de serviteurs, il partit pour son royaume: son char resplendissait; seize éléphans l'accompagnaient; cinquante coursiers et six cents guerriers complétaient son escorte. La terre ébranlée par le mouvement rapide de sa course, trembla sous les roues de son char. Il entra dans la ville de Nishada, plein de joie, et s'adressa en ces mots à Poushkara, son frère: « Jouons « encore. J'ai acquis de grandes richesses. Damayanti « et tout ce que je possède, serviront d'enjeu contre « ton empire. Ainsi je l'ai résolu; ou je perdrai ou je « gagnerai à ce jeu la vie et le trône. Que celui de « nous deux qui restera vainqueur, soit seul maître « de l'empire et des trésors du vaincu; que la vie même « de ce dernier soit à la merci de l'autre. Et si le jeu « des dés ne te plaît pas, que le jeu des batailles en

« décide. Expie ta faute par un combat singulier; le « coupable y succombera. Cet empire est mon héri- « tage; et par tous les moyens, je tenterai de le re- « conquérir. Jette donc le dé, ô Poushkara, ou sai- « sis l'arc de la guerre. »

« Poushkara ne doutant pas de son triomphe, éclata de rire: « Je te félicite des trésors que tu as « amassés pour les remettre en jeu. Je te félicite de ce « que tu fixes ainsi toi-même le sort de l'infortunée « Damayanti. Je te félicite, ô roi inébranlable! Te « voilà debout et paisible, près de ta belle épouse. « Quand j'aurai conquis tes nouvelles richesses, la « fille de Bhima brillera sur mon trône, comme les « célestes filles destinées aux plaisirs des dieux, bril- « lent dans leur cour. Va, je me souvenais toujours « de toi, et je t'attendais d'un moment à l'autre. Le « jeu n'a point d'attrait pour moi, quand je joue avec « cette foule d'étrangers qui accourent vers ces lieux. « Que je gagne la belle Damayanti, et mes vœux se- « ront comblés. Elle a toujours vécu au fond de mon « ame. » Ecoutant ces paroles insensées, Nala se sentait prêt à tirer l'épée et à faire sauter la tête de l'audacieux. Mais, reprenant sa fermeté, il lui dit avec un sourire, l'œil brûlant de colère: « Commençons « le jeu, pourquoi tant de vains discours; vaincu, tu « garderas le silence. »

« De nouveau la destinée se balança entre Nala et Poushkara. Nala vainqueur devint maître et de la vie du coupable et de ses richesses, consistant en monceaux d'or et de perles. « Me voilà maître de l'empire,

« lui dit le roi en souriant; mon ennemi est accablé. « Esclave, n'ose pas élever tes regards vers la fille « de Vidarbha; reste, pauvre insensé, au nombre de « ses serviteurs. Mais non, le crime qui m'a privé « de mon empire, ne t'appartient pas. C'est celui de « Kali, et tu l'ignores dans ta folie. Je ne t'impute- « rai point le crime d'autrui. Reçois de moi la vie. « Choisis dans tes trésors ce qui fut autrefois ton par- « tage; je te le rends. Mon amitié est encore à toi, « n'en doute pas; elle ne t'abandonnera jamais. Puisse « ta vie, ô mon frère! se prolonger cent années en- « core. »

« Nala, l'homme vraiment fort, consola son frère, et le renvoya dans sa cité en l'embrassant plus d'une fois. L'autre, les mains inclinées et s'abaissant devant lui : « Qu'une gloire éternelle te récompense. Vis « heureux pendant des années sans nombre, ô toi, « qui me fais don de la vie et de ma cité héréditaire. » Il resta un mois chez son frère, et reprit joyeusement la route de son empire, escorté des siens et d'une suite puissante et fidèle, semblable à l'astre du jour dans toute sa splendeur.

« Après le départ de son frère, comblé des dons de la fortune, Nala se dirigea vers sa capitale, magnifiquement ornée pour le recevoir, et porta aux citoyens de consolantes paroles. La joie les saisit, les habitans des villes et des campagnes sentirent leurs corps frémir, et leurs cheveux s'agiter à la nouvelle de cet heureux retour. Petits et grands, pauvres et riches, tous joignant les mains, s'écrièrent en chœur :

« Enfin, nous sommes en sûreté dans nos villes et « dans nos champs. Nous pouvons cultiver nos terres, « retourner à nos métiers, de même que les dieux re- « viennent à leur monarque. » Ensuite Nala fit avancer Damayanti, qu'accompagnait une grande escorte de guerriers. Bhima la bénit, et la laissa partir. Elle alla avec ses enfans habiter l'empire de Nala, qui y régna heureux comme le monarque céleste, au sein de son séjour de Nandana. Il s'éleva à la plus haute renommée parmi les souverains de l'Inde, et ordonna divers sacrifices, selon le rite prescrit par les lois sacrées. »

ŒUVRES

DE

HENRI DE KLEIST.

Contemporain de la nouvelle école littéraire, Henri de Kleist ne doit point être confondu avec Ewald de Kleist, imitateur de Thompson, et dont la mort précéda les premiers essais et les premiers triomphes de Goëthe. La muse pastorale et descriptive d'Ewald n'a eu que des accens très-faibles. C'est à peine le léger cri de la cigale, retentissant du sein des hautes herbes. Audacieuse, la muse de Henri de Kleist réunit au contraire l'impétuosité à la fierté; son essor est celui de l'aigle; quelquefois elle retombe et s'abaisse; mais quand elle est elle-même, c'est au fond des cieux qu'est son trône.

Il a eu pour éditeur Tiek, qui a publié aussi les œuvres de Lenz, et dont l'intention, traversée par des circonstances étrangères à sa volonté, était de publier aussi celles du peintre Muller. Lenz, Muller et Kleist, poètes, fils de la nature, ont eu la même destinée littéraire. Soutenus par leur seule inspiration,

quoique chez Kleist on trouve déjà quelques efforts pour combiner les effets par la pensée, aucun d'eux ne parvint à sa maturité. Leurs grandes beautés, leurs défauts majeurs fixèrent d'abord leur place isolée sur le parnasse germanique, mais bientôt oubliés, ce fut Goëthe qui, par un soin pieux, réhabilita la mémoire de Lenz, comme Tiek remit ensuite en honneur celle de Muller et de Kleist. Ces trois poètes ont peu de chose en commun, quant aux pensées, aux images, aux aperçus. Mais ils se ressemblent en ce qu'ils sont eux-mêmes; on ne les voit grossir le cortège de personne; chez eux, nulle imitation de Goëthe ni de Schiller, ces deux chefs et ces deux astres de la poésie allemande. Lenz se rapproche de Goëthe par l'originalité des idées; comme Muller se rapproche du même écrivain par son imagination romantique, et Kleist, par sa manière de concevoir le caractère des femmes. Infiniment supérieur à eux, Goëthe réunit leurs diverses facultés; mais, par le fait de cette universalité même, il ne possède pas, dans les parties qui les distinguent spécialement, tout leur génie, toute leur verve.

Kleist pourrait passer pour l'Otway allemand, s'il n'était quelque chose de mieux que ce poète célèbre de la Grande-Bretagne. Aussi pathétique que l'auteur de l'*Orphan*, jamais il ne contraint son génie à se souiller de fange. Dans Kleist, on remarque quelques traits d'une affectation différente de celle d'Otway (souvent très-déclamateur), mais aussi des trésors d'une sensibilité plus profonde, et d'un naturel plus intime.

Avouons qu'Otway a quelquefois une douceur et une tendresse ravissantes ; c'est la tourterelle qui gémit dans un bosquet de myrtes en fleurs. Dans ces momens, sa Belvidère et sa Monime égalent en beauté la Catherine du poète allemand. Quant à cette dépravation profonde de l'auteur anglais, Kleist n'en a pas même l'idée. Ces travers et ces maladies du siècle, auxquels l'imagination et l'esprit de l'Allemand ont donné accès, sans toutefois se laisser subjuguer ou étouffer par eux, n'ont rien, malgré le danger de leur tendance, qui ressemble à cette débauche grossière et à cette impudence de bandit, qui caractérisent trop souvent les créations d'Otway.

On pourrait reconnaître aussi chez Kleist quelque chose de la verve, de l'audace, du génie presque frénétique du poète anglais, Nathaniel Lee, qui mourut à Bedlam. Mais Kleist a une portée d'esprit et une force de conviction tout-à-fait étrangère au malheureux auteur de *Brutus* et d'*Alexandre*. Quoi qu'il en soit, les destinés d'Otway, de Lee, de Kleist, poètes que certaines analogies rapprochent, et que de nombreux contrastes séparent, furent également horribles et tragiques, tout en suivant le caractère distinct des époques où ces trois poètes naquirent. La dissolution de la cour de Charles II précipita Otway de la misère la plus horrible dans un trépas cruel et prématuré. Lee s'enivra d'un orgueil qui fit chanceler sa raison ; Kleist tomba victime du dégoût de l'existence, et de cette philosophie sans base, sans fond et sans limites, composée d'un chaos d'imagination désordonnée et

de spéculations vaines auxquelles s'étaient abandonnés certains penseurs de sa patrie.

Né en 1776, à Francfort-sur-l'Oder, il entra, jeune encore, dans la garde du roi de Prusse, et fit la campagne que termina la fameuse retraite de Champagne. La musique fut pour lui une passion précoce. Il l'avait étudiée et approfondie; il la cultivait avec talent. Ce caractère musical de son ame tempéra ce qu'il pouvait y avoir de trop excentrique, pour ainsi dire, dans sa pensée, en corrigea la bizarrerie, en diminua la roideur, lui prèta du charme et de la grace. Il se plaisait à chercher, dans la théorie mathématique de l'art musical, la raison première de toutes les inspirations de la poésie même.

D'une ame ardente, d'un esprit fougueux, il refusa les bienfaits du roi, quitta le service militaire, et, à vingt-trois ans, alla continuer ses études à l'université de Francfort. Aussi supérieur à ses camarades pour la connaissance du monde et des hommes, qu'inférieur à eux pour le savoir positif, rien ne le contrariait plus que cette singularité qui l'isolait. De là un mélange de gaieté vive et de concentration sombre. De là ces inégalités de caractère nombreuses et choquantes, cette vie alternativement studieuse jusqu'à l'excès, et oisive jusqu'au délire. De là cette inquiétude qui le ballottait sans cesse d'une résolution à la résolution la plus opposée, de l'orgueil le plus exalté au découragement le plus entier. Ces vicissitudes bizarres finirent par le jeter dans la carrière diplomatique à laquelle il parut s'attacher exclusivement.

Il ne tarda pas cependant à s'en laisser détourner par l'étude de la philosophie de Kant, pour laquelle, selon Tiek, son biographe, il n'avait pas acquis une assez complète maturité. Des voyages en France et en Allemagne, dépensèrent les restes d'une modique fortune. Il y avait chez lui quelque chose du sombre génie de Hamlet et de sa vague inquiétude, avec plus d'incohérence et plus d'énergie que Jean-Jacques. Les mystères de l'existence étaient pour lui, dès ses plus jeunes années, le sujet des méditations les plus profondes; on le vit de bonne heure se plonger dans ces arcanes de la vie et de la mort, qu'il devait interroger plus tard avec une si cruelle audace. Personne ne s'est enfoncé plus profondément dans le désespoir. Nul homme n'a eu plus violente lutte à soutenir entre une insurmontable timidité et un inflexible orgueil.

Il alla en Suisse pour s'y cacher sous le costume d'un paysan, et rester inconnu à toute la terre. Là, se manifesta, pour la première fois, son génie poétique. Il se rendit ensuite à Weymar, où il reçut le plus bienveillant accueil du célèbre Wieland, qui l'introduisit dans sa famille. Toujours errant de contrée en contrée, d'aventures en aventures, il ne put satisfaire nulle part cette dévorante inquiétude qui le tourmentait. Pour la troisième fois, il brûla ses essais poétiques. Jamais poète ne sut moins se contenter lui-même. D'ailleurs, fort différent de Jean-Jacques et de Tasso, il avait en commun avec eux ce trait de misanthropie et de susceptibilité nerveuse.

La bataille d'Iéna, en écrasant toutes les espérances

de son ardent patriotisme, exalta sa colère. Napoléon le regarda comme suspect, et le fit transférer dans le fort de Joux; là il fut plongé dans le même cachot qui avait renfermé le malheureux Toussaint Louverture. De Joux, il fut exilé à Châlons.

Kleist, rendu à la liberté, vola à Dresde, où il se lia d'amitié avec le célèbre publiciste Adam de Muller, si connu pour sa conversion au catholicisme, et son ardeur à propager en Allemagne les doctrines de M. de Bonald. La campagne d'Autriche lui semblait devoir enflammer l'ardeur du monarque prussien, et relever la destinée de sa patrie. Il voulut se rendre à Vienne; mais les légions rapides de Bonaparte l'y avaient devancé; il revint sur ses pas. A Prague, une maladie cruelle le mit sur le bord du tombeau.

Absolument isolé dans ses affections, dénué de tout espoir pour son pays, retiré du monde, et nourrissant peut-être une passion cruelle et criminelle pour une femme dévorée elle-même d'un mal affreux, Kleist, dans cette maladie de l'esprit et du corps, dans ce délire d'imagination incurable, mit fin à ses jours, en privant de la vie celle à qui une communauté d'infortune l'attachait. Tous deux, avant de consommer le crime, s'y étaient mutuellement exhortés. Plus coupable dans cet acte épouvantable que les hommes qui ont reçu de la Providence de moins hautes facultés de l'esprit et du cœur. Si, connaissant la vraie soumission chrétienne, Kleist eût eu la patience d'attendre et de se résigner; peu de temps après l'époque où il résolut et accomplit cet effroyable anéantisse-

ment de son être, le renouvellement de sa patrie lui eût ouvert une destinée nouvelle, eût régénéré son existence, et dissipé les nuages sombres qui l'obsédaient.

Dans la vie, comme dans les œuvres de Kleist, il y a défaut d'harmonie entre les diverses facultés. On remarque dans ses productions les dissonnances les plus choquantes, que rien n'adoucit et ne sauve. Partout vous trouvez la trace d'un déchirement profond et vaste; telle la bouche fumante du Vésuve semble ouvrir à vos yeux la perspective des enfers. Chez Kleist, le désordre des idées, le choc des passions, le tumulte des élémens, le chaos des contrastes, se montrent dans leur énergie la plus violente, sans que rien apaise cette guerre intestine, tombeau du génie quand ce dernier ne sait pas en triompher et s'élever brillant et pur vers un monde de suprême harmonie. Toutes les pages de cet écrivain, qui a tant de naïveté et de grace, portent l'empreinte de ces désordres de l'ame que lui-même n'a pas su dompter dans son propre sein. Rien d'avorté, rien d'*embryonique* dans ses œuvres; elles vivent d'un souffle inspirateur, naïf autant qu'élevé; mais l'œil de l'observateur découvre au sein de cette fleur si noble l'insecte qui, la rongeant en secret, la fera mourir avant sa maturité.

Ballotté tour à tour par l'orgueil et le désespoir, par la conscience de la vie, et la rage de la mort, par une puissance surhumaine, par une impuissance indigne de l'homme, le poète s'est élevé jusqu'aux plus hautes régions des cieux, pour retomber dans les profondeurs

de l'abîme. Dans sa vie et dans ses ouvrages, tout est infortune, rien n'est achevé, mais tout intéresse, tout excite la pitié. Il y a là excès de force, excès de faiblesse. C'est l'incompréhensible mélange de Satan et de l'Ange. Une ame forte et sincère, une conviction réelle et naïve, qui se précipite avec abandon au sein de la nature, et à laquelle la nature prodigue tout ce qu'elle a de pures délices, se trouve en lutte avec une convulsion intérieure qui la jette dans des angoisses d'un caractère étrange. Il semble que jamais dans la même organisation humaine, on n'ait vu se réunir à une si cruelle maladie de l'esprit, une vigueur de l'ame si énergique, et tant de force physique. Kleist, ainsi que Goëthe, voit le vrai et le retrace. Tout à coup certaines folies de son imagination lui apparaissent pour l'entraîner dans le domaine de Werner, poète hystérique par excellence, avec lequel nous sommes loin toutefois de le placer sur une ligne identique. Chez ces deux poètes tout diffère, l'homme et les œuvres.

Les œuvres de Kleist se composent de compositions théâtrales, tragiques et comiques ; de nouvelles ou contes dans le genre de Cervantes et de Boccace; enfin, de poésies détachées assez peu importantes. Le reste de ses travaux a été condamné au feu par lui-même. Tiek a réuni, en trois volumes, les débris de ce précieux naufrage.

La *Famille de Schroffenstein*, qui parut en 1803, semble, par la nature du sujet, une imitation de Roméo et Juliette; mais l'ensemble des caractères, leur

développement, les scènes d'amour, la manière des deux poètes, diffèrent entièrement. Lope de Vega et Shakspeare ont puisé à la même source ce sujet, commun dans l'histoire réelle, et qui se retrouve souvent dans la fable. Sans doute Kleist, en traitant cette vieille histoire sur de nouvelles données, ne s'est point souvenu que deux maîtres l'avaient précédé dans la même carrière. Il connaissait à fond Shakspeare; mais la préoccupation de son esprit ne lui aura pas permis de songer à ce remarquable antécédent: rien du moins, dans sa composition, ne laisse soupçonner l'imitateur, même involontaire.

Au commencement de l'action, la scène est à Rossitz, dans l'un des domaines de Rupert, comte de Schroffenstein, seigneur de Souabe. Rupert, parent de Sylvestre, autre comte de Schroffenstein, dont la résidence est à Warwand, accuse ce dernier d'avoir assassiné lâchement son second fils, enfant en bas-âge. On voit le cadavre de cet enfant, exposé dans une chapelle. Devant l'autel sont Rupert lui-même, sa femme, son fils Ottokar, les gens de sa maison, ses cliens, ses vassaux; tous, en recevant la sainte communion, jurent vengeance à la maison de Sylvestre. Jérôme de Schroffenstein, de la famille de Wik, qui tient aux deux familles de Rossitz et de Warwand, est témoin de la cérémonie à laquelle il ne prend point de part. Il vient de Warwand; il a peine à croire le spectacle qui frappe ses yeux, et se refuse à penser que Sylvestre ait fait le crime. Ecoutons les accens de rage que le poète prête au père et au fils; accens

horribles, tels que les dictait cet implacable esprit de vengeance, inhérent à l'époque féodale.

RUPERT.

Vengeance! Vengeance! Je la jure à la maison de Sylvestre, comte de Schroffenstein. Je la jure sur cette sainte hostie (*Il communie*). A ton tour, mon fils!

OTTOKAR.

Je jure vengeance comme vous. Mon cœur prend des ailes pour porter au trône de Dieu votre malédiction.

RUPERT.

Répète son nom, mon fils, répète-le!

OTTOKAR.

Vengeance à Sylvestre de Schroffenstein!

RUPERT.

Prends garde; pèse tous les mots. Une malédiction comme la nôtre va jusqu'à l'Eternel, et arme de sa foudre toutes nos paroles. Vengeance à toute la maison de Sylvestre, entends-tu?

OTTOKAR.

Eh bien, vengeance! je la jure à toute la maison de Sylvestre, à cette maison d'assassins (*Il communie*).

RUPERT, *à la comtesse Eustache sa femme.*

Eustache, c'est à toi de jurer.

LA COMTESSE.

Epargne-moi, je suis femme.

RUPERT.

Tu es mère du mort.

LA COMTESSE.

O ciel! comment une femme peut-elle se venger?

RUPERT.

La pensée la venge! Prie, et égorge-les dans tes prières!

La comtesse communie; elle essaie vainement de calmer la fureur dont son mari est dévoré. Ce dernier convoque ses vassaux et les somme de le suivre à la guerre. Aldobern son héraut d'armes est chargé d'aller à Warwand jeter le gant du combat. « Apprends-» lui, s'écrie Rupert, que j'ai soif de son sang et du » sang de son enfant! De son enfant! entends-tu! » Il se couvre le visage de ses mains et sort avec sa suite. Ottokar reste seul avec Jérôme de Schroffenstein, qui s'était tenu à l'écart et qu'il n'avait pas aperçu.

OTTOKAR.

C'est toi, Jérôme? sois le bienvenu. Nous sommes pressés, tu le vois; à peine aurai-je le temps de lacer ma cuirasse. Eh bien, quelle nouvelle!

JÉRÔME.

J'arrive de Warwand; et, sur l'honneur, je réponds de leur innocence.

OTTOKAR.

Tu défends Sylvestre?

JÉRÔME.

Non, jamais guerre ne se résolut avec autant de témérité, de promptitude, de légèreté, et de déraison.

OTTOKAR.

Explique-toi.

JÉRÔME.

Je viens de Warwand, te dis-je; là, celui que vous nommez l'assassin d'un enfant, je l'ai vu : ce Sylvestre

de Schroffenstein s'occupe à chasser les mouches qui voltigent autour du cou de sa fille.

OTTOKAR.

Oui, tu es leur ami, on le sait; et leurs artifices te sont familiers. Tu veux, dit-on, épouser la fille de Sylvestre? Je ne l'ai pas vue; mais, à ce que l'on assure, c'est une beauté rare.

L'impétueux Ottokar laisse Jérôme seul après l'avoir provoqué. Jérôme est indécis sur ce qu'il doit penser, lorsque le sacristain s'approche et vient lui développer toutes les preuves de l'accusation; preuves qui sont loin d'en attester la réalité. La maison de Warwand doit hériter de celle de Rossitz, si cette dernière n'a point d'enfant mâle. Un bruit populaire accuse Sylvestre d'avoir pâli à la nouvelle de la naissance d'Ottokar et de l'enfant assassiné, son frère cadet. Le comte Rupert, en se promenant un soir dans une forêt, y a trouvé son enfant assassiné; deux hommes, serviteurs de la maison de Warwand, se tenaient près du cadavre avec des couteaux ensanglantés : Rupert s'est précipité sur eux et les a percés de coups.

JÉRÔME.

Moururent-ils tous deux?

LE SACRISTAIN.

Seigneur, l'un de ces hommes a survécu; il a fait l'aveu du crime.

JÉRÔME.

Quel aveu?

LE SACRISTAIN.

Que le meurtre était ordonné et payé par Sylvestre son seigneur.

JÉRÔME.

Cet aveu, l'as-tu entendu de sa bouche?

LE SACRISTAIN.

Toute la commune l'a entendu comme moi.

JÉRÔME.

Et comment fit-il cet aveu?

LE SACRISTAIN.

Dans la torture.

JÉRÔME.

Quelles étaient ses paroles?

LE SACRISTAIN.

Il y avait foule sur notre marché, chacun l'accablait de questions, et tel était le bruit qui régnait qu'à peine ses hurlemens se faisaient entendre; je n'ai saisi clairement qu'un des mots qu'il a nommés.

JÉRÔME.

Et ce mot?

LE SACRISTAIN.

Ce mot, c'était Sylvestre.

JÉRÔME.

Rien autre chose?

LE SACRISTAIN.

Rien. Il mourut à l'instant.

Jérôme sort, résolu d'aller éclaircir la vérité auprès des comtes Rupert et Sylvestre eux-mêmes. D'un autre côté arrivent Ottokar, que l'on connaît déjà, et Jean, son frère bâtard. Ce dernier tient à la main un voile que Ottokar veut lui prendre, en lui demandant comment il en a fait l'acquisition.

JEAN.

Il y aura demain cinq semaines que ton père conduisait dans les forêts ses chasseurs et sa meute bruyante. Tous les coursiers se précipitaient en bondissant dans la plaine, comme l'arc se détend, comme la flèche part. Mon cheval turc, dont l'oreille était effarouchée par le bruit des cors, l'aboiement des chiens, et le retentissement des fouets, dépassa bientôt tous les coursiers et celui même de ton père, qui dirigeait la troupe. Ma main puissante arrêta les rênes; mais, comme s'il eût senti le coup de l'éperon, il s'élança plus rapide et vola comme l'éclair bien loin des autres coursiers. Je le poussai vers la droite, du côté du sommet de la montagne, dans la route que suivent les bêtes fauves; là un objet charmant m'apparut, mais avant de pouvoir le reconnaître, cheval et cavalier s'étaient précipités dans le torrent.

OTTOKAR.

Dieu merci, te voilà au port; et comment as-tu échappé?

JEAN.

Par les soins d'un être... ah! puis-je lui donner un nom? puis-je exprimer tout ce que je sens? Comme je m'élançais emporté par le cheval rapide, une jeune fille sans voile et que je n'entrevis que fugitive, à mon approche brillait au sein des eaux, dans sa pureté céleste : telle est la déesse qui sort du bain. Quand étendu sur le rivage, la lumière céleste vint frapper de nouveau mes yeux, je la revis, mais couverte de ses vê-

temens : c'était un ange. Ses mains me soulevèrent, et détachant le voile qui couvrait sa tête et son cou, elle étancha le sang qui coulait de mes blessures.

OTTOKAR.

Homme heureux !

JEAN.

As-tu vu le ramier entre les mains d'un enfant? tel je demeurais, silencieux et immobile.

OTTOKAR.

Que disait-elle?

JEAN.

Des mots sacrés comme le retentissement de la cloche sainte. Tout en s'empressant à me soigner, elle me demandait d'où je venais, qui j'étais; puis quand elle apprit que j'appartenais à la maison de Rossitz, elle trembla d'effroi, s'empressa d'achever, laissa son voile, et disparut.

OTTOKAR.

Et son nom?

JEAN.

Prières, supplications, j'ai tout employé pour le connaître, et toujours en vain.

OTTOKAR.

Oui, elle a dû le taire

JEAN.

Tu la connais?

OTTOKAR.

Crois-tu, insensé, que le soleil brille pour toi seul?

JEAN.

Et tu sais son nom?

OTTOKAR.

Sois tranquille ; elle ne me l'a pas plus confié qu'à toi. Je la connais ; mais sa colère menace quiconque tentera d'approfondir ce mystère. Mystère des anges ! quel homme oserait le dévoiler ? Obéissons-lui ; et, puisque nous prêtons aux anges du ciel des noms humains, baptisons-la du nom de Marie. Entre nous deux seulement n'est-ce pas ? si je t'entends prononcer ce nom tu seras compris. Ecoute ; voici long-temps que je désire un ami tel que toi, peu d'ames dans cette maison répondent à la mienne, et vibrent comme la lyre sous la seule inspiration d'un souffle tendre. Une guerre féroce va commencer ; le serment de la vengeance nous précipite dans ses orages : combattons toujours l'un près de l'autre.

JEAN.

La guerre ! Et contre qui ?

OTTOKAR.

Tu le demandes ? vois ce cadavre. Contre Sylvestre et sa maison.

JEAN.

Dieu ! pardonne-lui !

OTTOKAR.

Que veux-tu dire ? quel est ce délire ?

JEAN.

Ottokar ! écoute ! Mon secret s'enfuit, il me pèse ; reçois ma funeste confidence. Le fantôme fuit loin du cercueil, brise les verroux, s'échappe loin des voûtes qui l'oppressent : tel le secret terrible s'élance de mon sein.

OTTOKAR.

Dieu! puisse ma crainte ne pas se réaliser!

JEAN.

C'est elle!

OTTOKAR.

Qui?

JEAN.

Elle, te dis-je, elle-même.

OTTOKAR.

Et que lis-tu sur mon visage, toi qui interprètes mon silence? Les mouvemens de mes traits sont des oracles à mille sens; ne te hâte pas de les expliquer. Dis, cette fille dont le voile est entre tes mains, ce n'est pas, ce ne peut pas être Agnès? — Agnès de Schroffenstein.

JEAN.

C'est elle! c'est elle!

En ce moment Jérôme, qui a pris auprès de Rupert toutes les informations, et qui s'est convaincu de la réalité de l'assassinat, vient avouer à Ottokar qu'il s'est trompé, et abjurer toute liaison avec la criminelle maison de Warwand. Mais Ottokar ne l'écoute plus. Les rêves de son esprit l'entraînent vers Agnès; et, accablé par les agitations contraires et tumultueuses qui le possèdent, il tombe dans les bras de Jérôme, étonné de ce délire dont il ne comprend pas le sens et ne pénètre pas les causes.

Telle est la première scène, ou, si l'on veut, la première partie du premier acte. Au commencement de la seconde, nous sommes à Warwand : là s'ouvre à

nos yeux un asile de paix et de sécurité profondes.

Nous avons vu, réunis dans un énergique tableau, le farouche Rupert, la douce comtesse Eustache, tremblante à la voix de son époux, l'innocent et noble Ottokar, avec lequel contraste le bâtard entraîné par l'extravagance de son amour. Ici s'offrent à nous le vertueux Sylvestre, Gertrude, sa femme, parfaite contre-partie de la comtesse Eustache, femme colère et un peu crédule, quoique bonne dans le fond; enfin la fille de Sylvestre, Agnès, caractère angélique, amante d'Ottokar dont elle ignore le nom. Il est impossible de mettre mieux en scène tous ces personnages, de les caractériser plus vivement ni plus habilement. Le frère d'Agnès, Philippe, est mort dans la fleur de l'âge; on attribue généralement cette mort prématurée au crime de Rupert: calomnie que Sylvestre méprise, mais que Gertrude accueille et communique à sa fille Agnès.

Il y a dans cette composition un sens de moralité profonde. A Rossitz, comme à Warwand, domestiques et maîtres, sont tous persuadés, à l'exception du généreux Sylvestre, que le chef de la maison ennemie a fait égorger ou empoisonner l'un, le jeune Pierre, et l'autre le petit Philippe. On voit, à la fin du drame, Agnès et Ottokar tomber victimes de ces barbares préjugés, et bientôt après il est prouvé que les deux familles, innocentes du double meurtre dont elles s'accusent, ont, sans le vouloir, causé la mort de leur propre enfant. Rupert, en croyant frapper Agnès, égorge Ottokar son fils; et Sylvestre frappe sa fille

déguisée, au moment où il croit la protéger contre Ottokar. Telle est la profonde philosophie, la haute conviction morale que ce poëme renferme. C'est une leçon vraiment tragique, donnée à l'aveuglement humain, dont l'audace se constituant juge dans sa propre cause, essaie d'exercer ici-bas la vengeance divine.

Au commencement de la scène seconde, la jeune Agnès sert de guide à son grand-père Sylvius, vieillard infirme, dont le caractère se développe avec une grandeur digne de la vertu de Sylvestre son fils; elle le place dans le vaste fauteuil à roulettes.

SYLVIUS.

Dis-moi, Agnès, où est ton frère?

AGNÈS.

Mon Dieu! je vous le répète tous les jours! Faut-il vous l'écrire? Mais vous êtes aveugle; je vais vous tracer ces paroles dans la main.

SYLVIUS.

A quoi cela servira-t-il?

AGNÈS.

A beaucoup.

SYLVIUS.

Hélas! à rien.

AGNÈS.

Vous ne me le demanderez plus, vous l'oublierez.

SYLVIUS.

Je veux m'en souvenir.

AGNÈS.

Mon bon père!

SYLVIUS.

Chère Agnès !

AGNÈS.

Touchez ma joue.

SYLVIUS.

Tu pleures ?

AGNÈS.

Quand je pleure, le chapelain gronde. Il dit que cela n'est pas bien. Mais si je vois des choses risibles, comment m'empêcher de rire ? et si quelqu'un meurt, puis-je ne pas pleurer ?

SYLVIUS.

Mais pourquoi le chapelain t'empêche-t-il de pleurer ?

AGNÈS.

Il prétend que mon frère est heureux.

SYLVIUS.

Le crois-tu ?

AGNÈS.

Le chapelain doit le savoir. Cependant je me doute qu'il ne dit pas toujours ce qu'il pense. Philippe se plaisait tant ici ! Nous l'aimions tant ! Et ils l'ont mis dans la tombe ! Le chapelain dit encore que Philippe n'est pas dans le cercueil... Je ne puis vous répéter tout cela... Ne l'ai-je pas vu enterrer là, près de la colline ?

SYLVIUS.

Le chapelain a raison ; je crois tout ce qu'il t'a dit.

AGNÈS.

Vous le croyez ? Cela est singulier. Peut-être me trompè-je ? J'aurais tort de me fier trop à moi-même.

SYLVIUS.

Et comment te trouves-tu, Agnès?

AGNÈS.

Que voulez-vous dire?

SYLVIUS.

Ta religion, où en est-elle?

AGNÈS.

On doit bientôt m'instruire.

SYLVIUS.

Quoi! tu n'es pas encore confirmée! Quel âge as-tu?

AGNÈS.

Bientôt quinze ans.

SYLVIUS.

Voici venir le temps où un chevalier pourra te donner la main, et te conduire à l'autel.

AGNÈS.

Le croyez-vous?

SYLVIUS.

Et toi, qu'en penses-tu?

AGNÈS.

Je me tais.

SYLVIUS.

Epargne-toi la peine de répondre. Dis à ta mère qu'elle t'envoie un confesseur.

AGNÈS.

Ma mère vient.

SYLVIUS.

Parle-lui, hâte-toi.

AGNÈS.

Non; elle pourrait le trouver mal. Si vous lui parliez!

SYLVIUS.

Agnès, approche ma main de ta joue.

AGNÈS.

Pourquoi, mon père?

(*Agnès évite de prendre la main du vieillard, et Gertrude se montre.*)

SYLVIUS.

Gertrude! Voici une jeune fille qui te dira que les battemens de son cœur lui ont déjà révélé le nombre de ses années, et que la fleur de la beauté touche à la saison des fruits; sa riche chevelure soutiendrait aisément la couronne nuptiale, si une adroite main savait l'y attacher. Mais elle assure que tu ne lui as pas fait donner la confirmation, qui arme les femmes pour l'hyménée, comme l'accolade de chevalier consacre les hommes pour le combat.

GERTRUDE.

Est-ce Jérôme qui lui apprend toutes ces choses?

SYLVIUS.

Regarde-la, Gertrude! Rougit-elle, dis-moi?

GERTRUDE.

Demain j'en avertirai ton père; le veux-tu, Agnès? Patience jusqu'à demain!

L'innocente Agnès baise la main de sa mère, et dans la suite du discours, toute imbue des préjugés de sa mère, elle dit que les habitans de Rossitz sont ennemis nés de la famille de Warwand. Sylvius lui adresse à ce sujet de tendres reproches.

SYLVIUS.

Ne dis pas cela, Agnès. Pourquoi nos ennemis? Qui l'a prétendu?

AGNÈS.

Je ne sais; mais tout le monde le répète.

SYLVIUS.

Ne parle pas ainsi. Ce sont nos amis, nos parens.

AGNÈS.

Que dites-vous? Ils sont nos amis, et ils ont empoisonné Philippe, votre petit-fils.

SYLVIUS.

Philippe empoisonné!

GERTRUDE.

Silence, Agnès! La jeunesse laisse fuir ses secrets comme échapper l'oiseau de sa main.

AGNÈS.

Mais ce n'est point un secret, ma mère, tous les enfans du château le savent; et vous-même l'avez dit publiquement.

GERTRUDE.

Moi, l'avoir publié! Je t'ai dit dans le plus grand mystère, qu'il serait possible que cela fût; que même il y avait des preuves presque certaines.

SYLVIUS.

Vous avez tort de répandre ces insinuations.

Alors Sylvestre arrive avec son jardinier, auquel il ordonne de planter quelques arbres. «S'il n'en jouit «pas, dit-il, ses enfans en jouiront.»

LE JARDINIER.

Ah! seigneur, je me chargerais plutôt de faire parvenir à terme un plant de chênes, que d'élever jusqu'à son âge mûr votre noble demoiselle.

SYLVESTRE.

Que veux-tu dire?

LE JARDINIER.

La hache ennemie a déjà abattu le seigneur Philippe, et le vent du nord est dangereux.

SYLVESTRE.

Tais-toi, je déteste ces paroles insensées dont notre demeure retentit sans cesse.

LE JARDINIER.

Je planterai ces arbres, mais mangez-en les fruits; car je me donne à tous les diables si j'en envoie un seul à Rossitz.

Sylvestre reconnaît dans ces paroles l'influence de Gertrude; il lui reproche avec force, mais sans aigreur, d'accueillir et de répandre de pareils bruits. Son caractère se développe dans son élévation, dans sa noblesse; on reconnaît en lui l'homme sincère, hospitalier, et généreux. Le héraut d'armes de Rupert, Aldobern, vient accomplir sa mission auprès de Sylvestre resté seul: il refuse de s'asseoir, et répète à la fois l'accusation et les menaces de Rupert. Un étonnement extrême s'empare de Sylvestre, qui ne comprend point les paroles du héraut. Il appelle Gertrude, à laquelle il ordonne de faire venir l'écuyer qui accompagnait Aldobern, pour savoir si ce dernier ne serait point un insensé. Quand il ne peut plus douter de la vérité du fait et de la réalité de l'imputation qu'on lui adresse, fort de son innocence, il se résout à se rendre chez Rupert, dont il ne veut point accepter l'inimitié.

SYLVESTRE, *au héraut d'armes.*

Ami, je t'accompagne.

GERTRUDE.

Au nom du ciel! ne va pas te livrer à tes ennemis.

SYLVESTRE.

Sois tranquille.

LE HÉRAUT.

Tu te trompes si tu crois attendre le moindre ménagement de la part des gens de Rossitz.

SYLVESTRE.

Peu importe; un homme seul peut se présenter sans crainte à la foule même de ses ennemis.

LE HÉRAUT.

Une dure captivité est le sort le moins cruel auquel tu doives t'attendre.

SYLVESTRE.

Il faut que je m'éclaire sur cet événement terrible; la lumière jaillira pour moi, fût-ce du fond des enfers.

LE HÉRAUT.

Pas un homme à Rossitz ne respectera tes jours: la malédiction est sur ta tête.

SYLVESTRE.

Tu ne m'effraies pas. Leur vie est sacrée pour moi; c'est ma seule existence que je risque; et je ne crains rien, dans l'audace de mon innocence et la gaieté de mon cœur. Gertrude, comme il est vrai que l'homme juste est sacré aux yeux de Dieu, tu me verras revenir sain et sauf. Partons.

Il va pour sortir, Jérôme arrive, le traite d'assassin, l'accable des reproches les plus sanglans, et le courage

du noble Sylvestre ne peut résister à cette attaque ; il tombe évanoui. (Le premier acte se termine.)

Au commencement du second, la scène représente un lieu solitaire, au sein de la montagne, non loin d'une caverne où se tient assise la naïve Agnès, qui, partie du château de son père avant les événemens précédens, ignore tout ce qui s'est passé ; elle s'occupe à tresser des couronnes. Ottokar s'approche et fixe sur elle des regards pleins de tristesse. Il se détourne, Agnès l'aperçoit, continue son travail et se parle à elle-même en ces mots :

AGNÈS.

Epier autrui ! ah ! le vilain métier : une ame pure le dédaigne ; aussi ne cesse-t-on de l'épier elle-même. Mais ce qui est bien pis, c'est qu'au lieu de punir celui qui la surveille, elle le récompense. Certes il mériterait d'être châtié, et il ne trouve qu'une personne occupée en silence à lui plaire et à le servir. Voici, par exemple, un jeune homme qui se cache et m'observe. . . Et son nom, quel est-il ? n'importe ! je le connais. La sombre grandeur de son visage ressemble à un doux orage d'été qui éclate avant l'aurore, son œil brille comme l'éclair sillonne le sommet des monts, les boucles de sa chevelure me rappellent les nuages qui recèlent la foudre, sa présence rafraîchit l'ame : vous diriez un air embaumé venant des contrées lointaines. S'il parle, je crois entendre le bruit harmonieux des torrens descendant de la colline ; et son baiser ! mais silence ! que voulais-je dire ? Ce jeune homme est venu à pas lents et furtifs, il a paru comme le soleil du matin qui

vient éclairer tout à coup la fête nocturne. Croit-il surprendre ici quelqu'un? Ah! dans ce cas j'eusse désiré qu'il rencontrât ici ce qu'il y cherche. La jalousie, cet aiguillon de l'amour, qui devient son propre supplice, l'eût chassé dans les lointaines profondeurs de la forêt; tel le jeune coursier, après de longs ébats, revient au pâturage où il trouve sa nourriture. Mais voyez, il ne trouve pas d'autre rival près de moi, son ombre seule m'escorte, je n'entends que ses accens, accompagnés des sons de sa guitare : je lui prépare sa récompense ; je lui tresse cette couronne. (*Elle regarde autour d'elle...*) Que cherches-tu, jeune homme?

OTTOKAR.

Rien à présent.

AGNÈS.

Assieds-toi, là, près de moi. Je veux savoir si cette couronne t'ira ; laisse-moi l'essayer sur ta tête. Comment la trouves-tu?

OTTOKAR.

Charmante.

AGNÈS.

En vérité, vois-tu comme sont mes doigts?

OTTOKAR.

Ensanglantés!

AGNÈS.

Les épines m'ont blessée.

OTTOKAR.

Pauvre enfant!

AGNÈS.

Une femme ne craint rien, quand elle désire. J'ai

long-temps rêvé à la manière d'arranger ce bouquet, comment ces petites roses devaient être posées, quel usage il fallait faire de ces feuilles; enfin comment les moindres parties de ma couronne pourraient la rendre plus belle. Imagine que cette couronne est une femme parfaite, prends-là, dis-moi que tu l'aimes; je me croirai payée de ma peine. (*Elle le regarde encore et jette les yeux autour d'elle.*)

OTTOKAR.

Que cherches-tu donc?

(*Agnès se lève et Ottokar lui prend la main.*)

AGNÈS.

Je te vois si grave, si solennel; qu'as-tu? je ne te comprends pas.

OTTOKAR.

Et que me demandes-tu, jeune fille? je ne puis moi-même te comprendre.

AGNÈS.

M'aimes-tu? Dis-une seule parole qui me calme.

OTTOKAR.

Commence, ô jeune fille, par m'apprendre pourquoi tu as quitté aujourd'hui le château de ton père?

AGNÈS.

Tu sais quel est mon père? j'ai toujours désiré que ce fût un secret pour toi.

OTTOKAR.

Ce secret, je l'ai pénétré; ah! pardonne, ce n'est point ma faute.

AGNÈS.

Et tu le connais?

OTTOKAR.

Oui, mais ne crains rien. Fie-toi à moi; ton bon ange veillerait moins fidèlement sur ta destinée. Réponds-moi donc; comment as-tu osé venir seule dans les montagnes? La vengeance appelle les armes contre ta famille, un voisin puissant marche contre vous.

AGNÈS.

La vengeance! les armes! nous n'avons pas d'ennemis; toutes les armures suspendues dans les salles de mon père sont couvertes de poudre.

OTTOKAR.

Vous en paix! vous, n'avoir pas d'ennemis! vous, en paix avec vous-mêmes!

AGNÈS.

En paix, je le répète!

OTTOKAR.

Ce mot, ô grand Dieu, me suffirait pour te bénir de m'avoir accordé le don de la vie! Vierge! il est donc vrai; et le serment prononcé ne me forcera pas au meurtre. Tu vivras! (*Il s'assied.*) Je veux te parler avec vérité, franchise, et calme: ces qualités t'appartiennent. Plus de nuages! Parais à mes yeux pure comme la clarté du ciel; ton ame est dévoilée pour moi, à peine une pensée y naît, je l'y découvre. Apprends-moi ton nom; que je l'entende de ta bouche, ce mot, cette invention céleste, ce talisman, qui suffit pour faire tout comprendre et embrasser l'infini. Tu connaîtras le mien à ton tour; si je te l'ai refusé, mon folâtre caprice voulait te punir de ne m'avoir pas dit le tien. Depuis longtemps j'eusse percé le mystère de ta naissance, si je

ne regardais tes ordres comme sacrés, même quand je ne puis en saisir le sens. Ma conscience est pure et noble; je le sens, nul bonheur dans cette vie ne m'est aussi cher que toi; les liens qui m'attachent à l'existence sont moins forts que ceux qui m'attachent à toi. Ne me cache rien, je t'en supplie : c'est ta confiance absolue que je te demande.

AGNÈS.

Je ne puis parler.

OTTOKAR.

Que crains-tu? loin de toi chasse toute erreur funeste.

AGNÈS.

N'as-tu point parlé de meurtre?

OTTOKAR.

Je t'ai parlé d'amour.

AGNÈS.

Ottokar, je le sais; mais à qui parlais-tu de meurtre?

OTTOKAR.

Erreur funeste! je te l'ai dit: un ami qui se trompait lui-même me l'avait fait partager.

(*On voit paraître Jean au fond de la scène.*)

AGNÈS.

J'ai vu cet homme. Adieu!

OTTOKAR.

Tu te trompes. Reste, ah reste! au nom du ciel!

AGNÈS.

Je ne me trompe pas; laissez-moi. Est-ce donc ce meurtre que vous voulez commettre?

OTTOKAR.

Sois libre. Pars, si tu le veux : nul n'aura l'audace de te retenir.

AGNÈS.

Adieu donc !

OTTOKAR.

Je ne te reverrai pas?

AGNÈS.

Jamais, si je n'apprends ton nom de ta bouche !

OTTOKAR.

Maintenant? ici? devant cet étranger?

AGNÈS.

Adieu, pour jamais !

OTTOKAR.

Marie ! sache mieux me connaître!

AGNÈS.

Eh bien ! que chacun découvre à l'instant qui il est.

OTTOKAR.

Oui, aujourd'hui même, reviens dans ces lieux!

AGNÈS.

Me fierai-je à celui qui ne se fie pas en moi?

OTTOKAR.

Ayez confiance !

AGNÈS.

Je l'aurai; et, si je me trompe, pas une seule larme ne coulera de mes yeux.

Agnès part. Jean vient accabler Ottokar de reproches. Eperdu d'amour, ce dernier pardonne à Jean sa fureur. Cependant le bâtard, dans sa frénésie, se précipite sur les pas de la jeune fille, qu'il atteint près du

château de Warwand. Dans le château même et aux environs tout est tumulte; le peuple furieux contre le héraut d'armes de Rupert, s'est jeté sur lui et l'a égorgé. Sylvestre ignore le meurtre; Jérôme, prêt à partager le même sort, a été sauvé par un des soldats du comte. Témoin de la noble conduite de ce dernier, Jérôme le croit enfin innocent, et s'arme pour le défendre; lorsqu'on instruit Sylvestre de tous les détails de l'assassinat commis sur l'enfant de Rupert, il pense que les faits qui lui sont imputés exigent une entrevue immédiate avec son parent.

Cependant le bâtard, qui a poursuivi Agnès, lui parle de son amour; elle fuit effrayée. Il tire un poignard, la conjure de l'en percer; Jérôme accourt aux cris de la jeune fille, prend pour un meurtrier, Jean, dans les mains duquel brille un poignard, et le frappe à mort. Agnès va raconter à sa mère la scène terrible qui vient d'avoir lieu. Gertrude lui reproche de se hasarder ainsi dans les lieux déserts. Jérôme avertit la mère qu'on a vu souvent Ottokar de ce côté. Il soupçonne Agnès de l'avoir vu, parce qu'il a trouvé le voile de la jeune fille entre les mains du jeune homme. Quoique ce dernier ait juré la mort de la famille Warwand, Jérôme soupçonne Ottokar d'aimer Agnès, et non d'en vouloir à sa vie. Malgré l'effroi qui s'empare de la jeune fille, une secrète confiance se glisse dans son ame, et la pénètre. Jérôme, qui veut s'assurer de la réalité des faits, part pour Rossitz, et se détermine à devenir l'intermédiaire des deux maisons.

Au commencement du troisième acte on revoit le

même paysage où Agnès tressait, dans l'acte précédent, la couronne d'Ottokar. La tristesse l'accable. Ottokar se montre; elle veut fuir. Mais elle essaie de réunir ses forces. Jérôme lui a dit le serment funeste prononcé par Ottokar contre la maison entière de Rossitz; en restant seule près de lui, c'est la mort même qu'elle croit braver.

AGNÈS.

C'est toi!

OTTOKAR.

Pourquoi trembler à ma vue?

AGNÈS.

Dieu, épargne-moi!

OTTOKAR.

Et tu frémis?

AGNÈS.

Le moment de la terreur est passé.

OTTOKAR.

Toi! peur de moi! Est-il possible? est-il vrai?

AGNÈS.

Pour moi-même c'est encore une énigme. A l'instant où je t'aperçus, j'invoquai une force, un courage, une patience inébranlables, sublimes. Je me préparais, et cependant lorsque tu parus je fus toute saisie. Tout est fini maintenant.

OTTOKAR.

Ah Dieu! maître des humaines destinées! quelle ame belle et paisible tes mystérieux desseins viennent de troubler dans les plus intimes secrets de son existence.

AGNÈS.

Tu l'as voulu ; je suis venue ici. Que veux-tu de moi?

OTTOKAR.

Si j'ose te l'apprendre, ô vierge, ô Marie, auras-tu encore confiance en ton ami ?

AGNÈS.

Pourquoi ce nom que tu me donnes?

OTTOKAR.

Ah! que ce nom te rappelle la journée où mon amour t'imposa le signe du baptême! Tu reposais dans la vallée; le sommeil t'avait vaincue, les branches des arbres formaient sur ta tête un berceau transparent et mobile. L'eau murmurante te redisait son hymne; le vent soufflait doucement autour de toi; une fée semblait veiller à tes côtés. Tu t'éveilles; tes yeux s'arrêtèrent sur moi; je crus voir naître l'ange de mon bonheur. Je te demandai quel était ton nom. Tu me répondis que l'on ne t'avait pas encore baptisée. J'allai remplir ma main de l'eau de la source voisine. J'en mouillai ton beau front; sois nommée Marie, te dis-je, puisque tu ressembles à la mère de Dieu. (*Agnès semble agitée et se détourne*) Que je te voyais alors différente! Ton ame s'ouvrait à mes yeux, comme un beau livre qui commence par captiver doucement l'esprit, qui le touche ensuite avec profondeur, qui l'enchaîne enfin par d'indissolubles liens. De temps à autre, les exigences de la vie détachent le lecteur pour quelques instans; les besoins vulgaires ne cèdent jamais tous leurs droits. Mais charmé du génie qui lui est devenu familier, l'ame revient toujours vers celui

qui, dans le langage des dieux, lui découvre les mystères de l'univers, et ne voile à ses yeux que le mystère plus profond de sa beauté propre qu'il lui laisse le soin d'approfondir. Un sceau mystérieux ferme ton ame à mes regards. Tu es pour moi une lettre close qui renferme de doux secrets.

AGNÈS.

Ne m'as-tu pas dit hier que tu voulais me confier quelque chose?

OTTOKAR.

Pourquoi as-tu si promptement pris la fuite?

AGNÈS.

Tu veux le savoir?

OTTOKAR.

Je crois le deviner. N'est-ce pas à cause du jeune homme qui nous a surpris en ces lieux. Tu détestes tout ce qui vient de Rossitz.

AGNÈS.

Ceux de Rossitz n'ont que de la haine pour moi.

OTTOKAR.

Tu te trompes, je le jure. Tous ne te haïssent pas. Ce jeune homme ne te hait pas, je puis l'attester.

AGNÈS.

L'attester, toi!

OTTOKAR.

Il t'aime avec délire.

AGNÈS.

Il m'aime!

OTTOKAR.

Lui-même m'en a fait l'aveu.

AGNÈS.

Lui-même !

OTTOKAR.

D'où vient ce trouble, Agnès?

AGNÈS.

Je souffre. (*Elle s'assied.*)

OTTOKAR.

Ah ! Réponds-moi, puis-je te servir? puis-je te soulager ?

AGNÈS.

Laisse-moi seule un instant.

OTTOKAR.

Je vais puiser de l'eau à la source prochaine. (*Il part, et Agnès se lève.*)

AGNÈS.

Maintenant, je me sens forte. Ma belle couronne est perdue, les flots de l'Océan l'entraînent. Je suis comme un prince privé de ses états, qui se dépouille sans peine de la vie. Quel que soit le breuvage qu'il m'apporte, je l'accepterai; fût-ce du poison, sa main peut le verser; je le boirai. A-t-il d'effroyables desseins? Est-il prêt à remplir son serment terrible? Qu'il l'accomplisse ! je suis prête.

OTTOKAR, *apportant de l'eau dans son casque.*

Voici de l'eau; prends; te sens-tu mieux?

AGNÈS.

Je me sens du moins plus forte.

OTTOKAR.

Bois; cela te fera du bien.

AGNÈS.

Ce breuvage est trop frais peut-être?

OTTOKAR.

Je ne le crois pas.

AGNÈS.

Goûtez-le.

OTTOKAR.

Pourquoi? Ce casque en contient à peine de quoi étancher la soif.

AGNÈS.

Comme il te plaira. Donne.

OTTOKAR.

Prends garde, ne laisse rien échapper.

AGNÈS.

Il suffit d'une goutte. (*Elle boit, et le regarde d'un œil fixe.*)

OTTOKAR.

Comment la trouves-tu?

AGNÈS.

Froide! (*Elle frissonne.*)

OTTOKAR.

Bois tout.

AGNÈS.

Tout?

OTTOKAR.

Oui, tout, si tu le veux.

AGNÈS.

Un peu de patience; je ferai comme tu voudras.

OTTOKAR.

Ta force va renaître.

AGNÈS.

Ma force ! Ce moment l'exige.

OTTOKAR.

Que veux-tu dire?

AGNÈS.

Place-toi près de moi ; là ; jusqu'à ce que je me sente mieux. Tu veux me voir guérir, n'est-ce pas? Un médecin tel que toi n'a pas d'autre salaire.

OTTOKAR.

D'autre salaire ! Je ne te comprends pas.

AGNÈS.

Viens, approche-toi, causons, fais-moi passer le temps jusqu'à ce que tout soit fini. Une convalescente parle volontiers, tu le sais !

OTTOKAR.

Combien tu es changée !

AGNÈS.

Quoi, déjà ! Hâtons-nous ; il me reste encore quelque chose à te dire. Connais-tu mon nom?

OTTOKAR.

Tu m'as défendu de chercher à le savoir.

AGNÈS.

Ainsi tu l'ignores. Crois-tu que j'ajoute foi à tes paroles?

OTTOKAR.

Eh bien, il faut te l'avouer, je le sais.

AGNÈS.

Je te connais aussi.

OTTOKAR.

Tu me connais?

AGNÈS.

Tu es Ottokar de Schroffenstein. Je sais plus encore; tu as juré ma mort sur la communion sainte.

OTTOKAR.

Dieu ! Grand Dieu !

AGNÈS.

Tout est fini. Ne crains rien, j'ai bu le poison. Ton serment est accompli. Te voilà quitte envers Dieu.

OTTOKAR.

Du poison! Que veux-tu dire?

AGNÈS.

Voici le reste! Je vais le vider!

OTTOKAR.

Arrête; le même sort nous est réservé. (*Il boit.*)

AGNÈS.

Ottokar! (*Elle se jette dans ses bras.*) Puisse ce breuvage être mortel, et qu'Agnès périsse entre tes bras! J'ai méconnu ton ame; je suis indigne de vivre avec toi!

OTTOKAR.

Le veux-tu? Veux-tu vivre avec moi, t'attacher à mon existence d'un indissoluble lien, détruire le vain fantôme de la méfiance qui peut encore nous séparer l'un de l'autre? Le veux-tu? Et quand le soupçon serait horrible, affreux, la vraisemblance extrême, resteras-tu inébranlable, pour me croire plutôt que le monde entier, que ta propre mère et que ton père?

AGNÈS.

Ottokar, de quelle honte tes paroles me pénètrent!

OTTOKAR.

Es-tu à moi? toute à moi?

AGNÈS.

A toi, sans bornes, sans limites.

OTTOKAR.

J'y compte, et pour jamais. Que de choses à nous dire! Que d'aveux mutuels à nous faire! Ton père, tu ne l'ignores pas, a égorgé mon jeune frère; le fait n'est que trop prouvé.

AGNÈS.

Il ne l'est pas pour moi. Au-dessus des opinions du vulgaire, il y a quelque chose d'infiniment élevé; c'est un sentiment intime, une profonde et secrète confiance dans l'ame d'autrui.

OTTOKAR.

Agnès, exiges-tu que je voie par tes yeux?

AGNÈS.

Toi-même, l'exiges-tu?

OTTOKAR.

Si tu crois la parole de ton père, ne croirai-je pas celle du mien?

AGNÈS.

Je répéterai tes paroles, en me les appliquant.

OTTOKAR.

Quoi, si tôt! T'exhorter déjà à la sincérité, chère Agnès! Ah! ne m'as-tu pas dit que ta pensée la plus secrète ne serait pas un mystère pour moi? Ne me l'as-tu pas promis, et si ta maison est coupable, dois-je t'en punir? Tu n'es pas ton père.

AGNÈS.

Tu n'es pas le tien. Si tu l'étais, pourrais-je t'aimer?

OTTOKAR.

Mon père n'est pas coupable. Il a déclaré la guerre à l'assassin de son fils.

AGNÈS.

Un faux bruit l'y a porté. Mais que, dans son erreur, il nous envoie à son tour un assassin! est-ce là de la grandeur? est-ce là de la noblesse? Oui, cet assassin avait le poignard levé sur moi, quand Jérôme survint et le fit tomber à ses pieds; cet homme est encore à Warwand, où l'on soigne sa blessure.

OTTOKAR.

Nomme-moi ce monstre.

AGNÈS.

C'est ton ami; c'est celui que tu m'as désigné comme tel. — Tu vois ma confiance en toi.

OTTOKAR.

Jean! Non, cela ne peut être.

AGNÈS.

Exiges-tu que je voie par tes yeux?

OTTOKAR.

Mon père assassiner! Jamais! Son caractère est fougueux, mais son ame est noble.

(*Tous deux se taisent.*)

OTTOKAR.

Quoi qu'il en puisse être, mon père n'a pas commandé le crime, Jean n'a pu en recevoir le prix.

AGNÈS.

Je veux le croire; et quoi qu'il en puisse être, mon

père n'a pas commandé l'assassinat de ton jeune frère; personne n'en a reçu le prix.

(*Tous deux se taisent encore.*)

OTTOKAR.

Eh bien ! Agnès, je serais tenté de croire que notre famille a trop légèrement accusé ton père.

AGNÈS.

Moi et tous les miens, si nous avons mal pensé des tiens, nous l'oublierons volontiers.

OTTOKAR.

Je suis garant de mon père.

AGNÈS.

Je suis garant du mien.

OTTOKAR.

Nous nous croyons, et tout est arrêté ! Dieu ! Quelle clarté subite, quel rayon de bonheur viennent luire à mes yeux ! Si nos pères s'entendaient comme nous ! Si l'on pouvait seulement les réunir ! Tous deux restent isolés; tous deux se concentrent dans leurs pensées; et s'ils pouvaient se voir, s'expliquer, une lumière inattendue jaillirait de cette innocence mutuelle à laquelle je veux croire aujourd'hui. Le regard répondrait au regard, et serait compris. Agnès ! si ton père pouvait s'y résoudre ! quant au mien, je ne dois pas l'espérer !

AGNÈS.

Mon père s'est déjà mis en route pour Rossitz.

OTTOKAR.

Quoi ! sans se faire annoncer, sans avoir obtenu la garantie de sa sécurité !

AGNÈS.

Son dessein était d'accompagner le héraut de ton père.

OTTOKAR.

C'est une preuve éloquente en faveur de Sylvestre, bien plus éloquente que tout ce que l'on pourrait dire en faveur du mien.

(Les deux amans continuent à s'expliquer. Agnès apprend à Ottokar que Jérôme est parti pour Rossitz, où il doit précéder Sylvestre. Ottokar craint pour les jours de Jérôme, qui a blessé le bâtard de Rupert, et dit à la jeune fille quelle passion violente Jean lui avait vouée. Agnès et Ottokar résolvent, l'un d'arracher Jérôme au courroux de Rupert; l'autre, de délivrer Jean. Ils vont se quitter; Ottokar arrête la jeune fille.)

OTTOKAR.

Ne me fuis pas si vite; crains-tu que Jean ne s'échappe? tu le retrouveras, sois-en sûre. Aie soin de lui; dis-lui que je suis toujours son ami.

AGNÈS.

Je saurai le consoler.

OTTOKAR.

Vraiment; eh bien, pour le consoler, je lui permets un baiser.

AGNÈS.

Il en prendra deux; le second à titre de remerciement.

OTTOKAR.

Pour récompense de la permission donnée, je compte sur le troisième.

AGNÈS.

De la part de Jean?

OTTOKAR.

Ou sur le quatrième.

AGNÈS.

Non, non.

OTTOKAR.

Reviens bientôt; ma main te versera le poison.

AGNÈS.

Nous le boirons ensemble, et tout frais de la source!

OTTOKAR.

Enfans que nous sommes! A peine le destin, ce précepteur sévère, semble-t-il s'adoucir, nous voilà plus fous que jamais.

AGNÈS.

Je redeviens sérieuse: il faut partir.

OTTOKAR.

Quand reviendras-tu?

AGNÈS.

Demain.

La scène première finit; l'auteur nous transporte à Rossitz. On apprend au farouche Rupert que les vassaux de Warwand ont massacré son héraut, et que Jérôme a blessé Jean, son fils bâtard. A l'instant même Jérôme arrive; cet homme généreux révèle à la comtesse Eustache, qu'il trouve seule, l'amour d'Agnès et d'Ottokar, et propose leur union comme moyen de rallier les deux familles et d'étouffer leurs discordes. Rupert entre en scène avec Santing, son serviteur; pâlit à la vue de Jérôme, sort un moment, rentre en-

suite et fait éloigner sa femme. Il écoute avec une apparente douceur Jérôme qui justifie Sylvestre, lui fait mille questions, et plus il apprend que sa loyauté est reconnue et honorée par son ennemi, plus il croit reconnaître, dans sa généreuse candeur, la trace d'une perfidie et d'une astuce profondes. Enfin éclatent ces terribles paroles qui trahissent la noirceur de ses pensées. Jérôme, qui le croyait calmé et prêt à la réconciliation, le regarde avec étonnement.

RUPERT.

Ruse infernale! invention des démons!

JÉRÔME.

Qu'est-ce? Rupert!

RUPERT.

Rien. Voici ce qui concerne Jean parfaitement éclairci! Je suis innocent dans cette affaire, n'est-ce pas? Sylvestre me rend justice. Très-bien; et le reste?

JÉRÔME.

Il faut d'abord que j'aie confiance en toi... Ton héraut...

RUPERT.

Massacré, je le sais. Mais Sylvestre est innocent: je lui rends justice.

JÉRÔME.

Pendant que la chose se passait, il est tombé sans connaissance: son indignation est extrême; il t'offre telle satisfaction que tu puisses désirer.

RUPERT.

Cela n'en vaut pas la peine. Qu'est-ce qu'un héraut?

JÉRÔME.

Tu m'épouvantes!

RUPERT.

Es-tu donc un héraut, toi?

JÉRÔME.

Non, je suis ton hôte; et si le héraut n'est pas sacré pour toi, l'hôte doit l'être.

RUPERT.

Sacré! sans doute; mais je tombe aisément sans connaissance.

JÉRÔME.

Adieu!

(*Il sort avec précipitation; la comtesse paraît bientôt, effrayée et en désordre.*)

LA COMTESSE.

Pour l'amour de Dieu! sauve-le! sauve-le! (*Elle ouvre la fenêtre.*) Jérôme! ils tombent tous sur lui. Des massues sont dans leurs mains; sauve-le! sauve-le! — Le voilà par terre, il est frappé, il se relève. Ah! Rupert, approche-toi, de grace; ils vont l'égorger. — Il a tiré l'épée, il se défend, il combat, il les force de reculer; ô Rupert, il est temps, je t'en conjure! — Les voilà qui fondent de nouveau sur lui; il se débat avec rage. Un seul mot, Rupert! dis un seul mot, parle par la fenêtre; ils vont cesser. Pour l'amour de Dieu et de tous les saints, Rupert! — Ah! quel coup terrible! — il chancelle! un second coup, il tombe! c'en est fait, il s'agite, il retombe: il est mort. (*Après un moment de silence, la comtesse va se placer devant Rupert.*) Quelle horrible

tranquillité ! Un seul mot, t'approcher de la fenêtre, les regarder ; cela suffisait : ton regard leur eût ordonné d'arrêter. Ah ! puisse Dieu, dans cette heure d'amertume où tu invoqueras ses secours, ne pas tarder à paraître autant que tu viens de tarder à sauver ce malheureux !

SANTING, *entre.*

Seigneur, tout est fini !

LA COMTESSE.

Fini ! Tout est fini, Rupert ! (*Rupert, dans son embarras, se détourne.*) Je comprends maintenant. Insensée que je fus, d'invoquer ton secours ! Oh honte ! oh douleur ! œuvre affreuse ! elle est si laide, si digne de mépris, que, moi, ton épouse, moi, placée sous ta loi tyrannique, j'ose te dire toute la haine qu'elle m'inspire. Te voilà assis et accablé devant moi ! oh combien tu dois souffrir de ce que, dans le sentiment de mon innocence, dans l'orgueil de ma vertu, je m'élève de si haut au-dessus de toi ! Le sentiment du juste triomphe de tout ; il l'emporte sur la crainte, il l'emporte sur l'amour. Seigneur de ma vie, père de mes enfans, non tu ne m'es pas à tel point sacré que je récuse le jugement terrible qui te crie : assassin !

RUPERT, *se levant.*

Le premier qui l'a frappé à mort, mourra !

SANTING.

Seigneur, tes ordres !

RUPERT.

Qui te l'a dit?

SANTING.

Ce démenti...

RUPERT.

Garde-le. (*Il donne un coup de sifflet.*) Où sont les chiens quand je siffle? (*Deux serviteurs se présentent.*) Que mon fils vienne ici me trouver!

Dans le quatrième acte, Rupert, que tourmente l'idée de sembler coupable aux yeux de la comtesse, fait punir en apparence Santing. La comtesse vient le prier de lui pardonner si elle l'a accusé à tort. Les époux se réconcilient. Cependant on voit entrer une des suivantes de la comtesse; son amant, qui a porté le premier coup à Jérôme, est entraîné au supplice : elle a tout entendu. Rupert, devant elle, a donné à Santing les ordres que ce dernier n'a fait que transmettre. Un innocent va être mis à mort. Rupert, pour se débarrasser de cette femme importune, fait surseoir à l'exécution. La comtesse, voyant la honte qui couvre son mari, et prenant cette honte pour du repentir, s'approche de lui et lui adresse de consolantes paroles.

LA COMTESSE.

Rupert, écoute-moi!

RUPERT.

Laisse-moi seul!

LA COMTESSE.

Permets-moi de rester près de toi! oh! quelle souillure ne serait effacée par le sentiment si beau et si pur dont ton ame est agitée! le repentir est l'innocence du crime. Je veux me réjouir de ta grandeur : non jamais tu ne m'apparus plus noble qu'aujourd'hui.

RUPERT.

Malheureux que je suis!

LA COMTESSE.

Tu le crois? Ah ! le moment qui suit la faute est souvent le plus beau dans la vie de l'homme. Tu l'ignores, hélas ! tu l'ignorais, et c'est là ce qui fait ta noblesse. Jamais l'homme n'est meilleur que lorsqu'il sent profondément sa faiblesse.

RUPERT.

Nul ne peut m'honorer; je me suis à moi-même un objet de dégoût.

LA COMTESSE.

Nul ne peut condamner celui qui se juge. Relève-toi : tu n'es pas tombé aussi bas que tu peux t'élever haut désormais !

RUPERT.

Quel est-il celui qui m'a rendu si affreux? Oh ! que je vais le haïr !

LA COMTESSE.

Quoi ! songer encore à se venger?

RUPERT.

Demande si je vis encore !

Cet effroyable, cet incorrigible Rupert, qui n'est cependant pas sans noblesse, s'enflamme d'une nouvelle colère, lorsque sa femme essaie de disculper Sylvestre.

RUPERT.

Oui, je serais content si le poignard de Jean eût tué la fille de Sylvestre.

LA COMTESSE.

Sa fille ! Ah, mon Dieu ! tu ne voudrais pas égorger cette faible enfant.

RUPERT.

Les troncs sont placés trop près l'un de l'autre : les rameaux se cassent.

LA COMTESSE, *en se jetant à ses pieds*.

Ah ! je t'en conjure, épargne, épargne la jeune fille, si ton propre fils t'est cher, si tu tiens à son amour, si tu ne veux t'attirer sa malédiction éternelle, épargne Agnès !

RUPERT.

La malédiction de mon fils ! quelle bizarre pensée !

LA COMTESSE.

Oui, je l'ai trahi. Je t'en supplie à genoux, par cette nuit qui te fut consacrée avant le jour où le saint pontife nous a bénis tous deux, par cet unique et dernier enfant que tu vas immoler et que tes flancs n'ont pas porté : je t'en conjure, termine l'horrible discorde qui menace d'effacer de la terre jusqu'au nom et au souvenir des Schroffenstein. Dieu même te montre le chemin d'une réconciliation facile : Agnès et Ottokar s'aiment ; j'en ai la preuve.

RUPERT.

Ils s'aiment ?

LA COMTESSE.

Ils se sont rencontrés sans se connaître, ils se sont vus dans la montagne : Dieu les y a réunis. Jérôme (homme généreux et noble !) voulait, au moyen de cette alliance, rendre la paix à nos familles. Elle était sa fiancée ; son dévouement la cédait au fils de son ami. Honore, accomplis la volonté du mort, afin que son fantôme ne vienne pas épouvanter tes rêves. Prononce

la bénédiction, prononce-la! j'embrasse tes genoux, je mouille de mes pleurs ta main que je baise: ah! elle me doit encore ce qu'elle m'a promis devant l'autel. Qu'une fois elle soit bienfaisante; donne à ton fils une épouse, son cœur la désire: c'est donner la paix à nos familles, à moi, à toi-même.

RUPERT.

Tu dis donc qu'Agnès et Ottokar se rencontrent dans la montagne.

LA COMTESSE, *se levant.*

O Dieu! ô mon Sauveur! qu'ai-je fait?

On devine les intentions de cet homme que dévore le démon de la haine. Sylvestre d'ailleurs si noble et si pur, lorsqu'il apprend que Jérôme a été égorgé, se voit forcé d'abjurer tout ménagement et se résout à tirer vengeance. Il doit, la nuit même, aller avec tous ses vassaux donner l'assaut au château de Rossitz.

Jusqu'ici la marche du poëme trahit la main du maître. On voit Rupert se dessiner sur l'horizon comme un sombre nuage sur le front des cieux; il gronde avec la majesté redoutable du tonnerre, caché au sein de la nue épaisse et que ses éclairs trahissent. Son silence est une menace; son ironie jaillit des profondeurs de sa haine. Ce n'est pas un traître, il a sa noblesse; mais dans l'obstinée conviction qu'il nourrit de l'infaillibilité de son jugement, il devient criminel. Tyran de sa famille, il souffre cependant qu'on lui résiste et qu'on le brave; le fonds de justice qui repose dans son ame, il veut en régler lui-même la distribution: or cette orgueilleuse préoccupation de son esprit

le jette dans un aveuglement qui le livre aux puissances du mal, et le condamne à l'éternel remords.

Quant à Sylvestre, il n'y a dans son caractère que pureté, élévation, grandeur : c'est l'idéal de l'homme juste, simple, bon, fort de sa justice. Dans la conscience de sa force réelle et intime, il ne craint pas qu'un acte quelconque semble trahir sa faiblesse. Auprès de lui se montre Gertrude, bonne femme, vulgaire au fond, soupçonneuse, rancuneuse, un peu bavarde ; elle respecte la supériorité de jugement de son époux, qu'elle croit égaré par la bonté de son ame, et cherche à communiquer ses préjugés à tout ce qui l'environne. La comtesse Eustache, sa sœur, est d'un autre caractère ; opprimée, elle souffre en silence ; elle connaît ses devoirs et de mère et d'épouse. Mais témoin de la perfidie de l'homme auquel son existence est enchaînée, elle s'élève tout à coup dans sa dignité native, la faible femme devient héroïne : et plus Rupert semble anéanti par le sentiment de son crime, plus elle plane au-dessus de lui, dans son innocence. Aucune leçon ne devient profitable à l'homme qui a donné accès dans son cœur à la haine et aux noirs soupçons. Rupert, un moment accablé, redevient tyran ; il va immoler à une vengeance insensée le bonheur de son propre fils.

Que dire d'Ottokar et d'Agnès ; d'Agnès surtout, modèle accompli de naïveté et de candeur ? C'est une création du genre des Antigone, des Cornélie, des Julie, des Desdemone, des Imogène, des Marguerite, des Claire, ravissantes productions de la muse de So-

phocle, de Goethe, et de Shakspeare. Là ne se trouve pas l'ardeur de la passion, mais la tendresse et la grace d'un doux et innocent amour; c'est une idylle naïve, au sein d'un paysage sombre: c'est Vénus apparaissant au milieu des flots en courroux, et sa beauté mollement déposée sur un rivage enchanteur, sous un ombrage charmant. Les amours d'Agnès et d'Ottokar ne sont ni sans douleurs du présent, ni sans terreurs de l'avenir. Tant qu'Agnès doute de la vertu d'Ottokar, elle veut mourir de sa main; quand elle reconnaît son innocence, une sécurité profonde remplit son ame; elle oublie les fautes de Jean dont le caractère bizarre, insensé, création tout-à-fait manquée, contraste avec la conception générale du poète. Il rappelle ces Weislingen, ces Brakenbourg que Goethe s'est plu à retracer: êtres également incapables de vertu et de crime, toujours flottant entre les deux extrêmes, et indignes de l'existence. Là se trouve un indice de cette maladie du temps à laquelle Kleist était étranger sous beaucoup de rapports, mais à laquelle il n'a pas su toujours échapper; et quel homme de génie de son époque, en y comprenant l'auteur immortel des Amours de *René*, a su rester entièrement libre de cette contagion?

Une forme de composition bizarre, que le génie de Kleist affectionne, se fait remarquer dans l'ouvrage dont nous avons esquissé la première partie. Son drame offre l'intérêt, et se présente sous la forme d'un procès criminel, où les parties adverses débattent ardemment le pour et le contre, où les probabilités de l'attaque et de la défense sont présentées avec une ex-

cessive minutie. Mais ce qu'il y a de profondément moral et de vraiment tragique dans l'invention de l'auteur, c'est que, dans ce drame, plus l'homme se hasarde à condamner sévèrement et irrévocablement son semblable, plus il se trompe. Au moment où il paraît atteindre cette vérité illusoire qui n'est que sa passion et son intérêt, alors son égarement est au comble. C'est ce que le burin de Kleist a retracé avec une admirable et immortelle profondeur.

Dans toutes les pièces du même écrivain se retrouve une singulière habitude de style que la traduction n'a pas dû reproduire. Chacun des personnages répète le mot qui termine le discours de son interlocuteur, lui renvoie, pour ainsi dire, la balle, et par cet écho bizarre produit quelquefois de l'effet, mais fatigue bientôt le lecteur. Ce genre de réplique se trouve quelquefois chez Lessing; Kleist l'a poussé à un excès extrême. D'ailleurs, à l'exception de quelques taches de diction, les accens du poète sont toujours pleins et sonores; son style est, en général, noble, vigoureux, pur, élevé.

Un poëme, combiné avec tant de grandeur, de force, de netteté, d'art et de profondeur, se termine par une misérable extravagance. Transcrivons ici l'excellente critique de l'éditeur des œuvres de Kleist, Tiek, écrivain ingénieux et profond, digne, sous tous les rapports, d'apprécier le génie.

« Le même auteur, dit-il, qui jusqu'à ce moment a exécuté avec tant de bonheur un plan conçu avec tant de sagesse; ce poète, éminemment doué du talent

dramatique, abandonne tout à coup la route de la raison et de l'art; et, par une saillie tellement inattendue qu'on peut la trouver originale, veut nous forcer de croire à un dénouement sans vraisemblance comme sans intérêt, qui répugne à toute conception dramatique. Rien de plus dangereux que de laisser au hasard trop de place dans la tragédie. Il faut que le poète, par une sorte de prodige, finisse par le consacrer, par lui donner un caractère très significatif et très-singulier, mais d'une singularité telle que nous ne puissions pas nous refuser à admettre ses conséquences. Kleist, au contraire, s'empare d'un simple accident, placé en dehors de la pièce et de toutes ses données; il y mêle une superstition sans intérêt, sans base, et complètement opposée aux antécédens de l'ouvrage: superstition à la fois insipide en elle-même, et qui inspire le dégoût. Ainsi se détachent et tombent tous les liens de l'action, ainsi se brisent tous les anneaux créés, affermis, enchaînés par le poète, avec une habileté si rare. L'illusion, l'intérêt s'évanouissent dès lors pour ne plus reparaître.

« Il semble que cette alliance intime et inconcevable d'une conception si grandiose, et d'efforts si mesquins, si puérils même, il faut le dire, trahissent je ne sais quel défaut d'harmonie, je ne sais quelle maladie cachée au sein du poète. Ces fautes ne sont pas celles de l'inexpérience, de la rapidité du travail: on y voit l'incapacité de se juger soi-même, de reconconnaître et de condamner une inconséquence si misérable, une contradiction si digne de pitié. Défaut

radical que rien ne peut corriger, et dont les autres œuvres du même poète offrent les traces. C'est une folie inexplicable, un délire violent, qui s'emparent de lui, et le forcent, en dépit de son amour pour la vérité, de sa connaissance intime de la nature, à en dépasser toutes les bornes, pour s'élancer dans le domaine du vague et du vide, et nous présenter, comme infiniment supérieur à la réalité même, ce qui est tout-à-fait nul en soi. »

Tiek a caractérisé en ces mots la partie du génie de Kleist qui rappelle Werner et ces autres poètes convulsifs dont le talent eut pour muse la frénésie. Donnons l'analyse de ce dénouement ridicule. Ottokar a rencontré dans un village une jeune paysanne, nommée Barnabé: il l'a vue jeter dans le chaudron magique le doigt d'un enfant. Cette fille accomplit l'ordre de sa mère; et cet acte de sorcellerie doit donner à la jeune villageoise un mari, à la vieille une immense fortune. Ottokar interroge Barnabé, qui lui répond que l'enfant a été trouvé noyé : deux hommes de Warwand sont venus couper l'autre petit doigt du même enfant, pour en faire le même usage que Barnabé et sa mère. Ainsi tout se découvre; Barnabé est envoyée par Ottokar auprès d'Agnès, et l'invite à se trouver le soir même au lieu du rendez-vous accoutumé, où le jeune homme lui communiquera un secret important qui doit tout éclaircir. Malgré la bizarre extravagance de ce dénouement, si justement critiqué par Tick, Kleist a encore de très-beaux passages et même de très-belles scènes; il est vrai aux dépens de la vraisemblance, et, ce qui est pis, de la vérité.

Rupert, instruit par sa femme des entrevues d'Agnès et de son fils, épie les démarches de ce dernier. Santing accompagne Rupert dans la forêt; ils rencontrent Barnabé, qui apprend à Rupert qu'Agnès doit ce soir même venir au lieu du rendez-vous. Il y a dans cette scène un mouvement profond. Las de la chaleur du jour, Rupert s'assied sur un quartier de roche et contemple un moment ses traits dans la source voisine; à l'aspect du changement terrible qui se révèle sur son visage, et imprime à son aspect quelque chose de satanique, il recule d'effroi : cependant il poursuit son projet sinistre.

Rupert a ordonné que l'on s'assurât d'Ottokar dès que ce dernier reviendrait au château. En effet, on s'empare de lui par artifice : il est aisé de concevoir l'horrible situation de ce jeune homme, qui ne peut prévenir Agnès, ni faire connaître la vérité à son père. Le geôlier laisse à sa mère un libre accès près de lui; elle l'instruit des criminels desseins de Rupert. Ottokar, attachant un manteau aux grilles de la tour, se laisse glisser le long de la muraille. Sa mère, à genoux, tremble pour sa vie, et appelle en vain des gens de la maison pour le secourir.

Dans le cinquième acte, on voit Agnès et Barnabé dans la forêt. Ottokar se décide à échanger ses vêtemens avec ceux de la jeune fille, qui, sous ce déguisement, échappera aux coups du meurtrier. Le poète emploie ici un moyen extraordinaire qui donne lieu à une scène d'une grande beauté poétique, où respire,

sous un nuage d'effroi, une volupté chaste et tendre qui ne blesse en rien la pudeur. Goethe, dans la *Fiancée de Corinthe*, a effleuré un écueil du même genre, quoique les deux situations diffèrent. La scène de Kleist, belle sous le rapport de la poésie, est insensée sous le rapport dramatique, et sous le point de vue de l'art on ne peut l'excuser.

Agnès paraît avec Barnabé, un double vêtement la protège contre la fraîcheur de la nuit; un chapeau de paille couvre sa tête : on aperçoit les deux femmes dans la caverne. Barnabé a vu passer deux hommes dans l'éloignement. Agnès voudrait retourner sur ses pas; retenue par la frayeur elle recule; Ottokar se précipite dans ses bras : elle pousse un long cri.

OTTOKAR.

Grand Dieu! reçois mes actions de grace, je retrouve tes anges sous ta sauve-garde. Agnès, je vis encore, Ottokar est dans tes bras : plus de crainte.

AGNÈS.

Tout me fait trembler aujourd'hui. Cette messagère inconnue, ton arrivée tardive, ces paroles qui t'échappent, puis deux chevaliers ont erré pendant toute la journée autour de cette caverne; ils ont interrogé cette fille, et lui ont demandé qui j'étais.

OTTOKAR, *à Barnabé.*

Malheureuse! savent-ils qu'Agnès est ici?

BARNABÉ.

Je ne l'ai pas dit.

AGNÈS.

Ottokar, ton trouble m'effraie ! connais-tu ces chevaliers ? sont-ils de ta maison ? comme te voilà rêveur ! seraient-ce des assassins ?

OTTOKAR, *sortant de sa rêverie et feignant la gaieté.*

Tous les soupçons sont détruits, ton père est innocent, mon jeune frère a péri noyé, toutes les preuves sont évidentes : une autre fois je t'en dirai davantage. Saisissons un moment si beau ; que notre amour s'en empare ; un vain babil convient à l'ennui qui cherche à s'oublier ; la tristesse s'exhale en paroles, mais le bonheur aime le silence. (*Il la presse contre son sein.*) Que cette nuit se change en une fête d'amour. Y consens-tu, Agnès ? (*Il la fait asseoir.*) Enfin nos pères vont se réconcilier, et je puis te nommer publiquement ma fiancée. Par ce baiser, je te fais mon épouse. (*Il se lève et parle bas à Barnabé.*) Place-toi à l'entrée de cette caverne, si quelqu'un se présente tu m'appelleras aussitôt. Encore un mot : Agnès va revêtir mes habits ; dans un quart d'heure tu vas reconduire Agnès, sous ce costume ; si l'on venait tu ne manquerais pas de m'avertir. Vas.

AGNÈS.

Où cette fille va-t-elle ?

OTTOKAR.

Agnès ! Agnès ! l'avenir ouvre devant toi sa perspective brillante ; tu seras à moi, toute à moi ! Sais-tu combien est grand ce bonheur ?

AGNÈS.

Tu me l'apprendras.

OTTOKAR.

Le jour, la nuit heureuse, ne tarderont pas peut-être ; tu sais que le soleil des amans ne brille que dans l'ombre. Rougis-tu ?

AGNÈS.

Les ténèbres peuvent-elles ainsi me trahir?

OTTOKAR.

Mon œil ne te voit pas ; ma joue près de la tienne aperçoit ta joue brûlante, et pressent ta rougeur. Agnès ! suppose que cette parole qui sanctifie le sentiment soit enfin prononcée! D'abord, au milieu des conviés, dont les regards avides nous poursuivent, je m'approche de toi : tu m'adresses de légères paroles qui s'échappent à peine de ton sein, comme un soupir de crainte et d'angoisse. Puis, dans ton embarras, tu te retournes vers ton voisin à qui tu parles en mots confus et pressés. Ta pruderie sauvage ne m'effraie pas ; je lis dans ton ame. Si tu entends la porte se fermer, si quelqu'un des convives quitte la fête, aussitôt, dans quelque partie de la salle que tu sois, c'est vers moi que ton regard vole, c'est moi que tu cherches, et je suis consolé. Enfin, le dernier des convives a fait ses adieux : les pères et les mères restent seuls : « Bonne nuit, enfans, » nous disent-ils, en nous embrassant tour à tour. Nous voulons partir ; une nombreuse escorte se presse autour de nous avec des flambeaux ; « Un seul flambeau, amis, m'écrié-je, un seul ! » Te saisissant moi-même, je m'empare de ta main, de cette main chérie. (*Il lui baise la main.*)

Nous montons lentement l'escalier ; à notre silence, on croirait que nulle pensée n'agite notre sein ; le seul bruit de ton vêtement retentit dans les vastes salles. Agnès, dors-tu ?

AGNÈS.

Moi ! dormir !

OTTOKAR.

Tu es devenue tout à coup si profondément silencieuse. — Mais poursuivons. J'ouvre doucement, je referme doucement la porte. On dirait que je cherche un bonheur défendu ! L'homme garde toujours cette frayeur salutaire, imprimée dès l'enfance. Nous nous asseyons ; je t'attire doucement vers moi ; mes bras t'enlacent ; et tout mon amour se concentre et s'exhale dans un baiser, dans ce tendre baiser. (*Il s'élance vers le fond de la scène, où il parle bas à Barnabé.*) N'as-tu rien aperçu ?

BARNABÉ.

Deux ombres m'ont paru glisser autour de la montagne.

AGNÈS *à Ottokar, qui est revenu et s'est assis.*

Que dis-tu donc à cette jeune fille ?

OTTOKAR.

J'étais resté.... Oui, le premier baiser.... Plus audacieux, l'amour s'empare de tous ses droits ; tu es à lui ; tu es à moi, n'est-ce pas ? Je découvre ta tête (*Il ôte le chapeau d'Agnès.*), je dérange les boucles de ta chevelure (*Il passe ses doigts dans les cheveux de la jeune fille.*) Ma témérité soulève... (*Il ôte le mouchoir qui*

couvre le col d'Agnès.) A peine ces faibles paroles t'échappent : « Le flambeau ! Eteins-le ! » Je t'obéis ; la nuit nous protège de ses ombres les plus épaisses ; elle redouble, comme maintenant, ses voiles autour de l'amour sacré.

BARNABÉ, *au fond de la scène.*

Chevalier ! chevalier !

(*Agnès jette autour d'elle des regards pleins d'effroi. Ottokar l'interrompt.*)

OTTOKAR.

Sans ordre, sans mesure, je m'empresse, je suis le mouvement hardi d'une libre volonté; je détache ces liens, et d'une main légère j'enlève ce manteau. (*Il détache le premier vêtement d'Agnès.*)

AGNÈS.

Ottokar ! Ottokar, que fais-tu ? (*Elle tombe dans ses bras.*)

OTTOKAR, *pendant qu'il dispose l'autre vêtement.*

Pourquoi environner d'un second voile la beauté si mystérieuse et si voilée en elle-même?

BARNABÉ.

Chevalier ! Hâtez-vous !

OTTOKAR.

Qu'y a-t-il ! (*Il se lève rapidement.*)

BARNABÉ.

L'un de ces hommes a passé près d'ici, à pas lents. Je l'ai vu deux fois.

OTTOKAR.

T'a-t-il vue?

BARNABÉ.

Je le crains.

AGNÈS, *après s'être levée.*

Pourquoi cette fille s'est-elle écriée avec l'accent de la frayeur ?

OTTOKAR.

Ce n'est rien.

AGNÈS.

Il se passe ici quelque chose de singulier et de terrible.

OTTOKAR.

Deux paysans se sont égarés, cette fille les a aperçus ; voilà tout. Mais tu as froid, revêts-toi de ce manteau. (*Il la couvre de son manteau.*) Assieds-toi.

AGNÈS.

Partons.

OTTOKAR.

Qui croirait que ce manteau grossier recèle les charmes d'une jeune fille? Si je place sur ta tête le casque guerrier, j'aurai les femmes mêmes pour rivales.

BARNABÉ, *accourant.*

Ils approchent, chevalier !

(*Ottokar revêt l'habit d'Agnès, et place sur sa tête le chapeau de la jeune fille.*)

AGNÈS.

Qui vient, et que fais-tu?

OTTOKAR.

Mon père arrive ici !

AGNÈS.

O Dieu! (*Elle est prête à s'évanouir. Ottokar la soutient.*)

OTTOKAR.

Silence! Sors hardiment de la caverne, et tu n'as rien à craindre. Pour moi, je demeure; le premier feu de sa colère tombera sur moi.

Ottokar s'offre aux yeux de Rupert sous le costume d'Agnès. Rupert le frappe à mort; puis il contemple le cadavre d'un œil fixe.

RUPERT.

Santing! Santing! Elle est morte, je crois!

SANTING.

Le serpent a la vie dure; mais l'épée traverse son sein; la mort est là.

RUPERT, *se couvrant le visage.*

Santing! Qu'ai-je fait, et pourquoi l'ai-je fait? Je ne m'en souviens plus.

SANTING.

Agnès de Schroffenstein est morte à tes pieds.

RUPERT.

Agnès? Oui c'est elle! Que de mal elle m'a fait! Oui, oui, je m'en souviens. Mais qu'était-ce donc?

SANTING.

Je ne vous comprends plus; cette vierge par elle-même ne vous a point fait de mal.

RUPERT.

Aucun. Et pourquoi l'aurais-je égorgée? Parle, réponds! Quelle était son offense? Parle: dis-moi des

paroles atroces ! Serpent ! ne me regarde pas ! Parle, dis-je, démon ! Ne sais-tu rien ? Sache mentir !

SANTING.

Etes-vous en délire ? C'est la fille de Sylvestre.

RUPERT.

Oui, de Sylvestre, assassin de mon fils.

SANTING.

De Sylvestre, qui a tué Jean, et fait massacrer votre héraut.

RUPERT.

De Sylvestre, qui m'a calomnié lâchement, qui m'a fait meurtrier. (*Il arrache l'épée du sein d'Ottokar.*) La chose était juste. Va, race de tigre. (*Il repousse le cadavre du pied.*)

Des hauteurs de Warwand descend la troupe de Sylvestre, portant des flambeaux, et qui va donner l'assaut à Rossitz, et venger la mort de Jérôme. Rupert et Santing se retirent ; Agnès épouvantée est revenue sur ses pas ; elle appelle Ottokar, et tombe inanimée sur son cadavre. Sylvestre, guidé par les aveux de Jean, se rend dans la caverne où il espère trouver sa fille. Il aperçoit Ottokar sous le costume d'Agnès, et assassiné ; il le prend pour elle. Agnès, qui porte les vêtemens d'Ottokar, se montre à ses yeux ; il croit voir en elle le meurtrier de sa fille, et la tue. Les gens de Sylvestre font Rupert et Santing prisonniers. Gertrude et Eustache paraissent, et se précipitent sur les cadavres. Jean survient ; il est devenu fou, et conduit le vieux Sylvius qui, avant de

mourir, veut toucher de sa main le corps de sa petite-fille. C'est lui qui découvre ainsi la fatale erreur. Enfin la mère de Barnabé arrive, et découvre l'énigme du meurtre de Pierre, cause de tant d'horreurs. Les deux chefs de la famille Schroffenstein se réconcilient, comme les Capulet et les Montagu, sur les corps sanglans de leurs enfans: dénouement grandiose et terrible, gâté par les mauvais ressorts dramatiques que l'auteur a fait jouer. Aussi cette fin est-elle faiblement exécutée; et, comme Tiek l'observe avec raison, les caractères, jusqu'alors dessinés avec franchise, avec un pinceau ferme et vigoureux, s'éteignent et s'effacent dans les dernières scènes.

(*La suite au numéro prochain.*)

AVIS AUX LECTEURS.

La maladie du *Directeur,* ses occupations multipliées, et la natnre même de cette publication, qui demande de vastes recherches et de grands travaux préparatoires, ont causé le retard d'un numéro, dont la publication sera hâtée durant le cours de l'été.

N° 30. — JUIN 1828.

LE CATHOLIQUE.

HISTOIRE.

LETTRE
A M. LE DIRECTEUR DU *PROVINCIAL*.

Vous savez, Monsieur, que j'aime à laisser courir ma plume et ma pensée. De tout temps, l'une et l'autre ont été un peu aventureuses. Qui redoute la mêlée n'est pas digne de la victoire; aussi me suis-je toujours empressé à m'attaquer à une noble proie. Quand vous assistez à une chasse vraiment royale, lorsque cerfs et sangliers se présentent à vous par troupeaux, irez-vous courre le lièvre? Les pauvres diables d'auteurs m'ont toujours inspiré une véritable pitié; mais je me suis comme retrempé dans un bain de colère, quand j'avais à m'acharner contre une opinion qui en valait la peine.

Trois cours d'une haute importance fixent aujourd'hui l'attention de la capitale. J'ai, pour le moment, à m'occuper de celui de M. Guizot; et encore dans le labyrinthe des siècles dont cet écrivain a tracé le plan d'une main si ingénieuse, ai-je à choisir quelque recoin dont l'importance, dans l'ensemble de cette construction, ne paraîtra pas assez saillante au premier abord. Mais qu'importe? Ce sera une fois la tournure de mon esprit de me complaire dans un point de vue particulier, pour m'y orienter et en faire, pour quelques instans, ma position centrale.

Personne plus que moi ne rend d'abord plus complètement justice au talent et aux connaissances de M. Guizot. Personne ne l'a vu avec un plus vif intérêt se mettre *en marche*. Je redoute les esprits qui se reposent dans la science une fois acquise; j'aime ce qui est progressif dans la pensée humaine. Ce mouvement me plaît, non pas pour le mouvement, lequel serait, à lui seul, vide de sens et dénué d'intérêt suprême; mais parce que je suppose que dans l'agitation, quand elle a un but en vue, les forces se développent, les erreurs et les vérités s'agrandissent, se séparent, ou aussi se croisent et se mêlent, toujours de manière à ce qu'il soit loisible de rapporter cette confusion à son germe. Au contraire, dès qu'un esprit est arrêté dans son élan, lorsqu'au lieu de s'élaborer lui-même, de jeter au vent ses flammes et ses cendres, la lave qui le dévore et les pierres qui l'encombrent, il se retourne et pivote autour de son amour-propre, quand il transforme son intérieur en boudoir des belles, où

partout le portrait du grand homme s'affiche, alors quel que soit le talent, le génie même, je me détourne avec dégoût, parce qu'il n'y a pas là l'étoffe d'un homme, parce qu'il n'y existe l'espérance d'aucun avenir.

M. Guizot a vaincu bien des préjugés; il y a quelques années, son cours n'aurait pas eu la même portée libérale; un esprit génevois de protestantisme, la raison écossaise, qui sent par trop les bornes de l'intelligence, une routine administrative de gouvernement s'y fussent montrés bien davantage. Certes M. Guizot a toujours été un écrivain remarquable; subtil dans la roideur de la pensée, fin comme M. de Constant, sans avoir la mollesse de sa doctrine, à la fois tenace et ingénieux, il semblait réunir en lui deux natures contradictoires: l'une récalcitrante, inspirée peut-être et dominée par l'orgueil de l'école; l'autre infiniment souple et ingénieuse. S'il n'y avait pas toujours autant d'adresse que dans M. de Constant, il y avait plus de force; si l'ironie n'était ni aussi enjouée, ni aussi perfide, elle n'en était pas moins péremptoire; enfin si M. de Constant s'était tumultueusement agité, dans ses écrits, sur une plus vaste surface de monde réel, l'autre avait une tenue, et une volonté dans cette tenue, qui manquait au plus brillant des orateurs du libéralisme. Aujourd'hui M. Guizot est mieux qu'il ne fut; il a appris, et cela avec amour de la science. Si *ex professo* il n'est pas un savant proprement dit, il est au moins un homme infiniment instruit, et ce qui vaut mieux, il a amal-

gamé cette masse d'instruction avec son être même. Son savoir est devenu consubstantiel avec son individu : point de vue sous lequel il se distingue par d'immenses avantages sur celui auquel provisoirement je le compare.

Mais arrivons au but de ma lettre même. M. Guizot, dans plusieurs de ses leçons, a esquissé l'histoire de l'Eglise. Il l'a surtout jugée sous le point de vue politique, comme une institution purement humaine : mais celui qui n'admet pas sa *fondation divine* a beau s'épuiser en conjectures plus ou moins plausibles, a beau tracer un tableau qui plus ou moins décèle la main du maître, il n'aura jamais parlé scientifiquement de l'Eglise. Il est bon, il est utile, il est même essentiel de nous montrer les diverses phases par lesquelles elle a passé avant de se constituer intérieurement dans les rangs des prêtres, et extérieurement dans sa position vis-à-vis de l'Etat : mais il n'est pas possible de nous présenter une démonstration vraiment historique de ses développemens, si l'on n'a percé jusqu'à la sève de son institution divine. Là est le suc nourricier de l'Eglise ; il faut toujours en venir là pour l'apprécier dans sa hiérarchie et dans sa politique. Tout n'est pas sacré dans les rangs des pontifes, tout n'est pas également accompli dans la position respective des deux puissances ; mais le sacerdoce catholique est d'une fondation essentiellement céleste ; mais la constitution politique de l'Eglise est éclose d'un germe véritablement sublime. Il y a rapport intime entre le dogme et l'organisation d'un sacerdoce et d'un gouvernement

de l'Eglise. Pour avoir refusé d'y croire, le protestantisme s'est noyé dans la philosophie du siècle. M. Guizot montre une volonté sincère d'être juste envers l'Eglise; et pourtant, faute de pousser jusqu'à sa racine divine, il l'a très-maltraitée, même quand il semble nous faire le plus pompeux éloge de ses bienfaits et des avancemens qu'elle a procurés à la cause de la civilisation moderne.

Témoin ce qu'il nous affirme au sujet d'une théocratie chrétienne. Si nous voulions embrasser la conception de cet auteur, il faudrait prendre cette forme de gouvernement d'une manière purement extérieure, la contempler, par exemple, dans le seul sacerdoce, n'y voir qu'un gouvernement de prêtres. Dans ce sens, nous obtiendrions une théocratie, pendant d'un gouvernement des riches ou d'une souveraineté populaire. Mais qui a dit théocratie n'a indiqué que la plus vague des abstractions, s'il ne s'enfonce dans la nature de cette théocratie même. Toute forme de gouvernement repose sur une idée quelconque, se laisse caractériser dans son essence même, surtout la théocratie, laquelle est fondée sur l'idée de la Divinité même.

Enfonçons-nous au sein de l'antiquité. Là, tout Etat était constitué en théocratie, c'était le gouvernement des dieux, c'était une figure de la création, c'était la cité divine. Cette conception n'a jamais été abandonnée, pas même dans les républiques anciennes. Elle perce à travers les constitutions factices qui lui furent imposées, comme sur un fond d'azur percent les

étoiles sous la voûte des cieux, et laissent deviner un lointain plus mystérieux que celui de l'horizon même. Mais cette conception théocratique de l'Etat ayant été infectée, dans sa source même, de paganisme, le christianisme s'en sépara avec éclat dès son origine, considéra l'Etat (le temporel) comme à part de l'Eglise ou du spirituel, et s'élabora lentement, quoique progressivement, sur ce nouveau fondement.

Que prétend donc affirmer M. Guizot, lorsqu'il nous assure que la tendance du catholicisme, au moyen âge, était de constituer la théocratie et de s'emparer du gouvernement de l'Etat? D'abord, dans les républiques de l'antiquité, il y eut une théocratie sociale qui, à proprement parler, ne possédait pas de pontifes. L'intime connexion n'existe donc pas essentiellement entre le gouvernement du prêtre et la théocratie, qui peut avoir la société elle-même pour organe, ou aussi ses magistrats, gardiens des formes et cérémonies de la religion et de l'Etat.

Ensuite Grégoire VII, dont on veut parler, n'a jamais prétendu au gouvernement politique de l'Etat. Ce qu'il a dit, proclamé, professé avec une conviction inébranlable, souvent avec une rudesse, quoique avec une énergie de langage qui sent le siècle, c'est que l'Eglise, créature divine, était supérieure à l'Etat, créature humaine; qu'il ne fallait pas par conséquent que l'empereur des Romains et les souverains de la chrétienté ordonnassent les pontifes, instituassent les bénéfices, comme cela avait lieu par une confusion de la constitution impériale byzantine et de la féo-

dalité germanique. Il voulait en outre que l'Eglise eût le bras libre vis-à-vis du temporel ; qu'elle remplît envers l'Etat les fonctions que les censeurs de Rome exerçaient originairement envers la république. Ce n'était pas un commandement, c'était une surveillance qu'exigeait l'Eglise, et M. Guizot l'a très-bien senti, puisqu'il reproche à Grégoire VII d'avoir fondé son gouvernement sur l'impossible, c'est-à-dire sur le christianisme qui n'admet qu'une influence morale et non pas la contrainte politique. Mais M. Guizot se trompe sur la nature de la volonté du pape Hildebrand. Il n'a jamais prétendu autre chose que le christianisme même. Admettez-vous le christianisme, oui ou non? Si vous l'admettez, reconnaissez donc que la direction suprême des intelligences est de son essence; or cette direction est le gouvernement, ou il n'y en a pas au monde. Arius et Luther seuls ont pu abdiquer des droits dont Calvin a formellement reconnu l'essence.

Mais ici le christianisme se distingue formellement du prêtre, sans que l'on puisse reprocher à Grégoire VII d'avoir voulu les confondre. Il laisse agir *librement* le christianisme, règle des intelligences ; seulement, en cas d'infraction, c'est lui qui, comme l'autorité toujours une et universelle, ostensiblement concentrée dans sa seule personne, redresse cette infraction, avertit, et, si ses avertissemens sont rejetés, condamne. Il ne dirige donc jamais l'exercice d'un droit, qui est celui de chaque homme en particulier, mais il prononce sur l'infraction de la loi : ce n'est pas un

monarque, c'est un juge. Le pape, qui n'est pas l'Eglise invisible, en est du moins le représentant visible; il n'est pas l'humanité, ni le Christ en personne, mais il est, dans sa fonction religieuse, l'organe de ce genre humain qui, dans l'Eglise, contracte son éternelle union avec le Sauveur des hommes.

Partant toujours de ce faux point de vue que Grégoire VII a voulu la théocratie sous forme de gouvernement du prêtre, ce qui n'est nullement établi et radicalement impossible avec la nature du christianisme même, M. Guizot ne s'étonne plus que son œuvre ait échoué, parce qu'elle ne reposait pas sur la base de cette organisation de caste, par suite de laquelle le sacerdoce de l'antiquité maintenait son influence, en se recrutant dans ses propres rangs. Le christianisme, dit-il, appelant ses membres du dehors, peut constituer une hiérarchie, jamais un esprit de famille, fondement d'un esprit de corps assez puissant pour établir une perpétuité de volonté et d'intérêt personnel en ce qui concerne l'asservissement de la société sous le gouvernement du pontife.

Il est vrai, le christianisme n'est plus cette religion des patriarches où dominaient des rois pontifes. Les castes sacerdotales de la haute antiquité n'étaient pas prêtres dans le sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot; elles exerçaient une puissance collective : l'Etat était émané de leur sein; ou, si le principe de la société avait été ailleurs, dans une commune ou dans une confédération militaire, quand le contact de ces formes sociales s'établissait avec la théocratie, celle-

ci leur donnant des lois, transformait leur nature. Alors quelquefois la caste sacerdotale disparaissait; mais la théocratie n'en était pas moins incorporée aux fondemens de l'ordre social.

Mais c'est aussi parce que le christianisme n'est plus ni la religion de la famille, dans le sens patriarcal, ni celle de l'Etat, selon l'esprit de la théocratie païenne, qu'il est avant tout la religion de *l'homme* même, la religion de l'individu. Il le prend bien autrement dans son principe, l'ébranle et le domine bien autrement dans sa nature, je ne dirai pas que les croyances du paganisme, mais même que la loi des Juifs qui l'a porté dans son sein. Le christianisme n'a donc pas besoin, pour se constituer un gouvernement, de s'adresser à l'esprit de la famille, tel que le renferme la caste émanée d'un régime patriarcal. Il n'a pas besoin non plus de se fondre et transformer dans l'Etat, pour prendre une plus haute et plus directe influence sur le moral de chaque homme en particulier. Comme nous l'avons dit, le christianisme ne connaît que des *hommes;* voilà pourquoi il se recrute, non pas, comme M. Guizot le suppose, au sein des citoyens de l'Etat, dont les uns sont serfs, les autres nobles et bourgeois (il ne connaît, religieusement parlant, de conditions sociales d'aucune espèce); mais dans les rangs des hommes, en puisant des vocations dans cette mine aussi vaste que profonde de la nature humaine, au lieu d'y rechercher de quoi recruter un *état* ou une *condition d'existence*.

Si M. Guizot avait compris cette nature spéciale du

sacerdoce chrétien, il n'eût pas embrassé cette opinion au moins inaccoutumée dans la bouche des antagonistes de l'Eglise, suivant laquelle la faute capitale de Grégoire VII eût consisté à vouer ses prêtres au célibat. Un corps de prêtres mariés eût, suivant lui, mieux fait son affaire. Il se serait établi caste sacerdotale, à forme close et à intérêts permanens. L'affaire de l'Eglise fût devenue celle des familles sacerdotales, et de nouveaux lévites eussent de nouveau fait triompher la domination de l'Arche sainte.

Nous ne saurions nous rendre à une semblable raison. D'autres ont accusé l'ambition de Grégoire VII, pour avoir arraché les prêtres aux liens de famille; M. Guizot y voit une imprévoyance. Dans son système il a tort, s'il veut bien se donner la peine de considérer l'ensemble du christianisme avec l'impossibilité où il se trouve de s'adresser soit à la famille, soit à l'Etat, et avec la nécessité dans laquelle il est de s'adresser à l'homme seul. Il faut le dire, la religion chrétienne, présentant avant tout un système d'ascétisme, offrant dans le Christ un modèle de sainteté surhumaine, et excitant l'homme individuellement à l'imitation du Christ, porte, de sa nature propre, au célibat. Mais le célibat ne saurait jamais être qu'une vocation spéciale de l'élite de l'humanité, c'est-à-dire des hommes qui se consacrent plus spécialement à l'imitation du Christ. Tel est le sens dans lequel la primitive Eglise, sans l'instituer formellement, a déjà encouragé le célibat; et Grégoire VII a percé d'un coup d'œil d'aigle la nature la plus intime du christianisme, en imposant

au clergé, comme règle canonique, ce même célibat. Dès ce moment, l'homme n'était plus à la famille ni à l'Etat : il était à l'humanité même; il pouvait se vouer exclusivement au service des autels.

Si donc l'Eglise ne renferme pas dans son sein des familles sacerdotales assez puissantes pour obtenir le gouvernement de l'empire, non-seulement par leur autorité, mais encore par leur nombre et leur richesse, elle a l'avantage de posséder une vraie hiérarchie, c'est-à-dire un gouvernement achevé dans ses moindres parties. Une véritable hiérarchie est incompatible avec un corps de famille; jamais ce corps ne reconnaîtrait dans un grand-prêtre le père universel des fidèles. Aussi le lien de la hiérarchie fut très-faible, nous ne disons pas seulement parmi les Brahmanes de l'Inde qui l'ignorent absolument, mais chez les Egyptiens, et même parmi les Hébreux, où il s'est établi avec plus de force. Là, au contraire, où il y a eu déjà, dans l'antiquité, conception du célibat comme d'un état sacerdotal par excellence, appelé à *sublimer* la nature humaine, là aussi vous voyez poindre et se développer une hiérarchie. Les disciples de Bouddha en offrent une preuve frappante, non-seulement dans ce Dalai Lama, produit d'une fusion ou plutôt confusion du manichéisme, du nestorianisme, de la religion des Mages, avec les croyances du Bouddha de l'Inde; mais déjà dans leurs constitutions primitives, telles qu'ils en ont conservé les formes dans les pays étrangers au souverain spirituel qui siège au Tibet.

Brisons ce sujet. Je crois en avoir dit assez pour

prouver qu'il ne suffit pas d'une science historique, parfois éclatante, des vues et des combinaisons les plus ingénieuses, même d'une certaine étendue, libéralité et largeur dans les idées, pour juger des origines et du développement des formes de l'Eglise. Il faut, avant tout, consulter la nature du christianisme même.

BARON D'ECKSTEIN.

Paris, 8 juillet 1828.

LOIS
DES SALIENS ET DES RIPUAIRES.

CHAPITRE III *.

Du droit de guerre privée, et du maintien de la paix publique, considérés comme double point d'appui de la loi salienne.

Selon le Germain, et d'après sa manière primitive de concevoir le droit, la guerre était l'état naturel à l'homme, non comme résultant de la vie sauvage, mais comme constituant un droit personnel, chacun pouvant se rendre justice en son nom, et pour sa propre cause. Le Germain, juge naturel de son droit, jouissait de son indépendance dans toute l'extension de sa native énergie. L'orgueil du Teuton n'avait pas de possession plus chère que le Faïda, le droit de guerre privée. C'était bien plus qu'un droit, c'était l'existence même; et nulle autre volonté ne pouvait enfreindre cette terrible liberté du Faïda.

1 Voyez le *Catholique* du mois de mai 1828.

Jamais le Germain n'était considéré comme isolé. Il était membre ou chef d'une famille, à laquelle il servait de guide, ou qui était sa garantie. Car tout homme repoussé par sa famille, n'ayant pas de répondans, n'était plus Germain. L'ingénu répondait pour ses proches, pour ses colons, pour ses serfs. Le noble et le prince répondaient en outre de leurs féaux, Germains libres, qui échangeaient momentanément la garantie de leur famille contre la vassalité d'un grand. Dans cet ordre de choses, le chef de famille était considéré comme homme capital. Frapper, outrager, voler un Germain, c'était porter atteinte, non à un individu, mais tantôt à l'ingénu et à sa famille, qui armaient les Lites pour leur défense, tantôt au noble, au prince, environnés de la masse de leurs amis, et de leurs féaux, voués spécialement à leur cause. Puissante anarchie, qui ne ressemblait point à la démocratie, où tout se dissipe et s'envole en poussière. Chez le Germain, la guerre civile, au lieu de dissoudre les liens de famille, ne faisait que les resserrer.

Quand Varus voulut soumettre ces peuples à une organisation judiciaire semblable à celle des tribunaux romains, il devint pour eux un objet d'aversion profonde. L'idée même d'un tribunal leur semblait blesser dans leurs bases les droits de la liberté, de la justice. Non-seulement ils détestaient Varus, mais ils le tournèrent en ridicule, et leur ironie remercia ce général de ce qu'il avait essayé de leur faire obtenir par la loi ce qu'ils avaient coutume de devoir à la

pointe de leur épée. Cette puissance des armes appartenait à la fois au noble et à l'ingénu.

Le Germain ne voulait rien céder de son entière indépendance, surtout quant à sa personne, qui était son *honneur suprême.* Sa propriété était son honneur secondaire; et tous deux étaient unis l'un à l'autre comme le corps l'est à l'ame. Il avait bien le droit, mais non la coutume de décider par les armes les causes qui concernaient sa propriété. Quant aux causes relatives à sa personne, la composition faisait l'exception, le Faïda était la règle.

Le Germain envisageait la guerre comme un droit de nature, inhérent, non à l'homme en général, mais au titre de Germain qui, seul, l'apportait en naissant. Pour lui, l'état social c'était *fredus*, la paix : état qui n'excluait pas la guerre comme qualité spéciale de l'ingénu. La paix du Germain n'était pas l'abdication de sa liberté; il ne faisait qu'entrer en composition de son injure. Il écoutait la raison, consentait à déposer les armes, faisait une trève, puis acceptait le gage de paix que lui offrait la coutume. La paix, c'est une garantie positive que le Germain reçoit pour la composition de son injure personnelle. C'est la garantie de la Centène, pour tout ce qui concerne la juridiction d'une paix inférieure : c'est celle du Gau ou de la province, quant à la juridiction d'une paix suprême. La Centène répond des cas de peu d'importance ; le Gau, de ceux dont l'importance est majeure. Cette garantie n'est pas celle de la loi, dans son sens propre et inhérent; ce n'est pas celle d'une

volonté abstraite, admise, soit par convention, soit par force, comme règle sociale. C'est plutôt une garantie d'honneur, de probité, de bonne foi individuelle, qu'acceptent les concitoyens, en se rendant eux-mêmes responsables, parce qu'ils sont mutuellement intéressés au maintien de la paix : ce qui établit une véritable trève, terminée, quand la guerre n'a pas lieu, par la composition de l'injure. De là cette haute importance de l'état de paix pour les Germains, d'après la nature de leur puissance personnelle, menaçante, mais grandiose. C'est dans cette sphère de paix et de guerre que roulent, chez les Germains, toute conception d'un état social, toute idée de liberté individuelle.

Si le Germain, par un prodige, avait abdiqué en partie l'exercice de sa liberté naturelle, pour adopter une composition quelconque, cette merveille, c'était la religion qui l'opérait. Le *repentir*, l'*expiation*, domptaient la violence. Toute *peine*, toute *amende* en étaient les signes symboliques. Nous lisons dans Tacite que le sacerdoce seul avait le droit de contraindre le Germain, quel qu'il pût être : c'était la noblesse qui composait le sacerdoce, chargé de commander le silence et d'exécuter les décrets souverains, soit dans le Gau et la Centène, pendant la paix, soit dans les camps, si la nation marchait à la guerre. Quand la Germanie se convertit au christianisme, cette puissance de la religion ne se conserva que dans ses effets, qui étaient passés en coutume. A sa place s'établit le pouvoir royal qui transforma la paix du Gau en paix du roi,

dont le comte répondait en sa qualité de suprême fonctionnaire royal.

Gyld, expiation; tel était le nom de l'amende en langue germanique; ce fut ensuite le nom de l'argent même. La centène, la communauté de cent chefs de familles, fondée sur la décanie, communauté de dix chefs de famille, formaient autant de *Gildes*, ou compagnies qui, sous leur propre responsabilité, garantissaient le paiement de l'amende. De là le nom de Congildons, que portaient les associés de cette espèce. *Engelten*, payer en monnaie ou en nature, c'était témoigner son repentir. *Vergelten*, c'était expier une faute de la même manière. Le mot anglais, *guilt*, crime, n'a pas d'autre source. Dans une foule de lois germaniques, *Widrigildum*, le contre-argent, indique la composition de la peine. On trouve toujours dans la loi salique, le mot *compositio*, mot qui caractérise fortement le sens qu'il emporte, et qui indique une pacification de la querelle, au moyen de l'*emendatio* ou amende.

La composition était de deux sortes. La moins forte avait lieu pour vol, brigandage, usurpation, pour captation quelconque du bien d'autrui; la plus forte, pour meurtre ou blessure grave, soit de l'ingénu, soit du colon ou du serf, constituant la propriété de l'ingénu. La loi salique, telle que la présente l'édition de Herold, ne donne qu'une seule fois (1) le nom de *Weregildum* à cette seconde espèce de composition.

(1) Tit. 54, § II.

C'est la peine ou l'amende, l'expiation ou l'argent donné pour l'homme armé, *Wehr*, l'homme sur la défensive, lequel n'est pas armé comme *Gehr-man*, homme de guerre, pour l'offensive. Dans d'autres lois germaines, le *Weregildum* s'emploie souvent pour d'autres compositions de toutes les espèces. Le véritable mot salique, qui signifie amende pour meurtre, c'est *leudis*, *leudus*, mort d'homme.

Le leudis, droit fixe, réglé, n'avait rien d'arbitraire. C'était une pacification opérée au moyen d'expiations pécuniaires, et amenée par la religion, créatrice des droits civils et de la justice criminelle. Au fond, toute espèce d'entreprise contre la propriété ou la sûreté d'autrui, constituait l'état de guerre, identique dans tous les cas, et qui s'apaisait par la trève ou l'état de paix identique de la même manière. La somme de la composition, plus ou moins forte, établissait la seule différence entre le meurtre et la lésion de la propriété: on ne distinguait pas en principe; mais l'amende était plus ou moins considérable, pour deux crimes considérés comme de même nature, sinon comme de même ordre.

Lites et serfs n'avaient droit à aucune composition personnelle, puisqu'ils n'avaient pas d'indépendance, et ne pouvaient se faire justice les armes à la main. Dès que le droit de guerre, de Faïda, leur était interdit, la trève ou la pacification n'avaient plus aucun sens pour eux. Cependant l'homme libre, qui les tuait ou les blessait, payait une composition, comme il était forcé de la payer pour le meurtre des bêtes de somme

ou des chiens de meute. Le lite ou serf portait-il la main sur l'homme libre; osait-il attenter à la propriété de ce dernier ; son maître payait la composition à sa place, ou bien il cédait à l'offensé ou à sa famille la personne du coupable. Telle était la coutume en vigueur parmi les Saliens et le reste des Germains.

Quant aux Romains ou Gaulois, assujettis par l'épée salienne, leur composition était due, non à ce droit de guerre qui ne leur appartenait pas, mais à la grace du roi, conquérant du territoire. Rogge a très-bien prouvé, d'après les indications contenues dans la loi des Ripuaires, que l'homme du roi et le Romain se trouvaient placés dans la même catégorie, et que la composition du Romain était payée, non à celui-ci, mais au roi. Aucun passage de la loi salienne n'indique le contraire. Quant au clergé, on ne se scandalisait pas de le voir posséder aussi son droit de composition, garantie et des ecclésiastiques eux-mêmes, et des sujets et serfs appartenant à l'Eglise. Si le prêtre ne se trouvait investi d'aucun droit de guerre, il lançait la foudre d'excommunication spirituelle, puissance supérieure aux armes temporelles. Cette position du clergé se trouve très-clairement expliquée par le savant jurisconsulte que nous avons nommé plus haut.

Toute la famille germaine, qui formait un ensemble indivisible et s'étendait assez loin dans les divers degrés de la parenté collatérale, contribuait proportionnellement à l'amende ou composition exigée pour l'ingénu insolvable, qui appartenait à la même famille; de même, elle recevait aussi sa part d'indemnité. Si d'un

côté elle avait à expier la faute de celui de ses membres qui avait attaqué la liberté d'autrui, d'un autre elle avait aussi à soutenir les armes à la main le droit de celui de ses membres que l'on avait lésé : constitution dont la force et la puissance étaient prodigieuses, mais qui, lorsque la civilisation fit des progrès, devint écrasante. Tous les parens juraient et prenaient sous leur garantie spéciale la véracité de leur parent, qui ne leur était attestée que par leur conviction propre. Cette responsabilité, cette solidarité intégrale de la famille (solidarité que les Saliens cherchèrent postérieurement à adoucir), se montrent de la manière la plus prononcée et la plus dure dans le *Chrene-Chruda*, coutume salique dont nous parlerons en peu de mots, et seulement dans ses rapports avec le sujet que nous traitons (1).

« Quiconque aura tué un homme et ne sera pas assez riche pour payer toute la composition que ce crime exige, devra présenter douze personnes, lesquelles affirment avec serment qu'il ne possède, ni dans le sein, ni à la surface du sol, autre chose que ce qu'il offre pour payer la composition. Puis il entrera chez lui, arrachera aux quatre coins de sa maison de l'herbe et de la terre, tiendra cette terre dans sa main, restera debout devant le pilier de la porte (*in durpilo*), jettera un regard furtif et timide dans l'intérieur de sa demeure (*intus casam cuptare*), et lancera de la main gauche cette terre sur son parent le plus proche. Si son père,

(1) Tit. 61.

sa mère, ses frères, ont déjà donné tout ce qu'ils possédaient, il lancera cette terre sur la sœur de sa mère, ou sur ses fils et ses trois plus proches parens dans la ligne maternelle. Enfin déchaussé, et vêtu de sa seule chemise, il franchira, soutenu par un pieu, la haie dont sa maison est environnée. (Ce passage indique que sa course vagabonde est désormais abandonnée au hasard, et que son bâton seul lui reste pour guide.) Cette formalité accomplie, les trois parens doivent payer ce qui manque pour achever d'acquitter la composition, telle qu'elle est fixée; la même chose aura lieu pour les parens de la ligne paternelle. Si l'un d'eux est pauvre, il jettera sur un parent plus riche le *chrene chruda*, la terre ramassée aux quatre coins de la maison; et le riche paiera tout ce qui reste dû sur la composition. Si ce parent lui-même ne peut achever de la payer, le plaignant fera comparaître l'auteur du meurtre à quatre *mals* successifs. (La même chose avait lieu pour toute composition où se présentait un cas semblable.) Enfin si aucun des parens de ce dernier ne veut le racheter en payant la composition à sa place, le meurtrier mourra (c'est-à-dire cessera d'être libre). » *Chrene chruda*, c'est l'herbe verte arrachée avec la terre; *grun kraut*, en allemand moderne.

Wiarda nie l'authenticité du décret de Childebert (année 595), qui, par son chapitre XV, abolit la coutume du *chrene chruda*, coutume païenne. Nous croyons, malgré l'autorité du savant Frison, que ce décret, adoucissement apporté à la dure coutume de la solidarité de la famille, étrangère aux idées chrétiennes,

a réellement existé. Wiarda, qui soutient que la coutume salique n'a été rédigée que fort tard, avait intérêt à nier l'authenticité de l'acte de Childebert.

Plus de responsabilité de famille pour l'homme qui sortait volontairement de la parenté (1). Si par cet acte il était exempt de payer la composition de ses parens; en revanche il y avait rarement pour lui force, considération, puissance, protection, à moins que sa richesse ou sa naissance ne le missent à même de remplacer sa famille par une glorieuse et nombreuse clientelle.

Le droit de Faïda ou de guerre se développait nécessairement avec plus de force pour la noblesse indépendante, qui ralliait autour d'elle ses hommes-liges, et pour la noblesse devenue vassale du roi, telle que la noblesse salienne, entrée dans la féodalité des Mérovingiens et désignée sous le nom d'Antrustions. Cette double noblesse ayant une plus grande fortune, et la capacité spéciale de s'entourer de vassaux et d'arrière-vassaux, obtenait nécessairement, ainsi que l'observe Rogge, une composition plus forte, une amende plus considérable pour ses possessions ou sa garantie personnelle. Mais dès que l'offensé avait recours aux armes, plus de composition; les parties se faisaient justice elles-mêmes; la décanie et la centénie ne prenaient rien sous leur garantie.

Cependant le maintien de la paix publique exigeait que cette espèce de justice par les armes fût réprimée

(1) L. sal. Tit. 63. De eo qui se de Parentilla tollere vult.

autant que possible. Aussi dès que le faïda particulier venait à entraîner, au dehors de la famille et au-delà d'une parenté proche, des désordres graves qui atteignaient le voisinage, la centène intervenait avec sa paix inférieure, ou le Gau avec sa paix suprême, et obligeaient les parties à la composition, si elles ne les y contraignaient pas par la voie des armes, au nom de l'intérêt public. Telle est la nature du *fredum*, amende payée par ceux qni troublent la paix publique dans la centène ou le comté; paix du peuple, devenue la paix du roi, sous l'empire des Francs et des Anglo-Saxons. Il était juste que ceux qui garantissaient cette paix reçussent, pour leur intervention dans la querelle d'autrui, une amende soldée par la partie agressive. On les avait forcés, au nom de l'intérêt commun, à s'occuper des affaires d'un tiers coupable; ce dernier devait les dédommager de ce dérangement de leurs affaires. Les rois mérovingiens et anglo-saxons, en métamorphosant la paix du pays en paix du roi, trouvèrent ici une source abondante de fiscalité.

Cet état de choses, d'après lequel le Germain pouvait être réprimé par un autre que la partie offensée, ne rentre pas dans l'idée de l'Etat, qui entraîne à l'obéissance devant l'autorité de la loi. Chez les Saliens, point de loi souveraine, point de magistrat pour la faire exécuter au nom de l'Etat. Si les tiers intervenaient dans les affaires entre particuliers, c'était pour leur propre compte, parce que la guerre privée eût nui au pays entier. De là quelque chose d'infiniment fier,

de libre, d'orgueilleux, de vivace, mais aussi de véhément et de barbare dans cet esprit de la communauté germanique, dont nous nous faisons difficilement une idée, d'après notre système de l'autorité du gouvernement et de la majesté de la loi.

Alors même que par suite de la conquête de l'empire romain, la paix du Gau germanique fut devenue la paix royale, et que le graphion royal eut remplacé le Witman, l'Asega, enfin le sage, le pontife, le chef, le guerrier national, ou quel que fût son nom, on ne poursuivait celui qui osait enfreindre cette paix du roi, que d'après les données de la garantie germanique, et non d'après une conception romaine d'obéissance due aux lois et aux magistrats de l'Etat. Le graphion, sans détruire le système de la garantie mutuelle, répondait de la sûreté du comté; et ce système se reproduisait encore dans toute sa force, parmi les habitans de la centène et les Saliens ou Rachimbourgs assemblés au Mal du comté sous la présidence du graphion. La direction de la puissance militaire éprouvait seule un changement. Elle se concentrait davantage entre les mains du roi, par l'influence des hommes-liges du souverain et des vassaux du graphion, vassal principal du roi.

Le même principe, diversement modifié, régissait toujours les institutions, soit que la communauté des ingénus touchât le fredum payé pour leur intervention en garantie de la paix publique, ou que ce fût le roi qui le touchât. Ce prix, ce fredum, payé au gra-

phion (1), consistait probablement dans un tiers de la valeur totale de la composition (2). Le comte était chargé de déposer cet argent dans le fisc royal : mais, d'après une sage disposition de la loi des Ripuaires, le fredum n'était exigible qu'autant que les parties étaient entrées en composition au sujet de l'amende. C'était une borne imposée au génie fiscal, et peut-être aussi à l'avarice du comte. Preuve certaine que les Francs veillaient avec soin à ce que le graphion ne s'arrogeât pas les droits d'un juge d'institution romaine. Ils voulaient se réserver le droit d'arranger les compositions à leur guise, et sans l'intervention d'un tiers, et ne souffraient ce mode de justice que lorsque les parties ne pouvaient s'entendre qu'au Mal du comté.

Entrons dans ces districts germaniques, dans ces *Paix*, habitées par dix, cent familles, et composant, par leur réunion, la nation entière, le Gau, province, qui embrassait la masse des décanies et des centènes. Dans la famille, entourée de sa parenté, résidait la paix privée, où personne n'avait le droit d'intervenir : dans l'ensemble de ces communautés résidait la paix publique.

Fier de son faïda, de son droit de justice personnelle, revendiquée par les armes, le Germain ne l'était pas moins de cette garantie qui liait, au nom de la paix générale, sa destinée à celle de ses compatriotes. Dans les traditions scandinaves, on trouve les louanges

(1) Lex sal. tit. 55.

(2) Id. tit. 52

et le souvenir d'un temps d'union intime et profonde, époques mythologiques, où elles placent des rois nommés Frid-Frode. Frid signifie *paix*, Frode *bonheur*. Sous leurs lois, l'âge d'or régnait : plus de faïda, plus de guerres privées, de meurtres, ni de brigandages. Le souverain exposait sur toutes les routes publiques des bracelets d'or, qui restaient intacts à la vue d'un peuple vertueux. Cette époque d'innocence idéale semble réaliser le *fredum* des Germains. Telle est l'institution de la paix, telle que la religion païenne l'a élaborée : elle est intervenue de la même manière dans la composition du coupable, par voie d'expiation et d'amende.

Les nations germaniques, qui formaient dans l'origine un système d'armée défensive, furent portées par la religion d'Odin à un système d'armée offensive. Peut-être a-t-il pris sa source parmi les Suèves, qui, du temps des Romains, étaient les plus barbares des peuples de la Germanie. Les autres enfans de Mannus vivaient assez paisiblement dans leurs districts, avant que les aigles romaines ne fussent venues leur livrer la guerre. Les querelles des familles et des tribus n'avaient pas, à ce qu'il semble, entraîné de changemens majeurs. Mais les Suèves avaient organisé, pour l'agression des Gaules, des confédérations de peuples sur une échelle plus vaste et à peu près semblables aux confédérations postérieures des Saxons, des Francs et des Alamans, que l'Odinisme avait en grande partie inspirées.

Au-delà du Gau s'élevait l'organisation du duché,

dans l'enceinte duquel se réunissaient plusieurs tribus. Plus loin on trouvait des confédérations de peuples; confédérations nommées *Reich* ou empire ; venant du mot *reich*, *rich*, indiquant force, audace et puissance. Entre ces duchés, et bien plus encore dans ces empires, il n'y avait aucune garantie pour la paix. Elle était remplacée par le génie d'un seul homme capable de maintenir l'ordre parmi des tribus rivales, réunies pour des expéditions d'intérêt commun. La centène et le Gau s'armaient pour la défensive : les hommes y étaient *Wehren* ; la paix se fondait sur la puissance des armes. Le duché et l'empire prenaient l'offensive, les hommes y étaient des *Gehren*, des Germains, des guerriers : la victoire y habitait, fondée sur le glaive. Si la conquête donnait à ces empires une forme nouvelle, c'était lorsqu'il n'y avait plus rien à conquérir. Alors seulement les chefs des Saxons et des Francs tendirent peu à peu à l'unité du duché et de l'empire, considérée dans le sens romain et non germanique : il est vrai qu'ils ne purent réaliser leurs intentions qu'au moyen de la féodalité nationale et germanique.

Il ne faut pas confondre la paix de la centène, composée du voisinage dans le système duquel les décanies étaient comprises, avec la paix du Gau ou district, qui comprenait l'unité de la tribu nationale. La décanie, servant de base à la centène, garantissait le repos des champs, la sûreté des troupeaux, la possession rurale. Une paix plus importante encore embrassait tout ce qui avait rapport aux personnes, le Faïda, le meurtre, et les circonstances du même genre. Pour établir la

paix du territoire, il fallait que les voisins garantissent le paiement de toute composition décidé au Mal de la centène, en cas que l'on ne pût s'entendre à moindre prix. Pour assurer la paix des personnes, il fallait que la garantie fût portée au Mal du comté; et cela arrivait toutes les fois que la guerre civile menaçait violemment le repos public.

Le régime d'*association* était le caractère spécial de toute société germanique: rien de plus opposé à la constitution politique d'une société régie au nom de la loi. Les vieux Germains avaient des associations sacrées et profanes: les premières, types des secondes, se composaient des mêmes individus; les obligations de la vie civile furent dérivées de celles de la vie religieuse. Le Mal, placé sur un lieu élevé, avait été à la fois un temple, Hara, et une assemblée de justice. Dans l'origine, le centenier élu, président du Mal de la centène, chef militaire de cette même centène, était à la fois noble et pontife; il en était de même de l'Asega ou Witman, chef militaire ou président du Mal établi dans le Gau. L'association, quelle qu'elle pût être, constituait une réunion libre, dont les sacrifices liaient les membres entre eux, bien qu'ils fussent étrangers à cette union plus intime, résultant ailleurs de l'institution des mystères.

C'était sur cette institution des mystères, unie au culte du dieu de la guerre, que reposaient les liens plus étroits par lesquels les nobles ou pontifes étaient unis entre eux. Sous l'empire de l'Odinisme, l'importance de ces mystères grandit. Le chef de guerre et ses

féaux composèrent une ligue intime sur le type de l'armée du ciel. C'est le premier et barbare modèle de ces tables rondes, de ces cours de chevalerie, modifiées ensuite, transformées, régénérées sous l'influence chrétienne. Il y avait dans l'association mystérieuse, ainsi que dans l'association publique, culte, délibération, jugement de la communauté. Mais dans la centène et dans le Gau, il n'était question que d'hommes libres; de même qu'à la cour du suzerain il ne s'agissait que des hommes d'armes du chef.

L'occupation spéciale de l'association germanique, quelle que fût sa nature, et surtout de l'association libre, publique, nationale, sur laquelle notre attention doit se fixer ici, c'était, de rendre la justice sous les auspices de la religion, de régler la composition et de maintenir la paix publique. Elle garantissait le droit de chacun, et répondait de sa tranquillité, ainsi que du taux des compositions. L'homme accusé d'avoir manqué à son obligation, de n'avoir pas restitué la chose prêtée, de n'avoir pas livré la chose vendue, comparaissait devant le Mal, en présence du comte, du centenier, du Tungin, selon l'importance du cas. Voici de quelle formule (1), conservée par la loi salique, se servait le plaignant qui s'adressait au centenier.

« Je requiers, ô Tungin! que tu contraignes, selon « le droit salique, *tel*, mon *gasachio* (contradicteur), « et qui s'est engagé envers moi par serment, à me « satisfaire et à s'acquitter de *telle* dette. »

(1) L. sal. tit. 52.

Le Tungin répondait par cette autre formule.

« Moi, j'ordonne à ton *gasachio* de comparaître dans « ce Mal, où le droit salique règle tout. »

Si l'accusé, une fois exhorté ou *manné*, et sommé ou *admallé*, à comparaître au Mal, ne paraissait pas dans le terme prescrit et après les sommations requises, le plaignant, tenant en main la paille, symbole de l'obligation contractée par sa partie adverse, allait trouver le graphio et lui disait :

« Toi, graphio, es requis de mettre la main sur le « bien de cet homme ; car, selon le droit salique, je l'ai « fait *admaller*, mais en vain. »

Assisté par un nombre suffisant de Rachimbourgs, Saliens libres et propriétaires siégeant dans le Mal, le comte allait chez le débiteur. Si ce dernier était présent, il sommait dans les termes suivans :

« Paie de bonne volonté à cet homme ce que tu as « promis de lui payer ; et tiens-lui compte de ce que tu « lui dois, selon l'appréciation légalement faite. »

Si le débiteur refusait le paiement, ou s'il était absent, les Rachimbourgs saisissaient sa propriété, jusqu'à concurrence de la valeur de la dette, selon l'estimation légale. Si le droit de justice, le *fred*, n'avait pas été payé, le créancier prenait pour lui le tiers des objets saisis, et le graphion l'autre tiers.

C'était ainsi que l'on procédait contre l'homme admallé légitimement, *legitimè admallatus*, qui dans une cause civile avait enfreint la paix publique. Si le créancier reconnaissait la dette au Mal, s'il était convaincu par ses aveux, de ce qu'on nommait *legitimè adjachtivus;*

c'est-à-dire s'il avait prononcé oui (*ja*, *ge-jecht*, *ge-jahet*), plus de sommation, ni d'autres formes de procès. Le graphion saisissait au même instant telle ou telle portion de son bien, de même qu'il arrivait pour l'homme légitimement admallé, *legitimè admallatus* (1).

Il n'y avait dans cette exécution du jugement aucune infraction à la primitive liberté germaine, mais une simple conséquence de la responsabilité garantie par les Rachimbourgs associés pour consolider la paix publique. Rien de cela ne ressemble à notre obligation par voie juridique. On ne pouvait d'aucune façon empêcher l'homme offensé de se faire justice à lui-même; mais s'il voulait se la rendre, c'était à ses risques et périls; et, pour peu que la paix publique en souffrît, le courroux de la communauté l'accablait. C'est ce que prouve cette disposition d'après laquelle on ne pouvait saisir la fortune d'un meurtrier, jusqu'au moment où il se présentait devant le Mal et autorisait par cet acte le jugement légal qui devait fixer la composition et rétablir la paix. Le cas devenait embarrassant si l'accusé refusant de paraître, n'offrait ainsi aucune garantie sur sa propriété, aucune manière de statuer sur le Weregyld. Alors ce gage devenait sa personne même. Les Rachimbourgs le proclamaient ennemi public, et, l'excluant pour un temps de la communauté, lui déclaraient la guerre comme à un homme qui avait voulu faire peser sur eux la respon-

(1) Lex sal. ed Herold. tit. 54, id. ed. Lindenbrog. Note au § Ier du titre 53.

sabilité d'une infraction à la paix. Le plaignant saisissait au corps l'accusé, au nom de la vindicte publique; ou bien ce dernier s'exilait, et allait errer au loin dans les contrées étrangères. Quand la paix du roi remplaça celle des hommes libres, ce fut le roi seul qu'on offensa.

« Quiconque, dit à ce sujet la loi salique (1), aura refusé avec mépris de comparaître devant le Mal : quiconque ne se sera pas soumis aux condamnations prononcées contre lui par les Rachimbourgs : quiconque n'aura pas voulu tenir la foi quant à la composition et aux autres droits : sera *manné* (exhorté) à se présenter devant le roi. Là doivent se trouver les douze témoins de l'accusateur. A chacun des Mal ils répéteront le serment qu'ils étaient présens lorsque les Rachimbourgs ont prononcé la condamnation, et que l'accusé a méprisé leur jugement. Trois autres témoins affirmeront aussi par serment que le défaillant à été manné de nouveau, pour paraître devant le Mal, quarante nuits après celle où la condamnation des Rachimbourgs lui ordonne de se purger, soit par l'épreuve de l'eau bouillante, soit par le paiement d'une composition; et qu'il a refusé de satisfaire à cette sommation. Le poursuivant doit ensuite manner le défaillant à comparaître par-devant le roi, dans le délai de quatorze nuits; puis trois témoins doivent jurer qu'il a été manné. Si le défaillant ne se montre pas encore et que les neuf témoins jurent que les formalités ont été due-

(1) Lex sal. tit. 59.

ment remplies, une époque nouvelle lui sera assignée dans la même forme, en présence de trois témoins. Après cette nouvelle époque fixée, et toutes les formalités remplies, si l'accusé ne veut se présenter devant aucun Mal, ni se purger selon la loi salique, le roi devant lequel il aura été manné mettra le défaillant hors la loi (hors de sa communion, en dehors de sa parole). Dès lors celui-ci sera déclaré coupable : tous ses biens seront dévolus au fisc, ou à celui auquel le fisc en aura fait don. Quiconque lui donnera du pain, ou lui accordera l'hospitalité avant qu'il ait acquitté les compositions qui pèsent sur lui, sera condamné à payer quinze sous d'or, quand même ce serait sa femme. »

Dans ces Mals germaniques, on ne rendait pas la justice proprement dite : on y cherchait la paix ; on y fixait la composition en gage d'une paix désirée. Ce n'était pas la loi qu'il s'agissait d'appliquer : on se contentait d'empêcher la guerre en intervenant entre les parties. On ne voyait pas de coupables, mais des ennemis. Des Saliens s'unissaient pour garantir la tranquillité commune; après la conquête ce fut le roi qui se chargea de maintenir la paix en dernière instance. Mais les Francs ne reconnurent jamais dans le fait aucune autorité magistrale, chargée de prononcer selon la loi.

Point de culpabilité ; par conséquent point de peine. A leur place s'établit l'expiation qui éteint la vengeance. Singulier mélange de religion et d'orgueil, auquel on ne saurait refuser un caractère grandiose. Par là un homme pouvait se trouver offensé, sans que

l'offenseur l'eût lésé volontairement. Il suffisait qu'un objet animé ou inanimé, possédé par autrui, eût causé un dommage pour que l'homme lésé réclamât une composition ou poursuivît son droit, quand même le propriétaire de l'objet n'aurait eu aucun tort réel. Cependant si l'on se hâtait d'offrir la composition dans ce cas, le Faïda devenait illicite; et le fredus, prix de l'intervention du comte pour maintenir la paix du roi, n'était point payé à ce dernier. Un serf ou un animal avaient-ils causé la blessure ou la mort d'un homme; l'offensé était forcé d'accepter le serf ou l'animal en question comme partie du *leudus* ou de la composition fixée pour meurtre et pour blessure (1).

« Si un esclave a tué un ingénu, le meurtrier sera livré aux parens du mort, et comptera pour moitié de la composition, dont le maître de l'esclave paiera l'autre moitié. Ou bien si le maître préfère se soumettre au jugement de ses pairs, il pourra se présenter devant le Mal, pour demander à être affranchi personnellement de la peine du *leudus*. »

« Si un homme a été tué par un animal domestique, dit ailleurs la loi salique (2), et que les parens du mort prouvent par témoins qu'avant l'accident, le propriétaire de l'animal avait négligé de se conformer aux réglemens, ce propriétaire paiera la moitié de la composition, et remettra aux parens, si ces derniers l'exigent, l'animal même, constituant l'autre moitié de la

(1) Lex sal. tit. 37, art. VIII.
(2) Tit. 38.

composition. A moins que le maître n'aime mieux se défendre par-devant le Mal, ainsi qu'il en a le droit. »

Pour le Germain, le juste et l'injuste c'était l'absence ou la présence de l'offense. Donner ou refuser la composition c'était agir selon ou contre la loi. Peu importait le reste. Il s'agissait avant tout de la paix commune, de la garantie de loyauté et de bonne foi sur laquelle elle reposait. Tout homme devait rester libre dans son droit. Etait-il lésé par accident ou par malice, l'offenseur ou le propriétaire de l'objet qui causait le mal, devait, en tout état de cause, expier l'offense. Ce n'était jamais comme crime que la blessure était considérée, on l'examinait matériellement; on mesurait son étendue, on calculait sa profondeur. Et telle était l'attention apportée dans cet examen, qu'on y consacrait une scrupuleuse et anatomique exactitude de détails, vraiment repoussante et hideuse dans sa minutie.

« Si, dit la loi des Ripuaires (1), on a reçu à la tête ou à une autre partie du corps, une blessure tellement grave qu'une escarre en soit sortie, et si l'os, extrait de la blessure, est assez gros pour que, jeté sur l'airain du bouclier, il rende un son qui s'entende à douze pieds de distance : l'offenseur paiera trente-six sous d'or. »

On retrouve absolument la même disposition dans la loi des Lombards, des Alamans et des Frisons. Ce

(1) Tit. 70.

qui atteste qu'elle appartenait à un ensemble d'expiations pour blessure, système général parmi les Germains, et dont les traces se retrouvent dans le Nord scandinave. Il était impossible que l'état physique de chacun des combattans ne fût pas l'objet d'une attention spéciale, pour un peuple consacré au culte de Thor ou d'Armin, dieu de la guerre, puis à celui d'Odin ou de Wodan, chef des guerriers. Les pontifes étaient les guerriers nobles par excellence.

Rogge a parfaitement développé le système de cette garantie perpétuelle, égide protectrice du guerrier, depuis le berceau jusqu'à la tombe; il l'a très-bien montrée comme preuve de la haute importance de l'homme d'armes. Les Rachimbourgs étendaient leur garantie sur toutes les parties de son corps. Au sein de sa mère, au sein de la tombe, il était protégé, avant de naître comme après sa mort; la même sollicitude, qui s'étendait à son cadavre, avait veillé sur les jours qui précédaient sa naissance. Dans tous les cas le Werigyld était exigé.

Y avait-il faïda, guerre privée, les héritiers ne pouvaient exiger de composition pour l'homme tué dans ces querelles. Etait-il seulement mutilé dans une guerre de même espèce, on ne soumettait cette mutilation qu'à la même taxe qui punissait toute mutilation survenue de quelque manière que ce fût. L'homme dont les membres étaient brisés baissait de prix et ne valait pas l'homme dont tous les membres étaient sains. On lui payait la valeur de la mutilation; et il diminuait d'autant. Son taux personnel n'était plus le même dans

le système de la garantie générale. Ainsi s'expliquent les amendes suivantes, contenues dans la loi salique.

« Si l'on a trouvé dans un carrefour un homme que ses ennemis (ennemis par le fait du faïda légitime) ont mutilé, en lui coupant les pieds et les mains, et que l'on achève de lui ôter la vie, on paiera cent sous d'or (1). »

« L'ingénu, qui aura tué un Franc ou un barbare vivant sous la loi salique, paiera deux cents sous d'or (2). »

Dans le premier cas, on achève un homme qui ne vaut plus que la moitié de lui-même; dont la moitié du corps est mutilée; dont la garantie est à demi détruite: dans le second, c'est un homme tout entier, dans son état de santé et de force, possédant toute sa garantie, qui tombe égorgé. De là cette différence de l'amende. C'est ce que prouve jusqu'à l'évidence une autre disposition de la loi salique, d'après laquelle l'homme mutilé grièvement reçoit seulement moitié de la composition, à laquelle ont droit les héritiers d'un homme assassiné.

« Qui aura coupé à un autre homme la main ou le pied, qui lui aura crevé un œil, coupé le nez ou l'oreille, paiera cent sols d'or (3). »

La garantie de paix assurée aux vivans s'étendait sur le cadavre, placé entre le lit de mort et le dernier

(1) Tit. 43, art. IX.

(2) Tit. 43, art. I.

(3) Tit. 31, art. I.

asile. Quiconque le dépouillait ou le blessait, devait payer à ses proches la moitié de la composition.

« Si l'on dépouille un cadavre, resté sans sépulture, dit la loi salique (1), on paiera soixante-deux sous et demi d'or. »

Tuisto, fils de la Terre, était l'aïeul de la race germanique des *Manni*. C'était au sein de cette terre maternelle, d'où leur ancêtre était issu, qu'ils avaient coutume d'inhumer le corps, avant l'époque d'Odin ou Wodan qui leur apprit à les brûler. Cependant l'un et l'autre mode de funérailles semble avoir été d'usage immémorial dans leur pays. Le repos des sépultures était garanti et protégé à la fois par la paix d'Alfadour, du Dieu suprême, et par la paix du peuple : ce repos était d'autant plus important, que les Germains comme les Scythes royaux plaçaient dans le tombeau de leurs morts de grandes richesses, de l'or, des armures, des ornemens. Ainsi s'expliquent les dispositions suivantes de la loi salique (2):

« Quiconque aura déterré ou dépouillé un cadavre déjà confié à la terre, sera Wargus (deviendra étranger); il s'exilera du lieu où il a commis le crime, jusqu'à ce qu'il ait traité avec les parens du mort, et que ces derniers aient demandé pour lui l'autorisation de rentrer dans sa patrie. Jusque-là tous ceux qui lui auront fourni des alimens, ou donné l'hospitalité, paieront quinze sous d'or, quand même ce serait sa propre femme. »

(1) Tit. 57, chap. I.
(2) Tit. 57, art. V.

Devenir Wargus, était pour l'homme libre le plus affreux malheur. C'était perdre sa famille, être privé de son droit à la commune garantie ; c'était demeurer sans propriété, sans foi ni loi, sans feu ni lieu. Wargus vient de *Arg*, méchant, homme sans possession, étranger, homme sans aveu, par opposition avec l'homme bon, le Rachimbourg, le propriétaire, l'homme puissant.

Ainsi nous avons résumé les droits du Germain, que nous avons montrés dans leur acception la plus étendue, que nous avons conduits jusqu'à leur extrême limite; telle était pour lui la paix, telle était la guerre dans leur sens le plus vaste et le plus précis.

CHAPITRE IV.

Du caractère des institutions judiciaires chez les Saliens.

Les grands travaux d'Eichhorn et de Savigny, ceux de Phillips et Rogge, leurs habiles disciples, les élaborations d'une foule d'autres jurisconsultes allemands, parmi lesquels nous citerons Mayer, ingénieux commentateur du livre de Tacite d'où il a fait ressortir tout le système social de la Germanie primitive; ces travaux, aussi vastes que profonds, ont jeté sur les antiquités nationales des Francs, des Saxons, des Frisons, des Lombards, les rayons d'une lumière inattendue. Le flambeau de la critique a pénétré sous ces antiques voûtes ; une source de naphte lumineuse a jailli tout à coup au sein des ténèbres, pour ne s'éteindre jamais. Tous les points majeurs se sont éclaircis, grace aux efforts des hommes éminens que nous avons cités. Pour agrandir encore la carrière qu'ils ont ouverte, il faut marcher sur leurs traces. C'est d'après cette conviction, que dans le tableau suivant nous avons mêlé aux résultats des profondes recherches de nos devanciers, ceux de nos propres observations.

Etat, justice de l'Etat, gouvernement et police,

étaient, pour le Germain, des mots inconnus. Il n'avait aucune notion de ce que l'on nomme magistrature, constitution monarchique, aristocratique, démocratique ou représentative. En observant attentivement la naissance de l'idée de l'Etat chez les anciens peuples, on reconnaîtra qu'ils l'ont puisée à trois sources différentes. D'abord, ils comprenaient l'Etat comme un puissant empire, fondé par un conquérant, agrandi par ses successeurs. L'unité d'un tel empire était purement militaire et administrative. Elle tournait au profit d'un seul homme, créateur d'un système de monarchie absolue, en Assyrie et en Chine, ou plus tard en Perse et à Babylone, sous des conditions d'existence politique extrêmement variées. L'idée de l'Etat était aussi née d'une manière de considérer les peuples comme essentiellement destinés à subir la prérogative d'une caste sacerdotale, basant son autorité dans l'Inde et l'Egypte sur son origine céleste. Cette théocratie subissait également des modifications nombreuses. La dernière forme de l'Etat est éclose dans l'Occident; c'est celle de la législation, c'est le règne de la loi abstraite, considérée comme devant gouverner l'ensemble de la société. Son berceau fut en Grèce et à Rome du temps des Gracques.

Pendant un certain espace de temps, l'administration civile, appuyée de la force militaire, a pu maintenir, aux premiers âges du monde, cet ensemble de l'Etat que nous nommons empire, et le conserver intact sous le pouvoir despotique d'un seul; mais ce n'était point là cette union du peuple et du gouver-

nement, qui constituent pour nous les monarchies modernes. La Chine seule fait exception. Là, de toute l'organisation sociale, antérieure à la formation d'un empire proprement dit, la constitution de la famille s'est seule conservée; le reste des institutions natives a complètement disparu pour céder la place à l'administration de l'Etat. Quant aux grandes monarchies orientales, l'empire qui les contenait cachait mal un chaos d'établissemens nationaux de formes diverses; et si le système de Zoroastre n'eût fondé sur des bases plus hautes l'unité de la Perse, cette monarchie eût offert la même confusion que les empires de Babylone et d'Assyrie.

La même observation s'applique aux théocraties anciennes. Les pontifes comme les rois, tout en assujettissant, non par une domination systématique et réglée, mais par un lien extérieur d'obéissance, la foule des individualités nationales, les ont laissé subsister; observation vraie pour l'Inde surtout. En Egypte, la caste sacerdotale montra plus de prudence.

Seule, la politique des Occidentaux est parvenue à fonder et à consolider, sur les débris d'un Etat social antérieur, l'empire d'une législation souveraine, née et développée du choc des partis contraires. C'étaient eux qui, cherchant à imposer à la faction ennemie des lois qui convenaient à leurs intérêts propres, se laissaient dominer tour à tour par des systèmes opposés, empruntés à des théories rationnelles, et établissaient, sous une forme ou sous une autre, de véritables contrats sociaux, presque toujours destinés à servir le

parti momentanément vainqueur. Là, se retrouvent le gouvernement, la police, la justice, telle que nous les concevons. La constitution d'Athènes en offre l'imparfaite ébauche. La jurisprudence romaine en élabore les principes. Ce mode finit par s'inculquer à notre moderne Europe, par l'intermédiaire d'un système de monarchie absolue, bientôt remplacé lui-même par la démocratie représentative de nos jours.

Il ne faut pas s'y méprendre : le génie de l'homme est rebelle à cette conception de l'Etat; et si le christianisme a pu l'adopter, c'est qu'il l'a trouvée dominante lors de son apparition sur la scène du monde; aussi en a-t-il changé la nature et le caractère. Ce génie de l'individu et de l'espèce veut la liberté, le droit commun; il se prête avec peine à cette sujétion de tous sous l'empire, soit d'un homme, de plusieurs, de la masse, ou enfin sous le commandement d'une loi impérieuse. Sa règle unique, il la puise dans la conscience du genre humain, c'est-à-dire en Dieu même, en tant que l'idée divine est innée dans l'ame et l'intelligence. Cette règle, il la cherche encore dans la tradition de l'autorité divine.

Sous le règne du paganisme, on voit des cérémonies, des rites, et une autorité symboliquement constituée, identifier à la vie privée intime, les dogmes et les mystères du genre humain. Lorsqu'il s'établit en quelque lieu un voisinage, lorsqu'une commune se forma, lorsqu'une tribu se réunit, lorsqu'un peuple naquit, ces idées antiques, ces figures patriarcales, passèrent au sein des établissemens nouveaux; long-

temps l'expression de cette volonté primitive, et de cette puissance du symbole fut l'unique souffle de vitalité qui les soutint, principe d'existence, aussi riche que varié dans ses applications nombreuses.

Toutes les constitutions de l'antiquité offrent ce phénomène : au milieu des monarchies militaires et des républiques anciennes, il se montre encore, et se laisse pour ainsi dire, entrevoir, comme les astres de la nuit scintillent sur le fond d'azur d'où leur lumière est prête à s'effacer.

Sans rien innover, le christianisme a partout accompli les humaines destinées; partout il a épuré, réhabilité la vérité primitive. Il a combattu le paganisme dans les constitutions primitives, et les sophismes dans les contrats sociaux des empires et des républiques, tout en laissant subsister ce qui se maintenait par sa force virtuelle. Ce n'est pas que le christianisme n'ait aussi possédé son idéal de constitution humaine. Mais il a laissé à la Providence le soin de l'accomplir, en amenant l'intime alliance, en combinant les rapports indispensables de l'Eglise et de l'ordre social, en un mot en forçant le genre humain de revenir à cette unité, son vrai principe. Parmi les nations primitives, cette idée s'était conservée par la tradition, malgré la diversité des coutumes et même sous forme païenne. Parmi les peuples à constitutions empruntées à un contrat social, la raison individuelle, en dépit de tous les sophismes, se refusait à abandonner l'idée de l'empire d'une loi absolue, une et identique avec elle-même. Si, comme nous le pensons, le genre humain,

perfectionné, étendu, élaboré, se rapproche du tronc primitif d'où ses rameaux ont jailli, ce sera là le triomphe du christianisme. Dieu, pour accomplir les destins, marche par des voies incompréhensibles, emploie des moyens mystérieux, et souvent sa puissance éclate avec le plus de force là où l'aveugle préjugé ne voit rien qui trahisse sa présence.

Quittons cette digression nécessaire: revenons à notre sujet. Si le Germain ne possédait pas les mêmes notions d'ordre que nous, il n'en sentait pas moins la nécessité d'une intime harmonie entre son droit et la paix publique, harmonie produite de manière ou d'autre. Il cherchait, par tous les moyens, à faire accorder ensemble la sûreté commune, sans laquelle il n'est pas de société, et la liberté, sans laquelle il n'y a plus d'homme. Cet accord s'aperçoit au moyen d'un système d'association et de garantie, avec lequel les constitutions des peuples antiques primitifs offrent un certain degré d'analogie, bien que l'on trouve dans ces constitutions moins de pureté, de force, de ténacité, de constance et de cohérence. Dans les institutions germaniques tout se tient; rien d'isolé; rien d'abandonné au hasard. Un souffle de liberté respire dans ce vaste édifice; ainsi le vent soulève la voûte immense de la forêt.

Nous avons vu le Germain propriétaire. Nous l'avons apprécié dans son indépendance, fondée sur une possession territoriale, garantie par le droit des armes, au moyen d'un système de famille dont nous aurons plus tard occasion d'approfondir le caractère. Nous

l'avons observé dans la paix commune. Etudions-le maintenant dans cette organisation intérieure qui doit à la fois lui assurer les droits qu'il tient de sa naissance, et le repos que lui assure la bienveillance de ses compatriotes. En traçant le tableau de ses institutions judiciaires, nous les montrerons identifiées à ses institutions politiques et religieuses. Nous y reconnaîtrons l'esprit de la communauté même.

Pour parler le langage moderne, l'égalité des droits était en quelque sorte la racine de la souveraineté nationale dans une association de Gau ou de district germanique. On peut donc, si l'on veut, la regarder comme une puissance démocratique. Mais n'oublions pas d'observer aussi que la force de l'individualité s'opposait à ce que chaque homme libre se sacrifiât au bien commun, vouât à la patrie ce culte sans bornes des Miltiade, des Codrus, et des Caton d'Utique. Le Germain gardait devant un autre Germain l'attitude d'indépendance la plus complète. Telle une forteresse isolée brave tout ce qui peut l'attaquer, et constitue à elle seule sa propre force. Cependant, par un contraste admirable, c'était la puissance des familles, l'énergie d'association qui présidait à la constitution germaine.

Le système de la famille, unie dans sa parenté, rattachant tous les rameaux à un tronc unique, toutes les racines à la même tige, établissait, en faveur de l'ancien, du chef de race, une prérogative éminente; et l'égalité de partage n'enlevait rien à cette prérogative. La terre salique était gardée par le chef de la famille salienne; le siège de la garantie de cette famille, son

berceau, son origine, reposaient sous sa main. Le plus pauvre des membres de la famille y trouvait asile, protection, entretien, tant qu'il n'avait pas démérité.

Les sacrifices auxquels assistaient les propriétaires, chefs de famille, sacrifices que l'on ne doit pas confondre avec le culte domestique, dont chaque père de famille était le pontife naturel, et le ministre révéré : ces sacrifices communs servaient de base à l'association qui formait la garantie générale. Ce qu'il y avait de trop démocratique peut-être dans la souveraineté nationale, et dans l'individualité salique, se trouvait ainsi modéré par la puissance de la famille, et le principe religieux de l'association. C'est ce que l'on observe même dans le système d'élection, fondement de l'espèce d'autorité religieuse, civile, militaire et politique que les Germains semblaient reconnaître jusqu'à un certain point : non qu'ils obéissent à leurs magistrats, mais bien à leurs propres volontés dont ces élus du peuple avaient été constitués les organes par cette décision commune, dont l'exécution leur était confiée.

Ces magistrats (en ôtant à cette expression tout ce qui rappelle l'idée romaine de la magistrature), ces élus du peuple, dis-je, n'avaient qu'une fonction, celle de maintenir l'ordre dans les assemblées : la présidence leur appartenait. Mais cette présidence donnait la parole, commandait le silence : et rien n'était plus important que ce droit. Aucun Germain ne s'y fût soumis, si une autorité religieuse profondément enracinée ne l'eût soutenu et consacré : la piété obte-

nait ainsi ce que nul individu n'eût pu obtenir, quelles qu'eussent été sa richesse, sa puissance et sa valeur. Les élus du peuple étaient toujours choisis dans les rangs d'une formidable noblesse, qui parlait au nom du ciel, et possédait le pontificat.

C'était aussi l'élu de la communauté qui, seul, pouvait mettre à exécution le jugement, et faire poursuivre de vive force le paiement de la composition, quand un homme rentrant dans son droit individuel refusait la garantie publique. Seul l'élu parlait au nom des dieux. Seul on l'écoutait. Telle était l'extrême importance des fonctions que ces magistrats remplissaient, bien qu'ils n'eussent point de décision ni de sentence personnelles à rendre. Au fond de la constitution germanique, reposait éternellement l'idée d'une Divinité toute-puissante, visible dans les ténèbres de la nuit, faisant retentir sa voix dans le silence, et dans les orages de la nature. Teut était le Dieu national: le peuple, c'était Teut, Thiada chez les Saliens. Dieu était dans le peuple: le peuple portait le nom de Dieu, lorsqu'il s'assemblait pour délibérer, ou accomplir le sacrifice. Mannus, fils de Teut, était également Dieu: tous les Saliens étaient Manni, fils de la Divinité suprême.

Bien que le commandement des troupes ne fût dans le principe qu'une fonction temporaire, réservée aux mêmes magistrats du peuple, cependant il y avait des Germains qui, reconnaissant une puissance royale, non séparée du peuple, mais inhérente au peuple, laissaient ce commandement entre les mains de leur

roi, d'une manière fixe et permanente. Ce fut par là qu'Armin et Marbod se trouvèrent assez puissans pour menacer de bonne heure la liberté germaine : sans doute un plus grand nombre de féaux, engagés à leur service, concoururent à leur dessein. Toutefois les tentatives de quelques hommes audacieux et entreprenans ne purent empêcher la constitution allodiale de se maintenir dans son intégrité, jusqu'au moment où l'activité des chefs militaires tenta la conquête de l'empire romain.

Les *Sapientes* des lois populaires, les sages, ou, selon la désignation germanique, les *Witman*, les *Ealdorman* nationaux, que l'on doit bien se garder de confondre avec les Ealdorman féodaux de la conquête anglo-saxonne; nommés *Princes* chez Tacite, *Asegas* parmi les Frisons, étaient ces chefs militaires du Gau et de la centène, qui présidaient aux sacrifices comme aux délibérations et aux jugemens du Mal de la province et de celui de la centène. Lorsque le pontificat païen tomba sous l'ascendant du christianisme, ces grands perdirent leur ancienne influence sous le rapport que nous avons indiqué. Ils s'en dédommagèrent en partie, en s'inféodant au service d'un chef conquérant. D'hommes nationaux, ils deviennent associés, *Gefera*, compagnons, féaux d'un roi. Ce sont les comtes, *Graphions*, des temps postérieurs, à cette exception près que les rois, faisant entrer qui bon leur semblait dans leur haute vassalité, une noblesse nouvelle vint s'adjoindre à la noblesse antique, en effaça la puissance, en fit peu à peu disparaître l'illustration.

Ces races orgueilleuses se sont plus fortement conservées dans le Nord scandinave, où le christianisme n'accomplit que lentement sa conquête, et où le pontificat demeura plus long-temps la propriété de la noblesse. Là où l'action du christianisme fut plus prompte et plus décisive, parmi les Goths d'Orient et d'Occident, chez les Lombards, les Saxons, les Bavarois, les Francs, les Alamans, on trouve des traces de ces antiques familles, mais beaucoup moins prononcées. Il était naturel que les familles royales s'appliquassent à les absorber dans leurs intérêts, ou à les anéantir.

Ce nouvel édifice social, inventé par les rois anglo-saxons et mérovingiens, pour y tenir captive l'ancienne volonté souveraine des Francs et des Saxons, avait pour cle fde voûte une seule fonction, celle du comte. Ce fut par cet intermédiaire qu'une politique adroitement prévoyante, maîtrisa cette liberté germaine, ces mœurs primitives et ces institutions indépendantes, contre lesquelles une force imprudente serait venue se briser. Ce comte tenait les Romains sous sa protection spéciale. On les assimilait aux hommes du roi, ou plutôt on les recevait sous la protection royale. Au roi seul revenait la composition qui leur était accordée, si un Franc leur faisait injure; car le Romain lui-même, n'ayant pas le droit de faïda ou de justice personnelle, ne pouvait toucher personnellement cette amende. Observons maintenant par quelle transition habile la

puissance du comte empiéta par degrés sur celle des hommes libres, à leur propre insu pour ainsi dire.

La force coercitive confiée au président de l'assemblée des hommes libres, au pontife élu dans cette assemblée pour maintenir l'ordre de la parole, commander le silence et faire exécuter les jugemens, cette paix du mallus, du Mal, se nommait *bannitio*, mot dérivé de *ban*, *bannire*, contraindre à l'ordre, au silence, convoquer, faire paraître : la puissance religieuse présidait à cette *bannitio*. Les prêtres seuls, dit Tacite, avaient le droit d'imposer silence et de contraindre (silentium per sacerdotes, quibus tunc et coercendi jus imperatur)(1). La paix du Mal (mallus) était le ban que la Divinité même commandait, la puissance céleste convoquant les Rachimbourgs, le peuple en corps, Théada, les enfans du Dieu suprême, les invitant à se réunir, à s'associer pour leur mutuelle garantie, à s'ériger en puissance souveraine, à élire, parmi les pontifes, le président civil et militaire du Gau et du Mal, chargé de faire exécuter, au nom de la volonté divine, la volonté populaire confondue et réunie avec cette dernière.

Teut obligeait les Théadas, Teutons, au nombre desquels se trouvaient les Saliens, à s'exhorter mutuellement à comparaître à ces grandes époques assignées par la religion pour les sacrifices et les réunions populaires. Ces époques leur étaient connues ;

(1) German. chap. 11.

la voix de Dieu les appelait ; ils n'avaient pas besoin d'autre convocation ; manquer à ce puissant appel eût été une honte. Les Rachimbourgs, les propriétaires libres, une fois réunis sous la présidence d'un grand de leur choix qui veillait à la paix du Gau, et répondait de celle du Mal aux hommes assemblés ; les Rachimbourgs, dis-je, prononçaient les jugemens. Ainsi revenait aux hommes libres, juges institués d'après la coutume germanique, cette souveraineté qui, de Dieu, se transmettait au peuple, et du peuple au comte.

Quand la bannitio, ou la puissance de contraindre, fut transférée du comte national au comte féodal, de l'élu du peuple à l'homme du souverain, une notable différence s'introduisit dans la procédure. Auparavant, les parties lésées, au lieu de contraindre, exhortaient : c'était *mannitio*, l'exhortation, la sommation ; de *mannire*, sommer à comparoir. L'accusé était *admallé*, invité de paraître au Mal, en face de son accusateur. Lui ou son répondant devaient se présenter en personne, afin de ne pas alarmer la paix de la communauté, et de ne pas forcer les Rachimbourgs à la guerre, seul moyen pour eux de se délivrer de la garantie. Mais peu à peu le Graphio, chargé de maintenir la paix du roi, fit tomber en désuétude l'antique mannitio, conservée dans les lois salique et ripuaire, et transforma cette sommation de la partie civile en une sommation de l'autorité magistrale, véritable bannitio, exercée par le comte au nom du roi. L'accusé et ses garans, jadis exhortés

à comparaître, s'y trouvaient ainsi contraints dans le nouvel ordre de choses. Rien ne se faisait plus par mannitio ou exhortation individuelle, mais par bannitio ou contrainte publique.

Les Mals étaient de deux espèces : la tenue des grands Mals était indépendante du comte; celle des petits dépendait de lui. Aussi, lorsque le comte devint l'homme du roi, il contribua beaucoup à faire tomber en désuétude les grands Mals, que les autres remplacèrent. Parlons des Mals en général, puis de ces deux espèces en particulier et du mouvement qui s'opéra dans leur sein.

Mallum, Mallus, le Mal dérive du mot germanique Mal, signe, lieu, endroit. C'était là que se faisaient entendre Mal, la parole, la prière, l'accusation, la délibération, la voix. Là se célébraient Mal, les sacrifices; là les libations avaient lieu. Là, les assistans communiaient autour de la table, où la chair des victimes leur était distribuée. C'était enfin le lieu des repas qui réunissaient toute la tribu. Le Mal était *Hara*, le temple naturel, le lieu du sacrifice, de délibération commune. C'était (comme nous l'exprimerions aujourd'hui) une assemblée religieuse, un parlement, une cour judiciaire. Dans les anciens temps du paganisme, on célébrait ce sacrifice au milieu de la nuit, à minuit, *modreneck;* tel était (nous l'avons déjà dit) le nom de la mère, du principe de toutes choses. Les phases de la lune, d'après laquelle l'année germanique était divisée, en réglaient les grandes époques : les mannitions ne se faisaient jamais d'un

jour à l'autre, mais d'une nuit à l'autre. Les ténèbres convenaient à cette mystérieuse et sombre terreur dont le paganisme des vieux Germains portait la profonde empreinte. Dieu et le peuple se réunissaient au sein de la nuit, dans l'obscurité redoutable, comme au sein de la mère commune, et des ténèbres célestes, où reposent tous les mystères de l'existence. Tous les Mals étaient fixés sur des hauteurs, d'où l'on pouvait mieux observer la renaissance du soleil, fils de la nuit. Ces lieux de sacrifice étaient autant de temples, sous la libre voûte des cieux. Aussi la loi salique nomme-t-elle le Mal, *Mallobergus*, mont du jugement.

Les comtes, héritiers des anciens chefs pontificaux, avaient persévéré dans la coutume païenne de convoquer les Mals sur des lieux élevés. La piété de Charlemagne ordonna qu'on les tiendrait dorénavant dans des endroits couverts. Alors les comtes, fidèles au caractère primitif de ces institutions, les transférèrent au sein des églises, ce qui alarma la conscience de Louis-le-Débonnaire, d'après la volonté duquel il y eut des endroits de justice séparés, et des enceintes réservées à cet usage, à l'instar de nos tribunaux.

L'autorité du comte, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, ne convoquait pas le Mal à époques fixes, le *Mallus legitimus*. C'était le *echte ding* des Germains, la chose, l'affaire même, la chose par excellence. *Ding*, synonyme de Mal, signifie chose. Tous les Rachimbourgs, ou Saliens propriétaires, se réunissaient à ce Mal obligatoire : personne n'avait droit d'être absent.

On peut consulter, en cette obligation, l'article de la loi salique (1), où il est question de la présence de tous, de l'assemblée du Theada, dans le Mallus legitimus.

Les Mallus extraordinaires, convoqués par le comte, firent tomber en désuétude les Mals dont je viens de parler, ou Mals politiques. Il dépendait de la volonté arbitraire du comte, de sa politique, de la multitude des affaires, de convoquer plus ou moins fréquemment ces assemblées d'ordre secondaire, que l'on nomma généralement *Placita*, mot dérivé du bon plaisir du comte (*ex placito, bene placito*). Ce titre s'étendit ensuite, par confusion, aux Mals légitimes. Celui qui y parlait, *plaidait* sa cause; mot qui a la même étymologie, et qui s'est conservé dans notre mot plaidoyer. Le comte y appelait, par la formule de bannition, le nombre des Rachimbourgs nécessaire pour prononcer le jugement. Dans les Mallus légitimes, au contraire, chaque homme libre s'y rendait spontanément et sans contrainte. Toutefois, ce n'étaient pas les officiers du comte qui portaient l'assignation à l'accusé, comme cela s'introduisit plus tard. Sa partie adverse le mannait ou l'admallait seulement, l'exhortait à comparaître : et cette mannition, s'exerçant en vertu du Mal convoqué par le comte, avait force de bannition.

L'accusateur exerçait sur les témoins le même droit de mannitio ou de sommation, et le comte, par son

(1) Tit. 48.

droit de bannitio, les forçait de parler au nom de la tranquillité publique : écoutons là-dessus la loi salique (1).

Art. I. « Si quelqu'un a des témoins à faire entendre, et que ces témoins ne veuillent pas se rendre au Placite, il devra les manner en présence de témoins, pour qu'ils viennent au Placite, déclarer ce qu'ils savent et l'affirmer par serment.

Art. III. « S'ils se présentent et qu'ils refusent d'affirmer par serment ce qu'ils savent, si, pour cette raison, ils sont mis hors du ban du Placite (c'est-à-dire déclarés en hostilité flagrante contre la paix du roi), chacun d'eux paiera quinze sous d'or. »

L'amende à payer pour n'avoir pas comparu après sommation légitime, était reçue par l'accusateur à titre de composition, tandis que celle pour n'avoir pas comparu après convocation du comte, revenait au comte même à titre d'infraction de la paix publique. Telle était la différence de la bannition et de la mannition.

Dans le Mallus même s'unissaient la paix nationale (transformée en paix du roi, depuis l'agrandissement du système monarchique) et la paix privée ou le bannitio, l'autorité de coercition exercée par le comte. Cette union prêtait de la force et de l'autorité à l'une et l'autre paix. Là remontait, de là émanait, là s'arrêtait aussi toute la puissance du comte. Une fois en présence des Rachimbourgs, des parties adverses, de

(1) Tit. 51.

leurs garans et de leurs témoins, il commandait le silence et donnait la parole. Si l'on avait une plainte à élever, on lui en demandait l'autorisation en termes consacrés par l'usage. L'accusé recevait le droit de réponse. Tour à tour on écoutait les témoins qui, convoqués pour affirmer la vérité, étaient crus sur parole, à moins qu'un nombre de garans plus considérable ne vînt les contredire par serment. Les Rachimbourgs, sans avoir le droit de motiver aucun jugement, venaient exposer ce que la loi commandait en telle ou telle circonstance. Un témoin, un Rachimbourg gardaient-ils un obstiné silence, ils avaient forfait à la paix du Mal, et payaient au comte une amende comme ayant troublé la tranquillité publique. Voici les dispositions de nature et d'importance diverses que renferme à ce sujet la loi salique, qui punit les cas les plus graves d'une amende de quinze sous d'or.

— « Quiconque aura refusé de comparaître devant le Mal, après avoir été légalement manné, paiera quinze sous d'or, à moins qu'un empêchement légitime ne l'ait retenu. — Si l'homme qui en a manné un autre ne comparaît pas lui-même, il paiera aussi une composition de quinze sous d'or à celui qu'il aura manné, à moins qu'un empêchement légitime ne l'ait retenu (1). » — Ailleurs : (2) « Si un ingénu ou un lite a contracté une dette envers une autre personne, le

(1) Tit. 1, art. I. II.
(2) Tit. 52, art. I.

créancier, après quarante nuits, ou à l'expiration du délai convenu au moment où la dette aura été contractée, se rendra au domicile de son débiteur, assisté par des témoins ou des gens chargés d'apprécier l'objet de la créance, et d'en fixer le prix. Le débiteur, s'il refuse de se libérer, paiera quinze sous d'or. » — « Les Rachimbourgs (1) qui auront refusé, par mépris, de prononcer suivant la loi, dans une cause, malgré la sommation du demandeur, encourront, à cause de ce mépris, une amende de trois sous d'or, et s'ils refusent de la payer, on les exhortera de nouveau. Chacun des sept sera condamné à payer quinze sous d'or. — Les témoins d'une cause (2), après s'être présentés au Placite, où ils auront été mannés pour parler, s'ils refusent d'affirmer ce qu'ils savent, seront mis, pour cette cause, hors du ban du Placite, et paieront chacun quinze sous d'or. » — Les Rachimbourgs (3) convaincus d'avoir parlé d'après une autre loi que celle des parties, seront condamnés à payer chacun quinze sous d'or. — Quiconque sera coupable (4) de faux témoignage, paiera quinze sous d'or. —Si l'on accuse (5) les Rachimbourgs d'avoir parlé d'après une loi étrangère à la cause, et que cette accusation soit fausse, celui qui l'a inventée paiera quinze sous d'or à chacun d'eux. — Si l'on accuse (6) quelqu'un et ses témoins

(1) Tit. 60, art. II.
(2) Tit. 51, art. III,
(3) Tit. 60. art. III.
(4) Tit. 50, art. I.
(5) Tit. 60, art. IV.
(6) Tit 50, art. II.

ou cojurans de s'être parjuré, l'accusateur devra fournir la preuve de son assertion, ou il paiera quinze sous d'or. — Si l'on fournit (1) cette preuve, trois des cojurans coupables de ce crime seront condamnés à payer quinze sous d'or.. — Celui (2) qui aura commis le crime de parjure, paiera quinze sous d'or, outre les frais de poursuite, et le dommage causé par son faux témoignage. — Quiconque (3) aura fourni des alimens ou donné l'hospitalité à l'homme qui aura outragé un cadavre enseveli, paiera quinze sous d'or, quand même ce serait son épouse.

Tels sont les cas majeurs prévus par la loi salique. Il faut y ajouter une spécification qui se trouve (4) dans l'édition d'Herold, et qui se rapporte à l'Antrustion qui aura manné un autre Antrustion, de manière à enfreindre la loi dans cette sommation. Dans les cas secondaires, que nous allons énumérer, la composition était de trois sous d'or.

— Lorsqu'une affaire (5) aura été portée au Mal, et que les parties adverses l'auront discutée devant les Rachimbourgs : si ces derniers refusent, en dépit de la réclamation formelle du demandeur, de parler selon la loi salique, ce dernier leur fera trois exhortations à parler suivant la loi. S'ils persistent à ne pas parler comme la loi l'exige, le demandeur s'adressera à eux

(1) Art. III.
(2) Art. V.
(3) Tit. 57, art. V.
(4) Tit. 76, art II.
(5) Tit. 60, art. I.

dans les termes suivans : « Je vous adjure (*tangano* , du mot *thengan* , invoquer solennellement avec prière), je vous adjure de prononcer selon la loi salique, quant à la contestation soulevée entre mon adversaire et moi. « Si les Rachimbourgs s'obstinent, sommation leur sera faite en conséquence, et chacun d'eux paiera trois sous d'or.

« On forcera le débiteur obstiné, légalement manné suivant les formes voulues, à payer trois sous d'or pour chaque sommation usitée en pareil cas (1). »

Dans le chapitre précédent , lorsque nous nous sommes occupés de la conciliation à établir entre la sûreté publique et la liberté individuelle, nous avons fait connaître deux formes de procéder différentes: l'une consistait à s'emparer de telle ou telle partie de la fortune de l'homme légitimement admallé , qui se refusait à payer la composition , ou de celle de l'homme qui , tout en avouant sa dette ou sa faute (*légitimè adjachtivus*), refusait aussi d'adhérer au jugement. L'autre forme concernait celui qui , après avoir enfreint la paix du peuple ou du roi, ne voulait pas entrer en composition, et qui s'exposait ainsi au bannissement. Pour ces divers motifs , le comte ou graphion , chargé de maintenir la tranquillité publique , avait droit à une portion de la composition, qu'on lui assignait à titre de fredùm , d'amende pour garantir le maintien de la paix. En revanche , le comte offrait, pour garantie de son attention à faire droit aux

(1) Tit. 52 , art. II.

parties comparaissant devant le Mal de son district, son Weregyld personnel, la valeur de sa propre composition, sa valeur propre et individuelle. « Si, dit la loi salique (1), le graphion a saisi des objets dont la valeur excède le montant de la somme due, il sera puni de mort ou rachètera sa vie par la compostion. »

Le comte était chargé de la perception de certains revenus qui tombaient dans le trésor royal, mais qui n'avaient aucune espèce de rapport avec l'espèce de magistrature ou d'intendance suprême qui lui était confiée sur les hommes unis par le lien de la coutume salique. La loi des Ripuaires (2) le nomme juge fiscal, *judex fiscalinus;* le trésor royal recevait le fredum qui lui revenait des compositions pour infractions à la paix publique. La loi, tout en punissant le comte prévaricateur, protégeait spécialement l'exercice de ses droits légaux. Le Werygild, ou composition, représentant la valeur de la personne du comte, était trois fois plus fort que le Werygild du simple Salien (3).

Outre le Mal du comté, il y avait des Mals de Centène, soumis à la présidence du Tungin ou Centenier, et où l'on n'assignait que les Rachimbourgs, nommés pour prononcer le jugement, les témoins et les parties : c'est de cette espèce de Mal qu'il est spécialement question dans la loi salique. La centène (*Hundreda*) composait à la fois une division militaire (car l'armée était la nation même), et une association de cent chefs

(1) Tit. 53, art. II.
(2) Tit. 53.
(3) Tit. 56.

de famille, qui choisissaient leur Tungin ou Centenier. Probablement ce choix portait sur l'ancienne noblesse pontificale; car le Centenier était chef militaire; il présidait au Mal; et comme tel, il avait été chargé, avant l'introduction du christianisme, d'une espèce de sacerdoce. Les Mérovingiens, et les rois anglo-saxons, laissèrent tomber en discrédit la place de ce Tungravio, ou Tungin, homme de la commune et non pas du roi. Plus la féodalité s'éleva menaçante, plus cette vieille autorité populaire perdit par degrés la grandeur native de son caractère, et finit par se trouver reléguée sur les derniers confins de l'organisation sociale.

Le Centenier, dans sa centène, participait, dans des proportions inférieures, à la puissance du comte. Cependant la paix de la communauté, avec sa garantie inférieure dont le Tungin répondait, se trouvait comprise dans la paix générale du comté, qui était celle du roi. La connexion qui régnait entre ces deux ordres de choses n'était pas telle, que le comte pût donner des ordres au Centenier, officier de la commune, et qui ne relevait d'aucune autorité royale. Toutes les causes qui concernaient une infraction à la paix réelle, qui avaient rapport à la propriété des Rachimbourgs (la possession constituait l'existence du Rachimbourg); toutes les causes, en un mot, qui avaient trait à l'état des individus libres, Romains, colons ou esclaves, et fixaient leur position sociale, étaient portées devant le tribunal du comte. C'était devant le Mal de la centène que se portaient les délits entre particuliers, les causes de vol, d'usurpation,

les affaires litigieuses, les plaintes en injures, les voies de fait d'une nature peu importante. Le Mal de la Centène s'appelait aussi *Tunchnium*, mot qui venait probablement de *Ding*, synonyme de Mal. De là aussi le mot de *Tunginus*, titre du Centenier. Au centre du Mal, un écu était suspendu; ce qui rendait plus imposante, dans une nation guerrière, l'autorité de l'Ancien, chargé de maintenir l'ordre et de faire exécuter la sentence (1).

Nous ne nous arrêterons pas long-temps sur le *Decanus villæ*, espèce de président élu par le suffrage populaire, et commandant à une association de dix chefs de famille, élément primordial de la constitution militaire et sociale des nations germaniques. Les Goths d'Occident nommaient ce dizainier *Thiuphad*, et les Anglo-Saxons *Tienhofed*, chef de dix hommes. Ce chef présidait aux réunions en garantie pour causes de simple voisinage, et spéciales à la tranquillité du territoire. Telles étaient les causes qui avaient rapport à la possession commune d'une même propriété appartenant à la fois à plusieurs habitans de la même marche; possession qui ne pouvait être connue que des voisins. L'analogie du *Freoborg* ou de la décanie des Anglo-Saxons, avec le *Contubernium* des Francs, contubernium mentionné dans la loi des Saliens et des Ripuaires, a été judicieusement prouvée par Rogge: il a démontré que cette ressemblance allait jusqu'à l'identité.

(1) Lex sal., tit. 46, art. I. tit. 48.

La dizaine ne possédait pas de Mal proprement dit. Elle ne prononçait dans aucune cause litigieuse, mais elle établissait la garantie qui veillait sur les possessions de chacun ; l'esprit de voisinage régissait tout dans son sein. Les dix pères de famille, soutiens de la dizaine, formaient une étroite association, et répondaient respectivement de leurs biens, de leurs personnes, de leur Werigyld, ou de la valeur de leur individualité propre. Quiconque avait, parmi eux, commis quelque infraction au bon ordre ou à la paix publique, tombait, s'il n'avait pas de quoi répondre, soit par lui-même, soit par ses parens, de la somme requise pour sa composition, sous la responsabilité de la décanie. Ainsi cette dernière avait intérêt à repousser de l'union tout membre insolvable ou corrompu, et à veiller au maintien de son honneur.

Cependant il arriva, dans ces temps de violence qui suivirent la conquête, que les décanies offrirent le spectacle du désordre le plus complet.

Comme les Romains, vers le quatrième siècle de notre ère, appelèrent contubernium une division d'armée composée de dix hommes ; les Germains empruntèrent cette expression pour l'appliquer à la décanie, qui se nomme ainsi dans la loi salique. Souvent les contubernia ou décanies s'associaient pour le vol, le meurtre, le brigandage. La loi salique contient plusieurs articles qui infligent des amendes ou compositions très-fortes dans certains cas ; non-seulement six des membres de la décanie se trouvaient mulctés, mais le dixainier et les trois princi-

paux membres du contubernium payaient une somme plus considérable encore.

« Quiconque, dit la loi salique (1), se sera mis à la tête d'un contubernium, assemblé pour attaquer un ingénu, et le tuer dans sa maison, paiera six cents sous d'or. » — Si l'homme tué a reçu (2) plus de deux blessures, trois des accusés, qui ont fait partie du contubernium ameuté, paieront chacun une composition égale à celle qui vient d'être fixée. Trois autres de ceux qui composaient le même contubernium, paieront chacun quatre-vingt dix sous d'or. Trois autres enfin, paieront chacun quarante-cinq sous d'or. — Si un contubernium (3) ameuté a tué, sur un grand chemin, quelqu'un hors de sa maison ; si ce dernier a reçu plus de deux blessures, trois des hommes qui composaient ce contubernium, paieront chacun la valeur de la composition due à raison de l'état du mort. Trois autres paieront chacun trente sous d'or, et trois autres, quinze sous d'or. »

Nous venons de faire connaître d'une manière sommaire la nature de l'autorité dont jouissaient les chefs de la décanie, de la centène, du comté, quant à leur action judiciaire, si l'on peut nommer action la simple présidence, et la force exécutive du jugement. Le jugement même ne ressortait pas du comte ni du Centenier. Ils n'étaient juges que de la légitimité des for-

(1) Tit. 44, art. I.
(2) Id. art. III.
(3) Tit. 45, art. III.

mes, sous lesquelles la cause était portée devant l'assemblée du Mal. D'après le même principe, le roi, comme juge suprême, n'instituait point de tribunaux, et n'intervenait point dans les formes de la procédure. Seulement depuis que la juridiction du comte l'eut constitué l'héritier unique de l'ancienne souveraineté populaire, lui-même prononçait la sentence, soit devant le Mal assemblé, soit de concert avec les Rachimbourgs, appelés pour dire la loi : il bannissait de sa présence quiconque refusait de comparaître. C'est ce que prouve le titre 49 de la loi salique où se trouvent les dispositions suivantes :

« Quiconque aura refusé de comparaître devant le Mal, et d'exécuter la sentence des Rachimbourgs; quiconque aura refusé, soit de payer la composition, soit de se purger d'une manière quelconque, sera manné à paraître devant le roi. » (Suivent les formalités nécessaires pour constater l'état réfractaire du délinquant). Après quoi, le poursuivant sommera le défaillant à paraître en personne à l'audience royale, dans le délai de quatorze nuits. »

Dans le cas où l'accusé s'obstinait à faire défaut, la loi l'atteignait par les dispositions suivantes : « Lorsque le poursuivant, après toutes formalités, l'aura manné une dernière fois, et que l'assigné aura constamment refusé de paraître ou de se purger selon la loi, le roi, devant lequel il aura été sommé de se présenter, le mettra hors de sa présence : dès lors il sera réputé coupable, et tous ses biens seront au fisc ou à celui qui les recevra du fisc. »

Il paraît que le prince, avant l'époque où l'autorité du comte eût jeté d'assez profondes racines, essaya de s'introduire dans les affaires du Mal, au moyen de l'autorité des Sachibarons, autorité essentiellement temporaire, et dont il n'est question que dans la loi salique. Ces Sachibarons semblent avoir disparu de bonne heure chez les Francs, soit que leur institution parût contraire aux idées de liberté germanique, où que les rois n'en sentissent plus la nécessité, à mesure que le pouvoir des comtes se consolida. Eichhorn et Savigny ont élevé, sur ces Sachibarons, deux systèmes contraires, et les savans se sont partagés entre ces théories diverses.

Suivant Eichhorn, les Sachibarons ont, en certaines circonstances, remplacé les Rachimbourgs, quant au prononcé du jugement; jamais ils n'ont siégé dans les grands Mals ou Mals nationaux, mais bien dans ceux que le comte convoquait. Cependant il ne donne cette idée que comme une hypothèse. Il regarde les Sachibarons comme des hommes plus instruits qui, au nombre de trois, mettaient les Rachimbourgs sur la voie du droit. Au contraire, Savigny ne voit en eux, originairement du moins, que des officiers royaux, qui, en concurrence avec le comte, exerçaient une sorte de surveillance dans les Mals extraordinairement convoqués, à l'époque où le comte n'était pas l'officier royal, exclusivement choisi par le roi, mais l'homme du peuple assemblé au Mal légitime. Leurs fonctions, comme celles du comte, consistaient à faire porter devant eux les causes en litige. Chaque

cause, déjà décidée en leur présence, ne pouvait plus être reportée devant le Mal du comté: espèce d'empiétement sur la juridiction du comte. C'étaient les officiers permanens de la royauté, spécialement institués par le roi, et qui, en cette qualité, jouissaient d'une composition égale à celle du comte, et supérieure à celle des autres hommes libres. Comme le prince admettait dans son vasselage des lites, des affranchis, et des Romains, le Sachibaron pouvait, ainsi que le comte et les autres officiers royaux, appartenir à ces deux classes; et son Werigyld se trouvait réglé d'après la nature de sa naissance.

« Quiconque (1), dit la loi salique, aura tué un Sachibaron qui aura été affranchi du roi, paiera trois cents sous d'or. — Quiconque tuera (2) un ingénu promu à la dignité de Sachibaron, paiera six cents sous d'or. — Les Sachibarons (3) n'excéderont pas le nombre de trois dans les Malbergs particuliers. Si une cause a été portée devant eux, et si, selon la loi, la sentence a été rendue en leur présence, il ne sera point permis d'en appeler au comte ou graphion. »

Deux autres moyens concoururent encore à étendre l'autorité royale, par d'insensibles et lents progrès. D'abord, ce principe germanique, d'après lequel les seuls associés, composant le district, la centène et la dixaine ou décanie, avaient droit de juger les causes

(1) Tit. 56, § II.
(2) Ibid. § III.
(3) Ibid § IV.

ayant rapport à leur contrée, se trouva d'une difficile application, lorsque l'empire agrandi se trouva réunir une multitude de peuples divers qui réclamaient tous une justice égale et prompte. Ensuite Charlemagne transforma en une sorte de magistrature permanente, les hommes libres jusqu'alors appelés à prononcer le jugement; ce fut le second pas vers l'autorité absolue. Fixons notre attention sur cette double cause d'agrandissement du pouvoir royal.

Les Germains ne reconnaissaient d'autre droit que celui qui résultait de la garantie générale des associés d'une dizaine, d'une centène, et d'un comté. Le Germain ne se trouvait garanti que dans sa propre communauté; elle seule lui assurait la tranquillité; seule elle pouvait l'assister dans son droit. Quand l'accusateur et l'accusé faisaient partie d'une seule centène, la cause se portait devant le Mal où siégeait le centenier de cette centène. Si deux adversaires appartenaient à diverses centènes du même comté, le Centenier ne pouvait plus leur faire obtenir justice, et il fallait s'adresser au comte. De même, si deux parties adverses se trouvaient propriétaires, dans des décanies différentes, le dizainier de l'une des deux dizaines ou décanies n'avait pas titre pour les mettre d'accord; mais bien le Centenier de la centène, qui comprenait les deux décanies. S'il advenait que deux hommes, habitans deux comtés différens, eussent un procès à vider, aucune loi n'avait prévu ce cas, et la cause restait pendante.

Chacune des communautés n'assurait la garantie de

ses propres membres que pour la valeur de leur Werigyld, de la composition qui leur était due, en cas de lésion, de leurs personnes et de leurs propriétés; composition qu'ils devaient à leur tour, s'ils étaient les agresseurs. Si la faute dépassait cette garantie, le coupable tombait d'autant en dehors de l'association, et s'exposait à être considéré comme *Wargus*, étranger. J'ai expliqué plus haut comment le Wargus, le méchant, l'homme sans possession, se trouvait opposé au brave homme, au prud'homme, au propriétaire, au Rachimbourg.

Pour être reçu comme associé dans une communauté salienne, il fallait être Germain libre, appartenant à une race non hostile à celle des Saliens; ou du moins l'un de ces Germains barbares que le roi avait pris sous sa protection, en les admettant dans sa vassalité: dans ce cas, le roi garantissait la personne du Germain barbare, et recevait sa composition. Rogge a très-bien prouvé que tous les barbares (titre, non de honte, mais d'honneur, donné aux Germains étrangers) ne jouissaient pas encore, lorsque la loi salique fut rédigée, de la protection royale étendue sur tous indistinctement. Cela n'arriva que dans la suite. Aussi la loi salique ne traite-t-elle (1) que du Barbare vivant sous cette loi, c'est-à-dire du Germain barbare admis à cet honneur et à ce privilège spécial. Il y avait cette exception entre lui et le Rachimbourg, que ne trouvant sa garantie que dans la protection du roi ou de la

(1) Tit. 43, § 1.

communauté, il ne jouissait pas de la position indépendante de ce dernier.

Il était impossible que l'ancienne société germanique, avec sa garantie restreinte dans les limites d'une association de comté, fondée sur des réunions de dix et de cent chefs de familles dont la collection composait le comté, ne vînt pas à se détraquer par suite de la conquête, et lorsque les idées d'Etat et d'empire résultèrent naturellement de la multiplicité des populations différentes, soumises au même gouvernement. Un protecteur et un chef étaient nécessaires aux Romains propriétaires, aux Bourguignons, aux Visigoths, aux Bretons, aux Aquitains; et ce protecteur, ils le trouvaient naturellement dans la personne du roi conquérant dont ils étaient tributaires, et qui les admettait dans sa vassalité. Comme ces nouveau-venus n'avaient aucune garantie de communauté, le roi devenait pour eux le juge suprême, la source unique de la protection et du droit. Il était indispensable que chacun des habitans et des sujets du nouvel empire trouvât, dans quelque lieu que ce fût, un juge prêt à écouter sa plainte ou sa défense. Or, là où régnait la loi salique, elle lui refusait un tel secours. Par conséquent le comte devait y pourvoir en sa qualité d'officier royal. Cependant le sujet, le vaincu, ne vivant pas au sein de la communauté franque et sous l'empire de ses lois, se trouvait dans un extrême embarras, dans le cas où personne ne pouvait prononcer la sentence d'après la loi de son pays. Il se voyait forcé d'abdiquer une portion de son individualité,

pour se faire admettre sous la protection du prince, qui lui assurait sa garantie au milieu de la commune des Saliens ou des Ripuaires. Mais plus on vit s'étendre le nombre des Romains ou des Germains qui se trouvaient dans ce dernier cas, plus cette augmentation fit perdre de sa force et de sa vigueur primitive à la communauté des Francs et des Ripuaires. Lorsque l'on se trouva forcé d'appliquer la loi salique à des hommes qui n'étaient pas Francs d'origine, et qui cependant, en vertu de la protection royale, vivaient sous la garantie de la loi salique, il était impossible que l'importance du Salien et du Ripuaire, tout indépendans qu'ils demeurassent, ne vînt pas à en souffrir. C'est ce que la royauté mit habilement à profit. En cela, comme en beaucoup d'autres circonstances, la force des choses nécessita la politique.

La loi des Ripuaires a bien mieux garanti que la loi salique, la protection à laquelle le Romain avait droit, comme dépendant de l'autorité royale. Nous avons déjà vu comment et pourquoi le Romain jouissait du droit de composition, accordé au grand nombre des indigènes, et dont le roi lui offrait garantie, soit en touchant, soit en concédant au Romain, par une grace spéciale, le prix de la composition. Ce qui fut, sous ce rapport, accordé aux Romains, le fut aussi dans la suite à cette foule de barbares que les Francs réunirent sous leur domination.

Examinons maintenant par quel mouvement des affaires on vit se métamorphoser, sous Charlemagne, en une magistrature, dont la permanence devint utile

à l'autorité royale, le droit commun des hommes libres à prononcer la sentence.

Ne cherchons, parmi les nations germaniques, rien qui ressemble à des juges comme nous les entendons, à des hommes chargés d'entendre les témoins, de peser leur dire, de les suivre dans le labyrinthe de leurs assertions, et d'appliquer ensuite la loi, d'après leur conscience. Chez les Germains, on était apte à prononcer le jugement, dès que l'on était homme libre, propriétaire, par conséquent membre de l'association de la centène, recevant d'elle une garantie égale à la valeur de sa composition, et se portant à son tour pour garant de ses voisins et de ses compatriotes.

Rien de plus simple que le jugement; il ne se rapportait jamais à aucune cause compliquée. Toute l'éducation du Germain se réduisait à la connaissance de ses droits personnels et de sa garantie sociale. Là était la loi, au maintien de laquelle veillait une noblesse sacerdotale; probablement cette dernière l'avait rédigée en vers à allitérations; peut-être était-ce elle qui l'avait gravée en caractères runiques.

Les Francs libres et possessionnés, les Rachimbourgs, paraissaient tous au Mal légitime : là, le comte les choisissait au nombre de sept, non pour interroger les accusateurs et les accusés, mais seulement pour écouter la cause, entendre le serment des cojurans et les assertions des témoins, assertions qui s'évanouissaient devant la garantie par les cojurans. Ensuite, évoqués et interrogés par une formule obligatoire, les Rachimbourgs disaient ce que la loi avait décidé, et pronon-

çaient ainsi un jugement qui devenait exécutoire à l'instant même.

Dans les Mals convoqués extraordinairement par le comte, il ne paraissait que sept Rachimbourgs, convoqués par une invitation spéciale : de même au Mal de la centène, le Centenier les appelait en nombre suffisant pour porter la sentence. On les sommait de *dire la loi*, de *juger selon la loi; legem dicere, secundum legem judicare.* Il s'agissait (car telle était la loi) de prononcer sur le taux de la composition qu'un Franc pouvait exiger de celui qui lui avait fait un tort quelconque. On n'accusait que le Rachimbourg, lorsque le jugement était erroné. Seul, il était puni du déni de justice ou de la fausse application de la loi. Nous reproduirons, pour prouver la responsabilité rigoureuse qui pesait sur ces sept propriétaires libres, quelques dispositions de la loi salique, dont nous nous sommes déjà occupés, mais que nous avons à envisager sous un nouveau jour.

« Lorsqu'une affaire (1) portée devant le Mal, aura été discutée en présence des Rachimbourgs; si ces derniers refusent d'appliquer dans leur jugement les dispositions de la loi salique, et dédaignent la formelle réclamation du demandeur : celui-ci les requerra par trois fois différentes de le juger d'après cette loi. S'ils persistent dans leur refus, le demandeur leur dira : « Je vous supplie solennellement (*tangano*) de « juger, d'après la loi salique, la contestation qui s'est

(1) Lex sal. tit. 60, § 1.

« élevée entre mon adversaire et moi. » Dans le cas où ils s'obstineraient à ne pas prononcer, chacun des sept Rachimbourgs serait manné et paierait trois sous d'or. — Si cette sommation (1) ne force pas les Rachimbourgs à juger et à payer la composition de trois sous d'or, une nouvelle sommation les atteindra, et chacun d'eux paiera quinze sous d'or. — De même si les Rachimbourgs (2) sont convaincus d'avoir jugé d'après une loi autre que celle des parties, chacun d'eux paiera quinze sous d'or. »

Il n'y avait que sept Rachimbourgs chargés de prononcer le jugement; mais comme il s'agissait, dans les Mals du comté et de la centène, de la garantie générale, les autres Rachimbourgs qui se trouvaient présens avaient droit de contredire ou de conseiller les sept juges, à leurs risques et périls, il est vrai.

« Si, dit encore la loi salique (3), les Rachimbourgs ont appliqué la loi réclamée par les parties, et que celui qui a perdu sa cause récuse leur jugement, soutenant, mais à tort, qu'il a été jugé d'après une autre loi que la sienne; il paiera quinze sous d'or à chacun des Rachimbourgs. »

Cette punition, lancée contre ceux qui repoussaient le jugement, devenait plus rigoureuse contre les étrangers qui l'improuvaient sans en être frappés. Mais les juges eux-mêmes avaient intérêt à s'entendre avec les

(1) Id. ib. § II.
(2) Id. ib. § III.
(3) Tit. 60, § IV.

hommes libres qui assistaient au Mal, et qui, par leur approbation, donnaient plus de poids à la sentence. On ne pouvait en appeler qu'au jugement de Dieu.

L'autorité des Rachimbourgs ne subsistait que pour les Mals isolés, et pour les causes qui s'y trouvaient portées. Charlemagne rendit cette autorité permanente; depuis son règne, les Rachimbourgs cèdent la place aux Scabins, hommes nationaux comme les Rachimbourgs, et issus de la même origine, mais qui, par le laps du temps, se métamorphosèrent en une espèce de juges à institution royale. On ne retrouve plus chez les Rachimbourgs, bonshommes, prud'hommes des époques suivantes, le même caractère qui distinguait les anciens Rachimbourgs. Au fond, Charlemagne soulageait les hommes libres d'un pesant fardeau. Forcés d'obéir à la sommation du comte ou du Centenier, ils étaient convoqués au jugement par un ordre arbitraire, et la plus belle prérogative de l'antique liberté s'était changée en un vrai stygmate de servitude.

Pour être reconnu témoin au Mal germanique, il fallait n'être ni serf, ni affranchi, ni colon, ni lite, ni Romain, ni étranger, ni homme libre insolvable. Il fallait posséder le même droit de garantie, avoir la même valeur de composition que l'homme auquel on répondait, soit en le contredisant, soit en appuyant ses assertions. Ce n'était pas un témoin dont on pesait la moralité; c'était un homme dont la parole devait être considérée comme vraie, comme entièrement et irrévocablement irrécusable. Il était Rachimbourg, et cela devait suf-

fire; ce qu'il affirmait devait être cru, en dépit de l'invraisemblance. Les mœurs modernes n'offrent rien de pareil.

Ainsi, le témoignage tel que nous le comprenons, ne subsistait pas. Au Mal germanique, quiconque aurait contredit le témoin, n'eût obtenu aucun crédit. Si l'on voulait invalider un fait atteste, et par conséquent regardé comme indubitable, il n'y avait qu'un moyen : c'était d'en appeler à un autre fait qui, sans détruire le premier, l'enveloppait, pour ainsi dire, de nuages et de voiles, et le renfermait en le déguisant aux yeux du vulgaire. Or, il fallait que dans ce cas, l'accusé trouvât, au sein de sa famille, ou parmi ses voisins, un nombre de cojurans assez profondément convaincus de sa loyauté, pour faire valoir en sa faveur le moyen que j'indique : chose difficile à obtenir, dans un état de mœurs dont l'amour, ou plutôt le culte de la vérité, était le principal caractère. C'est ainsi que l'on parvenait au point de ne douter ni du fait exposé par le témoin, ni du serment des hommes qui garantissaient la bonne foi de l'inculpé.

En présence des sept Rachimbourgs, assemblés pour prononcer le texte de la loi, le témoin disait de quelle nature était le fait auquel cette loi devait s'appliquer. Point de confrontation de témoins, point de vérification de preuves : on aurait admis par là, comme possible, le mensonge d'un homme libre. Ainsi, le témoin et le Rachimbourg étaient sur le même niveau, exerçaient une fonction identiquement judiciaire ; l'un exposant le fait, l'autre appliquant la loi, ce qui reve-

nait au même, puisque l'énonciation du fait seul supposait l'application de la loi.

Le savoir, dont le Rachimbourg avait besoin pour prononcer le jugement, était, comme Rogge le dit très-bien, commun à tout membre de l'association germanique : c'était la connaissance de la valeur des compositions diverses. Le témoin, qui provoquait ce jugement, exerçait donc une autorité plus haute ; en attestant le fait, dont il avait seul une connaissance spéciale, il décidait la question, se trouvait sous l'inspiration de Dieu même, et juge de la vérité ; car l'accomplissement des faits signalait la présence divine. Dieu, témoin irrécusable, était le dernier juge au tribunal duquel on en appelait en dernière instance, par le moyen de l'Ordeal. Quand les cojurans venaient attester l'innocence d'un fait, contradictoirement aux témoins, c'était Dieu caché qu'ils annonçaient, en attestant un fait mystérieux, supérieur à l'évidence même.

La première espèce de témoins, c'étaient les voisins, qui pouvaient constater, soit d'après la tradition de leurs pères, soit d'après l'aveu général de la communauté, l'état positif et la transmission des propriétés de chacun. De pareils témoins, dont rien ne pouvait infirmer la parole, n'étaient-ils pas de véritables juges ? C'était le fait, attesté par eux, qui indiquait le droit. On n'avait pas besoin d'une convocation spéciale de Rachimbourgs pour prononcer en de semblables matières. Dès qu'un voisin affirmait que la propriété territoriale d'un membre de la communauté avait été lésée, et attestait ce fait, il en était réellement le vengeur et le juge.

« Celui, dit la loi salique (1), qui, soit par méchanceté, soit par vengeance, a percé une haie appartenant à autrui; celui qui aura introduit son bétail dans un champ cultivé, dans un pré, dans un pâturage, dans des blés, paiera, si des témoins attestent le fait, la valeur du dommage, que le propriétaire touchera, et de plus une somme de trente sous d'or.

La seconde espèce de témoins, et c'est sur celle-là qu'il nous importe surtout de fixer notre attention, était appelée par les parties adverses. Quand bien même les faits les plus graves auraient eu de véritables témoins, ils étaient comme non avenus, si les parties en litige ne convoquaient pas. Ici, comme dans tout le reste, l'Eglise et l'Etat s'efforcèrent d'élargir, d'agrandir, de consolider la sphère des témoignages, et de vaincre sur ce point capital le génie de la nation.

Les Francs avaient pour principe, ainsi que les autres Germains, de consacrer, par des solennités multipliées et des actions symboliques, chacun de ces actes privés, qui pouvaient entraîner des suites légales. Il était d'autant plus facile aux témoins de ces solennités et de ce cérémonial du droit de les graver dans leur mémoire, et d'en retenir les circonstances et les détails authentiques. La présence de ces témoins était exigée dans les cas suivans, dont Rogge fait l'énumération : dans une donation par transmission, dans une vente de biens-fonds, quand il s'agissait de l'affranchissement d'un colon ou d'un esclave, dans une vente d'objets mobiliers, en général, dans tous les

(1) Tit. 10, § XI.

contrats, et dans le paiement des dettes. Dans tous ces cas, le témoin avait réellement qualité de juge. C'était lui qui devait veiller à ce que tout se fît dans les formes légales.

Un titre de la loi salique (1) qui se nomme *de Hafatomia*, probablement du mot *Hafetom* (Habethum), droit de possession, de propriété, règle les formalités et dispositions nécessaires, en cas de la donation du bien d'un Salien envers une tierce personne, lorsque ce Salien n'avait ni enfans, ni héritiers proches.

« Il est à observer, dit ce titre, que le Tungin ou le Centenier indiqueront un Mal, qu'un bouclier y sera suspendu, et que trois hommes y apporteront chacun une cause à juger. Ensuite on fera comparaître celui à qui la donation doit être faite, et qui est étranger à la famille du donataire. Ce dernier nommera les objets dont il veut faire présent, et jettera en même temps un rameau dans le sein de celui auquel il fait ce présent. L'homme qui aura reçu le rameau dans son sein, ira s'établir dans la maison du donataire, y admettra trois témoins, et prendra possession des objets donnés. Avant l'expiration de douze mois, ce dernier sera tenu de représenter le rameau, en présence du roi, ou dans un Mal légitime; là, le donataire jettera de nouveau ce rameau dans le sein de celui auquel il donne; mais cette seconde cérémonie ne conférera pas à ce dernier un plus grand nombre d'objets que celui que la première donation comprend. — S'il arrive que dans la suite quelqu'un élève des doutes

(1) Tit. 48.

sur l'authenticité de la donation, on fera paraître trois témoins, lesquels feront serment que, devant eux, dans le Mal convoqué par le Centenier ou le Tungin, le donataire a jeté le rameau dans le sein de celui qu'il avait choisi. Ensuite ces hommes indiqueront, soit celui par lequel la tradition symbolique a été faite, soit celui qui l'a reçue, et que le donataire a désigné pour lui succéder. Trois autres témoins viendront après affirmer par serment que l'homme dans le sein duquel le rameau a été jeté a habité la maison du donataire, qu'il y a fait entrer trois personnes au moins, qu'il les a nourries, que ces personnes l'ont remercié après s'être assises à sa table. Ils ajouteront que toutes ces choses-là se sont passées en leur présence. Enfin, trois nouveaux témoins viendront affirmer, toujours avec serment, que, dans le Mal légitime, ou devant le roi, le donataire a publiquement jeté le rameau dans le sein de celui qu'il a désigné pour son successeur, le même dans le sein duquel il avait déjà jeté ce même symbole, en présence du Théada (peuple-Dieu, peuple souverain, assemblé au Mal). Neuf témoins sont nécessaires pour affirmer tout cela. »

Telle était la marche solennelle et lente de la procédure salique. La loi des Ripuaires s'en dispensait. Elle n'exigeait que la rédaction de la volonté écrite. Sans cela on avait recours à la transmission des biens, en présence de témoins (1).

(1) Lois des Ripuaires, tit. 50. De homine qui sine heredibus moritur.

Voici comment la loi des Ripuaires exige des témoins, lorsqu'il s'agit d'une vente de biens-fonds (1).

« L'homme qui aura acheté une maison de campagne, un fonds, une propriété quelconque, et qui n'aura pas pu faire dresser acte de cette vente, se transportera au lieu où la transmission de la propriété doit se faire, accompagné de trois, de six, de douze témoins, selon le degré d'importance de l'objet en question; des enfans, en nombre égal à celui des témoins, s'y trouveront aussi. Il paiera, en présence de ces enfans et de ces témoins, la valeur de l'objet, et en prendra possession. En faisant cela, il donnera un soufflet à chaque enfant, et lui pincera l'oreille, de manière à ce que les enfans puissent se rappeler un jour ce qui s'est passé, et en rendre témoignage. »

Chez les Saliens, nous rencontrons la pure naïveté des mœurs primitives; chez les Ripuaires, la police judiciaire se conforme un peu plus aux idées romaines de l'Eglise et de l'Etat, sans que le génie franc disparaisse absolument. Ces derniers offrent une espèce de lutte entre les mœurs antiques et les dispositions, ou plutôt les facultés laissées par une loi nouvelle. L'usage des Ripuaires, dont il est question à la fin du titre de la loi que je viens de citer, subsiste dans sa naïveté plaisante chez les paysans d'une partie du nord de l'Allemagne; c'est par le même moyen physique qu'ils inculquent à leurs enfans le souvenir des actes dont ils veulent que ces mêmes enfans attestent un jour la vérité.

(1) Tit. 62. De traditionibus et testibus adhibendis.

Comme notre méthode d'enregistrement, de protocoles, de dépôts, n'était point connue, il fallait qu'un témoin rapportât tout ce que l'on avait dit, affirmé, nié, devant un Mal. Plus tard, les Scabini, institués par Charlemagne, tinrent, à cet égard, lieu de témoins. Il y avait alors des actes publics, auxquels les Rachimbourgs, les témoins, et le comte ou Centenier, présidens du Mal, apposaient leur signature. Cet état de choses commence à se montrer dans la loi des Ripuaires. Mais commençons par examiner quelle était, dans les temps antérieurs, la manière de procéder.

Les Rachimbourgs n'ayant pas fonction permanente de juges, c'étaient les témoins qui, une fois le jugement prononcé, en conservaient le souvenir, en attestaient la vérité. Des causes avaient-elles été portées devant des Mals différens, celui du comte et celui du Centenier : des témoins, ainsi que nous venons de le dire au titre de *Afetomia*, répétaient et attestaient au grand Mal ce qui avait été dit et fait au petit Mal. La loi salique (1) exige aussi que celui qui veut manner, sommer quelqu'un de comparaître au Mal, pour entendre le jugement, se présente avec des témoins dans la maison de l'homme qu'il veut manner, et le manne, lui ou sa femme. Si le maître est absent, quelque personne de la maison recevra sommation de faire parvenir cette mannition à celui qui en est l'objet. C'était le seul moyen par lequel l'on pouvait constater légalement le refus de l'accusé. Par la même raison, si la sentence

(1) Tit. 1, § III.

des Rachimbourgs avait condamné quelqu'un à payer une dette, il fallait que la demande fût appuyée de témoins.

« Si un ingénu (1) ou un lite a contracté une dette, le créancier, après quarante nuits, ou au terme du délai convenu lors de la transaction, se rendra dans la maison du débiteur, et se fera assister par des témoins, ou par des gens chargés d'apprécier l'objet qui donne lieu à la créance, et d'en déterminer le prix. »

Si l'animal ou l'esclave blessaient quelqu'un sans que le maître de l'un ou de l'autre fussent coupables de cet accident, ce dernier devait payer la composition, à moins que des hommes libres ne se portassent solennellement pour témoins de son innocence. On avait également besoin de témoins, si l'on blessait un homme en le surprenant au milieu d'un vol ou d'un attentat commis contre son honneur ou ses biens. Citons la disposition suivante de la loi des Ripuaires (2).

« Si quelqu'un surprend un homme occupé à le voler ou à exercer des violences criminelles contre sa femme ou sa fille, ou enfin se livrant à quelque autre excès, sans avoir pu parvenir à l'enchaîner : si, en luttant avec cet homme, on lui a donné la mort, on doit, en présence de témoins, élever ce corps sur une claie, le placer au milieu d'un carrefour, le garder pendant quatorze ou quarante nuits. Ensuite l'homme qui a fait le meurtre, affirmera avec ses cojurans, de-

(1) Loi sal. Tit. 52, § I.
(2) Tit. 79.

vant le comte, au Haraha (dans le temple), qu'il n'a tué cet homme qu'à son corps défendant. Si ces formalités ne sont pas accomplies, il sera puni comme meurtrier. »

Quand il s'agissait d'un fait où les deux parties ne s'étaient pas trouvées ensemble, l'inculpé avait le droit de choisir ses témoins. Dans les cas contraires, elles appelaient elles-mêmes leurs témoins, et personne ne pouvait rendre témoignage, sans leur consentement exprès. Mais il ne fallait pas qu'en aucun cas, une des deux parties intéressées pût s'opposer à ce qu'on les appelât à constater le fait par leur témoignage. Si, pour faire comparaître les sept Rachimbourgs, choisis par le comte ou le centenier, la bannition de l'un ou de l'autre était nécessaire; les parties, qui faisaient comparaître de la même manière leurs témoins, n'avaient cependant besoin que de la mannition. Pour que la mannition des témoins convoqués par une des parties fût légale et obligatoire, il fallait chaque fois l'assistance de trois témoins. C'est ce que l'on trouve dans la loi des Ripuaires, qui contient la même disposition que la loi salique, et fixait, comme cette dernière, le nombre des témoins à trois.

« Si quelqu'un a des témoins à faire entendre, et que ces témoins refusent de venir déposer au Mal, il devra les faire manner en présence de témoins à l'effet de venir au placite, déclarer ce qu'ils savent, sous la foi du serment (1). — S'ils refusent sans motif

(1) Tit. 51. § I. II.

légitime, de se rendre à cette sommation, ils paie-ront chacun quinze sous d'or. »

On pouvait, comme nous l'avons dit, contraindre les Rachimbourgs à prononcer le jugement. Les parties les invoquaient alors, les suppliant avec des paroles solennelles : *Ego vos tangano*. S'ils refusaient, ils étaient, comme soumis au ban du comte, punis pour infraction à la paix du roi. Quant aux témoins qui n'avaient obéi qu'à la mannition des parties, il fallait que le comte ou Centenier commençât, pour les contraindre à la parole, par les placer sous le ban spécial de sa juridiction. En cas de refus, ils tombaient hors du ban du roi ou de la communauté, et l'amende les frappait.

« Si des témoins (1) se présentent devant le Placite, et qu'ils refusent de jurer et de déclarer ce qui est à leur connaissance : si par conséquent ils sont hors du ban du Placite, chacun d'eux paiera quinze sous d'or. »

Les Rachimbourgs, dont le devoir unique était de prononcer, d'après la loi que tout le monde connaissait, un jugement conforme à cette loi, ne prêtaient point de serment. Il n'en était pas de même des témoins. Instruits de faits particuliers, ils prêtaient un serment spécialement relatif à la connaissance et à la déposition de ces faits. C'est ce que prouve dans toutes ses parties le texte de la loi salique. Parmi les Saliens, Bourguignons, Alamans, les témoins, comme l'ob-

(1) Tit. 51, § III.

serve Rogge, parlaient et juraient ensemble, sans avoir besoin d'être appuyés par la partie qui invoquait leur témoignage (1). Au contraire, parmi les Ripuaires, le témoin ne parlait que de concert, ne jurait qu'avec la partie dont il soutenait la cause : il rentrait alors dans la classe des cojurans, dont nous aurons occasion de parler plus tard.

« Quiconque (2), après une seconde sommation, aura refusé de comparaître, paiera, etc., etc., pourvu que celui par lequel il a été manné jure au Haraha (au temple) avec trois Rachimbourgs, ses témoins, que la sommation a été faite régulièrement. »

Un seul moyen subsistait, qui pût infirmer le témoignage d'un témoin, c'était le jugement de Dieu, jugement infaillible aux yeux du Germain. Par cette raison même, il y avait rarement recours ; ce ne fut qu'à l'époque du moyen âge que l'on vit, par d'autres motifs, les combats judiciaires se multiplier. Le témoin qui succombait dans un combat singulier, et qui se trouvait ainsi convaincu d'avoir porté un faux témoignage, payait cette même somme de quinze sous d'or, amende infligée au Rachimbourg coupable d'avoir détourné de sa véritable application la loi réclamée par les parties (3).

C'étaient les témoins qui décidaient, non-seulement des faits, mais du prix et de la valeur des choses,

(1) Lex sal. tit. 41, § II.

(2) Lex rip. tit. 34, § III.

(3) L. sal. tit. 50, § I.

sans que leurs décisions pussent être changées ou réformées.

« Si un ingénu ou un lite (1), dit la loi salique, a contracté une dette, le créancier se rendra chez le débiteur, et se fera assister par des témoins chargés d'apprécier l'objet de la créance, et d'en déterminer le prix. » Tout ce qui se trouve dans les paragraphes suivans prouve qu'il n'est point question d'une sentence de juges, mais du jugement des témoins mêmes qui ont fixé la valeur de la dette.

Nous avons parlé de ce combat entre les mœurs des Ripuaires, et une civilisation nouvelle que la loi commençait à introduire parmi eux, en autorisant le témoignage par écrit, et par actes authentiques. La vieille loi salique, où tout repose sur les circonstances qui se sont fixées dans la mémoire des témoins, présens aux actes suivis d'une enquête judiciaire, ignore entièrement ce nouveau mode de procédure. Il est curieux de voir le génie du Ripuaire s'élever contre cette espèce inconnue de témoignage par écrit. Au lieu de concevoir l'acte authentique comme un écrit, il le regardait comme un être vivant. Si l'on accusait quelqu'un de retenir ou d'avoir usurpé le bien d'autrui, et que l'accusé voulût justifier sa propriété effectuée par voie de donation ou de transmission, il n'avait qu'à présenter, à celui qui le mannait ou le sommait de comparaître en jugement, son acte authentique. Cet écrit passait pour un témoin vivant, pour

(1) Id. tit. 52, § I.

un être raisonnable. Il ne restait plus à l'accusateur qu'à récuser la véracité du témoin; ce qu'il faisait en niant la réalité de son dire ; c'était *chartam falsare*, arguer de faux. Il perçait d'un coup d'épé cet acte parjure. La loi des Ripuaires est pleine de dispositions qui se rapportent à la validité des actes de ce genre. Par une singulière exigence des mœurs, les chartes et les écrits n'avaient plus la simple autorité de témoignages; c'étaient des témoins existans; des hommes, des Rachimbourgs, qui juraient. Une fiction bizarre changeait en paroles réellement prononcées, en affirmation réelle, la parole écrite. Ce ne fut que dans la suite que l'on vit la force de l'habitude et l'empire des mœurs se modifier à cet égard.

L'antique législation germanique n'offre rien de plus frappant que l'institution des cojurans. L'accusé qui trouvait parmi ses voisins, et surtout dans sa famille, un assez grand nombre d'hommes qui se fiassent à sa véracité, au point de jurer avec lui, devant le Mal, son innocence, se débarrassait de toute composition; alors, le dire des témoins se trouvait infirmé, à moins que l'accusateur ne s'entourât d'un nombre de cojurans plus considérable encore. Les cojurans se nommaient *consacramentales*, *sacramentales*, *conjuratores;* leur acte consistait à jurer de concert, *conjurare*. Chez les Ripuaires, le serment des témoins était soumis au même mode; ce qui souvent confondait dans une seule classe les uns et les autres. Aussi, pour distinguer les témoins des cojurans, est-il souvent nécessaire d'étudier attentivement la nature

des cas. D'ailleurs les cojurans étaient souvent les témoins des faits : ce qui rend plus excusable sous ce rapport, la loi des Ripuaires, quand elle leur donne le titre de témoins.

Rogge a le premier éclairci le système des cojurans. Les développemens lumineux qu'il lui prête sont le triomphe de son érudition. Ces cojurans, comme il l'a prouvé par ses doctes recherches, remplissaient le même objet que le werigyld, l'argent de la composition, dont ils étaient en partie les garans les plus assurés, puisque, dans la plupart des cas, ils appartenaient à la famille de l'inculpé. La composition répondait du maintien de la paix : ils en répondaient aussi. L'homme accusé injustement, et cité devant un Mal, n'aurait pu prouver son innocence que l'épée à la main, si les cojurans ne fussent venus le prendre sous leur garantie. La dénégation assistée par cette masse d'hommes acquérait force de loi. Que les cojurans eussent été, ou non, témoins des faits en question : peu importait. Dès qu'ils étaient convaincus, cette conviction était imposée aux Rachimbourgs. Le serment émané de la conscience du Germain, propriétaire, homme d'honneur, garanti au besoin par sa famille et ses concitoyens, l'emportait sur toute autre preuve contraire.

De tous les jugemens, le plus certain, aux yeux du Germain, c'était le Faïda, guerre privée, dont Dieu déterminait l'issue. Mais comme cette sentence du sang était suivie de tous les désastres imaginables, on l'admettait le moins possible. Il n'en reposait pas moins

au fond de toutes les compositions, de toutes les amendes; puisque ces dernières dépendaient des faits sur lesquels les témoins se prononçaient, ou du serment des cojurans, attestant l'innocence de l'accusé. L'homme insolvable, l'homme de mauvaise réputation, ne trouvait pas de cojurans dans sa propre famille. Trouver des parens qui voulussent affirmer votre probité et la soutenir de leur serment, c'était assez la prouver. Quiconque eût osé, par un faux serment, invalider l'invincible témoignage d'hommes dignes de foi, eût cru attirer sur sa tête le céleste courroux. Aussi rien n'était-il plus rare que de voir les cojurans et les témoins opposés les uns aux autres. L'homme qui se serait engagé dans une Faïda évidemment injuste se serait vu délaissé de toute sa parenté. En cas de défaite, elle se trouvait en butte au sort le plus horrible, et enveloppée dans le malheur du coupable. La fuite seule lui restait s'il ne voulait pas satisfaire à la sentence portée contre lui.

En vertu de la constitution même de la famille qui régissait les hommes libres, les proches parens de l'accusateur, comme ceux de l'accusé, étaient forcés à prendre en main la défense du parent toutes les fois que l'iniquité de sa cause n'était pas d'une évidence absolue. Plus vous trouviez de membres de votre famille disposés à vous soutenir, plus votre cause paraissait bonne : argument qui, dans l'état des mœurs simples et barbares qui régnaient alors, était valable dans presque tous les cas où il s'agissait d'une querelle

entre deux compatriotes de condition égale placés sous la commune garantie.

L'accusateur ne s'occupait pas longuement de prouver la validité de sa cause. Sa parole tenait lieu de preuve, et suffisait comme telle ; et les témoins ne se montraient que dans certains cas spéciaux, tous relatifs à certains actes de la vie civile, ou à la propriété territoriale, constatée par le voisinage. Alors l'accusé, pour n'être pas condamné sur-le-champ, n'avait que la ressource de ses cojurans, qui venaient attester la bonté de sa cause, et apporter leur conviction pour preuve : ressource dont il était presque impossible d'abuser dans les mœurs de ce siècle. Plus l'on se trouvait dans son droit, plus s'augmentait le nombre des cojurans, prêts à vous soutenir sans craindre le jugement céleste, redoutable au parjure : aussi rien de plus difficile qu'une accusation téméraire et injuste. Eût-on bravé la colère des dieux, on n'eût pas affronté la puissance des hommes. L'accusé, au moyen de ses cojurans, se purgeait de l'accusation ; il ne restait plus à l'accusateur que le Faïda, le droit de guerre. Il lui fallait l'exercer, à ses risques et périls, contre toute la communauté qui prenait sous sa protection l'homme soutenu par ses cojurans.

Le Germain libre, propriétaire, Rachimbourg, homme de bonne foi, et jouissant du droit de guerre, de la liberté absolue, était le seul qui pût trouver des cojurans. Si le colon, le lite, l'esclave était accusé d'un délit, on invitait leur maître à payer une

composition légale, ou même à repousser la culpabilité par l'attestation des cojurans; mais si le maître ne pouvait, en son ame et conscience, affirmer l'innocence de l'esclave, tout changeait de face.

« Si quelqu'un, dit la loi des Ripuaires (1), est appelé devant le Mal pour une faute commise par son esclave, et que la conduite de cet esclave ait été telle que le maître ne puisse, en conscience, être parfaitement sûr de son innocence, le maître, interrogé, n'entrera pas dans la discussion de l'affaire, mais il dira : « J'ignore si mon esclave est coupable. »

On lit dans la même loi (2) : « Si un esclave s'est enfui dans l'intérieur des terres lorsque son maître vient « répondre pour lui, le maître sera tenu de le représenter dans le délai de quatorze nuits; ou bien il « restera personnellement soumis aux condamnations « à intervenir. Si l'esclave s'est échappé après que son « maître aura pris l'engagement de lui faire subir l'épreuve du feu, le maître devra se présenter au Mal, « escorté de trois témoins, et là, jurer avec eux que « c'est contre sa volonté que cet esclave a pris la fuite. « Après cela on donnera au maître quatorze nuits ou « même quarante, pour représenter son esclave, sous « peine d'être personnellement passible des condamnations qui interviendraient. »

Bien que les hommes non-libres ne pussent se purger au moyen des cojurans, il y avait exception en

(1) Tit. 30.
(2) Tit. 32.

leur faveur, quand le roi et l'Eglise les garantissaient et les prenaient sous leur protection spéciale. La loi des Ripuaires prouve que les Romains se trouvaient placés dans cette catégorie. C'est encore là un indice qui prouve l'essai d'altérer le génie primitif de la société germanique; essai qui fut souvent servi par la force même des choses.

La loi salique invoque, pour les hommes libres, l'ordéal au moyen de l'eau bouillante, et ne condamne le serf ou le colon qu'à la peine du fouet. On a voulu induire de là que les Saliens n'appliquaient pas l'institution des cojurans, et que la loi que nous venons de citer était la règle générale chez eux: règle enfreinte seulement par rapport aux Antrustions, privilégiés à cet égard. Mais il est évident que cette épreuve de l'au bouillante, objet de pure croyance, née d'un sentiment pieux, qui reposait au fond de la législation entière, n'eut jamais d'application réelle et précise dans les anciens temps. Comme elle n'eût montré que des coupables, et qu'elle eût convaincu de mensonge tous les Saliens libres, elle fût bientôt tombée dans le discrédit.

Le nombre des cojurans se proportionnait à la composition due par l'accusé en cas de culpabilité. Cette proportion ne se réglait pas précisément d'après l'accroissement ou la diminution de la composition, mais d'après une règle spéciale et fixe, que l'on avait arrêtée d'avance. Plaçons ici le tableau que Rogge a dressé de la progression du nombre des cojurans, parmi les Francs. Ce qui concerne les Antrustions sa-

liques est tiré d'un titre (1) du manuscrit de la loi salique, publié par Herold, titre qui manque au manuscrit publié par Lindenbrog.

Antrustions saliques.

Si l'accusation tendait à faire payer une composition de 35 sous d'or — les cojurans étaient au nombre de. . . . . . . 12 + 1

de 45 sous d'or — ils étaient. . . . . . . 18 + 1

Pour le leudis (meurtre). . . . . . . 24 + 1

Ripuaires.

Si la composition demandée montait à 200 sous d'or — le nombre des cojurans était de. . . . . . . 6 + 1

à 300 sous d'or. 12

à 600 sous d'or. 36

Plus de 600 sous d'or. 72

Si le Ripuaire accusé de meurtre était Antrustion ou noble, et qu'il niât le fait, il devait appeler soixante-onze cojurans, et attester son innocence, lui soixante-douzième. S'il était simple homme libre, il n'avait besoin que de douze cojurans, lui compris. La loi avait établi cette énorme différence, parce que l'Antrustion pouvait mettre en campagne, outre sa clientelle et sa parenté, beaucoup plus de guerriers que le simple homme libre. D'après le même principe, la composition qu'il devait payer dépas-

(1) Tit. 76. §I.

sait de beaucoup celle du simple ingénu ; celle qu'il recevait n'était pas moins forte. On a vu que l'institution des cojurans émanait du système des compositions.

La composition la plus anciennement établie a dû être la composition pour le meurtre. Comme elle est égale à la valeur de l'individu même, ce que désigne le mot leudis, elle servait de mesure générale. Rogge a remarqué que le serment par lequel on niait le meurtre, le *Wedredum*, serment de défense, avait la même destination par rapport aux cojurans. D'après ce serment, on réglait les autres sermens relatifs au reste des crimes, des fautes, des délits, dont il fallait se purger. Ce nombre était douze, nombre typique, base sur laquelle repose tout le reste du système des cojurans. La même chose s'observe chez tous les peuples germaniques, sans exception. Une origine religieuse consacrait ce même nombre douze.

Les parens de l'accusé se trouvaient, comme nous l'avons vu, forcés, par le système général de garantie et d'hérédité établi dans les familles, de soutenir sa cause, de le seconder dans sa guerre. Les autres citoyens pouvaient aussi se joindre à lui, mais n'y étaient pas contraints. L'accusé, avant de s'adresser aux autres, allait chercher ses parens; car celui auquel sa propre famille n'offrait aucune garantie ne pouvait point en espérer de ses compatriotes. Dès lors il semblait convaincu par le fait même. Aussi l'accusateur s'opposait-il ordinairement à cette intervention des étrangers dans la cause de l'accusé; il ne la permettait que par grace, et si l'accusé croyait pouvoir affir-

mer que dans le sein de sa propre famille, des inimitiés particulières l'empêchaient d'attendre un secours loyal et efficace : cas nécessairement fort rare. Quiconque abandonnait solennellement sa famille (1) et renonçait aux liens qu'elle établissait, aux garanties qu'elle accordait, se désistait par là, et du droit d'hérédité et de la faculté de cojurer avec ses autres parens, dans le cas où la loi les appellerait à attester la non-culpabilité d'un membre de la famille.

Les fonctions des cojurans n'étant pas judiciaires comme celles des témoins qui, en exposant la nature des faits, décidaient la cause; il n'était pas nécessaire que le cojurant fût Rachimbourg, ou libre propriétaire. Il suffisait qu'il fût homme libre et compris dans la garantie d'une famille propriétaire. Toutefois l'accusé n'avait pas le droit de choisir à son gré tous ses cojurans dans sa famille. L'accusateur jouissait du privilège d'élire ou de répudier un certain nombre de cojurans parmi les membres de cette famille. Chez les Saliens, comme chez les autres Germains, la moitié des cojurans se composait de parens de l'accusé, choisis par l'accusateur (2). Parmi les Ripuaires (3) seuls, l'accusé avait le droit de choisir ses cojurans dans toute la nation ripuaire, sans être forcé de s'en tenir aux membres de sa famille.

Dans l'origine, les cojurans paraissaient devant le

(1) Loi sal. tit. 63. § 1.

(2) Pactus pro tenore pacis circa an. 593. c. 2, 5, 8.

(3) Tit. 33. § V.

Mal. Mais comme il s'agissait d'un serment, l'Eglise les fit venir dans le temple : changement qui n'eut rien de choquant pour les Germains, puisque le Mal était primitivement un hara, un temple. Autrefois, d'après le génie militaire de la nation, on prêtait serment sur les armes. L'Eglise établit qu'on le prêterait désormais sur les saintes reliques ; mais elle ne put abolir tout-à-fait l'autre forme de serment.

Parmi les Ripuaires, l'accusateur prononçait le premier la formule du serment. Elle était répétée par l'accusé qui avait ses cojurans à droite et à gauche : c'était une espèce de mannition exercée par l'accusateur, comme le prouvent les passages suivans de la loi des Ripuaires.

« Si la partie (1) adverse soutient que le serment n'a pas été prêté au jour indiqué, celui qui devait le prêter, se présentera à l'église avec le tiers de ses cojurans qui se tiendront debout, les uns à droite, les autres à gauche. Ils affirmeront tous que le serment a été régulièrement prêté. »

« Si la partie adverse ne se contente point de cette affirmation, celui qui la soutient se présentera devant le juge, avec la sixième partie de ses cojurans, l'épée nue à la main, placés devant et derrière lui. Ils confirmeront, en présence du juge, leur déclaration précédente. »

« S'ils se refusent à confirmer cette déclaration, l'accusé acquittera le montant des réclamations dont

(1) Lex rip. tit. 68. § II, III, IV, V.

il est l'objet, et subira les peines prononcées par la loi. Chacun des cojurans paiera quinze sous d'or. Ils auront gain de cause, au contraire, s'ils font cette déclaration. »

« Si l'homme (1) qui a réclamé le serment ne se présente pas pour l'entendre prononcer, l'accusé qui, d'après la sommation, s'est présenté, devra, dans l'espace de sept nuits, ou tout au moins avant la fin de l'année, offrir de prêter serment en présence de témoins. Il le prêtera avec ses cojurans, et se trouvera entièrement justifié. »

Dans les premiers temps, lorsque le serment se prêtait devant le Mal, comme chez les Alamans, et non dans l'église, il n'était pas nécessaire que le comte ou le centenier y assistassent. Il suffisait des témoins pour constater la présence de l'accusateur et de l'accusé. Parmi les Ripuaires, les témoins eux-mêmes prêtaient serment sous forme de cojurans. Il arrivait, comme nous venons de le voir dans le passage précédent, que de véritables cojurans pouvaient servir de témoins, lorsque l'accusateur prétendait que l'accusé ne s'était pas encore purgé au moyen du serment.

« Quand un Ripuaire (2) sera sommé de se justifier par le serment, on lui accordera, pour produire ses cojurans, un délai de quatorze nuits, si les cojurans sont au nombre de six ou de onze: et un délai pro-

(1) Tit. 69. § III.
(2) Lex rip. tit. 68. § I.

portionné au nombre de ces mêmes cojurans, s'il en a soixante-onze à produire. »

L'accusé, que le jugement des Rachimbourgs condamnait à se purger, au moyen d'un certain nombre de cojurans, jurait ainsi qu'il remplirait cet engagement, et s'engageait par là envers l'accusateur. Cependant, au moment même où, dans le lieu saint, l'accusé était sur le point de prêter serment avec ses cojurans, l'accusateur pouvait encore l'arrêter, soit en frappant à la porte de l'église un coup, qui indiquait sa volonté d'interdire à la partie adverse la prestation du serment, soit en éloignant la main de l'accusé de l'autel sur lequel il était prêt à l'appuyer. Alors le jugement de Dieu décidait seul de l'affaire, et le combat singulier terminait le procès.

Il y avait encore d'autres circonstances, auxquelles s'appliquait cette grande institution des cojurans, destinée à purger l'accusé d'une fausse accusation. Parmi les Saliens, les Antrustions, qui avaient une plainte à former, devaient se présenter aussi escortés de leurs cojurans : c'est ce que l'on ne remarque point ailleurs. Pour rendre la plainte plus considérable, il fallait que leurs cojurans égalassent en nombre la moitié de ceux qui devaient accompagner l'accusé d'après le taux de la composition exigible (1). Peut-être, comme le fait observer Rogge, était-ce pour attester d'une manière irréfragable qu'il s'agissait d'une guerre : et l'on vou-

(1) Lex sal. ed. Herold. tit. 76. § I.

lait que, des deux côtés, la bande des cojurans offrît l'aspect d'une armée prête à combattre ou à déposer les armes, selon que l'accusateur se contenterait ou non du serment de son adversaire.

Une pensée noble et grande supposait l'homme innocent toujours invincible. Le coupable seul pouvait tomber sous le glaive, et succomber au jugement de Dieu. Aussi regardait-on comme à demi convaincu l'homme qui se laissait enchaîner. Il y avait des cas où il n'était pas admis à prêter serment, tandis que, par une exception, l'accusateur était reçu à le prêter. C'est ce que prouve la loi des Ripuaires (1), d'accord, sous ce rapport, avec d'autres lois germaniques.

« Si un ingénu a enchaîné un autre ingénu, et qu'il ne jure pas sur les choses saintes, assisté de six témoins, que l'homme qu'il a enchaîné était coupable, il paiera trente sous d'or.

« Le voleur surpris en flagrant délit, et qui aura été enchaîné sur le lieu même, par un contubernium assemblé pour établir la preuve du crime, ne sera point admis à se justifier. »

« Si ce n'est pas un contubernium, mais un homme seul qui, aidé par ses gens, a enchaîné un autre homme, ce dernier pourra se justifier, ou son plus proche parent viendra, assisté de six cojurans, attester son innocence. »

On lit, dans un autre passage (2) de la même loi, les dispositions suivantes :

(1) Tit. 43. De ligaminibus ingenuorum.
(2) Tit. 79. De homine furbattudo.

« Si quelqu'un a surpris un homme dans l'acte de le voler, ou d'essayer de criminelles violences sur la personne de sa fille ou de sa femme, ou enfin se livrant à quelque autre excès, et qu'il n'ait pu parvenir à l'enchaîner : si, en luttant contre cet homme, il lui a donné la mort, il élèvera le corps sur une claie, en présence de témoins, au milieu d'un carrefour. Puis il le veillera quatorze ou quarante nuits, et affirmera, avec ses cojurans, dans l'église et devant le juge, qu'il n'a tué cet homme qu'à son corps défendant. Si ces formalités ne sont pas remplies, il sera condamné comme meurtrier. S'il nie le fait, il devra, assisté d'un nombre suffisant de cojurans, jurer qu'il n'a point commis le crime dont on l'accuse. »

Qu'on observe encore cette disposition de la même loi (1) :

« Si les témoins de la vente sont décédés et que par conséquent un accusé ne puisse les réunir ; il pourra établir sa propriété, en affirmant avec six ou sept cojurans, sous la foi du serment, qu'il a réellement acheté les biens dont la propriété lui est contestée. »

Pour le même motif, il n'était point défendu à un accusateur d'employer les cojurans dans une affaire purement civile. En général, le rôle des cojurans était important toutes les fois qu'il était question de la légitimité de la naissance d'un homme libre, parce que, en leur qualité de parens, ils avaient le plus grand intérêt à connaître et à constater ses droits.

(1) Tit. 62. § 1.

Dieu reposait, ainsi que nous l'avons déjà dit, au fond de toute la législation germanique. Caché dans les profondeurs du sanctuaire, il semblait toujours prêt à s'élancer et se révéler par la voie des oracles et des ordales. Il y avait, sous ce rapport, une frappante ressemblance entre la constitution des Germains, celle des héros de la Perse, et plus spécialement encore celle des Kshatryas de l'Inde, qui admettaient aussi l'épreuve du combat singulier. Ils se servaient surtout de l'ordale qui, non-seulement était commune aux guerriers, mais à leurs épouses et à leurs filles. Ces dernières, par la liberté qui leur était donnée de se choisir un époux, contrastaient vivement avec l'ensemble des mœurs orientales, et se rapprochaient des filles de la Germanie, également indépendantes à cet égard.

Fréquent parmi les Ripuaires, rare parmi les Saliens, le combat singulier, peu employé dans les temps anciens auxquels le point d'honneur était inconnu, ne se multiplia qu'au moyen âge, berceau du point d'honneur chevaleresque. Son caractère différait absolument de celui de l'ordale. Rogge et Eichhorn ont fort bien prouvé que ce dernier était moins destiné à recevoir son exécution réelle, qu'à servir de fantôme et d'épouvantail pour terrifier la conscience du coupable. Aussi se trouvait-il soumis, comme le prouve la loi salique (1), à des conditions qui le rendaient presque inexécutable. L'accusateur devait entretenir le feu, de

(1) Titre précité, relatif aux Antrustions. Ed. d'Hérold.

sa propre main, sous le chaudron qui contenait l'eau bouillante, depuis l'époque de l'accusation jusqu'à celle de l'épreuve, c'est-à-dire pendant quatorze nuits et quatorze jours, sans aucune interruption. D'ailleurs l'accusateur, au moyen d'une certaine somme d'argent, permettait à l'accusé de faire intervenir des cojurans, et de se purger ainsi.

« Si quelqu'un (1) est accusé d'homicide, et qu'on l'ait mallé pour en fournir la preuve par l'eau bouillante, l'accusateur peut consentir à ce que le prévenu fasse comparaître des cojurans pour affirmer son innocence; le prix du rachat est fixé à trente sous d'or. » Ce n'était pas l'incertitude de l'accusé, c'était la crainte des tourmens que l'accusateur se faisait payer. D'ailleurs ce dernier se reposait à tel point sur la parole de l'accusé, qu'il consentait volontiers à payer l'amende, si son accusation était déclarée injuste. La sincérité des mœurs peut-elle aller plus loin?

La loi salique ne fait pas mention de combat singulier. Tacite parle des duels, qu'il compare aux oracles. Voulait-on présager l'issue d'une guerre? On faisait un prisonnier qui devait se battre avec un indigène. Le succès du combat indiquait les chances de la guerre prochaine. C'est dans le même esprit que les lois avaient autorisé le duel, comme l'observe Rogge. Si l'accusé se montrait disposé à soutenir son innocence au moyen des cojurans, l'accusateur pouvait prévenir leur serment et la perte de sa cause, en ayant re-

(1) Loi sal. tit. 55, § VII.

cours au combat singulier, comme à un infaillible oracle. Si la victoire demeurait incertaine, l'augure résultait du dernier état des combattans. On peut, d'après ces données, reconnaître que les duels des anciens Germains étaient absolument étrangers à ces combats de chevalerie, satisfaction exigée pour réparer les offenses de l'honneur. Au contraire, dans le droit germanique, ces offenses n'avaient qu'une manière de se réparer, c'était la composition.

L'ordale par l'eau bouillante remonte à l'antiquité la plus haute. Comme il s'applique surtout aux serfs et aux colons, et que chez les seuls Saliens il apparaît comme une prérogative des hommes libres (prérogative inexécutée il est vrai, et purement nominale), on peut croire que cette forme de jugement se rencontrait déjà parmi les nations que l'épée des Germains a conquises, en passant d'orient en occident; nations finnoises d'origine. On sait d'une manière vague et générale que les Germains empruntaient aux Finnois plus d'une croyance triste et lugubre, entre autres les mystères de la sorcellerie, dont il est si souvent mention dans la loi salique qui s'exprime à ce sujet dans le style et selon le génie du paganisme. Les Ripuaires avaient un ordale qui consistait à plonger une main nue dans les flammes. Les colons et les serfs que leur maître refusait de garantir, les hommes libres insolvables, étaient forcés de le subir.

« Si celui qui a été mallé, dit la loi salique (1), pour

(1) Tit. 55.

fournir la preuve par l'eau bouillante est tombé d'accord avec sa partie adverse, qu'il lui serait permis de racheter sa main et d'échapper à cette épreuve en présentant des cojurans pour affirmer son innocence; il paiera pour ce rachat la somme de trois sous d'or, s'il s'agit d'un délit qui eût entraîné une amende de quinze sols d'or en cas de preuve légale. Mais si, pour opérer le rachat de sa main, il a payé une somme plus forte, il paiera le Fred au Graphion, de même que s'il eût été convaincu du délit. »

Te est dans son ensemble le tableau de l'organisation générale des Mals, avec leurs présidens, leurs Rachimbourgs, leurs témoins, les parties et leurs cojurans. Il nous reste à ajouter quelques mots sur le développement de la procédure, chez les Germains, sujet difficile que nous nous contenterons d'indiquer d'une manière sommaire.

Si l'homme libre se portait pour accusateur, on le croyait sur parole. Qui eût osé douter de sa véracité? Ou l'accusé avouait ou il niait l'objet de la plainte. Alors les Rachimbourgs prononçaient une sentence assez facile à rendre, puisqu'elle avait pour base unique la valeur de la composition, fixée tant pour le prix de chaque homme que pour l'expiation des offenses. Dès qu'un accusé était accusé, il était plus que soupçonné du crime; tant l'honneur germanique se reposait avec confiance sur la parole d'autrui.

Mais si l'accusé trouvait un nombre de cojurans assez considérable pour les opposer au dire des témoins, il avait bien plus de droit encore à être cru sur parole,

à moins que l'accusateur ne voulût recourir au combat singulier; cas extrêmement rare. Les hommes d'égale condition avaient une foi entière à leur parole mutuelle. Brigands, meurtriers, de quelque crime qu'ils pussent être coupables; mentir eût été pour eux un forfait inouï, une lâcheté abominable, dont la bassesse ne leur semblait comparable qu'au crime de fuir devant l'ennemi. Aussi n'arrivait-il jamais que les deux parties adverses se soupçonnassent d'imposture. On trouve dans la loi des Ripuaires plus d'une preuve de la profonde indifférence avec laquelle on traitait les témoins et leurs assertions, quand elles contrariaient celles des cojurans; il est vrai que ces derniers avaient le droit d'être crus, puisque la moitié d'entre eux avaient été choisis par l'accusateur, au nombre des hommes présentés par l'accusé.

Les Rachimbourgs n'avaient que deux décisions à donner, l'une relative à la valeur de la composition, si le délit était avoué, l'autre au nombre des cojurans, si l'accusé niait le crime. Rien ne pouvait les embarrasser, puisque l'on considérait au même titre, comme vraies, l'accusation et la dénégation, à moins que le jugement de Dieu n'intervînt. Les Germains n'inculpaient pas: ils affirmaient ou ils niaient un fait. Si les Rachimbourgs se refusaient au jugement, nous avons vu que le *Tangano*, formule solennelle citée par les lois salique et ripuaire, était employé pour les sommer de remplir leur charge. Supplication formidable que l'accusateur lançait aussi contre l'accusé, pour l'inviter à la sincérité soit dans ses dénégations soit dans

ses aveux. Vous eussiez dit que ce Tangano traçait autour de l'accusé un cercle magique, d'où il ne pouvait sortir sans avoir satisfait à l'accusation de manière ou d'autre. Elle a dû être bien puissante et bien redoutée dans les temps du paganisme cette formule de supplication ou d'invocation, qui contraignait à répondre et à comparaître, le Rachimbourg, convoqué par bannition, l'accusé, admallé par mannition, qui tous deux eussent pu faire preuve d'une sauvage indépendance, en se renfermant dans le silence et le dédain. Ici se présente un nouvel indice, qui prouve que la religion seule a pu, comme la lyre d'Orphée, dompter ces caractères obstinés et ces génies barbares.

Ce Tangano ne pouvait atteindre ni un colon, ni un serf appartenant au roi ou à l'Eglise, ni un lite romain (1). Il n'atteignait pas non plus le maître dont le serf avait commis un crime, et qui ne voulait pas garantir l'innocence de ce dernier (2); ni l'homme (3) auquel on contestait la possession d'un bien, et qui pouvait démontrer sa propriété par Charte authentique.

Nous avons eu occasion de parler des procédures dirigées contre le criminel trouvé en flagrant délit. Les communautés étaient sommées de lui courir sus (4). Dans ce cas on n'admettait aucun serment, on ne recevait aucun cojurant. Dès que le voisinage connaissait le flagrant délit, le crime était avéré; plus de poursuite

(1) Lex rip. tit. 60, § XXII, XXIII, XXIV.

(2) Ib. tit. 30. De incendio servorum.

(3) Ib. tit. 61. § X.

(4) Lex sal. tit. 39. De vestigio minando.

judiciaire. S'il n'y avait pas flagrance, on déposait en mains tierces, comme nous l'avons dit, l'objet en litige.

La procédure se faisait dans les formes que nous avons indiquées, quand il y avait infraction à la paix publique ; lorsque l'accusateur soutenait qu'un objet lui avait été vendu et non délivré ; qu'il l'avait prêté et qu'on refusait de le lui rendre ; que des objets mobiliers ou immeubles lui avaient été dérobés ou envahis ; enfin dans un des cas où la décision des témoins devenait nécessaire. Au reste il nous suffira de rappeler ce que nous avons dit plus haut sur les hommes *admallés* légitimement, ou qui se trouvaient légitimement *adjachtivi;* c'est-à-dire sur ceux qui avaient avoué leur tort, et à la saisie du bien desquels on procédait pour prélever l'amende, la composition équivalente à la faute commise.

DE LA
POÉSIE DRAMATIQUE
INDIENNE.

La traduction du drame de *Sakuntala*, par William Jones, attira l'attention publique sur l'origine, l'état et les progrès de l'art dramatique dans l'Inde. Dans les immenses domaines de l'Orient, les Chinois et les Indiens seuls, et sans connexions les uns avec les autres, ont pratiqué originairement l'art dramatique : les Malais ne sont que les imitateurs des uns et des autres. Rien ne diffère plus d'ailleurs que la base sur laquelle reposent le théâtre indien et le théâtre chinois. Le drame s'est développé dans l'Inde comme dans la Grèce, du sein de représentations mimiques ; c'étaient les pompes de l'Olympe et du ciel d'Indra, transportées sur la terre ; la danse, la musique, tout le luxe et toute la magnificence de la religion y trouvaient leur place. Chez les Chinois, l'art dramatique, bien qu'il ait l'air de coïncider avec une espèce de mythologie, se rattache surtout à une prosaïque imitation de la vie réelle ; et l'on peut dire que les Chinois commencent au point précis où les Indiens et les Grecs finissent. La source

de l'art théâtral est toute poétique pour les enfans du Gange et de l'Eurotas. Le drame chinois, au contraire, s'il avait quelque chose de noble et de généreux dans son germe, ne s'est épanoui que sous une influence vulgaire : la prose, une réalité basse, une imitation nue, stérile de l'existence dans ce qu'elle a d'ignoble, sont venues le flétrir et le glacer dans son développement.

Rien de plus gracieux que Sakuntala, mythe pastoral, dont la pensée est très-élevée. Nous nous occuperons plus tard de l'analyse de cette pièce, que nous comparerons avec l'épisode du poëme épique, le Mahabharata, où les infortunes de Sakuntala sont décrites avec cette noble simplicité qui, dans l'épisode de Damayanti, a dû frapper nos lecteurs. Nous leur ferons également connaître le *Prabodha Chandrodaya*, comédie satirique (le lever de la lune de l'intelligence), traduite par le docteur Taylor. C'est un Aristophane indien, qui, couvert de l'habit d'un Brahmane, verse sur les faux dévots et les sophistes de son pays les torrens de cette verve amère dont l'Athénien accablait les sycophantes de la multitude.

Déjà Colebrooke, en traitant de la prosodie des langues sanskrit et prakrit, ou des langues sacrée et profane de l'antique Hindostan, aujourd'hui éteintes, avait donné l'analyse rapide, et traduit quelques scènes d'un drame indien, Malati et Madhava. Nous ne possédions que ces incomplets renseignemens sur cette matière, lorsque M. Wilson, dans un ouvrage publié à Calcutta en 1827 (trois gros volumes in-8°), nous

révéla le caractère et le génie de la poésie théâtrale dans l'Inde. Si quelques nuages planent encore sur certaines parties d'un sujet si intéressant et si vaste, il ne faut pas accuser cet infatigable érudit auquel nous devons la connaissance de six drames entiers, et une foule de notices sur d'autres compositions plus ou moins célèbres et curieuses. Par malheur, les Brahmanes ont fait peu d'attention à ce genre de poésie qui florissait jadis à la cour des rois indiens; et cette inattention de leur part s'oppose à ce qu'il soit possible de décrire exactement son origine, ses développemens et sa décadence. Nous prendrons pour guide l'auteur anglais que nous venons de nommer, et, d'après les renseignemens qu'il nous offre, nous donnerons à nos lecteurs tout ce que cette matière, objet pour nous d'une étude consciencieuse, nous a présenté de plausible.

Les Indiens font dériver leur art dramatique de sources diverses, qui toutes démontrent le génie mythologique qui a présidé à son berceau. Brahma puisa dans les Védas ou livres sacrés, l'art du théâtre qu'il communiqua à un *Mouni*, à un sage inspiré, ascète de la secte de Vishnou ; ce Mouni se nommait Bharata. Le rapport indiqué entre les Védas et les compositions théâtrales ne peut exister qu'au moyen de représentations d'idées cosmiques qui sont nombreuses dans les Védas. Seulement, dans ces derniers livres, elles se montrent avec peu ou point de mythologie, au lieu que dans les Pouranas, une cosmogonie mythologique se trouve développée sur une vaste échelle. Que la

création et surtout le renouvellement du monde, sortant des eaux de l'abîme, joints à la lutte des dieux et des démons, aient servi de sujet à d'antiques représentations scéniques : c'est ce que prouvent ces compositions dramatiques nommées *Samavakara*, fables mythologiques en trois actes, où l'on emploie des mètres sacrés spécialement usités dans les Védas, Oushnih et la Gayatri. Ce sont les rhythmes dont, selon les mêmes Védas, les dieux firent usage dans le grand sacrifice de la Divinité immolée pour opérer la création du monde. Wilson cite parmi les Samavakaras une pièce représentant l'engouffrement de la terre quand elle disparut au sein de l'Océan, et la régénération de cette même terre, sortant des eaux plus jeune et plus belle.

Brahma enseigna au Mouni que je viens de nommer trois espèces de compositions dramatiques : le *Natya*, où les gestes sont accompagnés de paroles, le *Nritya*, la pantomime, et le *Nritta*, la danse. Ici comme chez les Grecs, à l'origine de l'art, ce sont des danses religieuses, des combats héroïques, des pantomimes, représentant la souffrance, le dévouement, le sacrifice des divinités, la rage, la résistance des démons, ou servant de symbole à des idées psychologiques sur la transmigration céleste des ames et les épreuves auxquelles leur terrestre séjour les soumet. Aussi Bharata avait-il pour spectateurs des représentations dont Brahma lui avait enseigné le secret, les dieux eux-mêmes. Ce fut en présence des habitans du ciel d'Indra que cette nouvelle invention fut pour la première fois

mise en œuvre : le drame de Bharata fut exécuté par les Gandharvas, musiciens célestes et les Apsarasas, nymphes immortelles, bayadères célestes dont Bharata lui-même dirigeait les mouvemens.

Le dieu Siva perfectionna ces amusemens divins, auxquels il ajouta deux nouveaux genres de danse religieuse : le *Tandava*, qui a emprunté son nom à Tandou, l'un des serviteurs de Siva, et instruit par ce dieu lui-même ; et le *Lasya*, que la princesse Ousha, souveraine de Dwaraka, apprit de l'épouse de Siva, la déesse Parvati. Ousha à son tour enseigna cette danse aux Gopis, bergères de la contrée, jadis amantes et compagnes de Crishna dans son enfance. Enfin les Gopis communiquèrent l'instruction qu'elles avaient reçue, aux femmes de Sourashtra, région des grands guerriers, aujourd'hui le Guzurate, d'où elle a passé aux femmes des autres pays.

Voilà donc un ascète de la religion de Vishnou, un Mouni, qui reçoit la connaissance de l'art dramatique du père des Brahmanes ; et ce dernier l'a puisée dans les livres sacrés. Siva dieu ennemi de Vishnou, mais que la mythologie finit par réconcilier avec son ennemi, enrichit l'art nouvellement inventé d'une danse qui, d'après le caractère de la religion sivaïte, était probablement violente et frénétique. L'épouse de Siva, Parvati, protège sous le nom de Bhavani les amantes et les femmes de Crishna, ennemi de son mari; c'est elle qui leur apprend un troisième genre de danses, destiné à devenir celui qu'adoptent les femmes de l'Inde. Plus tard elles unirent le culte de

Crishna à celui de Bhavani, et préparèrent par là une réconciliation définitive entre toutes les divinités contraires.

Des pantomimes; des danses exécutées par les deux sexes; des rhythmes et des mètres en harmonie avec ces danses; le tout emprunté aux idées des Védas, et enrichi de ces théories cosmogoniques, développement des Pouranas: tels sont les premiers essais d'un art qui né dans le ciel va s'appliquer avec moins de magnificence, mais toujours avec grandeur, aux choses de la terre. A cette première manière d'expliquer l'origine du drame indien, joignons-en une autre, tout aussi curieuse, qui rappelle à la fois les jeux des Satyres et les représentations héroïques des Hellènes.

Hanouman a pour père le dieu des vents. C'est le Phaëton indien. Dans son enfance, il voulut attraper le soleil, comme les enfans saisissent une boule qui leur sert de jouet; il prit son élan, tomba et se brisa la mâchoire. Dieu grotesque, héros risible, sa forme est celle d'un singe, et il commande une armée de singes. C'est Pan, Ægypan et Silène. Dans son inépuisable bonne humeur, c'est le Momus, le Sancho-Pança, le Falstaff, le bouffon de la cour céleste.

Cependant il est dieu, et ce qui est davantage, il est héros. On prétend donc qu'Hanouman, après avoir accompagné dans toutes ses expéditions militaires Rama, le demi-dieu, le héros, l'incarnation de Vishnou ou Bhagavan, vint se reposer un jour sur les rochers qui bordent l'Océan, dans la Péninsule de l'Inde. Ce fut sur ces rochers que sa main grava, dit-on, un grand

drame héroïque, *Maha-Nataka*, renfermant les exploits de Rama son héros, et où lui-même figure avec son armée de satyres ou de singes. On rapporte encore que le célèbre auteur du Ramayana, Valmiki lut ces vers d'Hanouman, et frappé de leur beauté, tomba dans une tristesse profonde, causée par la crainte que son poëme épique ne fût un jour éclipsé par le drame. Il gémit : Hanouman entend ses plaintes, et ce dieu généreux, oubliant son amour-propre d'auteur et de poète, permet à Valmiki de plonger dans l'Océan ces rocs et les inscriptions qui s'y trouvaient gravées. Là ils restèrent ensevelis pendant des siècles; et ce ne fut que sous le roi Bhoja, protecteur de l'art dramatique, que des compilateurs prétendirent en avoir retrouvé les fragmens.

Ainsi, chez les Indiens, comme chez les Grecs, dont le drame conserva les danses et les chœurs, il y avait dans l'origine identité du drame, de la danse et de la pantomime. Plus fidèles à cette unité que les Grecs ne l'ont été, les Indiens ignorent les genres des Hellènes et des modernes, ne savent ce que c'est que tragédie et comédie, et n'établissent leurs subdivisions que d'après le style des sujets ou d'autres circonstances moins importantes. Ce système ne voit dans l'art dramatique qu'une représentation qu'il classe non d'après sa nature comique ou tragique, mais d'après le langage plus ou moins noble que parlent les héros et les héroïnes, la qualité des personnages, le nombre des actes et celui des acteurs. Les Indiens qui possèdent comme nous, tragédie, comédie, tragi-comédie, farce, pasto-

rale, opéra, ballet, ne comprennent point ces dénominations et ces distinctions. Les genres se confondent plus ou moins, à cette exception près que d'un côté le drame héroïque ne se charge jamais du tableau de la vie commune, et que d'un autre le drame vulgaire n'empiète jamais sur le domaine des rois et des dieux. Le principal caractère de ce théâtre semble être une dignité plus ou moins haute; et s'il descend quelquefois de cette hauteur pour s'abaisser jusqu'au bouffon et même au burlesque, c'est par des nuances et avec ménagement, jamais avec ces contrastes vigoureux, philosophiques et tranchans qu'offre le théâtre de Shakspeare. S'il fallait le comparer à celui de quelque autre nation, nous oserions avancer qu'il réunit au génie dramatique de Calderon, à ce style de cour, à cette pompe, à cette élévation religieuse, la simplicité profonde de Sophocle, souvent le grandiose d'Eschyle. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous ne parlons ici que des grands maîtres et non de ces rhéteurs et de ces sophistes, aussi communs dans la littérature indienne que dans la littérature grecque.

Les Indiens ont fort bien compris, mais dans un sens qui n'est pas le nôtre, le système de l'unité. Chez eux comme chez les autres peuples, la théorie n'est venue qu'après la pratique. Ce ne sont que les poètes des temps modernes qui ont prêté l'oreille aux exigences des théoriciens et soumis leur génie à quelques règles générales, extraites des modèles par l'analyse de ces derniers; analyse conçue non dans un esprit d'ensemble, dans un esprit philosophique et poétique,

mais dans un étroit esprit de détail. Dans la théorie indienne, la pièce elle-même s'offre sous la forme primitive de substance, *Vastou*, née d'une semence, *Vija*, développée et arrosée par la goutte de pluie, *Vindou*. C'est-à-dire que dans chaque sujet se trouve une véritable unité d'action que développe quelque incident, nécessaire pour déterminer l'accomplissement de l'action. Malgré cette indispensable unité, malgré l'identité du *Vastou*, de la substance primitive, elle admet une addition et comme la greffe d'une autre substance; c'est l'épisode qui se marie au sujet sans l'étouffer. Souvent dans le théâtre indien les épisodes sont traités avec le même art et la même adresse qui distinguent sous ce rapport la scène espagnole. On nomme cet épisode *Pataka*, la bannière flottante, qui, rattachée au sujet, sans y être inhérente, l'orne et l'embellit. Ajoutons-y *Prakari* ou le développement secondaire du *Pataka*; enfin *Karya*, la fin, le dénouement, l'accomplissement du sujet même. Nous aurons toute la théorie des cinq élémens qui, selon les Aristote, les Horace et les Boileau de l'Indostan, concourent à la formation de Vastou, la substance. A travers l'espérance et la crainte, les ressources et les obstacles, l'action se dirige vers son but; et de cette lutte animée il sort toujours un heureux résultat : le plus tragique des drames indiens se termine heureusement. Non-seulement un dénouement tragique blesserait la dignité du style, le décorum dramatique, mais il irait contre le précepte religieux qui recommande et impose *Moksha*, la réunion et l'absorption définitive dans le sein de Dieu, l'iden-

tification avec la céleste béatitude. Le théâtre indien, dans son essence même, n'est donc nullement tragique, bien qu'il abonde en situations dont le pathétique touche à l'extrême limite de l'horrible. Au fond, il finit comme finirait le drame vraiment chrétien, comme il arrive souvent à Calderon de terminer ses pièces. Seulement il y a chez les poètes de l'Inde un fonds de panthéisme, étranger à la religion de vérité. Par la même raison, les pièces même du théâtre indien où règne une extrême bouffonnerie, ne sont pas plus comiques dans le fond et dans leur essence, que les drames lugubres de cette scène ne sont essentiellement tragiques.

Dans la théorie des critiques indiens, il y a encore cinq espèces de combinaisons des divers incidens, les *Sandhis*, qui concourent au dénouement. D'abord vient le premier incident ou premier mobile; puis la métabase qui arrête ou précipite la catastrophe; puis l'incident mystérieux, incident qui paraît engloutir tout à coup les espérances et les données premières de la pièce, comme une rivière disparaît sous terre et s'y engouffre pendant quelque temps; enfin la péripétie et la catastrophe. Chacune de ces divisions est elle-même subdivisée en soixante-quatre *Angas* ou membres, que les rhéteurs se sont épuisés à circonstancier et à définir avec une subtilité toute scolastique, souvent vide et puérile, souvent rationnelle et étonnante de finesse, mais toujours plus analogue aux procédés du péripatétisme qu'aux inspirations réelles de l'art.

Les poètes dramatiques de l'Inde sont familiers avec

tous les tons, dont ils parcourent l'échelle la plus vaste, depuis l'émotion tragique mêlée d'horreur, de terreur et de pitié, jusqu'aux bouffonneries les plus triviales. Ils ont des couleurs pour tous les sentimens, pour toutes les idées; gaieté, folie, innocence, mensonge, tout chez eux a son expression, non profonde et merveilleuse comme celle de Shakspeare, mais souvent plus vraie encore et plus variée que celle du théâtre espagnol. Ils font d'ailleurs usage d'un style d'une pureté admirable, semblable au dialecte des plus beaux temps de l'antique Grèce : style que l'allemand et surtout le grec peuvent encore égaler quant au génie primitif de la diction, mais que l'anglais et le français, les deux langues d'Europe les plus cultivées, ne pourront jamais atteindre. Racine, Goëthe, Calderon ne sont pas plus purs ni plus choisis : surtout ils ne s'élèvent point jusqu'à cette limpidité de langage, cette naïveté attique, née d'impressions vierges et sans mélange, qui n'ont point traversé d'idées hétérogènes. Les plus grands poètes dramatiques de l'Inde, Calidas et Bhavabouti, par exemple, doivent à ce mélange de la simplicité la plus primitive et de l'élégance la plus exquise un caractère spécial et d'une beauté indicible, où se confondent la grandeur naïve de cette poésie jaillissant du sein de la nature, comme la source du sein de la roche dans le désert, et la grace enchanteresse d'une poésie parfaite, d'un style poli né du raffinement des cours.

La première époque de l'art dramatique indien ne semble pas remarquable par un grand perfectionnement de la diction; elle ne paraît s'être épurée que

pendant la seconde époque, la plus brillante de toutes. Alors simplicité et clarté, élégance et choix, tels sont les caractères des poètes du théâtre indien. Ce style exquis, toujours en honneur, ne s'est changé que fort tard en vains et stériles raffinemens de langage. Quand le théâtre a dégénéré, on a vu les poètes s'exercer à la fois dans ce genre énervé et d'une mollesse extrême, qui rappelle le faire du Dolce, et dans ce style prétentieux et contourné qui rappelle le Bernin, au génie près. Il n'y a donc aucun point de rapport entre le noble style de l'antiquité indienne, âpre à son berceau, ensuite poli et achevé par une élégance noble, douce et soutenue; et ces prétendus orientalismes, ignorés des poètes de l'Inde primitive, empruntés aux Persans modernes, et qui caractérisent la dégénérescence de la poésie mahométane.

Le dialogue est toujours en prose lorsqu'il exprime des pensées tempérées; mais cette prose est si harmonieuse, si riche, si élégante, qu'elle pourrait servir de modèle à une belle expression poétique. Une réflexion puissante vient-elle à jaillir de la profondeur de la contemplation ou de la force de la situation? Le poète a-t-il à réduire en sentences énergiques une morale élevée? Se livre-t-il à une imagination aussi exubérante que le ciel, le sol et le climat de l'Inde? S'élance-t-il jusqu'à la plus grande hauteur de l'expression poétique pour rendre la délicatesse de la passion, le charme de la sensibilité, le pathétique de la pensée, la fureur de la colère, l'extase de l'amour: en un mot tout ce que l'ame humaine a d'émotions ter-

ribles et profondes? Alors la prose de l'écrivain devient de plus en plus cadencée, et par des modulations qui suivent les ondulations et les transports de la passion, il s'élève peu à peu jusqu'à une diversité infinie de rhythmes tantôt simples, tantôt compliqués, brefs ou majestueux, lents ou rapides, harmonieux ou véhémens; et cette diversité même rend souvent le théâtre indien tout aussi difficile à étudier que celui d'Eschyle et de Sophocle, également riche, également fécond en jouissances et en difficultés que les langues modernes ne connaissent pas. Suivant Wilson et Jones, qui tous deux doivent passer pour de bons juges, rien de plus mélodieux que la poésie de Calidasa. Celle de Bhavabhouti, au contraire, grandiose et passionnée, fait éclater un chaos sublime d'accords majestueux; semblable au géant des tempêtes qui, d'un pied d'airain frappant les portes infernales, touche de son front le dôme des cieux, et couvre de ses ailes obscures l'Océan, qui mugit et bondit sous sa puissance.

Les métaphysiciens de l'Inde, qui se sont occupés de l'art dramatique, comptent huit espèces d'émotions, ou *Rasas*, constituant le pathétique, la passion dont cette poésie doit agiter les ames. C'est d'abord l'amour, qui ne sert pas toujours de texte au drame indien, mais qui souvent en est le sujet; l'amour chaste et tendre, pur et innocent, semblable à celui qui brûle dans les pièces de Sophocle, à cette exception près que Sophocle ne montra l'amour que comme une tendresse légitimée par le devoir, comme une affection d'épouse ou de fille. C'est l'amour d'une Imogène,

d'une Desdemone; il a moins de franchise, moins d'abandon, un caractère moins décidé que celui de Juliette : cela devait être, dans le système des mœurs indiennes, qui défendait à la jeune vierge de trahir ses sentimens intimes en présence de son amant. Wilson observe très-bien que l'amour, chez les Indiens, n'a rien de métaphysique. Ce n'est ni le platonisme idéal de Pétrarque, ni cet autre amour, dont la subtilité toute scolastique semble se complaire (comme cela s'observe souvent chez Calderon et les poètes provençaux) dans les arguties de la métaphysique aristotélicienne. C'est l'amour emprunté à une nature naïve, mais pudibonde, mêlée d'une sensualité voluptueuse, mais exempte du cynisme des mœurs antiques. On n'y reconnaît ni la licence effrénée d'Aristophane, ni cette nudité classique que Térence prête à l'expression de l'amour.

La seconde *Rasa*, la seconde impression que la poésie dramatique indienne tend à exciter, c'est l'héroïsme; mais un héroïsme toujours calme, toujours clément, d'une hauteur, d'une simplicité, d'une élévation admirables. Les Indiens ne conçoivent pas l'héroïsme sans le repos, sans la noblesse. Leur poésie admettrait les plus majestueux caractères de Sophocle, jamais le Percy de Shakspeare. Elle ne voit de grandeur qu'à savoir avant tout se gouverner. Rama, Crishna, les Pandavas, héros calmes, sont ses modèles; les féroces guerriers des Nibelungen blessent toutes ses lois. On trouve cependant quelque chose de cette grace, de cette élévation, de cette dignité,

caractère inhérent des héros indiens, et qui ne les abandonne pas au sein même de la mêlée ; on en retrouve, dis-je, une faible trace dans le Sigfrid des Nibelungen, et surtout dans le Théodoric de Vérone, célébré par le *Heldenbuch* des vieux Germains.

Les émotions d'horreur et de dégoût, que le drame indien excite, sont réservées à ces êtres malfaisans et impurs, à ces démons qui vivent de cadavres, et errent au milieu des ténèbres, semblables aux fantômes, fruits d'une solitude épouvantable, et des terreurs de la conscience. Une quatrième Rasa éveille la rage, inspire cette frénésie païenne, dont il n'y a que trop de traces dans l'impitoyable religion de Siva. La terreur est la cinquième émotion. Elle glace le sang dans les veines, suspend les battemens du cœur, arrête le cours et le mouvement de la vie, pendant que dure cette impression d'effroi.

Le drame indien compte au nombre des émotions qu'il fait naître, la tendre pitié, la douce commisération pour l'infortune, cette compassion qui peut s'allier à l'innocence, et prêter à sa naïveté la force de l'héroïsme. On n'oublie pas non plus la gaieté dans ce qu'elle a de fin et de délié, de gracieux et d'aimable ; ni ses élans vulgaires, son délire, né d'une brusque et violente explosion de l'absurde. Voilà les tons différens, les trivialités, les bassesses, les délicatesses que le poète indien met en œuvre pour agir sur son auditoire. Si l'on y joint le merveilleux et l'impression qu'il provoque, on aura réuni les huit Rasas indiqués par les théoriciens et employés par les poètes.

Par un raffinement moderne, les mythologues de ces derniers temps ont consacré à chacun de ces huit Rasas une couleur spéciale sous l'invocation d'une divinité. Un azur sombre, couleur du tendre Vishnou, est le type de l'amour. Le blanc pur, semblable à ce double rang de perles qu'une jolie bouche laisse entrevoir, appartient à l'émotion de la gaieté, qui a pour dieu Rama, divinité que le bonheur et la volupté couronnent depuis qu'il a retrouvé Sita, sa bien-aimée. La colère a pour emblème le rouge pourpre de Siva, dieu sanguinaire que l'on nomme aussi Roudra, le destructeur. La nuance de l'héroïsme est un rouge approchant du rose, qui appartient au roi des dieux, Indra ou Sakra. Le symbole de la pitié, c'est le gris, couleur des cendres, nuance des ondes de la mer, nées des larmes qui coulent des yeux du dieu Varouna. Le noir se rapporte à la terreur, et à l'impitoyable Yama, juge des enfers.

Le dégoût a pour emblème le bleu pâle, couleur du poison avalé par Siva ou Mahakala, dieu des grands cycles, des grandes époques, des grandes destructions. Enfin la couleur jaune est réservée au merveilleux : c'est la teinte spéciale de Brahma le créateur, père de toutes les merveilles de la nature et de l'art, celui qui a fait naître le prodige et le cours des destinées, prodige non moins grand.

L'analogie des sensations physiques et morales a fait donner aux diverses émotions que nous avons énumérées le nom de Rasas, *goûts* ou *saveurs*. La même analogie se ret rouve dans les langues européennes et clas-

siques, comme l'observe très-bien Wilson : *goût* en français, *gusto* en italien, *geschmack* en allemand, *taste* en anglais, s'appliquent à la fois aux sensations matérielles et aux impressions de l'ame. Selon les écrivains indiens, la saveur du sucre est le symbole de la douceur; l'amertume du sel est celui de la colère. Toutefois si la poésie dramatique indienne tend à exciter les passions, elle ne regarde pas cette excitation comme son but unique. L'objet réel de cette poésie théâtrale est d'une nature bien plus élevée, que les théoriciens ont sentie confusément. Dans l'Inde comme ailleurs, les hommes à théories sont venus en seconde ligne, avec la prétention de nous donner la poésie pour leçon de morale à la fois instructive et amusante. Mais une intention bien plus haute se fait sentir chez Calidas, chez Eschyle et surtout chez Sophocle; c'est d'atteindre la véritable beauté morale, l'union de la vertu et de l'art dans un idéal commun, comme le prouvent d'une manière invincible leurs nobles compositions. Les rhéteurs de l'Inde nous disent aussi qu'il faut emmieller les bords du vase pour rendre la liqueur amère agréable à l'enfant; et que l'art dramatique n'est autre chose qu'une simple leçon destinée à couvrir l'instruction d'un voile qui plaise au spectateur. Ce n'est pas là tout ce que renferme la poésie indienne. Il y a chez elle mieux et plus. On l'a vue, à l'époque de son triomphe, rester à une distance égale de cette tristesse pédantesque et de cette immorale frivolité, double caractère de la dégénérescence de l'art.

Les Indiens, comme nous l'avons déjà fait observer,

ne savent ce que c'est que notre définition fondamentale des genres tragique et comique. Ce n'est pas qu'ils n'aient établi une ligne de démarcation entre les pièces dont la composition est grave, le style noble, et la dignité tempérée de temps à autre mais jamais blessée par quelques traits piquans qui n'ont rien de choquant par le contraste, et ces autres ouvrages qui, destinés à exciter le rire, ne prétendent point à la noblesse, à la majesté. Je veux dire seulement que la pensée fondamentale qui sert de base à leur système dramatique, repousse la distinction de la comédie et de la tragédie, puisque leurs plus tragiques compositions finissent heureusement, et que le dénouement de leur comédie (dénouement tour à tour plaisant et moral chez les Grecs) ne constitue pas le but et l'essence de la comédie indienne. Nous avons déjà dit que pour les Indiens l'union et le repos des membres composant une même famille offraient une image heureuse et sensible du Moksha, de la céleste béatitude, de l'union avec l'être divin. Ce n'est pas la théorie du Nastrond scandinave, empruntée ensuite par les nations du Nord et mêlée aux terreurs de l'enfer ; terreurs qu'il ne faut pas d'ailleurs attribuer exclusivement au christianisme ; elles se rapportent en grande partie à l'antique système de fatalité ; là surtout où on les voit (comme au moyen âge) s'introduire profondément dans la poésie populaire, d'où Shakspeare a tiré la principale direction de son génie. Ce n'est pas la sombre verve d'Eschyle, inspiré par l'épouvantable grandeur d'une destinée inexorable. C'est quelque chose de semblable à la dou-

ceur attique de Sophocle, si vous lui enlevez l'idée du destin, ou bien à l'enthousiasme qui ravit Calderon au sein des régions bienheureuses. N'oublions pas toutefois que la doctrine de Moksha ou de la béatitude, au moyen de l'union avec la Divinité, compose elle-même, dans la religion indienne, un vaste système de fatalisme, puisque l'ame coupable finit par triompher des horreurs de l'enfer, séjour terrible de Yama, et qu'après l'achèvement des purifications, par une lente suite de migrations successives, elle remonte nécessairement dans le sein de la Divinité, d'où elle est émanée. Quand le but du drame tragique ou comique est de nous offrir, au moyen de l'idéal (vers lequel il se dirige par deux voies diverses), une grande leçon des misères de la vie humaine, il y a toujours au fond de la composition l'expression plus ou moins prononcée de la doctrine des récompenses et des peines, de la vie et de la mort temporelles et éternelles. C'est cette même doctrine qui agite, dans le sens du paganisme, la destinée des Grecs et Indiens, et qui chez les premiers se marie à une fatalité sombre, chez les autres à une fatalité plus vaste qui traverse la région des terreurs pour atteindre la suprême béatitude. On peut dire sous certains rapports que les seuls Espagnols sont parvenus à la grandeur du drame vraiment chrétien, quoique la profondeur avec laquelle Shakspeare nous découvre les misères humaines leur soit souvent étrangère. Seul le Dante a réuni, dans sa *Divina Comedia*, poëme dramatique *de part en part*, si j'ose le dire, la profondeur de Shakspeare et l'idéalité de Calderon. C'est ce poëme unique

qui, sous la forme d'une action continuelle et perpétuelle, embrasse le temps et l'espace, le temps occupé par les hommes et l'espace que remplissent les régions célestes ou éternelles. Au-dessus plane la divinité créatrice, bienfaisante, dont l'œil parcourt la vaste échelle des êtres en accomplissant leurs destinées, suivant leur degré de mérite.

Tel est l'idéal de la composition dramatique indienne: les poètes savent y joindre un *décorum* et un amour des convenances, qui ne déplairaient point à nos critiques, si courroucés à l'instar de Boileau lorsqu'on ensanglante la scène. Observons seulement que cette horreur pour les actes sanguinaires, que ce décorum, presque toujours ridicule et de convention sur nos théâtres, trouve dans la pensée intime du théâtre indien une raison organique. Ni le héros, ni l'héroïne ne succombent dans les pièces indiennes: il est défendu d'annoncer leur mort; jamais un personnage n'expire que derrière la toile.

On a poussé plus loin encore cette majesté dédaigneuse de la composition dramatique. On l'a réduite en préceptes qui, s'ils étaient strictement exécutés, énerveraient toute l'action théâtrale. Cette théorie, toute exagérée qu'elle soit, repose cependant sur une observation vraie, commune à la conception hellénique et indienne. Les Grecs n'ont point prêté de triviales convulsions à ce malheureux père que le serpent gigantesque enlace de ses nœuds. La douleur de Niobé est muette; le marbre trahit son silence éloquent; la bouche s'entr'ouvre à peine; le cri de son angoisse

profonde semble intérieur et non extérieur ; le sourcil s'élève dans sa torture ; cet œil, dont la prunelle se dilate, dit le supplice et la force de la victime. L'héroïsme indien repousse de même la jactance de l'expression, la fureur des provocations, la brutale violence des imprécations dans le genre de celles d'Euripide. Il y a plus : le système théâtral de l'Inde, dans son extrême chasteté, se refuse à peindre les grandes calamités nationales, qui sont, suivant ses idées, le plus profond abaissement, la plus complète dégradation de l'espèce humaine. Certes la philosophie peut y perdre ; cette profonde et terrible philosophie d'un Shakspeare qui sait tirer parti des haillons du pauvre, des plaies du misérable, qui, par la force de la réflexion, par la puissance d'une pensée vraiment chrétienne, communique la dignité et l'intérêt même à ces objets de dégoût et de peine. Mais dans le système indien, la muse reste chaste, sa pudeur est ménagée, le sentiment du beau est plus complètement satisfait. Si, comparé à ce grand tableau de l'humanité souffrante et expirante déroulé par Shakspeare (quelquefois, il est vrai, sans verser dans ces grandes blessures le baume de la loi divine) ; si, comparé, dis-je, avec le théâtre de Shakspeare, le génie du drame indien semble manquer de cette profonde vérité ; il faut du moins savoir gré aux poètes de cette contrée de ce respect pour les convenances qui leur a fait repousser de leur scène le spectacle et le détail des appétits purement terrestres : peu semblables à cette école gastronomique et sentimentale présidée par Kotzebue et ces autres auteurs, qui sem-

blent croire que les fonctions animales, le boire, le manger, le dormir, et une familiarité toute vulgaire, suffisent pour remplacer la poésie. Le théâtre indien, dont la pudeur excessive semble s'opposer à cette représentation naïve et complète de l'existence humaine dans tous ses détails, représentation devenue si intéressante sous le pinceau de Shakspeare, nous évite du moins la dégénérescence de la scène moderne. Au reste, dans nos mœurs européennes, nous trouverions souvent fort plaisantes les règles imposées aux poètes des bords du Gange, et les injonctions qui leur recommandent de laisser dans l'ombre certains détails. L'Indien se sent blessé dans ses habitudes et ses sentimens lorsqu'une imprécation, une provocation retentissent à son oreille; lorsqu'on lui offre le tableau d'un grand malheur national, ou qu'il voit sur la scène un homme envoyé en exil, un autre subissant une dégradation honteuse. Il ne témoigne pas moins de dégoût lorsque, sur le théâtre, un homme en poursuit un autre, lui imprime des morsures ou le frappe; le sommeil, le repas, les embrassemens, le bain, objets trop matériels, lui répugnent; il ne souffre pas dans ses drames l'image de ce qui lui rappelle d'une manière trop vive la triste et faible condition de l'espèce humaine.

Nous avons vu que les Indiens ont leur système d'unités, bien que *nos* unités leur soient inconnues, et que cette unité ils la conçoivent dans le sens unique où elle est raisonnable et vraie, dans l'*action*. Cette action peut-elle se passer en peu de temps et dans le même

lieu? Le poète se conforme à cette indication naturelle. S'il voulait, comme cela arrive presque toujours sur la scène française, étrangler l'action, écourter les événemens, pour satisfaire à cette unité de temps et de lieu, presque toujours fiction misérable, puérile convenance, il blesserait les règles premières de l'art. Mais, dira-t-on aux poètes, ne choisissez que des actions assez simples pour comporter l'unité de temps et de lieu. A ce compte, rejetez donc sans exception toutes les données de la scène française, où une intrigue compliquée ne se dénoue que par une fiction, dans le même lieu et dans l'espace de vingt-quatre heures. D'ailleurs le théâtre grec, auquel on emprunte l'unité de temps et de lieu, l'admettait ou plutôt la nécessitait par la nature même de ses sujets absolument dépourvus d'intrigue, Euripide excepté; Euripide absolument moderne sous ce rapport et chez lequel l'unité dont nous parlons se trouve en contre-sens absolu avec l'intrigue qu'il invente. On oublie d'ailleurs que chez les Grecs une trilogie était nécessaire au développement complet d'une action dramatique, comme le prouvent les pièces d'Eschyle et ce que nous savons des trilogies de Sophocle. Chaque trilogie ne formait dans le fait qu'une seule tragédie : on y ajoutait encore une pièce satirique composée par le même auteur, consacrée aux satyres, aux faunes et autres personnages grotesques, et qui formait un tout avec le reste de la tragédie. Prises isolément, les pièces de Sophocle et d'Eschyle sont incomplètes. Chacune de ces pièces ne renferme qu'un des points de vue de l'ensemble ; c'est ce qu'il faut tou-

jours observer quand on veut juger la tragédie ancienne et le drame satirique, qui en était le complément. Ce dernier, tombant en désuétude lorsque la tragédie hellénique, sous Euripide, approcha de sa décadence, fut remplacé par la comédie d'Aristophane, éclipsée bientôt par celle de Ménandre. Le professeur Welker, dans son excellent ouvrage sur les trilogies d'Eschyle, ouvrage que nous recommandons à nos lecteurs, a jeté sur cette matière la clarté la plus vive.

D'après les données précédentes, il est impossible que le théâtre indien laisse un libre et vaste développement aux caractères, considérés quant aux impressions humaines et dans l'ensemble des événemens. Point d'analogie sous ce rapport entre lui et le théâtre de Shakspeare. Mais il ne se contente pas non plus comme le théâtre grec de choisir une seule action, un seul côté du caractère. Plus varié, il se déploie, comme celui de Calderon, sur une plus vaste surface; et hâtons-nous de dire qu'il est plus riche en individualités que la scène espagnole; qu'en général, ses caractères, quoique mus par une passion unique, sont dessinés plus largement que ceux du théâtre castilian et surtout du théâtre français, réduit presque toujours à la peinture non des caractères, mais des passions. Quant à ce dernier mérite, quant à l'expression pathétique, énergique ou tendre des émotions humaines, la scène indienne a des rivales, mais ne cède à aucun théâtre ancien ou moderne.

Les règles de convenances auxquelles la scène indienne s'est soumise ne naissent pas, comme celles

du théâtre français, d'un esprit de cour et de société : leur nature est poétique. On ne doit pas dissimuler cependant que pour les Indiens la représentation théâtrale, au lieu d'être destinée au peuple comme en Grèce et en Angleterre, était essentiellement réservée pour la cour des rois et des princes. Malgré cette ressemblance avec le théâtre de Calderon, Corneille et Racine, le drame indien, religieux et solennel dans son origine auguste et rare comme le drame des Hellènes, s'isole absolument dans son développement de la scène française ou espagnole.

D'après l'étude des grands écrivains de leur patrie, les théoriciens du drame indien exigent des auteurs dramatiques cette unité, cette constance, cet aplomb dans la peinture des caractères, unité que les Grecs recommandaient aussi. En général ils omettent toutes les nuances et circonscrivent la tâche du poète dans le tableau de quelques passions dominantes, principaux mobiles du héros ou de l'héroïne de l'ouvrage. L'héroïsme, comme nous l'avons vu, est de la nature la plus élevée; la haine, la fureur, la rage, prêtées aux êtres malfaisans, ont le même degré d'intensité. Doués de cette finesse politique pour laquelle les Chinois sont renommés, les Indiens l'ont employée dans leur théâtre. Machiavel dans ses maximes d'état, Racine dans sa peinture de la subtile dissimulation de Narcisse, ne se montrent pas de plus grands maîtres que l'auteur du drame intitulé *Moudra Rakshasa*. Souvent l'explosion des sentimens généreux, d'une noble et pure amitié, contraste admirablement avec ces développemens du

plus perfide machiavélisme. La scène indienne, faite comme la scène des Castillans et des Français, pour plaire à la cour des rois, ne peut pas se passer non plus de confidens et de confidentes : mais elle nuance plus habilement ces personnages. Jamais chez elle ils ne sont là *chapeau bas*, prêts à se laisser dire tout ce que le poète veut mettre en récit dans la bouche de leur maître : position ridicule et fastidieuse, dont la tragédie française est constamment embarrassée. Sur la scène indienne, ces confidens ne sont pas de pur remplissage ; et comme ils révèlent une partie des mœurs des anciennes cours de ce pays, ils méritent que nous nous occupions d'eux d'une manière plus spéciale.

Le *Vita*, parasite des grands, est en permanence sur le théâtre indien. C'est un ami de cour, un flatteur, adroit il est vrai, mais exempt de la bassesse des parasites de l'antiquité. Familier avec le prince, mais homme d'esprit, il sait user de ses privilèges et se tenir habilement à distance. Poète et surtout connaisseur en fait de poésie légère, musicien, danseur, il possède une multitude de talens faciles et agréables. Près de la reine se trouve une *Vita*, une favorite qui remplit le même office avec la même grace, la même souplesse et le même talent. La *Nayika*, l'héroïne des drames indiens, a toujours une confidente de ce genre, ordinairement sa sœur de lait ; auprès des reines une dame de leur suite occupe la même place.

Parlons aussi du *Vidoushaka*, courtisan bouffon, qui se rapproche un peu plus du gracioso espagnol, que des bouffons du moyen âge et du *clown* de Shakspeare,

mais qu'il ne faut confondre ni avec l'un ni avec les autres. Distinct surtout du niais de nos mélodrames, ce n'est jamais un esclave; sa condition même est distinguée. Par une singularité caractéristique, c'est toujours un Brahmane habitant la maison d'un grand, d'un prince ou d'un particulier opulent. Toujours humble, jamais vil, il égaie la scène de la vivacité de ses saillies. Quelquefois ridicule, sans jamais exciter le dégoût, sans tomber dans l'absurde, il est souvent digne d'estime par ses vertus. S'il n'atteint pas la profondeur sublime du caractère du Clown dans le *Roi Lear:* c'est cependant un personnage isolé, original et remarquable.

Une observation s'est souvent présentée à nous au sujet des femmes des Kshatryias indiens; c'est que leurs mœurs, au lieu d'être asiatiques dans l'épopée, se rapprochent beaucoup de la condition des femmes au siècle héroïque des Germains et des Scandinaves, encore soumis à l'influence du paganisme. On ne doit pas confondre d'ailleurs la fille et l'épouse du Brahmane, de l'ouvrier, du marchand, avec la fille et l'épouse des guerriers et des rois. C'est une sphère d'existence absolument différente. Wilson a eu raison de remarquer que la coutume de renfermer les femmes dans les harems, inconnue avant la conquête, a passé des Mahométans aux Indiens. Dans le drame traduit par Wilson et intitulé *Retnavali*, on voit déjà la trace peu prononcée encore, il est vrai, du changement des mœurs qui venait de s'opérer à cet égard dans les cours de l'Inde. La femme indienne des premiers temps ne

jouissait pas sans doute de cette entière liberté que le christianisme a donnée à son sexe : mais elle pouvait paraître en public dans les occasions solennelles, assister aux représentations dramatiques, marcher à la tête des processions des jeunes fiancées, visiter les temples des dieux, aller même faire des ablutions dans les fleuves sacrés, sans des précautions trop sévères. Ces deux derniers privilèges appartiennent encore aujourd'hui aux princesses de l'Inde. Dans les temps héroïques les filles nobles, plus libres encore, choisissaient elles-mêmes leurs époux. Dans le *Retnavali* même, où l'influence du mahométisme se montre déjà quant à la réclusion des femmes, on voit la reine, dans les appartemens intérieurs du palais, assister avec ses suivantes, en présence du ministre et du chambellan du roi, à l'audience que ce dernier donne à l'ambassadeur du souverain de Ceylan : circonstance dont nulle cour mahométane n'a offert l'exemple.

De jeunes filles nobles (comme le prouvent beaucoup d'exemples cités par Wilson) paraissent dans les scènes gaies et légères, dont la vie commune est le sujet. Rien de semblable dans la comédie attique. Cependant les vierges indiennes étaient élevées dans la solitude avec une retenue extrême. On faisait d'elles des mères de famille et non des femmes brillantes ; elles avaient le sort des vierges athéniennes. Une extrême réserve, une timidité ingénue caractérisaient la jeune fille d'un haut rang. Devant un homme à peine ose-t-elle lever les yeux, proférer une parole ; son silence devient plus pénible et plus timide encore en présence d'un amant.

En vain lui adresse-t-on les hommages les plus passionnés ; ses lèvres balbutient des mots sans suite ; elle rougit ; ses paupières s'abaissent ; elle craint de s'exposer au blâme en donnant l'essor à ses sentimens. Les femmes mariées , épouses et mères , ne craignent plus d'exprimer hautement leurs pensées. Mais jamais le théâtre indien ne les montre en proie à une passion criminelle ; la pudeur nationale repousserait avec une sainte horreur un sujet semblable à celui de *Misanthropie et Repentir*. Dans les pièces d'un genre plus léger, les femmes mariées agissent et parlent avec plus de liberté ; leurs railleries portent spécialement sur l'ami et le confident de leur mari, sur l'*ami de la maison*, ignorant quelles sont apparemment des douceurs du sigisbéisme.

On voit que malgré la coquetterie naïve et les ressources ingénieuses , dont l'amour naissant d'une jeune vierge indienne peut s'armer , l'incomplète éducation des filles dans l'Inde s'oppose à ce qu'elles se mêlent activement à l'intrigue théâtrale. Les Indiens , comme les Grecs , ont recours à une ressource dangereuse, celle des Vesyas , ou femmes de volupté et d'amour, d'ailleurs différentes de ces courtisanes , opprobre de leur sexe , et dont l'Europe chrétienne est encombrée. Comme l'Hétaïre grecque , la Vesya indienne est une jeune fille , élevée depuis son enfance pour devenir l'amie et la confidente d'un homme , pour charmer ses loisirs par ses talens , dont la femme légitime est privée , la danse , la musique , la poésie. Sous le point de vue du paganisme , la Vesya n'est pas méprisable ;

souvent on a vu de ces femmes déployer tout l'héroïsme de la vertu. Plus délicats cependant que les Grecs sous ce rapport, les Indiens honorent la chasteté, et dédaignent la femme qui a perdu son innocence. Hâtons-nous d'ajouter que, par un malheur inhérent à l'espèce humaine, cette théorie sévère est loin de se réaliser toujours dans la pratique. Le *Mrichhakati*, la plus ancienne des pièces indiennes traduites par Wilson, a pour sujet les amours d'un Brahmane et d'une courtisane. L'épouse légitime et la famille du Brahmane voient la chose sans indignation : la nourrice de l'enfant légitime de ce dernier présente cet enfant à la Vesya, comme si elle était sa propre mère. L'épouse, tout en se montrant un peu froide pour la Vesya, la nomme sa sœur, et consent enfin à ce qu'elle s'unisse légitimement avec son mari : arrangement étrange, que le poète a préparé avec un art extrême. Rien ne répugne plus que cette bigamie légitime à nos mœurs chrétiennes et modernes. Mais que l'on veuille oublier un peu les habitudes romaines, devenues la loi de l'Europe ; que l'on se rappelle les Grecs de l'époque héroïque, avec leurs captives, compagnes de leurs épouses ; que l'on étudie surtout le genie de la famille patriarcale chez les Hébreux et les Arabes : on ne jettera plus sur ces doubles noces le même anathème qui pèse sur le libertinage chrétien et la polygamie musulmane. Dans une foule de comédies indiennes, d'ordre secondaire, le rôle principal appartient, suivant Wilson, à la seconde fiancée. Le roman chinois d'Iu-Kiao-li, dont un grand-maître a

enrichi notre littérature, nous a déjà offert la même anomalie : on y a vu, non sans surprise, mais du moins sans dégoût, ce double mariage que Goëthe a vainement essayé de mettre en scène dans son drame de Stella, et qui, choquant dans la pièce allemande, ne l'est ni dans le théâtre indien, ni dans le roman chinois.

La scène indienne présente aussi à l'observation certains personnages particuliers à cette contrée : sorte d'ermites féminins, soumis à une règle religieuse très-sévère. Leur ascétisme ne se montre pas toujours sous les douces couleurs dont l'épopée indienne les pare : leur exaltation est plus sombre, leur pénitence plus dure et plus sanguinaire. C'est presque l'exaltation d'une pythonisse, l'enthousiasme et la frénésie de Cassandre. Cependant, des différences notables les distinguent du genre de fanatisme de ces dernières. La loi brahmanique n'ouvre pas aux femmes des maisons de retraite et de pénitence, des cloîtres, comme ceux qui s'offrent à la vie contemplative des Bouddhistes. Aussi les pénitentes, dans le drame indien, appartiennent-elles fréquemment à une secte réputée hérétique; on les peint sous des couleurs défavorables, ou du moins avec des nuances sombres. Toutefois, il est évident que les pièces où elles jouent un rôle, datent de l'époque antique où la religion de Bouddha n'était pas encore persécutée. Il y a plus; Bhavabhouti, dans son drame intitulé Malati et Madhava, met en scène une femme appartenant à la secte bouddhiste, femme âgée, pleine de noblesse et de force d'ame,

amie des premiers personnages de l'Etat, auxquels elle communique son savoir, et qui, au dénouement, assure le bonheur du héros et de l'héroïne.

Aucune classe de la société n'est oubliée sur la scène indienne. Les Tchandalas même y paraissent ; ces castes réprouvées, que nous comprenons sous le titre commun de Pariahs. L'esprit de caste, visible d'ailleurs dans toute la poésie indienne, domine également l'art dramatique. On distingue les représentations destinées aux pontifes, aux rois, aux guerriers, aux marchands, même aux esclaves et aux castes réprouvées. Jamais ces genres ne sont confondus ; c'est-à-dire que le héros d'un drame joué devant des Brahmanes, des guerriers, des marchands, appartient toujours à l'une de ces trois conditions ; tandis que les pièces réservées aux seuls esclaves ont pour principaux acteurs des esclaves des deux sexes.

Le cortège des princes se compose d'eunuques, de muets, de nains, de gardes étrangères, d'hommes appartenant à des nations barbares. On voit quelquefois un roi, Chandragupta, par exemple (le Sandragyptos des anciens), passer d'un de ses palais à un autre, environné d'une escorte de femmes armées. Les Indiens ont aussi, comme on sait, leurs Strirajas, leurs Amazones, femmes royales, et qui portaient le sceptre. Parmi les Saces, les Massagètes, les Bactriens, les Sarmates, des femmes guerrières gouvernaient certains états ; phénomène qui se rattache à d'antiques croyances, et dont on a vu des exemples dans l'intérieur même

de l'Afrique, où plusieurs souverains se font également escorter par des Amazones.

Il y a dans le théâtre indien une singularité que n'offre le théâtre d'aucun autre peuple. Les acteurs parlent plusieurs idiomes dans la même pièce ; et pour comble d'étrangeté, on s'y sert de deux langues mortes, du *sanscrit*, dialecte sacré, langue des dieux et des héros, et du *prakrit*, langue profane réservée aux héroïnes. Ce dernier se subdivise lui-même en dialectes différens, censés appartenir à plusieurs provinces, et qui ne sont, ni les uns ni les autres, d'usage dans la vie actuelle des Indiens. C'est un langage dérivé du sanskrit par abréviation, extrêmement travaillé, plein de délicatesse et de finesse. Les représentations dramatiques où un pareil style était employé n'ont donc jamais pu devenir populaires, et les plus hautes classes de la société ont seules dû jouir des amusemens de cette scène faite pour elles seules.

Le dialecte prakrit, réservé à l'héroïne et aux femmes de la condition la plus élevée, est le langage que l'on parlait à Mathoura, berceau de Crishna, et sur les hauteurs de Vrindavan, où, entouré des bergères, habitantes de cette délicieuse contrée, il ouvrit à l'amour son jeune cœur. Ce dialecte est le Sauraseni. La suite des rois et des princesses parle le Magadhi, idiome de l'empire du Magadha ou Behar. Les Sudras, les simples guerriers, les Vaisyas ou marchands, s'expriment en un dialecte très-mélangé du Magadhi, dialecte nommé Arddha. Au vidoushaka ou brahmane bouffon est ré-

servé le dialecte du Prachi ou de l'Orient, c'est-à-dire du royaume des Prasiens, que les soldats d'Alexandre connurent. Les assassins, les scélérats, les méchans se servent du dialecte d'Avantica ou d'Ouyjayni, l'Ozène des anciens, royaume gouverné par le plus puissant monarque de l'Inde, l'année où naquit Notre-Seigneur. Quant aux intrigans, on leur attribue le dialecte du Dacshina, du Decan, de la péninsule méridionale. Les peuples du Nord parlent Bahlica, la langue bactrienne; ceux de Tchola-Mandalam de la côte de Coromandel s'énoncent en Dravira. Les Saces, Sakas ou Sakaris, en dialecte scythique; les Abhiras ou bergers, les habitans des forêts, les castes réprouvées, en idiomes différens et spéciaux; enfin les Pisachas, mauvais esprits, en Paisachi : énorme diversité de dialectes, qui, dans le fait, comme l'observe Wilson, ne présente que des modifications du prakrit, et n'offre que de légères difficultés. Jadis ce même prakrit, langage profane des Brahmanes, fut le langage sacré des Jaïnas et des Bouddhistes. Aussi est-ce dans cette langue morte que sont composés les livres religieux des Bouddhistes de Ceylan et du Népal.

Avant de passer à l'histoire des progrès du théâtre indien et des époques diverses où ses grands poètes fleurirent, disons un mot du matériel de la scène et de ses acteurs.

Les drames indiens n'étaient destinés qu'à une seule représentation comme les drames grecs. Chez les deux peuples cette représentation tombait à des époques solennelles. Dans l'Inde, c'étaient les fêtes lunaires, le

couronnement d'un roi, les jours où le peuple se réunissait à des foires annuelles, les solennités religieuses, les mariages des grands, le moment où des amis se revoyaient après une longue absence, la prise de possession d'une cité, l'entrée dans un domicile nouveau, enfin la naissance du fils, du *Poutra* (puer) destiné à délivrer l'ame de son père (le plus grand événement de la vie civile de l'Indien), et surtout le commencement de la saison consacrée à quelque divinité.

S'agissait-il d'une grande fable mythologique ou héroïque comprenant des évolutions, des processions, des combats, mettant en action les grandes révolutions de la nature : la pièce se jouait en rase campagne. Wilson cite un drame indien, l'*Entrée de Rama et Sita dans Ayodhya* leur capitale, et parle de la magnificence du spectacle ; cette pièce se joua auprès de Bénarès, et la procession triomphale se faisait dans la ville même. Ordinairement le lieu de la scène était une vaste cour devant le palais d'un grand, d'un prince, d'un homme riche. Aucun édifice particulier n'était assigné aux jeux de théâtre. Le palais des rois avait seulement son *sangita sala* (*song's hall*), la salle du chant (*sang* chanson en *allemand*, *song* en *anglais*); salle où s'exécutaient les danses. Voici comment un ouvrage sur l'art poétique (le *sangita retnakara*) décrit cette salle des chants.

« La salle dans laquelle les danses auront lieu sera élégante et spacieuse, couverte d'une draperie et soutenue par de riches pilastres, auxquels des guirlandes seront suspendues. Le maître de la maison s'asseoira au centre sur un trône. A sa gauche se placeront les

personnes de sa famille habitant son intérieur, et à sa droite les personnes distinguées par leur naissance. Derrière ce double rang de droite et de gauche s'assoieront les principaux officiers de l'Etat ou du palais : les poètes, les astrologues, les médecins, les savans, prendront place au centre derrière le trône. Des femmes tenant des éventails et secouant des plumes de paon, toutes remarquables par leur beauté et la grace de leurs formes, environnent le maître. Des gens portant des baguettes pour maintenir l'ordre prendront des postes différens, et des hommes armés garderont les avenues. Lorsque tout le monde sera assis, les acteurs entreront, chanteront certains airs; la principale danseuse soulèvera le rideau et se montrera; puis après avoir semé des fleurs dans l'assemblée, elle déploiera son talent et les graces de son art. »

Ordinairement les rôles de femme sont confiés aux femmes. Cependant il arrive quelquefois que de jeunes garçons se chargent de cet office. Les rôles de femme d'un caractère grave (tels que celui de la prêtresse dans Malati et Madhava) sont représentés par des hommes. Quant aux acteurs, classe assez peu nombreuse puisque les représentations scéniques étaient rares, c'étaient autrefois les amis des poètes; et quoique ces derniers fussent favoris des rois, cependant le métier d'acteur était en général peu estimé. On doit croire que les Indiens, doués d'un génie souple et flexible, n'ont pas manqué d'hommes habiles dans la représentation des caractères et l'imitation des passions.

On trouve dans Wilson les détails les plus circon-

stanciés sur l'arrangement scénique des pièces indiennes. Elles commencent par un prologue où sont contenus le nom et l'éloge de l'auteur, vivant ou mort, ceux de l'acteur qui récite le prologue et le titre de l'ouvrage. Ensuite cette introduction donne au spectateur une idée brève et sommaire des antécédens de la pièce. L'entrepreneur du spectacle donne tous ces renseignemens en causant avec un acteur ou une actrice aimés du public. Joignez à ce même prologue l'office du *Vishkambhaka*, interprète grotesque, véritable paillasse, paraissant au commencement, au milieu, à la fin des actes pour expliquer les événemens, et improviser à ce sujet de bonnes et de mauvaises plaisanteries; le rôle également supplémentaire du *Pravesaka*, introducteur, assis comme le Vishkambhaka, auprès des acteurs, et chargé d'annoncer et d'expliquer les changemens de décoration: vous verrez par quels moyens insuffisans et grossiers le théâtre indien remplace le chœur antique, également destiné à combler les lacunes de la pièce et à préparer l'action par ses récits, mais d'une moralité bien plus haute et d'une conception plus digne de l'art.

Le prologue débute par une prière d'un style noble, le *Nandi*, invocation des graces accordées aux hommes et aux dieux, supplication à quelque divinité qui doit verser ses bienfaits sur l'auditoire. Le *Sutradhara*, le directeur de la troupe, qui est toujours un Brahmane, fait cette invocation en son propre nom; ensuite abandonnant son caractère sacré, il ne se montre plus que comme chef des acteurs qu'il dirige. Ce Sutradhara de-

vait être un homme fort instruit, versé dans la connaissance de plusieurs styles, de divers idiomes, dans l'observation des mœurs de plusieurs peuples, et dans cette partie mécanique et industrielle nécessaire à l'organisation d'un théâtre.

Les pièces indiennes sont divisées en actes (*ankas*), comme les pièces latines ; division ignorée des Hellènes. Un drame a ordinairement cinq actes : on en connaît de dix. Une seule, considérée comme un monstre dramatique, informe compilation, amas de plusieurs ouvrages antiques maladroitement ajustés, compte quatorze actes ; c'est le *Hanouman Nataka*, la pièce apocryphe attribuée à Hanouman. En général les genres s'établissent d'après le nombre d'actes, qui ne dépassent pas dix, s'arrêtent plus souvent à cinq, et peuvent être au nombre de un, deux, trois ou quatre. Une bénédiction en forme de prière termine tous les ouvrages dramatiques ; le héros de la pièce la récite en exprimant les vœux qu'il adresse au ciel pour la félicité de toute l'assemblée.

La rareté solennelle des représentations prouve que l'art dramatique, pour fleurir parmi les Indiens, avait besoin des plus grands encouragemens ; il fallait que pour les donner des princes puissans et riches aimassent le théâtre avec passion. On a déjà vu que le style du drame, composé de l'élégant prakrit et du sanskrit sacré, était inaccessible aux classes inférieures. Quant à ces dernières, elles avaient bien leurs représentations scéniques, mais presque toujours improvisées dans la langue vulgaire, et que l'écriture ne nous a pas con-

servées ; quelques-unes de ces compositions perdues sont encore citées comme des modèles. Si elles étaient venues jusqu'à nous, nul doute qu'elles n'eussent singulièrement éclairé les mœurs de ces castes frappées d'anathème, de ces anciens Tchandalas, aujourd'hui si avilis, et qui ne sont peut-être qu'un ancien peuple aborigène rejeté par un conquérant dans une honte et une bassesse éternelles.

Calidas et Bhavabhouti, ces amis des rois qui les retenaient à leur cour, les poètes dramatiques les plus célèbres de l'Indostan, n'ont composé que trois drames chacun ; tant étaient rares les représentations scéniques, qui d'ailleurs ne s'appliquaient qu'une seule fois à la même pièce. Si ces poètes d'ailleurs féconds n'ont pas plus souvent essayé un genre dont ils possédaient le génie, c'est que la nature des circonstances au milieu desquelles ils se trouvaient placés, circonstances que nous avons développées, arrêtait l'essor de leur génie.

Il paraît que les pièces les plus célèbres se sont conservées depuis une antiquité assez haute. Wilson donne la liste de soixante drames ; lui-même en a traduit six, analysé et traduit partiellement vingt et un ; on a la traduction de deux autres, par William Jones et Taylor. Le reste, cité dans des commentaires et des ouvrages sur l'art poétique, n'a pas encore été accessible aux efforts des savans. Souvent de longues et laborieuses recherches suffisent à peine pour acquérir la possession des trésors littéraires de l'Inde, dont sans doute une grande partie a disparu : la faux du temps a sur-

tout moissonné sans pitié les comédies populaires écrites dans le langage des classes inférieures.

La classification à laquelle les théoriciens de l'Inde soumettent les drames, repose, comme nous l'avons dit, non-seulement sur la nature des événemens représentés, sur le genre des émotions excitées, mais sur la durée plus ou moins considérable de l'ouvrage, et plus souvent encore sur le caractère des personnages mis en scène. Aussi ne sont-ce pas de véritables genres que ces subdivisions prétendues et arbitraires. Nous allons essayer de les réduire, autant que possible, à leur valeur intrinsèque, tout en indiquant les subdivisions établies par les théoriciens dont il s'agit.

Le vrai nom d'un ouvrage dramatique, en langue sanskrite, c'est *Roupaka*, mot qui dérive de *Roupa*, la forme. Une pièce de théâtre donne, en effet, une forme, un corps aux caractères et aux passions dont ces caractères sont animés. Ces Roupakas sont divisées en deux genres; les Roupakas proprement dites, drames plus importans par le sujet et le but; et les *Ouparoupakas*, drames d'une importance moindre. Il y a dix genres de Roupakas, dix-huit d'Ouparoupakas. Des nombreux critiques de l'Inde, aucun ne semble avoir jeté sur l'art le vaste coup d'œil de l'idéalisme. Dans leur manière de concevoir l'art, ils semblent tous issus de l'école de l'Aristote indien, Gautama. Jamais ils ne saisissent le fond des idées sur lesquelles les pièces reposent. Ils ne s'occupent que de signes extérieurs pour les caractériser, les spécifier et les distinguer.

En remontant jusqu'au berceau du théâtre indien,

nous avons vu que la représentation des sujets célestes lui a servi de point de départ ; qu'ensuite, comme le théâtre grec, il s'est occupé de l'imitation des temps héroïques ; enfin qu'il est descendu jusqu'à la vie commune à laquelle il a mêlé des sujets de pure invention. Dans des temps comparativement beaucoup plus modernes, les anciens drames mythologiques ayant disparu, on essaya, après la décadence de l'art, de les remplacer par de nouveaux ouvrages du même genre, les seuls que nous possédions. Les pièces sur la vie héroïque sont plus nombreuses sans être fort communes; on a aussi quelques tableaux d'imagination, et quelques portraits de la vie commune. La vieille comédie est donc perdue sans retour. Il nous reste celle de la seconde époque, extraite, soit des poëmes épiques, soit de l'observation de la vie privée. On ne peut douter non plus que les drames imités des poëmes épiques, n'aient été précédés par d'autres de la même espèce que nous n'avons plus, et qui devaient rester bien loin de cette perfection atteinte par Calidasa et Bhavabhouti. On voit qu'avec tant de lacunes, une complète histoire de la poésie indienne n'est pas possible.

Le drame, le Roupaka par excellence, c'était le *Nataka*, pièce mythologique ou héroïque. On n'y voit paraître que des dieux, des héros, des demi-dieux, des rois. Nous ne possédons pas le Nataka des dieux; car les critiques indiens distinguent le Nataka du *Samavakara*. Ce dernier peut avoir douze dieux, à la fois héros de la pièce, Crishna, par exemple, et ses cé-

lestes compagnons; au lieu que le Nataka doit avoir un héros unique. Il y a dans chaque Nataka au moins cinq, au plus dix actes. Chaque Samavakara n'en compte que trois. Dans les anciens Natakas, l'acte renfermait les événemens d'un seul jour. Plus tard, on étendit cette durée poétique à plusieurs jours, même à une année. Si dans l'entr'acte un grand espace de temps s'était écoulé, un acteur, s'avançant sur le bord de la scène, venait expliquer aux spectateurs la liaison et la suite des événemens : ce qui rappelle l'enfance de l'art, et forme un singulier contraste avec l'état actuel des pièces qui nous sont parvenues, et qui ne présentent rien de semblable. Le Samavakara devait renfermer, pour le premier acte, les événemens qui pouvaient occuper l'espace de neuf heures; pour le second, ceux qui pouvaient occuper trois heures et demie; pour le troisième, une heure et demie. Combinaisons et prescriptions toutes factices et arbitraires, auxquelles il est impossible que l'on se soit rigoureusement conformé.

Le Samavakara, contenant, comme nous l'avons dit, les histoires des dieux, des héros et des démons, doit être composé surtout dans les mètres Oushnih et Gayari, rhythmes principaux et sacrés des Védas ou des livres saints. La diction du Nataka doit être simple et claire : mais les formes de sa versification sont moins bornées. On pourrait inférer de là que le Samavakara, plus riche en actions scéniques, en processions, en combats, en pantomimes, a servi de type primitif au Nataka, bien qu'il soit possible que les Natakas que nous

connaissons furent très-antérieurs aux Samavakaras conservés, et dont nous avons perdu les premiers modèles. On jouait le Samavakara en rase campagne, le Nataka à la cour des princes. La scène et l'action du premier étaient immenses. On y représentait les grandes révolutions de la nature, les chocs des armées, les cérémonies religieuses : de véritables troupes, des éléphans, des chars de guerre y tenaient leur place ; on y donnait l'assaut à des cités. C'était la réalité même, et souvent un désordre extrême se mêlait à cet amusement gigantesque.

Les Pouranas, qui renferment les légendes cosmiques et héroïques réduites à un système d'unité, ou plutôt confusément entassées, ont fourni aux anciens poètes dramatiques, mais bien plus encore aux modernes, le modèle rigoureux d'après lequel toute composition dramatique doit être modelée. Aujourd'hui l'esprit de secte ne permet plus la plus légère déviation du texte même des Pouranas : mais Calidas et Bhavabhenti les ont moins consultés que les poëmes épiques. Dans le Nataka et dans le Samavakara doivent également respirer la pureté grandiose de l'héroïsme, l'exaltation de l'amour ; mais dans ce dernier l'héroïsme surtout doit se déployer : le rôle des démons doit être audacieux et important, l'ironie véhémente et l'hostilité ouverte. Ainsi le decorum de l'héroïsme y est moins exact et moins sévère que dans le genre plus raffiné du Nataka. Un autre genre de Roupaka est consacré à des tableaux plus sombres, et se rapproche du Samavakara. C'est le *Dima*, qui se compose de quatre

actes. Tel est le drame intitulé *la Destruction de Tripoura*, siège du démon de ce nom.

Il y a d'ailleurs des Natakas ou grandes compositions dramatiques, dont les sujets sont empruntés à l'histoire. Tel est le *Moudra Rakshasa* publié par Wilson. D'autres, semblables aux tragédies du Grec Agathon, paraissent appartenir à l'invention du poète. Dans d'autres on reconnaît un mélange de mythologie traditionnelle, d'histoire réelle et d'invention; c'est le genre créé par Euripide sur la scène hellénique. Quoi qu'il en soit, le Nataka ne doit jamais être surchargé d'événemens ni d'incidens, et l'action principale doit, autant que possible, conserver sa simplicité première.

Dans le *Prakarana* on ne voit plus paraître ni héros, ni dieux, ni monarques. C'est un Nataka tout d'invention, roulant sur les événemens de la vie réelle, et dont les acteurs principaux sont un Brahmane de haut rang, ministre ou ami des rois, un Vaisya ou riche marchand, enfin un homme des classes élevées. L'amour en est le texte, sinon exclusif, du moins ordinaire. Les idées d'héroïsme en sont bannies. Si l'héroïne est une jeune vierge noble, la pièce se nomme *Sanddha ;* si c'est une Vesya, une de ces hétaires dont nous avons parlé, on la nomme *Sankirna*, drame mélangé. Wilson a traduit une Sanddha et une Sankirna, c'est le *Mrichhakati* et *Malati et Madhava*. Il a publié aussi le *Moudra Rakshasa*, qui est un Nataka proprement dit, et William Jones *Sakuntala*, drame du même genre.

Outre ces grands Natakas, consacrés à la vie héroïque ou à la vie civile, il y a de petits tableaux de

mœurs mythologiques ou héroïques et d'autres petits tableaux de mœurs communes; les uns appartiennent en sous-ordre à ce premier genre de Natakas, les autres au second genre. Telle est l'espèce de drame nommée *Vyayoga*, pièce héroïque, sans femme, sans amour, sans situations comiques, composée d'une seule action, renfermée en un acte, en une journée, et où domine un seul héros ou un seul guerrier. Telle est encore la pièce d'intrigue que l'on nomme *Ihamriga*, composée de quatre actes, dont l'héroïne est toujours une déesse, le héros toujours un dieu, un prince, un héros; et qui, ayant l'amour pour texte, admet des situations plaisantes et badines. Quelquefois le héros est malheureux dans ses amours; la déesse allume contre lui le feu de la guerre; mais ce désappointement est le seul malheur qu'il éprouve, et jamais une calamité réelle ne termine l'ouvrage.

Il est d'autres drames plus vulgaires, tels que le *Bhana*, monologue en un acte, récit des amours de l'auteur, de ses campagnes, de ses ruses, de ses intrigues, quelquefois de ceux de ses amis; une élégance extrême de diction, un mélange de chants et de danses, caractérisaient ce genre singulier, où Wilson suppose que le ventriloquisme jouait un rôle. Le *Vithi*, en un acte, à un ou deux personnages, historiette d'amour, d'une gaieté folle, pleine de pointes, de calembourgs, quelquefois très-libres, est analogue, dit Wilson, aux *Atellanes* des Toscans. Joignons au Vithi une autre comédie du même genre, le *Prahasana*, farce en un acte, à laquelle l'écrivain anglais at-

tribue une origine identique à celle de l'hymne phallique. Si la satire d'Aristophane tombait sur le peuple souverain d'Athènes, cette satire indienne, non moins audacieuse, accablait le peuple souverain du Gange, les Brahmanes. Sa plaisante et terrible hardiesse démasquait le faux ascétisme, la tartufferie, la sensualité dévote, les vices des grands et des rois. Au surplus, elle n'avait rien de politique; cette tendance eût été contraire au génie indien; elle ne frappait dans l'homme vicieux que le vice, la gourmandise, la grossièreté, l'avarice, jamais la tyrannie. Le cynisme était extrême dans ces pièces, dont le sujet, toujours d'invention, se développait avec une inépuisable verve de folie, de raison et de gaieté. On y voyait le héros, pontife ou roi, grand ou fripon subalterne, s'entourer de parasites, d'ascètes, de courtisanes, qui tous parlaient ce prakrit vulgaire, aujourd'hui usité. Il est à regretter que l'on ne possède plus aucune de ces pièces, qui ont dû naître et mourir par milliers.

Le dernier genre de Roupaka, c'est l'*Anka*, l'acte. Probablement on nommait ainsi une petite pièce supplémentaire, ou une introduction destinée à préparer et éclaircir l'avant-scène du Nataka. Le sujet de l'Anka est populaire, généralement connu, c'est-à-dire emprunté aux Pouranas ou aux poëmes épiques, d'un style élevé et pathétique. Le héros peut être un simple mortel.

Telles sont les divisions établies entre les dix genres de Roupakas ou productions théâtrales du premier ordre. Joignons à cette analyse l'énumé-

ration rapide des dix-huit genres secondaires d'Ouparoupakas, qui, sans mériter une attention aussi spéciale, offrent plusieurs points dignes de notre examen.

Dans cette sphère inférieure où nous entrons, le *Natika* répond au *Nataka;* le *Prakaranika* au *Prakarana.* Les pièces des deux premiers genres font agir des dieux, des héros, des rois; celles des deux autres genres, des ministres, des prêtres, de riches marchands. Les Naticas et Pracaranicas n'ont que quatre actes. Tel est le *Retnavali*, traduit par Wilson. Le *Trotaka* est un drame en cinq, sept, huit ou neuf actes, dont les acteurs sont des dieux et des mortels, comme le beau drame de *Vikrama et Ourvasi,* également traduit par Wilson. Le *Goshthi*, qui roule sur l'amour, est un drame en un acte, composé de cinq à six femmes, et de neuf ou dix hommes. Le *Sattaka* est une histoire merveilleuse en plusieurs actes, où l'on n'emploie que le dialecte prakrit. Dans le *Natyasaraka*, la gaieté règne, l'amour domine, des danses et des chants animent l'action, renfermée en un acte. Le *Prasthana* est du même genre, sauf que deux actes le composent, que le héros et l'héroïne sont des esclaves, et que leur cortège se compose de membres des castes réprouvées.

L'*Oullathya*, en un acte, roule sur un événement mythologique. L'amour, la gaieté, les chants, s'y joignent au pathétique de la diction, comme dans ces poëmes antiques où les Cyclopes et les Satyres se mêlaient aux personnages célestes. Le *Kavya* renferme un récit d'amour en un acte, mêlé de stances et d'airs

musicaux. Dans le *Prenkhana*, pièce également en un acte, l'ardeur guerrière domine; le héros est un guerrier de rang secondaire. Le *Hasaka* est une folie en un acte, à cinq acteurs; l'héroïne est une femme distinguée par la naissance et l'esprit; le héros, d'un rang égal, est ridicule et sot. Dans le *Sanlapaka* se trouvent consignées les discordes religieuses, les disputes de secte; le héros est un hérétique; la pièce peut avoir un, trois ou quatre actes: genre très-curieux, où l'on doit trouver des traces historiques de ces longues guerres d'opinion, soulevées non-seulement entre les Brahmanes, les Jaïnas et les Bouddhistes, mais entre les partisans philosophiques de systèmes opposés, tirés de la religion de Siva et de celle de Vishnou. Dans le *Srigaditam*, en un acte, composé de récitatif et de chant, la déesse Sri, bienheureuse épouse de Vishnou, est l'héroïne principale de la pièce. Le *Silpaka*, pièce en quatre actes, se joue dans le cimetière, sur la place même où l'on brûle les morts. Le principal acteur est un Brahmane; son confident, le *Pratinayaka*, est un Tchandala, membre d'une caste réprouvée. Ce sujet, qui rappelle involontairement la scène des fossoyeurs d'Hamlet, doit un caractère plus sombre et plus terrible encore aux terreurs, à la magie, aux prodiges qui s'y mêlent. Il y a une légende indienne où se trouvent racontées les infortunes du roi Haritchandra; ce nouveau Job devient Tchandala, brûle les morts sur le cimetière, et reconnaît parmi eux Sounasepha, son propre enfant. Peut-être (et ce n'est qu'une hypothèse que nous hasardons) cette lé-

gende a-t-elle donné la première idée du genre de ce drame. Le *Vilasika* ou *Lasika* en un acte, offre le tableau d'amours comiques et même bouffons. Le *Dourmallika* est une intrigue comique en quatre actes. Les amis du héros y jouent un rôle aussi important que le héros même. On voit dans le *Hallisa*, un homme entouré de huit ou dix femmes; on y danse, on y chante, et la pièce n'a qu'un acte. Le *Bhanica*, sujet comique en un acte, offre le tableau plaisant d'une jalousie sans motif, et des reproches mutuels qui suivent ce travers. Telle est la longue et minutieuse énumération des dix-huit genres de compositions théâtrales de second ordre.

Nous avons déjà déploré la perte des pièces composées en langue populaire. Il en reste encore des traces dans les sujets représentés par les *Bhanrs*, bouffons de leur métier, dans les *Jatras*, joués au Bengale, et les *Rasas* qui, dans les provinces occidentales de l'Indostan, servent à exciter les passions. Ces Bhanrs, acteurs et poètes de leurs drames, improvisent et exécutent quelque aventure plaisante, qu'ils sèment de lazzis rapides, d'un cynisme grossier, d'une gaieté extrême, souvent étincelans de verve. Quant aux Jatras, c'est presque toujours l'exposition de quelques-uns des événemens de la jeunesse de Crishna. On en improvise aussi le dialogue, que des chants interrompent. Ce sont des pastorales, où l'on met en scène Radha, l'amante de Crishna, Nanda, son père nourricier, Isodha sa femme, les Gopis ou bergères, et Nareda, dieu qui, dans ces représentations, joue le

rôle du bouffon. Quant aux Rasas, ce sont des danses mimiques, interrompues de chants; les aventures héroïques de la vie de Rama, de Crishna, sont représentées par une pantomime mesurée.

Ce sont les Mahométans qui (comme l'observe Wilson) ont entravé les progrès de l'art dramatique dans l'Inde. Cependant on n'a pas cessé de jouer la comédie dans les contrées où leur influence est moins exclusive, au Decan, dans le pays des Rajpouts, où existent des principautés indiennes. Dans les pièces modernes, l'esprit de secte exalte tour à tour Crishna et Siva. Mais on y trouve peu d'art, peu d'action, un dialogue faible et sans couleur, d'interminables récits, de longues et fastidieuses descriptions des beautés de la nature, des détails sans fin sur le caractère des saisons. Au style près, rempli de manières et d'emphase, c'est une rétrogradation vers l'enfance de l'art.

En fait d'antiquité, deux pièces, le *Veni Samhara,* dont Wilson donne l'analyse et le *Mrichhakati*, qu'il a traduit l'emportent sur toutes les autres compositions de l'Inde. Le *Veni Samhara* tire son nom du *Veni*, la boucle de cheveux. C'est par cette boucle que Draupadi épouse des cinq frères Pandous, fut saisie et trainée toute nue dans l'assemblée des Courous, parens mais ennemis des Pandous. Le *Mahabharata*, poëme épique qui raconte la guerre des dynasties rivales de Courou et de Pandou, rapporte avec détails cette circonstance. Cette pièce en six actes se termine par la réparation de l'injure mortelle faite aux Pandous dans la personne de leur femme. Draupadi qui, jusqu'au mo-

ment de la vengeance, avait laissé cette boucle de cheveux flotter sur ses épaules, la relève et la rattache enfin. Le poète qui rejette dans les événemens de l'avant-scène l'outrage fait à Draupadi dépouillée de ses vêtemens, est cependant blâmé par les critiques qui l'accusent d'avoir blessé le décorum religieux. Un autre auteur plus moderne n'a point eu ce scrupule dans son *Prachanda Pandava* (*les fils offensés de Pandou*), pièce dont Wilson donne l'analyse et où l'injure de Draupadi fait le sujet d'un épisode.

On nomme l'auteur du *Veni Samhara*, *Bhatta Narayana*, ou aussi *Mriga*, ou *Sinha Raja*. Bhatta est un surnom spécialement affecté aux Brahmanes; les autres titres signifient lion, et appartiennent aux guerriers. Les plus anciens traités sur l'art poétique, un entre autres qui remonte à la première moitié du onzième siècle, parlent souvent de cet ouvrage. Mais le *Veni Samhara*, dont le style est simple et rude, doit appartenir à un temps très-antérieur à celui où ces traités furent écrits; le caractère du style des compositeurs de cette époque diffère absolument de celui que l'on remarque dans l'ouvrage dont il est ici question.

La tradition veut que Bhatta Narayana ait été l'un des Brahmanes de Canoge, ville nommée en sanskrit Canyacoubja, capitale de la province d'Agra. Un prince du Bengale, Adi-Soura, invita ces pontifes à se rendre dans ses domaines; et les Brahmanes actuels du Bengale descendent de cette colonie, dont l'auteur du *Veni Samhara* faisait partie. On place vers le troisième siècle avant l'ère chrétienne le règne d'Adi-Soura.

Cependant Abulfazel, ministre du Grand-Mogol Acbar et auteur de l'*Ayin-Acberi*, affirme que cet Adi-Soura fut le vingt-deuxième prince en ligne ascendante depuis Belalsen. Ce dernier date du treizième siècle ; et d'après cette supposition l'auteur du *Veni-Samhara*, reporté au huitième ou neuvième siècle de l'ère chrétienne, se trouverait le contemporain de Bhavhabouti, poète dont le style se fait remarquer cependant par une perfection beaucoup plus haute. Si l'on songe à la rudesse du style de Bhatta Narayana, aux traces nombreuses d'imperfection et de grossièreté qu'offre son ouvrage, on désespérera d'éclaircir un problème enveloppé de tant d'obscurités.

Quant à Bhatta Narayana lui-même, il appartenait à la famille de Sandilya, famille dont les ramifications avaient occupé dans les temps antiques le district de Gauda ou Gaur, situé dans la province de Malava, ou dans l'Inde centrale : district qui reçoit le nom de Gaur occidental, pour se distinguer du Bengale, ou Gaur oriental. Wilford et Mackenzie nous apprennent que dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, la famille de Sandilya donnait des premiers ministres aux souverains du Magadha ou pays des Prasiens; ces princes descendaient d'une des familles des Andhras, originaire elle-même de Malava, et régnaient à Palibothra.

Parlons maintenant de l'auteur du *Mrichhakati*. Comme un rôle d'athée se trouve dans le *Veni Samhara*, et que cet athée, ce *Charvaka* pourrait bien être un disciple de Bouddha (secte qui dans cette supposi-

tion aurait été en butte, du vivant de l'auteur, à l'hostilité des Brahmanes), il n'est pas sans probabilité que le Mrichakati, où nous voyons au contraire les Bouddhistes honorés à Oujjayini (l'Ozène des anciens, la capitale de la province de Malava); que ce drame, dis-je, ait été composé avant le *Veni Samhara*.

Le Mrichhakati est l'ouvrage d'un roi célèbre dans les annales de l'Inde, et dont les Pouranas parlent souvent avec cette obscurité mythologique et cette confusion de dates qui leur est particulière. *Soudraka*, grand dans les sciences de la paix comme dans l'art de la guerre, atteignit (s'il faut en croire le prologue) l'âge de cent ans, monta ensuite sur le bûcher funéraire et se brûla vif. Son fils hérita de son empire. Les auteurs grecs et latins parlent souvent de ce genre d'immolations qu'ils assurent avoir eu souvent lieu dans les Indes. On prétend (ce qui est inexact) que le même sacrifice, autorisé dans les premiers âges du monde, a cessé de l'être depuis le *Calijouga* ou l'âge présent. Mais souvent les patriarches bouddhistes, dont le savant M. Abel Remusat nous a donné la liste, sont montés sur le bûcher, d'où leur ame devait s'exhaler au sein du Bouddha éternel, prototype d'une humanité idéale, où leur absorption s'accomplissait. Quand le même désir s'est fait sentir aux sectateurs de Brahma, ils ont été mus vers un acte semblable par un motif tout différent, émané de leur croyance spéciale. Quoi qu'il en soit, les auteurs indiens eux-mêmes conviennent que cette cruelle coutume, aujourd'hui entièrement abolie, n'a pu durer plus long-temps que l'époque qui correspond aux pre-

mières années de l'ère chrétienne. Aujourd'hui ces Odin, ces Empedocle de l'Orient ne sont plus ces vieux sages, ces pontifes, ni ces rois. Il n'y a de victimes volontaires que de faibles femmes précipitées dans les flammes par un préjugé plus moderne, et semblables par leur sacrifice à cette Brunhild de l'Edda scandinave, qui se brûla elle-même avec le cadavre de son époux.

Suivant la légende et la tradition sacrée, l'illustre roi Soudraka précéda le règne du *Sakadhipati-Vikramaditya,* règne qui donna son nom à une ère commençant cinquante-six années avant l'ère chrétienne. Ainsi le règne de Soudraka remonterait à un siècle avant le Christ. Mais Wilford identifie ce roi avec le fondateur de la seconde branche de la dynastie des Andhra, lesquels, originaires du Malava, montèrent sur le trône des antiques rois des Prasiens, détrônés vers les commencement de l'ère chrétienne par les premiers Andhras. Ce Soudraka, qui fit sa résidence à Palibothra, aujourd'hui Patna, déposa son souverain, le dernier de cette race des Andhras, et gouverna vers l'année 192 de l'ère chrétienne. Il encouragea les lettres et les sciences, et mérita de recevoir le titre de *Vikrama,* d'après ce protecteur célèbre des muses indiennes, qui donna son nom à la principale ère des Indiens. La famille des Andhra, dont il était chef, prétendait descendre de Haihaya, fils de Yadou prince de la Lune, à la race duquel appartenaient les Courous, les Pandous, ainsi que leur parent Crishna. Ces Andhras étaient donc *Haihayas* ou cavaliers. Issus de la caste militaire, ils conquirent un empire dans le Decan, où Pline les in-

dique et les connaît, et donnèrent leur nom aux vieux Prasiens, comme le prouve la table de Peutinger. Cependant Wilson contredit Wilford, conteste l'identité de ce Soudraka avec l'auteur de la pièce, et suppose, non sans quelque fondement, que l'existence du poète est antérieure à celle du monarque.

Plus tard (1) nous donnerons l'analyse du *Mrichhakati*, que suivra celle des autres drames dont nous aurons parlé dans cet article. Suivant Wilson, qui a traduit cette pièce, elle est écrite d'un style poétique, mais très-simple, qui n'a rien d'artificiel, ni dans le sens du perfectionnement, ni dans celui de la dégénérescence de l'art. La pièce elle-même est un drame renfermé dans l'enceinte d'une famille de rang élevé, mais auquel se rattache en seconde ligne l'histoire d'une révolution probablement historique, survenue dans la cité d'Oujjajini. Il s'agit de la déposition du roi Palaka, qui ne ménageait point les Brahmanes, et que ces derniers font descendre de son trône. On reconnaît une société fort avancée en civilisation, mais non cette corruption d'idées, empreinte dans les drames des temps postérieurs. Le poète, comme l'observe Wilson, se montre animé de sentimens nobles et élevés : il dessine avec fermeté, il nuance avec habileté ses caractères. La conduite de la pièce prouve une grande adresse dans l'emploi des ressources de l'art, suivant les données indiennes.

Dans l'Inde centrale, dans la province de Malava,

(1) Dans le prochain numéro du Catholique.

s'élevait l'antique et superbe cité d'Oujjajini, qui dans l'origine avait dépendu des souverains résidant à Pratishthana, capitale d'un puissant empire, dont le siège était aux environs de Delhi. Bientôt sous la loi de cet illustre Vikrama (qui a donné son nom à cette ère dont nous avons parlé, ère qui date de la dernière moitié du premier siècle avant la naissance de Jésus-Christ), Oujjajini eut sa splendeur indépendante. Les Pouranas, pour rehausser l'éclat de plusieurs souverains des âges suivans, les ont également gratifiés du titre de Vikrama : entre autres ce prince de la dynastie des Andhras, déjà cité par nous, et le roi Bhoja, le dernier Vikrama de l'Inde, qui vécut vers le commencement du onzième siècle de l'ère chrétienne. Il est cependant facile de distinguer le véritable Vikrama de ses Sosies. De lui seul date l'ère qui porte son nom. A lui surtout se rapportent la gloire, l'illustration des lettres, des armes, des conquêtes qui entourent son souvenir d'un éclat si imposant dans les annales de sa patrie. Autour de son diadème brillaient neuf perles, neuf *Ratnas*, neuf grands poètes, ses amis et ses serviteurs ; et à leur tête le célèbre Calidasa. Les autres Vikrama crurent devoir imiter leur modèle en s'environnant aussi d'un certain nombre d'hommes illustres dans les arts, les lettres et les sciences. Bhoja eut à sa cour un Calidasa, poète également, et dont les compositions, qui existent encore, portent un caractère absolument différent de celles de ce vieux Calidasa, auteur du drame admirable de Sakuntala.

Ce grand poète n'a composé que trois drames que

nous possédons : *Sakuntala*, traduite par William Jones; *Vikrama et Ourvasi*, traduite par Wilson ; enfin *Agnimitra et Malavika* , dont le même Wilson donne l'analyse, sans oser l'attribuer sous le rapport du style , ni au Calidasa dont nous parlons , ni à celui qui vivait à la cour du roi Bhoja.

Le Mahabharata et les Pouranas ont fourni le sujet de ces trois drames. L'histoire de Sakuntala forme un épisode pathétique du Mahabharata. Les Pouranas renferment les aventures mythologiques de Pourouravas, héros de la pièce intitulée *Vikrama et Ourvasi*, et l'un des ancêtres des Courous et des Pandous dont la guerre est le principal sujet du poëme épique que nous venons de citer. C'est aussi dans les Pouranas que se trouve racontée l'histoire d'Agnimitra, fils du guerrier Poushpamitra , qui déposséda le dernier prince de la dynastie de Maurya. Cette dynastie qui avait commencé sous Alexandre avec le fameux *Sandragyptos* (Chandragoupta) , finit environ cent soixante années avant l'ère chrétienne, époque où vivait Agnimitra. De ce dernier date la dynastie nommée Sounga , qui domina dans l'empire de Magadha , empire des Prasiens. En supposant donc que l'ancien Calidasa soit l'auteur du drame en question , il a été composé cent années environ après les événemens dont il offre l'image.

Quel ami de la poésie ne connaît pas cette charmante élégie de *Sakuntala?* Rien de plus chaste , de plus calme, de plus mélodieux que cette composition ; vous diriez la belle fleur de l'Asoka, qui, disent les

poètes de l'Inde, entr'ouvre doucement sa corolle en présence de la jeune vierge qui s'approche d'elle d'un pas timide et léger. Tendre et naïve pastorale, où une majesté divine éclate par intervalles, et qui s'élève quelquefois aux sentimens les plus sublimes. Sakuntala, délaissée par son époux, redevient maîtresse de son cœur en lui présentant son enfant, dont les traits révèlent d'avance un héros futur. Indignée de la perfidie de son époux, son indignation éclate en accens du plus admirable pathétique. Nous aurons soin de comparer avec le drame de Calidasa l'épisode sublime du Mahabharata ; et ce parallèle aussi curieux que philosophique, mettra en regard le génie grandiose et primitif du poëme épique et la noble et touchante élégance de Calidasa.

Le sujet de *Vikrama et Ourvasi*, indiqué dans les Védas, se trouve longuement raconté dans les Pouranas; Calidasa s'en est emparé pour le traiter avec une liberté poétique qui lui est particulière. Le destin y joue un rôle comparable seulement à la fatalité des Hellènes, par la grandeur et la sublime magnificence. La poésie en est enivrante d'harmonie et de majesté, de gravité et de richesse. Nous reviendrons spécialement sur ce drame, quand nous nous occuperons en détail des productions du théâtre indien.

Si Calidasa est l'Euripide de l'Inde, mais un Euripide exempt des sophismes dont l'auteur grec abonde, et des nombreux défauts de ses pièces, Bhavabhouti, le plus puissant, le plus majestueux des poètes dramatiques de sa patrie, peut être nommé l'Eschyle du même

Parnasse. Calidasa se rapprochant de la noble et douce pureté de Sophocle, n'a rien de cette dégénérescence, de cette vulgarité d'intrigues qu'Euripide semble emprunter d'avance au roman moderne plutôt qu'à l'antique épopée. Quant à Bhavabhouti, majestueux, grand, élevé comme ces forêts du Gondwana, dont l'ombre terrible se balança sur son berceau; vous le diriez sorti des mains de la nature comme le Moïse de Michel-Ange s'élança de la pensée du sculpteur. En vain la conscience agitée se replie sur elle-même : Bhavhabouti va y chercher le crime et le remords qu'il traîne au grand jour. Tel un guerrier redoutable arracherait aux profondeurs du sanctuaire le criminel qui voudrait y chercher un asile. Dans la poésie de Bhavabouti mugissent et se calment tour à tour les orages de toutes les passions que sa main puissante sait éveiller et assoupir. Il vivait (comme on le voit dans l'histoire du Kashmir, dont Wilson a publié des extraits (1), vers l'année 720, à la cour du roi Yasoverma, souverain de la cité célèbre de Canoge, Canyacoubja, capitale de la province d'Agra. Jamais accens plus passionnés n'émanèrent de l'ame humaine; aussi le nomma-t-on *Srikantha*, l'homme dont la bouche est le temple de l'éloquence.

Le père de Bhavhabouti était un Brahmane appartenant à cette illustre race dont l'origine remontait à Kashiapa. C'est la race de ces vieux Brahmanes antérieurs à ceux que Samba, fils de Crishna, transféra dans l'Inde du temps de ce dernier, et qui se rendirent de

(1) Asiatic Researches. t. XV.

Canoge dans le Magadha. Les fils de Kashyapa coexistent avec les Vedas, livres sacrés de l'Inde, de même que les fils de Maga ou du chef des Brahmanes de Canoge coexistent avec la réforme religieuse introduite dans l'Inde par Crishna. La famille de notre poète habitait la province de Berar, le Beder moderne, dans le Decan de l'Inde, à l'occident des hautes montagnes du Gondwana et de ces vastes forêts dont les ombres gigantesques versèrent leur terreur dans l'ame du jeune Bhavabhouti. Il demeura long-temps à la cour d'Oujjajini, probablement avant de passer à celle du monarque de Canoge. Une de ses pièces contient un rôle honorable assigné à une prêtresse de Bouddha, ce qui fixe la date très-ancienne de ses ouvrages. Peu de temps après et dès le huitième siècle, ce respect cessa; et ce fut alors que le célèbre Sankara Acharya vint prêcher le mysticisme de Siva, et fit expulser de l'Inde entière les partisans de Bouddha. Au onzième siècle une nouvelle réaction vint frapper la doctrine de ce philosophe, lorsque Ramanouja éleva le système de *Bhakti* ou de la foi absolue, système basé sur la doctrine de Vishnou, et qui exerça aussi son influence sur la poésie dramatique des temps postérieurs.

Nous possédons les seules pièces que Bhavhabhouti ait composées; *Malati et Madhava*, que Wilson a traduit; *Outtara Rama cheritra*, traduit par le même; *Maha Vira cheritra*, dont il a aussi donné l'analyse. Malati et Madhava est un ouvrage d'invention. Les deux autres drames, plus héroïques, et d'une couleur moins sombre, sont extraits du Ramayana, poëme

épique où se trouvent célébrés et décrits les exploits de ce dieu conquérant de l'Inde méridionale.

Pendant le onzième siècle, et jusqu'au commencement du douzième, les princes de Malava ne cessèrent point de favoriser la poésie, à l'exemple de leur ancêtre le grand Vikrama. Cependant la glorieuse cité d'Oujjajini penchait déjà vers son déclin. Mounja, prince de cette région, pour affermir sa domination dans le Décan, transféra le siège de sa résidence sur les rives du Godaveri. Lui et son armée y furent taillés en pièces, et l'endroit du combat reçut le nom de *Sonitpoura* (lieu du sang). Bhoja, son neveu et son successeur, autrefois prisonnier de son oncle, qui lui avait échappé par la fuite, quitta une enceinte à laquelle de si cruels souvenirs étaient attachés, et replaça le siège de l'empire dans le Malava, où il choisit, pour lieu de sa résidence, Dharapoura, la ville actuelle de Dhar. C'était l'époque où les souverains de l'Inde s'environnaient encore d'un éclat prêt à s'éclipser sous l'influence de la domination mahométane. Tel, avant d'éteindre ses torrens de lave, le Vésuve lance des feux plus vifs; comme si, prêt à refermer l'arsenal où se préparent ses foudres, il enfantait et vomissait dans les cieux un nouveau Vésuve : tel il fait éclater sa colère, avant de rentrer dans un repos que de sourds et profonds mugissemens troublent seuls.

Mounja, prédécesseur célèbre d'un monarque plus célèbre encore, Bhoja, encouragea les lettres, et paraît les avoir cultivées lui-même. De son temps ne régnaient déjà plus cette noblesse, cette pureté, cette

élégance de style, caractères de la poésie dramatique des siècles précédens. Il fut le patron de Dhananjaya, fils de Vishnou, auteur du plus ancien traité que nous possédions sur l'art dramatique indien ; le *Dasa Roupaka*, les dix *Roupakas*, les dix genres de compositions théâtrales. Cet ouvrage, ainsi que les ouvrages didactiques qui parurent dans la suite, cite fréquemment les *Soutras* de *Bharata*, aphorismes sur l'art dramatique attribués au vieux Bharata, le même qui passe pour l'inventeur du théâtre indien. Sans contester l'antiquité assez éloignée de ces Soutras, ni même le nom de leur auteur, il est permis de ne pas croire que le Bharata qui les a faits, fut ce poète instruit par Brahma lui-même, et qui amusa la cour céleste par la représentation de ses jeux. Quant à l'antiquité dont je parle, elle résulte du point de vue sous lequel l'auteur de ces sentences dramatiques a considéré l'art : son attention ne s'est point portée sur ces parties techniques et purement mécaniques, qui seules ont occupé les critiques plus modernes. Un commentaire est joint au Dasa Roupaka : comme il fait mention du *Retnavali*, pièce jouée vers le commencement du douzième siècle, il est évident que le commentaire, ne remontant qu'à cette même époque, est d'une date très-postérieure au texte de l'ouvrage. On parle d'un autre commentaire du Dasa Roupaka ; ouvrage qui ne semble pas être parvenu jusqu'à nous.

Bhoja, cet autre Vikrama, ce poète enthousiaste, qui paraît avoir adopté le titre de l'ancien protecteur des lettres, s'entoura, comme celui dont il voulait

imiter la gloire, d'une cour poétique. Les écrivains qui ont continué, en les remaniant, les antiques Pouranas, auxquels ils ont imprimé une forme plus moderne, prophétisent le règne du roi Bhoja sur la tête duquel ils réunissent l'éclat de tous les siècles précédens de l'histoire indienne, prêts à s'éclipser sans retour. A la cour de ce roi brille un autre Calidasa, homme d'une imagination vive et poétique, mais dont les ouvrages ne ressemblent en rien à ceux du Calidas de l'antiquité. Bhoja lui-même a composé, sur l'art poétique et la rhétorique des passions, un ouvrage, le *Saraswati Kanthabharana*, que nous possédons, et dont un commentaire s'est également conservé.

Ce fut du temps de Bhoja, que le *Maha-Nataka*, le grand drame, le *Hanouman Nataka*, le drame d'Hanouman, fut composé. On suppose, comme je l'ai dit plus haut, que le dieu Hanouman le grava sur les rochers du Décan; j'ai raconté plus haut comment (s'il faut en croire la tradition) les prières de Valmiki engagèrent ce dieu à précipiter les rochers et leurs inscriptions dans la mer. Un marchand vint offrir à Bhoja quelques stances de cet ouvrage qu'il avait, disait-il, découvert sur ces rochers: le roi alla solennellement achever cette découverte. Quoi qu'il en puisse être, les quatorze actes que cette vaste composition renferme n'offrent qu'une compilation très-maladroite où l'on entrevoit les débris d'un ancien ouvrage à demi ensevelis sous les sables, si l'on peut le dire, et presque impossibles à reconnaître. Wilson accorde quelque mérite de poésie à ce drame, d'ailleurs grossier sous

le rapport de l'art. Rien de plus contraire aux lois et à l'intérêt dramatique que la manière dont l'auteur a rattaché au principal sujet plusieurs autres drames également empruntés, quant au fond, au poëme des guerres de Rama. Damodara Misra, tel est le nom du compilateur auquel Bhoja lui-même ordonna d'entreprendre cet ouvrage.

Occupons-nous enfin du Retnavali, pièce où se trouve indiquée, ainsi que nous l'avons observé déjà, l'influence naissante des mœurs mahométanes sur la vie domestique des femmes indiennes de classe supérieure. Dans cet ouvrage, rien ne rappelle les raffinemens, souvent de mauvais goût, qui distinguèrent les poètes du temps de Mounja et de Bhoja; mais rien ne révèle non plus la pittoresque richesse de leur imagination. On pourrait le comparer à Molière ou Ménandre, revêtus du costume de l'Indostan.

Ce poète était roi. Protecteur des poètes, souverain de Cashmir (Casmira), Sri Hersha Deva passe pour avoir composé d'autres ouvrages; mais l'auteur du *Kavya Prakasa*, traité célèbre sur l'art dramatique, Mammatta Bhatta, Cashmirien de naissance, et qui vécut dans le quatorzième siècle, affirme, à tort peut-être, que Sri Hersha emprunta souvent la plume de Dhavaka et d'autres poètes illustres dont son trône s'environnait. Les contes du *Vrihat Katha*, dont la compilation, destinée à charmer les loisirs de l'aïeule d'Hersha, est l'ouvrage du poète Somadeva, donnent pour père, à ce roi, Kalasa. Dans le Vrihat Katha sont racontées les aventures de ce même roi Vatsa, qui

joue le rôle principal dans le drame de Retnavali. On lit dans l'histoire de Kashmir, par Kalhana Pandit, que Kalasa, mortellement offensé par son fils Hersha, le déshérita en faveur d'un de ses parens, Outkersha, qui monta sur le trône. Mais vingt-deux jours après le couronnement de ce dernier, les amis d'Hersha enfoncèrent les portes du palais, et Outkersha, pour ne pas tomber vivant entre leurs mains, se jeta sur son épée. Hersha s'empara de la couronne l'an 1113 de notre ère. Ennemi des Brahmanes, il est traité fort sévèrement par l'historien de Kashmir. On le vit employer l'or des temples à l'entretien de ses armées : enfin ce roi peu croyant tomba victime de son imprévoyance au sein des guerres civiles. Ami des poètes, et (comme l'ajoute avec une intention méprisante l'historien Kalhana Pandit), ami des danseurs et des acteurs, il fut, dit-on, très-versé dans la littérature et dans la connaissance de plusieurs des nombreux idiomes de l'Indostan.

Le Retnavali est un poëme sans mythologie, sans mysticité, mais non sans talent. L'auteur sut imiter avec adresse l'élégance de l'ancien Calidasa, sans atteindre à l'essor de sa poésie. Tout dans cet ouvrage respire le luxe, la mollesse, un grand raffinement de mœurs, et surtout un esprit d'intrigue étranger à l'esprit de l'antiquité, comme nos lecteurs ne tarderont pas à s'en convaincre.

Une autre composition plus intéressante encore, c'est le *Moudra Rakshasa*, également traduit par Wilson. L'auteur est Visakhadatta, fils de ce Prithou que

l'on nommait Maha Raja, le grand roi. Probablement Prithou était ce souverain fameux de la dynastie des Chouhans, qui, après avoir régné dans ses états héréditaires d'Ajamida (Ajmer, contrée des Rajpouts), succomba en 1192 sur le champ de bataille, dans la grande guerre livrée aux Mahabhatadicas ou Mahométans. C'est l'un des princes que les Bhats ou Bardes du Rajpoutana exaltent le plus. Le Moudra Rakshasa est une composition grande et pleine de vigueur, remarquable sous plus d'un rapport. Tout en se renfermant strictement dans la légende, ou tradition historique, elle peint de vives couleurs l'histoire du célèbre Sandrocoptus, Chaudragoupta, roi des Prasiens, dont la jeunesse coïncida avec les conquêtes d'Alexandre-le-Grand, et à la cour duquel le célèbre Megasthènes eut de fréquentes missions à remplir. Dans ce tableau historique se trouve exposée avec une habileté et une profondeur étonnantes, une politique pleine d'astuce et de raffinement, et dont la subtilité a fait regarder l'auteur comme l'un des maîtres dans l'art de gouverner. C'est le Machiavel de l'Inde.

Nous eussions dû placer avant l'auteur du Moudra Rakshasa, le célèbre Raja Sekhara, contemporain de Bhoja, et qui vécut avant la fin du douzième siècle. Bhoja le cite dans son ouvrage sur l'art poétique. Il est dit dans un autre livre indien, que chaque maison de Kousoumapouri (l'un des surnoms de l'antique Palibothra, capitale des Prasiens), renferme un drame de Sekhara, et la collection des contes du Vrihat Katha. Wilson donne l'analyse de quelques pièces de cet au-

teur, entre autres du *Viddha Salabhanjika*, la statue, drame en quatre actes, qui roule, comme le Retnavali, sur une intrigue domestique. Le langage en est peu classique et chargé d'ornemens; on y voit les mœurs mahométanes étendre leur influence sur l'Inde. Fils d'un Maha Mantri, d'un premier ministre, Raja Sekhara se nomme le maître ou le tuteur du roi Mahendrapala, son sishija ou disciple. Notre poète a dû naître dans les contrées occidentales du Decan, sur les rives du Nerbudda, régions dont il se plaît à retracer les mœurs. Une autre de ses pièces, *Prachanda Pandava* (les fils offensés de Pandou), drame en deux actes, fut jouée à la cour de Mahipala Deva, souverain d'Aryavertta (de l'Inde centrale), conquérant du Malabar et de plusieurs parties du Decan, situées sur la rivière Nerbudda ou Nermada. On le disait descendu des enfans du soleil, titre que portait aussi le jeune prince, confié aux soins de notre poète. Probablement c'était son fils. Selon Wilson, le dernier de ces drames se distingue par une simplicité plus grande et un style vraiment héroïque, comme la nature du sujet l'exigeait. Peut-être ce poète, que l'on comparait de son vivant aux plus grands génies des époques antérieures, s'appliqua-t-il à changer de style, et à conformer son expression aux mœurs des temps divers qu'il représentait; ainsi s'expliquerait la diversité de style entre les deux drames que nous venons de nommer.

Un troisième drame du même écrivain, le *Karpoura Manjari*, est composé entièrement dans la langue prakrit. Il nous apprend que Raja Sekhara avait épousé

une descendante de l'illustre race des Chouhans, race militaire qui, comme on l'a vu plus haut, occupait le trône de l'Ajmer. Prince lui-même, comme l'indique le mot Raja, ce poète appartenait ainsi, et par naissance, et par alliance, à la plus haute illustration des anciens temps de l'Inde. Il y a un autre drame de lui (le *Bala Ramayana*), que nous ne possédons pas.

Kanchana Acharya était le fils de Narayana, philosophe célèbre, qui professa l'antique doctrine du Yoga, mysticisme dérivé de la religion de Siva. Il paraît avoir vécu vers la fin du douzième siècle, à la cour de Jayadeva, roi de Canoge. Wilson donne une rapide analyse de son drame en un acte, intitulé *Dhananjaya Vijaya.*

A quoi servirait une longue liste d'autres noms qui appartiennent tous à la décadence de l'art, et que nous pourrions extraire de Wilson? Tel est l'*Anergha Raghava*, dont l'auteur Mourari est le poète favori des Brahmanes actuels. De toutes les pièces du théâtre indien, celle-ci, qui date des commencemens du quatorzième siècle, est la plus difficile à comprendre; souvent même elle est inintelligible. C'est Sénèque en caricature, étincelant de pointes affectées, alambiquées et incompréhensibles, ce qui probablement fait tout leur mérite aux yeux des critiques indigènes. Les auteurs dramatiques des temps plus modernes sont encore au-dessous de Mourari.

(*La suite au prochain numéro.*)

